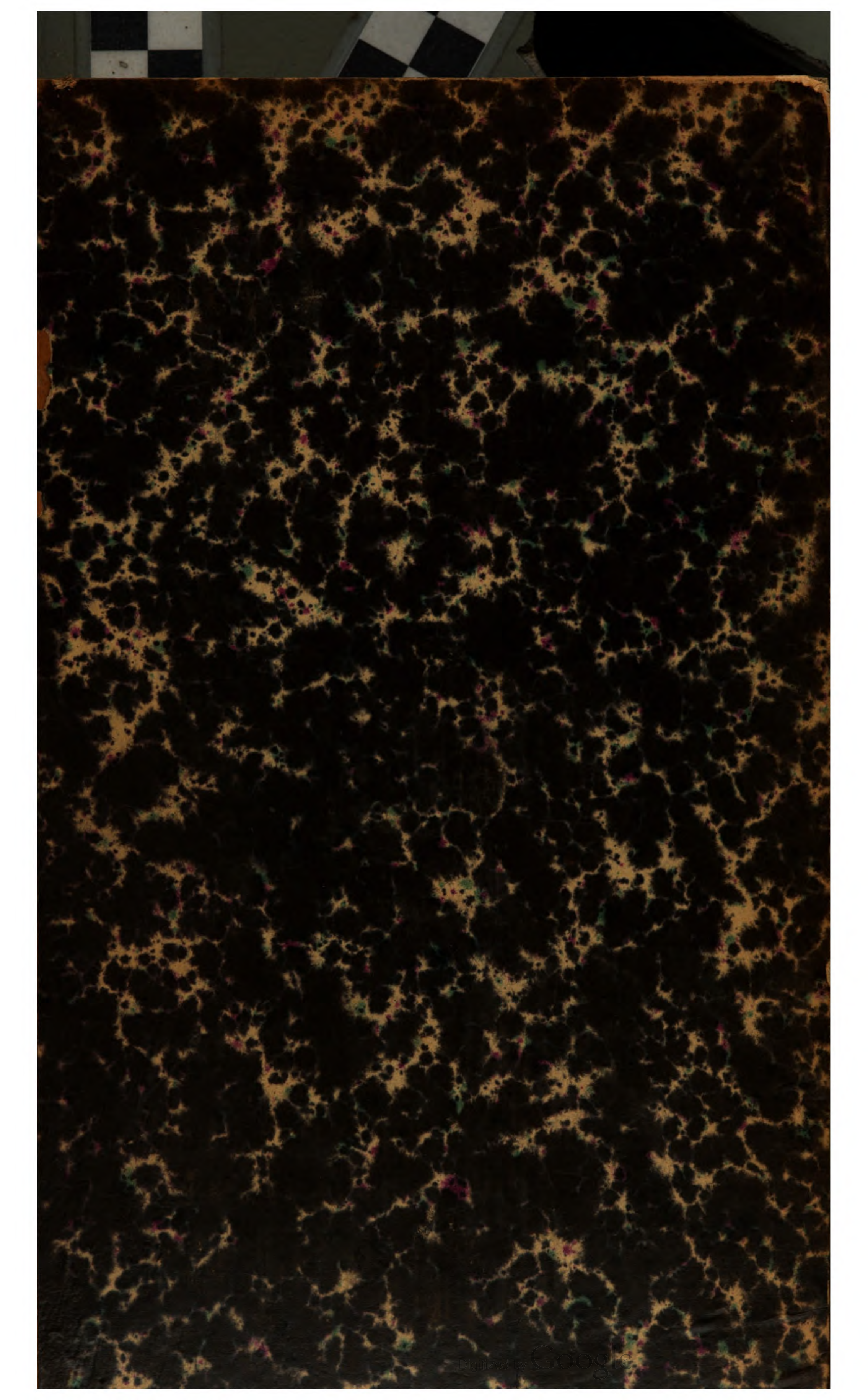
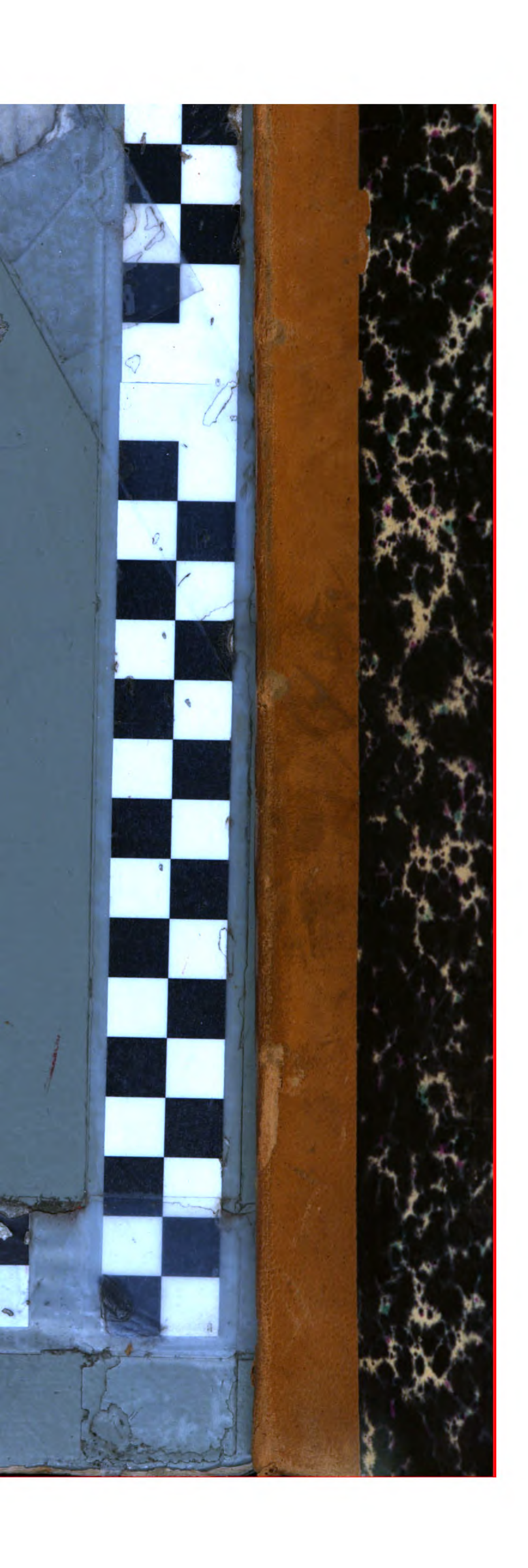
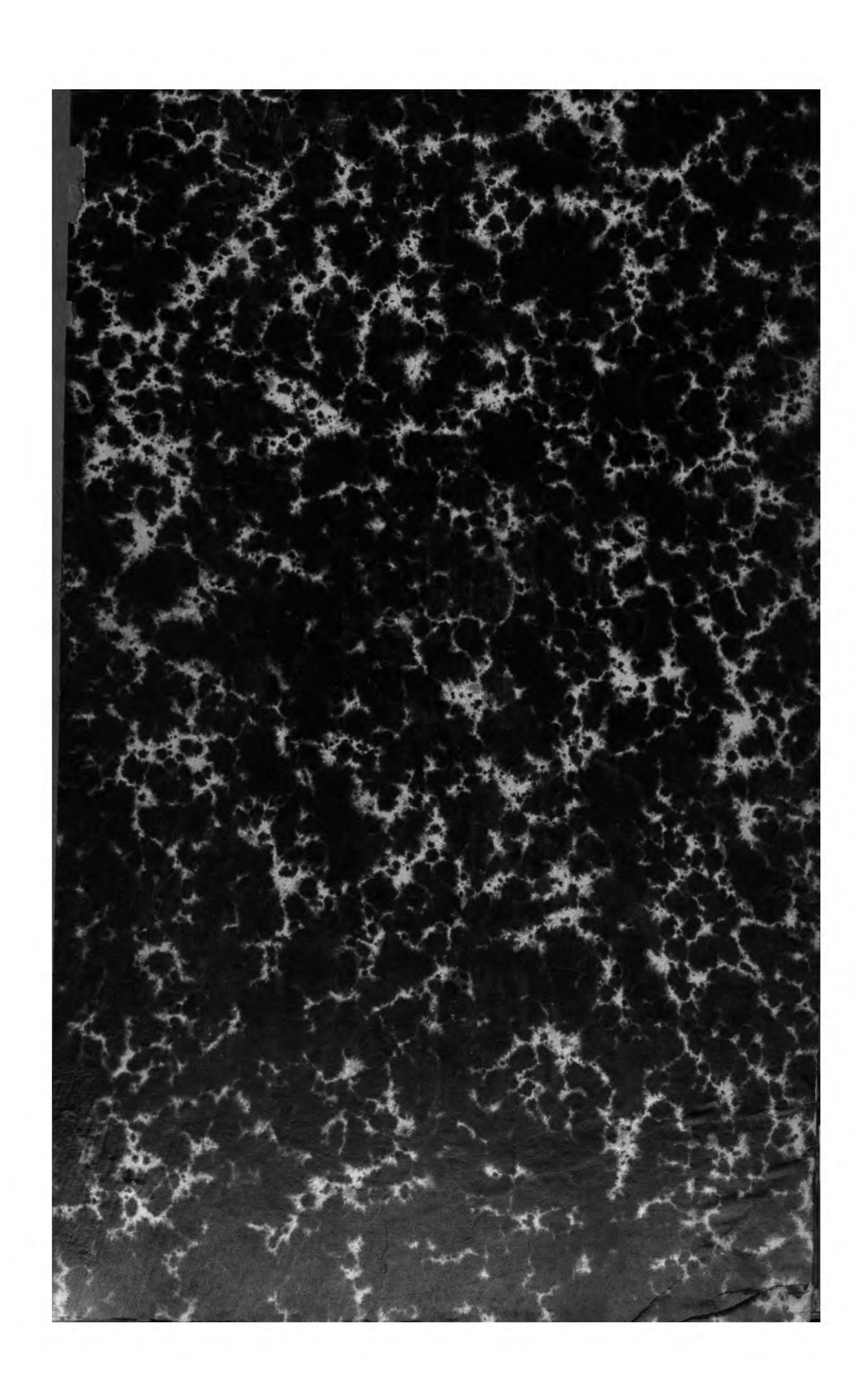
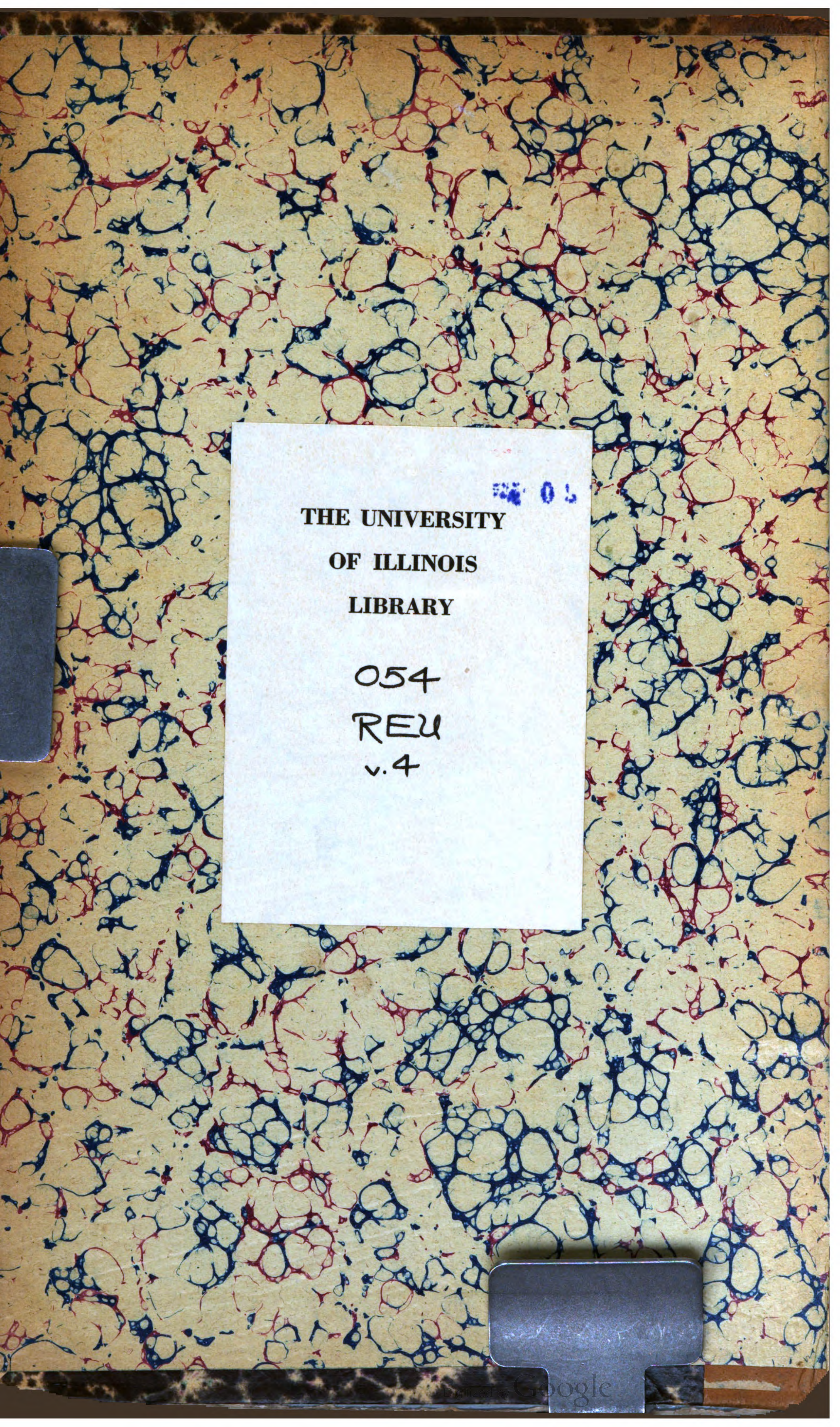
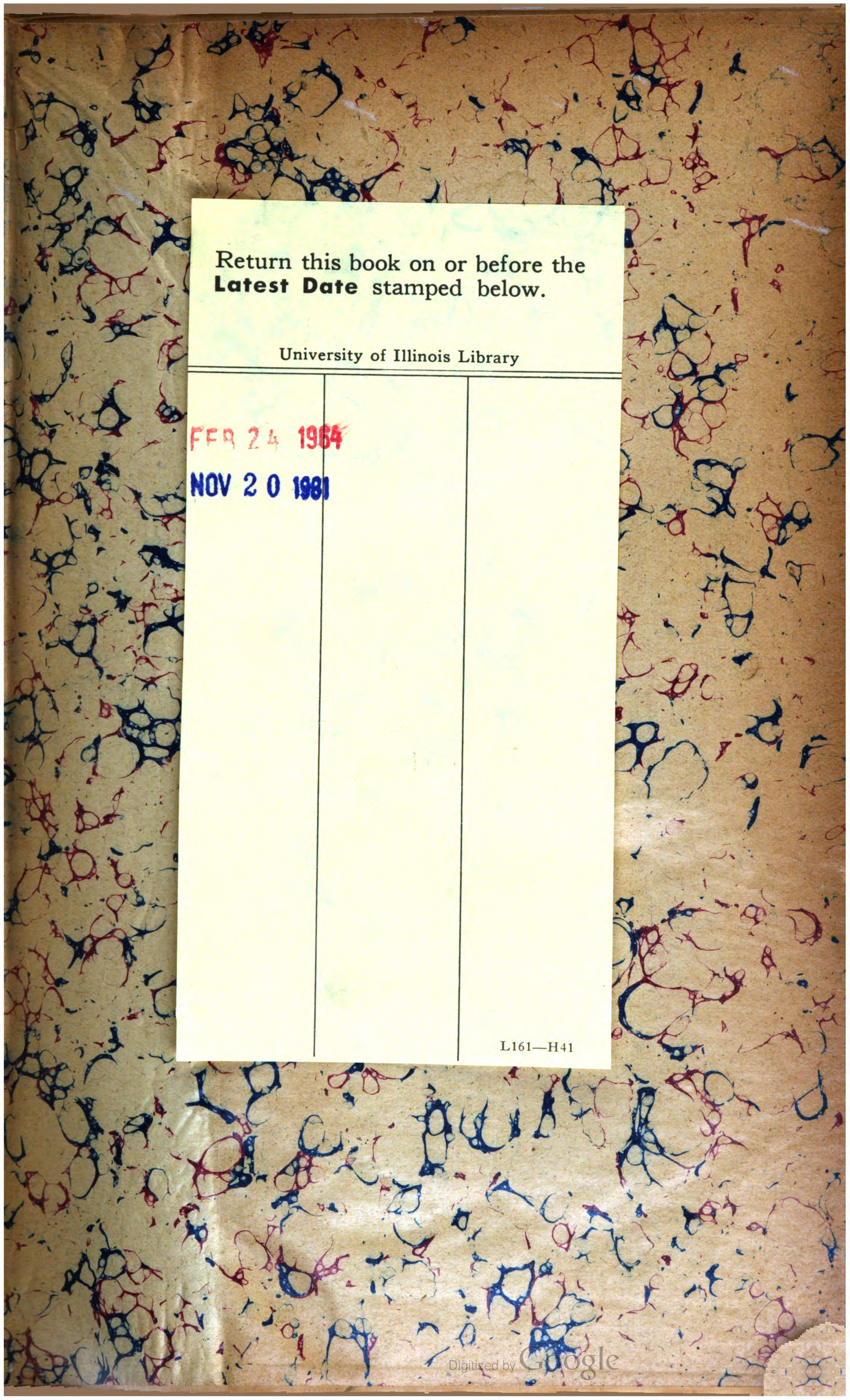







THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
054
REU
v.4



Return this book on or before the
Latest Date stamped below.
University of Illinois Library
FEB 24 1964
NOV 20 1981
L161—H41
Digitized by Google

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

ANNALES

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

DE BORDEAUX

QUATRIÈME ANNÉE

TOME IV

BORDEAUX
LIBRAIRIE H. DUTHU
17, RUE SAINTE-CATHERINE, 17

LONDRES
BARTHÈS ET LOWELL
14, Great Malborough Street, 14

BERLIN
FRIEDLANDER ET SOHN
11, Carlstrasse, 11

PARIS
LIBRAIRIE LE SOUDIER
174 et 176, boulevard Saint-Germain.

TOULOUSE
LIBRAIRIE CENTRALE
44, rue Saint-Rome, 44

1882

LA
CRITIQUE D'ART DANS QUINTILIEN

Quintilien était trop versé dans la lecture des rhéteurs grecs pour séparer les règles de l'éloquence des règles qui gouvernent les autres arts. — Depuis Aristote jusqu'à Denys d'Halicarnasse, tous les rhéteurs grecs avaient uni l'étude des beaux-arts à celle de l'éloquence et de la poésie. Quelques-uns même ajoutaient la pratique à la théorie et la recommandaient à leurs disciples. C'est ainsi que Paul Émile, mariant la culture grecque à la discipline nationale, avait donné pour maîtres à ses fils non seulement des grammairiens, mais encore des sculpteurs et des peintres (1). C'est ainsi que Néron avait joint aux leçons de Sénèque des leçons de chant, de sculpture et de peinture (2). Diognète, Lucien et Philostrate (3), sous Marc-Aurèle et Caracalla, ne feront que reprendre ces leçons d'esthétique et continueront d'initier à l'intelligence des sons, des formes et des couleurs les descendants des Romains illustres dont Verrès raillait l'ignorance *(quos iste idiotas appellat)* (4).

Contemporain de Nonius Vindex et de Manlius Vopiscus, entouré des chefs-d'œuvre de la peinture et de la statuaire helléniques, Quintilien avait pu d'ailleurs, comme Stace et Martial, contempler lui-même à Rome, à Naples, à Tibur, les plus parfaits modèles des grands maîtres. Ce n'était plus le temps où Cicéron feignait par convenance d'avoir oublié le nom de Polyclète ; le temps où d'austères censeurs accusaient Marcellus d'avoir corrompu ses concitoyens avec le butin de Syracuse et d'en avoir fait des oisifs qui babillaient sur les

(1) V. Plutarque : « οὐ γὰρ μόνον γραμματικοὶ καὶ σοφισταὶ, ἀλλὰ καὶ πλάσται καὶ ζωγράφοι Ἕλληνες ἦσαν περὶ τοὺς νεανίσκους. » Paul Émile, ch. VI.
(2) V. Suétone, *Néron*, § 20, 21 et 53.
(3) Sur Philostrate, v. Bougot, *Philostrate l'Ancien*. Paris, Renouard, 1881.
(4) Cicéron, *In Verrem de Signis*, § 2.

artistes (1). L'Italie était alors un immense musée; et depuis César jusqu'à Trimalcion, les riches ornaient leurs villas de collections précieuses qu'ils affectaient d'apprécier en connaisseurs. — Ne parlons pas du tableau de Parrhasios, que Tibère avait fait mettre dans sa chambre à coucher, moins pour le talent du peintre que pour l'attrait cynique du sujet. Mais la maison d'un consulaire, comme Silius Italicus, était remplie de peintures et de statues. Auguste avait placé dans le temple de Jules César la Vénus Anadyomène d'Apelle et dans le temple du Palatin l'Apollon de Scopas, ce dieu de marbre que célèbrent à l'envi Properce, Ovide et Tibulle (2). Domitien avait exposé dans le temple de Neptune un autre ouvrage de Scopas, le groupe de Thétis et des Néréides. L'auteur de l'*Institution oratoire* pouvait donc, sans se compromettre, étudier sérieusement et juger ces arts que l'auteur du *Brutus* traitait jadis d'arts subalternes *(hæc minora)*. — L'intérêt, plus ou moins éclairé, témoigné de tous les côtés aux statues, aux vases, aux tableaux, sans compter l'enthousiasme qu'excitaient les joueurs de flûte et de cithare; les descriptions qu'avaient faites des chefs-d'œuvre d'Athènes et d'Argos les poètes et les sophistes grecs; l'exemple de Varron et de Cicéron lui-même, sous la république, et celui de Pline, sous l'empire, traitant des arts et des artistes; tout invitait Quintilien à ne pas négliger cette branche importante d'une éducation libérale. Il parle en effet, à plusieurs reprises, dans des pages restées célèbres, de la peinture, de la sculpture et de la musique: mais dans la critique d'art, comme dans la critique littéraire, il semble plutôt suivre une tradition consacrée qu'exprimer des opinions personnelles.

Lisez au XII[e] livre de l'*Institution oratoire* le précieux chapitre où Quintilien esquisse d'un trait rapide les progrès de la peinture et de la sculpture en Grèce. Ce n'est pas en son nom que l'auteur compare et caractérise tour à tour Zeuxis et Parrhasios, Myron, Kalamis et Praxitèle. Il adopte l'opinion la

(1) V. Putarque: « Μάρκελλον δ'ῃτιῶντο... ὅτι τὸν δῆμον εἰθισμένον πολεμεῖν ἢ γεωργεῖν,... σχολῆς ἐνέπλησε καὶ λαλιᾶς περὶ τεχνῶν καὶ τεχνιτῶν ἀστεϊζόμενον... » § 21.

(2) V. Properce, *Élégies*, II, 31.

« Hic equidem Phoebo visus mihi pulchrior ipso
Marmoreus tacita carmen hiare lyra. »

Cf. Ovide, *Amor.*, et Tibulle, *Élégies*, III, 4, v. 35 et suiv.

plus générale et reproduit les jugements les plus autorisés. Ce n'est qu'un écho. Les mots « on croit *(creditur, putant)*, on rapporte *(traditur)*, on assure *(affirmant)*, il paraît *(videtur)*, » reviennent sans cesse sous sa plume. — Quintilien, que pensez-vous de Polyclète ? — Si Polyclète l'emporte aux yeux de la plupart des bons juges par l'élégance et le fini de l'exécution, on trouve cependant que la majesté lui fait défaut *(deesse pondus putant)*. — N'est-ce pas là justement une des qualités de Phidias? — Ce qui manque au premier on l'accorde, en effet, au second. Phidias passe toutefois ponr avoir été plus habile à représenter les dieux que les hommes (1). — Mais cette merveille de Lysippe, cette statue d'Hercule, que décrivent Stace et Martial, vous l'avez vue dans la maison de Vindex (2). Avez-vous été frappé, comme Stace, du génie enfermé dans si peu de matière? — On assure que Lysippe et Praxitèle sont ceux qui s'approchent le plus de la nature. Quant à Démétrios, on lui reproche un réalisme excessif. — Et Parrhasios? — On l'appelle encore aujourd'hui le législateur des peintres. Il se distingue, dit-on, par l'exquise perfection des contours *(examinasse subtilius lineas traditur)*. — Quintilien ne fait que reproduire sur Parrhasios le jugement qu'avait déjà recueilli Pline l'Ancien. « De l'aveu de tous les artistes, dit Pline, il est le premier dans l'art de terminer les contours, ce qui est le mérite suprême *(hæc est in pictura summa subtilitas)* (3).

Les rhéteurs grecs avaient pris au vocabulaire des peintres et des sculpteurs certaines expressions techniques, à leurs œuvres certaines comparaisons, qui s'étaient transmises d'école en école et que nous retrouvons chez les deux plus illustres rhéteurs latins, Cicéron et Quintilien. Le même précepte, chez l'un et chez l'autre, amène le même rapprochement artistique. S'agit-il, par exemple, des bienséances oratoires (τὸ πρέπον, *quid deceat*), des convenances qu'il faut observer dans le développement du discours, c'est le fameux tableau de Timante qui sera proposé comme un modèle à l'imitation du

(1) Quintilien, *Inst. orat.*, XII, 10 : « Phidias tamen diis quam hominibus efficiendis melior artifex creditur. »

(2) Stace, *Silvarum* lib. IV, carmen VI. Hercules epitrapezios Nonii Vindicis. — Cf. Martial, l. IX, épigr. 44.

(3) Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, l. XXXV, ch. 10, de Parrhasio.

jeune avocat. « Regardez le sacrifice d'Iphigénie : dit Cicéron; si le peintre après avoir représenté Calchas triste, Ulysse plus triste encore et Ménélas tout en larmes, comprit qu'il fallait voiler la tête d'Agamemnon, parce que son pinceau ne pouvait exprimer la profonde douleur d'un père, que ne devons-nous pas attendre de l'orateur (1) ? » — Quintilien, répétant ce conseil, reprend l'image à peu près dans les mêmes termes : « C'est ce que fit Timante, écrit-il. Ayant représenté, dans le sacrifice d'Iphigénie, Calchas triste, Ulysse plus triste encore; ayant atteint dans Ménélas le dernier degré de la douleur, comme il désespérait de rendre au vrai la désolation d'un père, il voila la tête d'Agamemnon et laissa l'âme des spectateurs deviner sa physionomie (2). » L'artifice imaginé par Timante, et qui n'est peut-être qu'une traduction d'Euripide (3), restait ainsi comme un type adopté pour l'enseignement de la rhétorique.

Dans ce chapitre du *decorum*, Cicéron et Quintilien invoquent également l'autorité d'Apelle. « Chaque sujet a ses proportions, dit Cicéron, et l'excès est toujours choquant. Apelle blâmait les peintres qui n'avaient pas le sentiment de la mesure *(qui non sentirent quid esset satis)* (4). » — « Un portrait, dit Quintilien, représente tout le visage. Cependant Apelle a peint Antigone de profil, pour cacher la difformité de l'œil qu'il avait perdu (5). » Voilà la mesure à garder dans la ressemblance que doit nécessairement offrir un portrait. C'est un mélange de goût et d'adresse. Or Apelle, comme Timante, était un maître dans l'art délicat d'observer ce qui convient, *quid deceat*. Si Théon de Samos avait en propre l'imagination qui conçoit *(quas φαντασίας vocant)*, Apelle avait l'esprit et la grâce, qui ne va pas sans les bienséances. Χάρις, c'est le mot que les Grecs employaient pour louer Apelle. « Son premier mérite est la grâce, » écrit de même Pline l'Ancien; et par elle il se distingue des peintres éminents qui étaient ses contemporains... » — Quintilien résume en deux

(1) Cicéron, *Orator*, § 22 (collect. Lemaire).
(2) Quintil., *Inst. orat.*, II, 13.
(3) En admettant que l'épilogue de la tragédie d'Iphigénie à Aulis soit entièrement de la main d'Euripide. Mathiæ y trouvait de nombreuses interpolations. — Cf. Artaud.
(4) Cicéron, *Orator*, § 22. — « L'art est défectueux dès qu'il est outré. » (Fénelon).
(5) Quintil., *Inst. orat.*, II, 13.

mots *(ingenium et gratia)* (1) le jugement plus étendu de Pline sur l'artiste qui avait peint une Grâce voilée pour l'Odéon de Smyrne.

Ne cherchez donc pas dans l'*Institution oratoire* d'appréciations originales sur les beaux-arts; l'auteur se borne à suivre, en pareille matière, l'avis des juges les plus compétents. Il est vrai qu'il ne fait pas un cours d'esthétique et qu'il ne cite les artistes qu'à propos des orateurs. C'est un professeur d'éloquence, c'est un avocat, c'est un moraliste, qui ne demande aux arts limitrophes que des comparaisons et des images. Rien ne l'empêchait cependant de sentir et d'apprécier lui-même les beautés qu'il rencontrait sur sa route. Pourquoi répéter docilement des formules toutes faites à propos d'œuvres qu'il a pu voir de ses yeux, dont l'original était à Rome, ou dont les copies se trouvaient répandues dans l'Italie tout entière? Ce n'est pas ainsi que Fénelon parle de la peinture en traitant de la poésie. Qu'il cite Raphaël ou le Titien dans sa *Lettre à l'Académie*, qu'il introduise le Poussin et Léonard de Vinci dans ses *Dialogues des Morts*, il ne dit que ce qu'il a senti. C'est un amateur instruit et sincère, qui cherche le beau sous toutes ses formes et l'admire dans ses images les plus variées. Il ne néglige ni la perspective, ni « la dégradation de lumière », ni « ce qu'on nomme *il costume* », ni « le grand art des couleurs, qui est de fortifier l'une par son opposition avec l'autre ». On reconnaît l'homme qui venait à Versailles, surprendre Mignard au milieu même de son travail et causer avec le grand peintre des procédés de son art et des secrets de son talent.

Quintilien ne s'est pas donné cette éducation artistique. Il ne voit guère plus que Cicéron dans « ces ombres et ces saillies, où les peintres distinguent tant d'intentions cachées (2). » Il dirait volontiers, au sujet des chefs-d'œuvre qu'il nous décrit, ce que dit ingénument son élève Pline le Jeune, au sujet d'une statue de Corinthe, qu'il vient d'acheter et dont il est fier : « Elle est élégante et bien travaillée, au moins d'après mon jugement, qui ne va loin en aucune chose et moins encore dans celle-ci *(in hac certe*

(1) Quintil., *Inst. orat.*, XII, 10. — Cf. Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXV, 79.

(2) V. Cicéron : « Quam multa vident pictores in umbris et in eminentia, quæ non videmus! » *Academ.*, II, 7.



perquam exiguum sapio) (1). » Non seulement les délicatesses de l'art lui échappent, mais s'il fallait le prendre au mot, il n'aurait qu'une médiocre idée de la valeur de l'art en lui-même. Ainsi, soutenant au deuxième livre de l'*Institution Oratoire*, que les dispositions naturelles peuvent beaucoup, même sans culture, tandis qu'aucune étude ne tient lieu de ces dispositions, il ajoute, pour préciser sa pensée, ces paroles vraiment singulières: « Si Praxitèle avait fait choix d'une pierre meulière pour en tirer une statue, je préfèrerais à cette statue un bloc non taillé de marbre de Paros *(Parium marmor mallem rude)*... L'art n'est rien sans la matière *(nihil ars sine materia)* (2). » En sorte que l'Athéna Parthenos vaut moins par le talent de Phidias que par l'or et l'ivoire dont elle est formée. La pensée n'est que l'accessoire de la matière; et le travail d'un homme de génie a moins de prix qu'un bloc de marbre ! Faut-il s'étonner, après cela, que Mamurra flaire le métal des statues, « pour reconnaître, à l'odeur, si l'airain est bien de Corinthe ; et qu'il critique tes chefs-d'œuvre, ô Polyclète (3)! » parce que leur bronze vient de Délos?

Quintilien subit ici l'influence du vieux préjugé romain, qui mettait le travail de l'artiste au même rang que celui du parfumeur et « de tous ceux dont l'industrie n'est occupée qu'à nos plaisirs » (4). Peintres, sculpteurs, tailleurs de marbre, « autant de ministres du luxe *(luxuriæ ministros)* ». La peinture n'obtint quelque estime, à Rome, que le jour où les généraux l'appelèrent à concourir à leur triomphe. « Celui qui lui donna le plus de crédit chez nous *(dignatio præcipua Romæ)*, » dit Pline l'Ancien, « fut, si je ne me trompe, M. Valerius Maximus Messala, qui le premier exposa sur une des murailles de la curie Hostilie, l'an de Rome 490, le tableau de la bataille qu'il avait gagnée sur les Carthaginois et sur Hiéron, en Sicile. Scipion Asiatique l'imita (5). » Des murs de la curie, la

(1) Pline J., *Epistol.*, III, 6.
(2) Quintil., *Inst. orat.*, II, 19. — Cf. Pline, *Hist. Nat.*: « Rerum, non animi pretiis excubatur. » (XXXV, 32.)
(3) V. Martial, IX, 60. *In Mamurram.*

« Consuluit nares, an olerent æra Corinthon :
Culpavit statuas et, Polyclete, tuas. »

(4) Sénèque, *Epistol. ad Lucilium*, 88 : « ... *Et cæteros voluptatibus nostris ingenia accommodantes sua.* »
(5) Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXV, 7.

peinture passa dans l'enceinte des basiliques, à la barre des tribunaux. Elle servit à mettre sous les yeux des juges et du peuple les délits dont on chargeait l'accusé. Gabinius, pendant son tribunat, avait fait exposer en public l'image d'une des plus belles maisons de Lucullus, pour faire entendre aux citoyens que ce luxe était le fruit de ses rapines et de ses concussions en Asie *(illa villa, quam ipse tribunus plebis pictam olim in concionibus explicabat)* (1). » — Quintilien avait vu lui-même pratiquer cet usage et le blâmait hautement. « Je n'approuve pas, dit-il, cette coutume dont j'ai entendu parler et dont j'ai plusieurs fois été témoin. Représenter sur un tableau ou sur le rideau du tribunal *(sipario)* (2) l'image du crime dont on veut donner horreur aux juges, n'est-ce pas un aveu d'insuffisance, puisque l'avocat semble compter plutôt sur l'effet d'une image muette que sur l'effet de sa parole ? » Légitime protestation du rhéteur. Appeler le peintre au secours de l'avocat, c'était faire injure à l'éloquence : on avait l'air de mettre la peinture au-dessus d'elle.

Toutefois, malgré son inexpérience et ses préjugés, Quintilien a l'esprit trop fin et trop distingué pour être tout à fait étranger aux beaux-arts. Il a du goût, à défaut de compétence. S'il n'ose se prononcer lui-même sur la valeur technique des œuvres célèbres, s'il ne peut entrer dans le détail de la composition et de l'exécution d'un tableau ; s'il ne discerne pas, en connaisseur, l'harmonie et la correction des lignes, la science du dessin et du coloris, les défauts de rythme et de symétrie, il est du moins sensible à l'expression des figures, au naturel des attitudes, à la vérité des mœurs et des caractères. S'il ignore les procédés du métier et les règles qui guident les gens habiles *(peritiores artis)*, il est de ceux qui « se laissent prendre aux choses » et que l'instinct préserve des partis pris et des superstitions ridicules. Il loue l'habileté de main, d'après les autres ; mais il n'a besoin de personne pour concevoir la majesté du Jupiter Olympien ou deviner le mérite du Discobole.

Il déclare lui-même qu'en pareil cas la connaissance des

(1) Cicéron, *Or. pro Sextio*, § 43. — Cf. Friedlænder, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms.* (Leipzig, 3e volume.)

(2) Quintil., *Inst. orat.*, VI, I. — Le tribunal du préteur était couvert d'un rideau *(siparium)*, qu'on louait, paraît-il, aux plaideurs, pour y présenter, sous formes d'images, les arguments utiles à leur cause. — V. Quintil., *Édit. Spalding.*

règles est inutile, les règles ne donnant aux œuvres d'art ni le mouvement, ni l'expression, ni la vie. — « Votre œuvre est régulière peut-être, mais froide, inerte, inanimée. Ce corps tout droit manque de grâce *(recti quidem corporis vel minima gratia est)*: cette figure vue de face, ces bras pendants, ces pieds joints, tout cela forme un ensemble raide et tendu *(a summis ad ima rigens opus)*. Mais donnez à cette matière froide de la souplesse et du mouvement, aussitôt elle agit, elle est vivante. Il y a mille façons diverses de modeler les mains et le visage. Parmi tant de statues, il n'en est pas deux qui se ressemblent. Les unes courent et se précipitent, les autres sont assises ou penchées; celles-ci sont nues, celles-là sont voilées; quelques-unes participent de ces diverses situations. Quoi de plus compliqué, par exemple, quoi de plus tourmenté que le Discobole de Myron? Cependant celui qui critiquerait cet ouvrage comme peu conforme aux règles, témoignerait qu'il n'a aucune intelligence de l'art *(nonne ab intellectu artis abfuerit?)*, puisque c'est dans la hardiesse et la difficulté même de la pose que réside le mérite du statuaire (1). » C'est ainsi que l'inspiration, suivant Quintilien, doit s'affranchir des règles de l'école. Elle seule crée les œuvres durables: elle seule, en dépit d'une science imparfaite, constitue le prix des bronzes de Myron, du Discobole et du Coureur. Quel mouvement et quelle énergie dans ce coureur! « Tu courais comme le vent, Ladas, » dit un poète de l'Anthologie, « tu courais d'une ardeur prodigieuse, l'haleine retenue dans ta forte poitrine. Tel Myron t'a représenté. Tout ton corps aspire à la couronne de Pise. Il est plein d'espérance et sur le bord des lèvres le souffle monte du fond des entrailles (2). » — C'est ce souffle, cette vie puissante, qui frappait aussi Quintilien dans le Discobole; voilà la qualité qu'il apprécie chez l'artiste, comme le public l'apprécie chez l'orateur.

Ce rhéteur, qui paraît souvent si méticuleux, veut préserver l'art de la routine *(rectam viam, non unam orbitam monstrent)*. Il demande à l'écrivain, au peintre, au sculpteur de penser par eux-mêmes, d'oser être indépendants et créateurs, de ne

(1) Quintil., *Inst. orat.*, II, 13. — Cf. Collignon, *Manuel d'archéol.* : « Les anciens estimaient que le Discobole était l'œuvre d'un novateur hardi. »
(2) Antholog. Græc. Planud., lib. IV, 53. — Cf. Gebhart, *Étude sur Praxitèle*.

pas s'attacher timidement à reproduire la manière ou l'œuvre d'un maître.

L'imitation des tableaux et des bas-reliefs les plus célèbres de l'antiquité était alors fort en vogue à Rome et à Athènes. Les artistes y trouvaient leur profit; et les maisons particulières s'ornaient des reproductions du Diadumenos de Polyclète, de l'Apollon de Scopas, des copies d'Apelle ou de Protogène (1). Quintilien raille, en passant, ces peintres dont l'ambition se borne à reproduire exactement les dimensions et les lignes de leur modèle *(in id solum student ut describere tabulas mensuris ac lineis sciant)* (2). Il s'élève contre cette imitation servile. C'est un métier qui tarit la source de l'invention, du travail libre et du progrès. « Sans doute, dit-il, l'art consiste en grande partie dans l'imitation; et la conduite de la vie ne va qu'à vouloir faire ce qu'on approuve chez les autres. L'enfant, pour s'habituer à écrire, suit les caractères qu'on lui a tracés; les musiciens se forment sur la voix du maître, les peintres sur les ouvrages de leurs aînés; » mais il arrive un jour où l'artiste doit voler de ses propres ailes, sinon il végètera. « Toute copie, en effet, est inférieure à l'original: elle est ce que l'ombre est au corps, le portrait au visage dont il rend les traits, le jeu des comédiens aux sentiments réels qu'ils veulent exprimer *(actus histrionum veris affectibus)*. En admettant même qu'on n'aspire point à la perfection, mieux vaut lutter que suivre les traces d'autrui *(contendere potius quam sequi debent)*. C'est une honte de n'aspirer qu'à égaler ce que l'on imite. Que serait-il arrivé si personne n'eût dépassé son devancier? Nous n'aurions rien en poésie au-dessus de Livius Andronicus; et la peinture se réduirait à tracer, au soleil, les contours de l'ombre des corps. Faut-il donc qu'entre tous les siècles le nôtre soit condamné à la stérilité? car rien ne s'accroît par l'imitation seule *(nihil autem crescit sola imitatione)*. » Ce n'est pas moins vrai de l'éloquence que de la poésie et des beaux-arts.

Mais le souci du progrès et de l'originalité artistique préoccupait assez peu les riches amateurs de Rome. Le rema-

(1) Les fouilles pratiquées en Italie et en Afrique ont remis au jour plusieurs statues de marbre imitées d'originaux grecs. — V. Friedlænder, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms.* (Leipzig, 3e vol. de la trad. française de Vogel.)
(2) Quintil., *Inst. orat.*, X, 2..



niement des œuvres fameuses suffisait à leur luxe et à leur curiosité. Pour la plupart d'entre eux, la plus belle œuvre était la plus chère ou la plus ancienne. Ils payaient à prix d'or les vieux tableaux, les vieux bronzes, les œuvres les plus grossières de l'orfèvrerie primitive. Comme le Damasippe d'Horace, ils recherchaient avec passion tout ce qui était sculpté sans art et coulé sans délicatesse :

Quid sculptum infabre, quid fusum durius esset.

C'était la mode au temps de Titus et de Domitien : on avait le culte de la vétusté. — Martial plaisante agréablement la manie du vieux collectionneur Euctus, qui sert à ses convives du vin de l'année dans des vases qui datent de la guerre de Troie. Chacun de ces vases a son histoire. « Voilà, dit Euctus, un cratère pour lequel Rhœcus se battit contre les Lapithes; s'il est un peu endommagé, c'est qu'il a souffert dans la bataille. La coupe que vous tenez appartenait, dit-on, à Nestor. Remarquez-y cette colombe à la fois usée et polie par le pouce du roi de Pylos. » Et lorsqu'on a bien admiré les ciselures de ces vieilleries authentiques *(archetypi)*, « il vous fait boire dans la coupe de Priam un vin jeune comme Astyanax (1). » — Pline l'Ancien, de son côté, constate que les galeries particulières n'étaient tapissées que de vieux tableaux *(Pinacothecas veteribus tabulis consuunt)* (2); et lui-même admire de bonne foi des peintures antérieures à l'origine de Rome, assure-t-il, et qu'on montrait encore, après neuf siècles, dans les temples d'Ardée, la ville de Turnus (3).

Quintilien ne partage pas l'engouement des collectionneurs de son temps pour la peinture et la statuaire archaïques. Il ne voit dans cette préférence pour les œuvres frustes qu'affectation et vanité. « Les premiers peintres célèbres, écrit-il, dont les ouvrages ne se recommandent pas seulement par leur antiquité *(non vetustatis modo gratia visenda)* sont, dit-on, Polygnote et Aglaophon. Malgré la pauvreté de leur coloris, ils ont encore chez nous de si fervents admirateurs que cer-

(1) Martial, *Épigram.*, VIII, 6. Ed. Schrevelius, Lugduni Batavorum, 1670.

« *Archetypis vetuli nihil est odiosius Eucti.* »

(2) Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXV, 2.
(3) Pline l'Ancien, *Hist. Nat.*, XXXV, 6 : « Antiquiores Urbe picturæ, etc. »

taines personnes préfèrent leurs ébauches, premiers essais de l'art qui va naître *(velut futuræ mox artis primordia)*, aux productions des artistes qui les ont suivis. A mon sens, c'est le propre de gens qui veulent passer pour connaisseurs *(proprio quodam intelligendi, ut mea opinio fert, ambitu)* (1). » Qu'il s'agisse d'art ou d'éloquence, Quintilien reste toujours un classique.

Il défend le bon style en musique, comme en peinture. Il rompt ici avec les novateurs comme il vient là de rompre avec les antiquaires. Les raffinements et les modulations variées des virtuoses de son époque ne le séduisent pas plus que la couleur uniforme et pauvre des anciens tableaux. — Qu'est devenue la grave harmonie des pièces de Névius et de Pacuvius? La musique, qui jadis ne se séparait pas de la poésie, s'est détachée peu à peu de la récitation poétique. Depuis que la tragédie a été remplacée par le ballet et la pantomime, la musique, mariée à la danse, s'est transformée avec elle. C'en est fait des mâles accords et de l'attrait sévère des chants d'autrefois. Certes, l'orgue introduit récemment à Rome laisse une impression profonde à l'âme des auditeurs (2). La lyre exprime par ses nuances infinies les nuances diverses de la pensée : « Les musiciens, qui ont donné cinq cordes et partant cinq sons fondamentaux à la lyre, en remplissent les intervalles d'un grand nombre d'autres sons intermédiaires, qui ont aussi leurs intervalles et leurs nuances; de sorte que l'échelle musicale, quoique composée seulement de cinq principaux sons, a une infinité de degrés *(ut pauci illi transitus multos gradus habeant)* (3). » C'est l'accompagnement naturel, c'est l'achèvement de la parole. Mais les faux brillants, qui gâtent le style de Sénèque, gâtent aussi, pour Quintilien, les mélodies nouvelles.

La musique, relâchée et voluptueuse, ne tend plus qu'à flatter les sens. Elle berce le sommeil des riches ou caresse l'oreille des convives dans les festins. Les musiciens sont de toutes les fêtes : à Naples, à Baïes, dans les villes d'eaux, on les invite, on les applaudit; et les patriciennes s'enivrent des sons de leur voix langoureuse ou de leurs bruyantes sympho-

(1) Quintil., *Inst. orat.*, XII, 10.
(2) Quintil., *Inst. orat.*, I, 10 : « Organis affici animos in diversum habitum sentimus. » — Cf. *ibid.*, IX, 4. — Suétone, *Néron*, § 54.
(3) Quintil., *Inst. orat.*, XII, 10. Trad. Nisard, p. 477.



nies. Horace nous dit de quelle faveur jouissait déjà le sarde Tigellius auprès d'Auguste. Sous Néron, le crédit des musiciens ne fait que grandir. Après le métier d'avocat il n'y en a pas de plus lucratif que celui de joueur de flûte ou de cithare (1). — Il faut avouer qu'il n'en était peut-être pas de plus difficile. « Les citharèdes, dit Quintilien, ne doivent-ils pas surveiller à la fois leur mémoire, le ton et les diverses inflexions de leur voix, tandis qu'attentifs aux sons des cordes ils pincent les unes de la main droite, et de la gauche tirent, contiennent ou lâchent les autres? Leurs pieds mêmes ne sont pas oisifs, car ils battent la mesure; et tout cela en même temps *(et hæc pariter omnia)* (2). » Les chanteurs *(phonasci)* ne doivent-ils pas entretenir par le solfège leurs dispositions naturelles, former leur voix en la faisant passer des tons les plus bas aux plus élevés *(præparare ab imis sonis vocem ad summos)* (3) et la plier, par un travail assidu, à ces inflexions molles qui charmaient la foule et dont s'indignait l'austérité de Sénèque (4)? Tant d'études n'aboutissaient pourtant qu'à corrompre l'art à force de recherches et de prétentions. Elles mettaient en faveur les airs tendres et les suaves accents *(fractos sonos et dulcedinem vocum)*, qui choquaient les partisans des bonnes mœurs dans les jeux donnés par Néron (5).

Quintilien proteste contre ces *cantica* doucereux et ces symphonies énervantes. Il repousse « la musique efféminée, qui ne fait entendre sur la scène que des rythmes lascifs, des sons languissants *(quæ nunc in scenis effeminata et impudicis modis fracta)* et dont l'influence détruit, pour sa part, ce qui restait encore dans les cœurs de l'ancienne énergie romaine *(si quid roboris virilis manebat, excidit)* (6). » Pour lui, la musique est un art sérieux, sans lequel il n'y a pas d'éducation véritable.

(1) V. Martial, *Épigram.*, lib. V, 6 :

« *Artes discere vult pecuniosas?*
» *Fac, discat citharœdus, aut choraules.* »

Vespasien, lorsqu'il inaugura le théâtre restauré de Marcellus, gratifia de deux cents grands sesterces les musiciens Terpnus et Diodore. (Suétone, *Vespas.*, 19.)

(2) Quintil., *Inst. orat.*, I, 12.

(3) Quintil., *Inst. orat.*, XI, 3.

(4) V. Sénèque, *De brevitate vitæ*, § 12 : « Quid illi, qui in componendis, audiendis' dicendis canticis operati sunt; dum vocem, cujus rectum cursum natura et simplicissimum fecit, inflexu modulationis inertissimæ torquent? »

(5) Tacite, *Annal.*, XIV, 20.

(6) Quintil., *Inst. orat.*, I.

Elle épure les sentiments et les modère, comme le jour où Pythagore détourna d'une violence coupable des jeunes gens emportés par la passion, grâce aux accords d'une musique grave, avec la simple harmonie du mode dorien. Le musicien, digne de ce nom, « fidèle aux lois du chant, exprime tour à tour avec élévation, avec agrément, avec douceur, les sentiments nobles, aimables ou modérés *(grandia elate,... moderata leniter canit) ;* » il pacifie l'âme au lieu de l'agiter par des rythmes pressés ou de plaintives modulations.

Quintilien proscrit certains instruments à cordes venus d'Asie, qui se prêtaient mieux à la mollesse du mode lydien qu'à la simplicité de l'harmonie romaine. La flûte nationale *(tibia),* formée d'une seule pièce et percée de peu de trous *(tenuis simplexque foramine pauco)* (1), avait été détrônée par la cithare grecque, la sambuque et le psaltérion. Les musiciennes amenées d'Orient par Manlius Vulson (2), les Syriennes dont parlent Horace et Juvénal *(ambubajæ),* qui jouaient du fifre, du tambour et de la harpe sur les places publiques, avaient fait adopter à Rome, dans les concerts et dans les théâtres, les instruments de leur pays. Les jeunes gens de condition libre s'exerçaient même à jouer des mélodies alexandrines sur la harpe ou la lyre d'Orient. — « Je ne puis recommander, dit Quintilien, ni le *psaltérion,* ni le *spadix* (sorte de lyre). Ces instruments devraient être repoussés par toutes les jeunes filles honnêtes *(etiam virginibus probis recusanda)* (3). » — Ailleurs il condamne l'usage des cymbales et les effets bruyants qu'on en tire (4). Mais il désire qu'on étudie les secrets de l'harmonie « qui peut tour à tour émouvoir ou calmer les passions généreuses » : il voudrait voir refleurir cette musique « qui célébrait jadis les louanges des héros *(qua laudes fortium canebantur)* et que chantaient les héros eux-mêmes (5). » La musique qu'il recommande fortifie le cœur, loin de l'amollir; au besoin même elle le console, car « la nature semble l'avoir donnée à l'homme comme un

(1) Horace, *Epistol. ad Pisones*, v. 203.
(2) V. Tit. Liv., XXXIX, § 6 : *Luxuriæ enim peregrinæ origo ab exercitu asiatico invecta in Urbem est. Tum psaltriæ sambucistriæque et convivalia ludionum oblectamenta...* »
(3) Quintil., *Inst. orat.*, I, 10.
(4) Quintil., *Inst. orat.*, XI, 3.
(5) Quintil., *Inst. orat.*, I, 10.

secours pour l'aider à supporter plus facilement ses épreuves *(ad tolerandos facilius labores).* » C'est le chant qui encourage le rameur *(remigem cantus hortatur)*, excite le soldat, soutient le travail et l'embellit : « Mais je m'oublie, ajoute le critique, dans l'éloge d'un si bel art. »

Ce qui touche donc Quintilien dans la musique, ainsi que dans les arts du dessin, c'est surtout le caractère moral. Les statues de Phidias, les peintures de Timante et d'Apelle, de même que les mélodies grecques ou latines, valent d'abord, à ses yeux, par l'expression. Les procédés et le fini de l'exécution l'intéressent beaucoup moins assurément que l'idée rendue par l'artiste. Il est d'ailleurs mal préparé par l'éducation romaine à goûter ce genre de mérite. Dans la revue qu'il trace des progrès de la peinture et de la statuaire, s'il nous transmet quelque détail technique, quelque observation précise, il a trouvé ce renseignement dans les auteurs dont il s'inspire: il le cite par hasard et sans insister. Il ne cherchait là qu'une occasion de rapprocher Caton et les Gracques de Callon et de Polygnote, et de mettre Euphranor au-dessous de Cicéron. S'il décrit l'attitude du *Pacificateur*, c'est pour reprendre la pose maniérée de certains avocats, qui se tiennent comme lui « la tête inclinée sur l'épaule droite, le bras étendu à la hauteur de l'oreille *(brachio ab aure protenso)*, la main déployée et le pouce en dehors. » La statue nous met sous les yeux ces orateurs qui se vantent de plaider, selon leur langage, la main haute *(sublata manu)* (¹). — En somme, quand l'impression d'une belle œuvre ne le saisit pas fortement, le jugement esthétique de Quintilien est incertain et superficiel. L'auteur de l'*Institution oratoire* estime les beaux arts à proportion des services qu'ils peuvent rendre aux mœurs, à l'esprit, à la culture générale de l'homme. La théorie de l'art pour l'art lui paraîtrait une formule vide. Et d'avance il l'a réfutée en quelques mots qui résument toute sa critique : « La vraie beauté n'est jamais séparée de l'utilité *(nunquam vera species ab utilitate dividitur)* (²). »

TH. FROMENT.

(¹) Quintil., *Inst. orat.*, XI, 3. — Sur l'expression *sublata manu*, cf. *ibid.*, II, 12 : « Famam dicendi fortius quærunt : nam et clamant ubique, et omnia *levata*, ut ipsi vocant, *manu* emugiunt. » — V. Cicér., *Acad.*, IV, 19.

(²) Quintil., *Inst. orat.*, VIII, 3.

NOTE SUR UN PASSAGE DE SEMPRONIUS ASELLIO

On a beaucoup reproché à Salluste les débuts ambitieux et obscurs de son *Catilina* et de son *Jugurtha*. D'après Quintilien, ce sont des hors-d'œuvre « qui n'ont aucun rapport avec le sujet » (1). Mais surtout on a critiqué le ton sentencieux et morose de ces préfaces. On y voit une affectation hypocrite de vertu, qui s'accorde mal avec tout ce que nous savons de la vie publique de Salluste et des scandales de sa vie privée. On ne pardonne pas à l'écrivain de s'ériger ainsi en censeur des vices d'autrui (2), quand il pourrait si bien prendre pour lui-même la leçon qu'il fait à ses contemporains. Lactance, qui le traite de vaurien *(nequam)*, remarque qu'il a ruiné l'autorité de ses préceptes par les désordres de sa conduite (3). Les modernes n'ont pas été plus indulgents que les anciens. « Salluste, dit M. Taine (4), ne manque pas de coudre au » commencement de son ouvrage quelque brillant lambeau » de philosophie, qui pourra lui donner la réputation de » penseur profond et de moraliste sévère : c'est la censure des » voluptueux, c'est l'éloge de la vertu, de la pensée, de l'âme, » de la gloire et, en dernier lieu, de l'histoire. On a besoin, » pour s'expliquer ces maximes austères et ce ton solennel, de » se souvenir qu'il fut chassé du Sénat à cause de ses mœurs. » J'ai cité ce dernier jugement, parce qu'il résume, sous une forme brillante, toutes les critiques qui ont été adressées aux préfaces de Salluste. Après Quintilien, M. Taine les condamne comme inutiles et étrangères au sujet; après Lactance, il relève durement la contradiction qui existe entre les maximes

(1) *De Inst. orat.*, III, 8, 9.
(2) Macrobe, *Sat.* II, 9 : « Gravissimus alienæ luxuriæ objurgator et censor. »
(3) *Inst. div.*, II, 12, p. 143. « Recte, si ita vixisset, ut locutus est. Servivit enim fœdissimis voluptatibus suamque ipse sententiam vitæ pravitate dissolvit. »
(4) *Essai sur Tite-Live*, p. 328.

de l'historien et les actes de sa vie. Ainsi, Salluste est convaincu d'avoir péché tout à la fois contre les règles de la composition littéraire, en ajustant maladroitement à ses histoires des préambules qui ne tiennent pas au récit, et contre les règles de la morale, en cherchant à donner le change sur son propre caractère, en prenant si vigoureusement l'offensive contre les vices de son temps, alors qu'il eût été fort embarrassé de se défendre lui-même.

Sans discuter au fond cette condamnation, il est peut-être permis de faire remarquer que la culpabilité de Salluste serait sensiblement atténuée, s'il était prouvé que, en écrivant ses préfaces, il s'est conformé à une tradition littéraire déjà établie parmi les historiens romains, qu'il a repris pour son compte et après les autres un lieu commun, développé bien des fois avant lui (1).

I

Au fond, quelles sont les idées qu'exprime l'historien dans ces préambules, si vivement critiqués? Elles se laissent entrevoir assez aisément, bien que l'auteur ait affecté d'employer les expressions les plus abstraites, qu'il ait supprimé les transitions et exagéré encore la brièveté ordinaire de son style, comme s'il eût voulu, de parti pris, obscurcir sa pensée. Dans la préface du *Catilina,* la suite des idées est celle-ci : « Il convient aux hommes d'aimer la gloire, mais » à la condition qu'ils la rechercheront par les qualités de » l'esprit plutôt que par celles du corps. L'exercice des » facultés intellectuelles donne seul à la vie humaine son » prix véritable, et si le plus noble emploi qu'on en puisse » faire est de les appliquer au service de l'État, il est beau » aussi d'écrire l'histoire. C'est le parti auquel Salluste,

(1) M. Jules Girard (*Essai sur Thucydide,* ch. IV) a dit de Salluste : Ses préambules, malgré les détails personnels qu'il y mêle, sentent le lieu commun et, au lieu d'agrandir l'histoire par l'inspiration apparente de la philosophie, lui ôtent au contraire de la dignité en la transformant au fond en satire politique. » Je crois avec M. Girard que le *lieu commun* tient une grande place dans les préfaces de Salluste; tout ce que je me propose ici, c'est de compléter cette pensée et de montrer que Salluste, lorsqu'il disserte sur les mérites de l'histoire et la valeur des enseignements politiques qu'elle est capable de fournir, n'imite pas seulement Thucydide, mais reproduit aussi des idées déjà exposées par les historiens latins qui l'avaient précédé.

» dégoûté de la vie politique par la corruption générale des » mœurs et par ses malheurs personnels, a jugé convenable » de s'arrêter. » En substance, le début du *Jugurtha* offre à peu près le même sens : « L'homme n'a pas le droit de se » plaindre de sa condition, car il n'est pas l'esclave de la » fortune, comme il le dit trop souvent, mais il dépend de » lui d'acquérir, s'il le veut, une gloire éternelle. Il lui suffit » de comprendre que tout ce qui vient du corps est périssable, » et que le bon emploi de ses facultés intellectuelles peut » seul donner à la vie humaine sa véritable dignité. Le plus » noble usage que l'homme puisse faire de sa raison, c'est de » l'appliquer au gouvernement des états; mais vivant dans » temps où il n'est pas possible d'arriver aux magistratures » par des moyens honnêtes ni de les exercer utilement pour » soi-même et pour la patrie, Salluste s'est proposé d'écrire » l'histoire. Cette tâche est plus importante qu'on ne le croit » communément; en remettant sous les yeux de ses contem- » porains les grands exemples du passé, l'historien excitera » chez eux une émulation généreuse et qui sera profitable à » la République. » Dans les deux préfaces, l'auteur, on le voit, obéit aux mêmes préoccupations : il justifie le dessein qu'il a formé d'écrire l'histoire et, pour mieux établir cette justification, il fait l'éloge de l'histoire, considérée comme une manifestation de la vertu politique.

Il est inutile de montrer que cette manière de concevoir l'histoire est tout à fait conforme aux théories des anciens. On connaît le mot de Cicéron (1), qui veut que le récit des événements ne conserve pas seulement le souvenir du passé

(1) *De Orat.*, II, 9. — On remarquera d'ailleurs, — et c'est un fait assez curieux, — que les opinions de Cicéron sur l'histoire étaient assez indécises et flottantes. Il ne semble pas être arrivé à se faire une idée bien nette des conditions du genre historique, ou du moins ses idées ont varié sur ce point. Tantôt, comme dans le *De Oratore* (II, 39), il parle, avec beaucoup de force et d'autorité, des devoirs qui sont imposés à l'historien (nam quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat? deinde ne quid veri non audeat?... ne qua suspicio gratiæ sit in scribendo? ne qua simultatis?...), et il insiste alors sur l'importance de la chronologie, de la géographie, sur l'obligation où est l'historien d'expliquer les événements et de juger les hommes qui en sont les acteurs. Tantôt, l'histoire n'est plus à ses yeux qu'un exercice oratoire, une sorte de matière prête à recevoir tous les ornements de l'éloquence. V., par exemple, *De Leg.*, I, 2, 6, le passage où il se fait engager par Atticus à écrire l'histoire : « Abest enim historia a litteris nostris, ut » et ipse intelligo et ex te persæpe audio. Potes enim tu profecto satisfacere in ea, » quippe cum sit opus, ut tibi quidem videri solet, unum hoc oratorium maxime. »

et des âges disparus, « *testis temporum, nuntia vetustatis,* » mais qu'il fournisse un enseignement et une règle de conduite, « *magistra vitæ.* » Il est inutile également de rappeler que Salluste, dans ses préambules, ne fait que répéter ce que Thucydide avait dit avant lui, plus simplement et surtout avec plus d'autorité morale (1). Ce que l'on sait peut-être moins communément, c'est que, à Rome même, les historiens latins avaient déjà exposé les mêmes idées. La tradition s'était établie de vanter l'histoire comme une école de vertu pratique, de mettre en lumière les enseignements qu'elle était capable de fournir aux citoyens.

Caton, dans ses *Origines,* n'avait pas manqué de présenter ces considérations (2). Elles sont exprimées avec une grande netteté dans un très curieux passage de Sempronius Asellio, qui nous a été conservé par Aulu-Gelle (3). Opposant fièrement l'histoire aux annales proprement dites, le récit philosophique des faits à la simple chronique, l'auteur définit les devoirs de l'historien et les enseignements qu'il est tenu de proposer à ses lecteurs : « Pour moi, je comprends » qu'il ne suffit pas de raconter les événements, mais qu'il » faut encore mettre en lumière pourquoi et comment telle » chose a eu lieu... Les annales sont complètement incapables » de nous animer à remplir notre devoir envers la Républi- » que ou de nous détourner de mal faire. Écrire sous quel » consul une guerre a commencé et sous quel consul elle a » pris fin, mentionner le nom du général qui, au sortir de » cette guerre, a obtenu les honneurs du triomphe, et racon- » ter en détail les opérations militaires, sans dire quelles ont » été les décisions prises pendant ce temps-là par le Sénat et » quelles lois ont été portées, sans exposer les causes de ces » divers événements, c'est raconter des fables aux enfants, ce » n'est pas composer une histoire (4). »

(1) Cf. notamment Thucydide, I, 22.

(2) H. Peter, *Historicorum romanorum relliquiæ,* t. I, p. 52. *M. Porcii Catonis Origines,* fr. 3.

(3) V, 18, 8-9.

(4) Je traduis d'après le texte donné par H. Peter, *ouv. cité*, p. 178-179, en supprimant les trois mots qui sont regardés comme douteux par l'éditeur lui-même : « Nobis non modo satis esse video, quod factum esset, id pronuntiare, sed etiam quo » consilio quaque ratione gesta essent, demonstrare... nam neque alacriores ad rem » publicam defendundam neque segniores ad rem perperam faciundam annales libri » commovere quicquam possunt. Scribere autem bellum initum quo consule et quo

Non seulement ce fragment de Sempronius Asellio fait songer par avance aux préambules que Salluste mettra plus tard en tête de son *Catilina* et de son *Jugurtha;* jusque dans le détail, il offre une ressemblance frappante avec quelques passages de ces préfaces trop fameuses. Ces mots, par exemple, « nam neque alacriores ad rem publicam defendundam neque » segniores ad rem perperam faciundam annales libri com- » movere quicquam possunt, » ne contiennent-ils pas, en germe, ce développement de l'historien de Jugurtha? « J'ai » souvent entendu raconter que Q. Maximus, P. Scipion et » d'autres personnages illustres de notre cité avaient coutume » de dire que, à la vue des images de leurs ancêtres, ils » sentaient s'allumer dans leur âme le plus vif amour de la » vertu. A coup sûr, ce n'était point que cette cire et ces » effigies eussent sur leur esprit une telle puissance, mais » c'est que le souvenir des belles actions développe dans le » cœur des grands hommes une flamme qui ne peut se calmer » tant qu'ils n'ont pas atteint, à force de mérite, la renommée » et la gloire de leurs modèles (1). » Salluste répète, plus savamment et avec plus de force, ce que Sempronius Asellio avait déjà dit; mais, en écrivant mieux que son devancier, il ne pense pas autrement que lui.

II

Ces graves paroles que l'on vient de transcrire, sont gâtées peut-être par le développement satirique qui suit immédiatement : « at contra quis est omnium his moribus... » Le passé de Salluste aurait dû lui imposer plus de réserve. Pourtant, il convient de se souvenir que les opinions des anciens étaient, sur ce point, plus indulgentes que les nôtres. Comme l'histoire était pour eux une œuvre d'art, ils considéraient moins que nous la personne de l'historien. Ils s'inquiétaient moins de connaître son caractère et sa vie (2). Chez les Grecs, chaque

» confectum sit et quis triumphans introierit ex eo bello, quæque in bello gesta sint » [iterare id fabulas], non prædicare aut interea quid senatus decreverit aut quæ lex » rogatione lata sit, neque quibus consiliis ea gesta sint iterare : id fabulas pueris » est narrare, non historias scribere. »

(1) *Jugurtha,* IV, 5-6.

(2) Joubert exprime une idée tout à fait antique, lorsqu'il écrit à propos des vers de Catulle : « *Lasciva est nobis pagina, vita proba;* ce n'est pas là une excuse. *Pagina* » *lasciva* importe; *vita proba* importe moins. »



genre poétique avait son dialecte, qui lui était propre; de même, chaque genre littéraire avait, en quelque sorte, sa morale. Par ce seul fait que l'écrivain avait choisi tel ou tel genre, il était comme tenu d'entrer dans tel ou tel ordre d'idées et de sentiments, qui résultaient du genre même qu'il avait choisi. « Le poète lyrique était obligé de se conformer » à l'esprit et au ton de chaque genre. Quelles que fussent, » en matière de morale, les idées personnelles d'un Simonide » ou d'un Pindare, ils étaient obligés, dans un scolie, de » chanter le vin et les plaisirs; dans un épinicie, de chanter » la vertu qui donne la gloire; dans un thrène, d'être graves » et tristes... Les obligations techniques du poète dominent » donc en quelque sorte les sentiments de l'homme (1). » Dans une certaine mesure, l'historien était soumis à la même nécessité. Il fallait bien qu'il s'érigeât en professeur de morale, puisque le récit du passé devait tourner à l'instruction de ses lecteurs et leur enseigner les devoirs du citoyen et de l'homme d'État. C'est ainsi que, dans la gravité de Salluste, dans la sévérité de ses préfaces, il n'est que juste peut-être de voir, non pas un manque de sincérité, mais plutôt la docilité de l'imagination et de la pensée, se prêtant au rôle imposé à l'historien.

Que cette gravité de Salluste ait dégénéré en une humeur chagrine et grondeuse, je n'ai pas l'intention de le nier. Mais, en reconnaissant ce défaut, il me semble qu'il est possible de l'expliquer. Il inaugurait un genre tout nouveau dans la littérature romaine et donnait à ses concitoyens le premier modèle d'une histoire philosophique et savante. Il était donc forcé de créer sa langue et son style; de là, dans la pensée et dans l'expression, ces traces d'effort, de contention d'esprit, qu'il ne sait pas assez bien dissimuler. Ayant pris Thucydide pour modèle, il lutte avec lui d'austérité et de concision et, comme il arrive souvent à l'élève, ne se tient pas dans la juste mesure. On pourrait ajouter qu'il avait conscience de ce désaccord qui existait entre ses antécédents et le rôle qu'il prenait dans ses ouvrages. Un instinct

(1) A. Croiset, *La Poésie de Pindare*, p. 145. — On se rappelle ce que dit Pline le Jeune (*Epist.* IV, 14) pour s'excuser d'avoir fait de petits vers et de les avoir faits sur un ton assez léger; c'était la loi du genre, à laquelle il n'avait pas cru pouvoir se dérober.

secret l'avertissait que l'autorité morale lui faisait défaut. Il n'y a pas lieu, je crois, de lui appliquer le vers de Perse :

Virtutem videant intabescantque relicta.

On ne se représente pas Salluste tourmenté par le remords dans ses jardins du Quirinal, et ce serait mal le connaître que de lui prêter des scrupules qu'il n'a jamais éprouvés, et des délicatesses de sentiments dont il ne s'est jamais embarrassé. Cependant il était capable, au moins pendant le temps qu'il écrivait, de regretter que son passé ne fût pas plus honnête. C'est ce qui l'aura amené, pour suppléer à cette autorité qui lui manquait, à exagérer la sévérité de ses maximes et à enfler la voix un peu plus qu'il n'aurait convenu.

D'ailleurs, en rappelant les exemples de Caton et de Sempronius Asellio, on n'a pas eu la prétention d'établir que les préfaces de Salluste fussent simplement la répétition, la mise en œuvre, plus savante et plus artistique, d'une sorte de lieu commun traditionnel. Il y a, dans ces préambules, des préoccupations personnelles, qui sont évidentes. L'auteur, on le voit, est loin d'être rassuré sur l'accueil qui sera fait à ses écrits. Ne jugera-t-on pas qu'il est indigne d'un citoyen et d'un homme politique de se renfermer dans l'étude de l'histoire, d'en faire l'occupation exclusive de sa vie, quand il pourrait employer son activité au service de l'État? Sans doute, dans la liste des historiens latins antérieurs à Salluste, on trouve les noms de beaucoup de personnages considérables, de magistrats, de consulaires, qui s'étaient illustrés sur le forum ou sur les champs de bataille. César, pour citer l'exemple le plus récent et le plus glorieux, et, avant lui, Scaurus, Sylla, Lucullus et tant d'autres encore avaient écrit leurs mémoires. On est même autorisé à dire que l'histoire était à Rome un genre éminemment aristocratique, un domaine que l'on réservait aux hommes d'État [1]. Mais l'entreprise de Salluste était toute nouvelle. César, Sylla et

[1] On en voit une preuve dans l'étonnement, on pourrait presque dire le scandale que souleva L. Voltacilius Plotus, un affranchi, quand il entreprit d'écrire l'histoire : « Primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam » orsus, nonnisi ab honestissimo quoque scribi solitam ad id tempus. » (Suétone, éd. Reifferscheid, p. 124.)



les autres n'étaient pas des historiens de profession. La politique restait leur occupation principale et ils ne consacraient à la rédaction de leurs mémoires que leurs heures de loisir. De plus, ils n'avaient aucune prétention littéraire, au moins apparente (1). Salluste, au contraire, renonce entièrement à la vie active pour se donner, sans réserve et sans distraction, à ses travaux historiques. Ce ne sont pas des mémoires, de simples commentaires qu'il rédige à la hâte; mais il compose lentement, avec soin, des œuvres qui, dans son intention, doivent rivaliser avec les chefs-d'œuvre du genre historique, tel que les Grecs l'avaient compris et pratiqué. Il est artiste jusque dans le choix de ses sujets (2) et tout, dans l'ordonnance générale de ses ouvrages, dans ses narrations, dans ses discours, dans les moindres détails du style, porte la marque de ces préoccupations littéraires.

Il faut donc reconnaître que les tentatives de justification personnelle tiennent une place, et une large place, dans les préfaces de Salluste. Mais on admettra également que le lieu commun y tient aussi la sienne. Il existe même un lien très étroit entre ces deux parties de l'argumentation. Avec un art infini, l'auteur a su confondre l'éloge théorique de l'histoire, tel que ses devanciers l'avaient présenté, et les réflexions qui tendent à recommander son entreprise et à le recommander lui-même à l'estime de ses lecteurs. C'est un plaidoyer très habile, où il défend à la fois sa propre cause et celle de l'histoire. Mais, parce qu'il trouvait son profit à cette confu-

(1) « Non exornatores rerum, sed tantummodo narratores fuerunt. » (Cic., *de Orat.*, II, 12.) — Dans un autre passage (*ibid.*, II, 13), Cicéron marque nettement la différence qui existe entre les historiens grecs et les historiens romains. Il montre que les Romains n'ont jamais cultivé l'éloquence que pour s'en faire une arme dans les discussions politiques ou dans les débats judiciaires, qu'ils n'ont point songé à la transporter dans la philosophie ou dans l'histoire, où elle n'aurait eu d'autre effet que d'orner la pensée, sans procurer aucun avantage immédiat ou pratique. « Minime » mirum... si ista res *(historia)* adhuc nostra lingua illustrata non est. Nemo enim » studet eloquentiæ nostrorum hominum, nisi ut in causis atque in foro eluceat. » Qu'on se rappelle aussi le jugement qu'il porte (*Brut.*, 75) sur les *Commentaires* de César : « Nudi enim sunt, recti et venusti, omni ornatu orationis, tanquam vèste, » detracto;... » dans l'intention de l'auteur, ce ne sont que des matériaux préparés pour ceux qui voudront plus tard écrire l'histoire (dum voluit alios habere parata, unde sumerent qui vellent scribere historiam). Cicéron, au fond, sait ce qu'il doit penser de cette simplicité apparente; il n'en est pas moins vrai que César évite soigneusement tout ce qui pourrait le faire passer pour un homme de lettres.

(2) « Statui res gestas populi Romani carptim, uti quæque memoria digna « videbantur, perscribere. » (*Cat.*, IV, 2.)

sion, est-il juste de l'accuser d'un calcul d'hypocrisie et d'une imposture préméditée? On rappelle ses mésaventures amoureuses dans la maison de Milon et ses exactions en Numidie; on lui refuse le droit, après de pareils scandales, de disserter sur les vices de son temps. L'homme, en effet, n'avait guère d'autorité pour blâmer la corruption de ses contemporains; mais l'historien ou, si l'on aime mieux, l'artiste avait le devoir de se conformer à la tradition et d'entrer dans l'esprit de son rôle.

Il est difficile, je doute même qu'il soit possible de discerner la limite exacte, de distinguer entre les considérations qui sont purement de l'ordre spéculatif, et celles qui cachent une arrière-pensée personnelle. Mais, de même qu'il y aurait quelque naïveté à croire que l'argumentation de Salluste est partout désintéressée, de même on ne saurait, sans un excès de sévérité, lui reprocher de n'avoir écrit ses préambules que pour tromper, par des apparences de gravité et de vertu, ses contemporains et la postérité. Pourquoi, en effet, y voir un perpétuel mensonge, quand il est évident, — et la comparaison de ces préfaces avec les fragments de Caton et de Sempronius Asellio en fournit la preuve, — qu'il se borne, au moins en partie, à reprendre et à rajeunir par l'expression des idées, devenues presque banales à force d'avoir été répétées par les historiens, aussi bien par les Latins que par les Grecs? Les anciens ne supportaient pas que l'acteur tragique parût sans masque sur la scène; ce n'étaient pas les traits, la physionomie individuelle du tragédien qu'ils voulaient voir, mais seulement l'image idéale du héros qu'il était chargé de représenter. En tenant compte de ce sentiment, on ne fera pas un crime à Salluste d'avoir revêtu cette gravité, qui convenait à son personnage. Il se donne ainsi, je l'accorde, pour meilleur et plus vertueux qu'il ne l'est réellement; il trompe ses lecteurs, mais, dans cette tromperie, il y a quelque chose qui ressemble à l'illusion théâtrale, au prestige qu'un acteur habile exerce sur le public. Si l'auteur du *Catilina* et du *Jugurtha* fait l'éloge de l'histoire avec plus d'appareil que ses devanciers, s'il appuie cet éloge par des réflexions philosophiques et morales que Caton et Sempronius Asellio n'auraient pas invoquées, j'en ferais volontiers honneur à la supériorité de son esprit et de son talent, plutôt

que je n'y verrais une nouvelle raison de suspecter sa sincérité. Pour continuer la comparaison que j'ai déjà indiquée, un grand acteur, tout en respectant la tradition, peut trouver des effets nouveaux et, à force d'intelligence et d'étude, marquer par des traits plus accusés et plus nets un rôle qui, avant lui, aurait été laissé dans l'ombre. Il en est du lieu commun sur la moralité de l'histoire comme d'un rôle qui n'aurait jamais été tenu que d'une façon médiocre. En le reprenant, Salluste lui donne plus d'éclat. On ne le lui pardonne pas et même on y voit un nouveau prétexte à dénoncer son hypocrisie. Il serait plus équitable de reconnaître qu'il a su méditer plus profondément son sujet, que son esprit était plus apte aux considérations abstraites et son style mieux fait pour les exprimer.

Dans une étude complète sur les préfaces de Salluste, il y aurait lieu de rechercher s'il est tout à fait exact de soutenir qu'elles ne tiennent au récit par aucun lien et sont complètement inutiles. Pour le *Catilina,* on établirait sans peine que cette opinion, ainsi énoncée, a quelque chose de trop absolu. Salluste, dans tout le cours de l'ouvrage, expose bien moins les causes politiques que les causes morales de la conjuration. Il la représente comme une crise aiguë et violente, provoquée par la corruption générale, comme l'explosion soudaine de tous les vices, de toutes les convoitises brutales, s'insurgeant contre l'État et la société. D'après son récit, il semble que Catilina et ses bandes n'appartiennent à aucun parti que l'on puisse nettement définir, ou plutôt ils forment le parti des désespérés et des misérables (1). Ce ne sont ni des idées politiques bien arrêtées, ni des calculs d'ambition qui excitent Catilina contre la République, mais ses crimes passés, les remords qui assiègent son âme et la tourmentent (2). On avouera que les moralités contenues dans la préface s'accordent assez bien avec le récit des événements, ainsi compris et expliqués. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elles en forment l'introduction naturelle; tout au moins, elles sont dans un certain rapport avec l'impression qui se dégage de l'ensemble

(1) V. *Catilina,* XXXV, la lettre de Catilina à Q. Catulus et particulièrement ces expressions : « publicam miserorum causam pro mea consuetudine suscepi. » Cf. aussi *ibid.,* XX, le discours que Catilina adresse aux conjurés et surtout les § 8-13.
(2) *Ibid.,* XV, 3-4.



de l'ouvrage, et nous préparent à la recevoir. Dans le *Jugurtha,* le lien est moins apparent. On réussirait pourtant, je crois, à montrer qu'il existe [1].

Cette question mérite d'être étudiée pour elle-même, et il ne conviendrait pas de la traiter d'une manière incidente. En rapprochant des préfaces de Salluste le texte de Sempronius Asellio, conservé par Aulu-Gelle, c'est le caractère de l'homme, et non le talent de l'écrivain que j'ai essayé de défendre. Les reproches qui lui ont été adressés, me paraissent, sinon injustes, du moins trop rigoureux. Je ne plaide, en effet, que les circonstances atténuantes. Il ne s'agit point d'absoudre ce qui est répréhensible en soi, et il sera toujours désagréable d'entendre Salluste parler de vertu et blâmer chez les autres les vices dont il était lui-même atteint. Ce qui l'excuse, c'est que la tradition de ses devanciers et les lois même du genre historique l'autorisaient à faire, au début de ses ouvrages, cet étalage de principes austères. Un simple rédacteur d'annales ou de mémoires n'avait pas besoin de donner de lui une haute opinion à ses lecteurs; mais l'histoire proprement dite, — et Sempronius Asellio avait déjà marqué cette différence [2], — ayant des prétentions plus grandes, avait aussi d'autres exigences. Elle se proposait de former l'âme des citoyens, d'éclairer leur intelligence, de les animer à bien servir la patrie. Chargé de ces graves fonctions, l'historien était obligé de montrer qu'il était capable de s'en acquitter dignement. Après Caton, après Sempronius Asellio, Salluste revient sur ces idées. Avec lui et par la faute de son passé, elles prennent le caractère d'une apologie personnelle; il n'en est pas moins vrai qu'elles ne sont, au fond, qu'une sorte de formule traditionnelle, un lieu commun. Pour nous, qui ne séparons point l'homme de l'écrivain, nous sommes surpris et choqués de le voir

[1] Dans le *Jugurtha* aussi, quoique plus discrètement que dans son premier ouvrage, Salluste explique volontiers les événements politiques par des causes morales. Ainsi, l'incapacité que montre le Sénat dans toutes les affaires de Numidie, sa faiblesse et son imprévoyance, les fautes de ses généraux et de ses ambassadeurs sont, aux yeux de l'historien, les effets de la corruption des mœurs politiques, qui dérive elle-même de la corruption des mœurs privées; cf. notamment *Jugurtha*, XLI.

[2] Je n'oserais pas affirmer que Sempronius Asellio s'est conformé, dans le corps de son ouvrage, aux principes qu'il avait exposés dans sa préface. L'homme nous est trop peu connu et les fragments de son histoire sont trop peu importants pour qu'il soit possible de se prononcer à ce sujet. Cf. H. Peter, *ouv. cité,* p. CCXLVIII-CCLI.



s'emparer de ce lieu commun; en faisant un effort pour mieux entrer dans les sentiments des anciens, nous serions amenés à être plus indulgents. Nous accepterions que Salluste présentât l'éloge de la vertu, de l'activité intellectuelle et de la gloire, parce que nous donnerions moins d'attention aux convenances morales pour en accorder davantage aux convenances artistiques. Si l'historien latin a offensé les premières, il a respecté les secondes, ce qui est bien de quelque importance dans une œuvre littéraire, quoique je ne prétende point qu'il y ait compensation.

R. LALLIER.

NOTICE SUR LA «CARLIADE»

POÈME ÉPIQUE LATIN

DE UGOLINO VERINO

Nulle part, en dehors de la France, l'histoire poétique de Charlemagne n'offre un développement aussi considérable qu'en Italie. Le vainqueur des Lombards, l'empereur couronné par le pape Léon III en l'an 800, appartenait presque autant à l'Italie qu'à la France, et le souvenir des principaux faits de son règne dut être longtemps populaire dans tous les pays qui s'étendent de Rome aux bords de la Manche. C'est en France seulement, et plus particulièrement entre la Loire et le Rhin, que ce souvenir, transformé peu à peu par la légende, a donné naissance à une poésie épique autochthone. Mais nos chansons de geste se répandirent de bonne heure dans la vallée du Pô, et le premier *jouglere* français que des circonstances inconnues amenèrent à faire entendre la *Chanson de Roland* sur les places publiques ou dans les cours princières du Nord de l'Italie dut faire dans ce pays une fortune brillante. Préciser l'époque à laquelle les poèmes français consacrés aux exploits de Charlemagne et de Roland franchirent les Alpes pour la première fois, n'est pas chose facile : ce fut sans doute dès le XIIe siècle. Y trouvèrent-ils, réellement vivants et populaires, des souvenirs du grand empereur et du drame de Roncevaux, et durent-ils à la préexistence d'une tradition analogue à celle qui leur servait de base une partie du succès rapide qu'ils obtinrent? On ne peut guère former à ce sujet que des conjectures plus ou moins vraisemblables (1). Ce qu'il importe seulement de

(1) M. Léon Gautier, à la suite de M. Pio Rajna, commence l'histoire de la légende de Roland en Italie par l'époque de la *tradition orale*, antérieure à la connaissance des premières chansons de geste françaises (*Épopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 534), et il rapporte à cette époque deux monuments souvent cités : 1o l'inscription de Nepi (États de l'Église) dans laquelle, en l'an 1131, les chevaliers et les consuls de cette ville se lient par serment avec cette clause : « Si l'un d'eux veut rompre cette



retenir, c'est que ce fait capital, l'introduction en Italie, au XIIe et au XIIIe siècle, de quelques-unes de nos chansons de geste, est le germe d'où est sortie toute la littérature chevaleresque italienne : si la *Chanson de Roland* n'avait pas alors trouvé la frontière ouverte, l'Italie ne pourrait probablement pas admirer aujourd'hui des œuvres dont elle est justement fière, comme le *Morgante* de Pulci, l'*Orlando Innamorato* de Bojardo, et l'*Orlando Furioso* d'Ariosto.

Depuis le jour où les tirades mono-assonancées de nos chansons épiques frappèrent pour la première fois des oreilles italiennes, jusqu'à celui où fut composé en *ottava rima* le premier poème toscan consacré aux exploits des paladins carolingiens, il a dû s'écouler un intervalle de près de deux siècles. C'est pendant ces deux siècles, — soit, approximativement, de 1150 à 1350 — et même un peu plus tard, qu'a vécu et s'est développée cette curieuse littérature que l'on désigne sous le nom de franco-italienne, et que la science moderne n'a pas encore complètement exhumée (1). Son berceau est

association, qu'il meure de la mort infâme de Ganelon ; » 2° les deux statues d'Olivier et de Roland qui ornent la façade du *duomo* de Vérone. J'ai beaucoup de doutes sur l'authenticité (au moins avec la date qu'on lui attribue) de l'inscription de Nepi, et j'ai peine à croire qu'en 1131 la légende de Roland fût populaire dans les États de l'Église : cela me paraîtrait tout au plus admissible pour la vallée du Pô. Quant à la date de 1150, au plus tard, que M. Léon Gautier attribue aux deux statues de Vérone, j'ai plus de peine encore à l'admettre. M. Gaston Paris est beaucoup plus réservé et dit que la date et l'attribution de ces statues ne lui semblent pas encore bien établies. (*Hist. poét. de Charlemagne,* p. 161.) Je partage complètement son avis. Si, en effet, l'une des statues représente bien Roland, puisque l'épée du chevalier porte l'inscription : DVRINDARDA, il m'est impossible de voir dans l'autre la statue d'Olivier. J'y verrais bien plutôt Rainouart au Tinel, que Dante place en paradis à côté de Charlemagne et de Roland : l'artiste se sera plu à mettre côte à côte deux champions célèbres de la foi chrétienne conçus sur un type différent : le champion héroïque et le champion héroï-comique. Mais cette conception même suppose une époque beaucoup plus récente que la date qu'on attribue sans preuve à ces deux curieuses statues.

(1) C'est M. Gaston Paris qui a, le premier, sinon découvert la littérature franco-italienne, du moins caractérisé admirablement le rôle de cette littérature, montré ce qu'elle devait à la littérature française et ce qu'elle avait à son tour transmis à la littérature italienne (*Hist. poétique de Charlemagne,* p. 159-202). La voie était ouverte dès lors ; un éminent écrivain italien, M. Pio Rajna, s'y est vaillamment engagé, et a complété sur bien des points de détails et rectifié plus d'une fois le travail de M. G. Paris qui lui servait de guide. On lira avec intérêt ce qu'a écrit sur la question un de ceux qui ont donné les premiers coups de pioche pour exhumer les manuscrits franco-italiens, M. Léon Gautier, dans la 2e édition de ses *Épopées françaises* (surtout t. III, p. 554 et suiv.), et quelques pages de M. Gebhart (*Orig. de la Renaissance en Italie,* p. 209-221). Une dissertation récente sur l'*Entrée de Spagne* comble quelques lacunes et rectifie quelques erreurs sur un point particulier (*Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* fasc. 25).

la vallée du Pô, et particulièrement la vallée inférieure, cette Marche de Trévise, *Marca Trivigiana*, qui a longtemps porté les épithètes de *giojosa* et d'*amorosa*. Là, comme le rappelle Dante,

> In sul paese ch' Adige e Po riga,
> Solea valore e cortesia trovarsi
> Prima che Federigo avesse briga.

C'est là, par conséquent, que les chansons de geste françaises devaient trouver le meilleur accueil; c'est là aussi, à Padoue,

> En la joiose Marche del cortois Trevixan,

qu'est né l'un des plus importants parmi les poètes franco-italiens, le premier auteur de l'*Entrée de Spagne;* c'est là également, à Vérone, que son continuateur, Nicolas de Vérone, a vu le jour.

Les auteurs franco-italiens ont profondément modifié la matière épique qu'ils avaient reçue de la France, tout en cherchant, sans y réussir complètement, à en respecter la forme. Ils ont refait la plupart de nos chansons de geste, *Aspremont, Mainet, Berte aus grans piés, Beuve d'Hanstone,* etc., et ils les ont accommodées à leur goût ou à celui de leur public. Parfois ils ont abrégé, le plus souvent ils ont ajouté des épisodes nouveaux ; parfois enfin ils ont composé des poèmes entiers n'ayant d'autre fondement que leur imagination, et s'écartant plus ou moins complètement de la légende épique française : de ce nombre sont *Berte et Milon,* l'*Entrée de Spagne,* et le roman en prose d'*Aquilon de Bavière* qui ne fut terminé qu'au commencement du xve siècle. Cette littérature ne pouvait vivre longtemps, car la langue par trop factice qui lui servait d'organe, un français plus ou moins italianisé, devait disparaître rapidement devant le *volgare illustre* de Dante; cette langue d'ailleurs a varié selon les temps et les auteurs, et elle n'établit entre les quelques œuvres franco-italiennes qui nous sont parvenues qu'un lien très relâché.

La légende carolingienne a trouvé un sort plus brillant, et surtout plus durable, sur les bords de l'Arno. Elle y arrivait grossie de toutes les inventions dont elle s'était accrue au delà de l'Apennin, gardant cependant quelques points intacts et tels qu'ils étaient sortis de l'imagination française. Là se reproduisit ce qui s'était passé deux siècles plus tôt dans la vallée du Pô: les auteurs florentins traduisirent en belle langue toscane ce que les poètes franco-italiens avaient



bégayé dans leur jargon informe, et ils ajoutèrent de nouvelles fantaisies à celles qui avaient déjà profondément modifié les chansons de geste primitives. On traduisit, on imita, on inventa en prose et en vers, dès le milieu du XIVe siècle : la *Spagna* en vers, imitation de l'*Entrée de Spagne* franco-italienne et du *Roncevaux* français, qui passe pour être le plus ancien poème chevaleresque italien écrit en *ottava rima*, paraît dater de cette époque ; les *Reali di Francia*, composition en prose d'Andrea da Barberino, qui, encore aujourd'hui, est un des livres populaires les plus répandus en Italie, sont une œuvre beaucoup moins ancienne (fin du XIVe siècle, ou commencement du XVe), et qui n'a pas eu à l'origine toute l'importance qu'on lui a attribuée. L'apogée de cette période est marqué par un chef-d'œuvre, le *Morgante* de Luigi Pulci. Le mérite de cette œuvre n'est pas l'originalité du fond, car M. Pio Rajna a montré (1) que toute la première partie du *Morgante* n'est que le remaniement d'un poème plus ancien, que messer Luigi a pillé sans vergogne ; ce qui séduit chez Pulci, c'est le style vif, aisé, plein de brio ; ce sont certains épisodes où l'auteur lâche la bride à sa fantaisie humoristique, c'est enfin l'esprit qui règne d'un bout à l'autre de l'ouvrage, l'air sérieux avec lequel nous sont racontées tant de choses invraisemblables, sérieux qui ne trompe qu'à demi, et sous lequel on entrevoit — juste assez pour ne pas s'en scandaliser — l'arrière-pensée de l'auteur de se moquer de ses héros, de ses lecteurs et de lui-même (2).

Il pourra sembler étrange qu'ayant à parler d'un poème épique latin, je me sois attardé à en chercher les antécédents dans la littérature chevaleresque italienne, qui a toujours eu pour organe la langue vulgaire. Mais comment expliquer qu'un humaniste florentin de la fin du XVe siècle, comme l'était Ugolino Verino, tout imprégné de souvenirs classiques, nourri de la lecture de l'Énéide, ce type par excellence du poème épique latin, et aspirant sans doute à cueillir les lauriers de l'illustre auteur de l'*Africa*, ait pu choisir Charlemagne pour héros, si l'on ne connaissait la vogue qu'avait

(1) *La materia del Morgante in un ignoto poema cavalleresco* (Bologna, 1869).
(2) L'histoire complète du développement de la poésie chevaleresque en Italie jusqu'à l'Arioste est magistralement tracée par M. Pio Rajna dans l'introduction de son livre intitulé : *Le Fonti dell' Orlando furioso* (Firenze, 1876).

alors la poésie chevaleresque, et la popularité du grand empereur dans cette ville de Florence qu'il passait pour avoir rebâtie? Le ton gouailleur de Pulci, le sans-gêne avec lequel il se rit de son sujet, ne doivent pas trop nous faire illusion; ce genre qu'il se donne, il le doit un peu aux poètes obscurs qui l'avaient précédé, il le doit surtout à la tournure naturelle de son esprit. Mais il sait reconnaître que personne plus que Charlemagne ne méritait d'inspirer une œuvre vraiment et sérieusement épique, et ce n'est pas par raillerie qu'il répète, après Léonardo Aretino,

> Che s'egli avesse avuto scrittor degno,
> Sarebbe Carlo Magno un uom divino. *(Morg.,* I, 34.)

Je ne sais si Ugolino Verino s'est flatté d'être ce *scrittor degno* qui diviniserait par ses vers le nom de Charlemagne aux yeux de la postérité. S'il l'a cru, il faut avouer que la postérité a bien trompé son attente, car la *Carliade* lui est demeurée plus inconnue encore que le *Charlemagne* de Le Laboureur, à qui un vers de Boileau servira au moins d'éternelle d'épitaphe. Et pourtant c'était une idée heureuse que de chercher à rajeunir la matière chevaleresque du moyen âge par l'imitation de l'antiquité classique: l'Arioste a fait ainsi, et les nombreux souvenirs de l'Énéide et de la Thébaïde qui se rencontrent dans l'*Orlando furioso* ne sont pas un des moindres charmes de cette œuvre. Mais l'Arioste a écrit en italien: Verino n'a pas compris combien était factice le mouvement qui poussait les humanistes à reprendre la langue de Cicéron et de Virgile, à l'exclusion de celle de l'auteur de la *Divina Commedia*; il a écrit en vers latins, et il portera éternellement la peine de cette faute.

La *Carliade* est restée absolument inconnue de l'érudition contemporaine; M. Gaston Paris n'en a pas parlé dans son *Histoire poétique de Charlemagne*, publiée en 1865, et depuis lors personne n'a comblé cette petite lacune. Le but de la présente notice n'est pas une étude littéraire approfondie sur ce poème, étude dont je n'ai pas les éléments sous la main. J'ai voulu simplement signaler l'existence de cette *Carliade* ignorée jusqu'ici, préciser l'époque et les circonstances dans lesquelles elle a été composée, et enfin donner une idée rapide de son contenu.



Bien que Ugolino Verino ait été l'ami intime du célèbre Angelo Poliziano (Ange Politien), son nom est aujourd'hui très obscur (1). Il naquit à Florence en 1442; je ne sais sur quel fondement la *Biographie Michaud* le fait mourir, âgé de soixante-trois ans, en 1505, tandis qu'une notice imprimée en tête de l'édition de son poème *De illustratione urbis Florentiæ* (Florence, 1636), le fait vivre jusqu'en 1516. Il n'a écrit qu'en latin, mais il a composé en cette langue de nombreuses poésies; les seules qui aient été publiées, en dehors du poème *De illustratione urbis Florentiæ* dont je viens de parler, se trouvent dans un rare petit volume imprimé à Lyon en 1679, sous ce titre: *Ugolini Verini, poetæ florentini, poematia, ex mss. illustrissimi et clarissimi viri Antonii Magliabechi... nunc primum edita a Nicolao Bartholini Bargensi.* Ce volume renferme un poème intitulé *Paradisus*, dédié à Laurent de Médicis, et un *Triumphus et Vita* de Matthias Corvin, adressé directement au célèbre roi de Hongrie.

La *Carliade* est inédite; j'ai pu l'étudier dans un manuscrit de la *Biblioteca Riccardiana* de Florence, portant le n° 838. C'est un petit in-f° de 176 feuillets de vélin; la reliure est en bois recouvert de velours vert, avec fermoirs en métal. Par la finesse et la richesse des miniatures dont il est orné, ce manuscrit, contemporain de l'auteur, est un des plus beaux produits de l'art italien de l'époque. On attribue ses miniatures à un artiste célèbre, Monte di Giovanni del Fora.

Le poème est dédié à Charles VIII. Voici cette dédicace, où nous trouvons des détails intéressants à retenir:

Ugolini Verini Præfatio ad Carolum, christianissimum Francorum regem.

Carolus, cognomento Magnus, Francorum primus imperator, a quo regie sobolis descendit origo, religione ac magnitudine rerum cunctos omnium populorum sic reges superavit, ut adhuc illi jure nemo possit æquari. Hujus sum gesta heroico carmine prosecutus, poetarum principes Homerum, Virgilium compatriotamque meum Dantem imitatus. Parentis primum tui regis invicti nostreque civitatis hortatu tantam bellorum molem sum exorsus. Quantum vero laboris, quantum pertulerim vigiliarum, non solum magnitudo voluminis est testis, sed

(1) Il figure dans les deux éditions de la *Biogr. Michaud,* mais non dans la *Biogr. Didot;* celle-ci ignore également son fils Michele, mort à dix-neuf ans, et dont les *Disticha ethica* ont eu un long succès en France comme en Italie.



anni quatuor et viginti pene sunt decursi. Tametsi minime sum quod volebam assecutus, opinor tamen sacratissimo nomini Francorum fore jocundum, idque potissimum tibi, rex Carole, destinavi, non solum quia nomen et genus ab illo deducis, verum mores et facta emularis, ut te speremus auctore Hierosolimam rursus cum omni regione, depulso, immo sublato Maumetti fetore, indui sacrosanctam Christi veritatem, augustalemque iterum dignitatem in Galliam, tanquam in patriam, post liminium redituram, que non minus tuis quam Italis sit profutura. Nam nec fœlicior ecclesia, nec quietior permansit Italia, quam centum circiter annos sub tutela vestrorum imperatorum. Florentia in primis, non solum servata, sed restituta et aucta, quicquid habet dignitatis, id omne debet vestræ majestati (1). Nos igitur de patria, de re publica christiana bene merito principi, licet exiguas, gratias referimus. Lcti tamen et memores has tibi et nominis et imperii successori lucubrationes exsolvimus. Opus est varium, non minus poeticis distinctum figuris quam mysteriis christianæ sanctionis excultum. Toto siquidem volumine tuorum procerum clarissimis gestis depicta excurrit oratio. Proinde precor, christianissime princeps, ut poema tuo nomini dedicatum suscipias : sic me nec laboris nec penitebit industriæ.

Cette dédicace porte évidemment sa date avec elle : l'allusion à la conquête projetée de Jérusalem ne peut guère s'appliquer qu'à l'année de l'expédition d'Italie faite par Charles VIII, en 1494. D'après les propres paroles d'Ugolino, il avait travaillé près de vingt-quatre ans à son poème : c'est donc vers 1470 qu'il en avait eu la première idée, au moment même où Pulci élaborait son *Morgante*. Ce n'est pas seulement pour plaire à ses concitoyens, « *civitatis hortatu*, » que le poète entreprenait de célébrer Charlemagne ; il exécutait en même temps une commande officielle, et quelques lecteurs seront peut-être surpris d'apprendre que ce protecteur des lettres latines, si soucieux de la gloire du grand empereur, n'était autre que Louis XI. Comment ce monarque peu chevaleresque s'était-il épris d'une si belle passion pour Charlemagne, c'est ce qu'il est assez difficile de s'expliquer. Toujours est-il que cette passion a laissé plus d'une trace. C'est

(1) Cette phrase de Verino rappelle tout à fait un passage de Pulci, au début du *Morgante* (I, 51-56) :

> E tu, Fiorenza, della sua grandezza
> Possiedi, e sempre potrai possedere
> Ogni costume ed ogni gentilezza
> Che si potessi acquistare o avere
> Col senno, col tesoro, o colla lancia
> Dal nobil sangue venuto di Francia.

Louis XI qui a introduit en France le culte de saint Charlemagne, et l'on sait de quelle façon. S'il faut en croire Robert Gaguin, « il ordonna de lui rendre les honneurs dus aux saints, et il envoya dans les villes des messagers pour indiquer au peuple le jour de la fête, *avec peine de mort pour ceux qui refuseraient d'admettre ce nouveau culte* (1). » Ce qui est moins connu, c'est qu'un autre écrivain florentin, Donato Acciajuoli, a composé une vie latine de Charlemagne dédiée également à Louis XI (2). Il n'y a donc rien de surprenant à retrouver encore son nom en tête de la *Carliade*, comme celui du premier inspirateur du poème.

L'élaboration de la *Carliade* fut si longue que l'œuvre ne fut terminée que plus de dix ans après la mort de celui qui en avait inspiré l'idée à son auteur. Mais avant même de voir le jour elle faisait déjà parler d'elle, tout comme l'Énéide, et Politien, nouveau Properce, disait en s'adressant à son ami Verino:

> Carliaden vexas nunc, Ugoline, tuam,
> Carliaden, qua non Latio præstantius ullum
> Quod videam nostro tempore surgit opus (3).

Il est temps de faire enfin plus ample connaissance avec notre poème et d'en indiquer l'étendue et le contenu.

L'œuvre est divisée en quinze livres, formant ensemble un total d'environ 8650 vers. Le début est conçu dans la forme classique:

> Prælia magnanimi canimus victricia Carli,
> Armaque Francorum nullis impervia terris,
> Edomitumque orbem Longobardosque feroces,
> Impiaque horrendis miserorum Tartara penis
> Elysiumque nemus, civesque ardentis Olympi.
> Insuetum per iter ferimur, nullisque priorum
> Orbita currenti monstrat vestigia signis.
> Christe, potens rerum, æterni sapientia patris,
> Aspira ceptis...
> Victor ab Aurora remeans Pipinius heros
> Ter centum Egeas sulcabat navibus undas...

(1) Voyez Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 65.

(2) Voyez Léop. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 74.

(3) Ces vers nous ont été signalés par M. l'abbé Anziani, le savant bibliothécaire de la Laurentienne de Florence, dans le volume intitulé : *Jani Pannonii Poemata* (Utrecht, 1783, p. 677); ils sont bien réellement de Politien et non de Jean de Cisinge *(Janus Pannonius)*.

Donc, Charlemagne, revenant de conquérir Jérusalem et une partie de l'Orient, est jeté par la tempête sur les côtes de Dalmatie, où le roi Justin lui fait le meilleur accueil. Le fils de Pépin ne peut refuser à son hôte le récit de ses aventures antérieures, et les livres II, III et IV sont consacrés à ce récit : nous apprenons que Charlemagne, parti sur l'ordre de Dieu, transmis par Raphaël, a enlevé Jérusalem aux infidèles et a guerroyé pendant dix ans en Asie et en Égypte. Le livre V contient le récit d'une chasse ; puis Pépin apparaît en songe à son fils et lui révèle qu'il doit conquérir l'Italie sur les Lombards et se faire couronner empereur : mais avant, il doit visiter le royaume des morts. En effet, sous la conduite d'Astrée, *Titania virgo*, Charlemagne est introduit en enfer (livre VI), en purgatoire (livre VII) et en paradis (VIII). Il prend ensuite congé du roi Justin, contourne l'Italie et vient débarquer à Pise. L'auteur trace l'histoire des invasions barbares en Italie. Les villes toscanes accueillent le roi de France en libérateur et lui envoient des secours longuement énumérés (livre IX). Didier, roi des Lombards, se prépare à la résistance ; il a pour alliés Marsile qui vient d'Espagne pour se joindre à lui, et Agolas qui débarque au sud de l'Italie (livre X). Longs combats au nord et au sud de la péninsule (liv. XI-XIV). Finalement Didier est fait prisonnier et Charlemagne, vainqueur de Marsile et d'Agolas, donne à jamais la liberté à l'Italie; après s'être fait couronner empereur à Rome, il rentre triomphalement en France, d'où il était parti plus de dix ans auparavant.

Comme on le voit, le plan de la *Carliade* ressemble singulièrement à celui de l'Énéide. Je laisse aux futurs historiens de l'humanisme le soin de voir, si jamais ils y songent, en quoi l'œuvre de Verino se distingue des autres pastiches de Virgile que nous a laissés en grand nombre la Renaissance italienne, et quel rang il convient de lui assigner au milieu de toutes ces œuvres peu intéressantes. Il ne me reste qu'à indiquer ce que l'auteur a emprunté à la légende carolingienne proprement dite et à voir s'il y a encore chez lui un dernier écho de nos chansons de geste françaises.

Nous le constatons avec un certain intérêt, c'est bien le Charlemagne de la légende que nous retrouvons dans la *Carliade*, ou du moins les personnages qui l'entourent sont bien ceux que

nous sommes habitués à rencontrer dans la poésie chevaleresque italienne : le courant était si fort que l'auteur latin n'a pu s'en défendre. Il est fort curieux de voir comment nos paladins sont mis en scène, et quelles comparaisons ils inspirent au poète, tout rempli du souvenir des héros de l'antiquité. Voici à ce point de vue un passage intéressant : c'est celui où Charlemagne, jeté sur les côtes de Dalmatie, arrive à la capitale du roi Justin :

Jamque propinquabant portis, cum protinus omnis
Visendi studio pubes sese extulit urbe ;
Ipsæ etiam matres, innuptaque turba, puellæ
Velato vultu plenis procul ora fenestris
Extendunt Carlumque oculis digitisque secuntur,
Ostenduntque senes pueris et nomina pandunt
Heroum, ut seri possint meminisse nepotes :
En Namus (1), eloquio qui Nestora vinceret ; ille
Est Claron (2), alter Diomedes ; alter Ulixes
Ille est Uggerius (3), nisi quod procerior equo est.
Ille autem, cujus sevis [h]innitibus auras
Implet et horrendos efflat de naribus ignes,
Stat sonipes pictus radiantia tergora guttis
Pestanis, acrique ortus de gente Pironis,
Perque viam obliquus saltat, cervice superba
Amonis soboles (4), alter Telamonius Ajax :
Non animo minor est, non robore corporis impar.
Cujus parva latent sub torva lumina fronte,
Ponterius rector Ganus (5), Magantius astus.
En ille Orlandus, Francorum magnus Achilles,
Alter et Alcides et regi proximus armis.
Sed longe ante omnes majestas regia Carlum
Ornat, et ex ipsis celestis fulgurat ignis
Luminibus, miramque auget reverentia formam
Phæbeoque acies hebetat splendore videntem.

La comparaison d'Achille avec Roland et de Nestor avec le duc Naime de Bavière est tellement conforme à la nature des choses qu'elle s'est imposée, à quatre siècles de distance, à M. Léon Gautier (6), comme à Ugolino Verino. On est

(1) Naime de Bavière.
(2) Claire ou Clairon, neveu de Girard de Roussillon.
(3) Ogier le Danois.
(4) Renaud de Montauban et son cheval Bayart.
(5) Ganelon, que la légende italienne fait sire de *Pontieri* et de *Maganza* (Mayence).
(6) *Épopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 162 et suiv.

étonné de ne pas voir près de Roland son compagnon Olivier ; mais il faut se rappeler que la poésie italienne le néglige assez fréquemment, et que souvent, comme ici, c'est Renaud de Montauban qui est, après Roland, le personnage le plus important.

En dehors des noms de ses personnages, Verino n'a pas emprunté beaucoup aux poèmes chevaleresques ; ces personnages mêmes, il les a pris un peu partout, sans se soucier de leur provenance. Ainsi, dans les batailles qui se livrent en Calabre contre les païens, figurent non seulement Guillaume d'Orange, *Oringius heros*, et son adversaire en titre le roi Thibaut d'Arabie, mais même le roi Arthur de Bretagne,

Divesque Britannicus Astur.

Malgré ces anachronismes légendaires, le livre XII consacré à ces combats a beaucoup de points communs avec l'histoire d'*Aspremont* (1), très populaire en Italie. Nous y retrouvons Agoland et son fils Heaumont (en italien *Almonte*),

Rex Agolas natusque simul fortissimus Almon,

qui y périssent tous les deux, Dans le camp français, à côté de Roland, nous voyons Girard de Frette et ses deux neveux Clairon et Bovon ; le poète accorde un soin tout particulier à ces deux derniers qu'il fait d'ailleurs, contrairement à la légende, mourir dans cette expédition :

Egregii fratres, longo durabitis ævo,
Ad seros venient si carmina nostra nepotes !

En somme la *Carliade* mérite d'être signalée dans une histoire poétique complète de Charlemagne. Elle nous offre un phénomène littéraire intéressant, un essai de fusion entre le poème chevaleresque du moyen âge et le poème épique de l'antiquité, et à ce titre, c'est une œuvre curieuse par le seul fait de son existence. Il nous suffira d'avoir mis en lumière cette existence, dont personne ne paraissait se douter.

Antoine Thomas.

(1) Voir sur cette chanson de geste L. Gautier, *les Épopées françaises*, 2e éd., t. III, p. 70 et suiv.



PLAQUES DE TERRE CUITE PEINTES

DE STYLE CORINTHIEN

L'*Antiquarium* du Musée de Berlin s'est récemment enrichi d'une nombreuse série de plaques de terre cuite peintes, du plus ancien style corinthien. Dans l'inventaire des nouvelles acquisitions du Musée que publie chaque année la *Gazette Archéologique* de Berlin, M. G. Treu en fait la mention suivante: « Environ 1,000 fragments de tablettes peintes, en terre, dédiées à Poseidon et à Amphitrite, trouvées près de Corinthe. Dans le nombre, environ 600, qui ont conservé tantôt sur une face, tantôt sur les deux, des peintures et des inscriptions en style et en alphabet corinthien (1). » M. Milchhöfer, qui a entretenu de cette découverte la Société Archéologique de Berlin (séance du 8 décembre 1880) (2), se propose d'en faire l'objet d'une publication détaillée. Grâce à l'obligeance de M. G. Treu, j'ai pu dessiner quelques-unes de ces plaques; la planche ci-jointe en reproduit deux spécimens. En attendant qu'un travail d'ensemble nous donne le catalogue complet des plaques de Berlin, et la reproduction fidèle des sujets figurés, des inscriptions qui les accompagnent, il y a quelque intérêt à signaler dès maintenant une classe intéressante de monuments, dont nos Musées ne possèdent que peu d'exemplaires. Cette courte notice n'a pas d'autre objet.

Les plaques de terre cuite peintes (πινάκες) n'ont été étudiées méthodiquement que depuis quelques années. M. Benndorf a le premier réuni et publié les exemplaires connus, en recueillant les textes anciens qui peuvent nous éclairer sur la

(1) *Archäologische Zeitung*, 1881, p. 254. *Erwerbungen der Königlichen Museen im Jahre 1880*. II. *Antiquarium*.
(2) *Arch. Zeitung*, 1880, p. 195.



technique et l'usage de ces monuments (1). Tous les érudits sont d'accord pour y reconnaître des monuments votifs, dont les uns ont un caractère funéraire, tandis que les autres sont consacrés à des divinités. M. Benndorf cite d'ailleurs des preuves beaucoup plus concluantes que les textes écrits : ce sont les peintures de vases, où figurent des tablettes analogues; ainsi une amphore de la pinacothèque de Munich (2), où un éphèbe vainqueur à la course se prépare à consacrer à quelque divinité une tablette peinte représentant un coureur. Les plaques décrites par M. Benndorf sont la plupart décorées de peintures noires. Sur 13 exemplaires, on n'en compte que deux à figures rouges. Depuis la publication de ce savant, la série des plaques à figures noires de style sévère s'est augmentée d'environ douze exemplaires provenant d'Athènes, qui se trouvent actuellement au Musée de Berlin, et je ne crois pas qu'ils aient été encore publiés (3).

Il était naturel de penser que cette classe de monuments, moins nombreuse à coup sûr que celle des vases peints, devait cependant reproduire toutes les variétés du style céramique. Si le style sévère était seul représenté, on était en droit de l'attribuer au hasard des trouvailles. En effet, des découvertes récentes ont fait connaître une série nouvelle, celle des tablettes votives de style corinthien. Le Louvre en possède depuis peu quelques exemplaires trouvés au village de Pendé-Skouphia, près de l'Acrocorinthe; ils ont été publiés par M. O. Rayet dans la *Gazette Archéologique* (1880, n° 3) (4). Ces tablettes et celles de Berlin offrent les plus frappantes analogies: la nature des sujets, où Poseidon figure fréquemment, les caractères du style, la forme des inscriptions, enfin la couleur gris blanchâtre de la terre, sont autant de traits communs. C'est à peine une hypothèse que de substituer le nom de

(1) *Griechische und Sicilische Vasenbilder, herausgegeben von Otto Benndorf*, livr. I, 1869. Cf. les observations de M. A. Dumont : *Peintures céramiques de la Grèce propre*, p. 29 et suiv.

(2) Benndorf, *op. cit.*, pl. IX.

(3) *Antiquarium. Attische Pinakes*, nos 2420, 2469.

(4) Les sujets figurés sont les suivants :

1° Poseidon, avec l'inscription Ποτειδαν, et la dédicace Ἴγ[ν]ων μ' ἀνέθηκε. Revers : Homme remuant avec un ringard le feu d'un four à poterie.

2° Personnage occupé à fendre du bois; dans le champ, le nom Ὀνύμων. Revers : Homme debout (Σόρδις), levant un croc devant un four à poterie.

3° Potier tournant. Revers : Sanglier.

4° Deux hommes armés de la lance, combattant. Revers : Pugilistes grotesques.



Pendé-Skouphia à l'indication un peu vague que donne l'inventaire de Berlin *(bei Korinth gefunden)*. Comment expliquer la présence de ces monuments, trouvés en si grand nombre sur un même point? M. Rayet fait remarquer qu'on n'a pas découvert à cet endroit de traces de four à poterie; on ne saurait admettre que les fouilles aient mis au jour le magasin d'un potier. Il y a lieu de croire que ces plaques provenaient d'un sanctuaire de Poseidon, et qu'après voir été suspendues aux murs du temple, ou aux arbres du *téménos*, elles avaient été jetées de côté pour faire place à de nouveaux ex-voto (1).

Les tablettes du Musée de Berlin offrent un vif intérêt pour l'étude de la vie religieuse à Corinthe aux VIIe et VIe siècles; elles nous donnent surtout de curieux renseignements sur la vie quotidienne, et l'on sait que les documents de ce genre sont rares pour une époque aussi lointaine. Scènes de chasse, de guerre, de gymnase, travaux des champs, scènes de la vie industrielle, scènes navales, tels sont, avec les représentations de dieux et de héros, les principaux sujets figurés. De nombreux fragments montrent Amphitrite et Poseidon; tantôt le dieu est seul; tantôt, accompagné d'Amphitrite, il est monté sur un char. Les scènes de la vie industrielle se rapportent en très grand nombre à l'art du potier. Ici, c'est un potier assis sur un banc et terminant un vase (337); ailleurs, un personnage armé d'un ringard, et activant le feu d'un four d'où sort la flamme (280); ailleurs encore la vue d'un four, où les vases sont disposés pour la cuisson (357).

Voici la description de trois de ces monuments, choisis dans des séries différentes.

N° 1. La tablette votive dont nous donnons le dessin (pl. I, fig. 1), se rattache à la série des scènes industrielles: elle porte le n° 340 dans l'inventaire du Musée, où elle est désignée sous le titre de *Bergbau* (L. $0^{m}13$; H. $0^{m}10$). Des ouvriers sont occupés à travailler dans une carrière. L'un d'eux attaque à coups de pic la paroi de la tranchée, tandis qu'un autre se baisse pour recueillir dans une corbeille les fragments détachés par son camarade. A gauche, un troisième personnage soulève une corbeille pleine, que va recevoir un ouvrier

(1) Cf. O. Rayet, *loc. cit.*, et Milchhöfer : *Arch. Zeitung*, 1880, p. 195.

penché sur le bord de la tranchée. C'est le procédé encore en usage chez les Grecs, qui se servent de corbeilles de jonc, analogues aux *couffes* des fellahs égyptiens. Une grande amphore est suspendue dans le champ, et contient la boisson des ouvriers. Il est fort probable que cette scène a rapport à l'industrie des potiers, et représente des ouvriers occupés dans une carrière d'argile ; c'est en effet dans le voisinage de Corinthe qu'on trouve la terre avec laquelle sont faites les tablettes votives.

Le revers montre un cavalier se dirigeant vers la droite, avec un oiseau volant à côté de lui. Ce sujet est familier aux céramistes corinthiens; il offre une grande analogie avec celui qui figure sur un aryballe du Musée d'Athènes, trouvé à Carysto (1) et représentant le départ pour la guerre; l'oiseau volant dans le champ indique que le départ s'accomplit sous d'heureux auspices.

N° 2. (Pl. I, fig. 2, n° 172 de l'inventaire.) Nous donnons cette tablette comme un spécimen de la série qui représente des chevaux et des cavaliers (2). Un personnage coiffé d'un casque, marchant vivement vers la gauche, se retourne pour regarder le cheval qu'il conduit par la bride. Dans le champ on lit l'inscription suivante en caractères corinthiens d'ancien style: Φλειπῶν *(sic)* μ'ἀνέθηκ[ε. La nature de la formule, qui est une dédicace, ne permet pas de supposer que le premier mot soit autre chose qu'un nom propre. En ce cas Φλειπῶν serait un nom nouveau, comme Ἴγνων et Σόρδις qu'on lit sur les plaques du Louvre. Pour l'interprétation de la scène, on pourrait être tenté de songer à ce que dit Pausanias des ἀναβάται, qui, au terme de la course, descendent de cheval pour conduire leur monture par la bride (3). Mais il ne semble pas qu'il y ait lieu de préciser outre mesure le sens de la scène figurée, qui est fréquente sur les vases peints.

N° 3. La plus considérable de ces tablettes, et la plus impor-

(1) *Catal. des Vases peints d'Athènes*, n° 182.

(2) Les exemplaires sont nombreux. Nous citerons en particulier un fragment (n° 180) représentant une tête de cheval avec l'inscription ΠυρFός, qui semble donner le nom du cheval. Cf. Théocrite (*Syracusaines*, v. 53) : ὀρθὸς ἀνέστα ὁ πυῤῥός. Sur le même fragment, un cavalier armé d'un épieu, avec l'inscription Ταχυδρό[μος].

N° 166. Un petit cavalier armé d'un épieu ou d'une lance, monté sur un cheval à longue crinière. Au-dessous, l'inscription Ποτειδᾶν]ι ἄνακτι.

(3) «... ἀποπηδῶντες ἐπὶ τῷ ἐσχάτῳ δρόμῳ συνέθεον οἱ ἀναβάται ταῖς ἵπποις εἰλημμένοι τῶν χαλινῶν, καθὰ καὶ ἐς ἐμὲ ἔτι οἱ ἀναβάται καλούμενοι. » V. IX.



tante, est celle à laquelle nous empruntons une signature de potier. (Pl. I, n° 3.) La tablette est brisée par le haut, et dans la partie intacte, elle mesure 0m22 de hauteur et 0m17 de largeur. L'une des faces représente Poseidon tenant le trident, debout devant un four à poterie. L'autre face, beaucoup plus soignée, montre un chasseur accompagné d'un chien; il est vêtu d'une courte tunique serrée à la taille, qui était peinte en rouge; on aperçoit l'extrémité du fourreau de l'épée, orné d'une grecque. Le chasseur tenait une lance ou un épieu, sur le côté gauche de la plaque on lit un fragment de dédicace : ὁ δεῖνα] ἀνέθηκε τῶι Ποτεδᾶνι. L'exécution technique de ce monument est fort curieuse. Les lignes à l'aide desquelles le peintre a arrêté la silhouette des personnages sont larges, et semblent avoir été tracées avec une sorte de tire-ligne; la couleur est d'un jaune doré. Quant aux détails de la musculature, notamment dans le corps et les pattes du chien, ils ne s'expliquent que par l'emploi d'un poncif; c'est la seule hypothèse qui paraisse rendre compte des espaces réservés en clair et des lignes larges et nettes qui dessinent si vigoureusement les côtes et la musculature des pattes.

La signature indique que cette plaque est l'œuvre de Timonidas. On restitue sans peine le nom de l'artiste : Τιμονί[δας ἔγ]ραψε Βια... Timonidas était déjà connu par un vase signé de lui, représentant Achille guettant Troïlos (1). La provenance de ce vase, trouvé à Cléones, avait pu faire croire que Timonidas avait son atelier dans cette ville; grâce au témoignage de la plaque de Berlin, on n'hésitera pas à donner Corinthe pour résidence à cet artiste. Si le nom n'est pas douteux, le mot qui suit la formule habituelle de la signature ne saurait être restitué avec certitude. On ne peut songer à un patronymique, le nom du père suivant d'ordinaire le nom de l'artiste. Est-ce un ethnique ? La signature de Xénophantos l'Athénien sur un aryballe de Panticapée montre bien l'ethnique après le mot ἐποίησεν (2); mais parmi les villes voisines de Corinthe, il n'en est pas qui pourraient fournir un ethnique commençant ainsi. L'hypothèse la plus vraisemblable est que les lettres Βια... donnent le commencement du nom d'un fabricant associé à

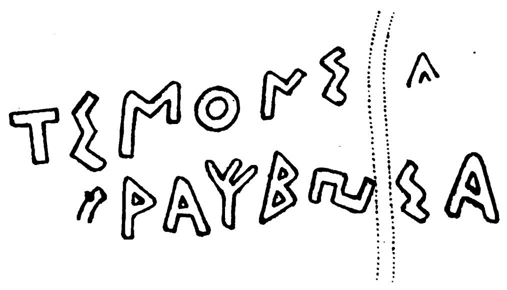
(1) *Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes*, n° 181. Ce vase a été publié par Otto Iahn : *Arch. Zeitung*, 1863, p. 57 et suiv.
(2) Dumont, *Peintures céramiques*, p. 9, n° 16.



1



2



3.

Timonidas et qui aurait signé ἐποίησεν. On sait combien sont fréquentes ces associations de fabricants et de peintres qui réunissent leurs signatures sur les produits de leur collaboration (1).

On peut juger, par ce court aperçu, de l'importance qu'offre une telle série de monuments, pour l'histoire de la vie religieuse et des pratiques du culte populaire. Toutes ces tablettes votives sont loin de se recommander par une exécution aussi achevée que celle de la plaque de Timonidas; on y retrouve le travail hâtif et souvent imparfait des produits communs de la céramique. Mais ce fait même contribuera à modifier certaines idées reçues. Les exemplaires connus par le travail de M. Benndorf sont en général fort soignés; il paraissait donc naturel de croire que ces monuments, plus rares que les vases peints, étaient d'un usage moins fréquent, et exigeaient de la part des artistes plus de soin et d'habileté (2). La nouvelle série de Berlin montre que les plaques de terre cuite peintes n'échappent pas aux conditions ordinaires, et que la piété populaire s'accommodait de cette exécution rapide et négligée.

Max. Collignon.

(1) Voir J. de Witte, *Noms de fabricants et dessinateurs de vases peints*. Paris, 1848, p. 2 et suivantes.
(2) Dumont, *Peintures céramiques*, p. 35.



EXTRAIT

DES

FASTES DE LA GAULE NARBONNAISE

Les Romains, entrés dans la Gaule transalpine pour défendre les Marseillais, leurs alliés, et pour protéger la route militaire qui conduisait en Espagne, donnèrent d'abord à Marseille toutes les conquêtes qu'ils firent. Mais en 122 avant J.-C. (632 U. c.) le proconsul C. Sextius C. F. C. N. Calvinus, fonda pour contenir le pays vaincu, la ville d'Aquæ-Sextiæ, *Castellum* ou camp romain, fortifié et permanent. A partir de ce moment, les Romains furent établis en Gaule pour ne plus la quitter.

La partie de la Gaule qui s'appela bientôt la Province, fut conquise par les deux successeurs de Sextius Calvinus, par Domitius et par Fabius. Mais les auteurs qui traitent de cet événement considérable n'ont pu se mettre d'accord, et il n'est pas facile de déterminer avec précision quel rôle a joué chacun des deux vainqueurs. Voici ce qui nous semble ressortir de textes obscurs et souvent controversés.

Cn. Domitius, Cn. F. Cn. N. Ahenobarbus, consul, succède à Calvinus en 122 av. J.-C. (632 U. c.). Calvinus a fondé Aquæ-Sextiæ en 122, puis a triomphé à Rome la même année; c'est donc dans le courant de cette année que Domitius Ahenobarbus, consul [1], est allé en Gaule.

Avec le titre de proconsul [2], il est vainqueur des Allobroges près de Vindalium (121 av. J.-C. — 633 U. c.)

La même année Q. Fabius Q. Æmiliani F. Q. N. Maximus

[1] C. I. L., t. I, p. 534 et 535, *Fasti cos :* (122 av. J.-C. — 632 U. c.).
[2] Tite-Live, *Perioch.*, 61.

ÆMILIANUS, consul, est vainqueur des Allobroges et de Bétult ou Bituit, roi des Arvernes (1).

Quelle a été la part de Domitius? Quelle a été celle de Fabius? Quand ces victoires ont-elles été remportées? Forcé de prendre un parti, nous ne répondons pas d'avoir tranché définitivement la question. Les Bénédictins et presque tous les historiens jusqu'à ces dernières années exposaient les faits comme ils étaient résumés dans le sommaire attribué à Tite-Live. Teutomal, roi des Salviens, s'était réfugié chez les Allobroges, qui étaient en guerre avec les Æduens, alliés de Rome. Domitius, proconsul, fut vainqueur des Allobroges près de l'oppidum de Vindalium. On lit ensuite dans le sommaire de Tite-Live que Quintus Fabius Maximus, étant consul, tua cent vingt mille hommes aux Allobroges et à Bituit, roi les Arvernes. Bituit partit pour Rome et fut exilé à Albe... les Allobroges firent leur soumission. Il résulte de ce récit que Domitius étant proconsul vainquit les Allobroges près de Vindalium (oppidum voisin de la Sorgue et du Rhône) et que plus tard, Fabius étant consul, écrasa les Allobroges et Bituit (sur les bords de l'Isère).

M. Mommsen (2) pense que la bataille de Vindalium a suivi et non précédé la victoire de Fabius, et n'a été remportée qu'après le retour de ce consul à Rome.

M. Mommsen invoque le témoignage de Strabon. D'après cet auteur (3), les Arvernes combattirent contre Fabius et contre Domitius. Donc, conclut M. Mommsen, Strabon pense que Fabius fut combattu avant Domitius. — Si on lit en entier la phrase de Strabon, on arrive à une conclusion opposée : Strabon, désignant les vainqueurs des Arvernes, nomme d'abord César, puis Fabius, puis Domitius. Il a donc cité d'abord le vainqueur le plus récent, et il est, sinon certain, du moins probable que pour les deux autres noms il a suivi le même ordre. Un peu avant (4) les deux vainqueurs sont encore mentionnés, et, cette fois, Domitius avant Fabius; mais comme l'ordre géographique est suivi, on ne doit rien conclure de cet autre texte.

M. Mommsen s'appuie également sur un texte de Florus (5)

(1) Tite-Live, *Perioch.*, 61.
(2) Th. Mommsen, *Histoire Romaine,* trad. de Guerle, 1865, t. IV, p. 280-281.
(3) Strabon, IV, p. 191.
(4) Strabon, IV, p. 185.
(5) Florus, éd. Halm, 1, 37.

où l'Isère est nommée avant la Sorgue : « Utriusque victoriæ testes Isara et Vindelicus amnes et impiger fluminum Rhodanus. » On pourrait tirer quelque éclaircissement de cette phrase où les mots paraissent cependant être disposés pour les besoins de la période, si plus loin, dans le même paragraphe, Domitius, vainqueur près de l'« amnis Vindelicus », n'était cité avant le vainqueur de l'Isère. Par conséquent, les auteurs invoqués par M. Mommsen sont plutôt défavorables à son hypothèse.

Cicéron (1), Velleius Paterculus (2), Paul Orose (3) citent Domitius avant Fabius. Les autres textes, ou renferment des erreurs matérielles (Eutrope (4) confond Calvinus avec Domitius et Fabius) ou sont incomplets.

Par exemple, César (5), Pline (6), Ammien Marcellin citent Fabius et omettent Domitius. Suétone (7), au contraire, ne nomme que Domitius et le confond avec son fils. Aucun autre écrivain ne cite Fabius avant Domitius.

La théorie de M. Mommsen ne s'appuie donc sur aucun auteur; elle est infirmée, au contraire, par plusieurs d'entre eux. Nous examinerons tout à l'heure le passage des actes triomphaux dont s'autorise aussi M. Mommsen. Étudions auparavant, d'après les textes, comment les événements paraissent s'être passés.

Domitius commença la guerre. Cela ressort du témoignage d'Appien (8) : les Salvens se réfugient chez les Allobroges; Domitius marche contre eux, et Bituit lui envoie des ambassadeurs. Dom Vaissete pense avec quelque vraisemblance que Domitius, qui ne fut pas arrêté par les offres de Bituit, pressa la guerre afin d'être victorieux avant l'arrivée de Fabius. Il remporta la victoire de Vindalium. Suivant Suétone, il était consul quand il fut victorieux; il était proconsul d'après le témoignage du sommaire de Tite-Live, plus précis et plus exact que Suétone dans tous les autres détails. L'auteur du

(1) Cicéron, *Pro Fonteio*, 15.
(2) Velleius Paterculus, II, 39.
(3) Orose, 13 et 14.
(4) Eutrope, éd. Dietsch, 14, 22.
(5) César, *Bell. Gall.*, 1, 45.
(6) Pline, *H. N.*, VII, 50.
(7) Suétone, *Néron*, 2.
(8) Appien, *Bell. Gall.*, I, 12.

sommaire nous apprend aussi que Fabius était consul quand il fut vainqueur sur les bords de l'Isère; et aucun texte ne controuve l'exactitude de cette allégation. Il y a donc lieu de croire que les deux batailles se livrèrent la même année, lorsque Fabius était consul et Domitius proconsul. La victoire de Domitius aurait été remportée au commencement de l'année 121 av. J.-C. et celle de Fabius un peu plus tard. Pline (1) ne donne pas la date de l'année, mais celle du jour et du mois (d'après le calendrier de son époque): A. D. VI ID. AVG.

Que se passa-t-il ensuite? Comme Fabius a triomphé avec le titre de proconsul, il est probable que la Province lui fut attribuée l'année suivante, et cependant Domitius y est demeuré. Nous savons en effet par Valère Maxime (2) que Bituit, voulant se livrer à Fabius, « successeur de Domitius, » fut attiré par ce dernier et fait prisonnier. Domitius l'envoya par mer à Rome, sans doute parce que la Province était sous l'imperium de son collègue. Cet événement eut-il lieu pendant le consulat ou pendant le proconsulat de Fabius? Nous ne pouvons rien affirmer.

Passons à l'inscription invoquée par M. Mommsen (3).

On voit sur un fragment des actes triomphaux que Fabius, proconsul, triompha des Allobroges et de Bétult, dix jours avant les Kalendes. Le nom du mois et la date de l'année sont perdus. Mais la restitution de M. Henzen, qui peut être considérée comme certaine, date ce triomphe de 633 U. c.; c'est-à-dire de l'année qui suivit le consulat de Fabius.

On lit ensuite que Domitius, proconsul, triompha des Gaulois Arvernes seize jours avant les Kalendes... On a perdu également le nom du mois et celui de l'année.

Ces actes prouvent que Fabius a triomphé avant Domitius. Ils prouvent aussi que le Sénat considéra Fabius comme le véritable vainqueur des Allobroges: ils furent en effet écrasés à la bataille de l'Isère et firent leur soumission; de là le surnom d'Allobrogicus donné à Fabius. Le sénat crut aussi que Fabius était le véritable vainqueur de Bituit, quoique Domitius l'ait pris par trahison. C'est une pratique assez constante du sénat; il tire parti des trahisons qui lui profitent, et il en blâme les

(1) Pline, *H. N.*, VII, 50.
(2) Valère Maxime, IX, 6, 3.
(3) C. I. L., t. I, p. 460.



auteurs. Par conséquent, les questions sur lesquelles les deux généraux purent être en désaccord furent tranchées en faveur de Fabius. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'il ait été jugé digne de triompher le premier? Par sa victoire de Vindalium Domitius a ébranlé la puissance des ennemis; mais Fabius les a complètement défaits sur les bords de l'Isère.

Cela ne prouve donc pas que Fabius ait remporté sa victoire avant celle de Domitius; cela peut faire supposer que Domitius ait été chargé, après ces deux victoires, de terminer la guerre et d'organiser la Province. Ce dernier soin, ajouté aux services déjà rendus, méritait les honneurs du triomphe. En effet, à Vindalium, il est surtout vainqueur des Allobroges, et c'est le titre de vainqueur des Gaulois Arvernes qui lui est décerné. Écrasés par Fabius, les Allobroges ont fait leur soumission; et si les Romains ont retenu, contre toute justice, Bituit et son fils, cela prouve qu'ils avaient encore à craindre les Arvernes.

Domitius serait donc resté en Gaule après le départ de Fabius. A titre de proconsul, il aurait reçu la soumission des Helviens et des Volsces, clients des Arvernes, et que nous verrons dorénavant faire partie de la Province (1). Il aurait donc pu être considéré comme le vainqueur des Arvernes.

On a une autre raison de croire qu'il est resté dans le pays pour l'organiser: la voie Domitia (2) porte son nom. Il ne l'a pas tracée le premier, il l'a sans doute réparée et protégée. Il existait aussi dans la Province un forum Domitii (3). Le pays pacifié, il l'aura parcouru en triomphateur sur un éléphant, comme le rapporte Suétone, du reste fort inexact.

Le soin de pacifier et d'organiser la Province put retenir Domitius assez longtemps en Gaule. On est donc fondé à croire qu'il y resta, non seulement pendant l'année où Fabius fut proconsul et partit pour triompher à Rome, mais aussi l'année suivante; et qu'il fut proconsul en 119 av. J.-C. — 635 U. c. (4).

(1) Cés., *Bell. Gall.*, VII, 7.
(2) Cic., *Pro Fonteio*, VII.
(3) Cf. *Histoire générale de Languedoc*, t. 1, p. 81 *in not.*
(4) Nous mentionnons deux inscriptions qui auraient été trouvées dans les Alpes; elles seraient relatives aux triomphes de Domitius en Gaule, L'une a été publiée au siècle dernier, elle est contestée par M. Mommsen. L'autre, signalée par M. Edmond Blanc, se lirait ainsi : HERCVLI . SACRVM | CN. DOMITIVS | AHENOBARBUS | PROCOS | DEVICTIS ET SVPERATIS BELLO | TRI [coriis?]. Avant d'étudier ces fragments, il convient d'attendre que cette lecture soit confirmée.



A-t-il triomphé pendant son séjour en Gaule? A-t-il triomphé quand il est revenu de la Province pacifiée? La seconde hypothèse paraît la plus vraisemblable. En tout cas il triompha en 634 ou en 635 U. c. (1).

L'hypothèse de M. Mommsen est défendue par M. Herzog, qui pense, du reste, que Domitius fut prorogé après le départ de Fabius (2). L'opinion de Dom Vaissete, à laquelle nous nous sommes rattaché est adoptée par Mabille (3), et surtout défendue à frais nouveaux par M. Allmer (4), auquel nous avons emprunté la plupart de nos arguments. M. Desjardins (5) l'adopte également. Barry (6) ne s'est pas prononcé.

(Extrait des Fastes qui précèdent le *Corpus* des inscriptions de la Gaule Narbonnaise, en voie de publication dans l'*Histoire générale de Languedoc*, éditée par E. Privat.)

LEBÈGUE.

(1) Henzen, C. I. L., p. 47. — Orelli et Baiter placent en 635 le triomphe de Domitius.

(2) Herzog., *Galliæ Narbonensis, provinciæ romanæ historia*, Lipsiæ, 1864, p. 47.

(3) *Histoire générale de Languedoc*, 1, 79 *in not.*; II, *not.* VII.

(4) Allmer, *Inscriptions antiques de la Viennoise*, t. I, inscr. 1.

(5) Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, Hachette, 1878, t. II, p. 280, 281.

(6) *Histoire générale de Languedoc*, t. I, p. 76 et 77.

UNE THÉORIE RÉCENTE

SUR L'ORIGINE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des institutions françaises ont lu l'article publié par M. Callery dans la *Revue des Questions historiques* (1) sur l'origine, les pouvoirs et les attributions des premiers États-Généraux. La théorie qu'on y trouve développée est séduisante au premier abord, tant le raisonnement paraît serré, la déduction, forte et rigoureuse, et la foi de l'auteur lui-même dans sa démonstration, vive et absolue. Mais à la seconde lecture, l'impression n'est plus aussi satisfaisante, et l'on se prend à douter du résultat. L'œuvre est plutôt d'un juriste instruit, vigoureux d'esprit, habitué à la démonstration, que d'un historien proprement dit. Je ne veux point ici reprendre et traiter *ex professo* la question complexe sur laquelle ont porté les investigations de M. Callery, mais simplement indiquer les objections et les réserves que suscite, au seul point de vue de l'origine des États-Généraux, la thèse qu'il a défendue devant l'Académie des Sciences morales et les lecteurs de la *Revue des Questions historiques*.

M. Callery a pour but de combattre l'opinion communément acceptée (suivant lui) au sujet de l'origine des États. « La plupart des historiens, dit-il, qui se sont occupés des anciens États de la France, se bornent généralement à les considérer au temps de Philippe le Bel. Sans rechercher à remonter aux causes qui les avaient produits, ces historiens s'arrêtent simplement à constater la fréquence et l'éclat tout particulier des États sous Philippe le Bel. Aucun autre règne antérieur ne

(1) Janvier 1881, p. 61-119.

concluent que les États-Généraux sont une institution de Philippe le Bel et que par conséquent l'avènement du tiers-état à la vie politique ne date que des premières années du XIVe siècle (1). » — « Prétendre, dit-il encore ailleurs (2), que les droits politiques du corps féodal et particulièrement des non-nobles datent du règne de Philippe le Bel, affirmer, comme l'ont fait presque tous les historiens, que c'est ce roi, d'un caractère si autoritaire, qui a, pour la première fois, reconnu et consacré les droits de la nation, c'est commettre une erreur des plus graves. » Il s'agit donc, pour M. Callery, de déraciner cette erreur, et, en effet, sa dissertation achevée, il aboutit à la conclusion suivante : « Chaque fois que, au XIIe et au XIIIe siècle, nous nous sommes trouvé en présence d'une mesure extra-féodale (c'est-à-dire, dans le langage juridique de l'auteur, d'une mesure politique ou administrative non dérivée des contrats permanents qui lient le roi à ses vassaux) affectant soit les nobles, soit les non-nobles, nous avons constaté la manifestation de ces droits politiques dont on croyait n'apercevoir l'existence qu'au commencement du XIVe siècle (3). » Ainsi M. Callery arrive à constater que les États de Philippe le Bel ont leur germe dans les assemblées féodales du moyen âge; qu'ils n'en sont que la continuation et le développement, et que Philippe le Bel n'a rien innové (4).

La thèse me paraît, en ce point, inattaquable. Je pense en effet, avec M. Callery, que l'institution des États n'est point l'œuvre de Philippe le Bel, qu'elle n'est point éclose spontanément au commencement du XIVe siècle et que le devoir de l'historien est de tâcher de la rattacher, par un lien naturel et direct, aux institutions de la période féodale proprement dite. La conclusion est conforme, *à priori*, à cette grande loi historique qui veut que les institutions dérivent les unes des autres et se transforment, c'est-à-dire se développent, par une lente et graduelle évolution. Mais si cette conclusion est juste, est-elle bien neuve? Est-il vrai, comme l'assure M. Callery, leur paraissant offrir des exemples d'États-Généraux, ils en

(1) Callery, p. 63.
(2) *Ibid.*, p. 114.
(3) *Ibid.*, p. 114.
(4) *Ibid.*, p. 88.

que *presque tous* les historiens considèrent l'avènement du tiers-état à la vie politique comme datant seulement de Philippe le Bel ? M. Callery est-il le seul à croire, avec moi, que les États-Généraux dérivent des assemblées de l'époque féodale et que les bourgeois ont pris part à l'exercice du pouvoir législatif et administratif bien avant la célèbre réunion de 1302 ? Une pareille affirmation serait peut-être téméraire. L'auteur observe, il est vrai, que M. Hervien place l'origine de la vie politique du peuple dans l'es États de 1302, et qu'à l'entendre, « ce fait, à lui seul, constituerait un abîme infranchissable entre le passé et l'avenir de la nation (1). » Mais M. Hervien ne représente pas *la plupart* des historiens : son opinion personnelle, importante s'il s'agit des détails de l'organisation même des États, est moins probante dans la question d'origine, quand on se reporte à une époque qui n'a point été l'objet de ses études spéciales. L'opinion commune, au contraire, celle que professe la majorité des historiens, ne date pas d'hier. Elle se trouve exposée par Augustin Thierry, dans son *Essai sur l'histoire du Tiers-État* (2) : c'est que les États-Généraux ont pour origine cette même *curia regis*, ou ces assemblées capétiennes dont la décomposition a donné aussi naissance au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes et au Grand Conseil de l'ancien régime. Loin de s'imaginer que les droits politiques du tiers-état ne remontent pas plus haut que Philippe le Bel, Augustin Thierry affirme que les municipalités sont entrées, à l'époque de la renaissance urbaine, dans les assemblées du corps féodal, tenues sous la présidence du roi. Il croit que la convocation, par le roi, des représentants des bonnes villes, d'abord peu fréquente et bornée à des cas spéciaux, commença par avoir lieu d'une façon isolée, sans que le fait, quelque nouveau qu'il fût, parût aux contemporains digne d'intérêt. « Le surcroît de dépenses et de besoins, pour la royauté, que firent naître les créations administratives au milieu desquelles s'ouvrit le XIVe siècle, devait naturellement amener des appels plus nombreux et plus réguliers des bourgeois mandataires des cités et des communes. De graves événements, survenus dans les premières années du siècle,

(1) Hervien, *Recherches sur les premiers États-Généraux*, 69-75.
(2) Édition de 1864, in-12, 43-44.

donnèrent une solennité inaccoutumée et le caractère de représentation nationale à des convocations jusque-là partielles et qui passaient l'une après l'autre sans se faire beaucoup remarquer. »

De quelque façon qu'on apprécie cette explication de l'origine des Etats-Généraux, on est bien obligé de reconnaître qu'elle a été adoptée par la grande majorité de ceux qui ont traité de nos institutions et de notre histoire nationales au moyen âge. M. Callery n'apprend donc rien de nouveau à ses lecteurs en faisant remonter les États-Généraux aux assemblées de la période précédente. Il exagère d'ailleurs sensiblement, quand il regarde la condition politique de la France sous Philippe le Bel comme tout à fait différente de ce qu'elle était sous les règnes antérieurs. Après avoir étudié, ainsi qu'il a dû le faire, le caractère et le pouvoir réel de ces premiers États-Généraux, comment est-il arrivé à poser tout d'abord, comme un fait incontestable, comme une sorte d'axiome, les énonciations suivantes : « Nous constatons dans le gouvernement monarchique, sous Philippe le Bel, un organisme tout nouveau en apparence ; en face du pouvoir de la royauté, se dressent les droits de la nation ; des assemblées composées de nobles, d'ecclésiastiques et de non-nobles, se réunissent sur la convocation du roi et délibèrent sur les affaires les plus graves. *Sans leur concours, la royauté semble impuissante à prendre spontanément les mesures législatives les plus urgentes ; leurs décisions sont une loi pour le pouvoir royal : le Roi ne paraît plus en quelque sorte que l'administrateur délégué de la nation souveraine* (1). » Quiconque a étudié l'histoire de la royauté française au moyen âge, et celle de Philippe le Bel en particulier, accueillera par un sourire une semblable affirmation. Malgré le caractère plus général et plus régulier de la convocation des trois ordres au commencement du XIVe siècle, il est clair que Philippe le Bel n'a point agi, vis-à-vis du corps national, d'une autre façon que ses prédécesseurs du XIIIe et du XIIe siècle. Ceux-ci n'ont jamais été obligés en droit de réunir les assemblées générales des grands du royaume : ils ne l'ont fait que lorsqu'ils l'ont voulu, dans les conditions déterminées par leur bon plaisir, y appelant qui bon leur

(1) Callery, p. 64.

semblait, et soumettant simplement, dans presque tous les cas, à l'approbation ou à l'acclamation des seigneurs convoqués, les mesures déjà préparées et décidées par les conseillers intimes ou par les *palatins* de leur entourage. L'introduction graduelle des représentants des villes dans ces assemblées n'en a point changé le caractère, et Philippe le Bel lui-même, en y mettant plus de solennité et de régularité, a suivi, au fond, les mêmes principes. Sous lui, comme sous ses prédécesseurs, les assemblées capétiennes, qu'on les appelle États-Généraux ou *curiæ generales et solemnes,* comme au temps des premiers rois de la troisième race, ne sont qu'un simple corps consultatif, absolument dénué de ce que nous entendons aujourd'hui par « droits politiques ». Le gouvernement de Philippe le Bel requiert, quand il le veut, et sous la forme qui lui plaît, l'assentiment des barons, des ecclésiastiques et des bourgeois, pour donner plus de force à ses décisions : mais il ne leur reconnaît ni droit d'initiative ni droit de contrôle. Il agit, la plupart du temps, en ne prenant conseil que des palatins : et il ne réunit d'assemblées vraiment générales que dans les cas de crise grave au dedans ou au dehors, et surtout quand il a besoin d'argent, pour les questions de subsides et d'organisation du monnayage. Je n'ignore pas que le fait même de l'assentiment donné par les bourgeois aux subsides demandés par le gouvernement royal était le germe d'une évolution politique importante, qui aurait pu produire en France, si les circonstances s'y étaient prêtées, le même résultat qu'en Angleterre, c'est-à-dire la constitution d'un corps muni de droits politiques et la fondation du régime représentatif. Mais ceci n'a pu être en question que sous les premiers Valois et ne s'applique nullement au règne de Philippe le Bel.

En résumé, le début et la fin de l'article de M. Callery sont marqués par une double erreur. Il se trompe sur le but qu'il veut atteindre, en se donnant la tâche de combattre une opinion qui est difficilement soutenable, et qui, en fait, n'a été soutenue que par exception. Il se trompe aussi sur le résultat qu'il croit avoir obtenu en donnant comme neuve une conclusion qui ne l'est pas.

Si l'on considère maintenant la méthode employée, la marche du raisonnement et le corps même de la démonstration,

peut-on dire que M. Callery ait placé la question de l'origine des États-Généraux sur son véritable terrain et qu'il se soit approché de la solution ? Il faut bien reconnaître qu'il n'en est rien. L'auteur a consacré la majeure partie de son article à établir, d'une part, la fixité et l'immutabilité des contrats féodaux, des droits et des devoirs des suzerains et des vassaux ; d'autre part, la nécessité pour le suzerain, qui voulait obtenir de ses vassaux autre chose que ce qui était réglé par les conventions primitives, de réunir les nobles et les non-nobles en assemblées délibérantes et d'obtenir leur assentiment. Là est, suivant lui, l'origine des États provinciaux et celle des États-Généraux, qui ne sont que l'expression la plus haute et la plus générale de cette consultation obligée de la vassalité nationale par le souverain. Il y aurait bien des réserves à faire sur ces deux parties de la démonstration, et notamment sur la première. M. Callery exagère cette idée préconçue : qu'il y a toujours eu plus d'ordre et de régularité dans les institutions et dans les conditions sociales au moyen âge, que ne l'admet l'opinion commune. Il dit lui-même (1) « qu'il faut renoncer à cette ancienne légende qui faisait considérer les seigneurs comme des maîtres tout puissants, dont la volonté ne connaissait aucun frein, dont l'arbitraire n'était contenu par aucune limite. » Je doute fort que ceux qui ont étudié avec attention les textes historiques et diplomatiques du moyen âge, acceptent facilement cette assertion. A côté des redevances fixées par l'usage ou *consuetudines*, il y a, ne l'oublions pas, celles dont le caprice seigneurial déterminait seul la quotité et le retour plus ou moins fréquent, les *exactiones*, dont la *taille* et la *tolte* étaient les principales espèces. S'il est vrai de dire qu'au commencement du XIIe siècle, un certain nombre de communautés urbaines obtinrent, de gré ou de force, la suppression des *exactions*, ou du moins leur régularisation, il est également incontestable que sur une foule de points les non-nobles continuèrent, jusqu'à la fin du moyen âge, à rester exposés, sans charte et sans garantie d'aucune espèce, à l'arbitraire seigneurial. Quant à ces États provinciaux composés des trois ordres, auxquels, suivant M. Callery, le seigneur était obligé de recourir quand il voulait prendre une

(1) Callery, p. 74.

mesure non déterminée d'avance par la coutume ou les contrats féodaux, ils existent à peine dans la France du Nord, c'est-à-dire dans la vraie France royale et capétienne. La liste que donne l'auteur de ces assemblées, ne s'applique (sauf une exception relative à la Flandre) qu'aux provinces du Midi, en particulier au Languedoc, pays où l'élément urbain était resté, depuis le commencement du moyen âge, plus important et plus respecté que partout ailleurs.

En admettant même que M. Callery ait pleinement raison sur l'immutabilité des conditions et des contrats féodaux au moyen âge, et sur l'obligation où se trouvaient les suzerains, de requérir l'assentiment de leurs vassaux de toutes classes pour les mesures extra-féodales, la question essentielle est de savoir si ces deux observations sont applicables à la situation du roi de France vis-à-vis de la nation, et s'il est possible d'y trouver la solution du problème de l'origine des États-Généraux. M. Callery n'hésite pas à l'affirmer. Suivant lui, « le rôle de la royauté est déterminé, comme celui de tous les membres du corps féodal, par les principes du régime féodal (1). » Ici encore son opinion repose sur une idée préconçue, à savoir que le droit féodal suffit à expliquer tous les rapports de la royauté avec les trois ordres du pays; qu'il ne faut voir dans le roi que le *suzerain général* et dans la royauté que la clef-de-voûte du système féodal; qu'à partir de l'avènement d'Hugues Capet, l'institution monarchique est un élément intégrant de la féodalité et que la *curia regis*, notamment, n'est autre chose que le développement de la cour seigneuriale des ducs des Francs du xe siècle. C'est là l'idée que Beaumanoir et les autres juristes du XIIIe et du XIVe siècle qui ont écrit le droit féodal se sont faite de la royauté capétienne. Telle est aussi la façon de voir de Pardessus et de tous les savants modernes qui sont arrivés à l'étude du moyen âge et des institutions historiques de cette époque par celle de la jurisprudence féodale et du droit coutumier.

Mais n'est-il point permis d'avoir une opinion différente sur le caractère de la royauté capétienne et de ses institutions? On peut soutenir, il me semble, non sans quelque vraisemblance : 1° que le renouvellement de l'institution

(1) Callery, p. 107.

monarchique, en 987, au profit d'Hugues Capet, est principalement dû à l'influence du clergé et qu'il faut voir avant tout, dans la royauté capétienne, la continuation de la monarchie, romaine par ses origines, ecclésiastique par sa forme, absolue par ses instincts, des Carolingiens et des Mérovingiens; 2° que cette royauté a beau se trouver placée, dès son début, dans un milieu tout féodal et se voir obligée d'entretenir, soit avec les petits fiefs situés dans les limites du commandement militaire exercé jadis par les ducs des Francs, soit avec les grandes principautés féodales du pays, les relations ordinaires des suzerains et des vassaux, elle n'en demeure pas moins au fond ce qu'elle a été de tout temps : l'héritière des traditions monarchiques perpétuées par l'épiscopat et le monachisme et la personnification des tendances à l'unité et à la centralisation qui sont exactement l'opposé de l'idée féodale; 3° qu'en réalité le droit féodal est insuffisant à rendre compte d'un grand nombre de faits de l'histoire de cette royauté envisagée dans ses rapports avec l'Église, avec les classes populaires et même avec les grands vassaux indépendants, et que si les rois des XIe, XIIe et XIIIe siècles ont agi souvent comme suzerains, ils ont agi non moins souvent comme *souverains d'institution divine*, et à l'encontre des lois les plus positives et les mieux reconnues de la féodalité; 4° qu'enfin, à ce point de vue, on peut être fondé à considérer la *curia regis*, dès le jour même de l'avènement d'Hugues Capet, non comme une simple extension de la cour féodale des comtes de Paris, comme le *corps des vassaux* de la couronne, mais surtout comme l'*assemblée des grands du royaume* ou des *fidèles*, convoqués par le Capétien au même titre, et, à peu de chose près, dans les mêmes formes que les seigneurs laïques et ecclésiastiques des *placita* mérovingiens et carolingiens. C'est là une thèse assurément très soutenable et qui contient peut-être une grande part de vérité. En tous cas, il faut se garder d'assimiler trop étroitement le roi capétien au propriétaire d'une grande seigneurie, le royaume à un fief, et les assemblées royales à une simple cour de vasselage. Rien de plus dangereux, au point de vue historique, que de déduire avec rigueur, comme le font constamment M. Callery et les juristes, les institutions capétiennes, des coutumes ou des principes de la pure féodalité.

Il n'est donc nullement prouvé, à nos yeux, que les observations de l'auteur sur les contrats féodaux et les mesures extra-féodales méritent la place importante qu'il leur donne dans l'examen de la question d'origine où il s'est engagé. Le terrain qu'il a choisi est loin d'être le meilleur : il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur la liste d'assemblées féodales qui accompagne la conclusion de l'article (1). Ou cette liste est un pur hors-d'œuvre, absolument inutile à la démonstration, ce qui serait singulier; ou l'auteur la considère comme le document justificatif de sa théorie, et regarde les assemblées du XIIe et du XIIIe siècle qu'il énumère, comme les prototypes ou tout au moins les similaires des États-Généraux de Philippe le Bel. Or, sur les 28 assemblées citées dans cette longue note, 24 appartiennent aux pays du Midi de la France, Languedoc, Provence, Guyenne ou Saintonge, et n'ont rien à voir avec la royauté française. De plus, il n'est question du tiers-état que dans celles de 1212, 1243, 1247, 1269. Il semble tout au moins étrange qu'on aille chercher l'origine des États-Généraux dans les assemblées provinciales et seigneuriales des pays de langue d'oc (2). On avouera que c'est prendre un chemin bien indirect pour arriver à la solution du problème, si tant est qu'on puisse l'atteindre par cette voie. Supposerait-on, un seul instant, que les traditions et les coutumes méridionales ont été assez puissantes pour déterminer la formation d'une institution qui n'appartient pas moins à la royauté que celle du Parlement de Paris ou de la Chambre des Comptes? N'est-il pas infiniment plus naturel et plus sûr de chercher dans la France du Nord et dans le système des institutions capétiennes, les analogies ou les précédents qui peuvent fournir l'explication de l'existence des États-Généraux au commencement du XIVe siècle? Toutes les probabilités militent en faveur de l'opinion exposée par Augustin Thierry et d'après laquelle ces premiers États-Généraux ne seraient que l'extension régularisée des assemblées de fidèles ou de grands du royaume, que la royauté

(1) Callery, p. 111-117.

(2) M. Callery aurait bien fait de vérifier les assertions des ouvrages auxquels il se réfère pour établir la liste de ces assemblées, surtout quand il s'agit de celles du treizième siècle. Il est fort douteux, comme l'a très bien montré M. A. Thomas en rendant compte du livre de Baudel (*Revue critique*, IX, 364), que les États provinciaux du Quercy de 1214, 1231, 1245, 1251, 1270 aient jamais existé.

capétienne, à l'exemple des dynasties précédentes, réunissait autour d'elle dans toutes les solennités religieuses et politiques, pour leur demander aide et conseil sur les questions les plus diverses d'administration intérieure, de justice, de diplomatie, de guerre et de finances.

Quiconque s'occupe de recherches sur l'origine des États-Généraux n'a qu'une méthode à employer. Faire, d'après les chroniques, les lettres et les diplômes, l'inventaire complet de toutes les assemblées capétiennes réunies sous les règnes antérieurs à Philippe le Bel; étudier particulièrement celles que les textes des XIe, XIIe et XIIIe siècles appellent *curiæ solennes* ou *generales*, *concilia magna* ou *celebria*, pour les distinguer des assemblées ordinaires, provinciales, où les seigneurs convoqués étaient relativement beaucoup moinsnombreux et ne s'occupaient guère, sous la présidence du roi et la direction des *palatini*, que des affaires d'intérêt régional; noter enfin, avec un soin spécial, celles de ces assemblées générales où la classe populaire est représentée à côté des barons laïques et des gens d'église. Voilà qui serait autrement intéressant et utile pour la science que les dissertations féodales dè M. Callery. C'est la bonne voie et la seule féconde, celle où est entré M. Stadler avec son travail malheureusement resté manuscrit, sur les assemblées du XIIIe siècle. On arrivera ainsi, entre autres résultats, à constater les deux faits suivants : 1° que les *curiæ generales* ont été beaucoup plus fréquentes, sous les rois des XIIIe, XIIe et XIe siècles, que ne l'admet l'opinion commune et notamment M. Callery qui, on le voit, n'a nullement étudié cette question (1); 2° que l'introduction des représentants de la classe bourgeoise dans ces assemblées remonte à une date beaucoup plus reculée qu'on ne l'affirme ordinairement. M. Stadler constatant que Philippe le Bel, en 1294, a convoqué en son palais ses nobles, ses évêques et les députés de ses bonnes villes, considère cette assemblée comme la première réunion

(1) Callery, p. 118. « Il n'y a par conséquent rien de plus naturel, à mesure que l'on s'enfonce dans les temps les plus anciens de la féodalité, que ces assemblées deviennent de plus en plus rares et qu'il arrive même une époque où l'on ne puisse découvrir aucune réunion de nobles ou de non-nobles. » J'ai relevé, dans les chroniques et les diplômes, la mention formelle de 24 grandes assemblées tenues sous les quatre premiers Capétiens, de 14 sous Louis le Gros, et de 19 sous Louis VII. Et toutes celles dont l'histoire n'a pas parlé? Bien qu'il n'y eût rien de régulier pour la convocation des assemblées capétiennes, on sait que Noël, Pâques et la Pentecôte donnaient ordinairement lieu à la réunion d'une *curia generalis*.



des États-Généraux. Mais ceci ne donne pas le droit à M. Raoul Rosières de dire, après avoir parlé de la célèbre ordonnance de 1262, contresignée par les bourgeois de plusieurs bonnes villes : « Il ne manque plus maintenant aux bourgeois que d'être mandés avec les seigneurs et les prélats aux assemblées où le roi met en délibération les grandes questions de politique nationale; en 1294 ils obtiennent ce *droit* (1). » D'abord le terme de *droit* est impropre et ne s'applique pas plus aux bourgeois convoqués dans les assemblées de Philippe le Bel (nous ne parlons pas des États postérieurs à ce règne) qu'à ceux des *cours générales* réunies par les rois antérieurs. En second lieu, c'est bien avant 1294 que les textes permettent de constater la présence de la classe populaire dans les grandes assemblées capétiennes. Elle n'apparaît point seulement dans les réunions solennelles qui ont pour objet l'élection et le couronnement d'un nouveau roi (voir le procès-verbal du sacre de Philippe Ier en 1059), où les *populi majores et minores* donnent leur assentiment après celui des évêques, des barons et des simples chevaliers). On la voit encore consultée dans les crises politiques les plus graves de la monarchie, par exemple, en 1173, lorsque le roi Louis VII, voulant s'engager dans une guerre dangereuse contre Henri II, de concert avec le propre fils de celui-ci, Henri Court-Mantel, réunit à Paris une assemblée générale où le *peuple* est convoqué en même temps que les comtes, les barons, les archevêques, les évêques et le bas-clergé (2). Les réunions simultanées des trois ordres dans les assemblées royales sont donc bien antérieures à la seconde moitié du XIIIe siècle, et c'est là, non ailleurs, qu'il convient de chercher l'origine des États-Généraux de Philippe le Bel.

A. LUCHAIRE.

(1) *Hist. de la Soc. fr. au moyen âge* (2e éd.), II, 153.

(2) Stubbs, *Gesta regis Henrici secundi Benedicti abbatis*, I, 43-44. « Nam rex Franciæ, convocatis Philippo comite Flandriæ, et Mathæo fratre illius comite Boloniæ et Henrico comite de Trois et Theobaldo comite Blesensi, et comite Robberto fratre regis Franciæ et comite Stephano et cæteris comitibus et baronibus Franciæ et præterea omnibus archiepiscopis et episcopis, et clero *et populo regni* Franciæ, magnum celebravit concilium apud Parisius et in ipso concilio ipsemet juravit, tactis sacrosanctis Ewangeliis, quod juvenem regem, etc. »



NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA JUSTICE ROYALE

Sous le règne de Louis VII.

On ne pourra éclaircir les origines du Parlement de Paris qu'après avoir étudié avec soin les textes historiques et diplomatiques relatifs aux fonctions judiciaires de la *cour du roi* sous les règnes qui ont précédé celui de saint Louis. Nous croyons donc faire œuvre utile, non seulement aux érudits, mais à tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos institutions nationales, en publiant, suivant l'ordre chronologique, la liste sans doute encore bien incomplète des procès qui ont été, d'après l'indication précise des documents, débattus ou tout au moins évoqués devant le roi et la *curia regis* pendant la période comprise entre 1137 et 1180. Nous avons volontairement laissé de côté les textes où l'intervention de la justice royale n'est pas mentionnée d'une façon formelle.

Les renseignements que nous donnons portent: 1° sur la date du jugement ou tout au moins de la charte royale relative au jugement; 2° sur les noms des parties; 3° sur la nature et l'objet du litige; 4° sur le lieu où siège la cour (1). Suit l'indication des sources.

1. — 24 mai 1138. L'abbaye de St-Maur-des-Fossés contre Adam, vicomte de Melun. — Réclamations de l'abbé au sujet de coutumes exercées par le vicomte sur Moisenai et Courceaux. — Abbaye de Ferrières. — (*Bibl. de l'Éc. des Chartes,* 2e série, t. I, a. 1844-45, p. 240, article de Duchalais sur les vicomtes de Melun ; Tardif, *Mon hist.,* n° 435.)

2. — 1140. L'abbaye de St-Sulpice de Bourges et Falcon du Marché.

(1) Nous avertissons le lecteur que, pour quelques-uns de ces procès, il n'a pas été possible de distinguer avec certitude le lieu où ils ont été débattus et celui où a été rendue la charte royale confirmative du jugement.



Les deux parties revendiquent un cens et une terre. — Bourges. — (Raynal, *Hist. du Berry,* II, preuves 527-58.)

3. — Vers 1140 (suivant Raynal). — L'abbaye de St-Sulpice de Bourges et la sœur d'un chevalier, Sarlon. — Opposition de la sœur de Sarlon à une donation faite par ce dernier à l'abbaye. — (Raynal, *Hist. du Berry,* II, pr. 528.)

4. — 1141. L'abbaye de Bonneval et Évrard du Puiset. — Réclamations de l'abbé au sujet de coutumes exercées par Évrard sur une *villa* de l'abbaye. — Janville (en Beauce). — (*Hist. de l'abb. de Bonneval,* f° 56, Bibl. de Chartres.)

5. — 1143. L'abbaye de St-Père de Chartres et Évrard du Puiset. — Vexations qu'Évrard faisait éprouver aux sujets de l'abbaye habitant la Beauce. — Paris. — (Guérard, *Cartul. de St-Père de Chartres,* II, 644.)

6. — 1145. L'abbaye de St-Père de Chartres et Hugues le Bouteiller. — Revendication de 2 serfs de l'abbaye par Hugues le Bouteiller. — Orléans. — (Guérard, *Cart. de St-Père de Ch.,* II, 645.)

7. — 1145. L'abbaye de Notre-Dame de Saintes contre Pierre de Niol. — Revendication par ce dernier de certains héritages que lui disputaient les religieuses. — (*Soc. des Antiqu. de l'Ouest,* a. 1838. Table des mss. de dom Fonteneau, 25, 469.)

8. — 1147-1149. Juvenet, chevalier de Bourges, et son fils Arnoul, cités à Paris devant la cour, par Suger, régent du royaume. — Accusés d'un délit que ne précisent pas les documents. — (*Histor. de Fr.,* XV, 703, lettre de Pierre de la Châtre, archev. de Bourges, à Suger.)

9. — 1147-1149. Renaud de Montfaucon, chevalier berrichon, cité à Paris devant la cour, par le régent, Suger. — Au sujet d'une personne qui niait être l'homme de Renaud et lui refusait le service. — (*Histor. de Fr.,* XV, 503, lettre de Renaud de Montfaucon à Suger, et XV, 703, lettre de Pierre de la Châtre à Suger.)

10. — 1149. Le prieuré de Longpont et Geoffroi Bonet. — G. Bonet, partant pour Jérusalem, avait donné à Longpont tout ce qu'il avait dans certaines localités et, revenu sain et sauf, contestait sa propre donation. — Étampes. — (Bibl. Nat., *Cartul. du prieuré,* latin 9968, f° 8, n° 37.)

11. — 1149 ou 1150 (suivant les Bénédictins). — Duel judiciaire entre Geoffroi de Donzy et un chevalier de Guillaume, comte de Nevers. — Étampes. — (*Histor. de Fr.,* XV, 519-520; lettre de Guillaume, comte de Nevers, à Suger.)

12. — 1150. L'abbaye de Corbie contre les bourgeois de Corbie. — Prétentions mutuelles de l'abbaye et de la commune à l'exercice des droits de justice. — Orléans. — (*Histor. de Fr.,* XV, 529-530, Aug. Thierry, *Rec. des doc. inéd. Tiers-État,* III, 422-23.)

13. — 1150. Procès du trésorier de l'église d'Auxerre. — Il s'agissait de la prévôté de l'église. — (*Histor. de Fr.,* XV, 522-3.)

14. — 1150. Procès criminel de Bouchard de Massy. — Accusé de trahison. — (Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris,* I, 35; Tardif, *Mon. hist.,* nº 507.)

15. — Après 1150. Le prieuré de Longpont et Simon, comte de Montfort. — Plainte du prieur contre Simon qui avait confisqué une terre de la communauté, sous prétexte que les moines lui avaient refusé un mois de service. — Paris. — (Bibl. Nat., *Cartul. du prieuré,* latin 9968, nº 256.) Le fait doit se placer entre 1150 et 1175, puisqu'il eut lieu sous le cancellariat de Hugues de Champfleuri.

16. — 1151. L'évêque de Beauvais (Henri de France) et la commune de Beauvais. — Les bourgeois de Beauvais contestaient les droits de justice de l'évêque. — Beauvais. — (Louvet, *Antiqu. de Beauvaisis,* II, 289; Loysel, *Mém. de Beauvais,* 274, traduction dans Guizot, *Hist. de la civil. en Fr.,* IV, 375-6.)

17. — 1151. L'abbaye de Maillezais et Sebrand Chabot. — Sebrand réclamait la garde de l'abbaye, et le droit de justice sur les hommes des moines. — St-Jean-d'Angély. — (Besly, *Hist. de Poitou,* 309; *Gall. Christ.,* II, pr. 282.)

18. — 1152. Henri Plantagenet cité devant la cour du roi, soit pour refus d'hommage, soit pour mariage effectué sans l'agrément du suzerain. (*Histor. de Fr.,* XII, 514, et 127; d'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champagne,* II, 30. Cf. la Préface du t. XIV des *Histor. de Fr.*, p. XLVII.)

19. — Avant 1152. L'abbaye de St-Denis contre Clémence, comtesse de Dammartin. — Exactions de la maison de Dammartin sur la villa du Tremblai. — (Bibl. Nat., *Cartul. de St-Denis,* latin 5415, fº 413.)

20. — 1152. L'abbaye de Morigny et Joslin de Nacelles. — Au sujet d'une querelle survenue entre un homme de l'abbaye et un homme de Joslin, au lieu de Maisons. L'abbé voulait que le duel eût lieu à Morigny, ce que refusait Joslin. — Étampes. — (Fleureau, *Antiqu. d'Étampes,* 514; Menault, *Cartul. de Morigny,* p. 160. Cf. p. 43.)

21. — 1153. Geoffroi, évêque de Langres, et Eudes II, duc de Bourgogne. — Différents griefs de l'évêque contre le duc, entre autres le refus d'hommage de celui-ci. — Moret. — (Dachery, *Spicil.*, XI, 335; Plancher, *Hist. de Bourg.,* I, pr. 48; Brussel, I, 271-2 et II, 827-828. Voir sur ce procès la Préface du t. XIV des *Histor. de Fr.,* XLVII., et Pardessus, *De la juridiction de la cour du roi, Bibl. de l'Éc. des Ch.,* IV, a. 1847-48, p. 295.)

22. — 1153. Le chapitre de N.-Dame de Paris et Henri, maire d'Itteville. — Les chanoines avaient emprisonné le plaignant. — (Guérard, *Cartul de N-D. de Paris,* II, 371.)

23. 1154. L'évêque d'Amiens et Jean de Conty. — Violences exercées par Jean de Conty dans le Beauvaisis sur des terres de l'Église d'Amiens. — Beauvais. — (Arch. départ. de la Somme, *Cartul. du chap. d'Amiens,* t. I, fº 78-79.)



24. — 1154. L'abbaye de St-Germain-des-Prés et Étienne de Mathy. — Prétentions d'Étienne à la voirie d'Antony; violences exercées par le même sur un homme de l'abbaye. — Paris. — (*Cartul. de St-Germain-des-Prés*, LL 1024, f° 73-74: publié inexactement par Bouilliard, *Hist. de St-G.-des-Prés.*)

25. — 1155. Le roi et le chapitre de N-D. de Paris. — Revendication de quelques serfs de Bagneux. — Paris. — (Guérard, *Cartul. de N-D. de Paris*, II, 133.)

26. — 1155. Le prieuré de Gésy (dépendance de St-Père de Chartres) et Renaud de Boutincourt. — Renaud réclamait les *capitalia* du prieuré et les moines une mairie dont Renaud était en possession. — Paris. — (Guérard, *Cartul. de St-Père de Ch.*, II, 648.)

27. — 1155. L'abbaye de Montmartre et Pierre Queux. — Les religieuses contestaient à ce dernier la donation que lui avait faite la feue reine-mère, Adélaïde, à Barbry, terre cédée par Louis VII à l'abbaye. — Senlis. — (Arch. Nat., *Cartul de Montmartre*, LL 1605, f° 33 v°.)

28. — 1155. L'abbaye de St-Mesmin d'Orléans et Geoffroi Bonet. — Les parties se disputaient le moulin de Castillon. — Orléans. — (*Armorial de la France*, reg. 3, part. II, généal. d'Orléans. p. 28.)

29. — 1156. L'évêque de Chartres et Thibaud V, comte de Blois. — Prétentions de Thibaud sur certaines terres de l'abbaye. — Étampes. — Lépinois et Merlet, *Cartul. de N.-D. de Chartres*, I, 2e part., 163.)

30. — 1158. — Le chapitre de Montermoyen et Ameil de Charenton. — Revendication de coutumes. — Bourges. — (Raynal, *Hist. de Berry*, II, 535-6.)

31. — 1158. L'évêque de Châlons et les Templiers. — Possession de deux moulins foulons. — Laon. — (Éd. de Barthélemy, *Diocèse de Châlons-sur-Marne*, I, 400, n° 16.)

32. — 1158. L'évêque de Laon et l'abbé de Prémontré. — L'évêque se plaignait que les biens du diocèse eussent été dilapidés au profit de l'ordre de Prémontré. — Laon. — (*Bibl. Præmonstr.*, 432.)

33. — 1158. L'évêque de Noyon et Gérard de Quiersy. — Au sujet du château de Quiersy. — Soissons. — (Bibl. Nat., coll. des *Chartes et Diplômes*, t. 69, f° 27, acte de Louis VII. Cf. l'acte de l'évêque de Noyon, Baudouin, sur le même sujet, *ibid.*, f° 85.)

34. — 1158. L'abbaye de Morigny et Guillaume d'Étrechy. — Prétentions de Guillaume à la prévôté et à la justice dans le lieu d'Étrechy. — Orléans. — (Fleureau, *Antiqu. d'Étampes*, 515; Menault, *Cartul. de Morigny*, p. 162-163.)

35. — 1160. — L'évêque d'Autun et l'abbé de Flavigny. — L'abbé prétendait ne pas relever de l'évêque, mais du roi seul. — Paris. — (Plancher, *Hist. de Bourg.*, I, pr. 51.)

36. — 1161 environ. — Milon de Lèves et son neveu. — Toury. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 27.)

37. — 1161. L'abbaye de Montmartre et le prieuré de St-Germain-en-Laye. — Les parties se disputaient un étang. — Paris. — (Arch. Nat., *Cartul. de St-Germain-en-Laye,* T 671, 6, f° 13.)

38. — 1162. L'abbaye de St-Germain-des-Prés et Simon d'Anet. — Exactions de Simon sur les terres de l'abbaye. — Paris. — (Tardif, *Mon. hist.*, n° 575.)

39. — 1462. Le chapitre de Noyon et l'abbaye de St-Barthélemy de Noyon. — Le chapitre avait refusé d'accorder une prébende à l'abbaye. — Noyon. — (Arch. départ. de l'Oise, *Cartul. du chap. de Noyon,* f° 98.)

40. — 1163. Pierre de Gerberoy et Sagalon de Millé. — Les deux parties se disputaient un serf. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 41-42, lettre de Barthélemi, évêque de Beauvais, à Louis VII.)

41. — 1163. Le doyen de St-Julien de Brioude, d'une part; le prévôt et les chanoines de l'autre. — Violences et domination tyrannique du doyen. — L'affaire fut discutée à Bourges, devant le roi, puis renvoyée à l'arbitrage de l'évêque de Mende. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 43.)

42. — 1163. Affaire de Hugues de Broyes. Le chapitre de Langres est cité devant la cour à cette occasion (*Histor. de Fr.*, XVI, 47, lettre des chanoines de Langres à Louis VII.)

43. — 1163. La duchesse douairière de Bourgogne, Marie et son fils le duc Eudes. — Revendication de douaire (*Histor. de Fr.*, XVI, 691.)

44. — 1163-4. Affaire d'un clerc, Adam, jugée en première instance à la cour de l'abbé de St-Denis et portée en appel à la cour du roi. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 67, lettre du cardinal Henri de Pise à Louis VII.)

45. — 1164. Les chanoines de St-Martin de Tours contre Étienne de Sancerre et Hervé de Donzy. — Violences exercées par ces seigneurs sur les sujets de l'abbaye. — (*Histor de Fr.*, XVI, 101, lettre des chanoines à Louis VII.)

46. — 1164. L'abbaye de St-Jean-de-Laon et Enguerrand de Coucy. — Au sujet de la taille des villages situés sur la rive de la forêt de Vosges et spécialement du bois de Fuzy. — Paris. — (Bibl. Nat., *Ch. et Dipl.*, t. 73, f° 92.)

47. — 1164. Frémaud, chanoine de St-Martin de Tours, et Nicolas, bourgeois de Tours. — La cause, remise par le pape Alexandre III au jugement de l'évêque du Mans, fut évoquée par Louis VII à la cour royale. — (*Histor. de Fr.*, XV, 820, lettre d'Alexandre III à Louis VII.)

48. — 1164. Alain, évêque d'Auxerre, et le comte de Nevers. — Le roi avait assigné jour aux deux parties; mais le comte préféra recourir à l'arbitrage de l'évêque de Langres et des abbés de Pontigni et de Clairvaux. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 94, lettre d'Alain à Louis VII. Cf. *Gall. Christ.*, XII, pr. 127.)

49. — 1164. Baudouin, évêque de Noyon, et la commune de Noyon. — Revendication d'une serve par l'évêque. — Noyon. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 109.)

50. — 1165. L'abbaye de St-Denis contre Dreu de Cressonnessart. — Forêt en litige. — (Arch. Nat., LL 1157, *Cartul. de St-Denis*, f° 730.)

51. — 1165. L'abbaye de St-Victor et les chanoines de St-Séverin de Châteaulaudon. — Litige au sujet des annates de St-Sauveur de Melun. — Paris. — (Bibl. Nat., *Cartul. des prébendes de St-Victor*, latin 15057, f° 19 r.)

52. — De 1152 à 1166. — Longs débats entre l'abbaye de Vézelay, d'une part, le comte de Nevers et les bourgeois de Vézelay, d'autre part. — Vexations du comte et des bourgeois contre l'abbaye et ses sujets. — L'affaire fut traitée à différentes reprises devant la cour du roi, notamment à Paris en 1152 (Dachery *Spicil., Hist. Vizeliac. monast.*, t. II, 528), à Moret en 1155 (*ibid.*, 532), à Moret et à Paris en 1166 (*Histor. de Fr.*, XII, (340-342). Voir la *lettre* 23 *sur l'histoire de France*, d'Augustin Thierry, et les *Recherches* de Louis de Bastard *sur l'insurrection communale de Vézelay*, dans la *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, t. 2 3e série, a. 1851, p. 339-365. Cf. le même recueil, t. 2, a. 1861, p. 317.)

53. — 1166. L'église de Mâcon et le comte de Mâcon. — Exactions et violences exercées par le comte sur les terres épiscopales. — Châlon-sur-Saône. — (Martène, *Ampl. coll.*, I, 874. Sur ce procès voir Brussel, I, 518; la Préface du t. XIV des *Histor. de Fr.*, p. L; Beugnot, préface des *Olim*, I, 33, etc.)

54. — 1166. L'abbaye de St-Denis et Guichard, comte de Roucy. — Se disputaient la possession d'une terre (*de Curte superiori*). — (Arch. Nat., LL 1158, *Cartul. de St-Denis*, f° 175.)

55. — 1166. L'évêché de Meaux et l'abbaye de Faremoutiers. — L'abbaye prétendait ne relever que de la couronne. — Paris. — (*Gall. Christ.* ², VIII, pr. 553.)

56. — 1167 environ. Entre deux chevaliers, parents de l'évêque d'Orléans, Manassès. — Étampes. — (*Histor de Fr.*, XV, 719, lettre de Manassès à Louis VII.)

57. — 1167. Affaire où l'évêque de Langres apparaît comme partie. — Au sujet de la terre de Coulan. — Bétisy. — (*Histor de Fr.*, XVI, 141, lettre de Gautier, évêque de Langres, à Louis VII.)

58. — Avant 1167. L'abbaye de St-Sauve de Montreuil et les bourgeois de Montreuil. — Refus des bourgeois de se présenter devant la cour du roi; ils font assigner l'abbé devant la cour du comte de Boulogne. — (*Histor. de Fr.*, XVI, 136.)

59. — 1169. — L'abbaye de St-Lucien de Beauvais contre Guillaume de Merlot. — Ce seigneur avait pris et rançonné un homme de l'abbaye. — Beauvais. — (Bibl. Nat., *Ch. et Dipl.*, t. 76, f° 50.)

60. — 1169. L'abbaye d'Yerre contre Nicolas Tade et ses fils. — Contestation au sujet d'une maison et d'une vigne sises à Étampes.

— Paris. — (Arch. départ. de Seine-et-Oise, *Invent. des titres de l'abb. d'Yerre*, f° 49.)

61. — 1169. L'évêque de Soissons contre le chapitre. — Contestation au sujet du droit d'interdit. — Soissons. — (*Gall. Christ.* [2], X, pr. 125; *Histor de Fr.*, XV, 875 et 876, lettres du pape Alexandre III à Henri, archevêque de Reims, et de Louis VII à Alexandre III.)

62. — 1171. L'évêque du Puy contre le vicomte de Polignac et ses fils. — Exactions exercées par le vicomte sur les marchands et les pèlerins. — Long débat commencé en 1162; arrêt définitif rendu à Paris en 1171. — (Baluze, *Hist. d'Auvergne*, II, 66.)

63. — 1171. Les chanoines de Châlon-sur-Saône contre Joceran le Gros, sire de Brancion. — Joceran réclamait, à titre d'héritage, l'avouerie avec droit de garde dans les terres de la Rochette et de Boyac. — Tournus. — (*Gall. Christ.* [2], IV, 243; *Histor. de Fr.*, XVI, 154 et 155, lettres de Pierre, évêque de Châlon à Louis VII.)

64. — 1171. L'abbaye de Tournus et les bourgeois de Tournus. — Les bourgeois réclamaient l'abolition de la mainmorte, de la taille et le droit de constituer une commune. — Tournus. — (Chifflet, *Hist. de l'abb. de Tournus*, pr. 452; Juenin, *Hist. de l'abb. de Tournus*, pr. 169, et pour l'hist. du différend, p. 131; *Ordonn. des rois de Fr.*, XI, 205.)

65. — 1171. L'abbaye de Braisne contre Raoul de *Cosduno*. — Ce seigneur avait dévasté un bois de l'abbaye. — (Arch. Nat., *Cartul de Braisne*, LL 1583, f° 171.)

66. — 1172. L'abbaye de St-Denis contre Gui de Chevreuse. — Contestation au sujet de l'avouerie d'une terre de l'abbaye sise à Chevreuse. — Paris. — (Tardif, *Mon. hist.*, n° 638.)

67. — 1174. L'abbaye de St-Denis contre Payen de Presles. — Contestation relative au bois de Rosoy. — (Doublet, *Hist. de St-Denis*, 881; Tardif, *Mon. hist.*, n° 653.)

68. — 1175. Le village de Lagny-le-Sec contre Guillaume de Merlot. — Contestation relative au droit de gite. — Senlis. — (Tardif, *Mon. hist.*, n° 653.)

69. — 1176. — Procès criminel contre Simon de Néauphles, accusé d'homicide sur la personne de Simon de Maurepas, chevalier. — Paris. — (Martène, *Thes. Anecd.*, I, 587, acte de Louis VII. Cf. Bibl. Nat., *Ch. et Dipl.*, t. 80, f° 108, acte de Simon de Montfort, comte d'Évreux, et f° 132, acte de Guillaume, archevêque de Sens, relatifs au même procès.)

70. — 1177. L'abbaye de St-Wandrille contre Guazon de Poissy. — Contestation relative au sujet du passage des bateaux de l'abbaye à Mandes. — Pontoise. — (Bibl. Nat., *Ch. et Dipl.*, t. 81, f° 20.)

71. — 1178. L'abbaye de St-Germain-des-Prés contre Barthélemy de Paris, chevalier. — Contestation relative à la voirie et autres droits que ledit chevalier prétendait posséder à Carnetin. — Paris. — (Tardif, *Mon. hist.*, n° 678.)

72. — 1189. Le chapitre de Notre-Dame de Paris et Philippe, maréchal du roi. — Contestation au sujet de droits sur l'église de Larchant. — Paris. — (Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris,* II, 291; Tardif, *Mon. hist.,* n° 682.)

73. — 1179. L'abbaye de St-Denis contre Gui de Chevreuse. — (Arch. Nat., LL 1168, *Cartul. de Beaurain,* f° 2-4.)

74. — 1179. L'abbaye de Ste-Geneviève contre les hommes de Rosny. — Ceux-ci prétendaient être non les serfs, mais les colons et les hôtes de l'abbaye. — Paris. — (*Gall. Christ.*[2], VII, 721, fragm.)

75. — 1179. L'abbaye de St-Riquier contre l'abbaye de Valoires. — Contestation au sujet d'un cens annuel que l'abbaye de St-Riquier prétendait lui être dû par l'abbaye de Valoires. — Domart. — (Arch. départ. de la Somme, *Cartul. de l'abb. de Valoires,* f° 94.)

76. — 1180. Le chapitre de St-Frambourg de Senlis contre l'abbaye de St-Vincent. — Contestation relative à une prébende. — (Bibl. Nat., *Ch. et Dipl.,* t. 83, f° 128.)

A. LUCHAIRE.

COMMUNICATIONS

PRÆVARICATOR

Varus « cagneux ».
Varicus « qui écarte les jambes ».
Prævaricator « prévaricateur ».

Comment expliquer cette association d'idées? On n'en a pas rendu compte jusqu'à présent. Cependant un lien doit exister entre le sens matériel et le sens moral.

La seule explication que je connaisse est celle qui est donnée par Pline, XVIII, 18, 49. « Arator, nisi incurvus, prævaricatur. Inde translatum hoc crimen in forum. »

Mais les métaphores du langage sont, en général, d'une grande justesse. Il y a à cela une bonne raison: celles qui ne sont pas justes ne sont point adoptées par l'usage. Si *prævaricator* désignait le laboureur qui ne se penche pas sur la charrue, comme il doit le faire, on comprendrait qu'au sens métaphorique il signifiât « indolent, négligent ». Mais prévaricateur? Le prévaricateur est un homme qui déserte les intérêts qu'il est chargé de défendre pour favoriser secrètement d'autres intérêts. Dans la langue judiciaire, c'est un juge qui s'entend avec l'un des plaideurs, ou bien un accusateur qui est de connivence avec la défense, ou un préposé aux ventes qui s'entend avec l'acheteur. Jamais on ne tirera ce sens compliqué et raffiné de l'attitude du laboureur, laquelle peut bien conduire au sens de paresse ou de maladresse, mais non à celui de collusion.

Ce dernier mot doit nous mettre sur la voie, car le méfait en question est souvent nommé d'un mot emprunté à la langue du jeu.

Dans une partie organisée, si l'un des joueurs nuit avec intention aux intérêts de son camp, il se rend précisément coupable du fait de prévarication. *Collusio* a justement cette signification. Il en est de même en grec du mot συμπαιγνία.

Mais quel est le jeu où le fait d'écarter les jambes peut constituer le délit en question? C'est très probablement le mail,

autrement dit le jeu de balle. On sait qu'il n'était pas moins en faveur chez les Grecs et chez les Romains que dans les temps plus rapprochés de nous. Le joueur malhonnête qui, au lieu de renvoyer la balle de l'ennemi, lui laissait son libre cours, ou qui laissait celle de son propre camp se perdre et se *noyer* au lieu de l'arrêter à temps avec le pied, était *prævaricator* au sens propre en même temps qu'au sens figuré. Il est intéressant de voir que la balle qui a fourni à notre langue tant de métaphores, en a probablement déjà alimenté la langue latine et qu'entre autres elle a fourni un terme technique à la langue des tribunaux et du droit.

Je suis heureux de faire hommage de cette étymologie, qui n'a pas de prétentions à la certitude, mais seulement à la vraisemblance, à un Recueil qui représente l'érudition dans la contrée où le noble jeu du mail a conservé ses plus fidèles adeptes.

Michel Bréal.

SUR LES FRAGMENTS D'EUDÈME DE RHODES

RELATIFS A L'HISTOIRE DES MATHÉMATIQUES

La presque totalité des données que nous possédons sur les travaux des premiers mathématiciens grecs, paraît provenir originairement des écrits historiques d'Eudème de Rhodes, disciple d'Aristote. Il est en effet, pour ainsi dire, le seul auteur nommément invoqué par les écrivains qui parlent de l'état des mathématiques avant Euclide, et si Diogène Laërce nous dit que le plus célèbre condisciple d'Eudème, Théophraste, avait composé un (?) livre d'*Histoires arithmétiques*, quatre d'*Histoires géométriques*, six d'*Histoires astrologiques*, il est permis de croire avec Usener (*Analect. Theophr.*, p. 17) que ces ouvrages ont été insérés à tort dans le catalogue des écrits de Théophraste alors qu'ils étaient dus à Eudème, auquel des témoignages précis attribuent les mêmes titres. En effet, les trois citations uniques de Théophraste qu'on pourrait rapporter à ses prétendus travaux historiques et qu'on trouve dans Simplicius (*Du Ciel*, II, XII), proviennent plutôt de son

livre Περὶ οὐρανοῦ, auquel le commentateur d'Aristote se réfère ailleurs nommément (1).

Il n'est donc point sans intérêt de rechercher quels sont les auteurs qui ont fait ou pu faire un usage direct des écrits historiques d'Eudème. Cette recherche est évidemment indispensable pour permettre d'apprécier la valeur des témoignages de ces auteurs en ce qui concerne l'histoire des mathématiques à leurs débuts. Elle ne sera d'ailleurs pas infructueuse si elle établit, comme nous l'espérons, que selon toute probabilité et contre l'opinion accréditée, les *Histoires* d'Eudème n'ont pas échappé à la ruine de la bibliothèque d'Alexandrie, en 389, et n'existaient plus par conséquent au ve ou vi^e^ siècle ap. J.-C.

Les écrivains qui citent Eudème comme historien des mathéma tiques sont par ordre chronologique: Théon de Smyrne, Diogène Laërce, Clément d'Alexandrie, Porphyre, Proclus, Simplicius et Eutocius. Leurs citations sont d'ailleurs recueillies dans les collections des fragments d'Eudème par Léonard Spengel (2) ou sous les mêmes numéros (83-92, 94-98) par Mullach (3).

Théon de Smyrne (*De astron.*, p. 322, éd. Martin) donne une brève récapitulation des premières découvertes en astronomie (fr. 94). Cette récapitulation est tirée par lui d'un ouvrage du platonicien Dercyllides, du i^er^ siècle ap. J.-C. Ce sont des extraits et compilations de ce genre qui ont de très bonne heure fait négliger la source primitive. Il serait au reste facile de prouver que Théon de Smyrne n'a jamais lu Eudème, car il attribue à Platon la doctrine des épicycles et méconnaît complètement le système astronomique d'Eudoxe (4).

Diogène Laërce cite l'*Histoire astrologique* d'Eudème à propos de Thalès (fr. 94).

Mais il est inutile de s'arrêter à un compilateur dont le défaut de critique est suffisamment connu.

Clément d'Alexandrie (*Strom.*, I, 14) invoque le même écrit au sujet de la prédiction de l'éclipse de soleil faite par le Milésien (fr. 94). Le détail dans lequel il entre pour fixer la date de cette

(1) En tout cas, les trois citations dont il s'agit et qui se rapportent à la théorie des sphères d'Eudoxe sont tirées par Simplicius, non pas de Théophraste directement, mais bien du traité de Sosigène qu'il suit sur cette matière. C'est ce que n'a point vu M. Th.-H. Martin dans son beau *Mémoire sur les hypothèses astronomiques d'Eudoxe*, Paris, 1881.

(2) *Eudemi Rhodii peripatetici fragmenta quæ supersunt*. Berlin, Calvary, 1870.

(3) *Fragmenta philosophorum græcorum*, vol. III, Didot, 1881, p. 222-292.

(4) J'ai déjà fait remarquer (*Revue philosophique*, mars 1880, p. 314) que le texte publié du fragment d'Eudème renferme une erreur évidente; le nom d'Anaximène y a été substitué à celui d'Anaxagore, comme auteur de l'explication des phases et des éclipses de la lune.



éclipse peut faire croire qu'il a l'ouvrage d'Eudème à sa disposition.

Porphyre semble également tenir entre ses mains les *Histoires* du péripatéticien. En tout cas, dans son commentaire sur les *Harmoniques* de Ptolémée, il donne textuellement une phrase du premier livre de l'*Histoire arithmétique* (fr. 83).

J'ai, d'autre part, établi ailleurs [1] un point qu'il est facile au reste de vérifier : que Porphyre avait écrit un commentaire sur Euclide, et que Proclus a très largement usé de ce commentaire pour celui qu'il a composé lui-même. Lors donc que je vois le compilateur du ve siècle invoquer cinq fois l'autorité d'Eudème, mais, contre ses habitudes de copiste infatigable, ne donner de son texte qu'un seul et bien court extrait (fr. 88), quand d'autre part ces citations (fr. 87) se trouvent liées à celles qu'il fait de Porphyre, je crois pouvoir conclure hardiment que Proclus ne puise pas directement dans Eudème, et que toutes ces citations (fr. 85, 86, 87, 88, 89) sont empruntées par lui au commentateur qui l'a précédé.

De même la citation (fr. 93) d'un livre d'Eudème *Sur l'angle* semble tirée par Proclus d'un écrit de son maître Plutarque. Mais on n'en peut nullement conclure que ce dernier ait, à ce sujet, fourni lui-même un renseignement de première main, et malgré la forme de l'assertion, — « le péripatéticien Eudème, qui a écrit un livre *Sur l'angle* » — il reste encore douteux s'il ne s'agit point ici d'une partie des *Histoires géométriques*. On peut en effet penser, d'après le début du fr. 92, tiré du livre II de ces *Histoires*, qu'elles étaient composées plutôt par ordre de matières que par ordre chronologique, et la même hypothèse vaut pour les *Histoires astrologiques*, le système d'Eudoxe y ayant été exposé dès le second livre (fr. 96).

Il reste encore au compte de Proclus :

1° Dans son commentaire sur le Timée, une donnée (fr. 98) provenant d'Eudème et d'après laquelle Anaxagore aurait le premier, avant Platon, soupçonné « la grande communauté, » la similitude de nature, l'identité de cause dans les mouve» ments du soleil et de la lune, la liaison de leurs courses dans le » ciel ». Dans le rapprochement que fait Proclus à cet égard, il y a une absence de critique qui dénote un renseignement de seconde main. Il est clair en effet que la découverte attribuée par Eudème à Anaxagore est celle de la théorie des phases de la lune, tandis que dans le passage commenté de Platon, il ne s'agit de rien de semblable.

(1) *Sur les fragments de Héron conservés par Proclus*, dans le *Bulletin des Sciences mathématiques et astronomiques*, 1882.



2° Dans ses commentaires sur Euclide, le long et très important fr. 84, qui contient la liste des géomètres antérieurs à Euclide. Ici Proclus ne cite pas nommément Eudème, mais « ceux qui ont écrit les *Histoires* ».

Si la source originaire de cette liste ne peut cependant être cherchée ailleurs que dans l'ouvrage du Rhodien, il n'en est pas moins clair que nous n'avons nullement là un extrait textuel de ses *Histoires*, mais bien un résumé, une récapitulation analogue, toutes proportions gardées, à celle qu'avait faite Dercyllides pour l'astronomie. Le compilateur ne s'est d'ailleurs sans doute astreint ni à conserver les expressions d'Eudème, ni à s'abstenir de toute intercalation. Par exemple, la citation des *Rivaux* de Platon est d'autant moins attribuable au disciple d'Aristote, que ce dialogue est plus probablement apocryphe. D'un autre côté, on peut douter que l'abréviateur ait été complet dans son relevé des noms des mathématiciens; car l'omission de Démocrite eût été bien singulière de la part du péripatéticien.

Pour qui a étudié Proclus, je crois d'ailleurs qu'il ne peut y avoir de doute sur ce point, que ce n'est pas lui qui est l'auteur de cette récapitulation, mais que, sauf l'addition de quelques termes qui semblent bien de son crû, il a copié un écrivain antérieur. Toutefois je ne pense point que, cette fois, ce soit Porphyre, car Proclus ne le suit guère que dans son commentaire proprement dit, et ici, dans les prologues, c'est surtout Geminus qui lui fournit ses matériaux. Nous savons d'ailleurs par Eutocius que l'ouvrage de ce mathématicien du Ier siècle avant J.-C. renfermait des renseignements historiques détaillés, c'est donc à lui que je préfèrerais restituer, comme thème général au moins, ce fragment 84.

En tout cas, l'hypothèse que Proclus ait directement puisé dans les écrits d'Eudème, n'eût certainement pas pris corps, si l'on ne s'était pas trouvé amené à supposer que ces écrits historiques étaient encore entre les mains d'écrivains postérieurs, Simplicius et Eutocius. Ce sont donc surtout les fondements de cette dernière opinion que nous devons soumettre à une critique approfondie.

Simplicius nous fournit quatre fragments :

Il en est deux (fr. 96, 97) tirés des *Histoires astrologiques*, (2e livre), qui se rapportent aux systèmes d'Eudoxe et de Callippe. Ils se trouvent, avec les citations de Théophraste dont nous avons parlé plus haut, dans le long exposé de ces systèmes que donne Simplicius en commentant le traité *Du Ciel* d'Aristote. Cet exposé est emprunté par lui à l'ouvrage *Sur les sphères ramenantes* de Sosigène, qui, comme M. Th.-H. Martin l'a établi ici même (1),

(1) N° de juillet 1879.



était un péripatéticien du IIe siècle de notre ère, et non pas l'astronome contemporain de Jules César. Mais je ne crois pas devoir concéder à l'illustre historien que Simplicius ait eu recours à aucun écrit antérieur, et l'étude de tout ce passage me semble établir que c'est toujours d'après Sosigène, comme l'indique plusieurs fois Simplicius, que sont cités et Eudoxe et Eudème et Théophraste.

Le fr. 95 (*Du Ciel*, II, x), également tiré des *Histoires astrologiques*, me semble suffisant pour prouver que le commentateur du VIe siècle n'avait jamais lu cet ouvrage d'Eudème. Après avoir rapporté que, d'après ce dernier, c'est Anaximandre qui a le premier parlé de la grandeur et de la distance des planètes, et que les pythagoriciens ont, les premiers, enseigné l'ordre de leurs positions relatives, il ajoute qu'Anaximandre a dû partir de la théorie des éclipses, alors que le Milésien ignorait absolument la véritable cause de ces phénomènes. Il s'imagine aussi que ce dernier admettait pour les cinq planètes des distances différentes, alors que cette opinion, comme il ressort au reste de la citation même d'Eudoxe, ne fut pas professée avant l'école de Pythagore. Ce sont là d'irrécusables preuves que Simplicius ne connaît point l'auteur qu'il cite, que par conséquent le renseignement est de seconde main, sans que la source intermédiaire soit indiquée, ce qui arrive au reste trop souvent, même chez les modernes.

Reste, pour Simplicius, le fr. 92 (Commentaire sur la physique d'Aristote, I, 2) qui cite Eudème à propos de la quadrature du cercle d'Antiphon, et de celle des lunules d'Hippocrate.

La première de ces citations a peu d'importance ; la seconde au contraire comprend de fait le seul fragment notable qui subsiste des *Histoires géométriques*. Simplicius avertit qu'il va reproduire le texte même tiré du second livre, mais qu'à cause de la forme abrégée de l'exposition d'Eudème, il y joindra des éclaircissements renvoyant aux éléments d'Euclide. Malheureusement ses additions ne peuvent être que bien difficilement distinguées du texte reproduit, et il n'est pas bien sûr qu'il ait jusqu'au bout observé exactement sa promesse de le donner κατὰ λέξιν.

En tout cas, Simplicius avait certainement sous les yeux, sinon l'ouvrage d'Eudème, au moins une compilation où cet extrait textuel qu'il donne (1), avait été fait précédemment. Reste à décider entre ces deux hypothèses.

(1) M. Diels, qui prépare actuellement, d'après les manuscrits, une édition critique du commentaire de Simplicius, a bien voulu me consulter au sujet de la restitution du texte d'Eudème, qui recevra, en tous cas, de son travail, des corrections très importantes. J'ose espérer que nos efforts réunis élucideront un des documents les plus graves de l'histoire de la géométrie grecque.



Il faut remarquer avant tout que le fr. 92 lave complètement Hippocrate de l'accusation de paralogisme lancée contre lui d'après les textes d'Aristote. Il est au reste permis de croire que cette accusation n'était nullement dans la pensée du Stagirite, et qu'il a voulu parler d'une fausse quadrature du cercle s'appuyant à tort sur les travaux du géomètre de Chios, mais, pour le reste, étrangère à un mathématicien dont, ailleurs, il reconnaît explicitement la haute valeur.

Tout au contraire Eutocius (fr. 91) déclare dans son commentaire sur la *Mesure du Cercle* d'Archimède que les paralogismes d'Antiphon et d'Hippocrate sur la quadrature du cercle doivent être exactement connus de ceux qui ont examiné l'*Histoire géométrique* d'Eudème et étudié les Κηρία aristotéliques.

Cette contradiction suffit pour établir qu'Eutocius n'a pas examiné lui-même le premier des ouvrages dont il parle. D'autre part le rapprochement qu'il en fait avec le second, dont le titre seul indique une compilation, donne à penser que celui-ci était de fait la seule source où se trouvaient alors, par extraits, les textes d'Eudème connus et relatifs à la quadrature du cercle.

A qui d'ailleurs s'adresse Eutocius? Son commentaire sur la *Mesure du Cercle* est la suite et le couronnement du premier qu'il ait entrepris, *Sur la sphère et le cylindre* d'Archimède. Il est donc, comme celui-ci, dédié à Ammonius (le fils d'Hermias), dont Eutocius fut l'élève. Mais avant de professer à Constantinople, Ammonius, à Athènes, avait eu Simplicius pour disciple, et nous savons par ce dernier qu'il traitait dans son enseignement de cette question des fausses quadratures. La parole d'Aristote était d'ailleurs révérée depuis trop longtemps pour qu'on osât s'inscrire en faux contre elle, et cela suffit pour expliquer comment Eutocius répète contre Hippocrate l'accusation de paralogisme, tandis que, sur les mêmes textes que lui, ceux conservés dans les Κηρία, Simplicius, après les avoir étudiés plus attentivement, ne sait pas, au fond, comment se tirer d'affaire.

Quel était cependant l'auteur de cette compilation? Eutocius nous le dit plus loin. Ce serait un *Poros* de Nicée, qui aurait du reste critiqué la quadrature d'Archimède lui-même, et exposé comment son maître Philon de Gadare (ou de Gades?) aurait calculé un rapport plus exact entre la circonférence et le diamètre.

Mais cette compilation ne devait évidemment pas se borner à la quadrature du cercle comme sujet unique, et si, comme il est à croire, elle embrassait les autres questions mathématiques dont Aristote a parlé plus ou moins incidemment, elle ne pouvait laisser de côté le fameux problème de Délos, la duplication du cube ou l'invention de deux moyennes proportionnelles. Il est donc

naturel d'y voir aussi la source principale où Eutocius a puisé les solutions de ce dernier problème, qu'il donne dans son commentaire *Sur la sphère et le cylindre*.

Ces solutions sont, en dehors de celle d'Eudoxe, écartée par Eutocius qui ne l'a pas comprise, celles de Platon, Héron, Philon de Byzance, Apollonius, — Dioclès, Pappus, *Sporos*, — Ménechme (une double), Archytas (comme la rapporte Eudème, fr. 90), Ératosthène, Nicomède.

Or Pappus, au livre III de sa *Collection Mathématique*, reproduit les solutions d'Ératosthène, de Nicomède, de Héron, enfin celle qu'il appelle καθ' ἡμᾶς. Or cette dernière, qui est celle de Pappus chez Eutocius, est identique en fait, comme le remarque celui-ci, à celle de Sporos, et toutes deux paraissent déduites de la solution de Dioclès. Cependant Pappus connaît bien Sporos, puisqu'il le cite comme critiquant l'emploi pour la quadrature du cercle de la courbe de Dinostrate.

Ce Sporos apparaît donc comme un maître de Pappus ou un condisciple plus âgé que lui (καθ' ἡμᾶς), ayant traité, sans doute dans un recueil analogue à celui de Pappus, et du problème de Délos et de la quadrature du cercle. Or ce sont les deux sujets que nous avons été amenés à supposer au moins dans les Κηρία de Poros. Ce dernier nom est d'ailleurs évidemment suspect pour tout helléniste, et Fabricius a sans doute eu raison de restituer Sporos.

Nous avons épuisé la revue de tous les fragments d'Eudème sur l'histoire des mathématiques, et nous pouvons maintenant résumer nos conclusions:

1° Les travaux historiques d'Eudème furent négligés de bonne heure pour les compilations et extraits qui en furent faits;

2° Ils ne sont plus à la disposition de Proclus, qui ne les connaît que par l'intermédiaire de Porphyre ou par celui de Geminus;

3° Pour la géométrie, Simplicius et Eutocius ont dû user d'un recueil appelé Κηρία et compilé vers la fin du IIIe siècle par un Sporos de Nicée;

4° Toute citation d'Eudème comme historien, postérieure au IVe siècle, est de seconde main.

Paul Tannery,
Ingénieur de la Manufacture des Tabacs, au Havre.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.



NOTES

SUR LA

VERSIFICATION DES HYMNES DE CALLIMAQUE

Les hymnes de Callimaque sont l'œuvre la plus considérable et la seule complète qui nous soit parvenue de ce poète. C'est par eux surtout qu'il est possible de connaître, ou tout au moins d'étudier ses procédés de versification. Je me propose d'examiner successivement ici les hexamètres, puis les pentamètres de Callimaque, en prenant les hymnes comme sujet. J'ai analysé 777 vers, sur les 1,084 dont se composent les hymnes; je crois donc pouvoir sans crainte considérer les résultats obtenus comme exacts, en les appliquant aux hymnes de Callimaque en général. Ces 777 vers se répartissent dans chaque hymne de la manière suivante : les hymnes I, II, V tout entiers; 226 vers de l'hymne III, 115 de l'hymne IV et 85 de l'hymne VI. Cette étude permettra donc, non seulement d'établir les règles ordinaires de la versification de Callimaque, mais encore de suivre, s'il y a lieu, les changements de sa manière à travers six pièces importantes qui ont été écrites à des époques, pour des sujets et sur des plans différents.

Il est nécessaire de considérer dans les hexamètres grecs, en premier lieu la proportion des dactyles et des spondées dont chacun d'eux est composé, en second lieu la distribution de ces dactyles et de ces spondées; puis le mot ou les mots dont est formée la finale du vers; ensuite l'emploi des césures et leur répartition dans l'ensemble d'une pièce et dans chaque vers. Il faut après cela faire remarquer les exceptions et les particularités. Il reste enfin à chercher l'harmonie propre de chaque vers et de chaque groupe de vers, à montrer la structure des périodes, la succession des rythmes.

Pour rendre cette étude plus claire et plus facile, j'ai résumé

HYMNES	NOMBRE DE VERS	RAPPORT DES DACTYLES ET DES SPONDÉES							FINALE	
		Hexamètres à 5 dactyles.	Hexamètres à 4 dactyles.	Hexamètres à 3 dactyles.	Hexamètres à 2 dactyles.	Hexamètres spondaïques.	Spondée au 4e pied.	Trochée, mot dissyllabique au 3e pied.	Finale monosyllabique.	Finale dissyllabique.
I	96	28	43	21	4	14	14	15	3	31
IV	115	29	66	16	3	2	24	19	4	54
III	226	50	109	59	8	19	34	21	6	78
VI	85	18	47	16	4	4	20	5	3	44
II	113	28	53	27	5	5	22	18	3	43
V	71	14	35	22	»	»	8	6	1	26
MOYENNES POUR										
I		29 %	$43\frac{1}{2}$ %	$21\frac{3}{4}$ %	4 %	$14\frac{1}{2}$ %	$14\frac{1}{2}$ %	$15\frac{3}{4}$ %	3 %	32 %
IV		25 %	58 %	$14\frac{3}{4}$ %	$2\frac{1}{2}$ %	1	$20\frac{1}{2}$ %	$16\frac{1}{2}$ %	3 %	$46\frac{1}{2}$ %
III		22 %	48 %	26 %	$3\frac{1}{2}$ %	8 %	15 %	9 %	2 %	34 %
VI		21 %	55 %	$18\frac{3}{4}$ %	4	$4\frac{3}{4}$ %	28 %	$5\frac{3}{4}$ %	3	$51\frac{3}{4}$ %
II		$24\frac{3}{4}$ %	$46\frac{3}{4}$ %	$22\frac{3}{4}$ %	4	4	19 %	$15\frac{1}{2}$ %	2	38 %
V		$19\frac{1}{2}$ %	49 %	31 %	»	»	11 %	8 %	$\frac{2}{3}$ %	$36\frac{1}{2}$ %
MOYENNES POUR										
Totaux..	706	167	353	161	24	44	122	84	20	275
Moyennes.........		$23\frac{3}{4}$ %	50 %	$22\frac{1}{2}$ %	$3\frac{1}{2}$ %	6 %	17 %	$11\frac{1}{2}$ %	$2\frac{3}{4}$ %	38 %

DU VERS			CÉSURES							
Finale trissyllabique.	Mots de 4 syllabes.	Mots de 5 et 6 syllabes.	Hexamètres sans césure forte.	Hexamètres à une césure forte.	Hexamètres à deux césures quelconques.	Hexamètres à deux césures 2e et 4e pied.	Hexamètres à trois césures.	Césures trochaïques. Fortes.	Césures trochaïques. Faibles.	Césures bucoliques.
43	4	4	4	23	40	10	18	28	27	22
41	9	5	13	44	30	11	11	25	58	19
103	13	10	8	73	90	10	32	45	78	36
28	2	4	4	32	33	6	8	16	34	12
54	5	3	4	45	35	15	13	23	35	21
34	8	2	4	23	34	4	6	14	14	17
CHAQUE HYMNE										
44 %	4 %	3 %	4 %	23 ½ %	40 %	10 %	18 ½ %	29 %	28 %	20 %
35 ½ %	6 ½ %	4 ¾ %	11 %	38 %	26 %	9 %	9 %	21 ½ %	50 %	17 %
45 ½ %	5 ½ %	4 ½ %	3 ½ %	32 %	39 ½ %	4 %	14 %	19 ½ %	34 %	17 %
33 %	2 ½ %	4 ¾ %	4 ½ %	37 %	38 ¾ %	7 %	9 %	18 ½ %	40 %	14 %
47 %	4 ½ %	2 %	3	39 %	30 %	14 %	12 %	20 %	31 %	18 %
47 %	11 %	2 ½ %	5	32 %	47 ¾ %	5 ½ %	8 %	19 ½ %	19 ¾ %	24 %
L'ENSEMBLE DES HYMNES										
303	41	23	36	239	262	56	88	151	246	127
41 ½ %	5 ½ %	3 %	5 %	33 %	37 %	7 ¾ %	12 %	21 %	34 ¾ %	16 ½ %

dans un tableau synoptique ceux de ces résultats qui peuvent le plus aisément s'évaluer en chiffres. Le lecteur aura ainsi sous les yeux une sorte de copie chiffrée de chacun des hexamètres de Callimaque, et les moyennes qui ressortent de l'addition de ces chiffres, pour chaque hymne et pour l'ensemble des hymnes. — Combien y a-t-il dans chaque hymne d'hexamètres à 5, à 4, à 3, à 2 dactyles? Combien y a-t-il d'hexamètres spondaïques? Dans combien de vers le quatrième pied est-il formé d'un spondée, ou le troisième d'un trochée? Voilà pour les deux premiers points. — Combien de vers se terminent par un monosyllabe, un dissyllabe, un trissyllabe, un mot de quatre, de cinq, de six syllabes? Voilà pour le troisième point. — Combien de vers ont une, ou deux césures quelconques, ou une césure au 2e pied et une au 4e ? Combien ont trois césures? Combien de fois le 3e pied a-t-il une césure trochaïque forte ou faible? Combien de fois le 4e pied a-t-il une césure bucolique? Combien de vers n'ont pas de césure forte? Voilà pour le dernier point. — Telles sont les questions auxquelles on trouvera une réponse dans le tableau qui précède ([1]).

Aux moyennes déjà indiquées dans le tableau ci-dessus, pour chaque hymne, je crois utile d'ajouter les moyennes générales des différentes espèces de césures ordinaires :

1° Césure au 2e pied, 322 = 46 %;

2° Césure ordinaire au 3e pied, 279 = 39 1/2 %;

3° Césure ordinaire au 4e pied, 271 = 38 1/2 %;

4° Césure au 5e pied, 47 = 6 2/3 %.

Il résulte des chiffres qui précèdent, que la structure la plus fréquente des hexamètres de Callimaque est la suivante : quatre dactyles et deux spondées, l'un au 6e pied, l'autre au commencement du vers, le 3e et surtout le 4e pied étant presque toujours formés de dactyles; un mot de trois syllabes finissant le vers; deux césures, dont une césure trochaïque au 3e pied, et une seconde césure au 2e ou au 4e. En voici deux exemples :

καὶ κοίτην ἐλάφοιο καὶ ὕστριχος ἔνθα καλιαί.
οὐδ' ὅτε οἱ ληθαῖον ἐπὶ πτερὸν ὕπνος ἐρείσῃ.

([1]) Voir à la pa e précédente.

Le premier spondée est, on le voit, tantôt au 1er, tantôt au 2e pied.

Les vers à quatre dactyles sont plus nombreux chez Callimaque que chez les poètes antérieurs. Chez lui la moyenne de ces vers est de 50 %; à l'époque classique, l'hexamètre le plus employé est l'hexamètre à trois dactyles. Cette particularité devient encore plus frappante quand on rapproche la moyenne dont je viens de parler de celle des hexamètres à cinq dactyles, laquelle est relativement très élevée (près de 24 %). Les hexamètres à trois dactyles ne représentent pas tout à fait la proportion d'un quart (23 %) dans l'ensemble des hymnes, tandis que les hexamètres à quatre ou à cinq dactyles constituent ensemble presque la proportion des trois quarts. On rencontre (H. IV, 182-212) jusqu'à trente vers de suite qui ont tous quatre ou cinq dactyles. Au contraire, la proportion des hexamètres à deux dactyles seulement, si forte chez les poètes latins, est presque insignifiante chez Callimaque. Les vers comme le suivant,

εὐφημεῖτ' ἀίοντες ἐπ' Ἀπόλλωνος ἀοιδῇ.

si chers à la poésie latine, sont très rares chez le poète alexandrin. Les hexamètres à deux dactyles sont très souvent des spondaïques; dans ce cas, il s'agit de terminer le vers par un nom propre sonore (Ἀδμήτοιο, Ἀδρήστεια, Ἡφαίστοιο, Ἡρακλῆι, Εὐρίποιο), ou par un long mot (συνεπιψεύσονται, ἐπιθυμήτειραι, προσεπηχύναντο), de manière à produire un effet particulier. On trouve, par exemple, dans l'hymne I, *v.* 41, au milieu d'autres vers remplis de noms propres, le vers suivant qui est composé de quatre mots et se termine par deux spondées :

υἱωνοὶ πίνουσι Λυκαονίης ἄρκτοιο.

On sait que les alexandrins avaient un goût marqué pour les hexamètres spondaïques; les poètes latins de la nouvelle école qui les imitèrent docilement leur empruntèrent cette élégance. La proportion des spondaïques dans le poème de Catulle sur les noces de Thétis et de Pélée, est exactement la même que dans l'ensemble des hymnes de Callimaque (6 %). Il faut remarquer cependant que cette proportion serait plus faible dans Callimaque si l'on ne faisait pas entrer en compte



l'hymne I où les spondaïques sont beaucoup plus nombreux que dans les autres hymnes. En résumé, les hexamètres de Callimaque sont plus rapides, plus légers, moins consistants que ceux des poètes antérieurs : il tient le milieu entre l'école classique et celle de la décadence, l'école de Nonnus.

A côté des mots de deux et de trois syllabes, la proportion des mots plus longs ou plus courts est relativement faible dans Callimaque. J'ai dit quelle recherche d'harmonie ou de singularité lui faisait employer de distance en distance les mots de quatre, de cinq ou de six syllabes. Quant aux monosyllabes, dont la moyenne n'atteint pas tout à fait 3 %, Callimaque ne les admet qu'en des circonstances très rares, pour placer certains noms propres, ou, plus souvent, pour faire suivre un mot de son enclitique. Dans ce cas, on ne peut pas dire que le vers se termine véritablement par un monosyllabe. En voici quelques exemples:

καλὰ μὲν ἠέξευ, καλὰ δ' ἔτραφες, οὐράνιε Ζεῦ.
Δαμάτηρ δ' ἄφατόν τι κοτέσσατο· γείνετο δ' αὖ θεύς.
Πυθώ τοι κατιόντι συνήντετο δαιμόνιος θήρ.
Χαῖρε πάτερ, χαῖρ' αὖθι, δίδου δ' ἀρετήν τ' ἄφενός τε.

C'est tout à fait par exception que le poète n'emploie pour les deux derniers pieds du vers que des monosyllabes :

οὐδὲ διχοστασίη τρώει γένος, ᾗ τε καὶ εὖ περ.

Telle est donc dans Callimaque la proportion des dactyles et des spondées, des longs mots et des mots courts. Il me reste à présenter quelques réflexions sur sa manière de couper les vers. Dans le tableau des césures dont s'est servi Callimaque, j'ai négligé à dessein toutes les césures monosyllabiques; je n'ai compté comme valables que celles qui étaient formées par la fin d'un mot. La sévérité de l'art du poète permet de lui appliquer une critique rigoureuse. Parmi les césures formées par la fin d'un mot, il y a une distinction à établir. Toutes n'ont pas la même importance; tandis que les unes sont accompagnées d'une ponctuation, les autres n'amènent dans la suite du vers qu'un repos très court. J'appelle césures fortes les premières, et césures faibles les secondes. Les vers de Callimaque sont le plus souvent coupés par deux ou une césure en trois ou deux parties; le second cas se présente

presque aussi souvent que le premier. La coupe qu'il préfère à toutes les autres, et qui caractérise sa versification, est celle du troisième pied, soit à l'arsis, soit à la thesis trochaïque. En additionnant ces deux formes de césure, on arrive à un total de 548 vers sur 706, dans lesquels le vers est divisé par la ponctuation et par le sens en deux hémistiches. Callimaque emploie le trochée au 3e pied et la césure trochaïque, tantôt avec un mot de trois, de quatre ou même de cinq syllabes, tantôt avec un dissyllabe, ce qui rend le vers plus léger et sépare plus fortement encore les hémistiches :

1 δὸς δέ μοι οὔρεα πάντα : πόλιν δέ μοι ἥντινα νεῖμον.
2 μέχρις ἵνα ψαύσειε · πατὴρ δ' ἐπένευσε γελάσσας.
3 αὐτίκα τεχνήσονται, ἐμοὶ δ' εὐκαμπὲς ἄεμμα.
4 γείτονος αἰθομένοιο · καὶ οὐκ ἔτι μοῦνον ἀκουῇ.
5 ἀμφιπεριστείνωνται, ἴδωσι δὲ πίονα καπνόν.

Telles sont les césures trochaïques fortes que j'ai comptées dans mon tableau. J'en ai distingué dans une autre colonne les césures trochaïques faibles, c'est-à-dire sans ponctuation et sans longue pause, qui sont également nombreuses. Tandis que les premières coupent plus brusquement le vers et en augmentent la vivacité ou la force, celles-ci lui donnent plus de longueur et de sonorité.

1 ὑμνέομεν, τῇ τόξα λαγωβολίαι τε μέλονται.
2 ὣς ἡ παῖς εἰποῦσα γενειάδος ἤθελε πατρός.
3 παῖς ἔτι κουρίζουσα τάδε προσέειπε γονῆα.
4 ἔνθα τοι ἀντιόωντες ἐνὶ προμολῇσι δέχονται.
5 αἰὲν ἐβουκολέοντο μελαμψήφιδος Ἀναύρου.

En réunissant dans une même moyenne toutes les césures du troisième pied, de quelque nature quelles soient, on arrive à une moyenne générale de 95 °/₀. On peut donc dire qu'en réalité presque tous les vers de Callimaque ont une césure au troisième pied.

Les vers de Callimaque ont, ai-je dit, une, deux, plus rarement trois césures, au deuxième, au troisième, au quatrième et au cinquième pied. J'ai donné des exemples de la césure trochaïque du troisième pied. Voici quelques vers à une, deux ou trois césures ordinaires. Vers à une césure :

εἰνακετιζομέναι, κεραελκέες αἳ μέγ' ἄρισται.



Toutes les fois qu'il n'y a pas de trochée au troisième pied, le vers comprend au moins une césure à l'arsis de ce pied.

Vers à deux césures quelconques:

σοὶ δ' Ἀμνισιάδες μὲν ὑπὸ ζεύγληφι λυθείσας.
ὡς δὲ Μίμαντι χιών, ὡς ἀελίῳ ἔνι πλαγγών.

Cette dernière forme est moins fréquente.

Vers à deux césures, l'une au second, l'autre au quatrième pied:

θειότερον, τῷ καί σφι τεὴν ἐκρίναο λάξιν.

Cette forme de vers, qui est devenue la forme préférée de l'hexamètre latin, est très rare dans Callimaque; presque toujours, outre les deux césures fortes, au 2e et au 4e pied, on trouve une césure trochaïque faible au troisième.

Vers à trois césures:

Ἀρτέμιδος, Φοίβου δὲ λύρης εὖ εἰδότας οἴμους.

Il faut enfin ajouter à toutes ces formes de césures employées par Callimaque, la césure bucolique du quatrième pied. Il la prodigue, il est vrai, moins que les poètes bucoliques proprement dits, mais il s'en sert bien plus volontiers que les poètes antérieurs. Cet abus de la césure bucolique est un des caractères de l'alexandrinisme. La proportion moyenne des césures bucoliques chez Callimaque est de 16 °/₀; on en rencontre donc une à peu près tous les six vers. Parmi ces césures, les plus nombreuses, soit 13 °/₀, sont celles formées par un dactyle pur. La césure bucolique se combine diversement avec les césures du second ou du troisième pied, mais elle ne s'emploie presque jamais seule. Voici quelques exemples de ces diverses combinaisons:

1 σεύατ' ἔχων θεράποντας ἐείκοσι, πάντας ἐν ἀκμᾷ.
2 δαμοσίαν ἔστασαν, ἐείσατο · γέντο δὲ χειρί.
3 Δαμάτηρ δ' ἄφατόν τι κοτέσσατο γείνετο δ' αὖ θεύς.
4 Κυκλάδας ὀψομένη περιηγέας, οὔ τι παλαιόν.
5 οἴκους ἑστηῶτας ἐσίνατο · ταί δὲ θυωρόν.
6 πότνια, πουλυμέλαθρε, πολύπτολι, χαῖρε Χιτώνη.

Parmi les 706 hexamètres que j'ai examinés, je n'en ai trouvé qu'un où la césure bucolique fût absolument isolée (V, 31) :

οἴσετε καὶ κτένα οἱ παγχρύσεον, ὡς ἀπὸ χαίταν.

Encore les monosyllabes καί et οἱ peuvent-ils à la rigueur être dans ce dernier vers considérés comme césures.

Ceci me conduit à dire quelques mots des vers que j'ai marqués dans mon tableau comme n'ayant pas de césure forte ; il y en a 36 sur 706, soit 5 °/₀. Outre les vers sans césure ponctuée, j'ai fait entrer dans ce nombre ceux qui avaient une césure monosyllabique, ou dans lesquels la ponctuation se trouvait à une place inaccoutumée, d'après les types suivants :

τῇ ποτ' ἀροτριόωντι συνήντετο Θειοδάμαντι.
Χρύσεά τοι τότε πάντα θεμείλια γείνετο Δῆλε.
τείρεσιν, ἡνίκα πλεῖστα κατ' ἠέρα βουκολέονται.
Ζεῦ, σὲ μὲν Ἰδαίοισιν ἐν οὔρεσι φασὶ γενέσθαι.

Je n'ai trouvé qu'un seul vers qui puisse être considéré comme manquant absolument de césure, malgré un trochée au troisième pied (III, 231).

Τευκρῶν ἡνίκα νῆες Ἀχαιΐδες ἄστεα κῆδειν.

La disposition de ce vers, avec cette succession de mots qui remplissent exactement un pied, à l'exception de l'adjectif Ἀχαιΐδες, est défectueuse.

Les dactyles, les mots de différente longueur et les césures se groupent dans les hexamètres d'après les combinaisons les plus diverses, selon le mouvement des idées. Dans le récit épique, les césures sont moins fortes, moins variées, les mots placés à la fin des vers sont plus longs, les voyelles et les diphtongues plus nombreuses, le rythme est plus lent et l'harmonie plus monotone ; dans les passages lyriques et dans le dialogue, les coupes sont plus marquées, les mots plus courts, les rencontres des consonnes plus fortes, l'harmonie est plus variée. Voici un exemple de chaque genre de groupement :

1° Récit épique (IV, 141 et suiv.) :

ὡς δ' ὁπότ' Αἰτναίου ὄρεος πυρὶ τυφομένοιο
σείονται μυχὰ πάντα κατουδαίοιο γίγαντος,
εἰς ἑτέρην Βριαρῆος ἐπωμίδα κινυμένοιο,



θερμαῦστραί τε βρέμουσιν ὑφ' Ἡφαίστοιο πυράγρης,
ἔργα θ' ὁμοῦ, δεινὸν δὲ πυρίκμητοί τε λέβητες
καὶ τρίποδες πίπτοντες ἐπ' ἀλλήλοις ἰαχεῦσι·
τῆμος ἔγεντ' ἄραβος σάκεος τόσος εὐκύκλοιο.

2° Invocation lyrique (II, 4 et suiv.) :

αὐτοὶ νῦν κατοχῆες ἀνακλίνεσθε πυλάων,
αὐταὶ δὲ κληῖδες· ὁ γὰρ θεὸς οὐκ ἔτι μακρήν.
οἱ δὲ νέοι μολπήν τε καὶ ἐς χόρον ἐντύνεσθε.
ὡπόλλων οὐ παντὶ φαείνεται, ἀλλ' ὅτις ἐσθλός.
ὅς μιν ἴδῃ, μέγας οὗτος· ὃς οὐκ ἴδε, λιτὸς ἐκεῖνος.
ὀψόμεθ' ὦ Ἑκαέργε, καὶ ἐσσόμεθ' οὔποτε λιτοί.

3° Dialogue (IV, 122 et suiv.) :

Λητοῖ, ἀναγκαίη μεγάλη θεός. οὐ γὰρ ἔγωγε,
πότνια, σὰς ὠδῖνας ἀναίνομαι· οἶδα καὶ ἄλλας
λουσαμένας ἀπ' ἐμεῖο λεχωίδας· ἀλλά μοι Ἥρη
δαψιλὲς ἠπείλησεν· ἀπαύγασαι οἷος ἔφεδρος
οὔρεος ἐξ ὑπάτου σκοπίην ἔχει, ὅς κε με ῥεῖα
βυσσόθεν ἐξερύσειε, τί μήσομαι; ἦ ἀπολέσθαι
ἡδύ τί τοι Πηνειόν; ἴτω πεπρωμένον ἦμαρ· κ. τ. λ.

Cependant cette variété de groupements de tous les éléments constitutifs de l'hexamètre ne se manifeste pas dans les moyennes obtenues pour chaque hymne. Ces moyennes sont à peu près partout les mêmes. L'hexamètre de Callimaque oscille régulièrement dans des limites fixes, d'après certaines convenances d'harmonie et de variété, de manière à revenir, à des intervalles assez rapprochés, au type moyen qui donne à tous les hymnes un air de parenté. Ces oscillations ne sont pas plus ou moins larges selon que l'hymne a un caractère épique ou lyrique plus marqué.

La versification de l'hymne II, à Apollon, le plus lyrique de tous, est à peu de chose près la même que celle du récit de la maladie d'Erysichthon dans l'hymne VI. Dans l'hymne VI on trouve 4 vers spondaïques sur cent comme dans l'hymne II, 3 monosyllabes °/₀ à la fin du vers dans l'hymne VI, 2 °/₀ dans l'hymne II; 6 mots de quatre ou cinq syllabes à la fin du vers dans l'hymne VI; 5 °/₀ dans l'hymne II; 85 dissyllabes ou trois syllabes finals °/₀ dans l'hymne VI, 84 dans l'hymne II; le partage entre les dissyllabes et les trissyllabes n'est pas tout

à fait égal; la proportion des dissyllabes (51 %) est plus grande dans l'hymne VI, mais l'inégalité est encore trop faible pour qu'on en puisse rien conclure. Il y a dans les deux hymnes une égale proportion de dactyles et de spondées; l'hymne VI contient seulement un peu moins d'hexamètres composés de cinq et de trois dactyles (18 et 16 % dans l'hymne VI, tandis que l'hymne II en a 28 et 27 %). La moyenne des césures est la même : 160 % dans chaque hymne. Enfin, bien que les césures ne soient pas disposées tout à fait de la même manière, — les césures trochaïques et les césures bucoliques sont plus nombreuses dans l'hymne II — il n'y a rien là qui ressemble à un système et qui éveille l'idée d'une versification lyrique dans un cas, épique dans l'autre.

La même comparaison, appliquée aux autres hymnes, donne des résultats analogues. L'hymne IV qui est plus long et dont le caractère épique est plus évident, contient une plus grande proportion de vers à césure faible; l'hymne V, écrit en distiques, a plus de césures bucoliques, plus de vers à trois dactyles, au lieu de quatre et cinq, à cause du voisinage des pentamètres qui sont presque exclusivement composés de dactyles : de ces légères différences il serait téméraire de vouloir tirer aucune loi générale.

Tout au plus a-t-on le droit d'affirmer, après un examen des plus minutieux, que l'hymne à Zeus, le premier qu'ait écrit Callimaque, a une versification plus laborieuse et plus compliquée. Le grand nombre des mots de trois, de quatre, de cinq syllabes ou des spondaïques à la fin des vers, l'abus des noms propres, l'abondance des césures (180 % au lieu de 160 %), le distinguent des autres. Mais cette exception ne tient pas au caractère semi-lyrique de l'hymne I, puisque l'hymne II, plus lyrique encore, s'éloigne sensiblement de ce type. Il faut chercher la cause de cette particularité dans la date des deux hymnes, l'un, l'hymne à Zeus, ayant été écrit près de trente ans avant l'autre. Après cela, il est aussi impossible de saisir dans les autres hymnes des différences de versification correspondant aux diverses dates où ils ont été composés. De 372, date de l'hymne IV, à 258-248, date de l'hymne III, l'hexamètre de Callimaque est resté sensiblement le même.

(A suivre.) A. COUAT.



MONTAIGNE ET LA BOËTIE

(ÉTUDE HISTORIQUE SUR LEURS IDÉES POLITIQUES)

S'il fut un siècle pareil au nôtre pour les agitations civiles et le mouvement des esprits, c'est assurément le XVIe siècle, le siècle des révolutions religieuses et du libre-examen, de la Réforme et de la Ligue. La Société était tiraillée en tout sens; les gouvernements étaient contestés; des formes nouvelles étaient opposées aux formes anciennes et consacrées; l'idée religieuse officielle était attaquée dans l'Église, dans l'État; la démocratie catholique, excitée par une maison puissante et par un clergé tremblant, entrait violemment dans les affaires, tenait Paris par les Seize, et s'y dressait en formidable *commune*. Le but des ligueurs était précis: ils défendaient la vieille foi, sinon la vieille monarchie; ils la défendaient par l'épée, et le désordre était immense. Les revendications populaires se glissaient sous les transports religieux. On massacrait les nobles et les bourgeois, les magistrats et les rois mêmes, après avoir tué les protestants; on soutenait contre l'armée légale, qui était celle de Henri IV, le siège le plus affreux, toutes les horreurs de la peste et de la famine, plutôt que de se rendre. Et néanmoins on voyait aussi, comme en nos temps, des savants nombreux, des écrivains distingués, des publicistes ardents, parfois de doctes amis, comme étaient Cicéron et Atticus dans l'antiquité au milieu des longs troubles romains.

Tel était le XVIe siècle, et nous sommes peut-être mieux placés pour le juger. En histoire, la distance est un bien, on voit mieux de loin que de près; et c'est par les siècles agités que doivent être appréciés les siècles de discordes. On les méprise moins, on les excuse plus; un retour sur soi n'est pas de trop, et l'indulgence conduit à la justice. Voilà pourquoi je voudrais étudier, sous le rapport de leurs idées politiques,

deux de ces savants, deux de ces amis du XVIe siècle, La Boëtie et Montaigne, déjà maniés et retournés, si je puis dire, au point de vue de la philosophie et de la langue, par des écrivains illustres, éloquents, plus dignes d'attention et de mémoire. Mon séjour à Bordeaux, dans cette ville où vécurent les deux amis et où leurs descendants se trouvent, aidera à mes appréciations, autant que la similitude des temps. Dans les contrées qu'on habite, on pense vite aux grands hommes qu'elles ont produits. Il n'est pas long d'ailleurs l'ouvrage de l'un d'eux, le *Contr'un* de La Boëtie, ou *Discours de la servitude volontaire :* l'étendue est dans les idées, non dans les mots: c'est une brochure; et bien des gens qui en eurent connaissance sous Charles IX, ou quand il parut sous Henri III, y virent un pamphlet. Montaigne lui-même, qui voulait l'insérer dans son chapitre de l'Amitié, en fut effrayé et ne l'inséra point. Il en fut effrayé, dis-je, sans cesser de l'estimer, comme il estimait bien d'autres œuvres de ce genre: car tout n'est pas à dédaigner dans cette multitude d'écrits que voient éclore les révolutions, et les pamphlets servent à la langue; ils lui donnent plus de vivacité et d'esprit, plus de finesse et de trait; ils l'aiguisent; elle a par eux plus de verve railleuse et les plus piquants à-propos. Le style y est agité comme la passion qui l'inspire; mais il y a quelque chose d'impétueux et d'altier, qu'offrent moins les époques tranquilles, où la majesté remplace la force, où l'allure légère succède à l'âpre causticité. On le vit bien au XVIIe siècle, dans les mémoires de la Fronde, qui rappelaient tant de pamphlets, surtout dans les mémoires de Retz, pamphlets eux-mêmes si souvent, et d'une originalité si fière qu'on les dirait écrits sur le bronze avec la pointe d'un acier. Le caractère de l'homme est pour beaucoup dans le style, le temps aussi. La vivacité du pamphlet ne reparut que dans les controverses religieuses, dans l'éloquence de la chaire, qui est une éloquence de combat. Saint-Simon, plus tard, n'eut la manière du cardinal de Retz que parce qu'il avait vu les derniers héros de la Fronde et qu'il avait aussi leur humeur. Et que ne dirait-on pas si l'on poussait jusqu'à Paul-Louis Courier, jusqu'à ce style si net, si mordant et si classique tout ensemble?

De même, sans les agitations du XVIe siècle, on n'aurait jamais eu ni Montluc, aussi cassant dans son style que dans



sa vie; ni Tavannes, si nerveux, quoique sentencieux et un peu pédant. Mais qui n'était pas un peu pédant à l'époque de la Renaissance? — On n'aurait pas eu d'Aubigné, si savant et si fin, et dont un jeune érudit de l'ancienne bibliothèque du Louvre, M. de Caussade, a trouvé à Genève un grand nombre de lettres inédites; ni les auteurs de la satire Ménippée, qui manient si bien l'ironie; ni peut-être Henri IV écrivain, et ses lettres qui ont toutes les qualités : piquantes et vives, quand il juge ses ennemis; aimables, tendres et toujours spirituelles, quand il parle à ses maîtresses ou à ses amis... On n'aurait pas non plus le *Contr'un* de La Boëtie, ce monument de la prose française au xvie siècle, qu'ont loué tour à tour Villemain, Charles Nodier, Barthélemy Saint-Hilaire, Géruzez, Prévost-Paradol, D. Nisard. Ch. Nodier le trouve « étonnant et singulier, ferme, éloquent, comme nous paraî- » trait, dit-il, la prose de Marcus Brutus et de Caton d'Utique, » si nous avions leurs discours. » Prevost-Paradol, applaudissant au but politique du *Contr'un,* dans son Introduction à la belle édition de Montaigne par Victor Leclerc, « admire ce chef-d'œuvre d'une âme stoïque et d'un mâle génie ; » et Villemain enfin ajoute magnifiquement, dans son discours d'ouverture de 1822, « que le *Contr'un* ressemble à un manuscrit antique, trouvé dans les ruines de Rome, sous la statue brisée du plus jeune des Gracques. »

I. — LA BOËTIE

(Origines du Contr'un; *âge et poésies de La Boëtie)*

Tout est romain, en effet, dans La Boëtie, dans ce jeune magistrat du Parlement de Bordeaux, magistrat à vingt-deux ans; tout, le style, les idées; et rien d'étonnant que les protestants, alors fort mécontents des rois de France, aussi bien que des rois d'Espagne, aient imprimé son discours, en 1576 et en 1578, comme une arme de guerre contre une royauté intolérante, en l'appelant le *Contr'un,* et le baptisant eux-mêmes de ce nom provocateur. Il faisait partie du fameux recueil en trois volumes, intitulé les *Mémoires de l'État de France sous le règne de Charles IX;* et que de choses dans ce recueil!... *Les Massacres de ceux de la religion,* à Rouen, à Vassy, à Paris et en d'autres lieux; *la Gaule française,* de

François Hotman, contre la monarchie héréditaire; *les Jugements de Dieu contre les tyrans,* par le même; *le Traité du droit des magistrats sur les sujets; les Apophthegmes* et discours de divers auteurs contre la tyrannie; *le Politique,* ou dialogue traitant des devoirs des princes et de leur autorité; *le Traité des puissances, établies de Dieu en ce monde, et de ce qui fait leur légitimité; le Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, reine de France,* etc... On y trouvait tout cela. On ne pouvait oublier cette grande Italienne, grande et terrible tout ensemble, qui devait vivre encore dix ans, et dont les catholiques, autant que les huguenots, maudissaient la duplicité, la politique d'équilibre, l'éternelle domination, mais qui, sous trois règnes consécutifs, maintint, contre les Guises puissants, la transmission régulière du trône; c'était là sa grandeur.

Le *Contr'un* était parmi les pamphlets contre les tyrans; « et en effet, dit Montaigne, c'était un beau discours contre la tyrannie, à l'honneur de la liberté. » Il y avait bien un peu plus que cela, puisque Montaigne n'osa pas le mettre dans ses *Essais,* au chapitre de l'Amitié, et qu'il se contenta de nous donner quelques sonnets de La Boëtie, des vers inoffensifs, à la place d'une prose brûlante. Les protestants ne s'y étaient pas trompés. Tout ce qui nous occupe aujourd'hui et trop souvent nous divise, questions sociales et questions politiques, philosophie et religion, s'agitait au siècle de la Renaissance, au siècle du réveil des anciens, et l'idée antique, l'idée républicaine revenait. Calvin avait touché à ces questions dans son livre de l'*Institution Chrétienne;* et certainement le calvinisme, avec l'élection pour base de tout, avec le libre arbitre comme source unique du pouvoir et de la foi, conduisait à la république et non à la monarchie. C'étaient de grands révolutionnaires que ces réformateurs du XVI[e] siècle, tout dévots qu'ils étaient. Les temps actuels leur appartiennent. « En ce *révolutionnaire,* dit Louis Blanc parlant de Luther, dans son Introduction à l'histoire de la Révolution française, *le moine resta.* » Il recula d'horreur, ajoute-t-il, à la vue des « anabaptistes, à la vue de *la fosse immense qu'il creusait.* Mais il avait beau faire : *tout réformateur religieux amène nécessairement un réformateur politique.* »

C'est bien ce que disait Bossuet, lorsque appréciant la

révolution anglaise, dans l'oraison funèbre d'Henriette de France, reine d'Angleterre, il s'écriait : « Oui, Messieurs, toute secte forme un parti dans l'État... » Mais qui s'inquiétait alors du XVIe siècle, au milieu des splendeurs tranquilles du XVIIe? Qui prévoyait la Révolution française? C'est la République pourtant qui était sortie du calvinisme, dans les Provinces-Unies des Pays-Bas, dans la ville de Genève, et un peu plus tard en Angleterre avec les puritains et Cromwell; c'est la République que Calvin défendait à Genève contre les ducs de Savoie, aïeux des rois d'Italie. Calvin, Hotman, Bodin, Montaigne, Rabelais enfin dans *Gargantua* et *Pantagruel,* publicistes catholiques, publicistes huguenots, publicistes neutres ou humoristiques comme Rabelais et un peu Montaigne, étudiaient ces questions importantes de république et de monarchie. Tout était bouleversé au XVIe siècle, l'Église, l'État, la société, et tout semblait remis en question. Il n'était pas possible que le libre-examen s'enfermât dans la religion, comme dans un cercle de Popilius. La religion servait de route à la politique. On n'osait pas s'attaquer aux rois qui avaient la force; on s'attaquait aux prêtres, aux évêques, aux papes, dont les rois riaient parfois les premiers; mais le pape conduisait au roi, au peuple, à la société; et naturellement, plus on était persécuté, plus on niait les pouvoirs des persécuteurs. Si on ne le faisait pas ouvertement en France et en Espagne, on le faisait à Middelbourg en Hollande : c'est là que paraissait la brochure à laquelle Montaigne craignait de donner trop de vogue en l'imprimant dans ses *Essais;* c'était le *Contrat social,* ou quelque chose qui y ressemblait. Le XVIe siècle préludait au XVIIIe, le chrétien La Boëtie au philosophe Jean-Jacques.

La Boëtie, en premier lieu, établissait la liberté naturelle et semblait ne vouloir parler que de cette liberté en n'ouvrant qu'un demi-jour sur ses désirs et ses préférences. Je vais citer textuellement, et sans y changer un mot, cette prose française du XVIe siècle, qui déjà, dans La Boëtie, ressemble à celle de Descartes, à celle du fameux *Discours de la Méthode,* et qui tendait à faire une révolution dans la politique, comme le cartésianisme en fit une dans la philosophie. Le point de départ était le même chez les deux écrivains : la liberté. Chacun d'eux, dans le domaine

purement intellectuel, la voulait sans entraves et lui cherchait le meilleur champ pour se développer; chacun d'eux faisant la distinction de la science et de la foi, sécularisait la raison et ne voulait d'autre juge qu'elle-même.

« Malheur extrême, » dit La Boëtie *(je le débarrasse de la vieille orthographe, comme on en débarrasse Descartes et Bossuet; sa prose y gagne),* « malheur extrême d'être sujet à un maître, » duquel on ne peut être assuré qu'il soit bon, puisqu'il est » en sa puissance d'être mauvais quand il le voudra...! Voici » les préceptes de la nature et les droits qu'elle nous a donnés: » Être obéissant à nos parents, *sujets à la raison,* qui fleurit » peu à peu en vertu, et n'être serfs de personne... La nature » nous a tous faits de même forme, et dans un même moule, » pour être tous compagnons et frères... Elle n'a mis en nous » aucune servitude, nous ayant tous mis en compagnie. Nous » sommes donc nés libres, et avec affection de défendre cette » franchise. Les bêtes mêmes, si les hommes ne font pas trop » les sourds, leur crient : « Vive liberté!...» La liberté, on » devrait la racheter au prix de son sang; car, ce bien perdu » tous les gens d'honneur doivent estimer la vie déplaisante » et la mort salutaire... Se remettre en son droit naturel, c'est » proprement de bête revenir à homme. »

Puis il décrit les avantages de la liberté au point de vue de la défense du pays. « Les gens sujets, dit-il, n'ont pas d'allé- » gresse au combat. Ils vont au danger, comme attachés à un » joug et par manière d'acquit... Si 50,000 hommes libres » sont en présence de 50,000 autres qui veulent leur ôter leur » liberté, à qui prédirez-vous le succès? qui se battra avec » plus de courage? Pensez à Miltiade, à Thémistocle, à Léo- » nidas. Leurs exemples étaient pour la Grèce et pour le » monde. En leurs jours, ce n'était pas tant la bataille des » Grecs contre les Perses, mais la victoire de la liberté sur la » domination et de la franchise sur la convoitise. »

Voilà l'éloquence de La Boëtie: voilà comment il agrandit les luttes de la Grèce contre l'invasion persane. La Boëtie est un esprit vaste et sublime, dévoré par la pensée comme Pascal; usé vite comme lui, à trente-trois ans, et écrivant aussi ses réflexions dans sa jeunesse. Il savait quel est le rôle des peuples civilisateurs parmi les peuples de la terre; et peut-être après les Grecs et les Romains, pensait-il à nous-mêmes:

car, à l'exemple de Ronsard qu'il admirait, il s'attachait à donner à notre langue, comme instrument de civilisation, la perfection des langues anciennes, de manière qu'on pût dire — c'est son expression — *que la grecque et la latine n'avaient sur nous que le droit d'aînesse.* Soin touchant, que l'on prenait déjà de notre belle langue française, et pressentiment de son rôle et de son universalité ! Rien d'étroit, d'égoïste, de purement personnel chez les peuples qui ont le dépôt de la civilisation. Leur privilège devient leur responsabilité. Ils sont le flambeau du monde ; ils en doivent être le bouclier. Leur valeur doit être égale à leur sagesse ; ils ne travaillent pas pour eux seuls, ils travaillent pour l'humanité.

« Aimeriez-vous mieux, » continue La Boëtie, « aimeriez-» vous mieux, quittant l'assemblée des hommes libres, passer » chez les Turcs, où une multitude d'hommes ne songe qu'à » servir un homme, à mourir pour le maintenir; au point que, » sortant d'une cité d'hommes, on semble entré dans un parc » de bêtes? »

Il est sévère, La Boëtie. Bien des gens croyaient mourir pour la patrie, en mourant pour le roi; c'étaient les temps: ils ne croyaient pas être des esclaves, mais des hommes libres et d'honneur. La Boëtie le savait mieux que nous. Que veut-il dire, en donnant un tour si rude à sa pensée? Une chose vraie; que la dignité de l'homme consiste dans la raison qui veut le bien, et dans la liberté qui ne connaît que la loi. « Rappelez-vous, ajoute-t-il, ce que les deux Spartiates, » envoyés au roi de Perse pour lui donner satisfaction du » meurtre de ses ambassadeurs, répondirent à un satrape » persan : « Aimez le roi de Perse, leur disait le satrape, et » restez avec nous. Vous aurez des châteaux et vous serez » seigneurs. » Mais eux de répondre : « Si vous aviez goûté » de la liberté comme nous, vous nous conseilleriez de la » défendre, non seulement avec la lance et l'écu, *mais avec les » dents et les ongles.* »

Si ce tableau de la liberté est séduisant dans le *Contr'un,* on pense bien que celui de la tyrannie n'a pas les mêmes charmes. La Boëtie ne veut pas qu'on se bride, qu'on se donne un maître, quel qu'il soit. Il maudit les Juifs, par exemple, qui, sans y être contraints et malgré les avis des prêtres, se

donnèrent un roi dans la personne de Saül, à qui succédèrent David, Salomon, etc... « tous tyrans, » ose-t-il dire; et il se réjouit de tous les maux qui, à partir de ce moment, accablèrent le pays. « Tant pis pour les Juifs, dit La Boëtie; ils » l'avaient bien voulu. On n'a rien à soi sous les tyrans, ni » biens, ni maisons, ni femme, ni enfants. Tout sert au plaisir » d'un homme, *qui se mignarde dans ses délices.* » Il répète avec satisfaction ce que le grand-prêtre Samuel disait aux Juifs, pour les engager à rester sous le gouvernement républicain des Juges, et il renchérit sur ses expressions. « Les tyrans, ajoute-t-il, poussent les peuples au vice et à la » lâcheté; ils ne songent qu'à les *abêtir et à les avachir,* » qu'à les rendre imbéciles et mous; ils spéculent sur la corruption et l'ignorance; ils n'ont que des mercenaires pour les garder. « Lisez, dit-il, l'ouvrage de Xénophon sur Hiéron le Tyran, » Βασιλευς η·τυραννος : vous verrez comme il les peint. » Car le discours de La Boëtie est rempli de citations de Xénophon, d'Aristote, de Cicéron, de Sénèque, de Lucain, de Virgile, d'Homère, etc., et suppose des recherches infinies. Le début n'est autre chose que deux vers d'Homère, traduits par La Boëtie :

« D'avoir plusieurs seigneurs aucun bien je ne voi,
» Qu'un, sans plus, soit le maître et qu'un seul soit le roi! »

« Ulysse, qui parle ainsi, dit La Boëtie, voulait apaiser une » révolte des troupes, et il se conformait au temps plus qu'à » la vérité. Il aurait dû dire que si un seul maître ne vaut » rien, à plus forte raison plusieurs. » La Boëtie continue, et il se charge de nous dire qu'en effet ils ne valent rien. « Les » mieux traités par les tyrans n'en peuvent attendre que d'être » serfs ou esclaves. Il ne faut pas s'approcher de l'antre obscur » où logent ces lions, mais penser plutôt à ce que dit le renard » de la fable : « il voyait bien des traces d'aller, il n'en voyait » pas de revenir; » les visiteurs n'en revenaient point. La » tyrannie est comme le feu, trouvé par le sage Prométhée; » un satyre indiscret le trouva si beau qu'il voulut le baiser, » et se brûla. »

La Boëtie se sert de tout, de l'histoire, de la fable, de la mythologie, pour soutenir sa thèse, et il s'en sert de la manière la plus ingénieuse. Il pousuit les tyrans jusque dans

leur galanterie..... Qui croirait qu'un esprit comme lui, stoïque, républicain, taillé sur un patron antique — c'est l'expression de Montaigne — *et qui aurait préféré Venise à Sarlat où il était né,* c'est-à-dire une République à la France, qui croirait qu'un tel homme fût galant? Il l'était pourtant et beaucoup. Il chanta les dames et l'amour; il ne fit pas que des poésies latines, il fit des poésies françaises, des sonnets nombreux, que Montaigne nous a conservés, des stances très belles, à l'imitation de Pétrarque, de Baïf, de Ronsard.

Il n'aima pas moins une jolie Bordelaise, Marguerite de Carle, qui devint sa femme, et pour laquelle il traduisit en vers un morceau du Roland furieux de l'Arioste, les plaintes de Bradamante demandant Roger. La Boëtie était de noble maison, d'une famille *à la vieille marque,* — autre expression de Montaigne. — On ne voyait dans sa société que des nobles et des gentilshommes, les Montaigu, les d'Escars, les La Chassaigne, dont Montaigne avait tiré sa femme, les Bouilhonas, les d'Arsat, les Beauregard, les de Belot; il les recevait tantôt à Sarlat chez lui, tantôt à la campagne de Germignan, dans le Médoc, qu'il tenait de sa femme.

Tout le portait à la politesse exquise, aux belles manières et à la galanterie, son éducation, sa naissance, sa société, sans compter les temps où il avait vécu, qui étaient ceux de Henri II, de Diane de Poitiers, de Marie Stuart, de l'Arioste et du Tasse, c'est-à-dire des grands poètes et des belles dames, des reines aimables et des rois chevaliers. « Il était un peu laid, dit Montaigne, mais ce n'était qu'à la surface : son maintien corrigeait tout, » joint à l'intelligence qui brillait dans son regard. « Ah! dit notre philosophe galant, ne cher-» chez pas la galanterie chez les tyrans. Ils sont durs et » cruels, même pour leurs proches. Voyez Néron et Claude : » voyez Caligula, qui était jeune pourtant. Voyant la gorge » de sa femme découverte, il n'eut rien de plus gracieux à » lui dire que ces douces paroles dont il la caressa : « Ce beau » cou sera tantôt coupé si je le commande. » Les tyrans ne sont pas aimés, et ils n'aiment personne. Ce n'est pas pour eux que l'amitié est faite.

Et ici La Boëtie nous fait un magnifique portrait de l'amitié, un portrait comparable à tout ce que Montaigne a pu en dire dans ses *Essais,* dans ce beau chapitre de l'Amitié, auquel il

voulait joindre le *Discours de la servitude,* en mémoire d'un ami : car c'est la connaissance fortuite de ce discours qui commença la sympathie de Montaigne pour La Boëtie et fit naître leur union célèbre. « L'amitié, dit La Boëtie dans un » très beau et très correct langage, c'est un nom sacré, c'est » une chose sainte. Elle ne se met jamais qu'entre gens de » bien, et ne se prend que par une mutuelle estime. Elle » s'entretient, non pas tant par un bienfait que par la bonne » vie. Ce qui rend un ami assuré de l'autre, c'est la connais- » sance qu'il a de son intégrité. Les répondants qu'il en a, » c'est son bon naturel, la foi et la constance. Il n'y peut avoir » d'amitié là où est la cruauté, là où est la déloyauté, là où » est l'injustice. Entre les méchants, quand ils s'assemblent, » c'est un complot, non pas une compagnie; ils ne s'entre- » tiennent pas, ils s'entre-craignent... Ils ne sont pas amis, » ils sont complices. » Il était impossible de trouver un mot plus juste que celui-ci : *ils s'entre-craignent,* ni de mieux interpréter Salluste, Sénèque, Cicéron; Salluste surtout, qui dit dans la vie de Jugurtha : « *Hæc inter bonos amicitia, inter* » *malos factio est,* les méchants ne sont pas amis, ils sont » complices... »

Savants précoces de la Renaissance.

Ces savants de la Renaissance étaient tous bourrés de latin, et ils n'en écrivaient pas moins bien en français; ils écrivaient même mieux. « On apprend à écrire en français, disait Arnauld, en lisant Cicéron, » parce que pour le tour, l'allure, l'étymologie, le mouvement du style, l'habile position des mots, notre langue est calquée sur le latin, dont elle est la fille : c'est à tel point que nos plus grands écrivains du XVIIe siècle, avec leur phrase arrondie et correcte, semblent traduire merveilleusement du latin, et sont aussi les plus faciles à tourner dans la langue latine. Montaigne, La Boëtie, Ét. Pasquier, Henri Étienne, d'Ossat, Michel de l'Hôpital, Scévole de Sainte-Marthe, Pierre Pithou, avaient un tour plus gaulois; mais ils savaient les anciens par cœur. A huit ans, Montaigne traduisait Virgile, et il nous apprend lui-même, dans ses *Essais,* comment il avait pu devenir grand *latineur* de si bonne heure. Il n'aimait pas les méthodes de son temps, et il recommandait comme nous les langues vivantes. Mais son père, homme instruit et tenant

beaucoup à l'instruction, homme riche aussi — ce qui rend bien des choses faciles — lui avait donné des précepteurs *latins,* deux bons gros Allemands; car on allait chercher des latins, des grecs même en Germanie... Qu'en eût dit l'empereur Auguste? — Ces bons Allemands parlaient latin au jeune Montaigne du matin au soir, et ils étaient flanqués de deux acolytes ne lui parlant aussi que latin, avec quelque mélange d'allemand, j'imagine, puisqu'il recommande les langues vivantes. C'était l'enseignement du latin, à l'instar des *mères latines,* comme disait l'abbé Mangin sous la Restauration, en demandant des maisons d'éducation de ce genre. On ne procède pas autrement, dans certaines familles, pour l'allemand, l'anglais, et l'on faisait de même au XVIe siècle pour l'italien, qui était la langue à la mode depuis nos guerres d'Italie et nos reines italiennes.

Ainsi formés dans leur enfance et connaissant la langue latine usuelle, Montaigne, La Boëtie passaient au fameux collège de Bordeaux ou de Guyenne, le plus florissant de France à cette époque, où professaient des hommes éminents: Nicolas Grouchy, auteur d'un livre sur les *Comices* chez les Romains; Guillaume Guérente, commentateur d'Aristote; Marc-Antoine Muret, « que la France et l'Italie, dit Montaigne — l'Italie était nécessaire alors pour la consécration de toutes les gloires littéraires — reconnaissaient pour le meilleur orateur du temps; » surtout Georges Buchanan, grand poète écossais, précepteur du fils d'un roi d'Écosse, puis du fils du maréchal Brissac, et qui avait professé à Paris, au fameux collège Sainte-Barbe. Les collèges, les universités, appartenaient aux villes. L'émulation s'en mêlait d'une ville à l'autre. C'était à qui aurait le local le plus beau, les professeurs les plus illustres; elles faisaient assaut de magnificence. Les grandes collections de livres, de gravures, d'éditions rares, d'objets d'art, d'anatomie et d'histoire naturelle, souvent plus considérables que celles que l'État peut fournir, se centralisaient dans les Universités, comme à Oxford ou à Iéna, et servaient à la science. Dégrèvement pour l'État, utilité pratique pour les villes.

C'est à l'école des anciens, tous citoyens de quelque république, d'Athènes, de Thèbes, de Syracuse ou de Rome, et dont les ouvrages étaient si bien expliqués dans ces

Universités, que La Boëtie avait puisé sa haine contre les tyrans et ses idées républicaines. Tyrans électifs, tyrans d'usurpation ou de coups d'État, tyrans héréditaires, trois catégories imaginées par La Boëtie, sont par lui également couverts d'opprobre. Il semble dire que tout ce qui est roi est tyran, dans l'acception antique du mot, Βασιλευς η τυραννος... Et voyez comme il est rigide...! c'est bien pis que Platon. Les théâtres, les jeux, les spectacles, les collections d'animaux étrangers, les tableaux même « et autres telles dro- » gueries, dit-il, sont les appâts de la servitude pour tous » les peuples, sont le prix de leur liberté et comme les outils » de la tyrannie. » Jamais plus de stoïcisme; c'est le puritain le plus austère. Les calvinistes les plus rudes n'en approchaient point. Il déshabille les tyrans, il les met à nu, il les dépouille de tout le prestige qui les environne. « Les tyrans » se servent de tout, dit-il encore, des contes, des fables, des » miracles pour assottir les peuples. La religion est leur » *garde-corps,* et par tels moyens, tels plaisirs, ils *sucrent* la » servitude. »

On croirait entendre les plus farouches organes du radicalisme contemporain... La Boëtie poursuit, en prenant ses exemples dans Plutarque; il sait son Plutarque par cœur. « Le gros doigt du pied de Pyrrhus, dit-il, guérissait de la » rate... Vespasien, revenant d'Assyrie, redressait les boiteux » et rendait la vue aux aveugles... Voilà ce que font les » tyrans... Et les nôtres, ajoute-t-il?... »

On s'effraye, je l'avoue, à ce mot, parce qu'on y pense, parce qu'on le craint. « Et les nôtres...? » Jusque-là, il n'a parlé que des tyrans, et voilà qu'il y mêle les rois de France, comme il y mêle Cyrus, Cyrus le libérateur des Juifs; mais La Boëtie en veut beaucoup à ce grand roi. « Cyrus, dit-il, » multiplia à l''infini, chez les Lydiens vaincus, les jeux, les » spectacles, les divertissements; à tel point que le nom de » Lydiens, *Ludi,* est synonyme de jeux. » Eh bien?... c'est peut-être alors que les Lydiens devinrent les fournisseurs de joujoux du monde entier, comme Nuremberg et Saint-Claude aujourd'hui. Le beau crime! La Boëtie ne le pardonne pas à Cyrus. Cyrus a les procédés des tyrans, donc c'est un tyran; et La Boëtie courroucé ne se gêne pas pour dire : « Et les nôtres, que n'ont-ils pas inventé? L'ampoule, l'oriflamme...

que sais-je? » Il s'arrête tout à coup, il est vrai; il se reprend, il se hâte d'ajouter, « qu'il ne veut pas encore mécroire, puis- » que nous et nos ancêtres, dit-il, nous n'avons eu aucune » occasion de l'avoir mécru, et que d'ailleurs il faut laisser » cela pour notre poésie française, faite toute à neuf par » notre Ronsard, notre Baïf, notre du Bellay... » Mais le mot a été lâché et il ne se peut retirer. Il reste acquis, ce semble, qu'aux yeux de La Boëtie nos rois ne faisaient pas mieux que Pyrrhus, que Vespasien, que tous les tyrans; pas mieux que Jules César même, « qui porta, dit La Boëtie, le Sénat à » cinq cents membres, établit de nouvelles charges et élections » d'offices, non pas certes, à bien prendre, pour réformation » de justice, mais pour soutiens de la tyrannie. » Allusion manifeste à la création de nouvelles charges de judicature au parlement de Paris, dans ce vrai sénat de la France, par François Ier, par Henri II, en vue de les vendre et de faire de l'argent. C'était l'idée de la magistrature d'assimiler le parlement de Paris au sénat romain; les états-généraux, ou assemblées du peuple, étaient laissés à la disposition de la royauté, qui les convoquait quand bon lui semblait. Le parlement était toujours là, représentant la monarchie tempérée, le contrôle public de la puissance souveraine : la liberté devenait inamovible comme la justice...

Ainsi les rois de France ne faisaient pas mieux que les autres; c'est l'opinion de La Boëtie, elle ressort de nos citations et de ses paroles. « Les tyrans aiment à se mettre la religion devant, comme garde-corps, dit-il, » et nos rois ont fait de même : telle est sa conclusion franche et brutale.

L'âge de la Boëtie dans le Contr'un.

On a dit qu'il était irrité, quand il fit ce discours; qu'il avait été blessé dans son amour-propre par des ministres, par des rois. D'Aubigné, qui vivait en ce temps, l'affirme dans son *Histoire universelle.* Montaigne, ami intime de La Boëtie, nous dit que ce discours fut tout simplement un exercice de sa jeunesse, plus que cela, de son enfance, ajoute-t-il, et qu'il le composa à l'âge de dix-huit ans, de seize ans même, à un âge où l'on ne peut être blessé ni par les ministres ni par les rois. « Laissons parler, dit Montaigne,

ce garçon de seize ans. » Chose bien incroyable pourtant, quelque précoce que fût son génie! Une telle production suppose plus d'âge, surtout quand on songe à la masse d'observations, d'anecdotes, d'idées qui s'y trouve, et que La Boëtie dut chercher dans une foule d'auteurs se rapportant à son dessein.

Ces recherches, ces combinaisons, ce travail demandent plus de maturité et d'expérience. A ce sujet je ferai remarquer une chose toute physiologique et qui nous aidera à marquer l'âge de l'écrivain : ce n'est pas à l'âge de seize ans et pas toujours à l'âge de dix-huit, que l'on a *une dame de ses pensées,* comme Ronsard avait la belle Cassandre, la belle fille de Blois; ce n'est pas à l'âge de dix-huit ans qu'on parle d'*autrefois,* du temps passé de sa vie : il n'y a point de passé, quand la vie commence. Ce n'est pas à dix-huit ans qu'on rappelle à un honorable ami, M. de Longa (1), les vers qu'on lui adressait *autrefois, alors qu'on s'occupait de rimes françaises.*

Ce sont pourtant les expressions de La Boëtie. Entendons le *Contr'un,* ou le *Discours de la servitude :*

« Même les bœufs sous le poids du joug geignent (gémissent),
« Et les oiseaux dans la cage se plaignent.

« Comme j'ai dit ailleurs *autrefois,* ô Longa, passant le » temps à nos rimes françaises : car, écrivant à toi, je puis » citer de mes vers, desquels je ne lis jamais, que tu ne m'en » fasses glorieux, à cause du semblant que tu fais de t'en » contenter. »

Qu'était donc ce *Discours de la servitude?* C'était la prose succédant à la poésie, l'automne à l'été, l'amitié à l'amour; on n'était plus au temps où l'on s'inspirait d'une dame dont Montaigne parle à la belle *Corisande* de Henri IV, à Mme de Gramont, comme ayant inspiré son ami, et dont il promet de lui dire le nom *à l'oreille,* en lui dédiant les poésies françaises de La Boëtie. Pour sûr, ce n'était pas la belle Corisande, qui n'avait que dix ans à la mort de La Boëtie.

Il y a plus, et je me permettrai une autre observation que les critiques n'ont point faite : ce beau portrait de l'amitié que La Boëtie nous a tracé, ne se comprend guère quand on

(1) Il y a encore des membres de cette famille.

ne fait qu'entrer dans la vie. Il se comprend, quand on est fatigué, quand on a vécu, quand on a eu des déceptions et des mécomptes. Alors on désire un ami, on veut se reposer sur le sein d'un ami. A dix-huit ans, c'est l'amour qu'on cherche, surtout si l'on a, comme La Boëtie, une âme passionnée et ardente.

« Je n'ai point, » dit-il lui-même en parlant de Pétrarque, et nous donnant de fort jolis vers,

« Je n'ai point . . . .
» Du Florentin transi les regrets langoureux
. . . .
» Chacun sent son tourment, et sait ce qu'il endure.
» Celui-là aime peu qui aime à la mesure. .
. . . .
» Mon cœur chez toi, ô ma dame, est logé.
» Là donne-lui quelque gêne nouvelle;
» Fais-lui souffrir quelque peine cruelle:
» Fais, fais-lui tout, hors lui donner congé. »

Voilà ce qu'on écrit à dix-huit ans, à vingt ans, et ce qu'écrivait La Boëtie à cet âge, et même plus tard. Il suivait la mode aussi. Pas un poète, pas un homme de lettres, depuis Pétrarque, qui n'eût un amour contemplatif, une muse pour l'inspirer, une dame pour le charmer. Les troubadours étaient passés, et la chevalerie n'était plus; mais les traditions restaient, ardentes comme l'imagination, séduisantes comme la jeunesse, indestructibles comme la nature humaine d'où elles découlaient. La Boëtie ne différait pas de ses semblables; il payait son tribut. A un autre âge il chercha d'autres plaisirs, et il écrivit en prose. Il ne faut pas se laisser éblouir par le flatteur témoignage de Montaigne, qui cherche à faire briller son ami. On aimait les tours de force à cette époque; on n'était rien, si l'on n'avait expliqué Virgile à huit ans, si l'on n'avait pas traduit Homère à dix. Tous les érudits de ce temps, Anne Dubourg, Michel de l'Hôpital, Étienne Pasquier, Scévole de Sainte-Marthe, Montaigne enfin et La Boëtie avaient donné de leur génie ce spécimen précoce; tous avaient été dans leur enfance des phénomènes, de petits prodiges. Ainsi la France n'avait rien à envier à l'Italie, et les Pic de la Mirandole naissaient aussi sur notre sol.

L'amour-propre avait de quoi être satisfait; mais la critique

est moins complaisante que l'amour-propre; et d'ailleurs les restrictions que l'on trouve dans le discours de La Boëtie, les atténuations d'expression et de pensée que nous avons surprises à propos de la sainte Ampoule et de l'Oriflamme, et dont il usera pareillement, quand il parlera de la garde suisse et de la garde écossaise, tous ces amendements à une pensée première indiquent plus de prudence qu'on n'en a à dix-huit ans. Ils indiquent du moins qu'on a revu, qu'on a retouché son œuvre, que le premier jet peut appartenir à cet âge, que la composition définitive est d'un âge plus mûr. Montaigne est tellement contrarié du mauvais usage que les protestants faisaient de ce discours, qu'il voudrait dégager la responsabilité de son ami par l'excuse de l'âge, d'un essai inoffensif, *retaillé* souvent par les anciens, d'un exercice littéraire sans préméditation, sans but, échappé à La Boëtie au milieu de ses études classiques et qu'il n'avait plus revu. « Je crois qu'il ne » le vit oncques, depuis qu'il lui échappa en sa première jeu- » nesse... » Mais voilà que La Boëtie parle d'une chose qu'on est étonné de trouver dans son discours, s'il le composa si jeune. Il parle d'un poème épique de Ronsard, de la *Franciade*. « Laissons à la poésie française, dit-il, ces beaux contes du roi Clovis, l'Ampoule, l'Oriflamme, auxquels je vois combien à son aise s'y égaiera la veine de notre Ronsard en sa *Franciade.* » Or, la Franciade est du règne de Charles IX, et les quatre chants que nous avons sont dédiés à ce prince. C'est l'opinion de M. Noël, professeur de rhétorique au lycée de Versailles, éditeur des œuvres de Ronsard, et grande autorité en cette matière. Or, au commencement du règne de Charles IX, La Boëtie, né en 1530, avait trente ans. Mais vient M. Feugère, éditeur des œuvres de La Boëtie, et la bataille des éditeurs commence. Ronsard parle de *Francus*, c'est-à-dire de la légende fort ancienne de *Francus*, venu de Troie comme le pieux Enée, et père de nos rois, car il fallait se rattacher à l'Iliade et à l'Énéide et donner à nos rois une origine classique: et il en parle sous Henri II, avant l'avènement de Charles IX; n'est-ce pas écrasant! M. Feugère en conclut, premièrement, que la *Franciade* est du règne de Henri II; secondement, que La Boëtie a bien pu composer son discours à l'âge qu'indique Montaigne.

Nous voilà dans un mauvais pas d'où il est difficile de se

tirer... Mais dans quelle pièce Ronsard parle-t-il de Francus? Dans un long épithalame en neuf ou dix chants, sur le mariage d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, avec la fameuse Jeanne d'Albret. Et d'abord, Ronsard ne dit pas qu'il ait fait la *Franciade;* mais qu'il y pense, qu'il est fatigué de chanter l'amour et les plaisirs, qu'il va mettre d'autres cordes à sa lyre. « Voilà ce à quoi je pensais, dit-il... Mais l'amour est revenu plus fort que devant. Or, adieu donc, prince Francus... » Il n'y avait qu'un remède à cela, et Ronsard l'indique, avec aussi peu de retenue que de bon goût, « c'est, ajoute-t-il, que le bon roi Henri II fasse ma *lyre crossée;* » ce qui signifiait qu'il fallait que Henri II lui donnât, non pas un évêché, comme le dit M. Feugère — Ronsard n'était pas prêtre encore — mais un titre d'abbé mitré, une riche abbaye que Ronsard ferait gérer par des religieux et dont il toucherait les bénéfices. Ronsard était très quêteur. Sans cesse il tend la main dans ses poésies dédicatoires. Mais supposons que M. Feugère ait raison. De quelle date est cet épithalame? De l'année 1555; ce qui donne à La Boëtie vingt-cinq ans d'âge, quand il composait le *Contr'un,* toujours plus de dix-huit ans.

Concluons donc victorieusement, à notre tour, que La Boëtie, comme nous l'avons dit, pouvait n'avoir que dix-huit ans, quand il eut l'idée du *Contr'un,* quand il en traça quelques lignes, mais que très certainement il avait âge d'homme quand il y mit la dernière main. A l'âge de dix-huit ans, les occasions ne manquaient pas à Bordeaux pour échauffer la bile de notre jeune publiciste, et M. Feugère, d'après de Thou et d'après le chroniqueur bordelais De Lurbe, le fait remarquer avec raison. C'était en 1548 : les Bordelais s'étaient révoltés, à cause des impôts, et le connétable de Montmorency, ce *grand rabroueur d'hommes,* comme l'appelle Brantôme, vint pour les châtier. Ils avaient agi au nom de leurs franchises; il supprima leurs franchises, ils avaient tué le lieutenant du roi, Monneins, parent de Montmorency, et jeté son corps dans une fosse, sans honneur ni sépulture; il leur fit déterrer le corps de Monneins, non pas avec la bêche et le pieu, mais avec les doigts, en grattant et creusant le sol, jusqu'à ce qu'apparût le cadavre. C'est ce qui enflamma peut-être La Boëtie, qui avait alors dix-huit ans; il écrivit sous cette impression; et

il fallait bien que quelque chose l'eût irrité, quoiqu'il ne le donne pas à connaître dans son discours; car voici les conseils terribles qu'il donne contre les tyrans, et nous allons mieux voir maintenant ce qu'il pense des rois de France.

La Servitude volontaire, et ses causes.

Ce qui révolte le plus La Boëtie, en étudiant la condition des hommes et la politique qui les régit, c'est qu'il n'y aurait jamais de tyrannie, si on ne le voulait pas, et que la servitude n'existe que parce qu'elle est volontaire. De là le titre de son discours; et de là vient aussi que, après avoir peint la servitude comme un malheur, il ajoute tout de suite avec profondeur qu'elle est *un vice,* un abandon de sa dignité, de sa raison, un sacrifice de soi-même qui dépasse son imagination et son intelligence. « Si les habitants d'un pays, dit-il, ont trouvé quelque grand personnage qui leur ait montré par épreuve une grande prévoyance pour les garder, une grande hardiesse pour les défendre, un grand soin pour les gouverner; si de là en avant ils s'apprivoisent de lui obéir, et s'en fier tant, que de lui donner quelques avantages, je ne sais si ce serait sagesse; d'autant qu'on l'ôte de là où il faisait bien pour l'avancer en lieu où il pourra mal faire : mais il y aurait de la bonté de ne point craindre de mal de celui duquel on n'a reçu que du bien. »

Je m'arrête un instant, et je demande si ce sont là des raisonnements d'un enfant de seize, de dix-huit ans; si ces réflexions prudentes, ces calculs profonds, n'annoncent pas un autre âge. La Boëtie continue : « Mais ô mon Dieu! » s'écrie-t-il, que peut être cela? Comment dirons-nous que » cela s'appelle? quel malheur est celui-là! ou plutôt quel » vice, quel malheureux vice! Voir un nombre infini, non pas » obéir, mais servir; non pas être gouvernés, mais tyrannisés, » n'ayant ni biens, ni parents, ni leur vie même qui soit à » eux; souffrir les pilleries, les débauches, les cruautés, non » pas d'un camp barbare..., mais d'un seul; non pas d'un » Hercule ni d'un Samson, mais d'un seul hommeau, et le » plus souvent du plus lâche et féminin de la nation; non » pas accoutumé à la poudre des batailles, mais encore à » grand'peine au sable des tournois; non pas qui puisse par

» force commander aux hommes, mais tout empêché de servir
» virilement à la moindre femmelette... »

Qui ne voit ici une allusion évidente au jeune François II, triste époux de la belle Marie Stuart, et dont le père Henri II venait de périr dans un tournois? J'insiste sur ce point, qui marque l'âge où La Boëtie écrivait, et qui nous prouve que nous sommes en présence d'une œuvre d'homme et non d'un travail inconscient d'écolier. Le règne de François II est l'époque de la conjuration d'Amboise, conjuration coupable, mais si durement réprimée. Partout on criait à la tyrannie des Guises... « Appellerons-nous lâcheté, dit La Boëtie, cette
» patience à souffrir les tyrans? Deux peuvent en craindre
» un, et possible dix; mais que mille, un million, mille villes
» ne se défendent d'un seul et endurent tout, cela ne s'appelle
» pas couardise, c'est un *monstre de vice,* que la nature
» désavoue avoir fait et que la langue refuse de nommer. »

Il n'y a donc pas de doute aux yeux de La Boëtie; la tyrannie a pour base quelque chose qui est plus fort que la lâcheté humaine, et si l'on rampe dans la servitude, c'est parce qu'on le veut bien. « Celui qui vous maîtrise tant, » ajoute-t-il — et l'on va juger de cette éloquence *incitatrice* —
« celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux comme vous,
» n'a que deux mains, n'a qu'un corps et n'a autre chose que
» ce qu'a le moindre homme du grand nombre de *nos villes*... »
Il dit *nos villes,* comme il va dire *vous tous,* pour bien montrer, ce semble, que c'est de nous et de la France qu'il parle...
« Ce qu'il a plus que *vous tous,* c'est l'avantage que vous lui
» faites pour vous détruire. D'où il a pris tant d'yeux dont il
» vous épie, si vous ne les lui donnez? Comment il a tant de
» mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous, puisque
» lui n'en a que deux? Les pieds dont il foule vos cités, d'où
» les a-t-il, s'ils ne sont des vôtres? C'est vous qui lui donnez
» son pouvoir; c'est vous qui avez intelligence avec lui. Vous
» êtes recéleurs du larron qui vous pille, complices du meur-
» trier qui vous tue; vous êtes traîtres de vous-mêmes. »
Ainsi parle notre tribun.

Après cette étrange anatomie de la personne du tyran, après nous avoir enlacés de propositions qui s'enchaînent, et nous avoir amenés fatalement à cette confession finale et bien rendue : « *Nous sommes traîtres de nous-mêmes,* » La Boëtie se

demande comment il peut en être ainsi, et il faut le suivre dans l'énumération qu'il fait de toutes les causes de servitude. Impossible d'avoir plus de force, de profondeur et de coup d'œil, plus de philosophie et d'expérience. La première cause c'est l'habitude, ou, comme il dit à la manière des Latins, *la nourriture, nutrimentum animi,* c'est-à-dire l'éducation et la naissance; on reste comme on est né, on pense et l'on agit comme on a été élevé. L'éducation devient un instinct; on n'a pas connu la liberté et l'on n'en comprend pas la recherche. Le regret ne vient qu'après le jouir — c'est La Boëtie qui nous le dit — et nous sommes moins à blâmer qu'*à plaindre.* Mais il ne s'enferme pas dans ce style terne et sans figures, et il n'est pas si doux pour le genre humain : « Mithridate, » dit-il, se fit à boire du poison..... Ainsi nous, nous apprenons à avaler et à ne pas trouver mauvais le venin de la » servitude... Voyez les deux chiens de Lycurgue, dont parle » Plutarque dans son livre de *l'Éducation des Enfants...* » La Boëtie a toujours des anecdotes à son service : c'était la manière des anciens; c'est celle de la Renaissance, qui est le retour aux anciens. On faisait marcher ensemble la théorie et l'empirisme, l'expérience et la raison, l'intelligence qui donne les idées et l'histoire qui les confirme. Montaigne n'emploie pas d'autre méthode : par l'érudition il va à la science, par les faits il remonte aux idées générales et aux lois. « Lycurgue donc, le policeur de Sparte, ayant nourri deux chiens, » tous deux frères, tous deux allaités du même lait, l'un » engraissé à la cuisine, l'autre accoutumé par les champs au » son de la trompe et du cor, voulant montrer au peuple » lacédémonien que les hommes sont tels que leur *nourriture* » les fait, mit les chiens en plein marché, et, entre eux, une » soupe et un lièvre. Que firent-ils? L'un courut au plat, » l'autre au lièvre. Et toutefois, dit Lycurgue aux assistants, » ils sont frères. La *nourriture* nous fait donc ce qu'elle veut, » malgré la nature. »

La Boëtie a une autre comparaison plus pittoresque et plus vive, et qui est de lui. « Il en est de la coutume, dit-il, comme » des plus braves courtauts, qui, au commencement, mordent » le frein, et puis après s'en jouent, et là où naguère ils » ruaient contre la selle, ils se portent maintenant vers le harnais, et, tout fiers, se rengorgent sous la barde. » N'est-ce

pas le beau mulet de Lafontaine, marchant à pas comptés et faisant sonner sa sonnette? L'imagination de La Boëtie se représente tout, anime tout, donne un corps à tout. La Boëtie est un grand écrivain, parce qu'il est grand peintre.

Il y a plus que l'éducation, plus que la naissance et la coutume, pour étayer la tyrannie et river les clous de la servitude; il y a la multiplicité des hauts fonctionnaires, la complicité de l'intérêt, toute cette engeance cupide et dévorante, que La Boëtie, dans sa rude éloquence, appelle avec Homère des *mange-peuples*, δημοβόροι ! Il est certain qu'un peuple de fonctionnaires, un peuple de salariés, ne saurait être un peuple libre. La centralisation, qui multiplie les employés, multiplie les esclaves : c'est la pensée de La Boëtie. « Ils sont six tyran- » neaux, dit-il, autour du tyran, et ces six tyranneaux ont » pour complices et instruments six cents qui profitent » sous eux.

» Ces six cents — nous allons voir la progression et les » anneaux de la chaîne — tiennent sous eux six mille qu'ils » ont élevés en état par gouvernement des provinces et des » finances. Grande est la suite qui vient après. Qui voudra » s'amuser à dévider le filet s'apercevra que non pas les six » mille, mais les cent mille, les millions, par cette corde se » tiennent au tyran et l'aident, comme, dans Homère, Jupiter » qui se vante, s'il tire la chaîne, d'amener à soi tous les » dieux... » La Boëtie sait tout, il se sert de tout avec esprit. Les allégories mythologiques sont le moule de ses idées et de ses images. « Voilà, ajoute-t-il, les suppôts de la tyrannie; » voilà ceux qui ont l'œil au guet, l'oreille aux écoutes, ayant » toujours le visage riant et le cœur transi, ne pouvant être » joyeux et n'osant être tristes, ne s'appartenant plus à eux- » mêmes... Les peuples, les nations, tout le monde, jusqu'aux » paysans et aux laboureurs, sait leurs noms, déchiffre leur » vie, les poursuit dans mille écrits, amasse sur eux mille » outrages, et, après leur mort, on traînera leurs os pour les » punir de leur méchante vie... Eux ne bougent; ils ont le » gain et le regain de la tyrannie, soutiens du tyran et » tyranneaux eux-mêmes. »

Je ne sais si je me trompe : mais il est bien difficile de ne pas voir là un tableau de ce que La Boëtie avait devant les yeux sous François II, sous Charles IX, lors de la domination

du cardinal de Lorraine et des Guises. On ne s'inspire en général que de ce qu'on voit. Or, ce n'est pas le règne de Henri II qui pouvait fournir à La Boëtie le sujet d'une peinture si sombre.

Ignorance et servitude; instruction et liberté.

Mais il n'a pas fini. Il y a une troisième cause qui facilite la tyrannie ou la prolonge, et La Boëtie ne le cache pas. Il habitait Bordeaux; il appartenait à une ville où l'instruction et l'éloquence ont toujours été en honneur; où le commerce développe les idées par les communications et les voyages; où l'on ne connaît pas l'isolement si fatal à tout, au caractère, aux mœurs, à l'esprit de société et de mutuelle confiance. Cette cause troisième, c'est l'ignorance, le manque d'instruction, le manque de lumières.

Ce que Michel de l'Hospital, à qui Montaigne adressa les poésies latines de son ami, désirait dans un but de tolérance, La Boëtie le réclame dans un but de liberté. « Les loisirs et la doctrine, dit-il, donnent *le sens de la liberté.* » Mot philosophique et très vrai, *le sens de la liberté!* Il y a des hommes qui n'ont pas le sens de la liberté, qui n'ont que des instincts serviles; comme il y en a aussi qui n'ont que le sens du désordre, et qui ne voient pas que la liberté est l'ordre par excellence, la loi, le droit, la réunion de toutes les garanties, et qu'avant d'être une passion il faut qu'elle soit une vertu. C'est ce que donne l'instruction, parlant des droits et des devoirs, de la justice et du bien, de notre noblesse et de nos destinées : elle donne la vertu de liberté, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sérieux, de plus saint et de meilleur au monde. « Mais les tyrans n'aiment pas l'instruction, ajoute La Boëtie. » Sous eux, pas de liberté de parler et quasi point de penser. » Le Grand-Turc n'a guère plus de savants qu'il n'en demande; » et il n'en demande jamais.

Le Turc, pour La Boëtie, est le type des tyrans; et comme le Turc régnait sur les Grecs, cela le fait penser à la Grèce, aux Dieux des Grecs, au bouffon des Dieux qui s'appelait Momus, et qui était le grand comique de l'Olympe. « Ah! » voilà l'homme que vous avez fait? dit Momus à Vulcain en » admirant son bel ouvrage. Dommage que vous ne lui ayez

» pas fait, au cœur..., une fenêtre. — Et pourquoi? — Pour » voir de là toutes ses pensées. » Et il ne se moquait pas trop le dieu Momus, dit La Boëtie, il avait bien son idée. Les Tibère, les Néron n'aimaient pas l'homme de Vulcain, au cœur fermé et sans fenêtre; celui de Momus eût bien mieux fait leur affaire.

« Mais il y a des hommes, s'écrie aussitôt La Boëtie, qui ne » pensent pas comme les tyrans, et qui, lors même que la » liberté serait perdue et toute hors du monde, l'imaginent » — suivons bien cette gradation éloquente — la sentent dans » leur esprit, la savourent, et la servitude n'est jamais de leur » goût pour si bien qu'on l'apprête. » Admirables paroles, où se trouvent l'énergie et l'esprit, et qui rappellent celles du roi Jean le Bon, quand il alla se constituer prisonnier en Angleterre à la place de son fils évadé : « Si la loyauté et la bonne » foi étaient bannies du reste de la terre, elles devraient se » retrouver dans le cœur des rois. »

Quels sont donc ces hommes que la tyrannie ne peut abattre ni asservir; qui *imaginent* la liberté, selon la belle expression de La Boëtie, quand on l'a détruite, et en conservent parmi les humains la notion pure et tutélaire? « Ce sont quelques-uns, » dit notre auteur, mieux nés que les autres, dont l'entende- » ment est net et clairvoyant, qui sentent le poids du joug et » ne peuvent tenir que de le crouler; qui, ayant d'eux-mêmes » la tête bien faite, l'ont encore polie par le savoir et l'étude. » Ce sont les Cicéron, les Caton, les Thraséas, les Demosthènes, les Phocion, tous ceux qui ont le cœur sain et l'âme grande, tous ceux qui composent l'aristocratie impérissable de l'intelligence et de l'éducation. « Les autres, et non pas les larron- » neaux, dit La Boëtie, ni les *esorillés*, c'est-à-dire ceux à qui » la justice a fait couper les oreilles, et qui ne font ni bien ni » mal dans la république. » Mais les vieux, les corrompus, les gens sans aveu, les âmes basses et vénales, les oisifs, ou ceux que le dégoût du travail pousse aux émeutes et que le vrai peuple maudit, « tous ces hommes, dit-il, ouverts aux grands » plaisirs déshonnêtes, et insensibles à ce que honnêtement » ils ne devraient souffrir, qui se prennent au moindre filet » qui leur est tendu, et ne s'assujettissent jamais tant *que » lorsqu'on se moque d'eux;* ces hommes qui pleurèrent la mort » de Néron, comme précédemment celle du dictateur César, » ayant encore ses banquets à la bouche, et la souvenance de

» ses prodigalités dans l'esprit, et qui enfin ne demandaient » que du pain et des jeux de cirque, *panem et circenses;* » cette multitude, qui est la plaie de tous les régimes, des républiques comme des monarchies, et qui souvent a le nombre pour elle, La Boëtie n'a pas assez d'expressions pour la stigmatiser et la flétrir. Il n'est pas pour les *dernières couches;* il les accable même trop; un peu de compassion vaudrait mieux que tant d'indignation : il les appelle « *la populace, le grossier vulgaire, les lourdauds* ». Il eût mieux aimé vivre à Venise qu'à Sarlat où il était né, c'est-à-dire dans une république et non dans une monarchie.

République aristocratique de La Boëtie.

Mais il a en horreur la démocratie et le bas peuple. Il est dans les idées de Platon, de Tacite, de Phocion, lesquelles ne sont pas des idées démocratiques. « *Le populaire,* dit-il, *a été toujours l'échafaudage des tyrans.* » La Boëtie est parlementaire, il est même républicain — cela ressort de tout son discours. — Il dit souvent, quoique avec exagération, « *qu'il n'y a rien de la chose publique dans une monarchie, puisque tout est à un seul.* » Il ne fait aucune exception, même pour la France, pour la France de l'abbé Suger, de Gerson, de Duguesclin, de Montaigne, de Michel de l'Hospital, pour cette France où Mme de Staël trouvait que le despotisme était nouveau et la liberté ancienne. Il semble la condamner comme les autres.

Mais Venise, avec son Conseil des Dix et ses Inquisiteurs d'État, était la plus terrible des aristocraties. La Boëtie dit lui-même qu'il n'y avait là qu'une poignée d'hommes libres, mais ne songeant qu'à la liberté. Il exalte aussi la république de Sparte, « où le grand législateur Lycurgue, dit-il avec grande » raison, forma si bien les Lacédémoniens, que chacun d'eux » eût cru plus cher de mourir de mille morts que de connaître » autre seigneur que *la loi et le roi.* » Mais cette république de Sparte était la plus forte *aristocratie* qui fut jamais. Les hilotes, les esclaves y abondent, avec de belles chasses à ces malheureux pour les enfants des nobles, pour apprendre à ceux-ci l'art de la guerre... La philosophie antique était impitoyable pour la moitié du genre humain.

« Ainsi, dit La Boëtie, ne souffrez pas de tyran, que ce soit



» une tyrannie d'usurpation ou une tyrannie héréditaire. » *Les années ne donnent aucun droit contre le droit;* elles ne » font qu'aggraver l'injure. » Par ces paroles, on voit que le XVI[e] siècle, dans la personne de La Boëtie, donne la main au XIX[e]. Mais le plus beau discours du monde ne vaut que par la conclusion; les meilleures théories ne sont rien sans la pratique. C'est la pratique qui distingue les vrais législateurs des philosophes, et les esprits justes des rêveurs. Il ne suffit pas de dire que tout est tyrannie, en dehors des républiques; il faut donner le moyen d'organiser la république et de renverser la tyrannie. Pour sa république, nous l'avons vu, La Boëtie ne veut que le petit nombre, et il supprime d'un trait de plume presque toute la démocratie. Quant à la tyrannie, ses moyens de la renverser se réduisent à un seul, à un seul dont la simple énumération éveillera l'idée d'impossibilités nombreuses : c'est de ne pas *servir les tyrans, de les laisser à eux-mêmes, de les abandonner, de faire le vide autour d'eux, de ne rien accepter d'eux, ni titres, ni emplois, ni charges quelconques, ni présents, ni dons;* de manière que, n'ayant personne pour les défendre, personne pour les servir, ils se retirent, et finissent, comme un combat finit, faute de combattants.

Bon moyen, mais difficile, on en conviendra. Comment d'abord marquer le point précis où commence la tyrannie? Comment établir ensuite, sur une grande échelle, cet accord unanime de ne pas servir le pouvoir? Combien qui ne peuvent se passer d'un emploi! combien ne veulent pas s'en passer et ne s'agitent que pour y arriver! « *Soyez résolus,* dit La Boëtie, *vous voilà libres.* » Mais cette unanimité de résolution est précisément la chose difficile, pour ne pas dire la chose impossible.

Devant un pareil obstacle, La Boëtie veut-il qu'on emploie la force, *vim contra vim,* qu'à cette résistance universelle et passive, à cette abstention silencieuse et morne de tous les sujets se mêle un peu de bruit, un peu de résistance armée et effective? Non, et il le répète sur tous les tons. « Je ne veux » pas, dit-il, non, je ne veux pas que vous poussiez *le tyran et* » *que vous le branliez.* Seulement, ne le soutenez plus, et vous » le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, » de son poids même fondre en bas et se rompre... » Phrase admirable d'arrangement et de structure, où une inversion heureuse, imitée des Latins, tient comme en suspens le colosse,

avant qu'on le voie tomber et rouler à terre.... Avant Malherbe et même en prose, La Boëtie

D'un mot mis en sa place enseignait le pouvoir.

Boileau eût pu le dire de La Boëtie, comme il le dit de Malherbe. Mais qui connaissait La Boëtie au XVIIe siècle, au temps de Louis XIV? On ne le connut qu'au XVIIIe siècle, et encore vers la fin. Les événements tour à tour ensevelissent les écrivains et les ressuscitent; Montaigne même n'osait point parler du *Contr'un*. Mais pourtant, si La Boëtie ne recommandait qu'une résistance passive, une austère et indomptable force d'inertie, s'il repoussait toute violence, il n'y avait pas grand mal à procurer à ce beau morceau d'éloquence républicaine la vogue immense qui attendait les *Essais*. Y avait-il donc quelque autre raison à la prudence de Montaigne?

Une doctrine de sang était alors prêchée dans le monde : le tyrannicide. Les ligueurs la prêchaient contre les protestants, contre Henri III lui-même, qui, selon eux, était trop tiède catholique; et, comme on voit toujours un tyran dans un persécuteur, les protestants ne se faisaient faute de la prêcher contre les chefs de la Ligue... Eh bien, La Boëtie semble approuver le tyrannicide; car il loue tous ceux qui l'ont commis. Harmodius et Aristogiton assassinent Hipparque, à qui on doit la coordination des *chants épars des poèmes d'Homère*, la première bibliothèque publique d'Athènes, et qui protégea Simonide et Anacréon; ils l'assassinent dans une procession religieuse, comme si l'on frappait quelqu'un, de nos jours, au pied des autels : La Boëtie les approuve. Jules César est tué par Cassius et Brutus : il les approuve, et laissons-le, du reste, raconter lui-même un trait peu remarqué de la vie de Caton d'Utique. Il avait lu cette Vie dans Plutarque, et il pouvait la lire aussi dans la traduction d'un contemporain, dans la belle traduction d'Amyot; mais le grec lui était familier comme le latin : « Je vous lègue ma *librairie*, dit-il en mourant à Montaigne, μνημοσυνον *sodalis tui, souvenir de votre ami;* » et par ces mots il exprimait à la fois sa connaissance des deux langues et ses adieux.

« Caton l'Uticain, dit-il, étant encore enfant et sous la » verge, allait et venait souvent chez le dictateur César, tant » pour ce que, à raison du lieu et de la maison dont il était,



» on ne lui fermait jamais les portes, et qu'aussi ils étaient » proches parents. Il avait toujours son maître, quand il y » allait, comme avaient accoutumé les enfants de bonne » part... Il s'aperçut un jour que, dans l'hôtel de Sylla, tout » allait non comme chez un officier de la ville, mais comme » chez un tyran du peuple, et que c'était » — remarquons ce souvenir d'homme de loi et de magistrat — « non pas un *parquet* » de *justice*, mais une caverne de tyrannie. Ce noble enfant dit » à son maître : « Que ne me donnez-vous un poignard? Je » le cacherai sous ma robe. J'entre souvent dans la chambre » de Sylla, avant qu'il soit levé. J'ai le bras assez fort pour » en dépêcher la ville. » — « *Voilà vraiment*, dit La Boëtie, » une parole appartenante à Caton...; c'était le commencement » de ce personnage, et digne de sa mort. » J'ose dire non; cette doctrine du tyrannicide est mauvaise, et l'âme de La Boëtie était trop taillée sur un patron antique. Où s'arrête-t-on avec ces idées, et où est vraiment le tyran? Les vaincus le voient dans les vainqueurs, et les hommes de désordre le voient partout. Un survivant de la Ligue tua Henri IV comme un tyran, parce qu'Henri IV avait vaincu les ligueurs.

Écoutons plutôt un auteur, qui n'est certes pas pour les tyrans : « *Le sang répandu*, dit-il, *n'est pas une semence* » *féconde*... » C'est Michelet qui dit cela, dans les premiers volumes de son Histoire de France, en flétrissant le meurtre des maréchaux de Champagne et de Normandie par la démocratie du XIVe siècle. Le fer plus d'une fois trompe les mains qui l'aiguisent. Le peuple ne s'attache pas aux bourreaux; il s'attache aux victimes. César assassiné devint un martyr, et son neveu Octave un généreux vengeur. Les meurtriers, comblés de biens par lui, et l'un regardé comme son fils, ne furent plus que des monstres et des ingrats. Rien de plus aisé que de présenter ceux qui gouvernent comme des tyrans. Il y a tant de gens intéressés à le croire!

« Mais ce peuple, dit encore Michelet dans le même passage : » ce peuple que vous voulez sauver, en invoquant le *salus* » *populi suprema lex;* ce peuple, si vous pouviez l'entendre, » vous crierait bien haut, avec l'accent divin qui est en lui : » périssent vos idées, périsse le peuple même, plutôt que » l'humanité et la justice! »

Heureusement, — et nous arrivons ici à l'opinion de

La Boëtie sur les rois de France — le terrible *Contr'un* dément un peu ce qu'il nous donnait à entendre. Il ne met pas nos rois de France parmi les tyrans. « Il y en a, dit-il, qui, à » l'instar des tyrans, se sont fait garder par des étrangers, » mais à une autre intention : pour garder leurs sujets, » n'estimant rien le dommage d'argent, pour épargner le » sang des hommes. » *Nulla unquam fulsit victoria Francis sine milite scoto;* c'est la traduction de ce dicton populaire. « Oui, » ajoute-t-il, nos rois ont été si bons en temps de paix, si » vaillants en temps de guerre, que, *encore qu'ils naissent rois,* » si semble-t-il qu'ils aient été, non pas faits comme les autres » par la nature, *mais choisis par le Dieu tout-puissant, devant que* » *de naître,* pour le gouvernement et la garde de ce royaume. »

La Boëtie en dit beaucoup et semble se rétracter. Serait-il donc royaliste pour la France, républicain pour les autres pays? Je crains que ces phrases ne soient une concession, une retouche, une prudente correction. La Boëtie préfère la république à la monarchie; rien de plus certain, une république aristocratique et du petit nombre, comme à Venise, mais enfin la république, c'est-à-dire un État sans roi. Il l'insinue dans ce passage même, en disant : « *ceux qui naissent rois ;* » et ailleurs, par ces mots si sombres : « *ceux qui naissent rois, étant nés et nourris dans le sang de la tyrannie, tirent à soi, avec le lait, la nature de tyran...* »

Que voulait-il donc pour nous? Se serait-il contenté d'une monarchie parlementaire, rêve de tous les parlements, ou, mieux que cela, d'une monarchie représentative, de cette alliance « *de la loi et du roi* », tant vantée par lui chez les Spartiates, qui en effet avaient des rois, non des rois électifs, comme dans la république de Pologne, mais des rois héréditaires et de droit divin, comme dans les monarchies? M. Léon Feugère le croit, et je n'y veux pas contredire. J'aime mieux louer La Boëtie pour une chose plus générale, non moins utile et plus incontestée : je veux dire ces nobles et courageux accents pour la liberté; cette revendication éloquente de la dignité humaine et des droits civils. Je l'approuve surtout d'avoir placé la liberté dans la vertu, d'avoir dit bien haut que le vice est l'allié des tyrans, et qu'une nation corrompue est tôt ou tard une nation esclave. Et ce ne sera pas la louange dernière.

Socrate, dans l'antiquité, attachait à l'instruction une telle importance que, avec une exagération manifeste, il allait jusqu'à dire que l'ignorance n'avait ni vice ni vertu, ni responsabilité par conséquent devant les hommes. Plus tard, un autre philosophe, qui fut aussi un historien profond et un orateur chrétien incomparable, Bossuet, appréciant la civilisation égyptienne dans son *Histoire universelle,* et donnant à la pensée de Socrate une forme plus sage, louait les Égyptiens d'avoir inscrit ces mots à l'entrée de leurs bibliothèques publiques : « *C'est ici le trésor des remèdes de l'âme.* » L'âme » en effet, dit-il, s'y guérissait de l'ignorance, *la plus dangereuse* » de ses maladies et la source de toutes les autres. » Eh bien! ce sera la gloire de La Boëtie d'avoir développé cette idée avant Bossuet, et d'en avoir déduit les conséquences morales; d'avoir affirmé dans un langage élevé et poétique, que la raison éclairée fleurit tôt ou tard en vertu, qu'une instruction sage est nécessaire, et que l'ignorance ne profite pas plus à la moralité qu'à la liberté humaine.

F. COMBES.

LA FRANCE ET LA COUR DE ROME
AU TEMPS D'HENRI IV

LE CARDINAL D'OSSAT

Nous lisons dans un dictionnaire qui est aujourd'hui dans toutes les mains : « Les lettres de d'Ossat, longtemps regardées » comme classiques en diplomatie, ont perdu aujourd'hui de » leur intérêt (1). » Le fait est qu'on ne les lit plus guère. Méritent-elles l'oubli dans lequel elles sont laissées? Ne peuvent-elles pas offrir à l'historien bien des lumières sur une époque célèbre, au diplomate bien des leçons? C'est ce que nous nous proposons d'examiner dans ce travail.

Une longue vie du cardinal d'Ossat a été faite au XVIIIe siècle par une dame d'Arconville (2). Toute sa correspondance y a été soigneusement résumée et classée. La lecture en sera profitable à ceux qui ne craindront pas la prolixité de récits écrits d'un style lourd et monotone. Mais il y manque un jugement motivé du caractère et du génie de l'illustre diplomate; il y manque aussi une intelligence suffisante du temps où d'Ossat vécut. Les lettres du cardinal en sont un des monuments précieux. Il en existe d'autres avec lesquels il faut les collationner. Dans un chapitre qui leur est consacré, elles doivent tenir la principale place, mais non l'unique place. D'autres documents peuvent tantôt les éclaircir, tantôt en déterminer la véritable valeur. Un grand nombre ont été publiés depuis le XVIIIe siècle, entre autres ces précieuses lettres missives d'Henri IV, qui ont permis de jeter un jour

(1) *Dictionnaire* de Bachelet et Dézobry, à l'article *d'Ossat*.
(2) Deux volumes in-8°, Paris, chez Hérissant le fils, 1771, sans nom d'auteur.

nouveau sur la physionomie si curieuse et si sympathique de ce prince qui joignit à quelques faiblesses de si rares qualités de cœur et un esprit politique si remarquable. Des ouvrages importants les ont mises à contribution. Nous pouvons mieux connaître le cardinal d'Ossat, étant plus familiarisé avec le milieu politique dans lequel il vécut; c'est là ce qui nous a encouragé à présenter cette esquisse, qui aurait pleinement atteint son but si elle pouvait donner quelques lecteurs de plus à un ouvrage aujourd'hui beaucoup trop abandonné.

On se figure d'ordinaire que le clergé français était animé d'un fanatisme sans scrupule, au temps de la Ligue, et que les Jacques Clément et les Châtel trouvèrent ou des approbateurs ou tout au moins des censeurs peu sévères dans une grande partie de ses membres. Ce fut au contraire la minorité, et une minorité assez restreinte, qui se montra imbue des déplorables doctrines qui produisirent alors tant d'attentats et faillirent livrer le royaume à l'étranger. En 1589, il y avait en France cent dix-huit archevêques et évêques. Cent adhérèrent à la royauté d'Henri IV. L'auteur d'un écrit publié alors (1) pouvait dire sans contrevenir à la vérité : « S'il faut » éplucher les choses par le menu, de cent ou six vingt arche- » vêques ou évêques qui sont au royaume de France, il n'y » en a pas la dixième partie qui approuve les conseils de » l'union. » D'Ossat, qui n'était pas alors encore évêque, mais qui appartenait au clergé, était plus qu'aucun autre hostile à cet esprit si fatal à la paix publique et au repos du royaume. D'humble naissance, de fortune plus que médiocre, forcé de chercher des moyens d'existence dans les labeurs d'une vie studieuse ou dans la profession d'avocat, il avait eu sa part dans ce mouvement qui portait au XVIe siècle tant d'esprits distingués à s'affranchir des vieux préjugés et à secouer le joug des vieilles traditions. A Bourges, il avait été l'élève de Cujas; à Paris, il le fut de Ramus et il prit en 1564 la défense du philosophe novateur contre Jacques Charpentier, son adversaire, dans un mémoire intitulé : *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de Methodo.* Ce Charpentier était précisément cet homme violent qui plus tard, suivant

(1) *Réponse à un avis qui conseille aux Français de se rendre sous la protection du roi d'Espagne,* cité par Poirson, *Henri IV,* t. I, p. 157.



certains récits, aurait saisi l'occasion de la Saint-Barthélemy pour se débarrasser d'un rival dont la gloire l'offusquait. D'Ossat, en s'attaquant à lui, pouvait bien courir quelques risques. Il en fut quitte pour essuyer de la part de l'antagoniste de Ramus des railleries et des injures (1). Tels avaient été les débuts de sa plume. Un autre ouvrage plus courageux encore se rattache à la fin de cette première période de sa vie, qui précède ses grandes négociations et son illustration diplomatique.

Depuis 1580 il habitait Rome. Il y était venu d'abord comme secrétaire de l'ambassadeur ordinaire, Paul de Foix, qui fut un moment archevêque de Toulouse. Puis il y avait exercé les mêmes fonctions auprès du cardinal d'Este, protecteur auprès du Saint-Siège des intérêts français, et du cardinal de Joyeuse, son successeur. Le choix du roi, dirigé par le secrétaire d'État Villeroy, lui avait valu ces deux derniers emplois. On prétend même qu'Henri III voulut lui conférer un moment la succession de ce même Villeroy et que le refus du futur négociateur de tant de grands traités l'empêcha seul de supplanter son protecteur dans le ministère. Il n'en conserva pas moins un sincère dévouement pour le prince qui avait voulu lui procurer ce poste élevé, et, tout en restant très attaché à Villeroy, il ne le suivit pas dans le parti de la Ligue (2). En 1590, après les tragiques événements qui rendirent la couronne vacante et donnèrent à l'Espagne et aux princes lorrains l'espoir de s'en emparer aux dépens du chef hérétique de la maison des Bourbons, nous voyons d'Ossat écrire un remarquable mémoire sur les effets de cette association (3). Il y montre d'abord ce qu'elle a produit. Le maintien de la religion catholique a servi de prétexte à sa formation. Il s'en faut de beaucoup qu'elle ait

(1) « Il (Charpentier) le traite de *Magistellus trium litterarum*, ou, selon notre mot vulgaire, de sot en trois lettres; il lui reproche sa première condition de précepteur et je ne sais quoi qu'il ne veut pas dire encore, pour faire penser de son adversaire le mal qu'il n'osait en dire, et qu'il n'en pensait pas lui-même. » Amelot de La Houssaye, *Vie du Cardinal d'Ossat*, dans le premier volume de ses lettres (édition de 1732, in-12), p. 12.— Quant à l'assassinat de Ramus, M. J. Bertrand s'est appliqué à en justifier Charpentier dans une étude intéressante, insérée dans la *Revue des Deux-Mondes*, mars 1881, 3e série, 44e volume, p. 286 et suiv.

(2) Amelot de La Houssaye, t. I, p. 20 et 21 de l'édition précitée.

(3) Ce mémoire était en italien. Mme d'Arconville en a donné la traduction dans le premier volume de la Vie du cardinal.



été utile au catholicisme. Elle a divisé ses partisans et a diminué de beaucoup leurs chances de triomphe de l'hérésie, tandis qu'elle a plongé la France dans un abîme de misère. L'auteur ne croit pas d'ailleurs que ceux qui lui ont assigné un but religieux aient été sincères. Ils ont simplement caché derrière ce masque des projets ambitieux et un égoïsme coupable. Il prend à partie les Guise et fait voir comment ils ont poussé les chefs de la maison des Bourbons dans le camp protestant, en cherchant à les priver de leur position dans l'État pour l'occuper eux-mêmes. Il les montre aspirant au trône, multipliant les intrigues, se faisant représenter dans un mémoire composé à leur instigation par un avocat au Parlement comme les descendants de Charlemagne et les véritables héritiers du royaume usurpé par Hugues Capet et sa dynastie. Il met en présence Henri de Guise, actif, habile, peu scrupuleux, fertile en artifices, et le dernier des Valois qui, dit-il, ayant la *dévotion d'un moine et non celle d'un souverain*, laissait le champ libre à toutes les intrigues de son redoutable adversaire. Le célèbre conspirateur a su se faire des instruments inconscients même de la reine-mère qui, par crainte des Bourbons, eût désiré voir succéder à Henri III son petit-fils le marquis de Pons, prince de la maison de Lorraine, même du vieux cardinal de Bourbon qu'il flattait de l'espoir de devenir roi, même des protestants, auxquels il persuadait qu'Henri III avait été le principal auteur de la Saint-Barthélemy, etc. Dans toute cette partie du mémoire qui regarde les projets et les moyens d'excitation imaginés par le duc de Guise, les détails intéressants abondent. Peut-être d'Ossat a-t-il exagéré l'astuce du rival d'Henri III et manifesté trop d'indulgence pour le crime qui mit fin à sa vie [1]. En somme pourtant l'histoire a beaucoup à prendre dans cette espèce de manifeste. En voici la conclusion :

« Enfin pour terminer ce discours, je conclurai que, par

[1] Sur ce point il s'exprime ainsi : « Henri III *fut contraint de sauver sa couronne et sa vie, le 13 décembre, par un acte à la vérité peu juste et peu digne de la majesté royale, mais qui pour lors devenait plus que nécessaire dans un danger aussi prochain et aussi imminent.* » Ce peu de respect que l'on autorisait les rois à montrer pour la vie de leurs sujets explique et excuse, ce me semble, le succès que la doctrine du régicide eut à la même époque. Admettre que les grands de ce monde peuvent violer les lois les plus saintes sans crime, c'est donner aussi aux petits la pensée qu'on peut innocemment les violer à l'égard de ces hommes puissants.



» rapport à l'événement, elle a détruit en France la religion
» catholique, l'État et ses propres auteurs, qu'elle a en même
» temps fortifié, multiplié, agrandi et élevé les hérétiques.
» Si l'on veut la considérer du côté de l'intention, elle était
» criminelle et pernicieuse; ainsi il ne reste rien à la Ligue
» qui puisse lui servir d'excuse, ni la consoler des maux
» qu'elle a causés. Ses chefs l'ont décorée du nom de Sainte
» Union des catholiques, mais il est aisé de voir qu'elle n'est
» point sainte et qu'elle n'a point uni les catholiques. On doit
» donc la regarder comme une conjuration atroce et détestable
» de la maison de Guise pour s'emparer de la couronne de
» France. Elle a engendré la division et le schisme entre les
» catholiques et même entre les ligueurs qui sont maintenant
» moins unis entre eux que lorsqu'ils se liguèrent. Elle a
» presque anéanti la religion catholique dans le royaume et
» procuré l'avancement et l'élévation des hérétiques. On peut
» donc l'appeler l'union des hérétiques et la désunion des
» catholiques. Il est évident aussi que les auteurs de la ligue
» qui se disent seuls catholiques ont usurpé un titre qui
» n'appartient qu'à ceux dont l'âme est vivement pénétrée des
» vérités de la foi catholique et qui en suivent les maximes
» par amour de Dieu, et non à ceux qui, ne croyant en effet à
» aucune religion, abusent de son nom et de celui de l'Etre
» suprême pour servir de prétexte à leur ambition, en ravissant
» des royaumes à leurs légitimes possesseurs. Aussi peut-on
» dire que de tous les crimes qu'on peut commettre, il n'y en
» a pas de plus horrible et de plus impie que d'employer le
» masque de la vertu et de la piété pour couvrir les trahisons
» les plus noires et les plus odieuses. »

Il y avait un certain courage à s'exprimer ainsi alors dans la capitale même du monde catholique, où la Ligue, soutenue par l'Espagne et la plupart des princes italiens, trouvait dans la cour de Rome une approbation presque universelle. D'Ossat, en arborant aussi ouvertement le drapeau des anti-ligueurs, était d'autant plus hardi qu'aucune mission confiée par le gouvernement français ne lui conférait plus ce caractère d'inviolabilité qui s'attache aux personnes des ambassadeurs et de leurs agents près des princes étrangers. Il était demeuré à Rome en apparence comme simple particulier. En réalité, il est vrai, il y était chargé d'une négociation délicate par une

reine de France, mais par une reine de France qui avait cessé de régner. Henri III avait été excommunié après le meurtre du duc de Guise, et il était au moins douteux qu'il eût été relevé de cet anathème avant sa mort. Sa veuve, Louise de Lorraine, désirait vivement qu'on lui fît dans la chapelle des Papes les obsèques qu'on y avait coutume de faire aux rois très chrétiens. Elle choisit d'Ossat pour être l'interprète de ses vœux et l'organe de ses sollicitations auprès du Saint Père. Ce fut l'origine d'une longue correspondance entre lui et cette princesse [1]. Elle se poursuivit longtemps après que d'Ossat fut devenu l'un des principaux agents d'Henri IV auprès du Saint Siège. Le 4 novembre 1600, date de la dernière lettre du cardinal à la reine douairière, rien n'était encore décidé.

A partir de 1593, d'Ossat prit rang parmi les serviteurs d'Henri IV converti au catholicisme et définitivement reconnu par la majeure partie de l'Église française. Alors commence la période de sa vie où ses talents diplomatiques ont brillé d'un vif éclat. Nous indiquerons d'abord d'une manière générale les services qu'il rendit à son maître, en donnant une idée des difficultés avec lesquelles il se trouvait aux prises dans l'accomplissement de sa tâche; nous chercherons ensuite à saisir les traits principaux de sa nature intellectuelle et morale, les opinions et les tendances que ses actes et ses lettres nous révèlent; puis nous examinerons à part chacun des principaux sujets de sa correspondance. C'est ainsi que nous pourrons, si je ne me trompe, en faire comprendre la valeur et expliquer pourquoi l'excessive faveur dont elle a joui était, en somme, mieux méritée que le sentiment contraire, qui maintenant la laisse dormir sur les rayons des vieilles bibliothèques comme un livre d'une utilité médiocre.

I

La publication des lettres-missives d'Henri IV n'a pas été nuisible à la mémoire de ce prince. « La situation d'Henri IV, » dit un de ses derniers historiens [2], revit tout entière dans

[1] Elle contient vingt-quatre lettres de d'Ossat dans l'édition publiée par Amelot de La Houssaye en 1732.

[2] M. Mercier de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, Introd., p. v.

» ses lettres : quand on lit ce récit animé de toute l'éloquence
» du désespoir, quand on entend ce prince parler de ses périls,
» des ingratitudes qu'il lui faut subir, des maux qu'il endure;
» quand on le voit obligé de se multiplier, d'être partout à la
» fois, ici pour combattre les ennemis, là pour réprimer une
» révolte ou pour obtenir l'enregistrement d'un édit, porter
» seul le poids de toutes ces luttes où tout semble conspirer
» contre lui, on est saisi d'une admiration pleine d'angoisses
» devant tant de génie, tant de courage, tant de ressources et
» une fortune qui semble les déjouer à plaisir de son impla-
» cable malignité. »

La lecture des lettres de d'Ossat forme un complément nécessaire à celle de ces précieux documents d'histoire. Les intrigues qui mettaient Henri IV dans la nécessité de lutter chaque jour contre des difficultés renaissantes avaient la plupart Rome pour centre ou tout au moins elles y trouvaient des appuis qui les rendaient beaucoup plus redoutables comme ces sons dont l'intensité est singulièrement accrue par l'écho qui les répète. Pour Henri IV, dans la position qu'il avait prise et à laquelle il devait en définitive sa couronne, il fallait que Rome (j'entends par là le Saint-Siège) cessât de lui être hostile pour que ses sujets fussent obéissants et il fallait en même temps qu'il sût lui résister dans les choses qu'elle avait le plus à cœur. Pour que la couronne de France ne devînt pas le jouet des chefs de l'Église, pour ne pas exciter parmi les Français eux-mêmes des susceptibilités légitimes, il devait opposer une fermeté inébranlable à des prétentions sans cesse renouvelées. Quel mélange d'adresse et d'énergie, de résolution et de dextérité lui était nécessaire pour cela! Eût-il trouvé ce mélange en lui-même si son principal représentant sur ce théâtre de ses plus importantes négociations n'avait pas eu ces qualités? Peut-être. Mais les fautes les plus légères de cet agent dans ces négociations délicates pouvaient tout compromettre et je ne sais si le mal une fois fait n'eût pas été irréparable. Soutenir l'agent malencontreux eût été manquer de sagesse; le désavouer eût paru faiblesse et eût excité l'esprit de domination de la cour romaine. Le cardinal d'Ossat lui épargna la peine de choisir entre de telles alternatives. Henri IV n'eut que celle de suivre les inspirations de ce conseiller si sage et si dévoué. Il le comprenait bien et il lui rendait justice. Dans

une instruction qu'il lui donna pour accommoder une affaire épineuse, on le voit s'exprimer ainsi : « Entreprenez l'accom- » modement de ce fait avec votre accoutumée prudence, dili- » gence et fidélité. Si vous ne le faites, un autre n'en viendra » jamais à bout (1). » Cette appréciation du mérite de d'Ossat n'était que juste. Elle était fondée sur l'expérience et l'avenir ne démentit pas les inductions qu'Henri IV avait cru pouvoir tirer du passé.

C'est que d'Ossat possédait au plus haut degré ce talent que Tacite considère comme le plus essentiel aux hommes d'État dans les monarchies, de savoir garder un chemin moyen entre la complaisance servile et une maladroite rudesse, *inter deforme obsequium et abruptam contumaciam.* A Rome, où il paraissait à peine possible d'éviter l'un des deux écueils sans tomber dans l'autre, il sut toujours éviter à la fois l'un et l'autre. Il maintenait les droits du roi sans mécontenter le pape ; il était souple et respectueux auprès du pontife sans rien sacrifier des droits et de la dignité du maître qu'il servait. Combien cette conduite était malaisée à garder ! L'absolution d'Henri IV par le pape avait été un premier succès obtenu à force d'adresse et de persévérance. La faction espagnole, si puissante à Rome, y avait fait obstacle autant qu'elle l'avait pu. Clément VIII avait longtemps hésité. Enfin il s'était décidé et il avait reçu dans le giron de l'Église romaine l'hérétique renégat de nouveau converti. Le nœud était coupé. Mais il fallait coudre. Il s'agissait de créer entre le père spirituel et son fils repentant des liens de nature à conserver la bonne intelligence entre eux, sans que le second fît pour cela des sacrifices incompatibles avec l'intérêt de son royaume et avec ses devoirs de roi. Et chaque jour quelque froissement, quelque soupçon que les partisans de l'Espagne excitaient avec soin, quelques craintes plus ou moins fondées menaçaient de détruire la bonne harmonie. Clément VIII réclamait le rappel des Jésuites et la promulgation des décrets du Concile de Trente qu'Henri IV ne voulait pas ou ne pouvait pas accorder (2). Il apprenait avec

(1) 21 février 1593. *Lettres de d'Ossat,* t. III, p. 62. Il lui ecrivit plusieurs fois dans le même sens.

(2) Les parlements y faisaient opposition et le roi cédait à leurs remontrances qui s'accordaient avec les manifestations de l'esprit public. En 1599, Henri IV

horreur l'édit de Nantes et les injonctions faites par Henri IV au parlement pour le faire enregistrer, et se plaignait qu'en signant cet édit, le roi de *France eût fait une grande tache à la réputation et comme une balafre au visage du pontife* qui avait été assez imprudent pour l'absoudre; puis il finissait par dire que *« comme il avait franchi le fossé pour venir à cette absolution, il ne se faudrait pas de le franchir une seconde fois s'il fallait faire acte contraire. »* D'Ossat disculpait d'abord son maître, puis, prenant l'offensive à son tour, il déclarait fièrement que montrer du ressentiment à l'égard du roi ne pourrait produire aucun effet favorable au pape et que, si celui-ci écrivait à Henri IV sur cet édit, il lui conseillait de le faire avec une modération toute paternelle et surtout de se bien *« garder d'user de menaces qui ne peuvent jamais rien envers un cœur généreux comme l'était celui du roi. »* Henri IV ne voulait pas rompre ses alliances avec la reine d'Angleterre hérétique et les rebelles calvinistes des Pays-Bas. Il ne permettait pas que le duc de Savoie s'emparât de Genève. Le pape protestait et insistait avec autant d'opiniâtreté que de candeur pour que le prince français s'unît aux deux branches de la maison d'Autriche dans une croisade contre le Turc, avec lequel la France avait des liens d'amitié depuis le temps de François I[er]. D'Ossat s'en tirait en alléguant les nécessités du temps et en affirmant le bon vouloir du roi.

Il était surtout un grief qui revenait souvent dans la bouche du pontife et provoquait de sa part des récriminations pleines d'amertume. Quand Clément VIII apprenait que des fonctions importantes étaient confiées en France à un hérétique, que quelque partie de l'autorité publique était remise à un de ces ennemis du Saint-Siège, sa mauvaise humeur éclatait et d'Ossat avait à en soutenir les assauts. Pourtant l'édit de Nantes avait garanti aux calvinistes l'admission aux emplois publics et Henri IV ne pouvait oublier complètement ses vieux compagnons d'armes; ceux-ci trouvaient même qu'il était à leur égard singulièrement avare de récompenses [1].

annonça publiquement l'intention de faire publier les décrets du Concile de Trente. Le chancelier et Villeroy déclarèrent que les lettres-patentes étaient prêtes. De Thou s'éleva contre cette mesure dont il signala les dangers. Henri IV céda et la publication fut ajournée. (Poirson, *Henri IV*, t. I, p. XLI.)

[1] Notamment d'Aubigné, nommé pourtant maréchal de camp, gouverneur d'Oléron et de Maillezais, vice-amiral de Guyenne et Bretagne.



Ils l'accusaient d'ingratitude. Combien ils étaient peu justes en cela et pourquoi il avait lieu d'hésiter à leur donner des preuves de la reconnaissance qui l'attachait à eux, les lettres de d'Ossat nous le font connaître. A chaque promotion d'hérétique, il fallait qu'il se demandât : « Qu'en pensera-t-on à Rome? » A chaque promotion d'hérétique on bondissait à Rome d'indignation. Espagnols et Savoyards s'en donnaient à cœur joie de répéter au pape : « Nous vous l'avions bien dit, » son prétendu retour au catholicisme n'a été qu'une feinte. » Le pape rougissait; son front s'assombrissait. L'atmosphère se chargeait de nuages et toutes les ressources diplomatiques de d'Ossat étaient nécessaires pour empêcher un gros orage d'éclater.

Henri IV lui rendait d'ailleurs, il faut l'avouer, l'accomplissement de sa mission doublement pénible par de fortes incartades. Faut-il les attribuer à une certaine débonnaireté de caractère qui, dans certaines occasions, lui faisait trop facilement accorder ce qui pouvait lui être préjudiciable? Était-ce l'effet d'un défaut de réflexion qui de temps en temps prenait le dessus sur son grand sens politique? Ou bien sa conversion au catholicisme avait-elle été moins sincère qu'il ne souhaitait qu'on le crût à Rome, et, si dissimulé qu'il fût d'ordinaire à ce sujet, laissait-il quelquefois involontairement transpirer ses véritables sentiments religieux? On sait que, d'après le landgrave de Hesse, il lui dit un jour qu'il était toujours attaché à la religion réformée et qu'avant sa mort il espérait bien en faire de nouveau profession (1). Si ce fait est exact, il y a peu d'apparence que le landgrave n'en ait pas fait confidence à quelqu'un de ses coreligionnaires. Il n'est pas moins probable que quelqu'un de ceux auxquels il l'avait raconté, l'a révélé à d'autres sous le sceau du secret tout au moins. Et comment alors le bruit ne s'en serait-il pas répandu *in urbe gnara omnium et nihil reticente,* telle qu'était Rome au temps d'Henri IV plus encore qu'au temps de Tacite? Le roi ne rendait que trop vraisemblables de tels récits par un oubli non justifié des devoirs que lui imposait l'opinion

(1) *Correspondance du landgrave de Hesse,* p. 79. « Le roi s'ouvrit dans cette » circonstance très amplement, m'assurant plusieurs fois, avec de grandes protes- » tations, qu'il était encore dévoué à la religion, et que même il avait dessein d'en » faire de nouveau avant sa fin une confession publique. »



des catholiques et celui même d'engagements par lui pris d'une manière solennelle. Il donnait à Bourg-en-Bresse un gouverneur huguenot pendant sa guerre contre la Savoie. Il en donnait un à Château-Dauphin après la paix, et celui-ci, zélé pour sa religion, introduisait immédiatement des ministres réformés dans son gouvernement. Ils y tenaient des prêches et cherchaient publiquement à y propager leurs croyances, bien qu'il eût été stipulé dans le traité que le catholicisme seul pourrait être pratiqué dans les lieux cédés au roi par le duc de Savoie en échange du marquisat de Saluces. D'Ossat intervenait alors pour apaiser le courroux cette fois légitime du chef de l'Église; il inventait des moyens d'excuse, et, s'il ne parvenait pas à convaincre, du moins il faisait naître des doutes favorables au roi; mais il avertissait ce dernier secrètement des conséquences fâcheuses auxquelles il s'exposait en refusant de faire droit aux plaintes qu'il était chargé de transmettre. Son devoir lui prescrivait la sincérité. Il en usait largement, sans excéder pourtant la mesure qui convenait à un sujet respectueux et dévoué.

Une autre mission dont l'accomplissement suppose un moindre mérite sans doute, mais qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, était alors attribuée, elle l'est encore aujourd'hui, aux agents diplomatiques des princes. Il s'agissait de donner à leurs souverains des informations précises et exactes sur les personnes et sur les choses qui peuvent les servir ou leur nuire. Rome, capitale du monde catholique, où les étrangers affluaient, remplie d'esprits vifs et d'hommes doués d'une imagination ardente, champ d'intrigues secrètes et de débats d'une haute importance, était un poste excellent d'observation, à une condition, c'est qu'après avoir tout recueilli, le diplomate saurait aussi tout discerner. D'Ossat fut sous ce rapport un homme incomparable, et ses lettres ont une valeur peu commune comme source de renseignements sur les menées, les intentions, le fort et le faible, les chances de réussite et d'insuccès de ceux sur lesquels son maître devait s'appuyer ou qu'il devait combattre. Il me semble, par exemple, qu'on pourrait en tirer bien des lumières sur Philippe II, sur son caractère et sur les errements de sa politique, plus déloyale peut-être encore qu'habile. Le portrait du duc de Savoie n'est pas flatté. Mais, sauf quelques expressions par trop sévères,

on n'a rien à retrancher des appréciations de d'Ossat qui le concernent; elles peuvent même s'appliquer à ses descendants, héritiers d'une tradition qu'ils n'ont pas laissé prescrire. Victor-Amédée, Charles-Emmanuel et d'autres plus récents n'ont pas été seulement les continuateurs de sa dynastie. D'Ossat les avait démasqués d'avance et la lecture assidue de son livre eût fait réfléchir quelques-uns de ceux qui, en les élevant, ont cru se grandir eux-mêmes [1]. Nous reviendrons d'ailleurs sur la singulière sagacité dont il a fait preuve en plus d'une circonstance dans la rapide esquisse de son caractère, de son génie et de ses opinions, auxquels seront consacrées les pages suivantes.

II

On répète tous les jours que la Réforme a eu pour effet d'élargir les esprits. Appliquée au xvi[e] siècle, cette idée est fausse. Elle enferma ceux qu'elle mit aux prises dans un cercle théologique dont ils ne voulurent pas franchir les limites et, tandis qu'elle rendait l'orthodoxie catholique plus orthodoxe, s'il m'est permis de parler ainsi, elle fit naître des orthodoxies protestantes qui n'étaient ni moins étroites ni plus tolérantes. Les esprits larges se trouvèrent seulement parmi les sceptiques ou parmi ceux chez lesquels le zèle religieux était moins vif que l'amour du repos, de l'humanité ou de la liberté. Tous restèrent fidèles à l'Église ou par habitude, ou par prudence, ou par l'effet de ce respect qu'inspirent naturellement aux personnes modérées les institutions qu'a consacrées une existence longue et éclatante. Érasme a été dans l'ordre littéraire le représentant le plus remarquable de cette école à laquelle se rattachent aussi les politiques du temps de la Ligue. Au parti de ces derniers appartient sans contestation le cardinal d'Ossat. Comment il entendait la religion, une de ses lettres les plus intéressantes

(1) Il est bien entendu que je ne veux pas par là prétendre qu'il serait d'une sage politique de chercher à détruire l'unité de l'Italie sous la royauté constitutionnelle de cette maison. A vouloir revenir sur les faits accomplis, lors même qu'on éprouve à certains égards des regrets de leur accomplissement, on s'expose au sort des Lacédémoniens qui, pour avoir toujours voulu reconquérir la Messénie, tombèrent au dernier degré d'impuissance.



le révèle. Il était encore avocat au Parlement quand il l'écrivit [1]. Elle est adressée à un M. de La Barrière, abbé de Feuillans, qu'une certaine misanthropie poussait à vouloir se faire ermite. Il faudrait la transcrire tout entière. Deux ou trois passages suffiront pour en donner l'idée.

Il se réjouit d'abord de ce que son correspondant paraît avoir abandonné son dessein. Il veut le fortifier dans sa résolution et pour cela il appelle le raisonnement à son secours. Parmi les arguments que l'abbé Barrière avait formulés pour justifier sa première décision se trouvait celui-ci : « le trouble d'esprit vient des mauvaises opinions. » D'Ossat lui fait observer que les passions qui troublent l'homme ne proviennent pas toutes de cette cause et qu'on peut être hanté par l'esprit malin dans les déserts même. « Votre âme se » forge elle-même plusieurs fausses et mauvaises opinions sans » les avoir entendues ailleurs. Et, de fait, toutes les folles et » meschantes opinions qui autrefois ont eu ou ont maintenant » la vogue, ont commencé quelquefois et ont été inventées » par quelqu'un premièrement, sans qu'il les eût apprises d'au- » trui. » Tous les hommes ne sont pas d'ailleurs de mauvais précepteurs. Il n'y a pas de vertu qu'ils ne nous aient enseignée; pas de maladie d'esprit dont ils n'aient trouvé le remède. La piété même, la religion, la parole de Dieu nous ont été données par leur intermédiaire. C'en est plus qu'il n'est nécessaire pour compenser les erreurs auxquelles peut nous exposer la fréquentation de nos semblables. D'Ossat se cite ici lui-même comme exemple :

« Vous me connaissez, dit-il; je ne dois ni ne veux faire » l'habile ni le saint avec vous. Je me reconnais ignorant et » faible devant Dieu et aussi entre les hommes comme un de » la tourbe; mais je ne craindrai pas de vous dire à vous qu'il » y a bien peu de mauvaises opinions que je n'aie lues ou ouï » dire, et toutefois n'en suis rien de pire pour cela et je n'en » sens en moi-même aucune inquiétude d'esprit et ne voudrais » céder à un homme vivant d'être mieux persuadé de la vertu, » de Dieu et de toutes bonnes choses ni d'être plus homme » de bien que moi, ni d'avoir l'âme moins troublée et

[1] En 1577. Cette lettre est datée d'Aurillac. Voy. *Lettres de d'Ossat*, éd. d'Amelot de La Houssaye de 1732, t. I, p. 76 à 91.



» passionnée que moi. Et ne peux dire que cette disposition
» me vienne d'être riche ou bien aisé et d'avoir mes commo-
» dités, car je n'ai rien en ce monde, aucun bien ni revenu,
» soit en temporel, soit en spirituel; et n'ai jamais eu moyen
» de me nourrir et de m'entretenir que de mon travail et du
» service que j'ai fait et fais à autrui; et ne s'en pourrait
» trouver en ce royaume ou ailleurs un plus pauvre que moi;
» mais c'est trop parler de moi-même. »

Dans ce passage touchant où d'Ossat nous fait si bien connaître sa position de fortune et sa sérénité d'esprit au milieu de l'indigence, nous trouvons une déclaration digne d'être recueillie de cette vérité encore aujourd'hui trop méconnue, que les opinions erronées valent mieux après tout que l'absence d'opinion et que la fausse science mieux que l'ignorance dispose les hommes à devenir intelligents et bons. Aussi l'auteur de la lettre a-t-il soin d'insister sur ce point que dans la solitude de son ermitage son correspondant ne trouverait point « les livres, les plumes, l'encre, le papier, la » chandelle et *autres outils de sapience.* » Il s'élève encore davantage ensuite et il invoque l'esprit de charité qui doit toujours animer le véritable chrétien.

« Vous feriez banqueroute à votre devoir, si vous quittiez
» du tout les hommes, dit-il. Vous êtes né des hommes, vous
» avez été nourri et élevé par des hommes, instruit et enseigné
» par des hommes et en la société humaine; bref, tout ce que
» vous avez de bon et tout ce qui vous plaît, vous l'avez par
» le moyen des hommes. Et partant, quand en la solitude que
» vous prenez, vous pourriez avoir pour vous toute chose à
» souhait, encore ne devriez-vous pas abandonner la société
» humaine à laquelle vous êtes redevable de ce que vous avez
» de bon, et, si vous le faisiez, vous feriez ingratement et
» injustement et vous vous rendriez indigne de tous les
» susdits biens que vous en avez reçeus. Si chacun en faisait
» de même et que nous ne voulussions jamais rencontrer ni
» voir les uns les autres, non seulement les républiques, les
» lois, les lettres, les arts, la justice, la religion, mais le genre
» humain périrait. Ains pouvons-nous voir que la nature, qui
» ne fait rien en vain, en ce qu'elle fait naître les hommes
» avec la parole, nous ordonne de vivre en compagnie et de
» persévérer en la société humaine; autrement la parole nous

» serait donnée en vain, puisqu'elle ne nous pourrait de rien » servir, si nous demeurions seuls, chacun à part soi... »

« La charité chrétienne et l'amour envers le prochain qui » est tant commandé et recommandé, et en laquelle consiste » presque toute la loi, comment et envers qui l'exerceriez-vous? » Les œuvres de miséricorde tant corporelles que spirituelles, » comment et envers qui les feriez-vous? Comment donneriez-» vous à manger à celui qui aura faim, à boire à celui qui » aura soif? Comment vêtiriez-vous les nuds, logeriez-vous » les étrangers et les pélerins? Comment visiteriez-vous les » malades et les prisonniers? Comment enseigneriez-vous les » ignorants? Consoleriez-vous les affligés? Corrigeriez-vous » les pécheurs? Bref, comment feriez-vous les autres actes de » la charité chrétienne? »

D'Ossat suppose ensuite que son correspondant lui objecte que tous les hommes sont méchants. Il veut bien le supposer avec lui et, dans ce cas même, il croit que les bons ne sont que plus obligés de vivre avec eux. « Cette résistance et » contradiction que nous trouvons à l'encontre du bien, nous » doit exciter à faire mieux, et tant plus ce siècle est corrompu » et méchant, tant plus les gens de bien doivent tenir bon et » s'efforcer. Quand l'ennemi assiège et bat notre ville et veut » donner l'assaut, il ne la faut alors abandonner et trahir en » s'enfuyant; mais il faut aller défendre la brèche et repousser » l'ennemi victorieusement. Si tous les gens de bien se » retiraient des compagnies, il ne resterait que les meschants » pour achever incontinent de tout ruiner et perdre. Jésus-» Christ lui-même, ajoute-t-il, n'a-t-il pas été envoyé par son » père au milieu des méchants? »

On peut voir par ces passages que d'Ossat avait un sentiment profond des devoirs inhérents à notre nature. Le sens moral abondait chez lui. Les préoccupations religieuses ou politiques l'altérèrent plus rarement que chez aucun de ses contemporains [1]. Dans certaine lettre il manifeste le regret que le pape se laisse transporter par sa haine contre les hérétiques de telle façon qu'il lui échappe des maximes « pernicieuses et

[1] J'en excepte l'approbation qu'il donna plusieurs fois au meurtre du duc de Guise par Henri III. J'aime à croire pourtant que s'il avait été alors secrétaire du roi à la place de Revol qui avait succédé à Villeroy, il aurait refusé de tremper dans cet assassinat.

indignes de tout homme de bien [1] ». Ce fut probablement un des motifs de l'affection particulière que lui porta Henri IV. Le fondateur de la maison des Bourbons s'honorait d'être étranger à cette école politique dont Machiavel avait été le porte-voix et que Catherine de Médicis avait rendue populaire à la cour de France [2]. Il y avait sous ce rapport parfaite communauté d'idées entre lui et son ministre à Rome. Si ce dernier savait être prudent et mesurer ses paroles, il haïssait la fourberie et n'en usait pas pour son compte. Après avoir mentionné dans une lettre au secrétaire d'État Villeroy ce qu'il a dit à un référendaire du pape, il ajoute : « En quoi vous savez que je lui ai dit la vérité comme c'est mon naturel et coutume de n'abuser personne [3]. » Cette franchise allait quelquefois jusqu'à la hardiesse. Ce n'est pas que cette dernière fût dans sa nature. Il était plutôt timide et défiant de lui-même et tant s'en fallait qu'il eût de la propension à vouloir imposer ses avis à ses maîtres, qu'il ne se faisait pas volontiers le conseiller de personnes de sa condition. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une lettre à un certain marquis de Pisani [4]. Mais il est des cas où le silence ne saurait s'excuser. Il le rompait alors et il exprimait sa pensée avec une grande énergie; il faisait même au besoin la leçon à ceux pour lesquels il professait le plus humble dévouement, sans souci de leur déplaire. Il était bon catholique et bon serviteur du pape.

[1] Février 1797. « Encore que le pape n'ait aucune mauvaise affection envers le Roy ni aucun amour pour le roy d'Espagne, et que d'ailleurs il ait l'âme bonne, néanmoins la haine qu'il porte aux hérétiques le transporte si avant qu'il se laisse échapper de la bouche, bien que sous le nom d'autrui, à des maximes pernicieuses et indignes de tout homme de bien. »

[2] Voir *Lettres missives*, t. V, p. 679, une lettre à de Fresnes Canayes du 30 septembre 1602, où l'on trouve les mots suivants : « J'aime mieux le repos de ma » conscience que je ne fais ma couronne qui m'est très chère, et il n'y a point de » raisons ni d'utilités qui soient assez fortes ny considérables pour me persuader » d'en user autrement. » Après s'être rendu témoignage qu'il ne s'est pas souillé des perfidies dont ses adversaires usent contre lui, il ajoute : « Je désire que mes » serviteurs se départent entièrement de moyens semblables et qu'ils aient recours » à ceux qui sont licites; en quoy ils ne manqueront d'assistance de mon côté, telle » qu'elle sera nécessaire. »

[3] Lettre CVI, t. II, p. 469 (20 avril 1597). Dans une autre lettre (la LXXXVe) du même recueil, t. II, p. 265 (17 octobre 1596), il dit que les représentants du pape dans les négociations relatives à l'absolution, « le connaissent pour homme qui, en traitant et négociant, accorde dès le premier mot ce qu'il connaît être juste et raisonnable »; mais avec lequel « après cela il n'y a plus rien à gagner si c'est pour autrui qu'il traite, quand ce ne serait pas pour le roi et pour la couronne ».

[4] Lettre V, t. I, p. 227-240 (3 avril 1593).

Néanmoins, alors même qu'il n'était que l'agent de Louise de Lorraine, chargé de solliciter le pontife d'ordonner qu'on fît à Rome à Henri III les obsèques qu'on célébrait ordinairement en l'honneur des rois très chrétiens après leur mort, il osait dire :

« Que les rois et les grands États ne se veulent avoir par » rudesse et moins les Français que toute autre nation ; et que » de tels refus n'en peut advenir que mauvaise satisfaction » et mécontentement d'où, par malheur, on vient quelquefois » à une rupture fatale.

» Que le roi n'étant point décédé de sa mort naturelle, mais » ayant été assassiné, comme chacun sait, il pourrait sembler » à quelques-uns que Sa Sainteté le privant des derniers offices » qui se font pour les rois chrétiens, approuvât le meurtre et » assassinat commis en la personne de Sa Majesté et un » exemple si pernicieux et si dangereux pour la vie et estat » de tous les princes chrétiens (1). »

N'osait-il pas aussi, en 1595, lorsqu'il s'agissait de l'absolution d'Henri IV, se porter hautement l'accusateur de ceux de son conseil qui faisaient obstacle à la réussite des négociations entamées à cet effet ? Il lui représentait qu'il y avait des gens « qui *pour un poil de leur intérêt* ne se soucieraient que Sa Sainteté et le Saint-Siège perdissent l'obéissance de toute la France et que la religion chrétienne en souffrît une grande diminution et toute la chrétienté un dommage irréparable ; qu'il lui

(1) Lettre II à Madame Louise de Lorraine, t. I, p. 72 (1590, probablement août). Il est vraisemblable qu'il a été l'auteur d'une lettre adressée à Sixte-Quint par le cardinal de Joyeuse après l'assassinat du duc de Guise (t. I, p. 182, 9 janvier 1589), lettre où l'on trouve les phrases suivantes : « Si un cardinal, *si le pape même* prend une souris par le bout de la queue, la souris se retournera très bien contre la main qui l'arrête et mordra tout aussi bien la main du cardinal ou du pape comme des autres. Et toutefois ces beaux praticiens voudraient que le premier roi de la chrétienté se fût laissé mâtiner, esservir, raire (*sic*) même tuer par un cardinal ! » — Voir aussi une autre lettre mise également sous le nom de Joyeuse où il déclare au pape « que les meilleurs et les plus dévots catholiques de France ne tiennent » pas bonnes les opinions qu'on a à Rome en ce qui n'est pas la doctrine et tradition » de l'Église; qu'en France on faisait les droits de la couronne beaucoup plus » grands qu'à Rome et qu'on s'y estimait bien fondé, qu'on ne s'en départirait pour » rien au monde ; qu'en ce fait particulier, le roi trouverait des plus fervents catho- » liques qui lui conseilleraient que non seulement Sa Majesté, qui a le privilège » spécial de ne pouvoir être excommuniée, mais le moindre homme du monde, » n'encourt point de censures pour faire chose nécessaire à la conservation de sa » liberté et de sa personne. » — T. I, p. 214, Lettre III (sans date, probablement janvier 1589).

plût aussi se souvenir que tout autant de choses qui seraient dites ou faites pour retarder cette réconciliation si nécessaire seraient autant de mauvais offices contre le Saint-Siège, contre la religion catholique et contre l'Église universelle et le bien commun de la chrétienté (1). »

Quel contraste entre ces expressions si peu ménagées et même menaçantes et l'attitude d'ordinaire si pleine de modestie du diplomate français! Il lui en coûtait sans doute de s'exprimer avec cette rudesse. Mais d'Ossat avait vu la vérité exprimée sous une forme réservée produire peu d'impression. Il parlait haut et ferme, en saisissant d'ailleurs le moment opportun pour que ce langage produisît un effet favorable à la cause qu'il défendait.

Cette liberté de parole dont il usait avec le pape, il la prenait avec le roi de France, quand les circonstances semblaient le requérir. Nous dirons plus tard quelles admonestations il lui adressa sur l'état intérieur du royaume, à une époque où Henri IV paraissait se préoccuper de panser les maux des guerres civiles beaucoup moins qu'il ne le fit dans la suite. J'imagine que les sévères exhortations qu'il lui fit à ce sujet ne restèrent pas sans fruit. Il en fut ainsi probablement des observations qu'il lui fit entendre sur maintes violations du concordat, maintes injustices commises par son gouvernement aux dépens du pape, le plus souvent pour complaire à des particuliers (2). Voici un autre exemple de cette sincérité peu compatible avec l'esprit du courtisan. On disait que le roi des Romains Rodolphe était tombé en démence et l'on parlait d'une élection. Le bruit courait qu'Henri IV serait mis sur les rangs pour le remplacer. D'Ossat écrit à ce sujet au ministre Villeroy : « Mais comme telle chose pourrait réussir au bien » commun de la chrétienté, aussi ne sais-je si ce serait le » meilleur pour le particulier de notre France (3). » L'observation était juste, je doute qu'elle ait été du goût d'Henri IV. Pour la hasarder, il fallait ou que d'Ossat fût bien sûr de son crédit ou qu'il redoutât avant tout de trahir son devoir en déguisant sa pensée sur un événement qui pouvait grandir Henri IV, mais au détriment de la France.

(1) T. I, p. 418, Lettre XIX, du 14 avril, à Henri IV.
(2) T. V, p. 40, Lettre CCXCVII, 29 octobre 1601.
(3) T. IV, p. 172, Lettre CCXLVII, 15 novembre 1600.

Le fait que nous venons de citer prouve son patriotisme éclairé (je demande pardon de cette expression toute moderne, mais le sentiment auquel ce mot s'applique l'a précédé de plusieurs siècles). Ce même patriotisme ne l'inspirait pas moins heureusement lorsqu'il le poussait à dissuader Henri IV de prendre part à une croisade que Clément VIII voulait organiser contre les Turcs. A qui eût servi cette croisade? A la maison d'Autriche, qu'il fallait se garder d'élever. En la débarrassant des Turcs, on lui eût facilité à plaisir l'exécution des projets hostiles qu'elle ne cessait de méditer contre la France. Le patriotisme était aussi le mobile de d'Ossat lorsqu'indigné de la conspiration de Biron, il demandait contre lui les peines les plus sévères (1). Il sentait bien pourtant que cette provocation à la rigueur n'était pas convenable dans la bouche du ministre d'une religion de paix et de clémence. Il comprenait la nécessité de s'excuser et invoquait l'autorité de saint Ambroise. « Je m'oublie, disait-il, et si autre » que vous et le roi voyait ceci, il pourrait dire que ce » n'est pas parler en prêtre; et toutefois ce que je viens de » dire est aussi nécessaire et aussi pur et sain que la même » prêtrise, et les prêtres y ont le même intérêt ou encore plus » grand que les autres. Aussi m'avouera-t-on que saint Ambroise » était prêtre, évêque et saint, et néanmoins il nous a laissé » par écrit qu'épargner les méchants qui pensent à perdre et » à faire mourir beaucoup de gens, c'est abandonner à la » perdition et abandonner à la mort les gens de bien. » Richelieu eût probablement signé ces lignes. Mais d'Ossat n'était point un Richelieu et, mis à sa place, il n'eût point agi comme lui. Si les lignes que lui dicte le complot de Biron nous paraissent écrites avec du sang, il ne veut pas du moins que ce sang soit versé d'une manière illégale, en vertu d'un jugement rendu par une commission extraordinaire. Il n'eût pas, comme le ministre de Louis XIII, réuni dans une de ses maisons de campagne des assassins parés de robes de juges pour tuer un Marillac. Il veut que la justice et la justice seule procède contre le coupable. Ici encore il s'accordait avec son maître. Henri IV ne fit pas comparaître Biron devant une de

(1) Lettres CCCXV au roi, CCCXVI et CCCXVIII à Villeroy, — t. V, p. 125, 128 et 146, — datées, les deux premières du 15 juillet, la dernière du 12 août 1602.



ces cours improvisées dont Richelieu fit un usage si digne de réprobation. Il ne souffrit jamais qu'on employât de telles commissions sous son règne. Ainsi on le voit écrire à M. de La Force au sujet d'un homme qui avait soustrait une de ses dépêches : « Faites-le châtier par la voie de la justice ordinaire, » qui est celle dont vous devez vous servir pour me faire » respecter, afin qu'on ne vous accuse pas de pression et moi » d'injustice ([1]). » Entre le roi et son serviteur il y avait encore cette fois parfaite unité dans la manière de voir.

L'amour de la patrie, comme d'ailleurs tous les sentiments élevés, a besoin de tempéraments. Il ne faut pas dépasser la mesure. D'Ossat, nous l'avouons, la dépasse quelquefois. C'est trop d'appeler *trahison* les propos à coup sûr imprudents et peu louables de quelques Français disant au légat du pape que le roi de France manquait des ressources nécessaires pour continuer la guerre contre le duc de Savoie ([2]). Ces gros mots, prononcés par des hommes d'une telle importance, ont parfois engendré d'injustes soupçons et des actes singulièrement fâcheux.

N'est-ce pas aussi pousser la susceptibilité nationale un peu loin que de regretter presque la conclusion d'une heureuse paix parce qu'elle était due à une déclaration de neutralité de l'Espagne, sur le secours de laquelle le duc de Savoie avait compté ([3])? Il est vrai que d'Ossat avait rêvé pour la France des conquêtes en Italie, beaucoup moins sage dans cette occasion que lorsqu'il exprimait cette idée que l'avènement d'Henri IV au trône impérial ne serait pas un événement avantageux pour la France. Mais il semble que l'Italie, la seconde patrie de tout ecclésiastique et le lieu de séjour de notre cardinal depuis tant d'années fût à ses yeux une terre

([1]) *Mémoires de La Force*, publiés par le marquis de La Grange, t. I, p. 398, — 13 juin 1605.

([2]) T. IV, p. 256, Lettre CCLVIII à Villeroy, 5 février 1600 : « Je ne puis me » contenter d'appeler intérêt ou ambition que des Français aient dit que le roi » n'avait aucun moyen de continuer la guerre quand bien même il eût été vrai, » mais l'estime et l'appelle trahison. »

([3]) Le pape Clément VIII avait fait avertir d'Ossat que la paix était assurée avec le duc de Savoie, le roi d'Espagne n'y faisant aucune opposition : « Je fis, écrit » alors le cardinal d'Ossat à Villeroy (t. IV, p. 297, Lettre CCLXIII, 12 mars 1601), » le très humble remercîment et la démonstration de joye que j'estimai être conve- » nables à une telle nouvelle et à moi envoyée par Sa Sainteté, combien que j'ai » toujours mal volontiers entendu qu'on pensât seulement que la tenue d'un accord » fait avec un roi de France dût dépendre d'un roi d'Espagne. »

de promission. Qu'elle appartînt tout au moins en partie à la France, c'était un songe agréable dont il aimait à se bercer. Que l'Espagne, au contraire, en restât maîtresse, il ne pouvait s'accoutumer à cette idée. Il fallait tout au moins que la France y conservât pied pour y étendre sa domination lorsqu'une occasion favorable se présenterait; c'est à ce sujet qu'eut lieu le principal dissentiment qui ait existé entre lui et son maître.

On sait que le duc de Savoie s'était emparé du marquisat de Saluces, seule possession demeurée aux rois de France en Italie sous les derniers Valois. Le duc de Savoie offrit de l'échanger contre la Bresse, le Bugey, le Valromey et le bailliage de Gex, situés de l'autre côté des Alpes. Le revenu de ces provinces était bien plus considérable que celui du marquisat. Elles complétaient le territoire de la France du côté du Rhône. Néanmoins d'Ossat chercha à dissuader son maître d'admettre ce projet de transaction. Il alléguait la réputation du roi qui, disait-il, pourrait se trouver compromise si le duc de Savoie conservait ce qu'il avait usurpé, les moyens que la possession du marquisat offrait de se garantir des machinations de ce prince et des Espagnols, et *les occasions que le temps pouvait apporter à l'avenir*. Le roi et ses successeurs, ayant entre les mains l'une des clefs de la péninsule, seraient à même de *faire de belles et profitables entreprises en Italie, secourant le Saint-Siège et autres princes potentats et républiques, et s'y agrandissant sans faire tort à autrui* (?) *ni commettre chose indigne de bons rois*. « Et de fait, dit-il, nous avons autrefois » possédé les royaumes de Naples et de Sicile et le duché de » Milan que les Espagnols tiennent à présent et si avons » encore eu Gennes et la Corsègue qu'ils ne tiennent point; » ce que je ne dis pas pour désir que j'aye que le roi n'entre» prenne jamais rien contre la paix (?), mais seulement afin » qu'il ne se prive point du fruit des moyens et occasions que » Dieu et les hommes lui peuvent présenter avec le temps, et » prouve aussi que c'est chose digne de toute personne sage » et mesmement des grands rois de faire en tout temps provi» sion tant contre les adversités qui peuvent survenir que pour » avancer les prospérités que le temps peut offrir et pré» senter [1]. »

(1) T. IV, p. 161, Lettre CCXLVII à Villeroy, 1er septembre 1600.

Henri IV n'en crut pas le cardinal d'Ossat, et Henri IV eut raison.

L'habileté du cardinal et sa fidélité nous sont assez connues par ce que nous en avons dit précédemment. Henri IV leur a rendu témoignage dans un passage que nous avons mentionné et dans d'autres encore. Sa pénétration se manifeste à chaque instant dans sa correspondance. Elle s'applique avec un égal bonheur aux situations et aux personnages et lui fournit ainsi le moyen d'obtenir dans les affaires dont il est chargé la solution la plus favorable à son maître.

S'agit-il, par exemple, de demander à Clément VIII l'absolution du roi? Si épineuse que puisse être la négociation de cette affaire, il est d'avance persuadé du succès, parce que le pape est plus intéressé que lui-même à ce qu'elle réussisse.

« Votre Majesté, écrit-il à Henri IV (1), donne les évêchés » et les abbayes, et ceux auxquels elle les donne en jouissent, » et au reste elle fait et peut tout ce qu'ont fait et peu les » rois très chrétiens, ses prédécesseurs. Le pape cependant en » tout cela demeure dessous et son autorité tant spirituelle » que temporelle y gît par terre. Et par le refus qu'il a fait » de vous admettre, il demeure de fait exclus lui-même du » premier royaume de la chrétienté et n'y peut rentrer que » par votre merci et par votre absolution. De façon qu'il ne » s'agit pas tant aujourd'hui si Votre Majesté sera admise » réellement et de fait à l'Église et à la couronne, comme si » le pape recouvrera en France l'autorité qu'il a perdue. *Et » hormis le point de la conscience, le pape, quant aux autres » choses, a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-» même.* Les choses étant donc en cet estat, il est aisé de juger » qui perdrait le plus au refus de son absolution. Et encore » qu'il y en ait ici quelques-uns à qui la passion a osté le » sens, et qui ne pourraient donner lieu à aucune raison » (lesquels on connaît par nom et surnom), si est-ce que la » plupart connaissent bien combien leur coûterait ce refus. » Et comme j'ai dit qu'on est ici fort formaliste et long, aussi » puis-je dire avec vérité qu'ils y aiment le profit et y » craignent de perdre autant qu'en lieu du monde. Par ainsi, » votre Majesté, tenant, comme dit est, et d'ailleurs se

(1) T. I, p. 310 et suiv., Lettre XI, 23 octobre 1594.

» soumettant à la raison, comme elle veut faire, ceux-là même » qui ne seraient nullement d'avis de l'absolution, s'ils » pouvaient faire de moins, en seront néanmoins d'avis pour » *l'amour d'eux-mêmes* et pour éviter le dommage qui leur » adviendrait s'ils opinaient autrement. »

Il en advint comme il l'avait prévu. La résistance, vaincue par la considération de l'utile et par une politique habile, céda peu à peu. Le 17 janvier 1596, d'Ossat pouvait écrire à Villeroy (1) :

« Bien que Sa Sainteté n'ait point été poussée par la seule » considération de l'intérêt, si est-ce que je ne tiendrai jamais » pour soupçonneux, ains pour homme qui juge les choses » comme elles sont, celui qui croira que, sans le grand intérêt » que le Saint-Siège avait à la réconciliation de la France, » nous n'eussions jamais obtenu l'absolution, quoique nous » eussions seu dire et faire. »

Et il pronostiquait que, ce premier pas fait, le pape, partie par inclination, partie par intérêt, ayant offensé les Espagnols, tendrait à se rapprocher chaque jour davantage de la France. Il en fut comme il le conjecturait et, malgré quelques nuages passagers, l'harmonie du Saint-Siège et de la couronne de France se maintint sous ce pontife. Il en fut de même et pour les mêmes motifs, sous son successeur.

Ailleurs il signale avec une grande perspicacité les vues secrètes du cardinal Aldobrandini, neveu du pape, qui voulait se faire charger de moyenner la paix entre le roi de France et le duc. Cette médiation n'était qu'un prétexte. Le cardinal avait l'espoir de marier une de ses nièces avec le prince de Savoie s'il rendait au duc le service d'arrêter le roi de France. Le pape n'était nullement complice et l'on comptait sur le roi de France lui-même pour le déterminer à donner à son neveu cette mission dont on saurait bien empêcher la réussite. On exciterait ensuite le mécontentement du pontife contre Henri IV, sur les exigences duquel on rejetterait l'issue peu favorable de la négociation (2). D'Ossat ne jugeait pas mal le cardinal Aldobrandini. Nous voyons, en effet, que lorsque plus tard la paix eut été conclue entre le roi et le duc,

(1) T. II, p. 25, Lettre XLIV.
(2) T. IV, p. 65 et 66, 31 août 1600, Lettre CCXXXVII.

le duc de Toscane, qui voulait la faire rompre, s'offrit à Henri IV pour faire acquiescer tacitement Clément VIII à cette rupture, moyennant deux cent mille écus comptant qu'il donnerait à son neveu (1).

Les conjectures en apparence téméraires mises en avant par d'Ossat sur les vues secrètes du duc de Bar, beau-frère d'Henri IV, lorsqu'il alla à Rome solliciter du pape l'autorisation de prendre part aux indulgences d'un jubilé, sont une autre preuve au moins aussi frappante de la facilité avec laquelle notre diplomate entrevoyait la réalité des intentions derrière le masque dont les personnages du temps se couvraient. Nous y reviendrons plus tard. Les dispositions intérieures des États voisins, et, par suite de ces dispositions, les conséquences probables auxquelles donnera lieu telle ou telle manière d'agir, ne lui échappent pas non plus. Il prévoit que toute hésitation des catholiques anglais pour ôter la couronne à Jacques Ier n'aboutira qu'à rendre leur condition pire. Le 30 mai 1603, il écrit à Villeroy (2) : « Vous avez bien » deviné par votre lettre que si la reine d'Angleterre mourait » de la maladie dont vous avez reçu la nouvelle, le roi d'Écosse » en recueillerait la succession. Aussi crois-je qu'il adviendrait » ce que vous dites que les catholiques empireraient leur con- » dition, si, étant les choses comme elles sont, ils attentaient » quelque chose contre ledit roi sur cette occasion. Mais ce » siècle est plein de gens malins et de fols, et les malins, pour » acheminer leurs desseins, ne se soucient pas que les fols se » perdent. » On sait ce qu'amena la conspiration des poudres.

Son désintéressement ne mérite pas moins une mention spéciale. Il contraste avec l'impudente avidité avec laquelle les autres serviteurs, et même les meilleurs serviteurs du roi lui vendaient leurs services. Villeroy, quand il s'était rapproché d'Henri IV, ne lui avait pas fait sa soumission gratis. Outre la conservation de sa place de secrétaire d'État, il avait stipulé que le roi lui donnerait une bonne somme d'argent et que son fils resterait en possession du gouvernement de Pontoise. Sully se distinguait par son intégrité parmi ses collègues, et il ne faut voir qu'une boutade dans ces

(1) Amelot de La Houssaye, page 258 du tome II des *Lettres du Cardinal d'Ossat*, note.
(2) T. V, p. 259, Lettre CCCXLIV, 30 mai 1603.

mots d'Henri IV qui, le voyant un jour broncher dans la cour du Louvre, dit à ceux qui l'entouraient : « Si le plus fort de » mes Suisses avait dans sa tête le quart des pots de vin que » M. de Sully a dans la sienne, il serait ivre-mort. » Pourtant Sully ne s'oubliait pas. Il possédait dans les derniers temps un revenu de deux cent mille livres; il avait pour deux millions de joyaux et marchait l'égal des plus grands seigneurs (1). D'Ossat, qui souvent sollicita les faveurs royales pour ses associés ne demandait rien pour lui-même. Les grâces qu'Henri IV lui octroya ou fit octroyer, l'évêché de Rennes, celui de Bayeux, le cardinalat, vinrent le surprendre. Bien loin de songer à cette dernière dignité, il avait cherché à faire présenter au pape pour la remplir l'évêque Du Perron, son collègue dans les négociations relatives à l'absolution, dont il avait fait valoir les services. On a même prétendu qu'il manifesta, en apprenant sa nomination, un étonnement qui n'était pas sans nuance de mécontentement (2). Sa nouvelle dignité ne l'enrichit pas. Elle était, au contraire, pour lui une source de dépenses auxquelles son modeste revenu ne pouvait suffire. Néanmoins, apprenant que le roi l'avait nommé à une abbaye qu'un des membres du clergé romain les plus influents du pape avait demandée au Saint-Siège, il pria instamment son souverain de porter plutôt son choix sur ce dernier. Le passé lui offrait peu de modèles d'une telle conduite et, de son temps, je ne crois pas qu'il ait eu beaucoup d'imitateurs.

Aussi doit-il être considéré comme l'une des gloires les plus pures du clergé dans les siècles modernes; il en était l'un des membres les plus honorables par son caractère. Il en était aussi l'un des membres les plus libéraux. Mais ses principes

(1) Ranke, *Hist. de France*, t. II, p. 291 de la trad. Porchat.

(2) L'auteur du *Traité des Légats* et Vicquefort prétendent que dans la lettre du 3 mai 1599 qui renferme les remerciements de d'Ossat au sujet de sa promotion, se trouvait la phrase suivante : « Je ne pensais pas que Votre Majesté me dût procurer » cet honneur qui me rend l'homme du pape et qui pourrait faire douter qu'à l'avenir » je ne puisse pas servir Votre Majesté si fidèlement comme j'ai fait par le passé. » Cette phrase aurait été retranchée des éditions imprimées. Amelot de La Houssaye, dans une note (page 455 du tome III de son édition de 1732), affirme que ces mots ne se trouvent dans aucun manuscrit. Il croit qu'ils ont été inventés avec l'intention de rendre le cardinalat suspect aux rois. Ce qui est certain, c'est que la conduite de d'Ossat, après cette promotion, ne différa pas sensiblement de celle qu'il avait suivie auparavant.

relatifs à l'organisation de la société religieuse et à ses rapports avec le pouvoir civil étaient ceux qui prévalaient dans cette portion du clergé alors la plus nombreuse, comme nous l'avons déjà vu, dans l'épiscopat. Il est donc particulièrement intéressant de nous en rendre compte. Une partie notable du clergé, sans suivre le mot d'ordre du célèbre cardinal, partageait ses idées sur le bien de l'Église, ses prérogatives légitimes et la manière dont elle en devait user.

Ce qu'on appelle l'Église gallicane s'était constitué dans les derniers jours du moyen âge sous la double influence de la royauté et de l'Université de Paris, sa fille aînée. On sait l'immense réputation dont cette dernière jouit alors. Un roi de France menaçait un pape de le traduire devant elle pour crime d'hérésie s'il ne déférait à ses volontés. On la regardait généralement en France comme la gardienne de la foi et l'on répétait avec un poète du temps :

> Si ce n'était la bonne garde
> De l'Université qui garde
> La clef de la chrétienté,
> Tout serait bien tourmenté.

Quand le pouvoir pontifical, ébranlé pendant le grand schisme, se releva, la royauté, prenant sous sa protection cet esprit d'indépendance à l'égard des chefs de l'Église que l'Université de Paris avait contribué à inspirer à la nation, décréta la fameuse ordonnance désignée sous le nom de pragmatique-sanction de Bourges. La nomination des évêques et celle des chefs des maisons religieuses y étaient soustraites aux pontifes de Rome et l'élection disposait de ces sièges. Le concordat remplaça cette pragmatique sous François Ier, et les libertés du clergé français furent confisquées au profit de la royauté et de la papauté réunies. Des réclamations s'élevèrent aux États-Généraux d'Orléans et dans d'autres circonstances en faveur de l'ordre de choses antérieur. Elles n'amenèrent aucun changement durable. Le gouvernement faisait cause commune avec la cour de Rome, car ils avaient un intérêt égal à ce que le régime établi par le concordat se maintînt. Aussi les sincères partisans de l'Église gallicane à cette époque ne songeaient-ils nullement à demander que la royauté, écartant l'autorité des papes dans les questions relatives à

l'Église qui n'étaient pas des questions de pure foi, exerçât sur le clergé français une domination à peu près sans contrôle. Ce n'est que plus tard que la flatterie et l'idolâtrie monarchique décorèrent d'un mot menteur l'acceptation d'une servitude mal effacée par de nombreux privilèges et par l'éclat d'une haute position sociale. On était alors aveugle parce qu'on voulait l'être et l'on donnait de favorables noms à un état de choses désastreux pour la religion. D'Ossat était loin de partager à cet égard les illusions volontaires d'une partie de ses collègues. Il osait écrire au roi que dans l'établissement du régime fâcheux auquel l'Église gallicane était assujettie, une forte part de responsabilité revenait aux rois. La faute avait été égale des deux côtés; « car, disait-il, si les papes ont » entrepris sur les libertés de l'Église, les rois, Sire (je ne le » dis qu'à vous et en cela je montre quelle opinion j'ai de » votre générosité et bonté), n'en ont pas fait moins sur leurs » royaumes et sur l'Église même. Et s'il fallait remettre les » choses comme elles étaient au commencement, ainsi qu'on » voudrait par delà remettre le pape aux élections, les rois y » perdraient encore plus que les papes. Et sans sortir de cette » matière bénéficiale, il se voit en tous les endroits de la » France tant de contraventions aux concordats que nous » devons réputer à grand avantage que le pape s'en taise (1). »

Voici comment il s'exprimait d'ailleurs sur la suppression progressive de ces élections ecclésiastiques, dont le souvenir lui était cher :

« Quant aux élections, Sire, c'était une chose bonne et » sainte et conforme à tout droit divin et humain; et je ne » voudrais pas dire que ç'ait été bien fait de les ôter; mais il » est tout *certain que de les avoir ôtées est advenue une grande* » *ruine à l'Église.* Tant y a qu'il y a trois cents ans que les » papes ont tâché de les abolir sous divers prétextes et les ont » abolies partout où ils ont peu. Jean XXII, *Français de nation,* » *dont il me déplait,* fut le premier qui, outre les taxes et » annates qu'il inventa, ôtant encore en tant qu'il lui était, » aux chapitres des églises cathédrales l'élection des évêques » et aux couvents des abbayes l'élection des abbés, se réserva » à soi seul la provision des évêchés et abbayes de toute la

(1) T. V, p. 77, Lettre CCCIV, du 22 décembre 1601.

» chrétienté; et les papes suivants continuèrent toujours à » faire semblables réservations l'un après l'autre, dont ils se » firent croire premièrement par leur état ecclésiastique et » puis en toute l'Italie et ès autres États faibles qui n'eurent » assez de puissance pour leur résister. La France s'en défendit » tant qu'il plut à nos rois départir leur protection aux cha- » pitres et couvents pour la conservation de leur liberté et » droit d'élection jusques au roi François I[er], lequel on trouva » moyen d'intéresser en lui offrant la nomination des évêchés » et abbayes et des prieurés électifs. Et ainsi le roi François I[er], » abandonnant les chapitres et couvents, force fut à l'Église » gallicane et aux cours de Parlement et aux universitaires » qui avaient tenu bon jusque-là, de subir le joug, non du » pape, pour lequel ils n'en eussent rien fait, mais du roi qui » voulait jouir du beau présent des nominations que le pape » venait de lui confirmer par des concordats. Voilà, Sire, » comme les élections furent ôtées et les nominations intro- » duites en France [1]. »

Il est peu probable que le cardinal d'Ossat eût adhéré à la proposition de réduire les membres du clergé à la condition des autres sujets, si elle avait été faite de son temps. Aucun ecclésiastique, au XVI[e] siècle, n'aurait pu entendre formuler une pareille idée sans se récrier contre une doctrine subversive. C'est assez faire pour assurer au cardinal un rang tout à fait honorable parmi ses confrères que de montrer qu'il eût considéré comme étrange toute prétention de ses collègues à se soustraire aux lois décrétées par le pouvoir civil en vue de l'intérêt public. En 1596, un différend s'éleva à Milan, entre le connétable de Castille, gouverneur du duché, et le cardinal Borromée, archevêque de cette même ville. Les rizières s'étaient multipliées dans le duché par suite de l'avantage que les propriétaires trouvaient à en établir. L'air en était devenu plus malsain. Le gouvernement fit un édit par lequel il interdisait de semer du riz sur les terres qui pouvaient porter du blé froment ou du seigle, ainsi que dans le voisinage des villes et des chemins publics. L'archevêque prétendit que cet édit ne pouvait concerner les biens des églises, qui devaient conserver toutes leurs immunités. Ce n'est pas qu'il ne fût

(1) T. V, p. 73 et suiv.

convaincu de l'utilité de la mesure, car immédiatement il promulgua en son nom comme chef ecclésiastique de sa province une défense absolument semblable. De là un conflit. Après avoir mentionné ce fait dans une de ses lettres, d'Ossat ajoute : « Voilà tout le différend au vrai, duquel vous auriez » bientôt jugé en France; ains il n'y aurait pas eu de diffé» rend (1). » On peut en conclure que si le roi avait voulu soumettre les classes privilégiées au paiement des taxes publiques pour alléger la misère du peuple, d'Ossat l'aurait approuvé ou tout au moins se serait prononcé contre toute résistance à ses ordres. En 1788, il se trouvait encore dans le royaume bien peu de prélats qui ne professassent une doctrine contraire. Beaucoup étaient d'ailleurs de bonne foi et demeuraient persuadés qu'en travaillant au maintien des immunités de l'Église, on faisait une œuvre de piété.

D'Ossat pensait, lui, qu'on faisait une œuvre de piété et des meilleures en travaillant au bien public. Il le déclare dans une autre circonstance, et comme l'idée pouvait paraître assez nouvelle, il invoque à ce sujet l'interprétation que donnent aux canons *les docteurs qui ont traité de la matière* (2). Sur les noms de ces docteurs il ne nous donne aucun renseignement. Sa véracité ne nous permet pas de douter de leur existence. Mais il est peu probable que la signification insolite qu'ils donnaient au mot *piété* eût au XVIe siècle une grande autorité dans l'Église française.

Le point auquel se rapporte le passage que nous venons de mentionner est un de ceux sur lesquels cette Église a été au XVIIIe siècle le plus vivement attaquée et qu'elle a défendus avec le plus d'obstination. On connaît l'article du *Dictionnaire philosophique* où Voltaire proteste contre la multiplicité des fêtes religieuses avec l'inimitable vivacité de son style (3).

(1) T. II, p. 328, Lettre XC à Villeroy, 18 septembre 1596.

(2) T. III, p. 259, Lettre CLXX au roi, 18 janvier 1599.

(3) Au mot *Fêtes*. C'est d'abord l'histoire prétendue d'un pauvre gentilhomme du pays d'Haguenau qui, pour vivre, cultive sa petite terre le jour de la fête de sainte Radegonde : « Le curé, en buvant, apprit l'énorme scandale qu'on osait donner » dans sa paroisse par un travail profane; il alla, tout rouge de colère et de vin, » trouver le cultivateur et lui dit : « Monsieur, vous êtes bien insolent et bien impie » d'oser labourer votre champ, au lieu d'aller au cabaret comme les autres. — Je » conviens, Monsieur, dit le gentilhomme, qu'il faut boire à l'honneur de la sainte; » mais il faut aussi manger, et ma famille mourrait de faim si je ne labourais pas. » — Buvez et mourez, dit le curé. » Finalement, le gentilhomme est condamné à



L'agriculture et l'industrie en souffraient également. La terre demeurait en friche et la misère des populations gagnait tout ce que perdait la richesse du sol. Combien funeste était cet abandon forcé du travail, surtout dans un temps où les guerres civiles avaient laissé plusieurs provinces dépeuplées! Henri IV désirait le faire cesser. Mais il était obligé, nous l'avons dit, de prendre des précautions excessives pour ne pas offenser le chef de l'Église et les membres du clergé français. D'Ossat fut chargé de demander au pape la diminution du nombre des fêtes. Dans une lettre du 18 janvier 1599, il rend compte au roi de la manière dont il s'est acquitté de sa tâche. On voit qu'il partageait entièrement à cet égard la manière de voir de son maître. Il regardait même ces fêtes comme corruptrices, et il n'hésite pas à signaler les débauches et les désordres qu'entraînait le désœuvrement pendant un si grand nombre de jours. Aussi fit-il auprès de Clément VIII les plus vives instances pour que ce pontife déférât au vœu d'Henri IV. Mais Clément VIII ne voulut pas aller au delà de la déclaration qu'il s'en remettait aux évêques français, afin que chacun prît dans son diocèse les mesures qui lui paraîtraient les plus salutaires. D'Ossat manifeste l'espoir que ces derniers du moins adopteront les réductions nécessaires, et il fonde cet espoir sur le sens assez hasardé qu'il donne à certains canons de l'Église. Il admet même qu'on n'est nullement blâmable en contrevenant à la loi relative au repos du dimanche, quand on courrait risque de perdre quelque bonne occasion ou de subir quelque dommage notable, si l'on agissait autrement. Nous ne le contredirons pas.

Depuis que les disciples de saint Benoît ont cessé d'être les grands défricheurs de l'Europe occidentale, ceux qui, comme d'Ossat, pensent que le travail est une des prières les plus agréables à Dieu, ont toujours été mal disposés pour la vie monastique. A ce premier motif s'en joignait un autre.

l'amende, ruiné et forcé de passer à l'étranger. Sa terre reste inculte. — C'est ensuite un ouvrier de Lyon qui se plaint que la multitude des fêtes l'empêche de soutenir sa famille composée d'une femme encore une fois enceinte et de huit enfants vivants. « Je suis à la troisième fête de Noël, s'écrie-t-il dans son déses- » poir, j'ai engagé le peu de meubles que j'avais, je me suis fait avancer une » semaine par mon bourgeois; je manque de pain, comment passer la quatrièm » fête? Ce n'est pas tout, j'en entrevois encore quatre autres dans la semaine « prochaine. Grand Dieu! huit fêtes dans quinze jours. Est-ce vous qui l'ordonnez? »

Jusqu'à l'époque de la révolution française, le clergé séculier et le clergé régulier ont été le plus souvent en état d'antagonisme plus ou moins déguisé dans notre patrie. Le premier s'est beaucoup mieux souvenu qu'il était Français; le second a demandé des inspirations à la cour de Rome. Les cahiers de 1789 nous présentent des preuves nombreuses de ce dissentiment. Et pourtant on était en présence d'un ennemi commun dont les attaques contre la religion catholique étaient chaque jour plus vives. A la fin du xvi[e] siècle, alors que la Ligue s'était divisée en deux sections dont l'une considérait les princes étrangers (les Guise compris) comme des dieux sauveurs, tandis que l'autre attendait avec impatience la conversion du roi légitime et national pour lui faire sa soumission, la plupart des évêques avaient ouvertement embrassé la seconde cause; le clergé des couvents avait attendu le salut de la France de Philippe II et des princes lorrains. D'Ossat nourrissait contre ces étrangers qui nous firent alors tant de mal, une antipathie qui se reflète plusieurs fois dans ses lettres (1). Les moines, leurs soutiens, y participèrent. Dans une lettre du 17 juin 1602 à propos de lettres que lui avait communiquées le cardinal Baronio (2), il écrit à Villeroy : « Le cardinal Baronio m'envoya lesdites lettres que je trouve » être d'un moine; à laquelle sorte de gens je ne sçai combien » de foi doit être ajoutée par l'ignorance, vanité et malice qui » trop souvent s'y trouve. » Il veut bien faire exception, il est vrai, pour le même cardinal Baronio, « lequel, dit-il, est aussi » bon comme plusieurs moines sont mauvais. » Ce cardinal était au moins un homme fort savant, comme le témoignent ses Annales ecclésiastiques. Mais je doute que si d'Ossat les avait écrites, elles eussent été rédigées dans le même esprit.

(1) On peut le comparer sous ce rapport à Saint-Simon. Comme lui il accuse la royauté d'imprudence pour avoir admis au sein de leur noblesse des personnages qui n'étaient point Français d'origine : « L'expérience toute fraîche, dit-il, nous » doit avoir appris combien est chose dangereuse de recevoir si facilement les » princes étrangers et leur fier les principaux gouvernements des provinces et » les principales dignités tant ecclésiastiques que temporelles. » (T. IV, p. 152, Lettre CCXLVI à Villeroy, 31 octobre 1600.) — Mais Saint-Simon n'avait conçu une si grande animosité contre ces princes que parce qu'ils voulaient avoir le pas sur les ducs et pairs du royaume. Ils n'étaient plus de son temps un danger.

(2) Il s'y agissait de maux que l'on faisait souffrir aux Français dans les États barbaresques, contre les capitulations conclues avec le gouvernement du pays. (T. V, p. 120, Lettre CCCXIII.)

C'est surtout à propos d'un certain frère Hilaire que le peu d'affection de d'Ossat pour les moines se manifeste en paroles irrévérencieuses. Ce frère Hilaire avait été chargé d'une négociation à Rome par Henri IV. Le choix était détestable. Le frère Hilaire réunissait des défauts qu'on trouve rarement associés ensemble. Il était à la fois indiscret, léger, insolent et faux. Entre lui et le cardinal si sage, si mesuré et en même temps si sincère, la bonne harmonie ne pouvait subsister. D'Ossat usa d'abord avec lui de diplomatie, en prenant ce mot dans son sens le moins favorable : « Quand il m'a tenu ce que » dessus une grosse heure et demie ou plutôt deux heures, je lui » répondis *un peu en moine*, mais bien fort contre mon naturel, » dit-il (1). Mais « l'*insolence capucine* » du moine ne tarda pas à le révolter. « D'une chose m'assurerai-je bien, dit-il, que s'il lui » reste quelque étincelle de sens et de jugement, il ne me » tiendra pas pour homme qui croye que mon bien être ou » mon mal être auprès du roi dépende de luy, ni qui ait *un* » *seul poil de crainte de tous les capucins et moines qui sont hors* » *ou dedans le monde.* » Avec une hardiesse dont nous avons vu déjà plus d'un exemple dans sa correspondance, il engage Villeroy à supplier le roi de sa part de s'efforcer « de mieux » connaître les hommes et *mêmement les moines*, avant que » leur commettre chose d'importance pour être mêmement » traitées en Italie et à Rome où il y a plus de finesse que » dans tout le reste du monde. » On voit que l'ignorance, l'outrecuidance et le défaut de franchise étaient à ses yeux la conséquence naturelle d'une éducation monacale.

Mais il était alors un ordre religieux qui effaçait tous les autres ordres et qui, avec bien plus d'activité, de connaissance des hommes et des choses et de savoir-faire, avait une tout autre influence. Quels étaient les sentiments de d'Ossat à l'égard des jésuites? Il demanda plusieurs fois dans sa correspondance l'adoucissement des sévères arrêts dont ils avaient été l'objet, et le père Tarquinio Galluzzi, qui prononça son oraison funèbre, lui attribue la détermination qu'Henri IV prit de révoquer la sentence d'exil rendue contre eux. Amelot de La Houssaye conclut de là et de quelques mots qu'il

(1) T. IV, p. 287, Lettre CCLXII, 22 février 1601, à Villeroy.

interprète en les isolant comme un éloge de l'ordre (1) que le cardinal avait pour eux de l'estime et même une certaine affection. Rien de pareil, je l'avoue, ne m'a frappé soit dans les avis qu'il donna au père général Aquaviva, soit dans le discours qu'il tint au Père Sirmond, dont Amelot de La Houssaye invoque aussi l'autorité. Il y dit à l'ordre ses vérités avec les ménagements nécessaires à un cardinal et à un diplomate. Il ne va pas au delà. Encore dans ses exhortations au père Sirmond, s'exprime-t-il avec quelque dureté. Il rapporte à Henri IV avoir dit à ce dernier « que le pape et » toute la cour de Rome avaient appris à leurs dépens combien » dangereux étaient à la religion catholique ces zèles » inconsidérés et les désobéissances et bravades faites à un » souverain par les catholiques qui se prétendaient zélés et » n'en voulaient ouïr parler, et, quoiqu'on fît ici, je savais et » voulais dire et protester à lui père Sirmond et à tous autres, » en parlant à lui, qu'en France on n'oublierait de tout ce » siècle les maux et misères dont la religion catholique et » l'État avaient été accablés principalement par l'entremise » de telles personnes ecclésiastiques qui faisaient cette profes» sion d'avoir plus de zèle que le reste du clergé; que Votre » Majesté et les princes et noblesse de France et les cours du » parlement et ceux du clergé même qui étaient rentrés dans » leur bon sens, ne voulaient plus se laisser assassiner sous » couleur de quelque zèle que ce fût ni par homme du monde,

(1) Exemple : on trouve dans une lettre du 3 mars 1598 que le publiciste du XVIIIe siècle déclare *valoir un plaidoyer pour les Jésuites* (Lettre CXXVIII à Villeroy, t. III, p. 118 et suiv.) : « Comme ils (les Jésuites) sont prudents et accors et *qu'ils » savent très bien connaître où gît leur profit,* ils se garderont (désormais) de faire une » escapade ou extravagance ou chose hasardeuse, beaucoup mieux que ne feraient » d'autres, qui ont moins de sens, de prudence et de police qu'eux. » — Et une page plus loin : « Aussi ont-ils bien, eux seuls, plus d'industrie, de dextérité et de » moyen pour contenir les peuples en l'obéissance et dévotion que les sujets doivent » à leur roi, que n'ont possible tous les autres ordres et religions ensemble. Et si » on en savait bien user par delà, ils le feraient tant par le devoir que pour effacer » la note du passé, et pour l'espérance qu'ils auraient d'obtenir un jour, par ce » moyen, la restitution de ceux qui furent chassés du ressort du Parlement de » Paris. » — Amelot de La Houssaye tire de là cette conclusion : « *Il est certain » que d'Ossat estimait les Jésuites, gens prudents et accors, et qui ont bien, eux seuls, plus » d'industrie, de dextérité et de moyen pour contenir les peuples dans l'obéissance, que » n'en ont peut-être tous les autres ordres et religieux ensemble.* » C'est au moyen de coupures aussi habilement ménagées dans un texte d'auteur qu'on a dit que la Bible renfermait une profession d'athéisme. N'y trouve-t-on pas en toutes lettres qu'il n'y a pas de Dieu? Il est vrai que ces mots y sont attribués à l'impie, mais on néglige ce détail.

» de quelque profession, habit, ordre, qualité ou dignité qu'il » fût, et que je le priais, lui, père Sirmond, de faire son profit » de ce que dessus, *tant pour soi que pour la Société (les jésuites).* » Il n'y a rien d'amical assurément dans tout cela, et d'ailleurs d'Ossat se défend dans plus d'un endroit d'avoir pour les jésuites aucune sympathie (1).

Pourquoi donc intercéda-t-il en leur faveur? Un peu par douceur de caractère et par l'effet de sa bienveillance naturelle, et beaucoup parce que la politique lui paraissait commander au roi de ne pas leur tenir rigueur. Le pape ne cessait de protester contre leur exil. En France même ils avaient de nombreux partisans. Beaucoup de catholiques doutaient de la sincérité de la conversion de ce prince, et le maintien du bannissement de ceux qu'ils regardaient comme les plus vaillants champions de la foi, les entretenait dans leur défiance. Le parti catholique restait toujours divisé en deux grandes fractions dont l'une était sourdement hostile à Henri IV. D'Ossat croyait aussi (et je ne sais trop s'il n'avait pas raison en cela) que leur union autour d'Henri IV rendrait les protestants eux-mêmes plus fidèles à ce prince. Il avait remarqué que les hommes, à quelque parti qu'ils appartiennent, se rangent volontiers du côté où se trouvent les apparences de la force (2). Il n'est pas, d'ailleurs, exact que les jésuites lui aient dû leur rappel.

Lorsqu'Henri IV leur permit de rentrer en France, d'Ossat les avait abandonnés. A la suite de je ne sais quelle manifestation de nature à déplaire au roi, qui avait eu lieu dans leur collège de Dôle, en Franche-Comté, il écrit à Villeroy (3) : » Quant aux déclamations qu'on dit avoir été faites au collège » des jésuites de Dôle, je m'en émerveille bien fort, et ne sçai » qu'en croire. Lors même que je vous ai écrit avec plus de » diligence, pour la restitution des jésuites en France, je vous » ai *protesté que je ne fus jamais enamouré d'eux*, et ce que j'en » faisais était pour l'opinion que j'avais, qu'outre le bien

(1) Voir en particulier t. III, p. 19, Lettre CXXVIII à Villeroy, et t. V, p. 198, Lettre CCCXXXI.

(2) Il cite pour exemple l'abandon où les Anglais, si intéressés à empêcher que Calais ne tombât au pouvoir de l'Espagne, ont laissé Henri IV à l'époque où cette ville lui fut enlevée.

(3) T. V, p. 198, Lettre CCCXXXI, 13 janvier 1603.

» qu'ils pourraient apporter à la religion catholique, et aux » lettres et aux sciences, leur rappel donnerait contentement » au pape, et bon nom et réputation au roi. *Maintenant, après » avoir considéré plusieurs choses que j'ai leues et ouïes d'eux, je » vous déclare que je ne veux plus me mesler de leur fait, et que je » m'en remets une fois pour toutes à ce que Sa Majesté et son » conseil jugeront pour le mieux.* »

Pourquoi Amelot de La Houssaye a-t-il fait de l'auteur de ces divers passages un ami des jésuites? La cause n'en est pas difficile à découvrir : Amelot de La Houssaye était un homme politique. Il était contemporain des dernières années de Louis XIV [1]. Les jésuites étaient tout-puissants. Il n'en fallait pas tant pour qu'il inclinât de leur côté, et l'admirateur enthousiaste du cardinal d'Ossat devait naturellement tenir à autoriser d'un si illustre exemple sa propre manière d'agir et de penser.

Un des points communs à tous les hommes qui se piquaient de n'être pas des esprits forts au XVIe siècle, était une superstition grossière et féconde en actes malfaisants. On croyait à la possession de certaines créatures humaines par l'esprit malin, à la magie, aux sortilèges. On sait que Luther fait à chaque instant intervenir le diable dans les récits qu'il nous fait sur lui-même. Ce séducteur des hommes cherche à l'attirer à lui et, chose plus étrange, il l'instruit, en lui prouvant, par exemple, que le sacrifice de la messe n'est qu'une idolâtrie. Bodin, un des plus fermes esprits du siècle, a fait, sous le nom de *démonomanie,* un livre sur les démons. On connaît, sous Louis XIII, la funeste destinée d'Urbain Grandier, à laquelle Richelieu ne fut pas étranger. Il se trouva des juges pour condamner le curé de Loudun, comme coupable d'avoir usé de maléfices pour corrompre des religieuses, jusqu'alors innocentes. Nous ne pouvons nous attendre à ce que d'Ossat ait été tout à fait inaccessible à ces fausses opinions religieuses, alors universellement acceptées. Il admet qu'il y a des possédés et que l'Église, par ses exorcismes, peut les soulager. Mais il considère aussi comme très probable qu'on en étend beaucoup trop le nombre. On range parmi eux des gens atteints sim-

[1] Il mourut en 1706.

plement de mélancolie, et sur dix qu'on répute démoniaques, à peine s'en trouve-t-il un qui le soit réellement (1). Ce qui le distingue encore bien davantage de ses contemporains, c'est que la croyance à ces pernicieuses influences de l'ange rebelle sur des créatures semblables à nous, ne le porte pas à s'écarter du bon sens et de l'humanité. On a exorcisé un démoniaque et fait inutilement tout ce qu'on a pu pour le délivrer. Faut-il pour cela le laisser mourir de faim, l'exposer aux périls, ou l'abandonner aux fraudes et à la malice de ceux qui voudraient abuser de lui ou se servir de lui pour nuire aux autres? En aucune façon (2). Aussi prend-il à cœur l'enlèvement d'une femme prétendue possédée, que l'abbé de Saint-Martin avait entraînée à Rome pour éloigner d'elle, disait-il, le démon, par un exorcisme nouveau. Le parlement de Paris, rendant cette fois un jugement sensé, avait décidé qu'elle serait ramenée chez ses père et mère pour y être placée sous leur garde. Un évêque de Clermont s'était fait le complice de l'abbé, et la femme avait d'abord été conduite en Auvergne, d'où elle fut transportée dans la capitale de la chrétienté. Le cardinal d'Ossat prit parti contre l'abbé et son associé avec un zèle particulier, et multiplia les efforts pour que la malheureuse femme fût rendue à sa famille.

Il n'avait pas moins travaillé, sur l'ordre du roi et plus encore pour la satisfaction de sa bonne et loyale conscience, à procurer la liberté à la veuve de l'amiral de Coligny, retenue prisonnière par le duc de Savoie sous un prétexte semblable. Le duc de Savoie, qui voulait s'emparer du bien de cette dame, avait trouvé ce moyen d'assouvir sa convoitise. La cour de Rome se prêtait à cette spoliation déguisée sous les apparences d'un zèle religieux. On disait qu'un démon, logé dans le corps d'une jeune fille, avait révélé que c'était l'amirale qui l'y avait fait passer par ses sortilèges. Ce qu'écrit d'Ossat

(1) « Comme il est certain, en général, qu'il y a eu des démoniaques et qu'il y » en a au monde et que la puissance de les exorciser est à l'Église, ainsi quand il » est question d'un particulier s'il est démoniaque ou non, il y fait si obscur pour » les fraudes qui s'y commettent *et pour la similitude des effets de l'humeur mélanco-* » *lique avec ceux du diable,* que sur dix qu'on prétend être tels, à peine s'en trouve-t-il » un vrai, et que le plus souvent les médecins ne s'en accordent pas entre eux non » plus que les théologiens et autres gens savants. » (T. III, p. 500-501, Lettre CCXX, 19 avril 1600.)

(2) *Ibid.*

à ce sujet, nous donne l'idée de la subtilité d'esprit qui lui permettait de concilier ensemble la crédulité universelle de son temps avec les idées libérales, si rares alors, dont nous lui faisons honneur : « Il m'a été écrit, dit-il, qu'il n'y a » aucune charge contre ladite dame, sinon que l'on prétend que » le malin esprit qui est au corps d'une jeune fille ait dit que » c'était Mme d'Aumale qui l'y avait fait entrer. Mais quand » cela serait que cet esprit prétendu l'aurait dit, il ne faudrait » croire à celui qui, en l'Évangile par la bouche de N. S. » Jésus-Christ, est appelé père du mensonge, et qu'on sait être » ennemi du genre humain et *particulièrement des gens de bien.* » Aussi est-il appelé accusateur des justes en l'Apocalypse et » le nom du diable, en la langue originaire, signifie calom- » niateur, *de façon qu'il faut plutôt présumer bien que mal de* » *ceux qu'il accuse*, n'estant, lui qui est entièrement malin » pardessus tous les plus méchants hommes du monde, si sot » que déférer à la justice les vrais magiciens, sorciers et » autres, qui se sont donnés à lui. Car ce serait les mettre en » voie de correction et amendement de vie et diminuer son » règne qu'il tâche toujours d'augmenter. Et quand on » voudrait prendre ladite accusation comme aussi dite par la » fille et non par l'esprit qui la possède, encore ne faudrait-il » pas ajouter foi au dire d'une personne insensée, comme sont » tous les endiablés, outre que cette calomnie lui peut avoir » été suggérée par celui qui est logé dedans elle et par des » suppôts qu'il a dehors (1). »

C'était soutenir une bonne cause en avocat consommé. Mais le duc de Savoie ne lâchait pas aisément sa proie. L'amirale mourut dans sa prison, et, pour que sa fille héritât de ses biens, elle dut épouser un des sujets du duc.

III

Nous connaissons suffisamment l'habile ministre que la diplomatie française a longtemps considéré comme une de ses gloires. Jetons maintenant un coup d'œil sur les principales négociations où il fut employé.

(1) T. II, p. 347 et 348, Lettre XCII, du 20 janvier 1597, au connétable de Montmorency.

Les premières, les plus connues, sont celles qui eurent pour résultat l'absolution d'Henri IV par le Saint-Siège.

Nous avons déjà parlé de la pression dont la cour de Rome était l'objet de la part de l'Espagne. Clément VIII semblait devoir la subir autant au moins qu'aucun de ses prédécesseurs. La faction espagnole l'avait porté au trône pontifical, et d'abord il lui fut lié par la reconnaissance. Plus tard il le fut par la crainte. J'hésite pourtant à croire que Philippe II ait formé un complot contre sa vie. Henri IV l'affirme dans une dépêche à Villeroy, datée du 13 août 1596 (1). Mais on accepte facilement les accusations formulées contre un ennemi. Quoi qu'il en soit, les actes de Clément VIII furent dictés par un esprit manifeste d'hostilité contre Henri IV dans les premiers temps. Dans deux brefs adressés au duc de Nevers et à la ville d'Arles les 13 février et 7 mai 1593 il les exhortait à sauver la foi catholique et la France en péril. « Vous devez, leur disait-il, songer au salut du royaume de » France et à celui de la foi catholique menacés par les » desseins pervers et par les armes d'un tyran hérétique. » Opposez à sa fureur la vertu d'un bon prince vraiment » chrétien (2). » Par un autre bref, daté du 15 avril, il déléguait le cardinal de Plaisance pour concourir à l'élection d'un roi orthodoxe. On l'entendit dire dans une circonstance solennelle : « Je tiens pour déserteurs de la religion et de la » couronne les catholiques qui ont suivi le parti du roi; ils ne » sont qu'enfants bâtards de la servante; ceux de la ligue » sont les vrais enfants légitimes, les vrais arcs-boutans, et » même les vrais piliers de la religion catholique (3). » Le duc de Nevers étant allé à Rome à titre d'ambassadeur, il ne voulut le recevoir que comme prince italien. Il refusa d'absoudre Henri IV même *dans le for de la conscience* et

(1) « Souvenés vous, y dit-il, de faire la depesche de mon cousin, le duc de » Luxembourg, pour Rome et qu'elle soit preste à partir aussitôt que je serai par » delà, mesmement sur l'advis que j'ai eu que Sa Saincteté a descouvert une entre- » prise sur sa vie de la trame d'Espagne, dont l'a adverty le cardinal Sforce. » *Lettres missives*, t. IV, p. 635, à Villeroy.

(2) « Vestræ sunt partes regni istius salutem et catholicæ fidei causam contueri, cui utrique rei infestus animo atque armis tyrannus hæreticus. Illius furiosi opponatur virtus regis optimi vereque christiani. » (*Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 37 et suiv.)

(3) Discours de ce que fit M. de Nevers, dans ses Mémoires, cité par Poirson, *Henri IV*, t. I, p. 457 et 458.

s'exprima sur le compte de ce prince avec une animosité qui n'était pas dans son caractère, ordinairement conciliant. Le duc de Nevers revint en France sans que sa légation eût produit aucun fruit.

La peur de l'Espagne ne pouvait être contrebalancée par celle qu'inspirait au pape l'attitude du clergé gallican, dans un temps où les ligueurs exaltés disposaient de la moitié des forces du royaume. Cette attitude irritait sans avertir. En 1591, les prélats français attachés au parti d'Henri IV, réunis à Chartres, avaient protesté contre une bulle pontificale lancée par le prédécesseur de Clément VIII, Grégoire XIV, contre quiconque reconnaîtrait le chef des Bourbons (1). Grégoire XIV n'en persévéra pas moins dans sa ligne de conduite et Clément VIII ne s'en écarta pas d'abord. Le clergé gallican fit un pas de plus lorsqu'il donna l'absolution à Henri IV (25 juin 1593). L'hérésie d'un prince relaps était, s'il en fut, un des crimes dont les papes seuls pouvaient connaître, d'après la jurisprudence du parti orthodoxe. Les évêques gallicans eux-mêmes ne le contestaient point et néanmoins ils passèrent outre, autorisant leur décision sur la partialité dont le Saint-Siège avait fait preuve. Ils disaient : « qu'un homme excommunié pour un crime dont la connais-» sance était réservée au pape pouvait être absous par son » évêque, si un obstacle légitime l'empêchait de se présenter » au pape, pourvu qu'il songeât à le faire dès que l'obstacle » cesserait. » L'empêchement existait, ajoutaient-ils, pour le roi, et parmi les causes qui le constituaient, ils comptaient la certitude où ce prince était de trouver le Saint-Siège livré à l'influence de la Ligue et de l'Espagne (2). On omet d'ordinaire ces faits ou on n'y insiste pas assez dans les histoires, quand il s'agit d'examiner la tâche de d'Ossat; ils ont leur importance. Le pape ne devait-il pas s'entendre répéter sur tous les tons,

(1) Cité par Poirson (t. I, p. 275). Le ton de ce document est âpre et sévère bien que les prélats y affirment leur respect pour le Saint-Siège. Ainsi ils déclarent « lesdits monitoires, interdictions, suspensions et excommunications *nuls tant en la forme qu'en la matière, et suggérés par la malice des étrangers ennemis de la France* », et ils mentionnent, comme traçant au pape son devoir, une réponse faite autrefois, disent-ils, par le pape Alexandre à l'archevêque de Ravenne : « Nous porterons » patiemment quand vous n'obéirez à ce qui nous aura esté, par mauvaises impres-» sions, suggéré et persuadé. »

(2) Poirson, *Henri IV*, t. I, p. 476.



même par ceux qu'il savait être ses véritables amis, que la confirmation d'une absolution ainsi accordée à Henri IV, au mépris des canons, par une autorité non compétente, équivaudrait au sacrifice des prérogatives pontificales? Celles-ci étaient considérées et sont encore considérées aujourd'hui dans la cour pontificale, comme un dépôt sacré que chaque pape doit transmettre intact à son successeur. Une répugnance invincible, motivée sur des raisons plausibles venait donc se joindre aux intrigues espagnoles pour interdire aux chefs de l'Église de ratifier le jugement rendu par le clergé gallican à la suite des conférences de Suresnes. Tout au moins devaient-ils vouloir que cette première sentence fût regardée comme nulle et non avenue. Mais Henri IV et le clergé gallican n'avaient garde d'y consentir. Les résolutions qui furent prises à la suite du retour du duc de Nevers en témoignent assez.

Henri IV et ceux qui suivaient son parti prirent alors une attitude décidée et hostile à l'égard du pape. Par arrêt du 1er avril 1594, le Parlement de Paris encore siégeant à Tours, ordonna qu'on ne s'adresserait plus à Rome pour tout ce qui regardait les bénéfices ecclésiastiques; les personnes que les rois nommeraient devraient recevoir leur investiture des archevêques et des évêques.

A défaut de ceux-ci (car on prenait des précautions contre eux) les Parlements pourvoiraient. On parla aussi de rompre avec la cour de Rome. L'archevêque de Bourges aurait été nommé patriarche des Gaules. Tel était l'état des choses lorsque d'Ossat reçut la mission de déterminer Clément VIII à achever la réconciliation de son maître avec l'Église romaine. On voit qu'il avait à dévider un écheveau fort embrouillé (1).

Le moyen qu'il employa, de concert avec Du Perron qui lui fut donné pour collègue, était le seul qui pût conduire son maître au résultat désiré: se saisir de ces mêmes circonstances qui s'étaient présentées comme des obstacles à l'absolution du roi par le pontife, et les faire servir à persuader au pape qu'en la refusant il s'exposait aux plus grands dangers et l'Église avec lui. La terreur que lui avait inspirée Philippe II pouvait être exploitée, pourvu que le pape apprît à croire que le roi

(1) Il avait été d'abord adjoint au duc de Nevers.

de France, devenu orthodoxe, voudrait et pourrait le protéger contre un tyran chez lequel l'orthodoxie n'était qu'un masque dont se couvrait l'ambition. La crainte de voir l'Église française se séparer avec éclat de Rome était de nature à ôter au pape toute envie de fournir à celle-ci des motifs de rébellion, s'il lui était prouvé qu'il n'avait à attendre d'elle que soumission respectueuse, déférence et dévouement, pourvu qu'on réservât ses immunités, pour la conservation desquelles elle serait inflexible. En un mot, le chef de l'Église romaine devait être entretenu dans l'idée qu'Henri IV avait de l'or pour ses amis et du fer pour ses ennemis, que le clergé qui avait absous le roi ne demandait qu'à être pour le Saint-Siège une pépinière de serviteurs fidèles, mais que des procédés dictés par une rancune imprudente l'en détacheraient peut-être pour toujours. Ces considérations que d'Ossat faisait valoir, acquéraient un grand poids en passant par sa bouche; car elles étaient l'expression sincère de sa pensée. Profondément convaincu, il avait l'art de faire partager ses convictions à autrui. Clément VIII céda, non sans hésitation, non sans luttes intérieures, mais enfin il accepta Henri IV comme l'enfant prodigue dont la conversion remplit de joie le père de famille. Et depuis, grâce à d'Ossat, il eut pour lui une sincère et réelle affection.

Le principal ou tout au moins le plus important terrain de la discussion avait été la condition de la promulgation des décrets du Concile de Trente, dont Clément VIII voulait faire payer la réconciliation du roi avec l'Église romaine. D'Ossat et Du Perron obtinrent l'addition de cette clause: « excepté » aux choses qui ne pourraient s'exécuter sans troubler la » tranquillité du royaume. »

« Des deux parts, dit à ce sujet l'historien Ranke [1], on » savait que cette clause allait permettre indirectement la » tolérance; les négociateurs romains opposèrent une longue » et opiniâtre résistance; les Français dirent qu'ils en eurent » eux-mêmes la *sueur de sang*, mais ils finirent par triompher. »

Il y eut néanmoins, même après que les deux parties se furent mises d'accord sur le fait de l'absolution et sur la cérémonie qui devait l'accompagner, plus d'un épisode par où

[1] *Histoire de France*, t. II, p. 232 de la traduction française.

l'on peut juger des concessions qu'il fallut faire aux négociateurs français et de la tendance de la cour de Rome à reprendre ce qu'elle avait accordé, soit dans l'exécution, soit dans les actes destinés à en transmettre le souvenir.

Dans le cérémonial convenu se trouvait un simulacre de fustigation exercé par le pape sur le coupable repentant ou sur ses représentants. La bulle rédigée avec le concours des négociateurs français le passait sous silence. Ce n'était pas le compte des séides du pouvoir pontifical, et il se trouva que dans leur exposé de la cérémonie, cette prétendue fustigation prit sa place avec une singulière exagération d'expressions (1).

D'Ossat en fut vivement choqué. « La seconde chose qui » nous déplut en cet instrument de l'inquisition, écrit-il à » Villeroy (2), fut la trop grande et hyperbolique expression » que cet acte faisait en disant que, lorsque les chantres » chantaient le psaume *Miserere mei*, le pape, à chaque verset, » *verberabat et percutiebat humeros procuratorum et cujuslibet* » *ipsorum cum virgâ, quam in manibus habebat*. C'est une » cérémonie qui est au pontifical; laquelle nous ne sentions » non plus que si une mouche nous eût passé par dessus nos » vêtements, ainsi vêtus comme nous étions. Et néanmoins, à » voir cette écriture, vous diriez que nous en dûmes demeurer » tout épaulés. Or la bulle qui fut faite avec notre participa- » tion passe cela sous silence, ne disant autre chose sinon que » le roi fut absous en la forme accoutumée par l'Église. » Encore n'eussions-nous pas subi ladite cérémonie, n'eût été » pour ôter aux Espagnols et autres esprits malins l'occasion » de dire que le roi n'avait été bien absous; et que son » absolution serait nulle pour n'avoir ses procureurs voulu » souffrir une des principales façons et cérémonies contenues » au pontifical. Mais il a été très bien dit par les anciens que » les choses trop exprimées sont de mauvaise grâce et nuisent » bien souvent. »

Voici qui est plus grave. Le Saint-Siège avait insisté pour que l'absolution donnée au roi par l'archevêque de Bourges,

(1) « Clément VIII, dit M. Forneron, fut si glorieux de cette scène qu'il en perpétua le souvenir par une croix qui se trouvait encore en 1875 au milieu d'une rue; la municipalité de Rome vient de la faire déposer, sur la demande de M. de Corcelles, notre ambassadeur, à l'église Saint-Louis des Français. » (*Histoire de Philippe II*, t IV, p. 238.)

(2) T. II, p. 259-60, Lettre LXXXV, du 17 octobre 1596.

au nom du clergé français, fût reconnue nulle et octroyée par un pouvoir ecclésiastique incompétent. Après d'assez vifs débats, on était convenu d'un moyen terme assez bizarre. Le pape prononcerait l'annulation. Mais les négociateurs français feraient semblant de ne pas l'avoir entendue. Cependant dans l'acte de ratification présenté par le pape au roi, il était dit qu'ils avaient accepté cette dernière. D'Ossat proteste contre ce manque de foi (1).

« La troisième chose que j'ai à dire, dit-il, ne se peut » excuser en aucune façon. C'est que notre protestation » expresse faite aux députés du pape de ne vouloir accepter » l'annulation de l'absolution donnée à Saint-Denis, mais » seulement y conniver et ne nous y opposer point, pourvu » que le pape y ajoutât la cause de la validation de tous les » actes de religion faits au roi et par le roi tout ainsi que si » ladite absolution eût été donnée par Sa Sainteté, ledit » instrument dit qu'après que le décret du pape fut lu, » M. d'Evreux (Du Perron) et moi dîmes que nous avions » entendu ledit décret et l'acceptions et les choses en icelui » contenues et y voulions obéir et satisfaire; combien que » nous n'en dîmes jamais mot, ains nous tûmes, faisant » semblant de n'avoir rien entendu de ladite annulation, » ainsi que nous avions arrêté avec les députés du pape et » qu'ils s'en étaient contentés. »

Il ajoute que les représentants du pape « n'avaient garde » de laisser passer sous silence rien qui fût pour eux; ains » plutôt cherchaient en tous actes d'y glisser quelque parole » de plus à leur avantage. »

De son côté, le roi n'observa pas bien fidèlement dans la suite les engagements qu'il avait contractés à l'égard du Saint-Siège. Les décrets du Concile de Trente ne furent pas promulgués, même avec la réserve que les négociateurs français y avaient ajoutée, et les protestants reçurent dans l'édit de Nantes, en 1598, des garanties qui allaient plus loin que cette simple tolérance, au maintien tacite de laquelle le pape avait eu tant de peine à consentir. La nouvelle de cet *acte maudit* (c'est ainsi qu'il le qualifiait) l'exaspéra d'autant plus qu'on lui apprit en même temps qu'Henri IV avait

(1) T. II, p. 261, Lettre LXXXV.

montré une ardeur extrême pour le faire adopter et forcé les résistances à demeurer muettes. Il avait espéré d'abord, disait-il assez naïvement, que cet édit ne serait qu'un piége tendu aux huguenots, l'opposition du clergé et du Parlement devant fournir à Sa Majesté un prétexte dont elle *serait bien aise* pour ôter à ces hérétiques le droit de pratiquer leur culte [1]. C'est alors qu'il menaça de révoquer l'absolution par lui trop légèrement accordée à un prince dont la conversion n'avait pas été sincère. Nous avons dit quelle ferme réponse lui fit d'Ossat. Il sut d'ailleurs faire valoir d'excellentes raisons pour justifier la conduite de son maître. Mais les délais apportés à la promulgation du Concile de Trente et les avantages que les protestants avaient obtenus par un édit spécial restèrent gravés dans l'esprit du pape comme d'impardonnables torts. *Manebant altâ mente reposta.* Le pontife avait-il ou croyait-il avoir quelque sujet de mécontentement, ils reparaissaient pour envenimer la blessure. D'Ossat usait alors de calmants. Mais pour juger de l'art avec lequel il savait apaiser une colère qui parfois, à ses yeux mêmes, n'était pas entièrement dépourvue de motifs, il faut lire sa correspondance.

C'est à ses lettres aussi que nous renvoyons ceux qui voudraient connaître le détail de ses négociations pour obtenir la promotion de l'archevêque de Bourges à l'archevêché de Sens, dont les titulaires avaient été dans certains temps les primats des Gaules. L'affaire paraît au premier abord assez mince, et l'on est porté à souscrire au jugement qu'en portait le cardinal de Florence, blâmant le roi et son agent à Rome de la persistance qu'ils mettaient à plaider auprès du Pape la cause d'un particulier, tandis qu'ils avaient tant de questions d'intérêt général à résoudre avec lui. Pourquoi, s'il en eût été ainsi, la cour de Rome se serait-elle obstinée à repousser l'archevêque, malgré tant de sollicitations en sa faveur? Nous n'admettrons pas que le pontife et le collége des cardinaux l'aient tenu en *mauvais prédicament* (suivant l'expression de Clément VIII) pour ce qu'il *faisait sept repas* par jour *dont le dîner et le souper duraient chacun*

(1) T. III, p. 319, Lettre CLXXVIII, du 28 mars 1599.

plus d'une heure. Amelot de La Houssaye pouvait avoir ses raisons pour alléguer ce motif comme ayant exercé sur ces prélats une certaine influence (1). D'autres plus importants expliquent à la fois leur mauvais vouloir à son égard et l'insistance d'Henri IV à réclamer sa translation à ce siège élevé. Cet archevêque, Renaud de Beaune, avait été sans contestation le chef du parti gallican au temps où la cour de Rome refusait de reconnaître Henri IV. Aux conférences de Suresnes, il avait soutenu que la royauté de ce prince reposait sur un droit strict et inviolable. Les rois de France étaient, disait-il, complètement indépendants du Saint-Siège en ce qui concernait leur pouvoir temporel. Aucun bref pontifical ne pouvait donc les priver du titre royal. Qu'Henri IV demeurât hérétique, il n'en était pas moins le souverain légitime de la France, et s'il abjurait, sa conversion ne devait pas être regardée comme le prix indispensable auquel il aurait acheté sa couronne. Protestant même, il devait trouver obéissance et soumission dans tous les Français, appartinssent-ils même à l'ordre ecclésiastique. Un moment, comme nous l'avons vu, la création d'un patriarche des Gaules avait été projetée, et dans tout le royaume on répétait alors que Renaud de Beaune allait être investi de cette dignité. Henri IV, en le nommant au premier siège métropolitain du royaume, ne nourrissait-il pas encore quelque pensée de ce genre? S'il trouvait le Pape opposé à ses vues politiques ou religieuses, ne trouverait-il pas dans l'archevêque un auxiliaire d'autant plus puissant que celui-ci aurait été d'abord appelé à une position plus haute avec le concours de la papauté elle-même? Clément VIII devait-il aider à forger les armes dont on pouvait se servir contre lui un jour? sans compter le souvenir amer qu'il avait conservé du passé. Pour des raisons opposées, le roi tenait à user au profit de l'archevêque du droit de nomination que lui attribuait le Concordat. C'était une récompense due à un serviteur éprouvé, qui dans les jours critiques avait été pour lui un appui précieux. Par là aussi, le clergé français devait apprendre que le roi était le grand distributeur des grâces dans son royaume et que l'institution canonique n'était guère qu'une formalité. Les dévouements

(1) T. I, p. 18, *Vie du cardinal d'Ossat.*

de ses membres devaient être acquis à la royauté, fallût-il montrer quelque indépendance à l'égard du pape pour plaire à celle-ci, et leurs regards tournés principalement vers elle comme ils le furent sous ses successeurs. Telle était la portée d'un fait en apparence peu digne d'occuper l'attention de l'histoire. Six ans de négociations amenèrent enfin le résultat désiré et l'archevêque de Bourges entra définitivement en possession de l'archevêché de Sens en l'année 1602 (1).

Nous passons sous silence les négociations relatives au divorce d'Henri IV avec Marguerite de Valois, et à son mariage avec Marie de Médicis, qui ne présentèrent pas de difficultés véritables (2). Un esprit beaucoup moins délié que d'Ossat eût rempli ces deux missions avec le même succès. Celles qui eurent lieu relativement au marquisat de Saluces, enlevé par le duc de Savoie à la France, sous le règne précédent, nous paraissent offrir beaucoup plus d'intérêt.

D'Ossat n'y a pas joué le rôle d'un agent principal, et la paix qui fut conclue n'a pas été celle à laquelle il eût souscrit. Mais Rome était le théâtre permanent d'intrigues dirigées par le duc de Savoie et l'Espagne, son auxiliaire, tantôt pour entraîner le pape dans le parti du duc, tantôt pour le déterminer à s'interposer comme médiateur, avec l'arrière-pensée que sa médiation n'étant pas acceptée par Henri IV, le dépit le jetterait dans le parti opposé. D'Ossat avait l'œil sur toutes ces finesses et parvenait à les mettre au jour. Un avis adressé au pape le 6 septembre 1600 est sous ce rapport singulièrement remarquable. Voici le portrait que le cardinal y fait du duc de Savoie :

« Monsieur de Savoye est de telle complexion qu'il veut » prendre l'autruy et sur plus grands qu'il n'est, et ne veut » point rendre, veut encore contracter et faire des accords, » promettre, signer, confirmer, reconfirmer et ne point tenir » ni rien exécuter, prenant pour galanterie de violer la foi, » laquelle néanmoins est le lien de la société humaine et de » toute paix et concorde. Avec tout cela, il pense de se main- » tenir en cette façon de procéder, par son bel esprit fertile

(1) Le consistoire qui approuva sa promotion eut lieu le 19 avril de cette année.
(2) Du moins depuis la mort de Gabrielle d'Estrées.

» en toutes sortes d'inventions et de déguisements, et par les » forces d'Espagne et par l'autorité de Votre Sainteté, sachant » le respect et révérence que le roi vous porte, et l'extrême » soin et désir que vous avez de conserver la paix. Voilà » justement la disposition et l'assiette en laquelle est le duc » de Savoie [1]. »

On remarquera l'adresse avec laquelle le cardinal oppose à l'esprit artificieux du duc de Savoie le respect d'Henri IV pour le Saint-Siège. Il ne s'en exprime pas moins ensuite avec une grande franchise sur l'inopportunité d'une intervention, qui ne pourrait aboutir qu'à ôter au pontife une partie de son crédit. C'est un des meilleurs passages que nous aurions pu citer, pour montrer que notre diplomate savait, au besoin, faire entendre la vérité sans réticence, à ceux-là même pour lesquels il professait la plus humble déférence.

« Les choses d'État, dit-il donc dans ce même avis, sont » merveilleusement jalouses, comme Votre Sainteté sait trop » mieux, et admettant facilement des soupçons et des offenses, » et ont besoin d'être traitées par les entremetteurs et moyen- » neurs de paix avec une grande discrétion, neutralité et » circonspection. Aussi ne faut-il point exiger ni demander de » personne, non pas même de ses propres sujets, les choses » dont on peut juger le refus être certain. *Les princes séculiers » complaisent et obéissent au pape jusqu'à un certain terme; mais » comme il y va d'Estats et de leur honneur et réputation, ils s'en » savent très bien excuser.* Aussi sont-ils obligés par tout » devoir et même de conscience, à maintenir leur honneur et » réputation, et à conserver les biens et droits de leurs cou- » ronnes, dont ils n'ont que l'administration et l'usufruit, » leur vie durant, pour les laisser à leurs successeurs en aussi » bon et meilleur estat qu'ils les ont reçeues de leurs prédé- » cesseurs.

» Les papes ont été si soigneux de conserver les biens » temporels au Saint-Siège, qu'ils en ont fait des constitu- » tions terribles *qui sont gardées par dessus toutes les autres*, à » savoir qu'on ne puisse aliéner ni inféoder aucun bien du » Saint-Siège, non pas même pour cause de nécessité ou » d'utilité évidente, à peine d'excommunication à ceux qui

[1] T. V, p. 76. Cet avis est contenu dans la lettre CCXXXVIII, écrite à Villeroy

» seulement en parleraient, et qu'ils soient tenus pour rebelles
» au Saint-Siège, et leurs biens confisqués... Or, est-il pour le
» moins aussi bien séant aux princes purement séculiers de
» se formaliser et remuer pour les biens temporels de leurs
» Estats, comme aux papes desquels la dignité et autorité est
» plus spirituelle que temporelle. Aussi ont-ils, et mêmement
» les rois de France, leurs ordonnances pour la conservation
» et recouvrement de leurs domaines, comme le Saint-Siège a
» ses bulles, et à leur sacre et couronnement jurent, entre
» autres choses, de conserver et maintenir les droits de la
» couronne, comme les papes jurent l'entretenement des dites
» bulles. »

Il continue par un argument *ad hominem,* en rappelant au pape comment il en avait lui-même agi lorsque s'était ouverte la succession du duché de Ferrare. La conduite du pape dans cette occasion a été légitime; mais le cas qui se présente aujourd'hui est semblable. Le roi se trouve autorisé par là à agir comme l'a fait le pontife, et à le supplier de ne presser « ni requérir » ce que ce même pontife « n'aurait trouvé bon » en son fait propre, et ce qu'il ne ferait pas aujourd'huy s'il » était en la place de ce prince. »

D'Ossat réussit le plus souvent à se faire écouter. Pourtant la partie n'était pas égale entre lui, simple cardinal, et les partisans de la Savoie dans le sacré collège, à la tête desquels étaient deux neveux du pape. L'un de ces derniers, le cardinal Aldobrandini, était protecteur à Rome du duché de Savoie, l'autre, le cardinal Deti, vice-protecteur, et tous deux multipliaient les efforts en faveur du duc. Les prétextes ne leur manquaient pas pour extorquer au pape quelque acte favorable au prince italien. Un jour, par exemple, d'Ossat apprend que Clément VIII a accordé au duc que tous les soldats de son armée pourront être absous une fois dans leur vie et une seconde fois, lors de leur mort, de toutes sortes de péchés, même de ceux pour lesquels l'absolution pontificale est ordinairement nécessaire. On a motivé cette demande sur un projet de croisade contre les Turcs. Mais d'Ossat se persuade qu'on a d'autres vues. Il s'inquiète. N'a-t'on pas refusé récemment la même faveur au roi d'Espagne pour les gens qu'il prétend employer dans les Indes à la propagation de la foi chrétienne? Il se rappelle aussi qu'Henri III s'était muni d'un bref

semblable après la mort du cardinal de Guise et qu'il voulut s'en servir pour se mettre à l'abri des foudres de l'Église ? Le duc de Savoie ne méditerait-il pas, lui aussi, quelque assassinat ? L'imagination de notre diplomate travaille, et il écrit immédiatement à Villeroy afin que le roi prenne ses précautions (1).

La défiance lui vient vite quand il s'agit du duc et de ses amis les Espagnols, et si l'on ne savait combien de complots, ou suscités par eux ou tout au moins connus d'eux, ont été dirigés vers ce temps contre Henri IV, on serait tenté d'attribuer à une espèce de monomanie la fréquence de ses soupçons. Si Henri IV tombe malade et qu'on fasse courir à Rome le bruit de sa mort, c'est pour lui une occasion de les exprimer de nouveau. « On a parlé diversément, dit-il (2), du dernier » mal du roi, et les Savoyards, entre autres, l'ont décrit » tel que Sa Majesté ne pouvait plus vivre que fort peu de » jours. *Possible y sçavaient-ils quelque chose que plusieurs de ceux* » *qui en sont près ne scavez pas (sic)*. Gardez-vous entre autres » choses de toutes sortes d'empiriques et particulièrement de » ceux qui ne vous sont connus de longue main... Les enne- » mis de Sa Majesté et de la couronne sçavent et tenteront » plusieurs moyens d'assassiner tout à coup l'un et l'autre. » Quelque temps après, le duc de Savoie avertit Henri IV d'une offre qui lui a été faite par une personne disposée à ourdir contre ce prince une trame dangereuse. Cette révélation généreuse ne désarme pas le cardinal. Au contraire, il avertit le roi de se défier plus que jamais. « Le duc de Savoie, dit-il (3), » est un homme duquel il faut douter plus lorsqu'il montre de » bien faire. Il n'a donné cet avis au roi que pour le soupçon » qu'il a eu que celui qui s'offrait à lui, eût été posté pour le » tenter, et puis le faire savoir au roi. Item pour couvrir les » assassinats qu'il a ci-devant machinés, et pour mieux ache- » miner et faciliter ceux après lesquels il est toujours. »

Il mourut sous ce rapport dans l'impénitence finale. Il l'avait annoncé en 1601. « Quoi qu'il arrive, avait-il dit, je » ne me repentirai jamais de m'être méfié de la foi du duc de » Savoie (4). » La haine qu'il lui portait rejaillissait sur ses

(1) T. IV, p. 251, Lettre CCLVI, à Villeroy, du 4 février 1601.
(2) T. V, p. 275, Lettre CCCXLVIII, 1603.
(3) T. V, p. 314, Lettre CCCLVII, à Villeroy, du 22 septembre 1603.
(4) T. IV, p. 262, Lettre CCLIX, 6 février.

enfants; ce sont pour lui « de petits louveteaux qui ne pro-
» mettent d'être de rien meilleurs que leur père et qui s'entre-
» mangeront un jour si nous les laissons dans leurs montagnes
» et tanières (1). »

Au milieu de ces violences regrettables de langage, on peut encore constater, nous le répétons, une clairvoyance peu commune. Sa double prédiction sur les princes de la maison de Savoie s'est réalisée. Les « louveteaux » se sont entremangés lorsqu'ils ont été relégués dans leurs montagnes. Témoin leurs démêlés, à la fin de la guerre de Trente ans, où, s'appuyant les uns contre les autres sur la France et sur l'Espagne, ils passèrent successivement d'un camp dans un autre. Ils ont aussi *pris l'autruy* avec le secours d'autres voisins. L'Espagne, la France, la Prusse ont travaillé pour eux, et, bien que leurs armes aient presque toujours été malheureues, ils sont arrivés, grâce à ces puissants alliés, à échanger leur pauvre souveraineté de la Savoie et du Piémont contre un des grands royaumes de l'Europe.

D'Ossat avait-il pour cela raison de s'indigner qu'Henri IV, transigeant avec eux, leur laissât les clés de l'Italie? Amelot de La Houssaye n'en doute pas. Le cardinal avait vu, suivant lui, plus juste que son maître (2). C'était aussi l'avis du duc de Rohan. « Par le délaissement du marquisat de Saluces, le
» Français a perdu tout crédit aux affaires d'Italie, dit-il, et
» l'Espagnol en est demeuré Monsieur, n'ayant plus de
» contredisans (3). » Telle n'est pas mon opinion. Henri IV pensait justement, si je ne me trompe, qu'une fois les Français hors de l'Italie et manifestant clairement qu'ils renonçaient à toute idée de conquête dans la péninsule, les ducs de Savoie deviendraient pour eux, par intérêt, d'utiles et fidèles alliés. L'Espagne serait pour eux l'ennemie; afin de s'en délivrer ils n'épargneraient rien. Or l'abaissement de la maison d'Autriche était alors le dessein favori d'Henri IV et celui auquel il subordonnait tous les autres avec une grande sagesse politique; car ce n'était qu'à cette condition que la paix pouvait s'établir en Europe avec un certain équilibre des puissances. Henri IV invita secrètement la Savoie à s'associer

(1) T. II, p. 407, Lettre XCIX du 19 février 1597.
(2) *Vie de d'Ossat*, t. I, p. 52 de l'édition de 1732.
(3) *Ibid.*

à lui pour cette œuvre. Elle ne lui refusa pas son concours, assurée d'ailleurs qu'elle était d'en être généreusement payée. Maîtresse de la Lombardie, elle n'eût pourtant encore été qu'une puissance de second ordre, et rien ne pouvait faire prévoir alors, rien ne favorisait le projet qu'elle a formé de notre temps de s'assujettir l'Italie tout entière. Il a fallu, pour qu'elle le réalisât, bien des événements et bien des fautes. En 1848, la Savoie n'était encore qu'un des satellites qui, placés sous un gouvernement analogue à celui de la France, marchaient de concert avec elle sans lui être soumis. Tel était précisément le rôle qu'Henri IV lui avait réservé.

Si l'on eût demandé à d'Ossat dans les derniers temps de sa vie quelle était l'affaire qui lui avait coûté le plus de peine, il eût probablement répondu : « *La ratification du mariage du duc de Bar avec la sœur du roi de France par le pape.* » Il l'avait longtemps crue à peu près impossible à obtenir et, quand enfin il eut atteint le résultat souhaité, il écrivit à Villeroy [1] : « Dieu nous aura fait une belle grâce d'avoir mis une si bonne » fin à une affaire si désespérée, comme je l'ai vu par l'espace » de plus de quatre ans et demi. A lui en soit l'honneur et la » gloire. » On reconnaît dans ces mots sa modestie habituelle. Mais quand il s'agit de succès diplomatiques, ceux que le ciel aide sont ordinairement ceux qui savent le mieux s'aider eux-mêmes.

Le duc de Bar, prince lorrain, professant la religion catholique, avait épousé Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, protestante, et de plus sa parente au degré prohibé. Leur mariage avait été ce que de nos jours on appellerait un *mariage civil;* car le pape avait refusé d'accorder les dispenses nécessaires. Il se passa quelques années. Catherine n'avait pas donné d'enfants à son époux. Elle était sans beauté. Le duc de Bar eût bien voulu l'abandonner. Mais comment le faire sans offenser le roi de France? Il s'avisa du stratagème suivant. Ce fut de demander de nouveau la dispense avec de vives instances. Il espérait déterminer ainsi la cour de Rome à une démonstration qui lui fournirait un prétexte pour la répudier. Il paraîtrait

[1] T. V, p. 335, Lettre CCCLXVI, à Villeroy, du 14 décembre 1603.

n'avoir fait cet affront au roi que pour obéir aux injonctions du Saint-Siège, et le mécontentement d'Henri IV tomberait uniquement ou tout au moins pour la plus forte partie sur le pape. Tel était son plan lorsqu'il vint à Rome à l'occasion d'un jubilé auquel il affectait de désirer vivement prendre part. D'Ossat entrevit son but dès l'origine. Mais il fallait dissimuler ses soupçons jusqu'au moment où il pourrait produire autre chose que des conjectures [1]. Le cardinal Bellarmin vint à son secours en lui révélant que le secrétaire du duc était venu lui dire, au nom de son maître, que ce prince offrait au pape de renvoyer sa femme pour obtenir l'absolution et de s'engager, en retour de son admission à jouir des grâces du jubilé, à rompre avec elle si la dispense requise pour rendre le mariage régulier aux yeux des orthodoxes ne lui était enfin octroyée. Avec d'Ossat le duc tenait un tout autre langage, et cette duplicité montrait assez quelles étaient ses intentions. Le moment était venu d'avertir le roi. D'Ossat remplit ce devoir avec un embarras facile à comprendre. Mais il put en même temps annoncer à son maître que le pape ne se prêtait nullement au rôle que le duc de Bar voulait lui faire jouer. Clément VIII avait renvoyé celui-ci à son confesseur pour la décision relative au jubilé. Quant à la dispense, il refusait de l'accorder si Catherine de Bourbon n'abjurait l'hérésie; mais il ne voulait pas davantage ordonner le divorce. La position du duc devint par là cruellement embarrassante. A demi réconcilié avec l'Église, il lui était interdit de faire valoir l'autorité de l'Église pour rompre un lien qu'elle déclarait coupable. Y demeurait-il fidèle? Il encourait les censures. Osait-il le briser? La colère d'Henri IV était à craindre. Il lui restait pour toute consolation la tâche ingrate de prêcher l'orthodoxie à une femme qui n'en voulait pas entendre parler et dont l'humeur, aigrie par le peu d'égards qu'il avait pour elle, rendait sa chaîne chaque jour plus pesante. Cependant d'Ossat multipliait les démarches auprès du pape. Il insistait sur le scandale de l'état de choses existant et sur l'impossibilité de vaincre les scrupules de la princesse, tant qu'on lui présenterait le consentement du chef

[1] Il en parla cependant à Sillery qui lui était adjoint dans la légation de Rome. Voir t. IV, p 25, Lettre CCXXXI, 8 juillet 1600.



de l'Église à son mariage comme le prix du sacrifice de ses croyances. Au contraire la reconnaissance, les bonnes instructions, les sollicitations d'un mari et d'un frère pourraient être efficaces, une fois ce consentement accordé. Le cardinal réussit enfin et nous avons vu quelle en fut sa joie. Mais il était trop tard. Catherine de Bourbon, dont tant de secousses avaient ébranlé la santé, mourut au moment même où son mariage avec le duc de Bar venait d'être reconnu par la cour de Rome.

Nous serions incomplet, si, avant de terminer, nous ne disions quelques mots des instances pressantes que d'Ossat adressa à Henri IV, en diverses occasions, pour le déterminer à porter tous ses soins du côté de la marine et de l'administration intérieure.

La marine avait été toujours jusque-là négligée par nos rois. Dans les derniers temps, elle était tombée dans un état de délabrement déplorable. Peu s'en était fallu que notre grand port de la Méditerranée lui-même ne passât entre les mains des étrangers, et c'est au moins en partie à la vigilance et aux habiles négociations de d'Ossat, que nous dûmes alors de le conserver. Le duc de Toscane avait occupé les îles d'If et de Pomègue, qui commandent l'entrée de ce port. Il s'était saisi de l'une, sous prétexte d'empêcher les Espagnols de s'en rendre maîtres, et il retenait l'autre comme gage du paiement d'une somme d'argent qu'Henri IV lui avait empruntée dans sa détresse. Son but était de s'emparer de Marseille elle-même, et l'Espagne l'eût volontiers secondé pour empêcher que Marseille ne demeurât au pouvoir du roi de France. D'Ossat devina les intentions, indiqua les mesures à prendre pour déconcerter plusieurs entreprises projetées, fut chargé de régler avec le duc l'affaire de la cession des îles, et réussit dans cette mission au delà de ses prévisions[1]. Mais on n'avait ni vaisseaux ni matelots, et l'on était exposé par là, soit aux insultes de l'Espagne, quand on était en guerre avec elle, soit à celles des pirates barbaresques, avec lesquels il n'y avait jamais de paix. Quand Marie de Médicis, devenue l'épouse du roi, fut

[1] T. III, p. 74 et 81, Lettres CXXXVI et CXXXVIII au roi, des 5 et 12 mai 1598. Le texte du traité se trouve dans le même tome, p. 218 et suiv., Lettre CLXVIII, du 23 décembre 1598, adressée à Villeroy.



transportée en France, on dut mendier partout des moyens de transport. Encore était-on en danger de recevoir quelque grand affront dans le trajet. D'Ossat en prend occasion de demander qu'on construise des galères sur la Méditerranée. « Je ne serai à mon aise, écrit-il alors, que je n'entende que » la reine soit arrivée à Marseille (1). » Ce manque de galères est plus d'une fois l'objet de ses doléances. « C'est, écrit-il le » 21 février 1601 (2), un de mes plus anciens regrets et un » des plus notables et honteux manquements du premier » royaume de chrétienté, flanqué de deux mers, et situé par » la nature, au plus beau et plus avantageux endroit de » l'Europe, pour faire et pour aider et empêcher toutes » grandes entreprises, tant par mer que par terre. » Dans son zèle, il n'était pas éloigné d'admettre qu'on pourrait consacrer à cet usage une partie du revenu du clergé. On en demanderait, bien entendu, la permission au pape, et l'on ferait valoir, pour l'obtenir, le désir de tenir les côtes de France libres et nettes des pillages des corsaires musulmans (3). Aucune permission semblable ne fut demandée au saint Père. La marine fut négligée sous Henri IV comme avant lui. Il n'est pas moins intéressant de voir que dès lors un diplomate, homme d'église, n'avait pas cessé de recommander l'œuvre qu'accomplirent plus tard Richelieu et Colbert.

La grande question des réformes intérieures à accomplir ne le préoccupait pas moins et, dans les derniers temps de sa vie, elle paraît être devenue son idée dominante. A propos de Jacques Ier, auquel on présageait un règne heureux, il écrit: « En fin de compte, celui de tous qui règnera le mieux et le » plus justement à l'honneur et gloire de Dieu, et au soula- » gement, profit et félicité de ses sujets, sera le plus fin, le » plus assuré, le plus fort et le plus aimé, loué et béni de » Dieu et des hommes; en quoi consiste la vraye et perdur- » bable grandeur et puissance des rois, et l'assurance de leur » postérité (4). »

Henri IV a mérité l'estime de la postérité, précisément pour avoir compris que le premier devoir d'un roi était de travailler

(1) T. IV, p. 203 et 207, Lettre CCXL, du 23 septembre 1600.
(2) T V, p. 280.
(3) T. II, p. 239, Lettre LXXXIV, du 16 octobre 1596, à Villeroy.
(4) T. V, p. 161, Lettre CCCXLV, du 19 mai 1601, à Villeroy.

au bonheur de ses peuples. De là les regrets qu'excita sa mort et la popularité dont son nom a joui si longtemps. Mais c'est surtout dans les derniers temps de son règne que ses intentions bienfaisantes furent signalées par des faits. La guerre civile d'abord, puis la guerre contre l'Espagne et la Savoie, ne lui permirent pas d'abord de se consacrer à la guérison des douleurs poignantes dont la France souffrait. Il y travailla ensuite. Mais sa bonne volonté était sans cesse entravée, et peut-être manquait-il un peu d'expérience. Il était faible aussi, et il accordait facilement aux sollicitations de ses maîtresses et de ses courtisans des grâces ruineuses pour ses peuples. Sully, qu'il prit pour surintendant, prit quelquefois contre lui la défense des populations accablées d'impôts, avec une hardiesse qui l'honore; c'est ainsi qu'il empêcha le comte de Soissons de recevoir quinze sols par ballot de toile qui entrerait dans le royaume ou en sortirait, comme le roi y avait imprudemment consenti. Il osa déclarer un jour à cette duchesse de Verneuil, que le roi avait promis d'épouser, « qu'il allait faire des remontrances en faveur du » pauvre peuple qui s'en va ruiné si telles exactions sont » approuvées, et peut bien dire le roi adieu à ses tailles, car » il n'en recevra plus. Ce serait bon si Sa Majesté prenait » l'argent dans sa bourse; mais de lever cela de nouveau sur » les marchands, artisans, laboureurs et pasteurs, il n'y a nulle » apparence, estant ceux qui nourrissent le roi et nous tous, » et se contentent bien d'un seul maître, sans avoir tant de » cousins, de parentes et de maîtresses à nourrir. » Plus d'un fait comme celui-là justifie la bonne réputation que Sully a conservée dans l'histoire. Pourtant un des derniers historiens d'Henri IV (1) exagère les bienfaits de son administration. Les contemporains sentirent surtout sa rudesse et la rigueur avec laquelle il levait les taxes nouvelles. L'impôt du sou par livre sur les marchandises causa des troubles et presque des révoltes. Sully, forcé enfin de le supprimer (en 1602), céda en grondant. Il protestait que ce subside était le plus favorable aux intérêts des nécessiteux, et, pour n'y rien perdre, il augmenta de 450,000 livres la gabelle (une autre taxe singulièrement oppressive), du même chiffre la taille, et de 400,000 livres

(1) Poirson, voir *passim*, et notamment t. III.

l'impôt sur les boissons, etc. Tel était le spectacle qui s'offrait à d'Ossat, lorsque de Rome il tournait ses regards vers la France. Il était douloureusement affecté. Son chagrin s'exhalait dans ses lettres, et il disait toute sa pensée, peu soucieux de déplaire s'il pouvait faire encore en cela l'office d'un bon serviteur.

Le 17 janvier 1603 (1) il écrit au ministre Villeroy :

« Monsieur, au commencement de la lettre qu'il vous plut » de m'écrire le dernier de décembre, vous cotez (mentionnez) » avec beaucoup de prudence les causes de l'infidélité qu'on » voit aujourd'hui dans une partie des Français, en quoi je » suis du tout de votre avis; vous priant néanmoins de » prendre en bonne part que j'y ajoute un mot dont *je suis* » *gros, longtemps y a,* et que je vous ai ci-devant signifié, » mais non apertement déclaré. C'est que, quelque légèreté » et inquiétude naturelle qu'une grande partie des Français » ayent, et quelque ambition et avarice qui règne aujourd'hui » parmi eux, les conspirateurs n'eussent jamais eu l'audace » de faire leurs conspirations et mêmement sous le règne d'un » si valeureux roi, s'ils n'eussent vu une partie de la noblesse » malcontente, l'Église toute malmenée et déconfortée et le » pauvre peuple et quasi tout le tiers état trop foulé, comme » aussi sans cela les étrangers ne fussent entrés en espérance » de nous troubler ni en la hardiesse de suborner les seigneurs » et gentilshommes français... Je ne puis espérer un entier » et assuré repos jusqu'à ce que le roy ait réformé l'État » *(commençant par soi-même et entre autres choses à moins* » *prendre sur ses sujets)* et contenté les meilleures et principales » parties dudit État... Je sçai bien que ce propos est hardi et » que peu l'oseraient tenir, mais je l'estime encore plus vrai » et plus nécessaire, et si je ne pensais qu'il dût profiter *(sic)*, » je le voudrais avoir déjà écrit au roi lui-même au péril de » ma vie, ains d'un million de vies, si je les avais, combien » que je m'assure qu'il n'y aurait aucun danger et qu'il m'en » saurait gré. Et de fait, si autre chose ne vous retient, je me » contente pour mon regard que vous lisiez ceci à Sa Majesté. » C'est le seul moyen d'assurer sa personne et sa couronne, » non seulement pour luy, mais pour toute sa postérité, et de » faire bénir sa mémoire à jamais. »

(1) T. V. p. 202 et suiv , Lettre CCCXXXIII.

Henri IV, qui avait un grand fonds de bonhomie, prit bien la chose. Il ne semble pas qu'il en ait été de même de Sully, bien que ce dernier fût moins directement attaqué. Il usa alors de la vengeance qui plus qu'aujourd'hui était à la disposition des surintendants, en privant, autant qu'il dépendait de lui, le cardinal du revenu des pensions auxquelles il avait droit. Déjà il avait pris soin qu'elles lui fussent payées d'une manière inexacte [1]. Peut-être nourrissait-il contre lui quelque antipathie parce qu'il le savait très attaché à Villeroy avec lequel il était en rivalité [2]. Peut-être aussi, comme il le prétend dans une lettre à ce même Villeroy, avait-il entendu parler de quelques mots de blâme échappés au cardinal sur les fautes commises dans l'administration du royaume. « Lorsque j'étais après de dresser mes états des » pensions à Rome, écrit le surintendant à son collègue, j'en » reçus un avis comme le cardinal d'Ossat tenait des propos » du roi et de moi qui n'étaient guère à l'avantage de » Sa Majesté, tâchant de faire accroire au monde que les » attentats que l'on faisait contre le roi ne procédaient que de » sa faute et de celle de ceux qui maniaient ses finances. » Tellement que je ne vous cèlerai point que, cela m'ayant » fort piqué, je changeai son assignation qui était fort bonne » en une autre dont je me doutais bien qu'il ne tirerait pas » grand chose. Et depuis, ayant reçu un mémoire que l'on » me mandait être extrait d'une lettre qu'il vous écrivait, » laquelle témoignait d'une grande ingratitude envers le roi, » qui retournait en blâme contre moi, je me résolus de ne » l'assigner plus du tout sans un commandement exprès du » roi, après que je lui aurais fait voir l'écrit dont je vous » envoie copie, afin que, si vous m'assurez que c'est chose » fausse et que ledit sieur d'Ossat n'a jamais écrit rien de » semblable, je donne ordre à le faire passer et ne le tienne » plus pour un ingrat et un impudent, comme il mériterait » ces deux qualités si la chose était vraye, qui est ce que je » puis vous dire sur vos grandes recommandations sur

(1) Voir t. V, p. 188, Lettre cccxxviii, du 2 décembre 1602. Un M. Marchès avait prié le cardinal d'écrire en sa faveur à Sully pour certaine pension qu'il avait obtenue du roi. Le cardinal a fait la lettre demandée, mais sans s'abuser sur son efficacité. Lui-même ne reçoit pas ce qui lui est dû et Sully n'a pas répondu aux réclamations qu'il lui a adressées.

(2) On sait que Villeroy avait été attaché à la Ligue et que Sully était huguenot.

» ledit sieur d'Ossat et les grandes louanges que vous lui » donnez [1]. »

De tels procédés n'étaient pas faits pour donner au cardinal une haute idée de l'administration de Sully. On admettra d'ailleurs difficilement que cet homme si discret eût dit à Rome publiquement sa pensée sur les imperfections d'un gouvernement auquel il était profondément dévoué, ni qu'il eût répandu en France ou seulement à la cour un mémoire sur ce même sujet. S'il exprima à Rome quelques inquiétudes sur les suites des fautes commises par le roi et par ses ministres, ce dut être seulement devant son collègue, le duc de Béthune, frère de Sully. Si un mémoire, contenant les mêmes idées, avait circulé en France sous son nom, il n'en était pas l'auteur; mais le secret de sa lettre à Villeroy avait été trahi, soit par Villeroy lui-même, soit par quelque autre personne à laquelle celui-ci l'avait communiquée confidentiellement. Quoi qu'il en soit, le vindicatif surintendant exécuta si bien sa menace que d'Ossat, cardinal indigent, au milieu du luxe où vivaient les autres membres du sacré collège, se trouva bientôt manquer du nécessaire [2].

Il n'en renouvela pas moins ses conseils. Il y joignit celui d'entretenir la paix avec les puissances de l'Europe. Clément VIII cherchait à l'établir entre les couronnes de France et d'Espagne, dans des vues qui peut-être ne s'accordaient pas bien avec l'intérêt de la France. Mais il faisait valoir à l'appui de son opinion quelques raisons plausibles, par exemple l'importance où il était pour Henri IV de s'assurer de bonnes relations, alors qu'il avait un fils en bas âge et que le royaume pouvait avoir un enfant pour souverain. Le cardinal n'avait pas la même affection pour l'Espagne et pour l'Autriche. Mais il était persuadé que le roi de France acquerrait sur elles d'autant plus de supériorité que, laissant de côté les petites intrigues, il songerait surtout à faire régner l'ordre et la prospérité dans son royaume. « Le vrai moyen » que Sa Majesté a d'assurer à soi l'arbitrage de la chrétienté, » disait-il, semble être plutôt de laisser les émulateurs et » ennemis en affaires et guerres où ils se trouvent et lui s'en

(1) Lettre citée par Amelot de La Houssaye, t. V, p. 203, en note.
(2) Voir sa lettre du 10 février 1603, t. V, p. 210, Lettre CCCXXXIV.

» préserver et tenir loin, en gardant la paix et ne faisant » tort à pas un de ses voisins, et au reste réformer, amender » et méliorer son royaume, qui en a grand besoin, et soula- » geant et rendant meilleure et en tant que faire se » pourra, heureuse la condition de ses sujets, les remettre » par ce moyen en l'ancienne obéissance, fidélité et bienveil- » lance que les Français soulaient avoir envers leurs rois... » Vous voyez que par le moyen d'un peu de repos tel quel » que la France a eu depuis que les guerres étrangères ont » cessé ouvertement, les plus hautains et les plus glorieux » princes du monde recherchent déjà Sa Majesté de les » mettre en paix avec leurs sujets et encore avec le Turc... » Que serait-ce si Sa Majesté avait fait ce que je viens de » dire? il serait alors l'arbitre de la chrétienté à bon escient. » Et à la vérité, c'est cette gloire de repurger et restaurer le » royaume qui reste au roi à acquérir, sans laquelle je crains » que tous les travaux qu'il a pris jusqu'ici ès guerres passées » ne suffiront point du tout pour assurer le repos de la France » et l'autorité de Sa Majesté et celle de ses enfants à » l'avenir [1]. »

Ces réformes, il en donne ensuite l'énumération : mettre un terme aux abus et à la corruption *dont toutes les parties du royaume sont infectées*, faire refleurir l'ordre ecclésiastique, la piété et la dévotion, la justice, l'observation des lois, la concorde, tenir les gouverneurs en bride, veiller à ce que les magistrats soient intègres et conservent la droiture, que les particuliers n'abandonnent pas la bonne foi et la probité, que la police et la discipline militaire soient bien établies, favoriser les lettres et les sciences, les académies pour les exercices des gentilshommes, le commerce et le labourage des champs, affermir de plus en plus les volontés des bons sujets, regagner celles des mauvais, et ôter ainsi toute espérance aux mauvais voisins de les suborner. Si Henri IV ne le fait, nul après lui ne pourra le faire, car le mal presse et requiert des remèdes prompts et présents [2].

Il y avait là un programme plus facile à remplir que celui qu'imagina Henri IV ou, à son défaut, Sully, lorsque fut formé

(1) T. V, p. 230-31, Lettre cccxxxv, du 10 février 1603, à Villeroy.
(2) T. V, p. 232, même lettre que pour la citation précédente.

le dessein de diviser l'Europe en quinze États, entre lesquels un congrès maintiendrait des relations amicales, ou tout au moins pacifiques. D'Ossat se bornait à proscrire les agressions injustes et les pratiques de l'école de Machiavel, vers lesquelles certains des conseillers du roi s'efforçaient sans doute de le pousser. Je ne serais pas étonné que Villeroy lui-même fût de ce nombre. Cette mise au service de la politique des plus nobles et des plus généreux sentiments que d'Ossat préconisait, le surprit. Il y a quelque ironie dans le commencement de sa réponse. Nous sommes autorisé à penser qu'en lisant la lettre du cardinal il avait souri de la simplicité de ce vieux diplomate, rêvant la paix universelle et l'arbitrage de la France, consenti par ses voisins auxquels elle aurait appris, par sa modération, à ne redouter aucune entreprise ambitieuse. Il lui écrit donc :

« Monseigneur, d'autant que votre lettre est longue, je » ferai ma réponse courte; car j'approuve toutes les raisons » rapportées sur tous les points déduits par icelle et n'en » prétends débattre ni contredire une seule. Seulement je » vous dirai que, si nos parties adverses étaient aussi gens de » bien que vous, nous serions aussi imprudents que méchants, » si nous ne suivions entièrement et exactement votre bon » avis. Mais comme nos pères et nous les avons éprouvés » autres, nous sommes contraints aussi de joindre quelquefois » la peau du renard à celle du lion, aux affaires que nous » avons à démêler avec eux, résolus néanmoins de dépouiller » la première toutes et quantes fois que les autres feront le » semblable; et j'ose dire qu'il nous sera toujours plus facile » de couvrir et défendre toujours nos fautes passées ou moins » honteux de les reconnaître et confesser qu'il ne sera à eux » de faire l'un et l'autre (1). »

Villeroy se piquait donc à son tour. On gagne peu à dire la vérité aux puissants de ce monde lorsqu'elle contrarie leurs inclinations ou leurs habitudes. Toutefois Henri IV était de ceux qui ne s'en offensent pas, qui même savent la mettre à profit. Dans les dernières années de son règne, il prit à cœur de soulager la misère de ses sujets, d'encourager les réformes utiles et de fonder des institutions capables d'augmenter la

(1) T. V, p. 395, du 21 mars 1603.

prospérité du royaume. En même temps il se montra en général loyal et affectueux à l'égard de ses voisins. Si la maison d'Autriche fit exception à la règle, c'est à elle-même qu'elle doit s'en prendre; car il eut plus d'une fois des velléités de se rapprocher d'elle, et les mariages espagnols du règne de Louis XIII furent déjà de son vivant l'objet de pourparlers. Serait-il téméraire de conjecturer que la longue lettre du 10 février 1603, que nous regardons comme le testament politique de d'Ossat, produisit sur ce prince une forte impression et qu'elle a contribué pour sa part à le détourner de ces visées ambitieuses, de ce goût pour les embuscades, de cet emploi constant de la force et de la perfidie où se sont malheureusement complu la plupart des politiques modernes?

Un des grands écrivains du XVIIe siècle, qui a été en même temps un des plus parfaits modèles des vertus évangéliques, Fénelon, a placé d'Ossat dans sa *Lettre à l'Académie* parmi les auteurs du XVIe siècle qui ont fait le plus d'honneur à notre langue. On se rappelle la fameuse missive que l'archevêque de Cambrai écrivit à Louis XIV sur les souffrances du peuple et le mauvais gouvernement du royaume. Le cardinal d'Ossat avait donné un exemple analogue. Le souvenir n'en était-il pas présent au précepteur du duc de Bourgogne lorsqu'il l'imita? N'était-il pas pour quelque chose aussi dans l'admiration que les lettres de d'Ossat lui ont inspirée?

A. DUMÉRIL.



COMMUNICATIONS

DE LA NOTION DE PHÉNOMÈNE

I

Essayons tout d'abord une définition provisoire et le plus près possible du sens généralement accepté. Pour y réussir, il est utile de rapprocher le terme *phénomène* d'autres termes dont il est ou paraît être l'équivalent dans la langue de tous. Assez souvent il sert à désigner quelque chose d'imprévu, d'anormal, d'extraordinaire, ou, plus spécialement et plus exactement, un être vivant, homme ou animal, dont l'organisation physique ou psychique s'écarte du plan général : alors le mot phénomène ne s'accompagne presque jamais d'un autre. Quand on a dit d'un homme ou d'un animal : *c'est un phénomène,* on en a dit assez pour faire comprendre qu'il s'agit d'une production anormale de la nature, d'un monstre en un mot.

Lorsque le terme phénomène est accompagné d'un ou de plusieurs autres comme dans ces membres de phrase : *Les phénomènes célestes, les phénomènes de la mer, les phénomènes physiques,* alors il peut être remplacé par les mots : *ce qui se passe dans, ce qui arrive dans,* donc il est synonyme d'événement, de fait; mais comme les verbes *arriver, se passer* ont une signification partiellement identique à celle du verbe *exister,* comme, d'autre part, tout ce qui existe est réel, attendu que les termes existence et réalité coïncident l'un avec l'autre dans leur extension et dans leur compréhension; voilà notre mot phénomène qui devient le substitut des mots : réalité, existence. Originairement, étymologiquement, logiquement, *phénomène* ne peut signifier autre chose.

On voit donc que pour identifier l'idée de phénomène et l'idée de monstre, il faut faire violence à la signification primitive; ces violences sont fréquentes dans l'histoire du langage. Le peuple

les commet à son insu et petit à petit, en arrive à désigner par un mot le contraire de ce qu'il signifiait à l'origine. Dans l'exemple présent, on ne peut aller jusqu'à dire que la signification du mot phénomène ait été retournée; elle n'a été que détournée. Les réalités normales étant par définition même en nombre indéfiniment supérieur aux réalités anormales, il était naturel que le mot *phénomène* s'attachât de préférence aux premières; rien ne l'empêchait néanmoins de s'attacher aux secondes, les réalités anormales existant au même titre que les autres.

II

Ce que le peuple n'a pu faire, la philosophie l'a osé; c'est elle que l'on accuserait à bon droit d'avoir fait main-basse sur le mot *phénomène* et de l'avoir mis pour ainsi dire sens dessus dessous. La preuve en est, dans une assertion commune à nombre de philosophes et que tout candidat au baccalauréat n'a garde d'oublier, quand on lui parle d'empirisme ou de phénoménisme. D'ordinaire notre candidat définit fort mal le phénoménisme; en revanche il sait fort bien que «le phénoménisme conduit au nihilisme». Il a lu cela dans son *Manuel;* or, on sait que les *Manuels* innovent peu même en fait d'erreurs, et que ceux qui les rédigent écartent avec un soin scrupuleux tout ce qui de près ou de loin côtoie la hardiesse ou même l'originalité.

Donc «le phénoménisme conduit au nihilisme». Cette pensée, à force de vieillir, a perdu sa marque d'origine et nous pouvons la critiquer tout à notre aise sans froisser aucune susceptibilité. Au surplus, il fut un temps où nous eussions approuvé cette thèse qui maintenant ne laisse pas de nous surprendre, un temps où nous déclarions sans hésiter que les *phénomènes ne sont pas*.

Si les phénomènes ne sont pas, il faut dissocier à tout jamais les notions de phénomène et celles de réalité, d'existence, de fait, d'événement. Avant d'examiner jusqu'à quel point la dissociation est légitime, demandons-nous sur quelles raisons plus ou moins plausibles on prétend la fonder.

D'abord on invoquera des raisons soi-disant étymologiques et l'on raisonnera comme il suit : Le nom de phénomène convient à tout ce qui paraît, donc phénomène « est synonyme d'apparence ». Mais à qui n'arrive-t-il pas tous les jours d'opposer le paraître à l'être, l'apparence à la réalité? Un monde de phénomènes sera dès lors un monde d'apparences, et comme un monde d'apparences équivaut, à s'y méprendre, à un monde de fantômes, il deviendra aisé de comprendre par quelle série de notions intermédiaires on

a pu, malgré l'évidence du paradoxe, rattacher le phénoménisme au nihilisme.

Insistons encore. Quel est le propre d'une apparence? D'être instantanée, ou tout au moins, peu durable, semble-t-il; d'où l'on peut, sans pousser à l'excès le goût des antithèses, reconnaître que la loi de l'apparence est de disparaître. Cette loi se révèle dans l'épithète de *fugitive* qu'une longue habitude a soudée au mot apparence et qui par analogie deviendra bientôt inséparable du mot *phénomène*. Or, qu'est-ce que cela qui naît pour mourir, qui paraît pour disparaître? une ombre vaine, un spectre sans consistance, une chose qu'on peut voir mais non toucher, qui fuit quand on l'approche, un presque rien, un rien.

Voici qui est étrange. Tout à l'heure l'assertion des métaphysiciens qui veulent assimiler le phénoménisme et le nihilisme, prêtait à rire. Maintenant elle paraît intelligible, et qui plus est acceptable. Reste à savoir si le nihilisme est le dernier mot de la philosophie.

Pour y échapper, les métaphysiciens prennent une voie détournée. « Sans doute, disent-ils, le phénomène est le pseudonyme » de l'apparence, mais s'il est admis que l'apparence n'est point » la réalité, il faut accorder à l'homme le pouvoir de reconnaître cette réalité même, autrement l'opposition de l'être et » du paraître resterait inexplicable. Peut-être nous est-il donné » de percer les nuages qui nous cachent les existences. Platon » comparait volontiers le monde où nous sommes au royaume des » ombres, mais cette comparaison ne suppose-t-elle pas, chez le » philosophe, la faculté d'entrevoir le monde des vraies réalités? » Kant, presque notre contemporain, opposa les phénomènes aux » noumènes. Un monde d'apparences impliquait à ses yeux un » monde de choses qui apparaissent. » Ainsi ont coutume de raisonner les partisans de la métaphysique.

D'ailleurs, sans recourir aux hypothèses de Platon et de Kant, on peut s'en tenir au sens commun et voir dans le principe de substance la condamnation du phénoménisme. Si tout phénomène se rapporte à une substance, la question semble résolue ou tout au moins tranchée. Les phénomènes ne sont plus que des intermédiaires à l'aide desquels nous pénétrons jusqu'aux existences proprement dites, ils ne sont plus que des manifestations, des signes, et par conséquent ne se suffisent point à eux-mêmes. Dès lors, affirmer que les phénomènes « ne sont point », c'est exprimer sous une forme concise cette conviction que les vraies réalités résident dans un monde supérieur au monde des phénomènes.

Reste à savoir sur quels fondements repose cette certitude.

III

Grâce à une association, fruit d'une longue habitude, et qui simule à s'y méprendre les fameuses *associations inséparables* de Stuart Mill, la notion de phénomène connote tout un groupe de notions auxquelles correspondraient fort bien les termes : *fugitif, éphémère, instantané.* Ainsi entendu, le phénomène occuperait dans la durée une place pour ainsi dire insignifiante. A cette question : Quelle est la durée d'un phénomène? il n'y aurait qu'à répondre : Le temps nécessaire pour constater son apparition *et encore pas toujours.* Il est des phénomènes qui se produisent dans notre champ d'observation et qui pourtant sont inobservables; ils ne durent pas assez pour fixer notre attention.

Le phénomène est particulier, concret; le phénomène se décrit; il est objet de perception et de souvenir; en tant que phénomène, il est accompagné de certains caractères qui concourent à l'isoler, au moins dans une certaine mesure, d'autres phénomènes analogues, et à lui conférer une sorte d'individualité. Ces caractères doivent être cherchés : soit dans les circonstances de temps et de lieu; soit dans l'intensité avec laquelle ils affectent la conscience, dans la violence avec laquelle ils s'emparent de notre attention, dans les associations d'idées qu'ils provoquent, etc...

Le phénomène est tout ce que nous venons de dire. Comment expliquer dès lors cette disposition trop souvent invincible à considérer le phénomène, sinon comme un non-être, du moins comme un simulacre d'être? En persévérant dans cette disposition, n'est-ce point persévérer dans un étrange parti pris?

Étrange obstination, si l'on veut, nous sera-t-il répliqué, mais depuis Platon les philosophes qui n'admettent aucune réalité en dehors des phénomènes n'en ont pas moins reçu le nom de nihilistes. S'il n'y a que des phénomènes autant dire : rien n'existe.

Il n'y a que des phénomènes, rien n'existe. — Ainsi raisonne-t-on. — Mais cependant un éclair a sillonné la nue; il n'a duré qu'une fraction infinitésimale de seconde; il a duré, néanmoins, car je l'ai perçu. Mais des transports de joie ou des frissons d'épouvante interviennent parfois au cours de nos rêveries; ils ne durent aussi qu'un instant, témoin cette expression bien connue : *Un éclair de joie.* Néanmoins nous avons tressailli d'allégresse, nous avons tremblé d'effroi. Cela nous l'avons éprouvé et cela n'est rien!

Assertion en vérité bien étrange, comme si un peu plus ou un peu moins de durée suffisait à distinguer entre une chose qui est

et une chose qui n'est pas! Essayez pour un moment d'imaginer un éclair qui dure : la lumière, au lieu de disparaître, aussitôt apparue, demeure quelque temps perceptible, et après? De ce que la sensation de lumière aura persisté, en quoi sa persistance aura-t-elle modifié sa nature? Que sur le clavier d'un orgue on me fasse entendre la note *ut* pendant un quart d'heure ou pendant une demi-seconde, peu importe, le temps ne fait rien à l'affaire.

Parmi les notions qui font cortège à la notion de phénomène, il faut savoir distinguer entre deux groupes de notions : l'un comprend celles dont nous parlions tout à l'heure, l'autre comprend les notions suivantes : individualité, particularité. Celles du premier groupe, distinguées par des épithètes se rapportant à la durée, veulent être disjointes de la notion de phénomène, car elles n'expriment que des caractères extrinsèques.

Au contraire, dire d'un phénomène qu'il est toujours concret, particulier, individuel, n'est-ce pas énumérer ses caractères intrinsèques?

Les notions qui font partie de la connotation extrinsèque d'un terme ne sauraient, quoi que M. Spencer en ait dit (1), partager le sort des notions appartenant à sa connotation intrinsèque. Les premières expriment des caractères accidentels; les caractères exprimés par les secondes désignent l'essence même de la chose. Or, pressez la notion de phénomène, vous n'en ferez point sortir la notion d'*éphémère;* pressez la notion d'apparence, vous n'en ferez point sortir la notion de *non-réel:* le lien qui les rattache est synthétique, non analytique, et ce lien peut être brisé.

A nos yeux ce lien doit l'être. Il y va de l'avenir de la philosophie réaliste, de celle qui prenant pied dans le monde où nous sommes entend se maintenir résolument sur le terrain solide de l'expérience. La certitude, ou plutôt, la fausse certitude d'existences supérieures aux existences phénoménales, la prétendue intuition d'un monde d'*idées* seules réelles, l'affirmation d'un *inconnaissable* dont la fonction est de supporter cette succession indéfinie d'apparences que le vulgaire appelle des êtres et des choses; tous ces rêves de la métaphysique substantialiste ont pu naître d'une confusion contre laquelle on n'a pas encore assez réagi. Cette confusion des caractères extrinsèques et accidentels du phénomène avec ses caractères extrinsèques et accidentels a donné naissance à une idole de forum; de celle-ci est née une idole de théâtre. On s'est dit : les phénomènes apparaissent, donc ils ne sont point; donc, ou rien n'existe, ou ce qui est, réside hors de ce monde. Dès lors deux groupes de philosophes se sont partagé la domination.

(1) Cf. *Principes de Psychologie.* T. II, *Analyse générale.*

Les uns, détachés de l'expérience, ont rêvé d'un monde idéal et ont décrit leurs visions; les autres, privés des bienfaits du rêve, n'ont pu franchir les bornes du monde visible, on les a appelés nihilistes et ils n'ont pas osé protester. Seuls pourtant ils méritaient de s'appeler réalistes.

Lionel DAURIAC,
Professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Montpellier.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.



NOTES

POUR SERVIR A UNE HISTOIRE CRITIQUE

DES SCIENCES OCCULTES.

Dans un travail récent où nous cherchions à suivre l'évolution de l'Idée de la Nature pendant le moyen âge et la Renaissance [1], nous avions cru pouvoir affirmer que, de toutes les sciences occultes alors enseignées, l'astrologie reste la seule qu'on puisse rattacher à la spéculation proprement philosophique. Une étude plus étendue, jointe à une réflexion plus attentive, nous a amené à reconnaître l'unité du système cosmologique que supposent toutes ces sciences prétendues, et la possibilité d'établir entre elles une liaison et une hiérarchie positives, d'après les rapports plus ou moins éloignés qu'elles gardent avec la science principale dont elles ne sont que des applications. Cette science mère n'est pas la magie, comme l'affirment la plupart des historiens [2], qui se sont laissés séduire par le mystère de ces recherches, mais bien l'astrologie, qui, comme nous croyons l'avoir établi dans l'ouvrage cité, se fonde sur une théorie du gouvernement de l'univers qu'elle emprunte, en la dénaturant, aux deux grandes métaphysiques de l'antiquité et aux religions de tous les temps.

Une histoire critique des sciences occultes reste à écrire d'après ce principe nouveau; mais c'est là une entreprise qui excède et nos forces et nos connaissances. Nous voudrions seulement montrer ici par quelle méthode on pourrait tenter

(1) C. Cremonini, *Étude historique sur la Philosophie de la Renaissance en Italie* (Hachette, 1881), liv. IV, ch. IV et V.
(2) M. Maury et M. Chevreul, parmi les plus récents.

de le faire, et, pour que l'exemple soit plus décisif, nous choisirons parmi les textes dont peut disposer l'historien, non pas les traités doctrinaux où des savants et des philosophes comme Averroès, Piétro d'Abano, Cardan, Paracelse, etc., ont présenté leurs spéculations cosmologiques ou psychologiques, mais les résumés vulgaires de magie et d'astrologie qui sont demeurés en usage dans le peuple des campagnes, et peuvent être considérés comme les manuels de la superstition. Ceux-là même, nous espérons le montrer, supposent la conception préalable d'un système du monde, téméraire dans l'ensemble et erroné dans le détail, mais institué d'après les principes du platonisme, du péripatétisme, et, à ce qu'il semble, du christianisme primitif. Les deux opuscules qui serviront principalement de base à notre démonstration sont les *Secrets merveilleux du grand Albert et du petit Albert*, dont nous chercherons à expliquer et à développer les théories en recourant à des publications du même ordre, quoique plus récentes, et qui sont comprises sous le titre commun de *Bibliothèque cabalistique* (1).

I

Convenons d'abord qu'il faut tenir peu de compte des prétentions doctrinales qu'affectent, dans leur forme extérieure, la plupart des ouvrages dont il est ici question. Le titre qui les place toujours sous le patronage d'un des grands noms de la philosophie, les théories ambitieuses jetées çà et là sans souci de liaison ni de cohérence, ne doivent pas faire illusion : ce sont appeaux pour le vulgaire. On ne saurait, par exemple, accorder une grande confiance à la tradition qui attribue à Albert le Grand les *Secrets merveilleux*, que chaque nouvel éditeur déclare audacieusement restituer en leur texte primitif d'après « un ancien manuscrit », le plus fidèle du

(1) *La Poule Noire*, qui porte pour date et lieu d'impression, *en Égypte*, 740, alors que l'auteur y fait allusion à la campagne de France où il dit avoir servi en qualité d'officier du génie; *le Grand Grimoire*, hardiment attribué à Salomon, etc... — Les opuscules conservent la marque de la librairie Claude de Nismes (1823) et de Brasseur aîné, Paris, 26, rue Dauphine (1820). L'édition que j'ai entre les mains est toute récente et est accompagnée de notes à la fois sottes et raisonnables, signées J. de Riols.

monde (¹). Il ne suffit pas sans doute, pour qu'on se croie autorisé à les déclarer apocryphes, de rappeler, comme le fait l'auteur de l'article « Albert le Grand » dans l'*Histoire littéraire de la France* (²), que l'édition de Jammy (Lyon, 1652, 21 vol. in-fol.) ne les a pas admis; car les dominicains peuvent avoir eu des raisons de piété et de doctrine pour rejeter de l'œuvre du maître les parties qui leur semblaient indignes de lui. Le nombre des ouvrages exclus par eux s'élève à 112, et comprend tous les traités de magie naturelle, à laquelle on sait pourtant qu'Albert s'était adonné. Le seul moyen de trancher définitivement la question serait de rechercher dans les archives d'Allemagne, de Belgique et d'Italie les manuscrits véridiques et d'en établir scientifiquement le texte. Au moins est-il permis d'exprimer d'avance un doute sérieux sur l'authenticité de ces opuscules, pris dans leur forme actuelle, qui diffère sensiblement de celle qu'Albert donne d'ordinaire à sa pensée. Il se peut que ce soient là des centons de ses œuvres non imprimées, il est même certain que le *Grand Albert* n'est que la traduction presque littérale du *Liber agregationis* (³) qui a paru en 1478 sous le nom d'Albert le

(¹) Les éditions du *Grand Albert* faites à Lyon, « chez les héritiers de Beringos fratres » (1729, 1743, 1753, 1758, 1768, etc.), portent cette déclaration : « Le nom d'Albert le Grand parle assez en faveur de ce livre dont il est l'auteur. *Il est bien différent* d'un autre qui a paru sous le même nom, comme on le pourra voir en les lisant tous deux. *Celui qui l'a traduit s'est servi d'une ancienne copie de ce savant homme* et a suivi le plus fidèlement qu'il a pu ses sentiments. Le traducteur a choisi de tous ses ouvrages les endroits qu'il a cru les plus curieux... » Le *Petit Albert* (mêmes éditeurs, nombreuses réimpressions à partir de 1718) se présente comme « traduit exactement sur l'original latin intitulé : *Alberti Parvi Lucii Libellus de mirabilibus Naturæ arcanis*. » « Voici, dit l'éditeur, une nouvelle édition du livre des *merveilleux secrets connu en latin* sous le nom de *Libellus*, etc... Parce que les superstitieux ont eu scrupule de s'en servir il s'est presque perdu : car une personne distinguée dans le monde a eu la curiosité, à ce que l'on assure, d'en offrir plus de dix mille florins pour un seul exemplaire. Encore ne l'a-t-on pu découvrir que depuis peu, dans la bibliothèque d'un très grand homme qui l'a bien voulu donner, pour ne pas priver le public d'un si riche trésor. »

(²) T. XIX, p. 362.

(³) Le *Grand Albert* (petit in-12 variant de 250 à 300 pages) comprend quatre livres :

I. Le premier, qui ne porte pas de titre, n'est autre que le *De secretis mulierum*, auquel serait joint le *De secretis virorum* que Brunet déclare, sans autre explication, distinct du précédent et mal à propos attribué à Albert. Ce livre est à peu près identique au traité qui termine le *Liber agregationis;* il est divisé en treize chapitres au lieu de douze.

II. Le second se subdivise en trois parties : 1° des vertus de quelques herbes; 2° des vertus de certaines pierres; 3° des vertus de certains animaux, identiques aux *De viribus quarumdam herbarum, De virtutibus lapidum quarumdam, De virtutibus*



Grand, attribution contre laquelle personne ne paraît avoir protesté; mais on n'en pourrait dire autant du *Petit Albert,* mélange de compilation et d'invention qui date du dernier siècle; et il reste acquis que ce n'est pas aux grands noms dont ils se réclament que les ouvrages de magie et d'astrologie doivent l'importance que la philosophie leur reconnaît.

Le fatras d'érudition prétendue qui encombre les abords de tous les ouvrages de ce genre doit également être négligé dans une étude sérieuse. C'est le travers commun de tous

animalium quorumdam, par lesquels commence le *Liber agregationis.* En appendice, une espèce de manuel des *Heures astrologiques*, qui se trouve aussi sous une forme plus développée dans l'édition de 1478, et le *Traité des merveilles du monde* qui est l'abrégé du *De mirabilibus mundi*, allégé des théories originales et intéressantes qui en font la valeur.

III. Un recueil de *secrets merveilleux et naturels,* glanés de ci et de là, qui est suivi d'un *traité sur les propriétés de plusieurs sortes de fientes* et de *secrets approuvés pour manier plusieurs métaux* dont nous ignorons l'origine.

IV. Enfin un *Traité de la physionomie* qui ne fait que résumer des connaissances et des opinions communes à tous les savants du moyen âge, un petit *traité des jours heureux et malheureux* et des *Recettes médicales*, empruntés en grande partie au *De febribus* de Gallien.

On voit que la composition de ce petit volume offre quelque intérêt : la meilleure moitié en vient d'Albert le grand ou de ses contemporains, le reste a incontestablement une origine ancienne et sérieuse. C'est en somme un abrégé assez exact de la science du moyen âge. Cela suffit à faire justice des déclamations ou des railleries ridicules que les éditeurs contemporains se croient obligés de joindre au texte qu'ils réimpriment. J'ai entre les mains des exemplaires tout à fait récents (librairie Le Bailly, rue Saint-Germain des Prés, 2 *bis*, Paris), du *Grand* et du *Petit Albert*, où, dans une préface admonitoire, un commentateur anonyme avertit le lecteur que « ce sont là de prétendus secrets, propres tout bonnement à tromper les esprits simples et à faire éclore en eux des superstitions et des terreurs réprouvées non seulement par l'esprit du siècle, mais encore par les enseignements de la religion. » (*G. A.*, p. 5.) Le but de l'édition n'est pas, comme on pourrait le croire, de faire connaître la science d'Albert le Grand; l'auteur s'excuse d'avoir à en parler. « Il cherche d'abord à débarrasser la mémoire de cet homme illustre des fables qui l'enveloppent et de lui restituer sa véritable physionomie, » en contant quelques légendes absurdes : « Si après avoir rapidement esquissé la vie laborieuse d'Albert il consacre quelques pages aux pratiques étranges qu'on a recommandées sous ce nom, ce sera pour en démontrer la puérilité et la fausseté. » Il termine en exprimant le désir que l'instruction gratuite et obligatoire vienne dissiper ces ténèbres, et met entre les mains du lecteur *intelligent* un préservatif contre les formulaires de magie, lequel consiste en des extraits du *Moniteur* et du *Journal d'Agriculture pratique,* enseignant des secrets à la fois plus certains et moins intéressants pour la philosophie que ceux d'Albert, comme le moyen de détruire les chenilles découvert par un agriculteur d'Yvetot, d'enlever les taches des habits, de faire de la bière avec des cosses de pois, de dissiper l'ivresse, etc.

Le *Petit Albert*, quoique d'une origine moins ancienne et d'une portée théorique très inférieure au précédent, méritait également mieux que le commentaire dans lequel la librairie Le Bailly l'a enveloppé, après en avoir retranché tout ce qui pouvait conserver à l'ouvrage une valeur historique.



ceux que hante l'idée du mystère de rattacher, sincèrement ou non, leurs conceptions à là pensée des premiers poètes, législateurs ou prophètes dont la légende humaine conserve la mémoire, Zoroastre, Salomon, Orphée, Mahomet (1). Lorsqu'on ne croit qu'au surnaturel, on est toujours porté à imaginer que les anciens hommes, sortant, pour ainsi dire, des mains du Créateur, ont mieux gardé le souvenir de la confidence divine que la tradition a laissé s'évanouir depuis. Le plus souvent, d'ailleurs, ce sentiment très légitime perd sa valeur, parce qu'il se complique d'un souci de bizarrerie pittoresque et d'enfantine diablerie qui ne peut toucher que les ignorants. Il est constant, par exemple, qu'il n'y a point de *sages* hors de l'Orient : l'Égypte, la Chaldée et l'Inde sont les patries classiques de la Vérité. Pythagore et Platon n'ont fait que dérober aux prêtres de ces pays privilégiés quelques parcelles du mystère (2). Aristote, à qui les astrologues empruntent presque toute sa doctrine physique et cosmologique, n'est jamais cité dans leurs ouvrages, non plus que

(1) Voir le *Grand Grimoire*, la *Grande Clavicule de Salomon*, etc. Les ouvrages modernes, qui ont tous été composés par des charlatans, mettent plus d'affectation dans ce recours à l'extrême antiquité. Le *Grand Albert*, le seul qui ait été sérieusement et sincèrement écrit, ne cite guère que les philosophes grecs et arabes, que l'auteur a pu en effet connaître.

(2) « Les anciens Hébreux se sont servis de ces secrets avec beaucoup de religion. » (*P. A.*, p. 8.) « Il est certain que l'origine des talismans et l'usage des figures mystérieuses nous sont venus des Egyptiens et des Chaldéens, qui, étant très sçavans dans la spéculation des astres, en avaient pénétré toutes les vertus et efficacités de leurs influences et en avaient fait une science pratique dont l'usage les mit en grande réputation : et les Hébreux qui allèrent en Egypte lorsque Joseph la gouvernait sous le règne de Pharaon, apprirent d'eux des mystères, et se perfectionnèrent par la fréquentation qu'ils eurent avec les Chaldéens qui faisaient ouvertement profession d'observer leurs cours... Les plus curieux sçavans grecs s'appliquèrent à cette science mystérieuse et y réussirent avec tant de succès que les plus beaux génies des autres nations venaient se former sous leur direction... Moïse avait trouvé dans les noms divins de Jeova, de Sabaot, de Talegrematon, d'Eloïm, des vertus merveilleuses... » (*P. A.*, p. 106.)

Parfois le charlatanisme est moins discret : « Ces livres (dit le vieillard en prenant plusieurs manuscrits qui étaient sur la table) ont échappé à l'incendie de la bibliothèque de Ptolémée; ils en ont éprouvé quelques atteintes, comme vous le voyez (en effet plusieurs pages avaient été noircies par le feu). Eh bien, c'est aux connaissances que j'ai puisées dans ces ouvrages que je dois le pouvoir de commander à tous les êtres qui habitent les régions aériennes et terrestres. » (*Poule Noire*, p. 31.) La scène se passe en Egypte, dans un souterrain creusé sous la grande pyramide. Le héros est initié à la magie par un vieillard turc : « La science des mages, le langage des hiéroglyphes sont perdus par la faute des hommes : seul j'en suis dépositaire. Nous lirons ensemble des caractères tracés sur les Pyramides qui ont fait le désespoir de tous les savants et devant lesquels ils ont pâli depuis plusieurs siècles. » (*Id.*, p. 23.)

les philosophes latins (1). Plotin, Proclus, Porphyre et Jamblique sont fort en honneur. Si l'on sort de l'antiquité, ce n'est guère qu'aux musulmans qu'on a recours : Averroès est le grand-maître de la science occulte. Parmi les modernes, Paracelse est au premier rang : le comte de Gabalis n'hésite pas à le traiter de « divin et presque adorable » (2). Cardan et Cornelius Agrippa viennent ensuite.

Mais le plus rapide examen suffit à démontrer que tous ces noms sont mis là pour frapper le vulgaire et qu'aucune des prétendues citations ne correspond à un passage quelconque de l'auteur indiqué, ni même au sens général de sa doctrine. Enfin les théories éparses dans un ouvrage, avec les principes duquel elles sont le plus souvent en contradiction, ne sauraient non plus donner à celui-ci aucun caractère philosophique, bien qu'elles soient véritablement empruntées à quelqu'un de ces *Sages* dont on oublie précisément alors d'invoquer l'autorité. C'est ainsi que la citation qui est placée en tête du *Grand Albert* et intitulée : « Pensée du prince des philosophes, » ne sert nullement à exposer les principes sur lesquels l'auteur prétend s'appuyer dans la suite, ou à rattacher son système cosmologique à celui d'Aristote (ce qui eût été légitime, car l'esprit du livre est péripatétique, au sens où ce mot pouvait être pris aux XIVe et XVe siècles); ce n'est qu'un centon maladroit de commentaires incohérents. Le *Petit Albert* contient une espèce d'exposé systématique, qui se trouve inséré dans la plupart des ouvrages d'alchimie et dont les éléments sont empruntés aux physiciens d'Ionie et

(1) Ils sont fort maltraités par les partisans les plus avancés des sciences occultes. « Vous avez cité avec emphrase Aristote, Plutarque et Cicéron. Vous pouviez citer encore Jamblique, qui, tout grand esprit qu'il était, fut quelque temps dans cette erreur, qu'il quitta pourtant bientôt, quand il eut examiné la chose de près. » (*Entretien sur les Sciences occultes*, p 103-110.) « Aristote n'a pu s'empêcher de s'embarrasser et de se couper... Aveugle Aristote!... »

(2) « Le plus sçavant homme qui fût jamais, le divin, le presque adorable Paracelse..., avant qu'être parvenu à la monarchie de la Sagesse dont nous lui avons justement déféré le sceptre, essaya de vivre plusieurs années en ne prenant qu'un demi scrupule de quinte-essence solaire. » (*Entretien sur les Sciences occultes*, p. 74. Amsterdam, 1671.) Le même ouvrage cite : « Pierre d'Apone, Pomponace, Levinius, Serenius et Lucilio Vanino. » Le *Petit Albert* cite Paracelse, Cardan (qu'il écrit *Gardan*), Jean-Baptiste Porta, Campanel, Gaffarel *(Gasfarel)*, Van-Helmont, Junctin, Trithemins (Tithem), Agrippa, Coclenius, Moncelus et Flud, « qui traitent les principes astrologiques, cabalistiques naturels, d'une manière fort sublime, » Crollius « qui n'est pas un auteur à mépriser » (p. 108), l'*Enchiridion Leonis Papæ* envoyé à Charlemagne par le Pape, etc...

aux stoïciens. C'est une sorte de matérialisme panthéistique qn'on croit nécessaire d'alléguer pour rendre plus vraisemblable ce secret de la transmutation des métaux. La *Poule Noire*, qui n'est qu'une sorte de conte de fées prétentieux où les récits absurdes se mêlent aux fictions les plus saugrenues, renferme de même plusieurs passages de haute philosophie, dérobés à Platon et à Porphyre, et légèrement défigurés pour la circonstance. L'auteur, avant de conter comment il a été transporté à l'intérieur de la grande pyramide par un vieillard turc qui en était sorti en faisant tourner sans bruit une pierre sur des gonds invisibles, éprouve le besoin de rappeler au lecteur que « tout vient de Dieu, Dieu est tout, et sans Dieu rien ne peut exister. » Le vieillard prélude à la confection (c'est le mot propre) de la Poule noire magique, qui découvre les trésors par un infaillible instinct, par une invocation où éclate l'enthousiasme alexandrin, et que le comte de Gabalis s'est déjà appropriée. Pour expliquer au néophyte le mystère du monde, il lui cite quelques pages du Timée, puis quelques phrases vagues sur le ciel, les astres, la quintessence, qui n'ont aucun rapport avec le reste du livre.

Évidemment, ce n'est pas là encore qu'il faut chercher la raison de l'intérêt philosophique qui s'attache à tout cet ordre de spéculations, même aux plus vulgaires : c'est dans l'histoire même des transformations qu'a subies la doctrine que nous chercherons à le trouver. Comment un passage du Timée et un chapitre d'Aristote (qui s'accordaient au fond avec la conception du monde impliquée dans les croyances irraisonnées et superstitieuses de la foule) ont-ils pu, à travers la série des commentaires et des interprétations, devenir la base d'un véritable système cosmologique qui a remplacé la science directe et expérimentale pendant tout le moyen âge, et dont les traits subsistent encore aujourd'hui dans des ouvrages populaires qu'on achète et qu'on lit toujours, puisqu'on les réimprime tous les ans?

Telle est la recherche à laquelle nous consacrerons un prochain article.

Léopold Mabilleau.

(A suivre.)



MORATIN A BORDEAUX

Leandro Moratin, poète comique espagnol, habita Bordeaux durant six années (1821-1827). Les causes de son exil à demi volontaire, et les circonstances diverses de son séjour feront l'objet de recherches où nous prendrons pour guides ses œuvres publiées à Paris et à Madrid (1), ses lettres, qui sont elles-mêmes renfermées dans la collection de ses œuvres posthumes, et la curieuse *Vie de Moratin* (2), écrite par D. Manuel Silvela, son intime ami, qui l'appela à Bordeaux, le logea dans sa maison et lui prodigua les soins les plus affectueux.

I

Lorsque Ferdinand VII, en 1814, eut recouvré sa couronne et fait son entrée à Madrid, Moratin dut expier la conduite qu'il avait tenue durant l'occupation française. On lui reprochait d'avoir prêté serment au roi Joseph pour rester secrétaire de l'interprétation des langues; d'avoir suivi les retraites et les retours de notre armée; de s'être laissé nommer en 1811 directeur de la bibliothèque royale *(bibliotecario mayor)* par le frère de Napoléon (3), d'avoir accepté de lui une décoration dite du pentagone (4), d'avoir célébré à Valence (5) la gloire du maréchal Suchet et redigé un journal dont les autorités mili-

(1) *Obras poéticas de Moratin*, Paris, 1825 (chez Duplessis), 3 vol. in-8°. — *Obras de Moratin*, 1830, Madrid (édition publiée par la Real Academia de la Historia). — *Obras de Moratin*, 1846, Madrid, 1 vol. in-4° (tome II de la collection Rivadeneyra). — *Obras póstumas de Moratin*, 1867, Madrid, 3 vol. in-8°.

(2) *Vida de Moratin* dans les *Obras póstumas de Silvela*, Madrid, 1845, 2 vol. in-8° (t. II). — Cette biographie ayant été reproduite dans le t. I des *Obr. póst. de Moratin*, nous la citerons d'après cette reproduction.

(3) *Obr. de Moratin*, coll. Rivadeneyra, p. XXXII-XXXIV. — *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 38-42.

(4) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p 205.

(5) *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. 591 (col. 1 et 2).

taires françaises surveillaient l'impression ou dictaient les articles (1), de s'être enfin montré, de consentement et de fait, un véritable *afrancesado*. Pour tous ces actes de soumission à la dynastie étrangère, Moratin demanda à subir ce qu'on appelait alors un *jugement de purification* (2). Il était à Barcelone depuis le 26 janvier 1814, et il s'y reposait des fatigues et des terreurs éprouvées par lui durant le siège de Peñiscola (3). Grâce à la protection du baron de Eroles, du marquis de Casacagigal et du général Castaños, il obtint de faire faire une enquête sur sa conduite et de prouver qu'il n'était pas au nombre des employés de Joseph Bonaparte, condamnés à sortir d'Espagne par l'article 1 du décret que Ferdinand VII venait de rendre le 30 mai de cette même année. Dix témoins, à Madrid, attestèrent que Moratin s'était tenu éloigné de la politique proprement dite, et que plus d'une fois il était intervenu, pour sauver des accusés, auprès des juges institués par les Français (4). Dix autres témoins, à Valence, déposèrent que, dans le journal de cette ville, Moratin n'avait écrit que des articles purement littéraires (5). En conséquence, Ferdinand VII, par un ordre royal daté du 13 octobre 1814, le déclara non compris dans le paragraphe I du décret du 30 mai (6). Il pouvait donc demeurer en Espagne, pourvu qu'il se tînt à vingt lieues, au moins, de la capitale; et le séquestre mis sur ses biens devait être levé. Tel était son espoir; mais Ferdinand VII aimait à décider personnellement du sort des accusés politiques; il commanda que Moratin allât résider dans une bourgade de la Catalogne. « J'ai obéi, écrit le poète » dans une de ses lettres (7), et je me trouve exilé à cent » lieues et demie de Madrid; mes biens sont séquestrés; je » suis poursuivi je ne sais par qui, accusé de je ne sais quoi, » et puni pour m'être justifié. »

Le nom du bourg où sa Majesté le relégua ne nous a pas été transmis, les biographes ne disent mot de ce redoublement de rigueur, et les lettres de Moratin en juillet 1814 et en janvier 1815, sont datées de Barcelone, ou ne portent que l'indication

(1) *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. xxxiv. — (2) *Id.*, p. xxxv. — *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 43. — (3) *Id.*, t. II, p. 204-213. Deux lettres de Moratin (18 et 30 juillet 1814) racontent tous ses malheurs depuis septembre 1812. — (4) *Id.*, t. I, p. 40-41. — (5) *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. xxxiv. — (6) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 43. — (7) *Id.*, t. II, p. 215-216.



du quantième [1]. Peut-être le bourg était-il tout près de la grande ville, et les mots *cent lieues* et *demie (cien leguas y media)* paraissent l'indiquer. En ce cas les biographes n'ont presque pas tort de dire que Moratin résidait alors à Barcelone. C'est même sur le théâtre de cette riche cité, que fut joué pour la première fois, le 4 décembre 1814, son Médecin à coups de de bâton *(El Médico à palos)*, traduit librement du *Médecin malgré lui* [2]. Il pouvait donc jouir encore de sa gloire et même l'augmenter; mais il craignait les espions, recommandait à son ami Antonio Melon de lui écrire en mettant sur l'enveloppe: à *D. Meliton Fernandez* [3]: *Barcelone*, et se plaignait surtout du séquestre de ses biens, qu'il avait tant de peine à faire lever. « Chaque jour, écrivait-il [4], je subis une » persécution de plus en plus cruelle, et je ne sais de qui elle » me vient. Une affaire qui pouvait se conclure en quinze » jours, dure huit mois et n'a pas l'air de vouloir finir. »

Le 12 octobre 1815, le roi ordonna [5] qu'on levât le séquestre et qu'on rendît à Moratin ceux de ses biens qu'administrait la junte du crédit public. C'était un grand point d'obtenu; mais le poète ne s'en réjouissait qu'à demi, tant le gouvernement espagnol lui semblait mal disposé envers les *afrancesados!*

« Je ne sais plus maintenant imaginer de choses gaies, » écrivait-il à une parente de son ami l'orientaliste Conde [6]; « ne recevant pas de vos nouvelles, je me suis dit: elles » auront voulu retirer des serres du vautour les manuscrits » de leur oncle, elles seront allées se plaindre aux secrétariats » des ministères, et on les aura mises en prison, ou forcées » de sortir de Madrid dans les vingt-quatre heures, comme » suspectes, francs-maçonnes, libérales, *afrancesadas* et fausses » monnayeuses. » Dès le 17 janvier 1816, il forme le projet de quitter l'Espagne [7]. « Ces gens-ci, écrit-il, ne sont pas les » mêmes que j'ai connus en 94; vingt ans d'armées françaises » ont passé sur eux, et c'est plus que suffisant pour qu'aucun » homme de bien ne puisse vivre ici. La misère est affreuse, » les idées bouleversées, les mœurs corrompues, grâce aux » leçons qu'on a reçues et à la bonne disposition des disciples.

(1) *Obr. post. de Moratin*, t. II, p. 204-217. — (2) *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. xxxv. — (3) *Obr. post. de Moratin*, t. II, p. 232. — (4) Lettre du 4 mars 1815 (*Id.*, p. 219-220). — (5) *Obr. post. de Moratin*, t. I, p. 43-44. — (6) *Id.*, t. II, p. 237-238 (Barcelone, 22 nov. 1815). — (7) *Id.*, *ibid.*, p. 243-244.



» D'autres considérations me viennent à l'esprit, mais je ne » veux pas les écrire. Jusqu'ici je n'ai rien résolu, à cause » de l'incertitude des choses publiques pour l'avenir, et aussi » parce que je n'ai pu jusqu'à présent me défaire de ce qui » me reste à Madrid et à Pastrana, pour le convertir tout » entier en métal sonnant; alors seulement je pourrai dispo- » ser de ma personne si cette nation cesse d'être folle, si on » ne fait pas d'émeute, si l'on ne tue pas pour se rendre heureux, » si l'on souffre comme on le doit le frein, la sangle et le bât » qu'on porte maintenant et qu'on a mérité à tant de titres, » si ces gens-là enfin veulent être sages quelques années » (c'est ce dont j'ai besoin), je dis qu'en pareil cas je prendrai » mes livres et mes chaussettes, et muni de l'autorisation » supérieure, car je ne veux pas jouer le rôle de criminel » fugitif ([1]), j'irai m'établir à Aix-en-Provence. Tu m'y » rejoindras, cher ami, et quels beaux petits voyages nous » ferons!... En attendant, je ne bouge pas de la ville où je suis, » et je ne la quitterai pour aucun autre point de l'Espagne. » Mon pays natal (Madrid), je n'y remettrai jamais les pieds; » c'est irrévocable, je n'y retournerai pas, quand même je » devrais vivre plus d'années que le patriarche Enoch. »

Ainsi, nous le voyons, le rêve de venir en France est déjà caressé avec plaisir par Moratin, seulement il n'a pas pu encore réaliser les restes de sa fortune; on ne lui a pas rendu sa maison et son jardin de Pastrana, que, pour des raisons assez obscures, l'administration ne veut pas comprendre au nombre des biens dont le séquestre est levé; il faudra un troisième décret, signé le 16 novembre 1816, pour rentrer en possession de cet immeuble ([2]), et alors même tous les embarras ne seront pas finis.

L'évêque d'Oviedo devrait faire payer des arrérages auxquels Moratin a droit sur un bénéfice situé dans ce diocèse; mais Monseigneur s'y refuse, chicane et ne paiera jamais ([3]). Le trésor public espagnol reste fidèle, comme dit Silvela ([4]), à son habitude de ne liquider jamais ou de ne pas payer ce qui

([1]) Si Moratin s'était expatrié sans permission, le gouvernement de Ferdinand VII aurait remis le séquestre sur tous ses biens. Et d'autre part, s'il y avait eu du trouble en Espagne, on lui aurait refusé l'autorisation de quitter Barcelone. — ([2]) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 44. — ([3]) *Id., ibid*, p. 46. — ([4]) *Id., ibid.*, même page.



est liquidé; aussi, malgré les ordres du roi, le poète a-t-il grand'peine à recouvrer tout ce qui lui est dû; son aisance d'autrefois n'est plus qu'un souvenir, aussi bien que le calme heureux de l'année 1794. En ce temps-là il voyageait aux frais du gouvernement (1); maintenant on le tient relégué à Barcelone, et il n'a pas même le droit d'en sortir sans permission. Voilà où l'ont réduit toutes ces invasions d'armées françaises, à la suite desquelles il s'était mis cependant; voilà comme le nommé *Pepe, ce roi de farce* (2), a mal su protéger ceux qui ne demandaient, comme Moratin, qu'à vivre tranquilles sous son sceptre usurpé, et qui, aujourd'hui même 17 janvier 1816, ne font aucune opposition au roi légitime, et souhaitent seulement la paix et le recouvrement de leurs créances! Pauvres bonnes âmes, vouées aux lettres, à l'étude, et parfaitement impuissantes et malheureuses au sein des tempêtes politiques!

Quel supplice pour Moratin, comme pour tous les *afrancesados*, d'entendre chaque jour chanter l'expulsion de l'étranger, dont ils avaient naguère accepté le joug, et de se trouver douze mille constamment insultés au milieu d'une nation entière, orgueilleuse d'avoir recouvré son indépendance trahie par eux! Tout le monde les repousse, et le roi qui les déteste pour n'avoir point soutenu ses droits, les craint encore comme secrètement attachés aux idées françaises et philosophiques. Les deux biographes (3) qui ont le mieux connu Moratin après ses disgrâces, nous disent que la peur de l'Inquisition le tourmentait par-dessus tout (4), et que le plus pénible pour lui était de se sentir suspect et même odieux à ce tribunal. Ses démêlés avec lui dataient d'assez loin.

Au mois de janvier 1806, après le grand succès du *Oui des jeunes filles (El si de las niñas)*, on l'avait dénoncé aux inquisiteurs (5). Rien, dans la pièce, n'était contraire à l'orthodoxie; mais Moratin s'y moquait de certaines religieuses qui, d'accord avec des parents absurdes, forçaient les jeunes filles élevées par elles à cacher leurs vrais sentiments, et se mêlaient

(1) *Obr. pöst. de Moratin*, t. I, p. 21-22. — *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. XXIX. — (2) *Obr. pöst. de Moratin*, t. II, p. 204, 205, 211. — (3) *Silvela*, dont la *vida de Moratin* remplit les 58 premières pages du t. I des *Obr. pöst.* et Carlos Aribau, éditeur des *Obras de Moratin* (coll. Rivadeneyra). Aribau a connu Moratin en 1820. — (4) *Obr. pöst. de Moratin*, t. I, p. 48. — *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra), p. XXXV. — (5) *Id.*, t. I, p. 36.



ensuite d'approuver les plus ridicules projets de mariage: cette ligue de l'influence morale et du despotisme paternel était raillée avec beaucoup d'esprit, et en certains passages éloquemment condamnée. Comme il arrive toujours en pareil cas, des gens pieux, mais simples, s'offensèrent de voir un poète faire rire le public aux dépens de personnes vouées à Dieu; des fanatiques s'irritèrent, des politiques crurent qu'on attaquait la classe la plus puissante, la plus respectée dans l'État, et des envieux saisirent tous ces prétextes pour mettre en mouvement l'Inquisition.

Godoy, prince de la Paix, protégea Moratin en 1806, mais ne parvint jamais à le rassurer complètement. Le timide poète avoua plus tard à Silvela que s'il n'avait pas composé plus de cinq comédies originales, ce n'était pas seulement par défiance de son talent, mais par crainte de l'Inquisition (1).

Les Cortès de 1813 (2) avaient aboli en Espagne le Saint-Office; Ferdinand VII, à son retour, le rétablit, l'appuya fortement, l'encouragea à préserver la foi des Espagnols ébranlée par les théories étrangères, par les livres philosophiques, les traductions d'ouvrages français, anglais, allemands, et la diffusion secrète, mais active, de la franc-maçonnerie. Le 14 avril 1815, Sa Majesté était allée déjeuner chez les Inquisiteurs de Madrid, leur avait témoigné un vif intérêt et avait fait insérer dans la *Gaceta* du 27 un récit officiel de sa visite (3). Le 17 janvier de l'année suivante, Moratin expliquant à son ami Melon pourquoi il rêvait d'aller en France (4): « Je » m'occuperai, » ajoutait-il, « de faire imprimer mes comédies » que j'ai revues et châtiées pour qu'un critique ne vienne » pas, dans quatre siècles et demi, censurer des erreurs que » je reconnais moi-même et que les imprimeurs Madrilènes, » Valenciens et Catalans ont divulguées et augmentées encore.

(1) *Obr. póst. de Moratin,* p. 36. — (2) En 1812, parut à Cadix un vol. in-8º de 143 pages intitulé : *Auto-de-fe celebrado en la ciudad de Logroño* en los dias 7 y 8 noviembre del año 1610... Ilustrado con notas por el bachiller Gines de Posadilla, natural de Jebenes. Cet ouvrage, où les cruautés de l'Inquisition à l'égard des sorcières sont tour à tour raillées et flétries, a été inséré par Carlos Aribau à la fin des *Obras de Moratin,* coll. Rivadeneyra, p. 617-631. Si Moratin en était le véritable auteur, il avait là un motif de craindre les vengeances du saint tribunal. — Je dois la connaissance de la première édition de cet auto-da-fé commenté au savant directeur de la Bibl. nat. de Madrid, M. Cayetano Rosell. — (3) La Fuente, *Hist. de España,* ed. económica, t. XIII, p. 26-27. — (4) *Obr. póst. de Moratin,* p. 244.



» tan [1], ni comme franc-maçon, ni comme libertin (ou esprit » fort), ni comme *afrancesado,* ni comme conspirateur, ni » comme suspect. »

Le voilà donc à Montpellier depuis les premiers jours de septembre 1817, et il n'a quitté Barcelone qu'à la fin d'août. « Il était grand temps, écrit-il encore le 18 octobre, grand » temps de sauver *ma personne* (traté de poner en salvo » *la persona*, que ya era *urgente*) [2]. »

Il reste à Montpellier tout l'hiver suivant, et le 24 février 1818 il parle à l'un de ses meilleurs amis, Antonio Melon, des avis bienveillants qu'il reçoit de Barcelone [3] : « Je te copierai, » dit-il, ce que m'écrit dernièrement notre bon marquis : « *Il* » *vous importe surtout de savoir que vous pouvez faire votre* » *voyage tranquillement. J'ai parlé à l'autorité* (Castaños), *nous* » *sommes d'accord et il m'a seulement chargé de vous dire de* » *ne pas donner chez vous signe de votre existence; assurément* » *cela vous coûtera bien peu..* » « Voilà le pauvre Pinto dans les » prisons de l'Inquisition de Barcelone. *Or va, ti fida.* Le saint » tribunal a commencé à montrer les griffes, il cherche par- » tout des francs-maçons, des libertins (esprits forts), des » blasphémateurs, des débauchés, des hérétiques et des » suspects. Je ne sais pas un mot du reste. » Si Moratin était demeuré plus longtemps en Espagne, serait-il aussi tombé dans ces griffes redoutables? Ses deux principaux biographes n'en doutent guère, mais ils n'en citent pas de preuves péremptoires. Quoi qu'il en soit, les mots mêmes de Moratin, *Or va, ti fida* (allez maintenant, fiez-vous y) semblent exprimer la satisfaction d'un homme qui, par une salutaire méfiance, a su éviter un piège où d'autres sont tombés. Moratin ayant eu affaire à l'Inquisition, qui avait interdit une de ses pièces, pouvait, sans être soupçonneux à l'excès, se trouver mal à l'aise auprès de pareils juges, et l'on comprend qu'il se soit peu pressé de revoir l'Espagne.

Quittant Montpellier le 13 mars 1818 [4], passant deux jours à Lyon [5] et se dirigeant sur Paris, il arriva dans notre capi-

[1] On appelait *Gaditanos* ceux qui étaient allés à Cadix en 1810 et dans les années suivantes pour prendre part à la réunion des Cortès et à la rédaction d'une Constitution libérale. — [2] *Obr. póst. de Moratin,* t. II, p. 294. — [3] *Id , ibid.,* p. 305. — [4] *Id. ibid.,* p. 309. — [5] Il y fit ses dévotions de la semaine sainte, ce qui prouve qu'il était libéral, mais non incrédule.



tale vers la fin du mois, et il y resta jusqu'en mai 1820. Ce fut pour lui un temps heureux. Paris, qu'il avait déjà vu deux fois, sous Louis XVI et pendant la Révolution, lui offrait maintenant un asile où il se reposait délicieusement et goûtait, sans crainte, mille honnêtes plaisirs. L'ambassadeur d'Espagne, à qui il présenta ses passe-ports, l'autorisa à rester en France tant qu'il voudrait et à rentrer, quand il lui plairait, dans sa patrie (1) : plus de contrainte, plus de tracasserie d'aucune sorte.

Et cependant, au mois de mai 1820 (2), il quitte Paris et va revoir Bologne où jadis on lui fit un si bon accueil. Tandis qu'il parcourt le Nord de l'Italie, se réjouissant de n'y point voir d'émeutes, de ne point même y entendre parler de gouvernement représentatif, il s'intéresse vivement à l'Espagne et en demande des nouvelles à son ami Melon (3). Le sens patriotique se réveille en lui, il songe à s'embarquer l'année suivante pour Barcelone; il ne retournera pas à Madrid, ajoute-t-il, il ne veut point revoir la capitale et les employés, mais il sera heureux de revoir l'Espagne (4). Bientôt il apprend que la Sicile se révolte, que Naples dans peu va en faire autant (5); révolution pour révolution, il aime encore mieux celle de son pays, où l'on vient de proclamer une loi d'amnistie en faveur des *afrancesados* (6). Il partira donc pour Barcelone, et s'il n'y peut rester, si de nouveaux orages s'élèvent, il la quittera une fois de plus; dans un an, dit-il, je serai peut-être à *Bordeaux* (7). — Le 2 septembre, il s'éloigne de Bologne, arrive à Barcelone le 10 octobre 1820, et dans une lettre datée du 25, déclare qu'il veut y demeurer le plus qu'il pourra et ne la quitter *que pour Bordeaux ou la vie éternelle.*

La capitale de la Catalogne offre à Moratin bien des avantages; il y règne une température douce et très favorable à sa santé délicate (8); de plus, il a le bonheur de n'y pas voir une foule de gens dont la présence lui répugnerait fort et qui se plairaient sans doute à lui rappeler de mauvais souve-

(1) *Obr. póst. de Moratin,* t. II, p. 312 (Lettre du 14 mai 1818). — (2) *Id., ibid.,* p. 320-321 — (3) *Id., Ibid.,* p. 322. « J'attendrai, écrit-il, avec mon flegme ordinaire (con la *sorna* que me caracteriza) les progrès de votre liberté renaissante. » *Sorna* exprime un flegme moqueur et affecté. — (4) *Id., ibid.,* p. 323. — (5) *Id., ibid.,* p. 324 (Lettre du 24 août 1820). — (6) La Fuente, *Hist. de Esp.,* t. XIV, p. 98 (août 1820). — (7) *Obr. póst. de Moratin.* t. II, p. 325. — (8) *Id., ibid.,* t. II, p. 330 et 335.

nirs (1); enfin les agitations de Madrid se font à peine sentir dans Barcelone; tout s'y passe en cris, en chansons patriotiques, en manifestations dans la rue ou bien au théâtre; beaucoup de bruit par moments (2), mais jamais d'émeute. Moratin le croyait au moins jusqu'au 3 avril 1822. Mais à cette date, l'orage commence à gronder, même à Barcelone (3). Il a fallu chasser de la ville certains personnages qui méditaient une contre-révolution. Parmi eux se trouvait le baron de Eroles, qui en 1814 protégea le poète; on l'a arrêté avec quelques autres absolutistes et les voilà embarqués pour Mayorque, où les autorités libérales les déportent. Moratin le raconte sans témoigner pour eux la moindre sympathie, car tous les agitateurs lui déplaisent. Il craint par dessus tout les écarts des constitutionnels exaltés, de ceux qui insultent le roi et voudraient amener l'Espagne à la république ou à quelque chose d'analogue. Il s'étonne de l'indifférence des gens de bien « qui mangent et s'endorment au son des tragalas (4).
» Grâce à cette indifférence, dit-il, et à la faiblesse du gou-
» vernement, le petit nombre écrasera la majorité, et la
» réveillera à coups de marteaux et de *navajas*. Le règne des
» terroristes approche, et c'est sans remède. On a voulu avoir
» des partis; on les a (5). » « Le plus plaisant, ajoute Moratin,
» c'est d'entendre raisonner les serviles (ou absolutistes); ils
» croient de bonne foi que les *très purs* écharperont les *purs*,
» et qu'alors tout se rétablira de soi-même, qu'il n'y aura plus
» qu'à aller baiser la main du roi. Ils ne comprennent pas,
» les maudits, que le plus exposé, c'est le maître, et que
» ni eux ni les saints qu'ils invoquent ne pourront le défendre
» du choc des patriotes. »

Malgré ces tristes prévisions, Moratin se réjouit de certains changements très favorables à la vraie liberté: ainsi, pour faire plaisir peut-être aux Italiens expulsés par l'Autriche et réfugiés à Barcelone avec leur général napolitain Pepe, on a joué le 20 mai 1821 la tragédie de *Philippe II* par Alfieri; un inquisiteur qui paraît dans cette pièce a été bafoué et apostrophé par tous les spectateurs; on l'a appelé hypocrite,

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 327. — (2) *Id., ibid.*, p. 349. — (3) *Id., ibid.*, p. 351-352. — (4) Chanson révolutionnaire, dont le refrain, *tragala, perro* (avale-la, chien) était censé adressé par un *libéral* à un absolutiste mécontent. — (5) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 344.

fanatique, imposteur « et autres gentillesses qui prouvent, dit » Moratin, le chemin qu'on a fait de 1819 à 1821 (1). » Ce discrédit complet de l'Inquisition semble par moments le consoler de tout. « L'illustre évêque d'Oviédo, écrit-il le » 27 juin, s'obstine à ne pas me payer un sou (2). Cependant, » quand je songe qu'il n'y a plus ni Saint-Office ni Lozano de » Torres (3), j'oublie mes misères et je m'imagine que tout va » bien. »

Le 2 mai, Moratin avait assisté à la fête patriotique destinée à rappeler la première insurrection du peuple de Madrid contre l'armée française d'occupation; et malgré ses antécédents d'*afrancesado*, personne ne l'avait insulté. Le 10 juillet, dans une nouvelle fête, il se sentit ému à la vue d'un bataillon d'enfants revêtus du costume de la milice constitutionnelle et il écrivit un sonnet pour les célébrer (4). Mais au milieu de ces réjouissances, la fièvre jaune parut à Barcelonette, où des vaisseaux venus de Cuba l'avaient apportée. Moratin s'inquiète, et dans sa lettre du 7 août 1821, il écrit, en voulant paraître plus *sensible* encore qu'effrayé (5) : « Si le nombre des malades » s'accroît, il n'y a pas à dire; il faudra faire un nouveau » voyage, involontaire et brusqué comme les précédents, et » quitter tout pour sauver ma peau, laquelle ne me semble » pas, à moi, valoir toute la peine qu'elle nous coûte. Mais je » ne pourrais souffrir la vue d'une telle horreur, lors même » que je serais sûr de n'être point touché par la peste... Si » cela augmente, nous partirons d'ici... »

La maladie augmenta en effet; Moratin quitta Barcelone le 22 août, arriva le lendemain (6) à Gerona, y resta au moins jusqu'au 7 septembre (7), et de là fit connaître ses projets à un ami : « Je pense, dit-il, continuer mon voyage vers Perpignan, » en compagnie de D. Manuel Garcia de la Prada, qui me » rend tant de services; rentrer en Espagne par Irun, et aller » camper à Bilbao uniquement pour voir si je peux retirer » quelque chose d'Oviédo et de Cordoue, » (diocèses où étaient situés ses anciens bénéfices) ; « car je sais par expérience qu'il

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 355. — (2) *Id., ibid.*, p. 360. — (3) Homme fanatique et ignorant qui fut ministre de Grâce et de Justice depuis le 29 janv. 1817 jusqu'au 1er nov. 1819. V. La Fuente, *Hist. de España*, t. XIV, p. 43 et 56. — (4) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 361. — (5) *Id., ibid.*, p. 365 (Barcelone, 7 août 1821). — (6) *Id., ibid.*, p. 370, 371. — (7) *Id., ibid.*, p. 372, 373 (Gerona, 6 septembre 1821).

» est mauvais pour moi de résider hors d'Espagne si je veux » réclamer ce que m'ont volé mes compatriotes. Du reste, si » pendant mon voyage par la France, j'apprends de nouveaux » progrès des républicains et de l'anarchie, il pourra se faire » que je reste en France, et me réduisant à mes misérables » rentes, dise un éternel adieu à ma patrie. »

Le 11 septembre il était à Perpignan, le 12 à Narbonne (1), et le 28 il écrivait de Bayonne, à son cher Silvela, qui depuis neuf ans vivait à Bordeaux (2) : « Je suis très indécis, ne » sachant si je passerai l'hiver à Bilbao (où je n'ai rien à » faire) ou à Bordeaux, où je me trouverais libre des misères » qui abondent dans notre douce patrie et qui, selon les appa- » rences, iront toujours en augmentant. Répondez-moi cour- » rier par courrier et dites-moi si un honnête homme peut » vivre dans votre ville pour 25 duros (127 francs) par mois. » Votre réponse me servira d'instruction, et en même temps » d'aiguillon pour me décider; car je ne saurais dire avec » quelle répugnance je songe qu'il me faudra peut-être une » fois de plus franchir les Pyrénées... Vous me direz aussi s'il » y a par là de ces Espagnols que je ne saurais souffrir. Mon » caractère est la modération; je ne trouve ni raison ni justice » dans les extrêmes; les sots me fatiguent et les méchants » m'irritent; je ne voudrais pas trouver ces sortes de gens là » où je devrais vivre. » Silvela répondit (3) : « Vous avez besoin d'un ami et du repos. Bordeaux remplirait parfaitement ces deux conditions, Bilbao n'en remplit aucune; à Bilbao vous n'avez point d'ami, et quoique ce soit une ville de province, les agitations de Madrid s'y feront sentir. » Ainsi posée et débattue, la question n'était plus difficile à résoudre; le 6 octobre 1821 (4), Moratin apprenait à un autre de ses amis qu'il allait partir pour Bordeaux et qu'il faudrait maintenant lui adresser ses lettres *Hôtel Barada, allée des Noyers*.

Il affirmait aussi que désormais on ne devait plus songer à être heureux en Espagne. « Le cordon, ajoutait-il, va en grossissant beaucoup sur toute la frontière, depuis Perpignan jusqu'à Bayonne (5). » Ce cordon n'était autre chose qu'une

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 373, 374. — (2) *Id., ibid.*, p. 373. — Sur l'émigration de Silvela à Bordeaux en 1812, voy. la *Vida de Silvela*, p. XVII-XXII dans les *Obras póst. de Silvela*, Madrid, 1845, t. I. — (3) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 49. — (4) *Id.*, t. II, p. 374. — (5) *Id., ibid.*, p. 377.

ligne de troupes françaises postées par le gouvernement de Louis XVIII pour surveiller l'état sanitaire et politique de nos voisins. S'il ne s'était agi que de fermer l'entrée de la France à la fièvre jaune, garder les Pyrénées-Orientales aurait suffi ; mais en voyant se ranger sur la frontière des soldats de plus en plus nombreux, Moratin commençait à pressentir la seconde invasion.

Le 9 octobre 1821 à six heures du soir, il montait en voiture, et après un voyage assez pénible jusqu'à Mont-de-Marsan, il arrivait à Bordeaux le 11 à cinq heures du matin. Il allait enfin trouver dans cette ville, à laquelle il songeait depuis plus d'un an, l'ami et le repos nécessaires à son âme timide et si peu faite pour les épreuves qu'elle avait subies.

(A suivre.) A. de TRÉVERRET.



TROIS INSCRIPTIONS INÉDITES

DE NARBONNE

Pendant mon dernier séjour à Narbonne, j'ai relevé un assez grand nombre d'inscriptions qui ne sont pas encore déchiffrées. Elles paraîtront, accompagnées de leurs commentaires, dans le *Corpus* des inscriptions publié dans la nouvelle édition de l'*Histoire générale de Languedoc* (1).

Les lecteurs de la *Revue* ont aujourd'hui la primeur de quelques-unes de ces inscriptions que je communique avec l'assentiment de l'éditeur. Les autres ne paraîtront que dans le volume d'épigraphie.

I

Le catalogue du Musée de Narbonne, dressé par Tournal, porte au nº 103 la mention suivante :

Statuette grecque en marbre blanc. H. 0,45.

« Elle représente un personnage assis sur un rocher; il » porte la tunique courte, sans manches, et le petit manteau des » Macédoniens et des Thessaliens. Les pieds sont munis d'une » espèce de chaussure qui laisse les doigts à découvert. Une » inscription grecque est gravée dans la partie inférieure du » rocher; on distingue aussi quelques traces de lettres sous le » pied droit. Ce marbre provient de la collection de M. de » Cancleaux, consul de France aux îles Ioniennes. »

La double inscription, qui n'a pas encore été déchiffrée, se lit ainsi :

1º Sur la pierre, au-dessous de la jambe gauche :

Υ
ΠΝW
ΦΙΛW

(1) 14 vol. in-4º, un album et un volume d'Épigraphie, éd. Privat, éditeur, rue des Tourneurs, Toulouse.

2° Sur le bord de la chaussure du pied droit :

ΥΠΝW
I

On a voulu probablement graver deux inscriptions identiques : ὕπνῳ φίλῳ. La place aura manqué pour la seconde inscription : il ne semble pas qu'on ait gravé autre chose qu'un I à la seconde ligne de cette inscription, et cet I, vu sa position, est plutôt une des lettres de φίλῳ qu'un iota souscrit.

II

A Lamourguier.

Inscription trouvée à la courtine des bastions Saint-Cosme et Saint-François.

Bloc rectangulaire. L. 1,23. H. 0,57. Ep. 0,60. H. d'une lettre, en moyenne, 0,15. L'extrémité supérieure de la partie droite est cassée.

BELENO·C
TVRPIOVSL
Λ?

Les lettres sont de la facture la plus négligée. La lettre qui commence la troisième ligne est douteuse. Il faut y voir un A ou plutôt la première partie d'un M. Le coin droit de la première ligne est enlevé, cependant il n'y a pas de place pour un *nomen* même écrit en abrégé. Il faut donc lire : *Beleno. C(aius) Turpio v(otum) s(olvit) l(ibens) m?(erito). Turpio, cognomen* assez fréquent en Narbonne, aurait ici la valeur d'un nom gentilice, ce qui est une anomalie. — Nous n'avons à Narbonne que cette dédicace à Bélénus.

La date 1533 est gravée au milieu de l'inscription. Cela joint à l'aspect tout à fait inusité des caractères l'avait empêchée d'être remarquée jusqu'ici. M. Berthomieu cependant l'avait dessinée au n° 204 de son manuscrit.

III

Au Musée, salle haute.

Inscription chrétienne.



Longue plaque de marbre (H. 0,46. L. 1,15. H. d'une lettre, 0,05); perdue, puis retrouvée en 1865. (Communication de Tournal.)

Les deux inscriptions sont gravées sur la même plaque.

PREMIÈRE PARTIE.

....
VIXDVMTRANSCVRSISELYSIVMINGREDERIS
TERROSAVIXFVERATTERSPICAEETPAMPINVSEXQVO
TRADITAGREGORIOFESTAIACESTVMVLO
ANNIVOTASIMULHEHEVQVAMPARVAFVERVNT
HEVQVAMVITABREVISQVAMBREVECONIVGIVM
AETASSOLAMINORNAMCETERAMAXIMAFESTAE
ADFECTVSPIETASFORMAPVDICITIA

SECONDE PARTIE.

ANGELICAELEGISD..............
HIC.....OCSVPERI...............
SIT.....SANCTA..............
FESTADECVSNOSTRV..............
SIMIHIVITAPROBA..............
ATTVSANCTARVMM................
FACRATAQVAECV...............

L'époque à laquelle cette inscription a été composée ne nous permettra peut-être pas de l'insérer dans le corps de notre recueil. Mais elle est citée au complet dans le plus ancien manuscrit qui nous reste des inscriptions de Narbonne, et ne se retrouve plus ensuite. Ce manuscrit a été entre les mains du savant Burmann et se trouve encore à Leyde. C'est une copie de l'œuvre du plus ancien épigraphiste Narbonnais Rainouard (1539), enrichie à diverses époques d'assez nombreuses additions.

Voici la copie textuelle :

....
angelicae legis docta dicata deo
hic ..... oc supibis placitum est. huc ibimus et nos
si modo santa fides sit pia credulitas
festa decur nostrum certe veniemus in unum
si mihi vita proba si tibi cura mei est
ad tu sanctorum moderator summe animarum
fac rata quae cupimus fac cita quae volumus

vixdum transcursis elisium ingrederis
he rosa vix fuerat he spice et pampinus ex quo
tradita gregorio festa ..... [1] tumulo
anni vota simul he heu quam parva fuerunt
heu quam vita brevis quam breve conjugium
utar sola minor nam ..... [1] maxima festae
adfertur, pietas, forma, pudicitia

La seconde inscription a perdu quelques lettres au commencement de la seconde et de la troisième ligne. Il en était ainsi lorsqu'elle a été copiée pour le manuscrit Burmann. Il reste quelques fragments de ces lettres, et ils permettent de rétablir avec certitude, l. 2 : *Hic iacet hoc superi*, l. 3 : *sit modo sancta*.

Ces documents réunis et ces observations faites, l'inscription se restitue sans difficulté.

....

Vixdum transcursis, Elysium ingrederis.
Ter rosa vix fuerat, ter spicae et pampinus, ex quo,
Tradita Gregorio, Festa jaces tumulo.
Anni vota simul (heheu), quam parva fuerunt!
Heu quam vita brevis, quam breve conjugium!
Aetas sola minor, nam cetera maxima Festae,
Adfectus, pietas, forma, pudicitia.

....

Angelicae legis docta, dicata deo,
Hic jacet. Hoc superis placitum est. Huc ibimus et nos,
Si modo sancta fides, si pia credulitas.
Festa, decus nostrum, certe veniemus in unum
Si mihi vita proba, si tibi cura mei est.
At tu, sanctarum moderator summe animarum
Fac rata quae cupimus, fac cita quae volumus.

Les regrets de Grégoire perdant après trois ans de mariage sa femme Festa, semblent inspirés par un sentiment touchant et vrai. Cela peut faire excuser quelques faiblesses de style et des incorrections qui ne sont pas trop nombreuses pour une épitaphe versifiée.

LEBÈGUE.

[1] Mot illisible.

MONTAIGNE ET LA BOËTIE

(ÉTUDE SUR LEURS IDÉES POLITIQUES)

II. — MONTAIGNE (1).

Il s'en faut que, pour la forme du gouvernement, Montaigne soit tranchant et acerbe comme son ami. Certes il aimait La Boëtie, et le *Contr'un* fut l'occasion de cette amitié célèbre. « *Je l'aimais, parce que c'était lui, parce que c'était moi.* » Même âge presque et même naissance, même rang au Parlement, même érudition grecque et latine, même goût pour la philosophie et même éloquence, avec plus d'abandon et d'esprit gaulois dans l'un, plus d'âpreté dans l'autre : mais, quant aux opinions, aucune ressemblance. La Boëtie, mort jeune comme tant de précoces génies, est un Pascal pour la prose nerveuse, pour l'énergie dévorante de l'âme, et souvent un Jean-Jacques Rousseau pour le paradoxe. C'est un Romain aussi des anciens temps, fidèle aux lois de son pays, qui étaient des lois monarchiques; mais leur préférant un gouvernement républicain, comme celui de Sparte ou de Venise, un vrai patriciat, sans peuple, sans démocratie, avec l'élite de la nation, l'élite de la propriété et de l'intelligence. « Le peuple, dit-il, n'est bon qu'à crier : *Vive César! Vive Auguste!* » La Boëtie semble dire : « Ma république sera aristocratique, ou elle ne sera pas. » La Boëtie est un théoricien, Montaigne un observateur. L'un ne consulte que la raison, intraitable, absolue, allant coûte que coûte à ses fins; l'autre tient plus de compte de l'expérience, qui est le flambeau de la raison : « *ce sont des essais,* dit-il, *ce sont des études que je présente.* » La Boëtie creuse un moule pour tous les peuples, le moule des Grecs et des Romains, et tous les

(1) Outre l'édition Leclerc et l'édit. Louandre, voir la belle édition de MM. Dezeimeris et Barckhausen, d'après les manuscrits conservés à la Bibliothèque de Bordeaux.



peuples s'y logent; il le veut, il le croit : Montaigne voit partout la variété d'institutions et de lois, partout les mêmes maux après les mêmes changements, souvent le même bonheur dans des lois différentes. Il en conclut que la variété est la règle du monde, non l'uniformité, et, en tout cas, le doute le prend : Que sais-je? que sais-je? Tout lui paraît relatif en politique, tout lui paraît bon ou mauvais, selon les peuples et leurs mœurs, selon les circonstances et les temps. Les Spartiates étaient le peuple le plus libre du monde, et ils se disaient en république, quoique ayant des rois, des rois issus d'Hercule et de droit divin. Les Anglais de nos jours ne se croient pas moins libres, quoiqu'ils aient aussi une royauté héréditaire et qui a pour devise : *Dieu et mon droit.* On peut donc être libre, sans être en république; on peut être en république même en ayant des rois. Il y a de tout dans l'histoire; il y a tous les régimes, tous les caprices et en apparence tous les contre-sens.

Une chose manqua à La Boëtie et ne fit pas défaut à Montaigne : c'est de voyager, de voir du monde et du pays, de quitter les Grecs et les Latins, Aristote et Cicéron, le cardinal Duperron aussi et Théodore de Bèze, et de s'embarquer sur les navires qui sortaient du port de Bordeaux, comme autrefois du Pirée et d'Athènes; d'étudier les nations, leur humeur, leurs goûts, la diversité de leurs lois, et de les étudier autrement que dans les livres. On n'est plus aussi absolu, quand on voyage. Montaigne ne fit pas comme lui, il ne s'enferma pas au milieu des anciens, parmi des morts illustres, mais des morts. Il voulut voir la vie et connaître son temps; il voulut dépasser Sarlat et le Médoc, Bordeaux et son château de famille tout couvert à l'intérieur de sentences grecques et latines. Il disait que chacun jugeait les choses selon l'ordonnance et la coutume de son village, et qu'il voulait voir les pays étrangers.

Il ne publia qu'une partie de ses *Essais,* en 1580, à Bordeaux. Il voulait se faire un nom avant son départ, ajournant l'ouvrage à son retour, et, cela fait, il partit. Il visita l'Allemagne, dont François Hotman, professeur de droit à Bourges, lui avait beaucoup parlé; il parcourut la Suisse, l'Italie, goûtant fort la cuisine allemande, les écrevisses et la bière, et n'aimant pas moins, en Italie, les

truffes à l'huile et les olives : appétit de voyageur et estomac cosmopolite. A Augsbourg, à Bâle, à Munich, il voit des professeurs, il cause avec des docteurs protestants. A Florence il dîne avec le grand-duc. A Rome, il voit le pape Grégoire XIII, les cardinaux, les représentants de toutes les puissances, les ambassadeurs même d'un État, alors peu connu en Europe, les ambassadeurs de la Russie. A Ferrare, il visite dans son cachot Le Tasse, qui s'était épris d'une belle passion pour une princesse souveraine et était devenu fou.

Voilà pourquoi, dans ses *Essais*, Montaigne connaît si bien les Italiens, et pourquoi aussi il parle tant des Allemands, de leurs mœurs, du trop-plein de l'Allemagne qui fait les invasions, de leurs eaux, et du vin qu'ils préfèrent à la bière et à l'eau. « L'essentiel pour eux, dit-il (p. 102, t. II, » éd. Louandre) n'est pas le goûter, mais l'avaler; et c'est » étonnant comme, dans leur ivresse, ils se souviennent de » tout, de leurs quartiers, du mot-d'ordre et de leur rang... » Ils boivent toujours... Boire à la française, modérément et à » deux repas, c'est trop restreindre la faveur de ce dieu. »

Montaigne fut élu maire de Bordeaux pendant ce voyage, et il fut un maire admirable, détournant ses concitoyens de la politique pour les appliquer au commerce. Mais on devine avec quelles dispositions d'esprit il rentra en France après deux ans de voyage, et quelle masse d'observations il rapporta sur les institutions et les lois, sur les races et les climats, sur les croyances et les religions, sur toutes les variétés physiques et morales de l'espèce humaine. Il devint plus pratique; La Boëtie resta plus radical; il était plus législateur, La Boëtie était plus philosophe. Montaigne se rapprochait davantage d'un autre écrivain qui fut aussi, mais plus tard, du Parlement de Bordeaux; il se rapprochait de Montesquieu, qui avait voyagé aussi, comme autrefois Platon, Lycurgue, Hérodote, et qui tirait des variétés physiologiques des peuples la diversité de leurs lois, au risque de trop attribuer au climat et à la nature, et de substituer une sorte de fatalisme à la libre expansion du génie. « Il n'y a pas une loi, dit Montaigne » (t. II, p. 507), qui soit universellement reçue par toutes les » nations. » Et il poursuit, de la manière suivante : « Que » mangez-vous là et quel repas que le vôtre, disaient les Grecs » d'Alexandre aux doctes habitants de l'Inde et du Gange?

» Vous mangez vos parents trépassés, et vos brahmanes se » disent des sages? — Oui, nous faisons passer leur chair » dans la nôtre, et notre corps est leur tombeau. — Mais c'est » horrible. — Et vous, vous les brûlez, comme on brûlerait » des coupables; c'est plus horrible encore. »

Montaigne en concluait que chacun a ses raisons pour défendre ses coutumes, et que les mœurs d'un peuple ont leur raison; que tout ce qui est loi positive est variable, incertain, changeant; qu'il n'y avait même de certain, dans les lois, que l'incertitude. Ce qui se passait en France, de son temps, et qui dura jusqu'à sa mort, arrivée en 1592, un an avant la conversion d'Henri IV, n'était pas fait pour lui ôter cette idée. On ne voyait qu'agitations, conflits, guerres civiles et religieuses, invasion. On s'égorgeait dans les rues, on dressait des barricades; Paris soutenait un siège affreux plutôt que de reconnaître Henri de Navarre; on ne voulait qu'Henri de Guise ou le Balafré, candidat des ligueurs et de l'Espagne, et si Henri IV ne se convertissait pas, tout s'apprêtait pour cette usurpation déplorable. Montaigne lui-même, le savant et pacifique Montaigne, était enfermé à la Bastille, par les Ligueurs, pour s'être mêlé de quelque négociation en faveur d'Henri IV (1), peut-être aussi pour l'avoir reçu en son château du Périgord, où l'on montre encore la chambre du bon roi. « Ah! dit-il, Socrate avait cette parole à la bouche, que ce qu'il savait, *C'est qu'il ne savait rien.* » Et moi je dis : « *Que sais-je, que sais-je?* » Montaigne devenait sceptique, triste fruit des révolutions pour bien des esprits; il affirmait l'incertitude de la connais-

(1) C'était en 1588; et à ce propos se sont élevées bien des discussions sur le rôle et l'influence politique de Montaigne pendant la Ligue. M. Grün, dans un travail, intitulé : *Vie publique de Montaigne,* soutient que ce rôle a été très efficace, très actif, au point de vue des intérêts du roi de Navarre. M. Villemain, qui avait bien quelque autorité et dont « l'éloge de Montaigne » avait été couronné par l'Académie française, prétendait au contraire que ce fut insignifiant, et qu'on n'est pas un grand négociateur politique, parce qu'on aborde des princes, qu'on soit déguisé en chevalier de Saint-Michel ou en moine. Ce déguisement indiquait pourtant une intention, sinon un effet. « *Oui, oui,* répondit un savant bordelais, M. le Vte Alexis » de Gourgues, *oui, Montaigne eut de l'influence. Il travailla à une grande affaire, à la* » *réconciliation du roi de Navarre et du jeune duc de Guise.* »

On peut voir toutes ces discussions en 1855, dans le *Journal des Savants* pour M. Villemain; dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux,* pour M. de Gourgues.

De nos jours, M. Malvezin a publié un long travail sur l'*Origine de la famille Montaigne,* mais rien sur le point qui nous occupe; il le signale, en plaçant Montaigne au milieu de ses contemporains, et il regrette avec modestie de ne pouvoir le traiter.



sance ; il affirmait l'instabilité même de la morale et du devoir, dès que l'autorité n'existe plus; l'autorité devenait pour lui la boussole; la liberté n'était que le chaos. « Il ne faut laisser au » jugement de chacun, écrivit-il (t. II, p. 343), la connaissance » de son devoir. *Il le lui faut prescrire*, non pas le lui laisser » choisir à son discours. Autrement, selon l'imbécillité et la » variété infinie de nos raisons et opinions, nous forgerions » enfin des devoirs, qui nous mèneraient *à nous manger* les uns » les autres : *La perte de l'homme, c'est l'opinion de savoir.* »

Nous sommes loin de La Boëtie et de ses théories inflexibles: « L'homme ne relève que de la raison et n'est sujet à personne.» Montaigne lui répond avec causticité et finesse, ce qu'il avait dit sans doute de vive-voix : « Oui, la raison doit seule nous » conduire; mais elle est moins sûre que l'instinct; elle est » plus aveugle que la fortune; elle ne se comprend pas elle- » même; elle est trompée par ses propres outils; elle a son » assiette mal assurée; elle ne loge que dans le sein de Dieu; » elle a grand besoin d'autorité, et, pour tout dire, elle n'est » qu'un pot à deux anses... » Il dit tout cela au chapitre XII du livre II, le plus long chapitre de son ouvrage, où il examine la *Théologie naturelle* du savant espagnol, Raymond Sebond, c'est-à-dire le christianisme expliqué par la raison, un peu sans doute comme l'expliquait l'éloquent abbé Lacordaire. Jamais Pascal, qui pourtant accable Montaigne et le traite de païen, n'a tenu à la raison un plus dur langage. Sainte-Beuve le remarque dans son histoire de Port-Royal, ainsi que Villemain dans son éloge de Montaigne : il y a beaucoup de Montaigne dans Pascal. Pascal disait de la philosophie, émanation pure de la raison, qu'« elle ne vaut pas un quart » d'heure de peine. » Montaigne ne la prend pas plus au sérieux, il l'appelle une *poésie sophistique.* Que fait-il pour le prouver ? Il suspend un philosophe, un grave et fier stoïcien, aux tours de Notre-Dame, dans une cage de fer bien attachée. « Vous ne pouvez tomber, lui dit-il; et cependant vous » avez peur ? Allons donc! vous êtes un esprit faible comme » les autres. Vous nous donnez vos systèmes *pour de l'argent* » *comptant, et vous faites souvent la culbute.* »

Une fois dans ce persiflage, Montaigne ne s'arrête plus, et il s'attaque à la morale des philosophes, aussi bien qu'à leur métaphysique; à la théorie des devoirs, comme à celle des

idées. « Les philosophes, dit-il, ne peuvent réprimer nos sens, » *pas plus que les leurs*, et volontiers ils nous diraient de nous » couper et boucher les oreilles, pour éviter les pensées qui » nous viennent par l'ouïe; comme cet idiot qui coupait l'arbre » pour avoir le fruit. Démocrite, en effet, ce beau philosophe, » se creva les yeux pour décharger l'âme des tentations qu'elle » en recevait et pouvoir philosopher plus en liberté. — Mais à » ce compte, ajoute Montaigne, il se devait aussi faire étoup- » per les oreilles, et se devait priver enfin de tous les autres » sens, c'est-à-dire *de son être et de sa vie;* car ils ont tous » cette puissance de commander nos discours et notre âme. »

Quelle est la pensée de Montaigne sous cette vive moquerie? que la religion, c'est-à-dire la foi, une sorte de raison divine et de crainte de Dieu, communiquée aux hommes, fait plus pour les mœurs que toute la philosophie, et qu'on se tromperait en appliquant son fameux *que sais-je?* à la religion, à la révélation chrétienne, à la foi. Rouvrons le même chapitre XII, qui ne laisse rien à désirer sur ce point. Montaigne y donne la révélation comme une source unique de vérité; le libre-examen lui paraît dangereux, et volontiers il comparerait le protestantisme à l'athéisme, pour l'*abus*, dit-il, qu'en peuvent faire les classes ignorantes. Le pape Grégoire XIII ne s'y trompa point. En dépit de quelques critiques jalouses, faites, à Rome, par un moine français, il loua la partie connue des Essais de Montaigne. « Continuez, dit-il à l'illustre auteur; » aidez à l'Église par votre éloquence. »

Pourtant un avocat célèbre de Bordeaux, qui fut ministre d'un roi malheureux, et fut malheureux lui-même, emprisonné, exilé, M. de Peyronnet, en parlant des Essais dans ses *Pensées d'un prisonnier*, dit qu'on y cherche en vain le chrétien; il se trompe. M. Nisard dit de Montaigne : « Les études le prirent philosophe catholique, et le laissèrent philosophe chrétien. » Un juge, moins prévenu encore, M. Cousin, va plus loin et le maintient catholique, « à côté, dit-il, d'un « naturalisme qui n'éblouit que les esprits faibles et craintifs. » Montaigne, ajoute-t-il, se repose de toutes choses dans la » *foi à la révélation* (1). Il ne voit que là la sûreté et le port

(1) Il y a dans une revue de province, *la Chronique de Bergerac*, citée par M. de Gourgues, année 1855, deux excellents articles de M. l'abbé Sagette, professeur au petit séminaire, *sur le Christianisme de Montaigne*. C'est un travail très remarquable.

» pour *la raison même*. Il désenseigne la sottise, comme disait » son admiratrice et sa fille d'alliance, M[lle] de Gournay. »

Que fait-il encore? Il flétrit la question, la torture judiciaire, deux cents ans avant qu'on l'abolît. « C'est bien assez » de la mort, » s'écrie-t-il. Il trouve aussi que la tolérance mettrait fin aux guerres de religion; c'est son expression (t. III, p. 113), et il devance de vingt ans le célèbre édit d'Henri IV. Il déclare enfin qu'il aime et approuve la noblesse, comme une distinction pour de rares services, tout en mettant la vertu au-dessus d'elle, et, pareil à Fénelon, il dit bien haut (t. IV, p. 95) qu'il préfère l'humanité à la patrie...; ce qui signifiait — car il faut comprendre ces grands esprits — qu'il ne faut pas, même pour sa patrie, rêver un bonheur qui ne serait pas celui de l'humanité... Mais prenons-y garde, Montaigne était de la race des magistrats très chrétiens, de ces magistrats, qui, à l'exemple de son collègue, le président François de Lâge, ceignaient, en mourant, l'habit de cordelier, pour mieux marquer leur foi chrétienne.

Le docte conseiller Étienne Pasquier parle de Montaigne dans sa lettre xxxv[e]. « Lorsque, en 1592, dit-il, il se sentit » près de mourir, il pria sa femme de faire venir quelques » gentilshommes ses voisins, afin de prendre congé d'eux. » Arrivés qu'ils furent, il fit dire la messe en sa chambre, et » comme le prêtre n'était qu'à l'élévation, ce pauvre gentil- » homme s'élança, au moins mal qu'il pût, comme à corps » perdu, sur son lit, les mains jointes, et, en ce dernier acte, » rendit son esprit à Dieu, qui fut un beau miroir de l'inté- » rieur de son âme. »

La Boëtie à trente-huit ans, Montaigne à cinquante-huit, affirmaient, près de la tombe, le Dieu de leur berceau, et certainement le chrétien mourant ne nuisait pas au grand homme.

Mais la politique? Ah! c'est ici que triomphait le doute de Montaigne, et qu'on était aux antipodes de La Boëtie. A peine Montaigne nomme-t-il la république de La Boëtie. Il ne parle de celle de Platon (t. I, p. 309) que pour s'en moquer, pour dire qu'elle est chimérique, que c'est une utopie, et qu'il lui préfère la vie sauvage, la vie des Indiens de l'Amérique, chez « lesquels, dit-il avec une exagération bizarre, les paroles » mêmes de mensonge, de trahison, de dissimulation, d'ava- » rice, d'envie, de destruction, de pardon, étaient inconnues. »

« La *coutume est la reine du monde,* ajoute-t-il (l. I, chap. XXII, » p. 145); les peuples, nourris à la liberté et à se commander » eux-mêmes, estiment tout autre gouvernement monstrueux. » Ceux qui sont formés à la monarchie en font de même. Ils » renversent un maître et ils en replantent un nouveau... » Et ailleurs : « Les lois anciennes sont les meilleures... Il n'y » a pas de régime et de train, *pourvu qu'il ait de l'âge et de* » *la constance,* qui ne vaille mieux que le changement et » le remuement... Le pis que je trouve en notre état, c'est » l'instabilité, et que nos lois, non plus que nos vêtements, » ne peuvent prendre une forme arrêtée... »

Voilà ce qu'il dit (t. III, p. 87-88), et il continue par cette observation saisissante, souvent citée et qui semble écrite aussi pour d'autres peuples : « Il est bien aisé d'accuser d'im- » perfection un régime, car toutes choses mortelles en sont » pleines; il est bien aisé d'engendrer au peuple le mépris de » ses anciennes observances : jamais homme n'entreprit cela, » qui n'en vînt à bout. Mais d'y *établir un meilleur État, à la* » *place de celui qu'on a ruiné, à ceci plusieurs se sont morfondus* » *en pure perte...* Je n'aime pas la nouvelleté, *quelque visage* » *qu'elle prenne...* Le meilleur gouvernement est, à chaque » nation, celui sous lequel *elle s'est maintenue.* » Montaigne ne regarde qu'au maintien de l'État et à celui de la patrie, sous les nouveautés qu'on propose, et tout se tait pour lui devant cet intérêt. « Nous nous déplaisons volontiers, dit-il, » de la condition présente (t. IV, p. 69); mais je tiens pour- » tant que d'aller désirant le commandement de peu, dans » un État populaire, ou autre espèce de gouvernement en la » monarchie, c'est vice et folie. » Tout aussitôt, il rapporte les vers du conseiller Gui Du Faur, un ennemi des Guises, et dont les quatrains étaient fameux :

« Aime l'État tel que tu le vois être.
» S'il est royal, aime la royauté.
» S'il est de peu, ou bien communauté,
» Aime-le aussi ; car Dieu t'y a fait naître. »

Mais quelle doctrine! quelle impassibilité! quel sommeil dans une immutabilité éternelle! Tous les gouvernements paraissent être de droit divin! Fallait-il donc laisser vivre César, si on était né sous César? La Boëtie nous a dit *non;* il

l'a dit pour César, il l'a dit pour d'autres, et avec une force d'expression qui, dans un Traité spécial sur la tyrannie et la liberté, frappe davantage. Les Huguenots ne s'y trompèrent pas, ils mirent son discours parmi les pamphlets les plus dangereux pour les reines et les rois. Montaigne au contraire, si peu affirmatif d'habitude, et nourri des mêmes déclamations classiques, répond: *Oui, il fallait laisser vivre César;* et il contredit son ami; il tient, je crois, à le contredire. Mais pourquoi fallait-il laisser vivre César? Parce que, dit-il, c'est le Sénat même qui « l'avait fait dictateur; on eût avisé à sa mort. » Il arrive si souvent que « le *salut du peuple* » n'est que le salut de quelques-uns; et, après un mal, vient souvent un état pire. « C'est précisément, ajoute Montaigne, » ce qui arriva aux tueurs de César. Ils jetèrent la chose » publique à tel point, qu'ils eurent à se repentir de s'en être » mêlés. Les Français, mes contemporains, savent bien qu'en » dire. » (T. IV, p. 70, 71, 74.)

Ainsi La Boëtie, en ne voyant que l'absolu, prétend que Brutus et Cassius, meurtriers de César, sauvèrent la liberté; et Montaigne, en s'appuyant de l'expérience, affirme qu'ils la perdirent. « Non, non, s'écrie-t-il, ce n'est ceci ou cela qui » fait les tyrans; ce sont les nouvelletés et mutations (autrement dit les révolutions). Ce sont elles qui donnent seules » forme à l'injustice, et à la tyrannie. » Le moyen d'éviter les tyrans, c'est d'éviter les révolutions qui infailliblement les amènent : voilà sa conclusion.

Mais alors, il n'y a qu'à garder toujours le même gouvernement, à s'y enfermer, à s'y blottir comme dans l'arche sainte, et à n'y jamais toucher pas plus qu'à une vieille et auguste relique, qui s'en irait en poudre en l'effleurant du bout des doigts? Montaigne a prévu notre objection, car il y a plus d'unité de vues ou plus d'entêtement qu'on ne pense, dans ces simples *études* comme il dit, où il nous donne tous les accidents, tous les caprices de sa pensée. Il a prévu notre objection, et nous serons contents de sa réponse : nulle part, il n'est plus énergique et plus éloquent. « Quand quelque » pièce se démanche du vieil édifice, dit-il, on peut l'étayer; » on peut s'opposer à ce que l'altération et la corruption, » naturelle à toutes choses, ne nous éloignent trop de nos » commencements et principes. Mais d'entreprendre à refondre

» une si grande masse, à changer les fondements d'un si grand » bâtiment, *c'est à faire à ceux qui, pour décrasser, effacent; qui » veulent amender les défauts particuliers par une confusion géné- » rale, et guérir les maladies par la mort.* » (T. IV, p. 70.)

Il y a plus, et Montaigne ne nous quitte pas de sitôt, puisque nous l'avons mis sur ce terrain des changements et remuements. Il va nous dire pourquoi on les désire, et quel bien on en attend; c'est un passage très connu. « Allons, » allons! dit-il aux novateurs, *vous voulez emporter ce qui vous » mache.* Mais ceux qui donnent le branle à un État, sont » volontiers absorbés en sa ruine. Le fruit du trouble ne » demeure guère à celui qui l'a ému. Vous battez et brouillez » l'eau pour d'autres pêcheurs. »

Il est impossible d'avoir plus de verve, plus d'ironie, et aussi de mieux dire. Cet édile bordelais qui s'était brûlé les doigts, en touchant une fois à la politique, et qui depuis se contentait d'aimer le gouvernement légal dans la studieuse neutralité d'une douce retraite, cet homme d'humeur tranquille et expectante, ayant l'oreille aux petits vents qui viennent *tâter et bruire* à sa porte, *avant-coureurs* de la tempête, s'anime tout à coup, dès qu'il parle de la Justice dans les révolutions, et de son bandeau déchiré, et de ses pauvres balances. « Sentez donc, dit-il, sentez comment on peut tirer, » comme de cire, tant de figures contraires d'une règle si » droite et si ferme. *Les uns prennent la justice à gauche, les » autres la prennent à droite; ceux-ci en disent le noir, ceux-là » en disent le blanc.* Tous l'emploient pareillement à leurs vio- » lentes entreprises et ambitions; tellement qu'elle ne se tient » plus et qu'elle ne va ni de pied ni d'aile. » (T. II, p. 260.)

« A force d'hésitation et de faiblesse on se laisse entraîner » dans la haute mer, *in altum provehitur imprudens navigator,* » et l'on ne peut plus s'arrêter. »

« Les petits vents, précurseurs des tempêtes, voilà ce qu'il » faut surveiller. »

« Comme ces premiers souffles, lorsque, empêtrés dans les » forêts, ils frémissent, et roulent des murmures sourds, » *rauca volutant murmura,* annonçant aux nautoniers les vents » futurs, ainsi les grands troubles s'annoncent par de petits » bruits qui nous doivent tenir en garde. »

C'est Virgile qu'il cite dans cette réflexion dernière, Virgile

que traduisait sa fille d'alliance, Mlle de Gournay, sans être pour cela désagréable ni pédante; et aussitôt, s'associant peut-être à une idée de l'amiral Coligny, qui avait proposé de faire du Canada la république des Huguenots : « *Un régime » nouveau,* dit-il en nous envoyant un peu loin, *serait de mise » en un nouveau monde.* Mais en un monde déjà fait et formé » à de certaines coutumes, nous ne l'engendrons pas comme » Pyrrha ou Cadmus; nous ne pouvons guères le tordre de son » pli accoutumé, que nous ne rompions tout. » (T. IV, p. 68.)

Certes je ne fais pas de thèse, et un peuple doit se rapprocher le plus qu'il peut de la forme républicaine. Mais voilà les idées politiques de Montaigne; voilà son expérience qu'il oppose à l'imagination, et sa sagesse qu'il croit meilleure que la raison. La coutume façonne l'esprit, comme elle façonne le corps, et rien de plus ardu, selon lui, que de changer les habitudes.

« Quand je vois, dit Montaigne (t. I, p. 314; t. III, p. 88), » la difficulté des changements d'État et le danger du croulement général; quand je vois, dans nos guerres civiles, qu'on » ne peut sortir de peur d'être pris, qu'on se dévore entre » adversaires et voisins, qu'on se *rôtit* et qu'on se *mange après » trépas,* ou qu'on jette ses adversaires aux chiens et aux pour- » ceaux, si je pouvais planter une *cheville à notre roue et » l'arrêter,* je le ferais de bon cœur. »

Il ne faut pas croire pourtant qu'avec de telles idées, Montaigne se fasse illusion sur les rois, et qu'il adore les maîtres du monde. Il a trop vu, il a trop vécu, il a passé l'âge où l'on adore. Il ne s'engoue ni des peuples ni des rois; c'est un esprit rassis et tempéré. Il n'aime pas les formes extrêmes, la royauté pure pas plus que la démocratie, et il faut le prendre comme il est. Aujourd'hui même on ne parlerait peut-être pas des princes avec aussi peu de respect (t. I, p. 120) : « De même, dit-il, que les joueurs de comédie » que vous voyez sur les tréteaux faire une mine de duc et » d'empereur, et, tantôt après, les voilà devenus valets et » crocheteurs misérables, qui est leur native et originale » condition, de même l'empereur, duquel la pompe veut » éblouir en public, voyez-le derrière le rideau : ce n'est rien » qu'un homme commun, et, à l'aventure, plus vil que le » dernier de ses sujets, ayant mêmes infirmités et mêmes

» passions. Quand la vieillesse lui sera sur les épaules et que » la crainte de mourir le transira, les archers de sa garde » l'en déchargeront-ils? » C'est le vers de Malherbe, d'un contemporain de Montaigne :

Et la garde, qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos rois.

Montaigne affirmera aussi que les rois sont faits pour le *service du peuple,* comme le diront plus tard Fénelon et Massillon; qu'ils ne *possèdent rien en propre,* et qu'ils *doivent tolérer la liberté des peuples.*

Montaigne nous apprendra également que le continuel ouvrage de la vie, c'est de *bâtir la mort,* expression sublime et toute socratique des devoirs de l'homme et de sa destinée, leçon de patience aussi qu'il veut nous donner. Montaigne prêche la patience, il la prêche sur tous les tons, et il la conseille à la démocratie, parce qu'elle y est plus rare. Il dira au peuple (t. I, p. 108) : « Eh bien, oui, la première pièce de l'équité, c'est l'égalité. » Mais il est gentilhomme; il passe sur les inégalités *apparentes,* croit-il, contre lesquelles on crie tant, inégalités de classe, de costume, de condition, de situation, et il faut l'entendre (t. I, p. 322) : « L'inégalité entre les rois et » le peuple, entre les petits et les grands, c'est que les grands » et les rois doivent marcher les premiers au combat. »

Si l'on veut être en république, Montaigne n'y contredira pas non plus; il vous dira même : « Restez-y, si c'est dans » vos goûts. » Montaigne est l'homme du passé, l'homme du jour et de la veille. Il veut que la veille règle le lendemain, qu'elle survive toujours dans les phases nouvelles, que le fil ne se perde pas, que l'unité demeure dans la variété. Sa politique hait la brusquerie; elle répare et ne démolit pas, elle aime le progrès dans la perpétuité. C'est la politique de la tradition et de l'habitude. L'habitude semble être tout pour lui, la foi, la durée, la vertu presque. Mais, s'il nous accorde la république, par cela seul que nous y sommes nés, pas plus que La Boëtie il n'y veut *le grossier populaire;* il veut être en bonne compagnie. Il conviendra que les *gouvernements populaires,* c'est-à-dire démocratiques, et n'excluant de l'État que les malhonnêtes et les *pervers,* sont les plus naturels; mais il n'y

veut aussi que l'élite de la nation. Il trouve que les démocraties se *manient* trop *par les oreilles*, c'est-à-dire par les discours (t. II, p. 50) et il compare l'éloquence tribunitienne à un outil, inventé pour manier et agiter une *tourbe* et une *commune déréglée*, qui ne s'emploie qu'aux États malades, comme la médecine, et la monarchie l'emploie moins... « Dans les » États au contraire, où le vulgaire, où les ignorants, où tous » ont tout peu, comme celui d'Athènes, de Rhodes et de Rome, » et où les choses ont été en perpétuelle tempête, là ont » *afflué* les *orateurs*...; et peu de personnages en ces républi- » ques qui ne se soient poussés par l'éloquence. Aristote disait » que c'était l'*art* de *persuader* le *peuple;* Platon et Socrate, » que c'était l'*art* de *tromper* et de *flatter*, l'art d'enfler les » choses pour émouvoir, l'art d'un cordonnier qui sait faire de » *grands souliers* à un petit pied. »

« Moi je suis comme eux, » dit Montaigne ; et il rapporte les paroles de l'orateur Thucydide, qui disait de son rival Périclès : « Quand je l'ai combattu, quand je l'ai terrassé à la » lutte, il persuade à ceux qui l'ont vu tomber, qu'il n'est pas » tombé, et il les gagne. » Il les gagne, et Thucydide l'admire; mais Montaigne ne pardonne pas cela à Périclès, malgré sa naissance, malgré ses lumières et sa haute position : il déteste Périclès, sa souplesse, ses artifices, son éloquence trop déliée. « C'est un Protée, dit-il, et à tels orateurs » on eût donné le fouet à Sparte. » Le fouet, à Périclès !

Il ne faut pas croire que les divisions de la France, l'acharnement des partis, la ruine de l'État, sans cesse conjurée au XVIe siècle et sans cesse imminente, aient influé beaucoup sur ses idées. Nul n'échappe, cela est vrai, à l'influence de son temps, et bien à plaindre celui à qui les abus du despotisme ou les malheurs de l'État ne donnent pas à réfléchir. Mais sa philosophie politique ne venait pas de là, elle était plus indépendante. Il était moins découragé qu'on ne pense, à l'aspect de nos maux. C'était un esprit ferme et clairvoyant. Il croyait à la perpétuité de la France et à son immuable génie. Au milieu de la guerre civile et des invasions, au milieu de la Commune des Seize, de l'usurpation qui faisait du chemin, du droit légitime qui n'avançait guère, au milieu de toutes les idées qui se donnaient carrière dans l'anarchie, « Non, non, s'écrie-t-il, la France ne périra pas.

» Rien ne tombe ou tout tombe. La maladie universelle est la
» santé particulière. »

Sur Paris, même confiance, malgré cette Bastille où il avait été enfermé. Le plus bel éloge de Paris est dans Montaigne (t. IV, p. 95), et il faut l'entendre, pour nous en bien souvenir.
« Je ne me mutine jamais tant contre la France, dit-il, que je
» ne regarde Paris de bon œil. Cette ville a mon cœur, dès
» mon enfance, et m'en est advenu comme des choses excel-
» lentes. Plus j'ai vu, depuis, d'autres villes belles, plus la
» beauté de celle-ci peut et gagne sur mon affection. Je
» l'aime par elle-même, et plus en son être seul que rechargée
» de pompe étrangère. Je l'aime tendrement, jusques à ses
» verrues et à ses taches. Je ne suis Français que par cette
» grande cité, grande en peuples, grande en félicité de son
» assiette, mais surtout grande et incomparable en variété et
» diversité de commodités, la gloire de la France et l'un des
» plus nobles ornements du monde. Dieu en chasse loin nos
» divisions! Entière et unie, je la trouve défendue de toute
» autre violence. Je l'avise que, de tous les partis, le pire sera
» celui qui la mettra en discorde, et ne crains pour elle,
» qu'elle-même; et crains pour elle, autant certes que pour
» autre pièce de cet État. »

Ainsi parle Montaigne, quand Paris lui vient à l'esprit, et nous resterons nous-mêmes sous l'impression de cette admiration affectueuse que rien ne put lui ravir, et qu'il nous donne à partager.

F. Combes.

L'ORIGINE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Réponse à M. LUCHAIRE

Il n'est pas possible de laisser sans réponse l'article que M. Luchaire vient de publier dans les *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (1); cet article a pour but de critiquer, au seul point de vue de l'origine des États-Généraux en apparence, la thèse que nous avons exposée l'année dernière devant l'Académie des Sciences morales (2) et qui est relative à l'histoire de l'origine, des pouvoirs et des attributions des États généraux et provinciaux de l'ancienne France; en réalité, bien qu'il s'en défende, M. Luchaire élève contre notre thèse une thèse toute contraire qu'il expose timidement il est vrai, d'une manière vague, fragments par fragments, mais dont il n'est pas difficile de reconstituer l'ensemble pour peu qu'on lise son article avec l'attention qu'il mérite.

Voici quelle était notre thèse : on pense généralement que les États-Généraux datent de Philippe le Bel et que c'est ce roi qui pour la première fois a reconnu des droits politiques à la nation en la conviant à des assemblées générales où le clergé, la noblesse et le tiers-état se trouvaient représentés; c'est là l'opinion commune. Nous la tenons pour erronée. Pour nous, les états de Philippe le Bel ne sont autre chose que le développement d'assemblées féodales d'une nature particulière, de véritables assemblées délibératives dont il y a des exemples multiples avant Philippe le Bel; ce n'est donc pas à Philippe le Bel que la nation est redevable d'aucun droit politique; ces

(1) Numéro de janvier 1832. M. Luchaire en a fait un tirage à part sous le titre de : *Une théorie récente sur l'origine des Etats-Généraux*, in-8° de 19 pages.

(2) Nous l'avons publiée en partie dans la *Revue des questions historiques* de janvier 1881 et l'avons rééditée en y ajoutant une seconde partie sous le titre d'*Histoire de l'origine, des pouvoirs et des attributions des Etats généraux et provinciaux depuis la féodalité jusqu'aux Etats de 1555*. Bruxelles, 1881, in-8°.

droits découlent absolument des conditions politiques dans lesquelles le corps féodal tout entier s'est trouvé par suite des transformations qui se sont opérées peu à peu au cours des XIe, XIIe et XIIIe siècles dans les rapports qui existaient entre le roi, les seigneurs et les non-nobles.

Pour le démontrer, il fallait d'abord démontrer que les états du XIVe siècle étaient bien de la même nature que les assemblées antérieures, que leur composition était réglée par les mêmes principes au XIVe siècle qu'aux XIIIe et XIIe siècles.

Pour que l'on puisse conclure en effet que les états du XIVe siècle sont bien la continuation des assemblées féodales délibératives, il ne suffit pas de découvrir au XIIe siècle par exemple l'existence d'assemblées quelconques et au XIVe siècle l'existence encore d'autres assemblées; il faut qu'il y ait identité absolue de principes dans la composition de ces assemblées, dans les causes qui motivaient leur réunion, dans le but qu'elles poursuivaient, en un mot dans l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs attributions; il est en effet d'évidence la plus absolue que c'est surtout la permanence des principes d'où découlent les attributions des assemblées qui donne la preuve de l'identité qu'il peut y avoir entre les assemblées d'un siècle et les assemblées d'un autre siècle.

Les pouvoirs et les attributions des assemblées du XIVe siècle sont-ils les mêmes que ceux des assemblées du XIIe et du XIIIe siècles? C'est ce dont nous ne tardions pas à nous convaincre en étudiant de près l'organisation politique de la société féodale.

L'étude particulière que nous faisons depuis de longues années des institutions financières de l'ancienne France nous aidait puissamment en cette occasion.

Quelle est la tendance générale des seigneurs et de leurs hommes aux XIe, XIIe et XIIIe siècles? C'est de sortir de l'arbitraire avec lequel se percevaient les redevances que les seigneurs exigeaient auparavant de leurs hommes et d'en fixer une fois pour toutes l'importance dans des contrats définitifs, perpétuels, à l'exécution desquels ni les seigneurs ni les hommes ne pouvaient plus se soustraire dès qu'ils les avaient consentis; c'est là l'objet indéniable des milliers de chartes qui déterminent les rapports des hommes avec leurs seigneurs; de leur côté, les seigneurs se trouvent liés

ensemble par des conventions ou coutumes semblables; le roi lui-même se trouve également lié par tous les usages qui s'établissent au temps de la féodalité. Son pouvoir, très éloigné de ressembler à un pouvoir absolu, a à compter tout au contraire avec les pouvoirs des seigneurs, pouvoirs qui sont aussi bien définis pour eux que pour lui et qui sont déterminés par la règle des fiefs et toutes les conventions qui constituent le droit féodal (1).

Le développement du système féodal aboutit donc à ce résultat incontestable, c'est de définir strictement les droits des seigneurs comme les obligations de leurs hommes, à l'avantage réciproque des uns et des autres; au lieu de voir se perpétuer cet état d'arbitraire dans lequel ils ont vécu jusqu'alors, tous les membres du corps féodal, à partir du jour où leurs droits et leurs obligations ont été ainsi nettement fixés, marchent pour ainsi dire contrat en mains, ayant tous réciproquement le droit de s'opposer à toutes les mesures qui n'ont pas été prévues et consenties dans les contrats, les coutumes ou les règles qui les lient les uns aux autres.

De là découle la nécessité, chaque fois qu'il s'agit, sous la pression des événements, de recourir à des mesures nouvelles non prévues par les anciens contrats féodaux, de recourir à des contrats nouveaux et de s'assembler à ce sujet pour consentir à ces mesures nouvelles que nous appelons mesures extra-féodales pour simplifier.

Ce sont ces assemblées partielles, ayant toutes pour but la négociation de conventions nouvelles, de mesures extra-féodales, qui sont l'origine des états provinciaux et des états généraux du XIVe siècle.

Ce qui le démontre surabondamment, c'est l'identité du but qu'ont ces assemblées, des causes qui les réunissent, des pouvoirs et des attributions qu'elles possèdent, du rôle enfin de la monarchie en présence de ces assemblées.

Au XIVe siècle comme au XIIIe et au XIIe siècle, chaque fois qu'il y a des assemblées délibérantes, de véritables états, il s'agit toujours de mesures étrangères aux contrats existants, de mesures extra-féodales à débattre et à consentir par les inté-

(1) Un recueil très précieux dans lequel on peut admirablement se convaincre de la nature et du caractère de toutes ces chartes, est le recueil intitulé : *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, par Garnier.



ressés; il peut y avoir certainement des assemblées réunies par la royauté comme corps consultatif, simplement consultatif, mais il ne peut y avoir de mesures extra-féodales sans l'assentiment des intéressés, sans assemblées délibératives, sans états. C'est donc la nature des contrats féodaux, c'est la fixité donnée aux obligations qui s'y trouvent définies pour chacun qui a donné naissance à ce que l'on peut appeler les droits politiques du corps féodal en présence de la royauté, droits qui consistent à se refuser à toute obligation non comprise aux contrats féodaux, à toute obligation extra-féodale.

C'est donc dans les assemblées du moyen âge et ce n'est que là qu'il faut rechercher l'origine des états du XIV[e] siècle.

Que conteste à cette théorie M. Luchaire? Il veut bien reconnaître « qu'elle est séduisante au premier abord, tant » le raisonnement paraît serré, la déduction forte et rigou- » reuse, etc. » A la seconde lecture cependant des réserves lui paraissent nécessaires, et ces réserves sont celles-ci : Il n'est pas vrai de dire que l'opinion générale consiste à croire que les États-Généraux doivent leur origine à Philippe le Bel; 2° il n'est pas plus vrai de penser qu'il y eut obligation pour Philippe le Bel, d'obtenir pour quelque mesure que ce fût l'assentiment du corps féodal. « Philippe le Bel requiert » simplement, dit-il, quand il le veut et sous la forme qui lui » plaît, l'assentiment des barons, des ecclésiastiques et des » bourgeois pour donner plus de force à ses décisions, mais » il ne leur reconnaît ni droit d'initiative ni droit de » contrôle (1). »

A l'appui de sa première objection, M. Luchaire cite l'opinion d'Augustin Thierry, opinion que je connaissais parfaitement puisque je l'ai rapportée dans mon mémoire, mais qui m'a toujours paru tellement vague, tellement incomplète qu'il est impossible d'y trouver une thèse quelconque sur l'origine des états.

Lorsque j'ai affirmé qu'en général les historiens considé-

(1) Nous ne répondons pas à la critique que M. Luchaire élève sur un passage où nous avons dit : « Le roi (Philippe le Bel) ne *paraît plus* en quelque sorte que » l'administrateur délégué de la nation souveraine. » M. Luchaire n'a pas compris que nous faisions allusion dans ce passage à la manière dont M. Hervieu a compris le rôle du tiers état et des assemblées sous Philippe le Bel.

Nous croyons si peu à cette assertion que toute notre thèse tend à la combattre et à en démontrer l'exagération.



raient Philippe le Bel comme le créateur des états, j'avais en vue les historiens les plus récents, notamment M. Hervieu (1) dont c'est l'opinion absolue, M. Antoine Thomas (2) qui, dans l'introduction de son beau livre sur les *États provinciaux de la France centrale* au temps de Charles VII, penche visiblement aussi pour cette opinion, M. Picot (3) qui, dans son grand ouvrage sur les États-Généraux, livre couronné par l'Institut, est encore plus formel sur ce point. Dans la séance même où nous lisions la première partie de notre mémoire, M. Picot, prenant la parole, accentuait à nouveau son opinion dans le sens que nous venons d'indiquer et d'une manière si formelle que nous nous décidions à ajouter une deuxième partie à notre mémoire pour répondre aux objections de M. Picot.

Il suffit enfin d'ouvrir les livres d'enseignement recommandés par les professeurs de l'Université, par les confrères de M. Luchaire, et entre autres l'*Histoire de France* de M. Duruy (4), le plus répandu d'entre eux, pour se convaincre qu'il est d'enseignement officiel, pour ainsi dire, que les états doivent leur origine au bon plaisir de Philippe le Bel.

Avouez que nous étions bien excusable d'ignorer qu'à Bordeaux un professeur de Faculté ne partageait pas cette opinion si répandue et professait sur l'origine des états une opinion que nous allons examiner tout à l'heure.

La deuxième critique de M. Luchaire, nous la considérons comme une erreur capitale.

S'il est vraiment constaté, comme le dit M. Luchaire, que Philippe le Bel avait le droit de réunir ou non les assemblées suivant son bon plaisir, même pour prendre les mesures les plus contraires aux conventions féodales, il ne reste plus rien ni de la règle des fiefs, ni des coutumes, ni des chartes; nous

(1) *Recherches sur les premiers Etats-Généraux*, Paris, 1879, in-8°.

(2) *Les Etats provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, Paris, 1879, 2 vol. in-8°, p. 20 : « C'est donc à une conception de la royauté que l'origine du fonctionnement régulier des Etats nous paraît se rattacher avec le plus de vraisemblance. »

(3) Introduction, p. 20. — « Le roi répondit à la menace de Boniface VIII en » assemblant sur-le-champ les barons et les prélats; mais, afin de ne pas permettre » que les deux ordres se partageassent sur une question si grave, les deputés des » bonnes villes furent appelés à siéger dans cette assemblée; la bourgeoisie allait » participer pour la première fois en corps aux affaires de l'Etat. » (*Id.*, p. 21.) — Voyez encore la conclusion très caractéristique, p. 31.

(4) *Histoire de France*, t. I : « Ce fut le roi le plus despotique qui révéla au peuple » ses droits et son avenir... il reconnaissait implicitement le vieux droit de la souve- » raineté nationale si fort obscurci et oublié depuis des siècles. » (P. 365.)

sommes, dès Philippe le Bel, en plein XVIIe siècle; la monarchie absolue est fondée.

Comment M. Luchaire ne s'est-il pas donné la peine, avant d'émettre une opinion pareille, qui le pose en théoricien convaincu du pouvoir absolu, de lire la seconde partie de notre mémoire et notamment le paragraphe Ier, pages 64 à 70, où nous démontrons absolument, assemblée par assemblée, que si Philippe le Bel recourait à l'assentiment des états, c'est qu'il y était forcé, absolument forcé, et qu'aucune mesure extra-féodale ne pouvait être prise (1) par lui sans être consentie comme une dérogation expresse aux anciens contrats, soit par des assemblées locales, soit par des assemblées générales, soit même individuellement par tous les intéressés qu'elle atteignait.

L'opinion que se fait M. Luchaire du pouvoir monarchique sous Philippe le Bel, nous amène à examiner la théorie qu'il propose sur l'origine des états.

Pour M. Luchaire, la monarchie capétienne est purement et simplement la continuation de la monarchie mérovingienne, avec les mêmes pouvoirs, un peu contrariés peut-être par le système féodal, il veut bien le reconnaître, mais au fond tout aussi absolus; la *curia regis* n'est autre chose que la représentation des anciennes assemblées des grands du royaume, des *placita* mérovingiens; les assemblées du moyen âge ne sont autre chose que des corps *consultatifs* tout à fait analogues à la *curia regis;* les états du XIVe siècle sont des assemblées purement *consultatives* aussi; l'origine des états est donc dans la *curia regis* comme la *curia regis* a pour origine lointaine les *placita* mérovingiens (2).

Nous sommes obligé de déclarer qu'à notre sens rien n'est plus radicalement faux que cette théorie lorsqu'on l'applique à ce que l'on appelle les États généraux et provinciaux.

(1) Si M. Luchaire veut bien se reporter à notre *Histoire du pouvoir royal d'imposer*, il verra combien est aventurée son assertion que les Etats n'avaient aucun droit de contrôle.

Il constatera tout au contraire que le contrôle des Etats a été absolu au XIVe siècle sur bien des aides votées par eux, qu'ils ont été même jusqu'à s'emparer du pouvoir exécutif et percevoir eux-mêmes les impôts. Sous Philippe le Bel, on en trouve des exemples indiscutables, comme sous ses successeurs.

(2) Cette thèse n'est pas aussi neuve qu'on peut le croire; sans remonter aux auteurs anciens, il n'est pas difficile d'en trouver le germe dans le livre de Mlle de Lézardière et dans les œuvres de Raepsaet.

M. Luchaire a bien voulu nous dire en termes très nets que nous étions un juriste et nullement un historien, que nous avions fait une théorie juridique rigoureusement précise et que nous cherchions à y assouplir les faits historiques comme l'avaient déjà fait Pardessus et les autres juristes. Il nous donne le conseil de faire un catalogue des assemblées des XIe, XIIe et XIIIe siècles, chose qu'il estime infiniment plus intéressante et utile à la science que ce qu'il appelle nos dissertations féodales. Nous laissons à d'autres, qui peuvent s'en contenter, le métier de compilateur.

Il est facile de voir que c'est par un catalogue d'assemblées, sans souci des attributions différentes qu'elles pouvaient avoir, que M. Luchaire a cru pouvoir résoudre la question de l'origine des états.

M. Luchaire découvre dans les diplômes, les chroniques et les lettres la mention presque toujours fort vague d'assemblées; ces assemblées se suivent à des intervalles plus ou moins réguliers; donc, dit M. Luchaire, les unes sont la continuation des autres, celles de Philippe le Bel la continuation des assemblées des XIe, XIIe, XIIIe siècles, les assemblées capétiennes la suite des assemblées mérovingiennes, etc.

Avouez que c'est là un singulier procédé pour étudier les institutions d'un peuple (1); car, ce qui constitue la preuve de la filiation de ces assemblées entre elles, ce n'est nullement le fait de grouper des hommes dans un champ ou dans une salle, à une époque comme à une autre, c'est l'identité qu'il y a entre les pouvoirs, les attributions, le but qu'ont les unes et les autres.

La monarchie sous la période mérovingienne réunit quand elle le veut, dites-vous, ses conseils et suit les opinions émises quand il lui plaît et comme il lui plaît, fort bien; Louis-le-Gros, Louis VII, Philippe le Bel même en ont fait quelquefois autant, fort bien encore, nous l'avons indiqué tout le premier.

Il y a des assemblées qui ne sont que des conseils, que la

(1) M. Luchaire donne un exemple bien frappant de ce procédé dans l'article qu'il a consacré à critiquer notre mémoire. Il cite une assemblée tenue en 1173 et, dans la transcription du texte latin qu'il invoque, il s'arrête juste au moment où ce texte va énoncer le but de la réunion et déterminer par conséquent le caractère consultatif ou délibératif de l'assemblée, *sic* : « Magnum celebravit concilium apud » Parisius et in ipso concilio ipsemet juravit, tactis sacrosanctis Evangeliis, quod » juvenem regem, etc. » (Pages 11, en note, du tirage à part et 60 des *Annales*.)

royauté réunit par conséquent à son gré et dont elle suit ou rejette les avis comme il lui plaît; mais, à côté des assemblées *consultatives*, il y a des assemblées *délibératives* dont les pouvoirs sont absolus en certains cas et dont la royauté ne peut s'empêcher de suivre les décisions, toujours dans certains cas qu'il faut déterminer avec soin.

Il y a donc cette différence énorme, considérable, entre la monarchie mérovingienne et la monarchie de Louis VII, de Louis IX, de Philippe le Bel, c'est que sous la monarchie mérovingienne le pouvoir royal est absolu et par conséquent ne réunit les assemblées qu'à titre de conseil, tandis que sous la monarchie capétienne, un fait considérable s'est produit, une véritable révolution s'est faite, révolution que vous vous refusez à voir, c'est l'installation du système féodal, c'est-à-dire d'un système qui, de gré ou de force, a restreint l'autorité royale et fondé tout un État social, toute une organisation politique avec laquelle il faut compter.

A partir du jour où les obligations de chacun des membres du corps féodal se sont trouvées fixées d'une manière invariable dans des contrats perpétuels, sont nés des droits politiques évidents qui consisteront à se renfermer strictement dans les limites de ces contrats; cette sorte de force de résistance passive a été absolue chaque fois que la royauté ou quelque seigneur que ce fut a voulu sortir des contrats féodaux et percevoir des redevances extra-féodales (1).

C'est donc le caractère si précis des contrats, des chartes, des coutumes consentis aux XIe, XIIe et XIIIe siècles par tous les

(1) M. Luchaire nous accuse d'être beaucoup trop optimiste et de voir dans les institutions du moyen âge beaucoup plus d'ordre qu'il n'y en avait en réalité. Nous répondrons que le serf s'est trouvé à l'origine à la disposition complète du seigneur, que le soumettre à des taxes même arbitraires était déjà une amélioration considérable de sa condition, car c'était lui reconnaître une part plus ou moins grande de propriété dans son travail. La possession d'une charte, c'était pour lui le but suprême de ses efforts, car c'était la suppression de l'arbitraire en quelque sorte légal.

Nous n'ignorons pas qu'il y avait des moments où les chartes n'étaient pas respectées et que l'on peut en trouver des milliers d'exemples. Mais il faut bien se pénétrer de ceci, c'est que c'est par centaines de mille qu'ont eu lieu les actes administratifs de perception de redevances qu'autorisent les chartes. Combien de milliers de fois les perceptions ont-elles été régulières pour les quelques fois qu'elles ont donné lieu à des violences? il faut être juste en toutes choses.

Ajoutons que c'est une erreur de prendre toujours le mot *exactio* dans le sens d'exaction; très souvent il veut simplement dire *levée d'impôt* et s'applique aux redevances les plus légitimes.



membres du corps féodal, c'est la limite posée aux prétentions de qui que ce fût dans tout le corps féodal qui, en donnant naissance à des droits politiques tout nouveaux, ont donné naissance du même coup et ont été seuls à donner naissance aux assemblées féodales *délibératives*, assemblées qui deviendront peu à peu les états provinciaux et les états généraux.

Il n'y a donc rien de commun entre la *curia regis, corps consultatif sans droits politiques* et les États-Généraux, *corps délibératifs ayant des droits certains*, il n'y a donc aucune filiation possible entre les assemblées mérovingiennes et les États-Généraux (1).

Prétendre le contraire, c'est, à notre sens, commettre une erreur des plus considérables, car c'est fausser radicalement la constitution politique de la France pendant plusieurs centaines d'années.

Nous croyons donc avoir prouvé et persistons donc à soutenir :

1° Que l'opinion courante était bien que les États devaient leur origine à Philippe le Bel, chose d'ailleurs secondaire au débat;

2° Que les États provinciaux et généraux sont des corps *délibératifs* et qu'il est dès lors impossible d'en trouver l'origine ailleurs que dans des *assemblées délibératives ;*

3° Que ce n'est que vers les XIe, XIIe et XIIIe siècles que ces assemblées délibératives ont pris naissance;

4° Qu'elles n'ont absolument rien de commun avec les assemblées réunies précédemment ou même à la même époque par les rois à titre purement *consultatif;*

5° Que la fixité donnée aux obligations de chacun des membres du corps féodal par les chartes, les coutumes et la règle des fiefs est la cause déterminante de certains droits politiques;

6° Que ces droits politiques ont consisté à se refuser à subir toute mesure non consentie préalablement dans les contrats qui liaient ensemble tous les membres du corps féodal;

7° Que, par conséquent, pour obtenir l'exécution d'une

(1) M. Luchaire semble dire que nous pensons « que la *curia regis* n'est autre chose » que le développement de la cour seigneuriale des ducs des Francs du Xe siècle ». (Page 7 du tirage à part.) Nous n'avons jamais dit un mot de la *curia regis* et repoussons formellement toute assimilation de la *curia regis* aux Etats généraux ou provinciaux.

mesure nouvelle, telle que la perception d'un impôt nouveau par exemple, il a fallu obtenir l'assentiment des intéressés et que cet assentiment à donner a motivé la réunion d'assemblées partielles qui se régulariseront peu à peu et deviendront les États provinciaux et généraux;

8° Que jamais il n'a été possible, à moins de violence caractérisée, d'enfreindre les conventions féodales sans l'assentiment des intéressés, et que par conséquent Philippe le Bel, comme tous les seigneurs, a été forcé de se soumettre à l'avis et aux délibérations d'assemblées ayant des droits politiques incontestables chaque fois qu'il a voulu sortir des anciennes conventions féodales et notamment créer des taxes *nouvelles*.

Ce système, appuyé de toutes parts sur des preuves certaines rapportées dans notre *Mémoire sur l'origine des États* et dans notre *Histoire du pouvoir royal d'imposer*, rend compte et est le seul qui puisse rendre compte de tous les faits qui se rattachent à la composition des assemblées, à leur division en trois ordres, à l'indépendance du vote de chacun, aux consultations séparées des seigneurs, des villes et à toutes les anomalies apparentes que l'on rencontre dans l'étude du rôle des assemblées.

Pour le renverser, ce n'est pas par des critiques incidentes qu'il faut procéder, c'est au nœud même de la question qu'il faut s'attaquer; ce qu'il faut prouver, c'est que les seigneurs et le roi n'étaient pas liés strictement par les chartes qu'ils avaient consenties; que, par suite, lorsqu'il leur plaisait de les modifier à leur profit, ils avaient tout droit de le faire sans l'avis même des intéressés et que par conséquent les États provinciaux et généraux ne sont que des *conseils* et nullement des corps *délibérants*.

Lorsqu'on aura fait cette preuve, que nous déclarons d'ores et déjà impossible à faire, nous consentirons à croire que notre thèse est ébranlée; jusque-là nous y persistons absolument.

Alphonse CALLERY.



LA QUESTION

DE

L'ORIGINE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

Réplique à M. CALLERY.

M. Alphonse Callery a publié, sous le titre de *Histoire de l'origine, des pouvoirs et des attributions des États généraux et provinciaux depuis la féodalité jusqu'aux États de 1355*, une brochure de 76 pages, composée d'un article de la *Revue des questions historiques*, auquel l'auteur a ajouté un chapitre sur *l'origine politique des États*. C'est sur l'ensemble de cette publication (bien mince pour un titre aussi imposant), et sur la réponse qu'on vient de lire, que portera notre réplique. M. Callery voudra bien d'ailleurs se rappeler que nos observations, ici comme dans notre précédent article, se restreignent exclusivement à l'origine même des États-Généraux, c'est-à-dire à ceux du règne de Philippe le Bel. Cette restriction, que notre honorable contradicteur a peut-être perdue de vue, est nécessaire à mentionner, car il y a déjà des différences considérables entre les premiers États-Généraux et ceux qui ont été réunis de 1314 à 1355.

Répondre à M. Callery peut passer, au premier abord, pour un acte de témérité, étant donnée la conviction absolue avec laquelle il s'exprime lui-même sur l'infaillibilité de sa méthode et la certitude des résultats obtenus. « Nous venons de *démontrer* que, etc. (1). — « Ces principes *qui sont indiscutables* jettent les plus vives lumières sur la question des origines et des pouvoirs des États (2). » — « Nos présomptions devaient

(1) Page 27. — (2) P. 29.

être affermies par une *investigation minutieuse :* la certitude ne pouvait naître que de démonstrations *péremptoires* (1). » — « C'est seulement après une étude *aussi méthodique et aussi complète* qu'il est possible de bien apprécier toute la valeur et toute l'étendue des droits politiques de l'ancienne France (2). » — « Nous avons démontré *avec la dernière évidence,* croyons-nous (3). » — « Nous avons démontré par des exemples *irréfutables* (4). » — « Il est facile de voir à présent *quelle simplicité, quelle logique* il y a dans l'histoire des droits politiques de la nation (5). » — « Aux conceptions, pour le moins bizarres, succède le système le plus naturel *et le plus vrai* (6). » Ces formules ne sont pas précisément encourageantes pour quiconque oserait ne pas vouloir souscrire aux conclusions de M. Callery. Lui-même d'ailleurs nous en détourne résolument à la fin de sa *Réponse,* en déclarant *d'ores et déjà impossible à faire* la preuve d'une thèse autre que la sienne.

Nous osons cependant déclarer que, ni la brochure de M. Callery ni sa *Réponse* n'ont emporté notre adhésion, et nous essaierons même, qui plus est, d'émettre une opinion différente.

Le premier point essentiel à débattre est celui-ci : M. Callery nous reproche de ne pas reconnaître que l'opinion générale attribue à Philippe le Bel l'origine des États-Généraux. Il nous oppose les témoignages des historiens les plus récents, Hervieu, A. Thomas et G. Picot. Il n'admet pas qu'on puisse alléguer à ce sujet l'opinion d'Augustin Thierry qui lui « paraît vague et incomplète ». Mais nous craignons qu'ici M. Callery ne se soit mépris sur notre pensée. Si nous avons soutenu, après Aug. Thierry (qui connaissait bien lui aussi les textes relatifs à l'histoire du Tiers-État), que les États-Généraux de Philippe le Bel *dérivaient* des grandes assemblées capétiennes, nous n'avons jamais nié que Philippe le Bel ait introduit quelque chose de nouveau dans la consultation du corps national, ni affirmé que les États-Généraux réunis sous son règne fussent absolument identiques aux assemblées convoquées sous saint Louis, Philippe-Auguste ou Louis VII. Le caractère original et nouveau des grandes assemblées de Philippe le Bel, c'est leur généralité même,

(1) Page 57. — (2) P. 62. — (3) P. 64. — (4) P. 68. — (5) P. 75. — (6) P. 75.



c'est le système de régularité qui a présidé à leur formation. On voit qu'en 1302 et en 1308 particulièrement, ce roi est préoccupé avant tout de recourir à une consultation *aussi complète et aussi étendue que possible* de la nation, ce qui ne s'était probablement jamais vu dans l'époque antérieure (1), où la royauté semble s'inquiéter beaucoup moins du nombre des nobles, ecclésiastiques et bourgeois convoqués à ses assemblées. C'est la réalisation de la vraie *cour plénière* qui, en fait, n'avait jamais eu lieu sous les prédécesseurs de Philippe le Bel. Là est la conception innovatrice, remarquable surtout dans son application à la classe bourgeoise, qui, jusqu'alors, n'avait guère paru que d'une façon irrégulière, fragmentaire, et à titre d'appoint dans les grandes assemblées capétiennes. Mais M. Callery remarquera que MM. Picot et A. Thomas n'ont pas dit autre chose dans les passages mêmes qu'il a bien voulu me mettre sous les yeux. Il devra reconnaître aussi que cette opinion n'est en rien incompatible avec la doctrine d'Augustin Thierry. Celui-ci affirme (et nous croyons que c'est la vérité) que les États-Généraux n'étaient qu'une forme plus complexe d'une institution monarchique déjà existante, celle des assemblées capétiennes. Nous persistons à soutenir que c'est encore l'opinion générale, parfaitement conciliable d'ailleurs avec le fait d'une organisation nouvelle, qui est l'œuvre personnelle de Philippe le Bel ou de son conseil. Personne n'a jamais prétendu que Philippe le Bel, en organisant les États-Généraux, ait innové d'une façon absolue, et créé cette institution à la manière de Sieyès construisant de toutes pièces une constitution politique. Donc, M. Callery, en se donnant beaucoup de mal pour démontrer que les États de Philippe le Bel ont leur germe dans les assemblées antérieures du moyen âge, n'apporte rien de nouveau et découvre ce que tout le monde sait.

Il est vrai que là où M. Callery veut être original, c'est dans la détermination même de l'espèce d'assemblées qu'il considère comme étant tout à fait analogues aux États-Généraux.

Il semble *à priori* que la façon la plus naturelle d'aborder le problème de l'origine de ces *États* soit d'examiner, dans

(1) Au moins d'après les textes de cette époque qui nous sont parvenus.

le détail, l'histoire des grandes assemblées réunies sous les rois précédents. Voir ce qu'il peut y avoir de commun entre les assemblées de Philippe le Bel et celles de ses prédécesseurs est l'idée qui vient tout d'abord à l'esprit. Aussi disions-nous à M. Callery : « Faites l'histoire des *curiæ generales* qui ont précédé les États-Généraux, et nous verrons après jusqu'à quel point vous avez le droit de décider que ces deux institutions n'ont rien de commun. » Mais M. Callery repousse *à priori* cette méthode. « Nous n'avons jamais dit un mot de la *curia regis* et repoussons *formellement* toute assimilation de la *curia regis* aux États-Généraux ou provinciaux. » Mais pourquoi la repousserait-il s'il n'a pas commencé par étudier la question? A-t-on le droit d'exclure de cette façon la méthode qui s'impose comme la plus naturelle et la plus logique? M. Callery ne répondra rien à cet argument, parce qu'il faudrait se donner la peine d'extraire des chroniques et des chartes tous les textes relatifs aux *curiæ* du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle, ce qu'il appelle lui-même *compiler*. Or, nous dit-il avec dédain : « Nous laissons à d'autres, qui peuvent s'en contenter, le métier de compilateur. » M. Callery n'oublie qu'une chose, c'est que pour avoir le droit d'émettre des théories sur les points les plus importants de notre histoire nationale, il faut commencer par *compiler*. Toute généralisation solide suppose *compilation*.

M. Callery rejette donc notre idée sur les liens qui peuvent exister entre les États-Généraux et les assemblées capétiennes de l'âge précédent. « M. Luchaire, dit-il, découvre dans les diplômes, les chroniques et les lettres la mention presque toujours *fort vague* (1) d'assemblées : ces assemblées se suivent à des intervalles plus ou moins réguliers, donc, dit M. Luchaire, les unes sont la continuation des autres, celles de Philippe le Bel sont la continuation des assemblées des XIe, XII et XIIIe siècles. Avouez que c'est là un singulier procédé pour étudier les institutions d'un peuple, car ce qui constitue la preuve de la filiation de ces assemblées entre elles, ce n'est nullement le fait de grouper des hommes dans un champ ou dans une salle, à une époque comme à une autre, c'est l'identité qu'il y a entre les pouvoirs, les attributions, le but qu'ont les unes et les autres. »

(1) Qu'en sait-il puisqu'il n'a pas *compilé*?

Fort bien : mais comment M. Callery peut-il affirmer *à priori* qu'il n'y a aucun rapport, pour les pouvoirs, les attributions, le but, entre les États-Généraux et les *curiæ generales* antérieures à l'époque de Philippe le Bel? Nous avons au moins sur lui l'avantage d'avoir étudié cette dernière institution, et par conséquent quelque droit de constater un certain lien entre les *curiæ* et les *États*, tout en nous gardant d'assurer, comme nous le fait dire adroitement notre contradicteur, qu'il y a identité formelle entre les deux institutions. Il nous reproche de tirer du fait qu'il y a, au XIIe siècle comme au début du XIVe, des assemblées générales réunies autour du roi de France, la conclusion que ces assemblées dérivent les unes des autres : mais que penser de son procédé à lui, qui consiste à nier, tout d'abord et sans études préalables, que cette dérivation puisse exister?

M. Callery se tire de la difficulté par un mot. Il affirme que les *curiæ generales* sont des assemblées *consultatives* et que les États de Philippe le Bel sont des assemblées *délibératives*. Là est, suivant lui, toute la différence « et elle est énorme ». Il l'affirme, naturellement sans preuves en ce qui concerne les premières, puisqu'il a dédaigné de compiler. Mais s'il avait bien voulu étudier la question, il se serait facilement convaincu que sa distinction n'a rien de fondé. D'une part, nous le renvoyons aux passages des chroniqueurs qui sont relatifs (pour ne citer que quelques exemples), à l'assemblée d'Étampes du 16 février 1147 (1), à celle de Soissons de 1155 (2), à celle de Paris de 1179 (3), de Compiègne en 1184 (4), de Paris en 1186 (5), de Paris en 1188 (6), de Mantes en 1203 (7), de Soissons en 1212 (8), de Paris en 1213 (9), etc. Il y trouvera, pour désigner la part de pouvoir prise par les seigneurs convoqués et l'attitude de la royauté à l'égard de l'assemblée, les mêmes expressions que celles qui sont employées par les chroniqueurs du temps de Philippe le Bel. De la comparaison entre les détails qui concernent les assemblées

(1) *Histor. de Fr.*, XII, 93 (organisation de la future croisade). — (2) *Ibid.*, XIV, 387 (rétablissement de la paix publique). — (3) *Ibid.*, XVII, 4 (association au trône de l'héritier présomptif). — (4) *Ibid.*, XVII, 13 (guerre avec le comte de Flandre). — (5) *Ibid.*, 20 (mariage de la sœur du roi avec le roi de Hongrie). — (6) *Ibid.*, 25 (croisade et dîme saladine). — (7) *Ibid.*, 57 et XIX, 440 (démêlé avec Innocent III). — (8) *Ibid.*, XVII, 88 (expédition contre l'Angleterre). — (9) *Ibid.*, XIX, 78 (expédition du prince royal contre les Albigeois).



générales des deux époques il résulte, suivant nous, qu'il est impossible de dire que les unes aient été plus ou moins *délibératives* que les autres. Ce qui ressort au contraire de cette étude, c'est ce que nous avons déjà dit dans notre premier article, à savoir « que Philippe le Bel a requis, quand il l'a voulu et sous la forme qui lui a plu, l'assentiment des barons, des ecclésiastiques et des bourgeois, pour donner plus de force à ses décisions, mais qu'il ne leur a reconnu ni droit d'initiative, ni droit de contrôle (1). »

Au point de vue de l'autorité politique laissée par le gouvernement capétien à ses fidèles, Philippe le Bel n'a donc point agi d'une autre façon que ses prédécesseurs du XIIIe et du XIIe siècle. C'est là un fait que reconnaissent tous ceux qui ont étudié de près les textes relatifs à ces premiers États-Généraux. Notre opinion sur ce point est exactement celle de Boutaric et de M. Hervieu, dont la compétence en pareille matière ne nous paraît pas pouvoir être contre-balancée un seul instant par l'autorité de M. Callery. Le premier a dit : « La part prise par les États au gouvernement sous Philippe le Bel fut illusoire... Ils n'eurent aucune initiative, aucune liberté. Les députés du tiers-état venaient, aux termes des lettres de convocation du roi et de leur mandat, recevoir les ordres du prince. Ils ne semblent pas avoir été admis à délibérer... Ce n'était pas des conseils qu'on leur demandait : on n'attendait et on ne voulait d'eux qu'une approbation prompte et entière. Encore si l'on se règle sur ce qui se passa aux États de 1314, cette approbation n'était pas même sollicitée sérieusement, on la considérait comme acquise (2). » Écoutons maintenant M. Hervieu : « Ce n'est pas l'amour du peuple qui poussa Philippe le Bel à faire participer la nation aux délibérations souveraines. Ce fut parce qu'il ne pouvait plus faire autrement que le roi appela les différents ordres du royaume à prendre des décisions, et quand nous disons *décisions,* nous exagérons grandement. Ce furent uniquement *des semblants de décisions* que la nation fut appelée à prendre. En 1302 et en 1308, il est incontestable qu'elle vota, d'accord avec ses propres dispositions d'esprit : toutefois elle fut contrainte jusqu'à un certain point par la

(1) M. Callery prétend, dans une note de sa *Réponse,* que les États ont exercé un droit de contrôle sous Philippe le Bel. Nous serions curieux de lui en voir fournir la preuve. — (2) Boutaric, *La France sous Philippe le Bel,* 41-42.



royauté qui ne l'appela — les termes sont là indiscutables — *que pour consentir à sa volonté*... Comme toutes les institutions naissantes, les États-Généraux n'eurent pas d'initiative et d'importance personnelle, dans le principe (1). » La situation étant jugée telle par les deux historiens qui ont fait une étude approfondie et spéciale de ces premiers États-Généraux, M. Callery est donc mal venu de nous reprocher d'assimiler, quant au droit d'initiative et de contrôle, les assemblées générales de Philippe le Bel avec celles des rois antérieurs, que d'ailleurs il ne connaît pas. De ce que nous constatons ce fait, après bien d'autres, notre honorable contradicteur conclut « que nous nous posons en théoricien convaincu du pouvoir absolu, et qu'à nous entendre, on serait, dès Philippe le Bel, en plein dix-septième siècle. » Nous laissons au lecteur le soin d'apprécier ce raisonnement.

Une autre preuve que la division imaginée par M. Callery en assemblées *consultatives* et *délibératives* est peu fondée, et qu'il y a, en ce qui touche la nature, le but et les attributions des premiers États-Généraux comparés aux simples *cours générales* ou assemblées de notables, d'étroits rapports entre toutes ces assemblées, c'est la difficulté qu'éprouvent les historiens à dire, pour le règne même de Philippe le Bel, quelles sont les assemblées auxquelles il faut donner le titre d'*États-Généraux*, et quelles sont celles qui ne le méritent pas. Il faut relire à ce sujet la curieuse statistique dressée par M. Hervieu (2), à la fin de ses intéressantes recherches. Lui-même admet pour l'année 1313 des États-Généraux que M. Bayet se refuse à enregistrer (3). A quoi tient souvent la différence des appréciations sur ce point? A ce qu'il nous est parvenu pour certaines de ces assemblées générales, des procurations et des procès-verbaux d'élection que nous ne possédons point pour d'autres. A notre avis, entre les États-Généraux de 1302 et de 1308, et les assemblées de notables des trois ordres convoqués sous Philippe le Bel (continuation évidente des grandes assemblées capétiennes de l'époque antérieure), il n'y a point de différence de nature. Les unes et les autres ont la même origine et les mêmes pouvoirs, ou plutôt le même défaut de pouvoir effectif vis-à-vis du gouvernement

(1) Hervieu, *Recherches sur les premiers États-Généraux*, 109-110. — (2) *Ibid.*, p. 233-234. — (3) Note insérée dans la *Revue historique* (année 1881, p. 327).

royal. Elles découlent du même principe. Elles ne diffèrent que *par la forme,* c'est-à-dire par le plus ou moins de généralité de la convocation.

Mais ce caractère de généralité, et peut-être aussi le fait de l'élection des procureurs du tiers-ordre, constituent, nous le répétons, une innovation que seul, de tous ceux qui se sont occupés des États-Généraux, M. Callery ne veut également pas reconnaître. Sans doute M. Hervieu a eu tort d'affirmer (1) que Philipe le Bel fut le premier roi qui convoqua simultanément le tiers-état avec les deux grands ordres de la nation. Nous avons cité des assemblées du temps de Louis VII où le peuple fut convoqué en même temps que les barons et le clergé, pour *délibérer,* quoique dise M. Callery, dans la mesure où délibérait toute cour capétienne. Mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne trouve pas avant le règne de Philippe le Bel d'assemblée générale des trois ordres réunie par la royauté sous la même forme et dans les mêmes conditions que celles de 1302 et de 1308. Jamais que nous ne sachions, la consultation du corps national ne s'était faite sur une pareille échelle. C'est à ce point de vue que M. Picot, comme tous les historiens, sauf M. Callery, a pu faire dater de Philippe le Bel les droits politiques de la classe populaire. Ces historiens ne veulent pas dire, par là (comme le leur attribue bénévolement M. Callery) (2), que Philippe le Bel soit « l'instaurateur des » libertés publiques », ni que par une « conception de politique » transcendante » il ait élevé l'ordre populaire contre les deux autres corps de l'État. Ils indiquent simplement que cette consultation, d'un caractère si général et si imposant, fut le point de départ de progrès politiques qui ne devaient pas tarder à se manifester. La royauté de Philippe le Bel reste absolue, même lorsque, contrainte par les circonstances extérieures, elle convoque les États-Généraux, parce qu'elle ne leur accorde aucun droit politique réel : mais l'institution devait se développer après lui et prendre un autre caractère. M. Callery n'oppose aucune raison acceptable à cette manière de voir. A l'entendre, Philippe le Bel n'aurait pas pu établir la puissance nouvelle du tiers-état à côté de celle des barons laïques et ecclésiastiques, par la raison que ceux-ci n'auraient pas

(1) Page 69. — (2) *Histoire,* etc., p. 75.

voulu « laisser amoindrir leurs droits politiques par l'institu-
» tion de droits politiques presque égaux au profit d'hommes
» dont la plupart sortait à peine encore de la sertitude,
» c'est-à-dire d'une condition telle, dans l'opinion des
» feudistes, qu'il n'y avait rien de plus vil ni de plus abject
» qu'elle » (1). Mais M. Callery oublie que Philippe le Bel convoquait les communes et les villes, non en tant que composées de non-nobles, mais en tant que constituant de véritables seigneuries ou des nobles collectifs.

Il y a donc, à notre avis, des liens étroits et naturels entre les États-Généraux de Philippe le Bel et les *curiæ generales* des rois capétiens antérieurs, et nous croyons qu'on ne peut rechercher autre part que dans les assemblées royales des XIIIe, XIIe et XIe siècles, l'origine des premiers états, antique institution développée pour un but tantôt politique et tantôt financier, par l'adversaire de Boniface VIII.

On sait que M. Callery cherche ailleurs cette origine et qu'il croit l'avoir découverte dans le principe féodal qui voulait, d'après lui, que chaque seigneur ne pût prendre une mesure extra-féodale sans obtenir le consentement de tous les vassaux intéressés. Nous ne reproduirons pas ici la critique que nous avons déjà faite non seulement de cette idée prise en elle-même, mais de son application aux relations existant entre le roi et les différentes seigneuries, nobles, ecclésiastiques ou municipales qui constituaient le corps national. Il suffit d'abord de rappeler qu'elle a conduit M. Callery à présenter, comme les prototypes ou les analogues des États-Généraux de Philippe le Bel, des assemblées provinciales (2) tenues pour la très grande majorité dans les pays extra-capétiens, et qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec les États-Généraux. Notre honorable contradicteur n'a rien répondu à cette partie de nos objections.

D'autre part, sa théorie qui consiste, au fond, à considérer le roi de France comme lié envers chacun des grands et des petits vassaux par un contrat analogue à celui qui engage le seigneur vis-à-vis de la communauté bourgeoise à laquelle il a octroyé une charte, ne saurait être admise par quiconque a étudié dans les textes l'histoire des relations de

(1) *Histoire*, etc., p. 69. — (2) Dont quelques-unes d'existence fort problématique.

la royauté et de la féodalité avant l'époque de Philippe le Bel. Représenter comme parfaitement définis et découlant rigoureusement des principes du droit féodal, le pouvoir des seigneurs à l'égard des vassaux et le pouvoir du roi à l'égard des seigneurs; supposer que tous les membres du corps national au moyen âge sont unis les uns aux autres par des conventions librement consenties et immuables, c'est là un point de vue commode pour un juriste logicien, et qui permet de donner à une dissertation du genre de celle de M. Callery une rigueur presque mathématique. Le malheur, c'est qu'il n'est point d'accord avec les faits. Plus on s'élève dans l'échelle féodale, moins les pouvoirs sont définis, et celui du roi, qui est le plus général de tous, est le moins susceptible d'être renfermé dans des limites fixes. Rien de plus complexe, de plus souple, de plus élastique, de plus fuyant, de plus insaisissable, que l'autorité du souverain capétien. Elle échappe à toute définition, parce qu'elle est une souveraineté politique, et une suprématie de caractère à demi ecclésiastique, en même temps qu'une haute suzeraineté. En réalité il y a infiniment plus de complexité et d'irrégularité, non seulement dans la situation du roi, mais dans la plupart des situations du moyen âge, que ne se le figure M. Callery. Libre à lui de vouloir absolument transformer cette forêt touffue et enchevêtrée qu'on appelle la société française au moyen âge en un parc anglais régulier et géométriquement dessiné. Ceci est du domaine de l'imagination, non de l'histoire.

En ce qui concerne le point particulier de notre débat, nous ne saurions admettre que sa théorie sur l'immutabilité des contrats féodaux et la nécessité de consulter les vassaux sur les matières extra-féodales (1), dont la justesse est contestable en général, puisse être applicable à la royauté.

Mais ceci nous amène, après avoir essayé de montrer que les États-Généraux et les assemblées royales solennelles n'étaient au fond qu'une même institution et découlaient du même principe, à donner notre avis sur la nature de ce principe.

L'opinion la plus commune sur ce point, c'est que les *États-Généraux,* comme les *curiæ generales,* sont une application plus ou moins étendue du *droit de cour.* C'est assurément la

(1) Distinction singulièrement difficile à faire dans la plupart des cas.



seule façon acceptable d'entendre l'origine féodale des États-Généraux. Mais nous croyons que la royauté n'est point une simple seigneurie, et, dans le fait de l'assemblée capétienne réunie autour du souverain, nous voyons quelque chose de plus que le simple exercice du *droit de cour*. Tout en reconnaissant que cette dernière explication est en partie fondée, nous pensons qu'elle ne rend pas compte de tout, et que, lorsque le premier Capétien a convoqué les premières assemblées générales de la nouvelle monarchie, il n'a point seulement agi en duc des Francs, convoquant à sa cour les vassaux de son ressort, mais en *souverain* réunissant autour de lui ses *fidèles*, comme l'avaient fait ses ancêtres directs, les premiers Robertiniens, et tous ses prédécesseurs des deux premières dynasties. Ce double caractère du roi, à la fois monarque d'institution divine, et suzerain féodal, se manifeste dans la convocation et la réunion des *curiæ*, comme dans toutes les institutions monarchiques. Il est incontestable que par la force des choses la royauté capétienne est entrée dans le système des fiefs, mais cette situation féodale, contradictoire jusqu'à un certain point avec les origines et les tendances naturelles de la monarchie, était beaucoup mieux déterminée et plus réelle dans l'esprit des feudataires, que dans les conceptions propres du roi. Celui-ci s'est toujours considéré comme investi d'une autorité bien supérieure à celle du simple suzerain, et il est aisé de comprendre que cette façon de voir a influé sur les relations des assemblées seigneuriales avec le gouvernement comme sur tout autre ordre de faits. La démonstration de cette vérité ne peut se tirer que d'une étude minutieuse de l'histoire des premiers souverains capétiens, et nous attendrons que M. Callery ait tenté et achevé cette étude pour lui reconnaître le droit de contester notre conclusion.

A. Luchaire.



COMMUNICATIONS

ESSAIS

D'ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES SUR RABELAIS

(ALLEMAGNE ET ANGLETERRE)

Il est permis de croire qu'au point de vue littéraire et philologique, il n'y a rien de nouveau à dire en France au sujet de «maître François»; une foule d'écrivains, parmi lesquels il suffira de mentionner Charles Nodier (1), Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, Philarète Chasles, et bien d'autres, n'ont rien laissé à dire à cet égard. N'oublions pas un article fort judicieux, inséré dans la *Revue française*, juillet 1829. Citons aussi un article de M. Littré : *Aristophane et Rabelais,* inséré dans la *Revue de Philosophie positive*, juillet-août 1870, et reproduit dans le volume intitulé : *Philosophie, littérature et histoire*, 1875, p. 150-175.

L'épopée satirique de notre Homère bouffon se réimprime souvent depuis plusieurs années; MM. Burgaud des Maretz et Rathery d'un côté, l'actif et intelligent éditeur de la *Bibliothèque elzévirienne,* Pierre Janet (mort en 1870) avaient donné un signal qui a été entendu. MM. Marty-Laveaux, Sardou, Favre, se sont mis à l'œuvre; nous n'avons pas ici à apprécier leurs travaux; on trouvera à cet égard

(1) Très remarquable article dans les *Annales de la Littérature et des Arts,* t. VI. « Il a existé un philosophe qui avait approfondi toutes les connaissances de son » siècle..... »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier cette appréciation; on ne va pas la chercher dans une publication périodique qui voyait le jour il y a une soixantaine d'années; elle n'a pas été insérée dans les *Œuvres* (fort incomplètes) de Nodier, in-8°. Voir aussi *De quelques livres à clef et de leur clef* (*Bulletin du Bibliophile,* octobre 1834), et une très intéressante brochure : *Des matériaux dont Rabelais s'est servi.* A bien des reprises, Nodier s'est encore en passant occupé de maître François.

d'utiles appréciations dans un opuscule de M. Chevalier : *Rabelais et ses éditeurs* (Paris, Aubry, 1879, in-8°, 31 pages).

On s'est préoccupé avec parfaite raison, de recourir aux éditions originales du *Gargantua* et du *Pantagruel*, éditions d'une rareté extrême, qui n'ont été connues que depuis peu de temps et que d'opulents bibliophiles se disputent au delà du poids de l'or, lorsqu'un exemplaire vient à passer en vente publique; c'est ainsi que l'an dernier à la vente de la petite mais très précieuse collection marquis de Ganay, un exemplaire du Tiers et Quart livres (*Paris, Michel Fezendat,* 1552; édition originale du 4e livre) a été adjugé au prix de quatorze mille cinq cents francs; ce même exemplaire avait été payé quinze livres à la vente du comte d'Hoym en 1736 et après avoir figuré dans quelques collections choisies, 168 fr. vente Duriez en 1827.

Les anciens éditeurs de Rabelais, Le Duchat, De l'Aulnaye, Éloi Johanneau et Esmangeart, n'avaient eu aucune connaissance de ces variantes, dont l'importance est parfois très réelle; elles montrent maître François adoucissant par prudence des expressions risquées (1) ou bien elles donnent un sens clair à des passages défigurés par l'insouciance des vieux typographes.

Les éditeurs modernes ont adopté pour l'établissement du texte des principes différents que nous n'avons pas à discuter ici. Ils ont fait leur profit d'un excellent travail qui a vu le jour en 1852; il est dû à l'oracle de la bibliographie en Europe, à l'auteur du *Manuel du Libraire*, à Jacques-Charles Brunet : *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais* (Paris, 1852, in-8°, 144 et 6 pages) (2). Moins heureux que Corneille, que Molière, que Voltaire auxquels de très amples et très consciencieuses bibliographies spéciales ont été consacrées (3), Rabelais attend encore ce travail complet qui doit embrasser tout ce que la science des livres peut dire à son égard. Nous croyons savoir que ce labeur, qui exige beaucoup de patience et d'activité, est entré dans les vues d'un écrivain infatigable, conteur attrayant, bibliographe des plus zélés; mais nous ignorons si, au milieu de ses occupations multiples, M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) qui, dès 1827, prenait rang

(1) Au commencement du chapitre XXII du second livre, c'était d'abord Enoch et Elie (plus tard Ogier et Artus) qui furent « translatés au pays des Phées »; le pont de Mantribe en Espagne, signalé dans les romans de chevalerie, est devenu le pont de Montrible sur la Charente.

(2) On trouvera d'intéressants détails concernant la bibliographie rabelaisienne dans le Catalogue de la collection spéciale formée par M. H. de Guillemin d'Avenas et vendue publiquement à Paris par le libraire Chossonery, en avril 1877. Consulter aussi le *Supplément au Manuel du Libraire,* par P. Deschamps et G. Brunet, *Paris, Didot,* 1879, 2 vol. gr. in-8°.

(3) *Bibliographie cornélienne,* par M. Émile Picot, 1879. — *Bibliographie moliéresque,* par M. Paul Lacroix, 1877. — *Bibliographie voltairienne* (publiée par la librairie Rouveyre). Par M. Georges Bengesco, t. I, 1882.

parmi les éditeurs de Rabelais, aura le temps d'achever un travail que, mieux que personne, il serait à même d'accomplir.

Notre but, en prenant la plume, a été de fournir quelques détails fort peu connus en France, nous le croyons du moins, sur les écrivains qui, étrangers à notre pays, se sont occupés de maître François.

RABELAIS EN ALLEMAGNE (*Fischart* et *Regis*).

Au seizième siècle, vivait sur les bords du Rhin un écrivain doué d'une originalité puissante, d'une verve inépuisable, Jean Fischart (appelé aussi Mentzer); né en 1545 à Mayence ou à Strasbourg, mort en 1615 à Forbach, où il exerçait des fonctions judiciaires, il a laissé de très nombreux écrits, les uns en vers, les autres en prose, ou mêlés de prose et de vers; livres devenus souvent presque inintelligibles pour les lecteurs allemands, à cause des expressions extraordinaires, démesurées, burlesques, que Fischart forge avec la plus complète hardiesse; les titres sont le plus souvent étranges et presque intraduisibles (*la Fortune, Navire de Zurich; Consolation des goutteux, la Ruche du Saint-Essaim de Rome*, etc.); imitateur à bien des égards d'Aristophane, Fischart, au point de vue de la licence, ne le cède en rien au grand comique athénien.

Parmi les très nombreux écrits de Fischart, on rencontre une traduction de la *Démonomanie* de Bodin; un poème sur l'*Armada* espagnole; adversaire déclaré des Jésuites, il lança contre eux de virulentes satires.

Il publia la plupart de ses ouvrages sous le voile de l'anonyme ou sous des pseudonymes étranges, tels que Jesuwalt Pickhart, Artwisas von Fischmer-Stweiler, Winhold Alcofribas Wuesthblutus, etc.

Indépendamment des historiens de la littérature allemande, Gervinus entre autres, qui se sont occupés de Fischart, quelques dissertations spéciales lui ont été consacrées, notamment par Ludwig Ganghufer (Munich, 1881). Weller a remis en lumière une partie de ses *Original Poesien;* un éditeur de Stuttgard, Scheible, a réimprimé quelques-uns de ses écrits (1).

Un humoriste des plus célèbres en Allemagne, mais dont les productions n'ont guère été goûtées en France (2), Jean-Paul Richter, avance qu'au point de vue de l'abondance des idées, du langage et des figures, Fishart est fort supérieur à Rabelais; il ajoute : « Ce fleuve qui charrie

(1) Consulter à l'égard de Fischart, l'important ouvrage du Dr Gruesse : *Lehrbuch einer allgemeinen Literägeschichte* (Dresden, 1837-1853, t. III, 1re partie, p. 608-610, et, p. 617-619, une longue liste de ses ouvrages.

(2) Il n'a été traduit que fort peu de ses écrits, et un des plus importants, *Titan*, n'a passé qu'en partie dans notre langue.



» tant d'or mériterait bien de trouver un habile homme qui, versé » dans la connaissance des langues et des mœurs, en sût extraire le » précieux métal. »

Nous n'admettons pas que Fischart soit le vainqueur de maître François, mais à coup sûr il en est le digne rival.

Le satirique allemand trouva chez Rabelais un modèle dont il se saisit avec avidité; il le lut, le relut, le dévora; il voulut le faire connaître à ses compatriotes, mais il était incapable de se borner à traduire, il ajouta, paraphrasa, développa en pleine liberté les récits du curé de Meudon; si bien que sous sa plume endiablée, lancée sans frein, à tort et à travers, le premier livre, le *Gargantua,* devint à lui seul un gros volume.

Nous en possédons une édition sans date et sans pagination (signatures A 2 — L. I. V.), c'est un in-8° d'une impression serrée, et de la fin du XVII[e] siècle. Le titre imprimé en rouge et en noir (procédé renouvelé aujourd'hui) est très long, mais il n'y aurait nul moyen de le faire passer fidèlement en langue française; il en est de même de la dédicace, dont nous reproduirons le début : « An alle Klugkroepffige, » Nebelverkappte Nebel Nebuloner Witzersaufite, Gurgelhandthierer » und ungepallierte Sinnversawerte Windmüellerische Durstaller oder » Pantagruelisten. »

Le libraire Raspe de Nuremberg, publia en 1775 une brochure destinée à annoncer une édition nouvelle de l'étonnante paraphrase du *Gargantua,* mais ce projet resta sans exécution.

Fischart partage son œuvre en 58 chapitres, tout comme l'original qu'il a sous les yeux; parfois il réunit deux chapitres en un, mais il se retrouve en partageant en deux un chapitre isolé; chez lui comme chez son modèle, le dernier chapitre est une *énigme en prophétie,* mais ce titre que Rabelais donne en trois mots, il le délaie longuement: « LVIII Cap. inhaltend ein Knochenknorrig Scrupeseirphisch und » Gewullekwickelig Ratherisch Raetzel nach Warsagerrischer einsteille » und in stufluss recht erzaesteit und erzafte rech che ihr dass Endgar » secht. »

Les 156 vers du texte français arrivent à plus de 300 dans la paraphrase germanique. Observons d'ailleurs que cette prophétie est de Mellin de Saint-Gelais, à l'exception des deux premiers et des deux derniers vers que Rabelais a modifiés.

Les *Fanfreluches antidotées,* paraphrasées en vers énigmatiques, sont précédées de huit lignes inventées par Fischart; il suffit de transcrire les deux premières.

A W VV a Δ fluten
T' hac lac berg, nachen.

A la fin, ce qui ne se trouve point dans Rabelais, une pièce de

21 vers incompréhensibles, mêlés de lettres ou de mots grecs et en forme de triangle [1].

Les jeux de Gargantua, au nombre de 215, arrivent dans le livre allemand au chiffre de 528. Au chapitre XIII dans lequel Gargantua fait preuve d'une façon singulière de ses gentilles inventions, le nombre des objets qu'il met en œuvre est accru d'une façon formidable.

Fischart ne se fait nul scrupule de changer les noms des personnages du *Gargantua;* Grandgousier devient *Gurgelstrotsa;* Pierochole se change en *Bittergroll,* et le capitaine Tripet en *Wurstrempen.*

Les propos de beeners (chap. V) deviennent *Die Trunckenen Litaney* (chap. VIII) et reçoivent des développements fort étendus et fort originaux, mais rebelles à toute traduction [2].

Les 10 vers de Rabelais : Aux lecteurs, en fournissent 26 à Fischart, qui s'en tient cependant à développer l'idée de deux d'entre eux :

> Voyant le dueil qui vous mine et consomme,
> Pour ce que rire est le propre de l'homme.

L'inscription mise sur la porte de l'« abbaye » de Thélème et qui, dans le texte français fournit 98 vers, n'en remplit pas moins de 243 dans l'imitation allemande.

Nous aurions bien voulu offrir un échantillon du faire de Fischart; à diverses reprises nous avons essayé d'en traduire quelques pages; il a fallu y renoncer; ce texte, bourré de mots vieillis qu'on ne retrouve dans aucun dictionnaire allemand (pas même dans l'excellent *Deutsches Woerterbuch* des frères Grimm), rempli d'expressions forgées par le bailli de Forbach, regorgeant d'allusions à des personnages aujourd'hui inconnus, ce texte a résisté à tous nos efforts; nous désirons vivement que quelque interprète plus habile réussisse là où nous avons échoué.

Fischart avait-il l'intention d'étendre aux quatre derniers livres de l'épopée rabelaisienne le travail qu'il avait accompli à l'égard du premier? nous l'ignorons; en tout cas, il comprit lui-même qu'il ne fallait pas songer à exécuter une œuvre aussi considérable, mais il ne put résister à la tentation de s'exercer sur un chapitre qui offrait à sa verve satirique, aussi mordante qu'inépuisable, un sujet de nature à

(1) Dans l'édition d'Eloi Johanneau, ces Fanfreluches occupent un commentaire de 48 pages s'efforçant de trouver un sens historique à chaque vers; Nodier a dit avec une parfaite raison : « C'est une véritable dérision que de chercher le mot » indéchiffrable de l'énigme des *Fanfreluches*, amphigouri dont la mode commen» çait à s'établir du temps de Rabelais, et qui n'a point de sens réel parce qu'il n'a » pas plu à l'auteur de lui en donner un. »

(2) Nous n'avons pas besoin de rappeler que Balzac a placé dans sa *Peau de chagrin* une charmante imitation des *propos* des convives de Grandgousier.

le tenter; nous voulons parler du célèbre catalogue *des beaux livres de la librairye de Saint-Victor* (liv. II, ch. 7) (1).

Il mit au jour en 1610 un in-8° de 33 feuillets, en langue allemande, quoique le titre soit d'abord en latin : *Catalogus catalogorum perpetuo durabilis;* ce titre, dont une traduction littérale serait impossible, s'annonce comme l'inventaire de livres imprimés ou manuscrits sur parchemin et en notes tironiennes rédigé par Arwitzus von Fischmentzweiler.

Pantagruel rencontra 142 ouvrages différents dans la *librairye* de Saint-Victor. Fischart ne s'en tient pas là; il en trouve 418, et nul doute que cet inventaire bouffon ne divertît au plus haut degré ses lecteurs; ils y trouvaient de malignes allusions aujourd'hui perdues.

Quelques-uns des titres fabriqués par Rabelais se retrouvent presque textuellement; d'autres sont modifiés. Les titres latins sont d'ailleurs en fort petit nombre, et quant à ceux en allemand, nous nous abstiendrons de chercher à les interpréter, car ils resteraient complètement inintelligibles; les allusions à des contemporains de l'auteur demeurent inexplicables pour nous. Offrons quelques exemples du latin employé pour le *Catalogus catalogorum* (2) :

Marmoretus, de Baboinis et Cingis, sive de codatis Quinudatis Scheinminekelis et Munckapis per Bertuchinum de Platsitzkin.

Decretum Universitatis Parisiensis super gorgiositatem et tultitroletudinem mulierearum ad latum confirmitatum per decretum apostolicum ab Erhardo Truckaeneckychengelo.

Ars honeste crepitandi in societate, per M. Ortuinum et de purgandis tractatus M. Hen. Cribelimioniecentii.

Fischart a composé une imitation de la *Pantagrueline prognostication* sous le titre d'*Aller Raktok grosmutter;* nous n'avons pu réussir encore à nous la procurer. Il y aurait un bien curieux travail sur les sources et les imitations de cette facétie rabelaisienne, mais il ne serait pas ici à sa place. Bornons-nous à citer ce vers de l'*Epistre au roy de Navarre* (Marguerites de la marguerite des princesses) « Pantagruel a bien prophétisé. »

Un docteur allemand, Gottlob Regis, épris d'enthousiasme très légitime pour Rabelais, en a donné une fort bonne traduction allemande, qui forme deux volumes in-8°, publiés à Leipzig en 1839; le premier volume, 794 pages, contient la traduction (elle est d'une fidélité remarquable); le second, CCXXXII et 1,502 pages, renferme d'abord une

(1) Ce Catalogue a été l'objet d'un très intéressant et savant volume du bibliophile Jacob (Paul Lacroix). *Paris, Téchener*, 1862, in-8°.

(2) Jean-Paul Richter, que nous avons déjà nommé, s'est attaché parfois à donner à ses romans des titres étranges; en voici quelques exemples : *Amusements liographiques trouvés sous le crâne d'une géante, — Quarante-cinq jours de la poste aux chiens, — Extraits des papiers du diable.*



introduction où la bibliographie occupe la plus grande place, ensuite un très ample commentaire emprunté presque entièrement à Le Duchat, à de L'Aulnaye et à Johanneau; une clef et une explication fort minutieuse des cinq livres, chapitre par chapitre, occupent les pages 963-1288; Les clefs de l'édition de 1659, de Le Motteux et de Johanneau sont reproduites. Regis étant passionné pour maître François; son œuvre est une véritable encyclopédie rabelaisienne dans laquelle il a réuni à peu près tout ce qu'on savait alors à cet égard.

La *Revue encyclopédique*, tome LIX, page 193, parle de la traduction dont il s'agit: « On ne saurait trop admirer l'entente profonde et la sagacité avec laquelle il a procédé à son œuvre difficile. »

On lit avec intérêt les testimonia relatifs à Rabelais (p. 1370-1481); le premier auteur cité est Calvin, dans son livre *De scandalis*, 1550, in-folio; le dernier est Gœthe; cette liste pourrait recevoir de nombreuses et importantes additions (1). Mentionnons enfin (p. 1482-1546) un index très complet et fort nécessaire pour une publication de ce genre; les pages 1547-1562 contiennent des additions et corrections.

Le texte qu'a suivi Regis est malheureusement le seul qu'on pût prendre pour guide avant les vérifications opérées sur les impressions primitives.

Le commentaire n'ajoute pas grand'chose à ce qu'avaient déjà dit les annotateurs précédents, et il reste encore beaucoup à faire pour les travailleurs qui voudront éclaircir tout ce qui dans le *Gargantua* et le *Pantagruel* réclame encore des explications.

Il faut savoir gré à M. Regis d'avoir le premier fait connaître les *Chronicques du grant roy Gargantua* (Introduction, p. LXXXV-CXXIII); il les a publiées sur deux colonnes, traduction allemande en regard, d'après un exemplaire de la bibliothèque de Dresde (Lyon, 1533, in-8° oblong, gothique, 23 feuillets chiffrés et un non chiffré, contenant la table des chapitres). Ebert avait signalé dans son *Bibliographische Lexicon*, n° 18512, l'existence de ce précieux volume.

Avant cette édition, il y en avait eu deux autres (Lyon, 1532, et Lyon, sans date), décrites en détail au *Manuel du Libraire*, IV, 1038. Il paraît que de chacune de ces éditions on ne connaît qu'un seul exemplaire. M. J.-Ch. Brunet en a fait l'objet d'une notice intéressante, *Notice sur deux anciens romans, intitulés : les Chroniques de Gargantua*, Paris, 1834, in-8°, 28 pages, et à la suite de ses *Recherches sur les éditions originales de Rabelais*, il a placé ces *Grandes chroniques*, 66 pages. On doit à l'infatigable bibliophile Jacob la *Seconde chronique de Gargantua et de Pantagruel*, Paris, 1872, in-8°, xv et 123 p. (Voir le *Bulletin du Bibliophile*, 1872, p. 531.)

(1) Nous pourrions citer : Ampère (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1841), Michelet (*Richelieu et la Fronde*, p. 85), Gerusez (*Cours d'histoire littéraire*, 1839, p. 67-109), Philarète Chasles (*Journal des Débats*, 17 juillet 1859), Théodore Martin (*Encyclopædia britannica*, t. XIX); tous les historiens de la littérature française.

Le texte donné par M. Brunet en 1852 est le même que celui qu'on retrouve dans la collection de *Poésies, romans, chroniques*, etc. (en caractères gothiques) publiée par le libraire Silvestre, Paris, 1838-1858, in-16 (20e livraison).

Les premières éditions lyonnaises des *Cronicques* de Gargantua se débitèrent avec un succès qui tenta un spéculateur, lequel fit imprimer les *Chroniques admirables du puissant roi Gargantua*, in-8°, 68 feuillets, sorte d'amplification du Gargantua primitif de 1532. M. Brunet, p. 40-48, parle en détail de ce singulier pastiche où figurent Gargantua, Pantagruel, et Gallimassus et qui fut réimprimé, avec des changements, à Paris, chez Jean Bonfons, in-8°. Il n'y voit « qu'un » plagiat maladroit, une production sans esprit, dont l'auteur, » incapable d'imiter Rabelais en ce qu'il a de meilleur, a cherché à » l'emporter sur lui en extravagance et en licence. »

N'omettons pas de signaler dans l'*Athenæum français*, 1852, n° 2, p. 21, un article de M. Louis Paris destiné à combattre l'opinion de Ch. Nodier et de J.-Ch. Brunet, qui regardent Rabelais comme l'auteur des *Grandes cronicques*.

Il existe de Rabelais une traduction hollandaise qui s'annonce comme complète : *Alle de geestige Werken... met groste vlijt uit het fransch vertaelt*, Amsterdam, 1682, 2 vol. in-8°; nous regrettons de n'avoir rien à en dire, car elle a échappé à toutes nos recherches; le traducteur s'est caché sous le nom de Claudio Gallitalo.

RABELAIS EN ANGLETERRE (*Urquhart* et le *Rabelais-Club.*)

Vers le milieu du XVIIe siècle, sir Thomas Urquhart publia une traduction des deux premiers livres de Rabelais (*London*, 1653-1664, 2 vol. in-8°); il s'écoula assez longtemps avant que l'œuvre commencée fût achevée par Motteux; le Rabelais complet parut en 1693-94, en 4 vol. in-12; cette version a été souvent réimprimée; Lowndes (*Bibliographer's Manual*, 2d édit., p. 2033) en indique 8 éditions de 1708 à 1844; un éditeur actif, H.-G. Bohn, en mit au jour une nouvelle en 1849, 2 vol. in-8°; elle reparut en 1854 (536 et 574 p.); une vie de Rabelais, une préface, une clef, occupent les 92 premières pages; les notes placées au bas des pages sont de Motteux d'Ozelle et de quelques autres; elles sont succinctes et empruntées au travail de Le Duchat (1); la *Prognostication* et les *Lettres* écrites d'Italie viennent après les cinq livres; un beau portrait, gravé sur acier, reproduit,

(1) L'édition de Bohn renferme quelques notes assez curieuses qu'un personnage fameux dans l'histoire d'Angleterre sous le règne de Georges III, avait tracées sur son exemplaire: il s'agit du turbulent John Wilkes. Voir l'article que lui a consacré la *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1875; celui de M. W.-T. Rae dans le *Fortnightly Review*, septembre 1868, etc.



d'après un modèle d'une authenticité douteuse, les traits du redoutable railleur (1).

La traduction d'Urquhart (le *Quarterly Rewiew*, t. LII, p. 459, la qualifie d'excellente) fut réimprimée d'après l'édition originale, par les soins d'un bibliophile écossais, Thomas Martin, qui y joignit une introduction intéressante (*Edinburg*, 1824, in-4°). Ce volume élégant, imprimé à 100 exemplaires seulement, se joint aux publications d'une de ces sociétés littéraires, nombreuses dans les Trois Royaumes, le *Banatyne-Club* (2).

Urquhart conserve habituellement sans modification les noms des personnages inventés par Rabelais; parfois, lorsqu'ils ont une signication, il les traduit; le capitaine Tiranaut devient *the captain Drawforth;* Toucquedillon, c'est *Touchfaucet,* et Hastineau, c'est *Rasheulf.*

Le traducteur anglais, abordant le catalogue de l'abbaye de Saint-Victor, traduit quelques-uns des titres latins, en reproduit d'autres, et à chacun d'eux joint des explications détaillées.

Il anglicise quelques noms : Fripesaulces devient *Lierdischetus* (celui qui lèche les plats.)

Des mots étranges subissent à peine une légère retouche : supercoquelicanticqué devient *supercoquelicantikd.*

Urquhart reproduit fidèlement sans rien y changer la généalogie de Pantagruel; elle se fût singulièrement développée sous la plume de Fischart, s'il ne s'était pas arrêté au premier livre.

Ajoutons qu'un périodique anglais justement estimé, le *Foreign Quarterly Review* renferme, t. XXXI, p. 315, un très judicieux article qui rend justice au mérite de la traduction d'Urquhart *(An instance of penetration into the spirit of a foreigner which is perhaps not to be matched by any other book in the world).* Voir aussi le *Monthly Review, new series*, t. II, p. 516, et le *British Quarterly*, t. X, p. 503.

Parmi les écrivains anglais qui ont rendu justice au génie de Rabelais, on peut citer Horace Walpole, Hallam *(Literature of Europe),* et Coleridge, aussi distingué comme philosophe que comme poète; «Nul doute, dit-il, que Rabelais ne fût un des plus profonds et des

(1) Quand verrons-nous paraître une *Iconographie rabelaisienne* signalant les divers portraits de Rabelais, les illustrations de tout genre dont son épopée a été l'objet, sans oublier les fameux *Songes drôlatiques?* Il faudrait quelque chose dans le genre de cette *Iconographie moliéresque*, chef-d'œuvre d'exactitude et de patience que nous devons à M. Paul Lacroix.

(2) Ce club fondé à Edinburgh en 1823 se compose de cent membres; il a fait preuve d'une grande activité, car Lowndes (*Bibl. Mon.*, déjà cité, Appendix, 1862, p. 8-20) donne une liste s'arrêtant à 1861 de 120 ouvrages in-4°, 8 in-8° et 10 en caractères gothiques (ceux-ci à 40 exemplaires seulement). Quelques-unes de ces publications ont une grande importance pour l'histoire de la littérature française du moyen âge; nous citerons seulement *Horn and Rimenhild,* 1845, et le *Roman de la Manckine,* 1840, mis au jour par M. Francisque Michel.

lant, ne faisant rien et auquel on adresse de violentes injures, figure dans la *Tempête;* Sébastien et Panurge jouent même rôle, et lorsque Gonzalo s'écrie qu'il donnerait mille arpents de la mer pour un petit morceau de terre stérile *(Now vould give a thousand furlongs of seu for one of barren ground)*, ne rappelle-t-il pas Panurge offrant de donner tout Golonigondinois, pourvu qu'on le mette à terre?

La description de la tempête telle que la fait Ariel rappelle en bien des points celle de Rabelais. Ferdinand s'écrie : « Tous les diables sont ici! » et Panurge: « Je crois que tous les millions de diables tiennent ici leur chapitre provincial, et je crois que tous les diables sont déchaînés. » D'autres similitudes entre les deux grands écrivains sont relevées par M. C.-G. Leland, et il montre également que dans diverses pièces de Shakspeare, on observe des expressions, des idées qui se présentent chez Rabelais; elles sont parfois trop frappantes pour être simplement l'effet du hasard; M. Leland pense que Shakspeare avait eu connaissance des « grandes et inestimables *Chronicques;* » il s'en est souvenu parfois et il en a fait son profit.

« Je bois l'air devant moi, dit Ariel, » et Rabelais nous apprend que les habitants de l'île des Ruach « rien ne mangent, sinon vent » (IV, 43).

Maints autres endroits dans le théâtre de Shakspeare offrent des similitudes qu'on ne saurait envisager comme fortuites : Dans la bataille avec les troupes de Porronchole, Gymnaste tue un gros cervelas.

Dans *Measure for Measure* : « Young drop heir tue Lusty Pudding. »

Panurge (IV, 52) cite un vieux dicton : « Depuis que secretz eurent ailes... » le fou, dans le *Roi Lear* (II, 3), s'exprime ainsi :

When priests are more in werd than matter,
When brewers mar their malt with water...

Othello (III, 3) : « Le chaos est revenu. » — « Croyez que ce nous sembloit estre l'antique chaos » (liv. IV).

Panurge demande au ciel de lui envoyer un dauphin pour le porter à terre comme un petit Arion. — *Twelft Night* (I, 1) : « Tel qu'Arion sur le dos d'un dauphin. »

Dans *Henry IV,* le prince dit (II, 4), qu'il est dans un quart d'heure devenu parfaitement au fait de l'argot *(slang);* Panurge, avant de se mettre en voyage, s'engage à apprendre, avant la fin du jour, le langage des Lanternoys.

Dans *Henry VI* (I, 4) un oracle est consulté; il est tout aussi obscur, tout aussi équivoque que ceux qu'obtient Panurge.

Sans doute, plusieurs de ces analogies peuvent très bien se rencontrer sans attester une imitation de la part de Shakspeare; mais leur ensemble et la netteté de quelques-unes d'entre elles n'établissent-elles pas que William connaissait l'œuvre de François?

Il reste encore à l'égard de l'œuvre rabelaisienne bien des points que nous pourrions chercher à élucider ; nous les aborderons peut-être un autre jour.

G. Brunet,
Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

SUR SPOROS DE NICÉE

Dans le numéro 1 de 1882 de ce Recueil (1), j'ai cherché à établir l'existence d'une compilation intitulée Ἀριστοτελικὰ κηρία, qu'un Sporos de Nicée aurait composée vers la fin du IIIe siècle après J.-C., et qui, contenant des extraits mathématiques relatifs à la quadrature du cercle et à la duplication du cube, a pu être utilisée par Pappus, par Simplicius et par Eutocius.

J'ai été amené à parler, dans l'essai que je rappelle, de l'édition critique de Simplicius préparée par M. Diels. Le premier volume vient de paraître (2), et le savant philologue y a recueilli dans sa préface (p. XXVI), mon hypothèse que je lui avais communiquée.

Il ajoute en note : « Quin idem sit Sporus in Arateis scholiis » aliquotiens citatus, nunc non dubito a C. Wachsmuthio per litteras » monitus (cf. Fabricius B. Gr.), sed ignorabam in Doxographis » p. 231 (2). »

L'assentiment de l'illustre érudit me dispense de réfuter l'opinion d'Heiberg qui, dans son édition d'Archimède, distingue les κηρία de Sporus (III, p. 300, 23), des κηρία aristotéliques (III, p. 264, 15) et croit reconnaître dans ces derniers le traité Περὶ σοφιστικῶν ἐλέγχων du Stagirite, hypothèse certainement peu digne du savant danois.

Mais il est clair que l'épithète d'*aristotéliques* donnée aux κηρία *(Rucher)* de Sporos indique que ce recueil n'était point exclusivement mathématique. Je me propose donc d'examiner si les citations de Sporos que l'on rencontre dans les scholies d'Aratus ne pourraient

(1) *Sur les fragments d'Eudème de Rhodes relatifs à l'histoire des mathématiques*, p. 70-76.

(2) *Simplicii in Aristotelis Physicorum libros quattuor priores* edidit Hermannus Diels. Berlin, Reimer, 1882.

point être rapportées au recueil en question, et contribuer ainsi à justifier son titre.

Dans le passage des *Doxographi* (1) auquel il renvoie, M. Diels avait constaté que le scholie sur le v. 1091 d'Aratus (p. 151, 17, éd. Bekker), analysant les opinions des anciens sur les comètes, est emprunté en partie à Aristote (*Meteor.*, I, 6) par l'intermédiaire de Posidonius, et que le travail de ce dernier est à son tour arrivé par l'intermédiaire de Sporos, à la connaissance du scholiaste. A cet égard, on peut se référer à la seconde citation de ce dernier dans les scholies (v. 541, p. 99, 24 B), où son nom suit l'énoncé d'une donnée empruntée, d'après M. Diels, à Posidonius sur la grandeur du soleil relativement à celle de la terre.

La première des deux citations dont nous venons de parler est évidemment favorable à mon hypothèse, en ce sens du moins qu'elle paraît plutôt provenir d'une compilation intéressant le péripatétisme que d'un commentaire spécialement consacré à Aratus. Il n'en est pas de même de la seconde, au moins à première vue, car Sporos s'attache à expliquer les expressions du poète, absolument comme le ferait un commentateur.

Mais un autre document nous permet de retourner au contraire cette citation en notre faveur. Il est constant que le chap. I du livre II de Cléomède (2) est emprunté à Posidonius. Il est consacré à la grandeur du soleil, dirigé contre les épicuriens, et se rattache d'ailleurs, pour les aristotéliciens, à un passage bien connu du Stagirite (*Meteor.*, I, 8).

Or, il est très remarquable que ce chapitre renferme l'explication des vers d'Aratus 541-543, qui n'ont en réalité rien à faire à la question, et expriment seulement, en l'appliquant au zodiaque, la proposition mathématique que le rayon d'un cercle est égal au côté de l'hexagone régulier inscrit. Si maintenant on admet que Sporos, réunissant les opinions des anciens sur le rapport de grandeur entre le soleil et la terre, ait compilé le traité original de Posidonius, il avait là une occasion toute naturelle de s'arrêter à ces vers d'Aratus, et comme d'ailleurs leur sens est passablement obscur, d'en préciser l'explication ainsi qu'il l'a fait.

En dehors des deux citations de Sporos dans les scholies d'Aratus, son nom est encore signalé par Fabricius (ed. Harles, IV, 94) dans le petit traité Περὶ κατασκευῆς Ἀρατείας σφαίρας, dû au mécanicien Léontius (VIe siècle après J.-C.), et imprimé dans plusieurs éditions d'Aratus, notamment dans celle de Buhle, Leipzig, 1793, à laquelle je me réfèrerai (I, p. 257-258).

(1) *Doxographi Græci* collegit Hermannus Diels. Berlin, Reimer, 1879.

(2) Κυκλικῆς θεωρίας μετεώρων βιβλία δυό. Ed. Schmidt. Leipzig, Hartmann, 1832. V. p. 64.



Voici la traduction de ce passage de Léontius :

« Il faut savoir que ce qu'Aratus a dit sur les astres n'est pas » absolument exact, comme on peut le reconnaître d'après les » ouvrages d'Hipparque et de Ptolémée sur cette matière. La cause » en est, en premier lieu, qu'Aratus a surtout suivi Eudoxe, lequel » est loin d'avoir évité toute erreur, en second lieu qu'il a écrit, » comme le dit le commentateur Sporos (Σπόρος ὁ ὑπομνηματιστής), » en cherchant à être, non pas rigoureusement vrai, mais surtout » utile aux navigateurs. »

Comme me l'a fait remarquer M. Diels, à l'obligeance duquel je dois la communication de ce passage, il semble absolument contraire à mon hypothèse. La conclusion naturelle à en tirer est en effet que Sporos a réellement commenté Aratus.

Cependant il nous est encore permis d'examiner jusqu'à quel point un commentaire sur Aratus pouvait rentrer dans le cadre d'un *Rucher* aristotélique.

On sait que le poème astronomique se divise en deux parties : les Φαινόμενα (description de la sphère étoilée) et les Διοσημεῖα (signes du temps), qui commencent au vers 733, mais auxquels on peut rattacher les vers précédents depuis 525, où sont exposés les levers et couchers des constellations et leurs influences sur les saisons (1).

Or, si l'on recherche à quelles sources puise le scholiaste, on reconnaît immédiatement qu'elles sont essentiellement différentes pour les deux parties du poème.

Dans la première, jusqu'au vers 525, il cite des grammairiens et des commentateurs, dont les noms ne reparaissent pas plus loin. Pour la seconde au contraire, les autorités sont toutes différentes et n'ont pas encore été invoquées jusque-là : c'est Aristote, Théophraste, Posidonius, Apollinarios (2), Plutarque, Sporos.

Si la première partie du poème d'Aratus est d'ailleurs étrangère aux doctrines du Lycée, la seconde a au contraire un lien intime avec les *Météorologiques* d'Aristote. Nous savons du reste que la Stagirite avait consacré aux signes du temps un traité spécial, aujourd'hui perdu, Περὶ σημείων ; nous savons aussi que Théophraste

(1) C'est notamment au vers 559 que le scholiaste insiste particulièrement, à l'exemple de Sporos, sur l'intérêt spécial qu'Aratus semble porter aux navigateurs.

(2) Cet Apollinarios, que l'éditeur des fragments de Plutarque de la collection Didot veut confondre avec le philosophe de Chéronée, est évidemment l'astrologue cité par Achilles (Tatius?), Porphyre *(Isagoge ad Ptolemæi tetrabiblon)* et Paul d'Alexandrie (Fabricius, ed. Harles, VIII, 586, et IV, 151). Il avait écrit *sur les éclipses de soleil suivant les sept climats* et des *Apotélesmes* qui paraissent exister encore en manuscrit. Les deux citations qu'en fait le scholiaste, v. 1051 et 1058, se rapportent aux signes que donnent les fruits de l'yeuse et du lentisque et les circonstances de l'accouplement du bétail. La première précède une citation de Plutarque.

avait suivi son exemple. D'ailleurs Geminus (éd. Petau, p. 61) [1], après nous avoir dit que le philosophe Boéthos, dans son livre IV de l'*Exégèse d'Aratus,* a exposé les causes physiques des vents et des pluies, parle, probablement d'après la même source, du travail particulier d'Aristote comme conçu dans l'ordre d'idées suivi par Aratus.

Aristote est d'ailleurs cité cinq fois dans les scholies d'Aratus, et trois fois dans des scholies qui se réfèrent à des passages connus des *Météorologiques* et où l'érudition de Posidonius, — par conséquent la main de Sporos, — est reconnaissable d'après M. Diels.

Nous avons vu le scholie sur les comètes; Posidonius revient encore avec Aristote à propos des parhélies, v. 880 (cf. *Météor.*, III, 2). Son nom ne reparaît plus, mais au v. 910 sur les arcs-en-ciel, l'opinion du Stagirite (*Météor.*, III, 2). est mentionnée à côté de celles d'Anaximène et de Métrodore, qui se trouvent plus développées que chez les *doxographes* connus.

La même origine est beaucoup plus douteuse pour les deux autres citations d'Aristote et pour celle de Théophraste, qui est unique. Du moins, pour la seconde source, plutôt que de la rapporter à Posidonius et à ses *Météorologiques,* il faut penser à Plutarque qui avait composé des Αἰτίαι τῶν Ἀράτου διοσημείων [2].

Au vers 948, sur le coassement des grenouilles, on nous dit que le Stagirite ne le reconnaît pas comme un signe du temps, mais comme un simple appel des mâles aux femelles (*Hist. anim.,* IV, 9).

Au vers 1094 sur les vols d'oiseaux, il y a un fragment d'Aristote, précédant une explication analogue de Plutarque et qu'on rapporte naturellement au livre Περί σημείων (éd. Didot, p. 158 *b,* f. 2).

Enfin, pour Théophraste, au vers 1047, le scholie rapporte son opinion sur les indices que donnent les fruits de l'yeuse et du lentisque et se termine par la mention que l'avis de Plutarque est identique.

Si nous considérons l'ensemble de ces citations, et si nous nous reportons au passage de Leontius, nous remarquons que l'on n'en peut nullement conclure que Sporos a commenté le poème d'Aratus tout entier. Une compilation relative aux *Météorologiques* d'Aristote et utilisant ceux de Posidonius, a pu se trouver d'ailleurs évidemment liée à un travail du même genre relatif aux signes du

[1] Ce passage est reproduit dans les fragments d'Aristote, éd. Didot, p. 158 *b,* fr. 1 du traité Περὶ σημείων.

[2] Les sept scholies où son nom apparaît ont été réunis comme fragments de cet ouvrage dans l'édition de Didot (V, p. 33-36) avec le second scholie où est cité Apollinarios.

temps; ce dernier travail ne pouvait négliger le poème d'Aratus, et y trouvait même un cadre avantageux et consacré par la tradition. Il pouvait donc affecter la forme d'un commentaire, mais portant sur la seconde partie seulement, et dans le préambule de ce commentaire, l'observation, très juste au fond, que rapporte Leontius, trouvait naturellement sa place.

Vu l'époque que nous avons cru pouvoir assigner à la vie de Sporos, il a pu, pour ce commentaire, utiliser le travail de Plutarque, et il est au reste sans grand intérêt d'examiner s'il y a trouvé les citations d'Aristote, de Théophraste et d'Apollinarios, ou s'il les a compilées par lui-même.

Mais en fait, il n'y a d'indice précis de l'emploi par le scholiaste du travail de Sporos qu'en ce qui touche les matières directement traitées dans les *Météorologiques*, et l'on peut encore se demander si l'épithète de commentateur que lui donne Leontius, indique réellement qu'il a commenté Aratus, ou si les mentions qu'il faisait de ce poète n'étaient pas simplement accessoires dans un travail consacré particulièrement à Aristote.

En résumé, nous concluons :

1° En dehors des extraits mathématiques relatifs à la quadrature du cercle et à la duplication du cube, les Κηρία aristotéliques de Sporos de Nicée devaient au moins contenir une compilation relative aux *Météorologiques* du Stagirite.

2° Il est possible qu'à cette compilation s'en soit rattachée une autre relative à l'ouvrage perdu Περὶ σημείων, et affectant la forme d'un commentaire sur la seconde partie du poème d'Aratus.

3° Il n'y a point preuves au contraire que Sporos ait commenté la première partie; mais si l'hypothèse renfermée dans notre seconde conclusion est vraie, son travail a dû être pour la seconde partie une des principales sources du scholiaste.

Paul TANNERY,

Ingénieur de la Manufacture des Tabacs du Havre.

Le Gérant,

A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.



LA PRISE DE CIRTA PAR JUGURTHA

La guerre de Jugurtha a été étudiée de très près par M. Ihne (1). La critique du savant historien, très minutieuse, très attentive aux moindres détails, est implacable pour Salluste. Elle ne lui fait grâce sur aucun point. Les plus petites inexactitudes, les plus légères contradictions sont sévèrement relevées. Pour M. Ihne, — et je ne crois pas forcer sa pensée en la résumant de la sorte, — c'est à peine si Salluste mérite le nom d'historien. A tout instant il s'écarte de la vérité; sa principale préoccupation est de donner à son récit une tournure dramatique et, pour atteindre à cet effet qu'il veut produire, il accuse trop fortement les contrastes, exagérant les vertus des uns, calomniant les autres sans scrupule (2); il néglige la géographie, au point qu'il est complètement impossible de retrouver et de déterminer avec précision l'emplacement de ces batailles, qui sont décrites avec tant de vivacité et un tel luxe de détails (3); quant à la chronologie, elle n'est pas mieux respectée, et des événements, qui, dans la réalité, ont été séparés par un intervalle de plusieurs années, paraissent, si l'on n'y prend pas garde, se succéder sans interruption et se confondre (4). Le talent de l'écrivain n'est pas contesté, — et, d'ailleurs, la tâche eût été difficile; — mais, en dehors des qualités purement littéraires, M. Ihne n'accorde rien ou presque rien à Salluste.

(1) *Römische Geschichte*, 5e vol., p. 116-167. — M. Ihne a consacré à la même question une dissertation spéciale, *Ueber die Sallustische Darstellung des Jugurthinischen Krieges*, insérée dans la *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, xxxiv, p. 47-51. J'ai le regret de n'avoir pu me procurer cet opuscule; toute ma discussion portera donc sur les idées de M. Ihne, telles qu'elles sont exposées au cinquième volume de son histoire.

(2) Ihne, *ouv. cit.*, p. 121, note 3. Jugurtha, en particulier, aurait eu beaucoup à souffrir de ces préoccupations artistiques de Salluste; il est présenté partout comme le diable noir, *der schwarze Teufel;* Adherbal, au contraire, serait dépeint avec des couleurs trop favorables; c'est une victime innocente, qui n'a rien fait pour mériter son sort. Cf. p. 127 et 138, note 1.

(3) *Ibid.*, p. 120, note 2; p. 140, note 3.

(4) *Ibid.*, p. 120, note 1; p. 158, note 1.

D'ordinaire, on reconnaît que Salluste, s'il ne possède pas toutes les qualités que nous exigeons de l'historien, excelle tout au moins à expliquer les causes des événements, à montrer le lien qui les unit; que parmi les écrivains de l'antiquité aucun autre, si ce n'est Thucydide, n'a su pénétrer plus avant dans l'âme de ses personnages pour analyser leurs passions et démêler les motifs qui les font agir. M. Ihne n'est pas de cet avis. A ses yeux, les explications que donne Salluste, sont presque toujours insuffisantes, souvent puériles. L'écrivain latin croit avoir rendu compte de tout, quand il a parlé de corruption, de marchés conclus par Jugurtha avec les ambassadeurs romains, avec les généraux, avec Bocchus et ses conseillers. On dirait que les trésors du roi numide sont inépuisables; il en a partout, dans toutes les villes (1); après avoir payé aux Romains des sommes considérables, après avoir perdu ses forteresses, il se trouve aussi riche qu'auparavant. Puisque les autres documents nous font défaut, nous sommes réduits à nous servir du témoignage de Salluste; mais, en nous en servant, il convient de ne pas oublier que le mensonge est chez lui un système (2). Ni la politique du Sénat romain, ni le caractère et les actes de Jugurtha, ni les négociations d'Opimius et de Calpurnius Bestia, ni les opérations militaires dirigées par Métellus et par Marius, rien n'est présenté d'une manière qui soit conforme à la vérité. Si les Romains, après de longues hésitations, ont poursuivi Jugurtha avec tant d'acharnement, si la guerre, mollement conduite au début, a pris peu à peu un caractère implacable, ce n'est nullement pour les motifs qu'il a plu à Salluste de nous exposer. La sécurité de la république n'était pas en jeu (3), pas plus, d'ailleurs, que l'honneur national (4). Le chef numide a été

(1) Ihne, *ouv. cit.*, p. 148, note 3.

(2) *Idid.*, p. 160. « Die systematische Lügenhaftigkeit der römischen Erzähler werschweigt die wirkliche Lage. »

(3) M. Ihne, en effet, ne veut pas admettre qu'il y eût un danger sérieux pour la république à permettre que l'unité de la Numidie se reconstituât sur les frontières de la province romaine d'Afrique, et qu'elle se reconstituât sous le commandement d'un chef tel que Jugurtha; pour lui, le roi Numide, s'il n'avait pas été poussé à bout par les Romains, se serait contenté volontiers, comme l'avait fait Micipsa, d'une condition dépendante et subalterne, allié docile et vassal de la république.

(4) Cependant M. Ihne reconnaît que le meurtre de Massiva était une insulte que les Romains ne pouvaient pas tolérer (p. 130); mais il ne lui semble pas que Jugurtha ait voulu offenser les Romains en faisant passer sous le joug l'armée d'Aulus Albinus (p. 133); il verrait plutôt dans ce fait une preuve de sa magna-

victime des circonstances; il n'a pas mérité son sort, et surtout il n'a pas provoqué les Romains. Seulement, il est arrivé pour son malheur que l'opposition démocratique, impuissante depuis la mort des Gracques, s'est réveillée précisément à ce moment; elle a saisi le prétexte que lui offraient les événements de Numidie et c'est sous la pression du parti populaire, pour échapper à des complications de politique intérieure qu'il redoutait, que le Sénat, sans conviction, presque malgré lui, a décidé la perte de Jugurtha (1). Il a pris cette résolution par faiblesse, pour donner satisfaction à l'opinion publique, les yeux tournés, non pas vers l'Afrique, où il ne se produisait rien qui fût de nature à exciter la moindre inquiétude, mais vers le forum, où il voyait se former les orages que les déclamations des tribuns menaçaient de déchaîner.

Je ne me propose pas ici, dans ce travail, de discuter la thèse de M. Ihne. C'est toute une thèse, en effet, très logiquement déduite, dont les différentes parties sont fortement reliées entre elles. Les conclusions, je dois le dire immédiatement, m'en paraissent inacceptables; quoi qu'il en soit, je reconnais très volontiers, qu'il y a beaucoup à prendre et à apprendre dans le chapitre de M. Ihne. Plusieurs de ses critiques, celles qui portent sur de petits détails, notamment sur les omissions de Salluste, sont justifiées. Il est très vrai que l'historien a laissé de côté un certain nombre de menus faits, qu'il ne s'est pas soucié de tout dire et qu'il a compté souvent sur l'intelligence de ses lecteurs pour compléter les lacunes qu'il a laissées volontairement dans son exposition. J'irai même plus loin, sur des points très importants, il est difficile de ne pas donner raison à M. Ihne; je citerai, par exemple, tout ce qui a trait à la convention conclue entre Jugurtha et Calpurnius (2). D'après Salluste, le consul aurait vendu la paix au Numide; il n'a pas su résister à la corruption, il a même été au devant; autrement, on ne s'expliquerait pas comment il a consenti si facilement à transiger avec l'ennemi qu'il était chargé de combattre. M. Ihne ne nie pas que l'argent ait joué un certain rôle dans cette affaire, mais il est

nimité et de son désir sincère de se réconcilier avec la république. Quant au massacre des Italiens établis à Cirta, j'exposerai un peu plus loin avec détail quelle est à ce sujet l'opinion de M. Ihne.

(1) Ihne, *ouv. cit.*, p. 166.

(2) *Ibid.*, p; 126-127.



vraisemblable que la conduite de Calpurnius a été déterminée par d'autres considérations. Si l'on songe que les Cimbres, à cette date de 643 (111 ans avant J.-C.) étaient menaçants, que deux ans auparavant ils avaient vaincu le consul Cn. Papirius Carbo, que, de plus, les armées de la république étaient engagées depuis longtemps dans une lutte pénible contre les peuples de la Thrace, on comprendra que Calpurnius et le Sénat n'aient pas tenu à pousser à fond la guerre de Numidie et qu'ils se soient contentés de la soumission de Jugurtha, sans bien examiner quelle en était la sincérité. Ils se seront pressés d'en finir avec cette question, dans un moment où il convenait de ne pas trop disperser les forces de Rome. Il est permis de penser qu'une pareille politique était timide, pusillanime, qu'elle risquait, en voulant assurer à tout prix la tranquillité du présent, de compromettre l'avenir; mais il n'est pas nécessaire d'en suspecter les motifs et de les incriminer.

D'accord avec M. Ihne sur ce point et sur quelques autres, il m'est impossible d'accepter l'ensemble de ses idées. Entre M. Boissière (1), qui retrouve dans les récits de Salluste l'Algérie contemporaine tout entière, et l'historien allemand, qui estime que la vérité en est presque complètement absente, s'il fallait absolument prendre parti, c'est vers le premier, tout en faisant quelques réserves, que j'inclinerais le plus volontiers. Je voudrais essayer, par un exemple particulier et à propos d'un fait précis, de justifier cette opinion.

I

Forcé, bien malgré lui, de prendre les armes et vaincu dès la première rencontre, Adherbal s'était réfugié dans Cirta, sa capitale. Il s'en était fallu de peu que le malheureux prince ne tombât entre les mains de son ennemi. Il ne dut son salut qu'à la fermeté et au sang-froid des *negotiatores* italiens, qui habitaient la ville. Ils repoussèrent les Numides, qui serraient de près Adherbal (2). La place était naturellement très forte;

(1) *Esquisse d'une histoire de la conquête et de la domination romaines dans le nord de l'Afrique.*

(2) Salluste, *Jugurtha*, 21, 2: « Adherbal cum paucis equitibus Cirtam profugit et, ni multitudo togatorum fuisset, quæ Numidas insequentis mœnibus prohibuit, uno die inter duos reges cœptum atque patratum bellum foret. »



une fois que la frayeur du premier moment eut été dissipée, la garnison résista. Malgré l'ardeur de vengeance qui l'animait contre Adherbal, Jugurtha dut se résigner à toutes les lenteurs d'un siège en règle. Il finit par réussir, bien que le Sénat eût envoyé successivement deux ambassades pour interposer sa médiation.

Par le récit de Salluste, on voit que les résidents italiens jouent encore, au moment de la capitulation, un rôle décisif. Pendant toute la durée du siège, ils avaient été au premier rang des défenseurs de la place; quand ils apprirent que Jugurtha avait éconduit les commissaires du Sénat, quand il leur fut démontré que l'on ne pouvait compter sur aucun secours extérieur, ils engagèrent Adherbal à capituler. Ils étaient persuadés qu'ils n'avaient rien à craindre pour eux-mêmes et que la grandeur du nom romain les protégeait; elle devait aussi, disaient-ils, protéger Adherbal, que le Sénat ne voudrait certainement pas abandonner (1). Le Numide n'avait qu'une médiocre confiance dans ces promesses; mais comment résister à des conseils, qui, au fond, n'étaient autre chose qu'un refus de continuer plus longtemps le concours qui lui avait été prêté jusqu'alors ? Il se conforma donc à l'avis de ses défenseurs et fit sa soumission à Jugurtha (2). La colère du vainqueur fut plus terrible que les Italiens ne l'avaient prévu. Non seulement Adherbal fut mis à mort, ainsi qu'il était facile de s'y attendre, et périt au milieu des tortures, mais toute la garnison fut égorgée, les Italiens comme les Numides. Jugurtha ne fit aucune différence, et la haine qu'il portait à Adherbal, surexcitée encore par la longueur du siège, ne respecta personne (3).

Les historiens, pour la plupart, ont regardé ce massacre de Cirta comme une des plus graves fautes que Jugurtha ait jamais commises. D'abord c'était un affront infligé au nom

(1) *Jugurtha*, 26, 1 : « Ea postquam Cirtæ audita sunt, Italici, quorum virtute mœnia defensabantur, confisi, deditione facta, propter magnitudinem populi Romani inviolatos sese fore, Adherbali suadent uti seque et oppidum Jugurthæ tradat, tantum ab eo vitam paciscatur; de ceteris senatui curæ fore. »

(2) *Ibid.*, 26, 2 : « At ille, tametsi omnia potiora fide Jugurthæ rebatur, tamen quia penes eosdem, si advorsaretur, cogundi potestas erat, ita, uti censuerant Italici, deditionem facit. »

(3) *Ibid.*, 26, 3 : « Jugurtha in primis Adherbalem excruciatum necat, deinde omnis puberes Numidas atque negotiatores promiscue; uti quisque armatus obvius fuerat, interficit. »

romain, et un affront qui ne pouvait pas rester impuni. Si l'on n'en tirait pas une prompte vengeance, le prestige de Rome était singulièrement affaibli parmi les alliés et les rois vassaux de la république, sans compter que la sécurité des *negotiatores*, établis en dehors des frontières de l'empire, était partout compromise. Ils formaient comme l'avant-garde de la domination romaine; par leur esprit d'entreprise, ils préparaient de loin, longtemps à l'avance, les conquêtes que les légions viendraient achever plus tard. Mais, pour faire leurs affaires, qui étaient aussi, dans une certaine mesure, les affaires de l'ambition romaine; ces banquiers, ces marchands italiens avaient besoin de sentir derrière eux, comme un recours assuré et comme une sauvegarde, la protection de la république. Qu'elle leur fît défaut un seul instant, et ils étaient exposés à tous les caprices, à toutes les violences des peuples barbares, au milieu desquels ils avaient installé leurs comptoirs. De plus, on mesure encore mieux la portée de la faute commise par Jugurtha, si l'on considère l'état des partis dans Rome. Le Numide avait pour lui l'aristocratie, et contre lui le parti populaire. Dans ces conditions, il devait éviter soigneusement de rien faire qui fût de nature à renforcer l'opposition démocratique. Il allait donc directement contre ses intérêts, il affaiblissait sa cause comme à plaisir, en mettant à mort les *negotiatores* de Cirta. C'était à l'ordre équestre, en effet, qu'appartenaient pour la plupart ces marchands et ces banquiers, qui allaient ainsi s'établir dans les royaumes alliés et chez les barbares. Aussi, l'ordre des chevaliers tout entier devait être vivement ému par les nouvelles venues d'Afrique; tous se sentaient atteints ou tout au moins menacés dans leur fortune et dans leur sûreté. Les questions d'honneur national les auraient laissés sans doute assez indifférents, mais c'étaient leurs intérêts mêmes qui étaient mis en danger par le massacre de Cirta. Ainsi, ils étaient jetés dans les rangs de l'opposition, au moment même où Jugurtha avait le plus grand besoin de fortifier le pouvoir du Sénat dans le sein duquel il comptait tant d'amis (1).

La suite des événements montre bien quelles conséquences

(1) Dans l'*Histoire de la Grèce et de Rome* qu'a donnée M. Hertzberg dans la collection publiée par M. W Oncken, on trouvera, pages 445 sq. (16e fascicule), un récit très clair de la guerre de Jugurtha. L'auteur fait nettement ressortir



devait entraîner pour le Numide la faute qu'il avait faite. Le Sénat aurait voulu gagner du temps pour laisser l'émotion populaire se calmer. A plusieurs reprises, Jugurtha avait bravé les ordres de Rome, et ces désobéissances n'avaient pas été punies; on espérait qu'il en serait de même encore une fois. Mais l'opinion était trop surexcitée pour s'accommoder de cette politique de temporisation et de faiblesse. Le tribun désigné, C. Memmius, avait compris le parti qu'il pouvait tirer de la situation. Il sentait que l'opposition démocratique dont il était le chef, n'était plus réduite à ses propres forces, qu'elle avait désormais pour elle le concours des chevaliers. Devant ses attaques répétées, le Sénat fut contraint de céder. Il fut décidé que le consul C. Calpurnius Bestia serait envoyé en Numidie avec une armée (1). La lutte changeait de caractère : jusqu'alors les Romains n'avaient opposé aux desseins ambitieux de Jugurtha que des ambassadeurs qui s'étaient laissé facilement corrompre ou éconduire; pour la première fois, ils allaient intervenir par les armes. Jugurtha, et c'était la juste punition des cruautés dont il s'était rendu coupable à Cirta, avait attiré lui-même en Numidie les légions de la république; il avait provoqué la guerre, où il devait succomber.

Telle est l'impression qui se dégage de la narration de Salluste, et c'est bien ainsi que les faits ont été appréciés par presque tous les historiens. Contrairement à l'opinion générale, M. Ihne n'attribue qu'une importance secondaire aux événements de Cirta. Il se refuse à croire qu'ils se soient passés comme le dit Salluste. A son avis, les résidents italiens n'ont pas eu, dans cette affaire, le rôle prépondérant que l'historien leur accorde. Il n'admet pas non plus que Jugurtha ait été assez imprudent et assez aveugle pour faire massacrer des citoyens romains, quand son intérêt lui commandait de les épargner.

Voici comment il raisonne (2). Tout d'abord, si l'on veut croire avec Salluste qu'Adherbal, au moment où il s'est réfugié

l'influence qu'exerça sur la marche des événements le massacre de Cirta, circonstance qui, non moins que l'action personnelle du tribun désigné Memmius détermina les Romains à une politique plus énergique.

(1) Salluste, *Jugurtha*, 27, 1-4.

(2) Tous ces arguments, que je m'applique à reproduire avec la plus grande exactitude, ont été exposés par M. Ihne, p. 122, note 2.



dans Cirta, a été sauvé par l'intervention des trafiquants italiens et que sans eux la place était prise immédiatement, il faut supposer que la garnison numide était bien insuffisante. Or, il est tout à fait invraisemblable qu'Adherbal, en allant combattre Jugurtha, ait négligé de faire occuper très fortement la ville qui était la capitale de son royaume et où ses trésors étaient enfermés. Ensuite, quel intérêt poussait donc ces Italiens à prendre ainsi parti dans la lutte? Il leur importait fort peu que la Numidie appartînt à Adherbal ou à Jugurtha, que la victoire restât à l'un ou à l'autre. On ne se rend pas compte des raisons qui les auraient déterminés à risquer leurs biens et leur vie pour une cause qui leur était étrangère. Enfin, selon toute apparence, ces marchands étaient des hommes pacifiques, plus avides d'argent que de renommée, plus soucieux de s'enrichir que de se faire une réputation de courage militaire. Salluste leur prête gratuitement une humeur belliqueuse qu'ils n'ont jamais eue. C'est par fierté patriotique qu'il leur attribue l'honneur d'avoir tenu tête si longtemps à Jugurtha. Tout est calculé dans son récit pour flatter la vanité de ses lecteurs. Il est heureux de leur dire et ils seront heureux de croire, après lui, que Cirta n'aurait pas opposé une si longue et si belle résistance, si la défense n'avait pas été dirigée par des citoyens romains.

Salluste ne doit pas nous inspirer plus de confiance, quand il nous parle de ce massacre général que le vainqueur aurait ordonné après la capitulation. Il veut justifier par avance la dureté des Romains et la perfidie dont ils feront preuve dans toute cette guerre. Mais l'artifice est grossier et l'on ne saurait, à moins d'y mettre beaucoup de complaisance, en être dupe un seul instant. Dans son désir d'excuser la conduite des Romains, Salluste n'a pas vu qu'il portait contre Jugurtha une accusation qui ne soutient pas l'examen. Un politique avisé, prévoyant, comme l'était le chef numide, n'avait aucune raison pour commettre un acte aussi insensé. Pourquoi aurait-il fait égorger des citoyens romains? Parce que leur intervention dans une lutte où ils n'avaient rien à gagner ni à perdre, avait excité sa colère? C'est mal le connaître que de s'arrêter à une pareille supposition. Jugurtha n'était pas homme à céder ainsi à un mouvement irréfléchi et, si l'on considère la situation, on voit que, alors même qu'il eût été

irrité contre les résidents italiens, la prudence lui conseillait impérieusement de ne pas attenter à leur vie. Il savait qu'il avait à répondre devant les Romains de la prise de Cirta et du meurtre d'Adherbal; comment aurait-il été aggraver encore sa responsabilité? A moins de fausser toute l'histoire de ces événements, il y a un fait dont on doit tenir compte : Jugurtha s'applique à ne rien faire qui soit dirigé ostensiblement contre Rome. Il élude les engagements qu'on veut lui imposer; il paye les commissaires du Sénat de belles promesses, qu'il est bien décidé à ne pas tenir; en un mot, il se dérobe sans cesse, mais il ne provoque jamais. La cruauté violente, brutale, dont Salluste l'accuse, serait en contradiction avec cette diplomatie patiente et fuyante, avec toute cette politique de ruse et de finesse. Placé dans cette alternative de croire que Jugurtha, dans un moment d'emportement, a démenti son caractère et compromis tous ses desseins, ou que Salluste a cédé une fois de plus à cet instinct qui le porte à travestir les faits, M. Ihne n'hésite pas et c'est à la seconde opinion qu'il s'arrête.

II

Comme on a pu s'en apercevoir, il s'en faut de beaucoup que tous les arguments invoqués par M. Ihne aient la même valeur. Quelques-uns sont assez faibles et ne servent qu'à faire nombre. Jusqu'à quel point les résidents italiens de Cirta étaient-ils aptes au métier des armes? M. Ihne ne veut pas qu'ils aient été capables de faire de bons soldats; on pourrait tout aussi bien opposer à sa négation l'affirmation contraire. Pourquoi ces hommes, qui ne craignaient pas de pénétrer dans les pays barbares, n'auraient-ils pas eu l'habitude des armes? S'ils se laissaient conduire au loin par leur humeur aventureuse, c'est qu'ils se sentaient assez forts, apparemment, pour faire face aux dangers qu'ils allaient chercher. De même sur la question de savoir quelle était la proportion de ces trafiquants italiens par comparaison avec l'effectif de la garnison numide. Ce sont là des points sur lesquels on discuterait indéfiniment, sans arriver, pas plus d'un côté que de l'autre, à une démonstration décisive. D'ailleurs, la solution de pareilles difficultés n'est pas très importante.

En revanche, il y a deux arguments qui méritent d'être retenus : M. Ihne nie que les Italiens aient concouru à la défense de Cirta, puisque leurs intérêts n'étaient pas engagés dans la lutte des deux chefs numides; il nie de plus qu'ils aient été enveloppés dans le massacre qui a suivi la reddition de la ville, sous prétexte que cette cruauté, odieuse et inutile, est contraire à tout ce que nous savons du caractère et de la conduite antérieure de Jugurtha.

Les résidents de Cirta sont vraiment trop maltraités par M. Ihne. Après avoir contesté leur courage, il met en doute leur intelligence. N'est-ce pas, en effet, leur faire injure que de prétendre qu'ils devaient considérer la guerre allumée entre Jugurtha et son frère comme un événement indifférent, dans lequel ils n'avaient rien à voir? Par cela seul que la paix était troublée, leurs intérêts étaient gravement compromis. Au milieu de cette lutte qu'avait soulevée l'ambition de Jugurtha, qu'allaient devenir leurs entreprises? Les relations commerciales qu'ils avaient établies dans le pays, ne risquaient-elles pas d'être détruites? Et les créances qu'ils avaient à recouvrer? Et les agents qu'ils entretenaient de tous côtés, dans les différentes villes? Pour développer leurs affaires, pour conserver ce qu'ils avaient acquis, ils avaient besoin de la paix, et l'on ne veut pas admettre qu'ils aient été vivement émus par cette incursion soudaine de Jugurtha, qui jetait le désordre partout et ruinait le pays [1]! On dira peut-être que, en détestant la guerre qui dérangeait leurs entreprises, ils n'avaient pas de raisons sérieuses pour se porter du côté d'Adherbal plutôt que de celui de Jugurtha. Mais, du moment que Jugurtha était l'agresseur, c'était un motif suffisant pour qu'ils fussent indisposés contre lui. Il était l'auteur de tout le mal; c'était à lui, naturellement, qu'ils devaient s'en prendre.

Il est permis d'aller plus loin. Nous ignorons, il est vrai, quelles étaient les relations de ces trafiquants italiens avec Adherbal, dans quelle mesure il leur accordait sa protection. Nous savons au moins qu'il était doux, de mœurs paisibles, craintif même, ne redoutant rien tant que les contestations et les querelles, résigné pour les éviter à tous les sacrifices [2].

[1] Salluste, *Jugurtha*, 20, 8 : « Ceterum, qua pergebat, urbis, agros vastare, prædas agere, suis animum, hostibus terrorem augere. »

[2] Salluste, *Jugurtha*, 20, 2 : « Quietus, imbellis, placido ingenio, opportunus injuriæ, metuens magis quam metuendus. »

On ne doit pas oublier non plus que, sincèrement ou par peur, il était l'allié très fidèle des Romains, leur vassal soumis. Dans de semblables conditions, il était naturel que les *negotiatores* préférassent sa domination à celle de Jugurtha. Ceux qui étaient honnêtes, qui ne demandaient que la paix et la sécurité pour développer leur commerce, étaient assurés que leurs biens seraient respectés, qu'ils n'avaient à craindre aucune violence, aucune rigueur arbitraire; quant aux autres, à ceux qui étaient moins scrupuleux et plus pressés de faire fortune, il leur était facile d'intimider Adherbal et d'arracher à sa faiblesse bien des concessions. Avec Jugurtha, ils ne pouvaient plus, ni les uns ni les autres, compter sur l'avenir; rien ne garantissait plus aux premiers qu'ils ne seraient pas troublés dans leur négoce, et les seconds sentaient bien que ce nouveau maître ne serait pas d'une humeur aussi accommodante que l'ancien.

Enfin, nous n'avons peut-être pas le droit de dénier à ces résidents italiens tout sentiment de patriotisme, surtout quand nous voyons que le patriotisme était d'accord pour eux avec l'intérêt personnel. Quel est, en somme, le reproche très grave que l'on peut adresser à la politique du Sénat romain dans tous ces événements? C'est de n'avoir pas compris qu'il fallait surveiller attentivement ce qui se passait en Numidie, et faire sentir promptement la puissance de la république, au lieu de permettre au désordre de s'aggraver. Si le temps n'était pas venu, au lendemain de la chute de Carthage, de mettre la main sur l'Afrique du nord tout entière, il fallait au moins ne pas la perdre de vue. En organisant la province romaine d'Afrique, on s'était réservé comme une tête de pont, un poste de combat d'où l'on pourrait plus tard, dès que les circonstances seraient favorables, pousser les légions à la conquête de tout le pays. Tant que Micipsa vivait, on n'avait rien à craindre; on savait que le fils de Masinissa était dévoué à l'alliance romaine et que, d'ailleurs, il était trop timide pour rien entreprendre contre elle. Quand il fut devenu vieux, il était sage de songer à l'avenir. Scipion Émilien paraît s'en être préoccupé. La conduite qu'il tient avec Jugurtha pendant le siège de Numance, les conseils qu'il lui adresse, le soin qu'il prend de le recommander à Micipsa, tout nous prouve qu'il avait jeté les yeux sur le jeune homme pour

faire de lui, dans le nord de l'Afrique, l'agent de la politique romaine [1]. Ce rôle que Scipion avait voulu lui donner, ne lui convenait pas, ainsi qu'on put s'en convaincre au lendemain même de la mort de Micipsa. Dès ce moment, il aurait fallu aviser. En intervenant sans retard, résolûment, pour protéger Adherbal et Hiempsal contre leur frère, on maintenait sur les frontières de la province romaine un état faible, parce qu'il était divisé; en restant inactif, on s'exposait à voir l'unité de la Numidie se reconstituer sous un chef habile, ambitieux, qui pouvait en peu de temps devenir redoutable. Il était difficile, sans doute, de prévenir le meurtre de Hiempsal; la rapidité du crime aurait surpris même des observateurs plus clairvoyants que ne l'étaient les hommes qui dirigeaient alors la politique romaine. Au moins quand Adherbal fut resté seul en face de son frère, le Sénat se devait à lui-même, il devait aux intérêts et à l'honneur de Rome dont il était le gardien, de veiller à ce que la paix ne fût pas troublée en Numidie. Il était obligé, si la guerre éclatait entre les deux adversaires, de prendre la défense du plus faible et, si son ordre était méconnu, de châtier le coupable. Au début, il suffisait de vouloir, pour se faire obéir; mais le Sénat, et Salluste nous en a dit les raisons, ne sut pas agir. La vénalité de ceux qui s'étaient mis à la solde de Jugurtha, l'imprévoyance et la faiblesse du plus grand nombre empêchèrent qu'on ne prît aucune résolution énergique. Une première fois, Adherbal vaincu avait été contraint de chercher un refuge à Rome [2]. Il s'était humilié devant le Sénat, il l'avait supplié de s'intéresser à sa cause. Qu'avait-il obtenu pour tant de prières? l'envoi de commissaires chargés de procéder au partage de la Numidie [3]. Quant à blâmer la violence de Jugurtha, quant à lui signifier d'avoir désormais à se tenir en repos, il semble qu'une pareille démonstration d'énergie ait été au-dessus du courage des sénateurs. Il s'en était trouvé quelques-uns pour déclarer qu'il était nécessaire de sévir contre un vassal indocile, mais cet avis avait été promptement écarté [4]. La majorité s'était appliquée à n'éta-

(1) Salluste, *Jugurtha*, 8, 2, et particulièrement ces mots : « Si permanere vellet in suis artibus, ultro illi et gloriam et regnum venturum. » Cf. aussi 9, 2.
(2) *Ibid.*, 13, 4.
(3) *Ibid.*, 16, 2.
(4) *Ibid.*, 15, 3.

blir aucune différence entre Jugurtha et Adherbal, entre l'agresseur et la victime. Et même, c'est le premier qui aurait été traité avec le plus de faveur dans le partage (1). Quand Jugurtha recommença la guerre, quatre ans plus tard, le Sénat se contenta encore d'envoyer des ambassadeurs, au lieu de mettre immédiatement une armée en campagne. Mais ce que les hommes d'État de Rome n'ont pas su ou n'ont pas voulu comprendre, ne peut-on pas supposer que les marchands de Cirta l'ont clairement compris? Établis au milieu des Numides, très exactement renseignés sur les forces et les dispositions des deux partis en présence, sur l'état des esprits dans le nord de l'Afrique, ils étaient à même de mesurer l'étendue du péril. Ils voyaient qu'Adherbal allait fatalement succomber si l'on ne se hâtait pas de le secourir, que Jugurtha dominerait bientôt dans toute la Numidie, que sa gloire et la renommée de son triomphe risquaient d'affaiblir le prestige du nom romain et qu'elles devaient, à coup sûr, captiver et surexciter l'imagination, si mobile, si impressionnable, des peuples de l'Afrique. Du moment qu'ils faisaient ces réflexions, ils n'avaient qu'un parti à prendre, et c'est celui qu'ils ont pris. Ils se sont rangés, sans hésiter, du côté d'Adherbal, sans doute avec l'espoir, très naturel, que leur exemple entraînerait le Sénat et qu'on ne les laisserait pas longtemps défendre seuls sur les murs de Cirta, avec la vie d'Adherbal, la cause de l'influence et de la grandeur romaines.

Ainsi, à consulter seulement les vraisemblances, il est facile d'opposer aux hypothèses de M. Ihne d'autres hypothèses, qui nous conduiraient à des conclusions toutes différentes. Mais nous n'en sommes pas réduits à de simples conjectures. Il y a, dans

(1) Salluste, *Jugurtha*, 16, 4. — A propos de cette ambassade, dont Opimius était le chef, il convient de tenir compte d'une observation judicieuse de M. Ihne, p. 119-120. Salluste accuse en termes exprès Opimius et ses collègues de s'être vendus à Jugurtha, ce qui explique qu'ils lui aient adjugé la région la plus fertile et la plus populeuse. D'après. M Ihne, cette accusation ne serait pas fondée et Opimius n'aurait pas trahi les intérêts de la république. Sans doute, comme le dit l'historien latin, la région adjugée à Adherbal était moins fertile et moins populeuse, mais elle était limitrophe de la province romaine, tandis que Jugurtha était rejeté dans l'Ouest, vers les confins de la Mauritanie. Or, la question importante pour la république, c'était d'avoir sur les frontières de la province un voisin paisible comme Adherbal, et de la mettre ainsi à l'abri des incursions soudaines de Jugurtha. J'accepte volontiers cette explication, mais sous cette réserve que les hésitations et la faiblesse du Sénat n'en paraîtront pas moins condamnables. Il avait entrevu le danger, mais n'avait pas su le combattre et s'était contenté d'une demi-mesure insuffisante, alors qu'il aurait fallu prendre une résolution énergique.



le texte de Salluste, un passage très net, très significatif, qui prouve que les *negotiatores* ne regardaient pas les événements de Numidie comme leur étant indifférents. Lorsque Marius se décide à briguer le consulat et qu'il est retenu malgré lui en Afrique par la mauvaise volonté et les refus hautains de Métellus, il cherche à soulever l'opinion contre le général. Quels sont les auxiliaires les plus actifs qu'il trouve en Afrique, et quels sont les arguments qu'il invoque pour obtenir leur concours? Il s'adresse aux *negotiatores* qui se trouvaient réunis en grand nombre dans la ville la plus importante de la province, à Utique (1). Il leur dit que Métellus, par un sentiment d'orgueil, pour se perpétuer dans son commandement, fait traîner la guerre en longueur; mais, qu'on lui confie, à lui, Marius, seulement la moitié de l'armée, dans l'espace de quelques jours il aura tout terminé et amènera en triomphe Jugurtha chargé de chaînes (2). Marius se vantait en parlant de la sorte; il savait, tout le premier, et chacun, pour peu qu'il y eût réfléchi, pouvait s'en rendre compte aussi bien que lui, qu'il n'était pas facile de mettre la main sur Jugurtha. Cependant, ses promesses sont accueillies avidement par les *negotiatores* et Salluste a soin de nous expliquer pourquoi ils sont si crédules. La prolongation des hostilités portait un très grave préjudice à leurs intérêts; ils souhaitaient ardemment d'en voir la fin, et, par suite, étaient très disposés à croire tout ce qui flattait leur désir (3). Si rapide que soit l'indication donnée par l'historien, on voit sans peine combien ce passage est important pour la question qui nous occupe. On se représente cette foule de banquiers et de marchands, entassés dans Utique: beaucoup, sans doute, étaient accourus de Rome pour se jeter sur la Numidie, dès qu'elle serait ouverte, attirés par les récits que l'on faisait sur la fertilité et la richesse de la contrée; il y en avait d'autres aussi qui étaient établis dans

(1) Salluste, *Jugurtha*, 64, 5 : « Apud negotiatores, quorum magna multitudo Uticæ erat, criminose simul et magnifice de bello loqui. »

(2) *Ibid., loc. cit.* : « Dimidia pars exercitus si sibi permitteretur, paucis diebus Jugurtham in catenis habiturum; ab imperatore consulto trahi, quod homo inanis et regiæ superbiæ imperio nimis gauderet. »

(3) *Ibid.*, 64, 6 : « Quæ omnia illis eo firmiora videbantur, quod diuturnitate belli res familiaris conruperant et animo cupienti nihil satis festinatur. » — M. Ihne, qui cite ce passage page 151, ne me paraît pas lui avoir accordé toute l'attention qu'il mérite.

le pays avant la guerre, qui avaient dû se replier sur la province, abandonnant leurs comptoirs et leurs entreprises, qui étaient impatients de reprendre leurs affaires. Tous étaient mécontents, aigris par de longues déceptions, fatigués d'attendre chaque jour la nouvelle de la victoire décisive qui devait pacifier l'Afrique, irrités contre Métellus, ne lui tenant aucun compte des difficultés contre lesquelles il avait à lutter, portés à rabaisser ses succès et à mettre en doute ses talents militaires. C'est pourquoi ils se prêtent docilement au rôle que Marius leur propose. Ils deviennent les agents les plus empressés de sa candidature ; ils écrivent à Rome, ils sollicitent leurs amis, tous ceux avec qui ils étaient en relation; ils démontrent qu'il est urgent de déposséder Métellus de son commandement et de porter Marius au consulat [1].

Rien n'est plus logique et plus naturel que cette suite de raisonnements, que ces calculs d'intérêts qui engagent les *negotiatores* dans le parti de Marius. Aussi, on n'a jamais songé à contester, sur ce point, la véracité de Salluste. Pourquoi donc la tenir en suspicion, quand il parle de la défense de Cirta? Après les campagnes de Métellus, nous voyons que les hommes d'affaires désirent le rétablissement de la paix et qu'ils y sont directement intéressés; au moment où Jugurtha envahit le royaume de son frère, où cette attaque soudaine donne le signal d'une guerre qui menace d'être longue et difficile, nous pouvons bien admettre qu'ils aient éprouvé les mêmes sentiments. Dans le premier cas, ils veulent mettre un terme aux maux dont ils souffrent depuis longtemps; dans l'autre, ils veulent écarter les maux qu'ils prévoient. Au fond, qu'ils soient exaspérés par le souvenir des dommages qu'ils ont déjà subis, ou troublés par l'appréhension de ceux qu'ils redoutent par avance, les deux situations se ressemblent beaucoup, et la conduite qu'ils tiennent en 646 nous explique celle qu'ils ont tenue quatre ans plus tôt, lors du siège de Cirta.

III

Si vraiment les marchands italiens ont combattu pour Adherbal et contribué à prolonger la résistance de Cirta, il n'y

(1) Salluste, *Jugurtha*, 65, 4-5.

a pas lieu, à ce qu'il semble, de contester l'assertion de Salluste, qui affirme qu'ils ont été égorgés avec le reste de la garnison, après la reddition de la place. Le caractère de Jugurtha, nous dit M. Ihne, ne nous permet pas d'ajouter foi à une pareille accusation. Ce n'est pas que le chef numide ait été retenu par un sentiment d'humanité, mais la modération calculée de sa politique, l'empire qu'il avait sur lui-même et sa prévoyance devaient nécessairement l'empêcher de commettre une faute aussi lourde (1).

Pour répondre à cette objection, il faudrait faire une étude complète du caractère de Jugurtha. Cette étude serait longue et hors de proportion avec le sujet que je traite ici. Je me contenterai de quelques observations générales. Avec toute sa science, M. Ihne, je crois, s'est mépris sur le caractère de Jugurtha. La défiance que lui inspire le témoignage de Salluste, a troublé son jugement, d'ordinaire si pénétrant et si exact. Moins prévenu, il aurait mieux senti le mérite incomparable de la peinture que l'historien nous a laissée.

On peut l'accorder à M. Ihne, il y a dans le caractère du roi numide certaines contradictions, qu'on a de la peine à s'expliquer au premier abord. Mais, si l'on veut bien y réfléchir, on ne s'autorisera pas de ces contradictions pour accuser Salluste de mensonge; on admirera plutôt l'art infini avec lequel il a su nous découvrir le fond même de la nature de son héros. Que conclure, en effet, de ces contrastes violents, de ces incohérences qui se trahissent dans toute la conduite de Jugurtha? sinon qu'il est un véritable Numide, un Barbare, et qu'il reste Barbare malgré ses relations avec Rome. Dans plus d'un passage, Salluste parle de l'inconstance des

(1) Pour abréger cette discussion, je m'en tiens à la principale raison alléguée par M. Ihne, et je laisse de côté un argument sur lequel il revient à deux fois, page 122, note 2, et page 139, note 3. Si le massacre de Cirta avait réellement eu lieu, dit l'historien allemand, il ne serait plus resté un seul trafiquant romain en Numidie; tous auraient pris la fuite et Métellus, au début de sa première campagne, n'aurait pas trouvé dans Vaga tous ces *negotiatores* que Salluste mentionne 47, 1-2. L'argument peut avoir de la valeur pour M. Ihne, qui se représente les *negotiatores* comme des hommes timides et pacifiques, craignant les aventures et les périls. Mais je crois avoir montré que cette opinion est inexacte. De plus, on pourrait encore rappeler que Cirta était en plein pays barbare, au cœur de la Numidie, tandis que Vaga était situé à peu de distance de la frontière romaine. Même en admettant que les *negotiatores* eussent été des hommes si faciles à effrayer, ils auraient très bien pu rester à Vaga, d'où il leur était facile, au moindre danger, d'aller chercher un refuge dans la province. Je n'insiste pas sur ce point, qui n'a qu'une médiocre importance dans l'argumentation de M. Ihne.



Numides, de la mobilité insaisissable de leur esprit, de ces brusques changements d'humeur, qui se produisent sans cause apparente et de la façon la plus inattendue (1). Le chef est comme ses soldats : tout est excessif dans son âme et tout y est inconsistant. Très énergique, doué d'un courage indomptable qui le soutient dans les circonstances les plus critiques, il est cependant sujet à d'étranges défaillances. Il y a des moments où il s'abandonne lui-même ; il tremble à l'approche seule des Romains, et, pour détourner le péril, s'abaisse à des supplications dégradantes (2). Diplomate très perspicace, très habile à profiter des faiblesses et de la corruption de ses adversaires, il lui arrive quelquefois, dans un emportement d'orgueil ou de colère, de commettre des fautes contre lesquelles la prévoyance la plus vulgaire devait le mettre en garde. C'est ainsi qu'il impose à l'armée d'Aulus une capitulation infamante, sans calculer qu'il va, par cet affront, réveiller dans Rome l'esprit national et le sentiment de l'honneur militaire (3) ; c'est ainsi encore que, appelé devant le peuple pour se justifier, il fait assassiner Massiva au milieu même de la ville, transportant en pleine civilisation les mœurs du désert africain (4). Quoiqu'il soit habituellement maître de lui, quoiqu'il ait recours le plus souvent à la ruse pour accomplir ses desseins ou éluder les périls dans lesquels son ambition l'engage, il a ainsi des transports subits, des accès de violence auxquels il ne peut résister, qu'il ne songe pas même à contenir.

Ce qui, sans doute, a trompé M. Ihne, c'est que Jugurtha,

(1) Salluste, *Jugurtha*, 46, 3 : « Genus Numidarum infidum, ingenio mobili, novarum rerum avidum ; » — 56, 3 : « Tanta mobilitate sese Numidæ gerunt ; » — 91, 7 : « Genus hominum mobile, infidum. »

(2) Cf. *ibid.*, 46, 1-2, où Salluste dépeint l'abattement de Jugurtha, au moment où Metellus entre en campagne, alors que, pour la première fois, il lui faut tenir tête à un général, bien décidé à ne pas se laisser corrompre comme Calpurnius Bestia, trop prudent et trop habile pour qu'il soit possible de l'attirer dans un piège comme Aulus Albinus.

(3) Salluste, *Jugurtha*, 38, 9 ; cf. 39, 1, pour l'émotion qui se produisit dans Rome, quand on apprit que l'armée d'Aulus avait dû passer sous le joug.

(4) *Ibid.*, 35, 4. M. Ihne, page 130, convient lui-même du tort que s'est fait Jugurtha par le meurtre de Massiva ; il montre très justement et avec beaucoup de force que, à partir de ce moment, toute réconciliation entre le Numide et les Romains devenait impossible. Quand même le parti aristocratique aurait voulu pardonner l'outrage infligé au nom romain, il ne le pouvait plus. Jugurtha, en ordonnant ce crime, avait mis une arme redoutable aux mains des démocrates, plus autorisés que jamais à se donner pour les vengeurs de l'honneur national.

dans une certaine mesure, a connu la civilisation romaine, qu'il s'en est approprié les pratiques et qu'il a su quelquefois déguiser sous une modération et une correction d'emprunt sa véritable nature, farouche et sauvage. Au siège de Numance, pendant le séjour qu'il avait fait dans le camp de Scipion, il avait eu l'occasion de voir les Romains de très près. Il s'était lié avec cette jeunesse dorée, patriciens endettés ou plébéiens enrichis et imitant les vices de la noblesse, qui semblait prendre à tâche d'étaler aux regards des nations étrangères la corruption des mœurs romaines. Les confidences et les propos inconsidérés de ces compagnons lui avaient enseigné bien des choses qu'il ignorait. Il avait appris que sous des apparences toujours majestueuses et imposantes, se cachait une profonde décadence de l'esprit public, que Rome était troublée au dedans par l'intrigue, par l'amour effréné des richesses et des honneurs, par les compétitions des partis; qu'avec de l'audace on pouvait tout espérer et tout entreprendre, qu'avec de l'argent on pouvait tout acheter : la faveur du Sénat, la protection de la république et l'impunité pour les crimes les plus scandaleux (1). Grâce à cette perspicacité et à cette puissance de mémoire que possèdent souvent les Barbares, il avait su mettre à profit toutes ces révélations. De là, cette dextérité qu'il avait acquise pour manœuvrer au milieu des partis, et cette finesse qui lui avait permis pendant longtemps de prendre sur Rome tant d'avantage, sans pourtant jamais la braver en face. Il sait jusqu'où il peut aller avant de lasser la patience des Romains et de décourager les complices qu'il a dans le Sénat; il sait surtout céder à propos, pour reprendre ensuite, dès qu'il se sent moins étroitement surveillé, ses projets interrompus. Quand les Romains lui envoient une ambassade, il se garde bien de désobéir ouvertement; il proteste de sa bonne volonté; il prodigue les promesses; puis, à peine les ambassadeurs ont-ils quitté le sol de l'Afrique, il reprend son œuvre de conquête et de violence (2). Toute cette diplomatie nous offre un spectacle très curieux, mais dont il ne faut pas être dupe. Outre que Jugurtha se trompait, quand il jugeait la société romaine tout entière

(1) Salluste, *Jugurtha*, 8, 1.
(2) *Ibid.*, 22, 2-5; 25, 11.

d'après ces jeunes gens qu'il avait connus devant Numance, le commerce qu'il avait eu avec la civilisation, n'avait pas été assez prolongé pour transformer ou même pour adoucir sa nature. Les apparences seules étaient disciplinées. Au fond, il conservait toujours cette humeur fougueuse et indomptable qu'il tenait de sa race.

Dans cette lutte qu'il engage contre ses frères et qui est comme le prologue de la guerre qu'il soutiendra plus tard contre les Romains, Jugurtha pendant longtemps a su se contenir. On est frappé, quand on étudie cet épisode de sa vie, de l'habileté qu'il déploie. Suivant les circonstances, il se montre tour à tour très audacieux ou très prudent; mais, qu'il aille droit à son but ou qu'il y tende par des voies détournées, il ne le perd jamais de vue. Il se débarrasse de Hiempsal par un coup de surprise; ce n'était pas seulement l'ambition qui l'excitait contre le plus jeune des fils de Micipsa, mais aussi le souvenir de l'insulte qui lui avait été faite (1), et de plus les Romains alors n'étaient pas encore entrés en scène. Avec Adherbal, il se résigne à user de patience. Vainqueur dans une première guerre, il se soumet aux décisions des Romains, et, quand leurs commissaires ont procédé au partage de la Numidie, il se tient en repos pendant quatre ans (2). Durant tout ce temps, il impose silence à sa haine. Lorsqu'il reprend enfin les hostilités, il partage son attention entre Rome, dont il redoute l'intervention, et Cirta, où il tient son ennemi étroitement enfermé. En même temps qu'il presse le siège de la place, il se garde bien de rompre avec la république. Il trouve le moyen d'éluder toujours ses ordres, sans jamais l'offenser directement. On éprouve, je l'avoue, une sorte de déception, quand on voit que cette campagne, si bien conduite, se termine par le massacre de Cirta, que tout le fruit de cette politique si habile est compromis, perdu en un instant, par un acte de violence

(1) Salluste, *Jugurtha*, 11, 3-8; 12, 3-5.

(2) L'ambassade d'Opimius et le partage de la Numidie doivent être rapportés au plus tard à l'année 638 (116 av. J.-C.); la reddition de Cirta est de 642. On voit qu'il s'écoule au moins quatre années entre la première et la seconde guerre des deux frères. M. Ihne, p. 120, note 1, a raison de remarquer que le texte de Salluste ne parle pas en termes exprès de cet intervalle et que, si on le lisait rapidement, on pourrait croire que les deux attaques de Jugurtha se succèdent presque sans interruption; cf. 20, 1 : « Postquam, diviso regno, legati Africa decessere... » La critique est fondée, bien que les conclusions qu'en tire M. Ihne soient excessives.



brutale. Le dénouement ne répond pas au reste du drame, et l'on comprend que M. Ihne ait été choqué de ce désaccord. Seulement, ce n'est pas à Salluste qu'il faudrait s'en prendre, mais à Jugurtha. La contradiction que M. Ihne a relevée, existe; il n'a qu'un tort, c'est d'en rendre l'historien responsable. Où il voit un mensonge de l'écrivain, qui dégrade son héros par un sentiment mal entendu de fierté patriotique, il est plus juste de voir une manifestation du caractère véritable de Jugurtha, qui se fait jour tout à coup après une longue contrainte. Il lui arrive alors ce qui lui arrivera, lorsque, à Rome, il donnera l'ordre de tuer Massiva. Par un élan subit, sous l'impulsion de la colère et de la passion, il rejette loin de lui cette modération apparente, à laquelle il s'était résigné. Le Barbare reparaît; il s'affranchit, il se dégage de cette discipline, qu'il supportait impatiemment, pour rentrer, d'un mouvement impétueux, dans la vérité de son caractère.

Le récit de Salluste peut donc être accepté en toute confiance. Nous pouvons croire ce qu'il nous dit et du rôle joué par les marchands italiens dans la défense de Cirta, et du châtiment sanglant que le vainqueur leur a infligé. Mais, si j'ai prolongé cette démonstration, ce n'est pas seulement pour arriver à ce résultat. En dehors même de l'autorité, très grande et très légitime, qui s'attache au nom de M. Ihne, il m'a semblé que la discussion méritait d'être reprise, parce qu'elle soulève une question d'une nature plus générale.

Je me propose, à l'occasion de quelques autres épisodes du *Jugurtha,* de revenir sur les reproches que M. Ihne adresse à Salluste. Il me suffira donc ici, sans porter encore aucune conclusion, d'indiquer sommairement les raisons qui m'empêchent de me ranger à l'opinion de M. Ihne. La sévérité excessive, injuste même, avec laquelle il condamne l'historien latin, vient, je crois, de ce qu'il considère tous ces événements de Numidie d'une manière trop abstraite. En thèse générale, il est possible qu'il ait raison : les *negotiatores* de Cirta auraient peut-être mieux fait d'observer une stricte neutralité entre les deux rois de Numidie, et Jugurtha, il n'y a pas lieu d'en douter, aurait été mieux inspiré, s'il avait respecté la vie des citoyens romains. Mais cette logique raisonnable, sensée, n'est pas de mise ici. M. Ihne a oublié qu'il s'agit d'une guerre d'une nature particulière, que la scène se passe

en Afrique, que le principal acteur est un Numide, supérieur, j'y consens, à ceux qui l'entourent, à demi-civilisé, mais qui n'en conserve pas moins les défauts de la race à laquelle il appartient. Le critique examine ses actes, comme il ferait ceux d'un Grec ou d'un Romain. Il prétend retrouver dans toute sa conduite une correction soutenue et irréprochable, l'esprit de suite, une politique toujours conséquente avec elle-même. Comme il ne trouve pas ce qu'il cherche, il se retourne contre l'historien et l'accuse d'avoir menti, tandis que le grand mérite de Salluste, au contraire, est d'avoir dépeint avec toutes ses variations, toutes ses incohérences, le caractère de son héros, d'en avoir saisi et reproduit fidèlement tous les traits. Ce qui revient à peu près à dire que, pour apprécier Salluste, il ne suffit pas de consulter les vraisemblances historiques; il faut aussi faire appel au sentiment littéraire. C'est encore lui qui nous guidera le mieux ou, pour ne rien exagérer, on se passera difficilement de son secours, si l'on veut pénétrer dans l'intelligence de Salluste et de la méthode qu'il emploie pour raconter les faits et juger les hommes.

R. Lallier.



SUR LA

CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS ET DES FAITS

RELATIFS A

L'HISTOIRE DE LOUIS VII

pendant l'année 1150 (1).

Ce n'est point seulement pour avoir sauvé de l'oubli et de la destruction un nombre considérable de documents précieux que les Bénédictins, auteurs de la collection des *Historiens de France*, ont bien mérité de la science historique et de tous ceux qui s'intéressent au passé de notre pays. Non contents de réunir cette immense quantité de matériaux, ils se sont imposé la lourde tâche de les classer et de fixer, dans le plus grand détail, la chronologie de lettres et de récits où les dates font le plus souvent défaut. Ce n'était pas là la partie la plus facile, ni la moins délicate de leur labeur; car s'ils trouvaient le plus grand nombre de textes importants déjà publiés dans des recueils tout faits comme ceux de Duchesne, de Martène, de Baluze, de Mabillon et de d'Achery, les études chronologiques qui sont la base même de l'histoire, n'étaient point, il faut le reconnaître, très avancées ni très solides. Il suffit, par exemple, de comparer, pour les lettres qui remplissent les tomes XV et XVI des *Historiens de France*, les déterminations chronologiques de dom Brial à celles de Duchesne. On verra combien la collection la plus récente est supérieure à l'autre par la méthode, par la précision et la sûreté des résultats. Ce travail des Bénédictins restera en somme, dans ses grands traits, au moins en ce qui touche la

(1) Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 14 avril 1882.

période capétienne, le fondement inébranlable de notre histoire nationale au moyen âge.

Mais il faut bien reconnaître qu'il n'est ni définitif, ni complet en toutes ses parties et que, si le plus fort est fait, il reste encore quelque chose à faire. On peut redresser quelques erreurs et même tirer de la comparaison des chroniques et des lettres le moyen de fixer les dates avec plus de précision encore et d'exactitude. On doit aussi, pour atteindre plus sûrement ce résultat, s'aider des documents diplomatiques, que les Bénédictins ont relativement négligés, et dont ils n'ont point publié la collection pour les règnes postérieurs à celui d'Henri Ier. Dom Brial nous invite lui-même à revoir et à contrôler son œuvre, quand il dit dans la *préface* du tome XV : « Les premiers éditeurs, ou n'ont point fait de » notes, ou s'ils en ont fait, ils ont presque toujours négligé » d'éclaircir les endroits qui avaient le plus besoin d'éclaircis» sement, mais surtout la chronologie dont presque aucun ne » s'est occupé. C'est cependant la partie la plus essentielle, » sans laquelle la plupart de ces pièces détachées les unes des » autres sont sans intérêt et ne peuvent servir à notre instruc» tion. Nous nous sommes donc particulièrement appliqués à » fixer les dates de ces lettres : ce sera au lecteur, qui voudra » se donner la peine de les vérifier, à décider si nous n'avons » pas toujours réussi. » Ce sont les résultats d'une vérification partielle de cette nature que nous nous proposons d'exposer. Il s'agit de déterminer la chronologie des événements relatifs à l'histoire de Louis VII pendant l'année 1150. Nous avons choisi cette année parce qu'elle appartient à une période qui est l'objet de nos études particulières, et aussi parce qu'elle offre matière à discussion et à rectification sur un certain nombre de points assez importants. La première partie de notre article sera consacrée à l'examen des documents dont l'attribution à l'année 1150 nous paraît erronée ou insuffisamment établie; la seconde, à l'étude et au classement chronologique de ceux qui, suivant nous, doivent être assignés réellement à cette même date.

I

1° Le premier texte que nous rencontrons, sous la date de 1149 ou 1150, en parcourant le tome XV de la collection, est la lettre où Guillaume, comte de Nevers, prie Suger de se rendre à Étampes la veille de la fête de la chaire de saint Pierre, jour fixé par le roi pour un combat judiciaire entre un de ses chevaliers et Geoffroi de Donzy (1). Cette lettre est importante en ce qu'elle nous fait connaître trois séjours de Louis VII à Orléans, à Bouny-sur-Loire et à Étampes. Comme elle a été écrite quelque temps avant le 21 février (2), dom Brial suppose qu'elle l'a été, soit à la fin de l'année 1149, soit au commencement de l'année 1150. Ce qui pourrait corroborer son opinion, et ce qu'il ne dit pas, c'est qu'en 1149 et 1150 Louis VII séjourna effectivement à Orléans (3). Mais nous observerons : 1° que les documents ne font connaître de séjour royal à Étampes, ni pour l'année 1150, ni pour l'année 1151; 2° que rien dans la lettre n'indique qu'elle doive être attribuée à la période postérieure à la croisade plutôt qu'à la période antérieure, à Guillaume III de Nevers plutôt qu'à Guillaume II. La seule remarque que fasse dom Brial pour établir qu'il s'agit de Guillaume III, c'est que ce même seigneur s'est trouvé encore en lutte avec Geoffroi III de Donzy, au sujet de la ville de Gien, dans une circonstance postérieure à celle-ci et qu'on a assignée sans grand fondement à l'année 1153 (4). Mais il est clair que les prétentions des comtes de Nevers sur Gien et leurs querelles avec les sei-

(1) *Histor. de Fr.* XV, 519. L'*Art de vérifier les dates* place le fait en 1153, par une confusion évidente avec un autre incident de la vie de Geoffroi III, seigneur de Donzy, qui a été attribué, sans raisons suffisantes, à cette même année; (XI, 216). Mais cette date est inadmissible puisque la lettre du comte de Nevers est adressée à Suger.

(2) En marge, dom Brial place la fête de la Chaire de St Pierre le 18 janvier. Mais au moyen âge, c'est le 22 février. La fixation de la fête de la Chaire de St Pierre à Rome au 18 janvier ne date que de Paul IV (Wailly, *Paléogr.*, I, 148; Grotefend, *Handbuch des historischen Chronologie,* 114, note 1.)

(3) Charte de Louis VII en faveur des Templiers (Tardif, *Mon. histor.*, n° 504), datée d'Orléans 1149, la première année du retour de Jérusalem; — du même pour le prieuré de Semoy, datée d'Orléans 1150 (Archives départ. du Loiret, A. 1937).

(4) Voir, sur ce point, l'*Historia glor. regis Lud.*, *Histor. de Fr.* XII, 128, et la déposition de Gui Gasteblé en 1217 (*ibid.*, note *a*). Le passage de l'*Hist. de Louis VII* n'est point daté; il commence par *eodem tempore* et est placé entre des faits relatifs à l'année 1154 et à l'année 1160. Dans son mémoire sur la *Vie d'Étienne Ier, comte*

gneurs de Donzy n'ont point commencé seulement avec Guillaume III, et qu'un épisode de cette rivalité a pu se passer sous Guillaume II. D'autre part, si la très grande majorité des lettres que nous avons de Suger et de ses correspondants ont été écrites pendant et après la croisade, il en est quelques-unes qui l'ont été avant le départ de Louis VII. Il n'y a donc point, à vrai dire, de raisons déterminantes pour placer la lettre en question après la croisade plutôt qu'avant. Peut-être est-il plus probable au contraire qu'elle appartient à Guillaume II, et que par suite elle est antérieure au mois d'août 1147.

En effet, parmi les lettres attribuées par dom Brial à 1146 ou 1147, il en est une où Guillaume, comte de Nevers, prie Suger de s'intéresser à la veuve et aux enfants du médecin Robert, mort à son service (1). L'unique raison que donne l'éditeur de cette détermination chronologique, c'est que la lettre porte en suscription : « *Domino et amico suo Sugerio.* » La capacité de Guillaume II et l'amitié qui l'unissait à Suger sont deux faits difficiles à contester, car ils expliquent pourquoi l'assemblée des grands du royaume réunis à Étampes en 1147 désigna unanimement ce comte de Nevers pour partager avec Suger les honneurs de la régence. Dom Brial a donc pu tirer un argument acceptable du mot *amico,* et son opinion paraîtra d'autant plus vraisemblable que l'on comparera à la suscription et à la tournure générale de la lettre de Guillaume II, celles d'une autre lettre, également adressée à Suger, mais pendant sa régence, et qui est cette fois incontestablement de Guillaume III. La formule en est beaucoup plus humble et d'un ton plus cérémonieux : « Domino suo, carissimo Sugerio, reverendo abbati S. Dionysii W. comes Nivernensis, salutem et obsequium et debitam venerationem (2). » Or la lettre dont nous nous occupons

de Sancerre (*Mém. de l'Ac. des Insc.*, 26, p. 696), Levesque de La Ravalière attribue l'épisode de la lutte de Louis VII contre Geoffroi III à 1153 : 1° d'abord parce que cette date est donnée suivant lui par l'auteur de l'*Histoire de Louis VII* « anno... 1153 : eodem tempore »; mais cette assertion est erronée; *anno... 1153* n'existe pas dans la chronique; 2° parce que Gui Gasteblé, noté comme très âgé dans l'enquête de 1217, affirme avoir assisté au siège de Saint-Aignan : ce qui, si l'on adopte la date de 1153, le ferait plus qu'octogénaire. Mais on avouera qu'il est bien difficile de fonder une détermination chronologique précise sur une pareille donnée.

(1) *Histor. de Fr.* XV, 485, et note *b*.

(2) *Histor. de Fr.* XV, 510, et note *a*.

ressemble beaucoup plus à celle de Guillaume II qu'à celle de Guillaume III; elle commence ainsi: « Delectissimo suo Sugerio, venerabili abbati S. Dionysii, Guillelmi comitis Nivernensis in Domino salutem. » En l'absence d'autres raisons, elle doit donc être attribuée à Guillaume II au même titre que celle où il est question du médecin Robert. Mais il y a plus. La diplomatique et l'histoire nous apprennent que Louis VII séjourna plusieurs fois à Orléans (1) et à Étampes (2) en 1146 et 1147. Il est même certain que le roi, Suger et Guillaume de Nevers se trouvaient ensemble à Étampes du 16 au 19 février au moins de l'année 1147, dans l'assemblée réunie au sujet de la croisade (3). Néanmoins on ne pourrait rien fonder de positif sur ce dernier rapprochement, par la raison qu'en invitant Suger à assister au duel judiciaire fixé au 21 février, Guillaume II ne fait allusion ni à une réunion générale des grands du royaume, ni aux graves affaires qui devaient s'y traiter. Aucune de ces raisons ne constitue donc de preuve décisive; mais il y a quelques présomptions de croire, à notre avis, que la lettre attribuée par Brial à 1149 ou 1150 est antérieure à la croisade et du comte de Nevers, Guillaume II. Nous la placerions sous la date 1146 ou 1147, tout en reconnaissant qu'en matière aussi délicate il est impossible de rien affirmer.

2° Viennent ensuite la lettre où Étienne, roi d'Angleterre, remercie Suger de l'avoir servi efficacement auprès du roi de France, et celle où son frère Henri, évêque de Winchester, recommande à Suger les affaires du roi anglais (4). Dom Brial les a placées aussi sous la date 1149 ou 1150, mais aucune note ne justifie cette attribution. On peut supposer qu'il l'a fondée sur un passage de la lettre d'Arnoul de Lisieux (5) à Suger, relative à des négociations entre la France et l'Anjou,

(1) Sont datés d'Orléans en 1146, un diplôme de Louis VII pour l'abbaye de St-Denis (Bibl. nat. latin, 5417, f° 124); en 1145, une charte du même roi pour St-Euverte d'Orléans (*Gall. christ.*², VIII, pr. 508); une autre charte du même pour les bourgeois d'Orléans (Bibl. nat., *Ch. et Dipl.*, t. 63, f° 104), etc.

(2) Sont datés d'Étampes, en 1146, un diplôme de Louis VII relatif à Ste-Marie de Soissons (Martène, *Ampl. coll.* I, 798); un diplôme du même en faveur de l'abbaye de la Grâce-Dieu, de Saintes (Duchesne, *Montm.*, pr. 46); un diplôme du même en faveur de Prémontré (*Bibl. Præmonstr.* 426); en 1147, une charte du même en faveur de St-Lazare d'Étampes (Fleureau, *Antiqu. d'Et.* 455), etc.

(3) *Histor. de Fr.* XII, 93.

(4) *Histor. de Fr.* XV, 520.

(5) *Histor. de Fr.* XVI, 657.

et qui appartient, comme nous essaierons de l'établir, à l'année 1150. Il est question dans ce passage des efforts faits par le roi Étienne pour amener Louis VII à son parti (1). Écartons d'abord la première date, celle de 1149, car il est probable que cette année, Louis VII revenu dans ses États, seulement en novembre (2), n'a guère eu le temps de renouer des relations et de faire alliance avec le roi d'Angleterre. Nous montrerons au contraire qu'en 1150 et au commencement de l'année sa politique était tout à fait défavorable à Étienne de Boulogne, puisqu'il aida Henri d'Anjou à s'emparer de la Normandie et lui reconnut le titre de duc (3). Il est vrai, comme on le verra, qu'il y eut ensuite de sa part un commencement de revirement en faveur de la maison de Boulogne, et qu'il fallut tous les efforts de Suger et d'Arnoul pour l'empêcher de faire la guerre à Geoffroi d'Anjou, dans l'été de 1150 (4). Des négociations (la lettre d'Arnoul l'atteste) furent entamées alors avec Étienne; mais cette même lettre prouve aussi qu'il n'y eut rien de fait et qu'au contraire Suger réussit à empêcher Louis VII de rendre réponse aux ambassadeurs anglais et à obtenir une trêve entre le roi et le comte d'Anjou (5). On ne s'expliquerait donc pas très bien les remerciements adressés par Étienne à Suger. On les comprend mieux, au contraire, si l'on place la lettre d'Étienne et celle de son frère en 1151, car il est certain que cette année-là, une alliance fut conclue entre les deux rois contre Geoffroi le Bel, et que Louis VII, aidé d'Eustache de Boulogne, força Henri d'Anjou à lever le siège de Torigni et à revenir jusqu'à Arques (6). Nous attribuons donc ces deux lettres à l'année 1151. On verra tout à l'heure pour quelle raison dom Brial a rejeté *à priori* cette dernière date.

3° Il a placé aussi sous l'année 1150 la lettre où Louis VII renvoie à Suger l'affaire des élections de Laon et d'Arras, sièges épiscopaux alors vacants (7). Or, il n'est pas besoin de démon-

(1) *Ibid.* « Agat itaque vestra sanctitas quod nobis tam sancte benigneque promisit : denique in quem (diem) regia responsa postulationibus Anglorum vestro studio dilata fuerunt, etc. »

(2) L. Delisle, *éd. de Robert de Torigni*, I, 252, note 1.

(3) *Histor. de Fr.* XII, 201.

(4) Voir p. 304 du présent article.

(5) Voir p. 288, note 5.

(6) *Robert de Torigni*, éd. Delisle, I, 254.

(7) *Histor. de Fr.* XV, 525.

trer que, malgré le témoignage d'une chronique (1), la retraite de Barthélemy de Vir, évêque de Laon, au monastère de Foigny, eut lieu en 1151, ce qui est la donnée la plus commune, comme dom Brial le reconnaît lui-même (2). Il n'a cependant pas voulu adopter la date de 1151, et la raison qu'il en donne, c'est que la lettre royale est nécessairement antérieure à la mort de Suger (3), survenue, suivant lui, le 13 janvier 1151 (n. st.). Mais c'est là, comme nous le montrerons, une erreur évidente : Suger mourut au commencement de 1152. Il n'y a donc point de raison de ne pas attribuer la lettre royale à 1151. Notons d'ailleurs que le chroniqueur Lambert Waterlos (4) donne, pour l'élection de Godescalc, évêque d'Arras, la date très précise du 21 septembre 1151. Notre lettre serait donc antérieure à cette date. On doit s'en tenir, suivant nous, à la donnée de Lambert Waterlos, et par suite rejeter la date de 1149 adoptée par l'*Histoire littéraire de la France* (5) pour le commencement du pontificat de Godescalc, et celle de 1150 admise par Jaffé (6) pour la lettre non datée d'Eugène III où ce pape félicite Godescalc sur son élévation.

4° S'il fallait en croire dom Brial, suivi par M. Lecoy de La Marche et par tous les biographes de Suger, ce serait encore en 1150 que se placerait la lettre bien connue où le ministre exhorte l'évêque, le clergé et le peuple de Beauvais à ne point persévérer dans leur rébellion contre la majesté royale et leur prédit, dans le cas où ils s'obstineraient, les plus grands malheurs (7). Cette lettre est relative évidemment au dissentiment survenu entre Louis VII et la noblesse de Beauvais d'une part, Henri son frère, évêque de Beauvais, et la commune de Beauvais, d'autre part, affaire que dom Martène a étudiée et exposée dans le plus grand détail (8). La date adoptée par dom Brial repose encore sur la croyance où il est que Suger est mort dans les premiers jours de 1151 (9). Cette erreur écartée,

(1) *Histor. de Fr.* XIII, 326.
(2) XV, 525, note *c*.
(3) XV, 525, note *c*. « Standum esse Roberto evincit hæc epistola, ante obitum Sugerii data. »
(4) *Histor. de Fr.* XIII, 506.
(5) Notice sur Godescalc.
(6) Jaffé, *Regesta* n° 6546.
(7) *Histor. de Fr.* XV, 280; Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 277-280.
(8) *Ampl. coll.* II, 621, etc.
(9) XV, 280, note *a*.

rien n'empêche d'attribuer à cette année la lettre de Suger. En effet, les seuls documents datés qui se rapportent à ce dissentiment du roi et de son frère Henri sont des lettres du pape Eugène III qui appartiennent incontestablement (1) à l'année 1151. Il est même possible de préciser et d'affirmer que la lettre de Suger n'est pas antérieure au mois d'août de cette même année. Il ressort effectivement de cette lettre qu'au moment où il l'écrivit, il était déjà atteint de la grave maladie qui l'emporta « gravi licet detentus infirmitate. » Or, nous savons par son panégyriste Guillaume (2), que cette maladie dura un peu plus de quatre mois. La lettre de Suger est donc, sans doute possible, de la fin de l'année 1151.

5° On ne sait pourquoi dom Brial a placé encore en 1150 la lettre où Nicolas II, abbé de Corbie, prie Suger de l'excuser auprès du roi s'il n'a pu envoyer personne à Orléans, pour répondre en son nom, dans son procès contre les bourgeois de Corbie (3). D'une part, cette lettre ne contient aucun détail qui permette d'affirmer qu'elle est postérieure à la seconde croisade (4). D'autre part, en admettant même qu'elle l'ait suivie, il n'y a aucune raison de l'attribuer à 1150 plutôt qu'à 1151, si ce n'est encore cette opinion erronée, qui fixe la mort de Suger au 13 janvier de cette dernière année. Ce qui ressort de cette lettre certainement écrite avant le 2 juillet (5), c'est que Louis VII séjournait en juin à Orléans (6). Il y a bien eu un séjour du roi à Orléans en 1150, mais on en connaît un aussi en 1151. Dans son histoire manuscrite de Corbie, dom Grenier attribue la lettre de Nicolas II à l'année 1151, parce que l'abbé y demande à Suger si le roi, comme il en est question, ne doit pas se rendre directement à Corbie en quittant Orléans. « Or, dit-il, Louis le Jeune vint, en effet, à Corbie au mois de juillet et y fit quelque séjour. Pons, évêque de Vezelay en Nivernois l'y vint trouver pour

(1) XV, 463-465. Cf. Jaffé.

(2) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 402. « Qua videlicet valetudine quatuor mensibus vel eo amplius detentus. »

(3) *Histor. de Fr.* XV, 529-530.

(4) L'administration de Nicolas II se place entre 1142 et 1158.

(5) XV, 530. « Ego quoque absque dubio *dominica proximâ post apostolorum festum* aut nuncius meus presentie vestre propter hoc assistam. »

(6) *Ibid.* « Ad diem quam dominus noster Rex nobis condixerat, ut scilicet ad eum Aurelianis mitterem. »

le même sujet qui avait appelé le prince à Corbie [1]. » Le savant bénédictin renvoie pour ce fait au passage de l'*Historia gloriosi regis Ludovici* où il est question, en effet, d'un séjour de ce roi à Corbie [2]. Mais ce passage n'est pas daté et tous les faits qui y sont relatés semblent plutôt se rapporter à l'année 1155, où Louis VII intervint activement en faveur de l'abbaye de Vezelay [3]. Tout au plus peut-on reporter à 1152 la première mention d'une plainte déposée au roi par l'abbé de Vezelay, Pons, contre le comte de Nevers [4]. On voit qu'en somme l'attribution de la lettre de Nicolas II à 1150 est sans fondement; qu'il n'y a pas beaucoup plus de raisons, à vrai dire, de choisir 1151, et que si l'on adopte avec nous la double date 1150-1151, ce n'est qu'une simple conjecture reposant uniquement sur ce fait qu'en général les lettres adressées à Suger et qui supposent la présence simultanée de Louis VII et de Suger en France, sont postérieures au retour du roi de France dans ses États.

L'incertitude où nous sommes sur la date de la lettre de Nicolas II, empêche aussi d'assigner à l'année 1150, comme l'ont fait dom Brial [5] et Augustin Thierry [6], la lettre par laquelle Louis VII défend au maieur et aux jurés de Corbie, sous peine d'être déclarés coupables de lèse-majesté, de comprendre dans la commune les serviteurs de l'abbaye et de rien exiger d'eux. On peut admettre, en effet, avec eux, que ce dernier document se rattache à la lettre de Nicolas II, bien que le nom de ce dernier n'y soit pas mentionné. En tous cas, la date de 1170, adoptée par Bouthors [7], est inadmissible, puisque Louis VII, écrivant à la commune, s'intitule *duc d'Aquitaine*; ce qui donne 1154 comme dernière limite.

6° Il faut enfin rejeter l'attribution à 1150 des documents suivants, émanés de divers correspondants de Suger ou de Suger lui-même: lettre où Baudoin, évêque de Noyon, s'excuse

[1] Bibl. nat., Coll. de Picardie, mss. n° 51, *Hist. de Corbie*, 432. Dom Gremer avait d'abord écrit 1150, puis a corrigé pour mettre 1151.

[2] Duchesne, IV, 418; *Histor. de Fr.* XII, 132.

[3] C'est ce qu'admettent les éditeurs du t. XII des *Histor. de Fr.* à l'*Index rerum*, p. 891.

[4] *Histor. de Fr.* XII, 927.

[5] *Histor. de Fr.* XVI.

[6] Aug. Thierry, *Rec. des doc. inéd. relat. à l'hist. du Tiers-État*, III, 423.

[7] *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, II, a. 1839, p. 322.



de n'avoir pas assisté aux fêtes de Saint-Denis (9 octobre) et promet à Suger malade d'aller le voir au plus tôt (1); — derniers conseils de Suger à Louis VII (2); — lettre de Suger à saint-Bernard pour le remercier des présents qu'il lui a envoyés et recommander son âme à ses prières (3); — lettre où Joslin, évêque de Soissons, témoigne à Suger le vif désir qu'il aurait de le voir avant sa mort (4); — lettre où saint Bernard exhorte Suger à envisager la mort avec fermeté (5). Toutes ces lettres, relatives à la maladie de Suger, doivent se placer, pour la raison indiquée plus haut, dans les quatre ou cinq derniers mois de 1151. De même, les dernières que Suger ait reçues, notamment celle où Joslin, évêque de Soissons, lui annonce sa prochaine arrivée (6), et que dom Brial attribue aux premiers jours de 1151, sont certainement ou des derniers jours de cette année ou des premiers de l'année 1152.

On voit que les fausses attributions de dom Brial proviennent, pour la très grande partie, de la conviction où il est que Suger est mort un an plus tôt qu'il n'est mort en réalité, le 13 janvier 1151 au lieu du 13 janvier 1152. Il l'affirme, nous l'avons vu, à plusieurs reprises, dans ses notes; il renouvelle son affirmation à l'*Index rerum* du tome XV des *Historiens de France* (7), et son opinion s'est imposée aux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. Cependant le *Gallia christiana* (8), et les éditeurs du tome XII des *Historiens de France*, de nos jours M. Léopold Delisle (9), et le dernier éditeur de Suger, M. Lecoy de La Marche (10), ont fixé exactement la date de la mort de Suger au commencement de 1152. Cette attribution n'est pas douteuse : elle se fonde d'une part sur le témoignage précis d'un fragment de mémorial de l'église de Saint-Denis (11); d'autre part, sur l'examen même

(1) *Histor. de Fr.* XV, 530.
(2) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 280-281; *Histor. de Fr.* XV, 530.
(3) Lecoy de La Marche, *ibid.*, 282-283; *Histor. de Fr.* XV, 531.
(4) *Histor. de Fr.* XV, 531.
(5) *Histor. de Fr.* XV, 616; lettre 262 de Mabillon.
(6) *Histor. de Fr.* XV, 532.
(7) XV, 1025. « Moritur (Sugerius) 1151 non autem a. 1152 die 13 januarii. »
(8) VII, 376.
(9) Ed. de *Robert de Torigni*, I, 257, note 1.
(10) *Œuvr. compl. de Suger*, 402, note 1.
(11) *Œuvr. compl. de Suger*, 415-416. « Transiit autan idem venerabilis pater inter verba Orationis et Symboli, die idus mensis januarii, anno vero Domini MCLII. »

des événements de l'année 1150 qui nous montrent Suger en pleine santé au mois d'octobre, à l'époque où il procède à l'expulsion des chanoines de Compiègne. Or, nous savons par les lettres et par le panégyrique de Guillaume qu'il était déjà gravement atteint, à ce moment de l'année, de la maladie qui devait l'emporter deux mois plus tard. Il est certain, d'ailleurs, par les textes des années 1151 et 1152, que Louis VII consacra les derniers mois de l'année 1151 à un voyage en Aquitaine, qu'il y était encore au moment de la mort de Suger, et qu'on n'attendait que la disparition du ministre pour effectuer le divorce royal, prononcé effectivement à Beaugency, dans la semaine que précéda le dimanche des Rameaux 1152. Si nous insistons plus qu'il ne serait nécessaire sur cette démonstration, c'est que l'erreur de dom Brial a vicié toute la chronologie de l'année 1150, ainsi que celle de 1151, et que ses attributions ont été généralement adoptées par les historiens. Le dernier éditeur de Suger, qui place cependant sa mort en 1152, reproduit exactement pour tous les documents dont nous avons parlé, les dates du tome XV des *Historiens de France*, et même les notes où dom Brial justifie, par l'erreur que l'on sait, ses déterminations chronologiques.

D'où vient donc la méprise du savant bénédictin? Il a développé lui-même son opinion dans le commentaire qu'il donne de la lettre adressée par Suger mourant à Louis VII (1). Il s'appuie d'une part sur deux passages de chroniques (2) où la mort de Suger est placée en 1151, sans remarquer qu'il s'agit très probablement ici d'une date d'ancien style. Il invoque, de l'autre, un argument emprunté à l'érudition du P. Pagi, à savoir qu'une charte royale, datée de 1151, 19me du règne, épacte 12, concurrent 7, mentionne déjà Odon de Deuil, successeur de Suger, comme abbé de Saint-Denis (3) et que ces diverses notations chronologiques ne peuvent convenir qu'à l'année 1151. Mais cette preuve n'a aucune valeur. En

(1) *Histor. de Fr.* XV, 530, note *b*. « Breve chronicon S. Dionysii et Robertus de Monte Sugerium anno 1151 defunctum tradunt, quem aliunde constat idibus seu die 13 januarii e vivis sublatum. Sunt qui hunc annum de 1152 more gallico intelligendum putant : verum erroris eos revincit Pagius ad a. 1151 n. VI, etc. »

(2) D'Achery, *Spicil.* II, 808; Félibien, pr. CCIV. — *Robert de Torigni*, éd. Delisle, 257.

(3) Martène, *Ampl. coll.* I, 815.

effet, dans cette charte de Saint-Rémi de Reims, le concurrent 7 se rapporte bien à 1151, mais l'épacte devrait être 1 et non 12, qui est l'épacte de 1152. Quant à la date 19me du règne, qui se rattache au mode de supputation par lequel on compte les années de Louis VII, à partir de 1133, elle convient tout aussi bien à l'année 1152 qu'à l'année 1151. Il est donc infiniment probable, vu la qualification donnée à Odon, que la charte en question est de 1152 avant Pâques, et non de 1151. Nos propres recherches sur la diplomatique de Louis VII, nous permettent d'ailleurs d'affirmer que la chancellerie de ce roi commençait à Pâques l'année de l'Incarnation.

II

Nous pouvons aborder maintenant l'étude des documents et des faits historiques qui nous paraissent pouvoir être réellement attribués à l'année 1150. Au moment où elle s'ouvrait, deux événements principaux se partageaient l'attention du roi de France, revenu depuis deux mois à peine dans ses États : d'une part, la querelle de la maison de Boulogne et de la maison d'Anjou au sujet de l'héritage d'Henri Ier; d'autre part, un projet de croisade, patronné par Suger, et destiné à venir en aide aux chrétiens de Terre-Sainte assiégés dans Antioche depuis le mois de juin 1149.

Dans l'affaire de la succession d'Angleterre, Louis VII avait pris le parti d'abandonner la cause d'Étienne de Boulogne et de soutenir le comte d'Anjou, Geoffroi le Bel. Les chroniques sont peu instructives sur ce fait. Celle qui fournit le plus de détails, les *Gesta Ludovici VII* [1], montre Geoffroi et son fils Henri venant se plaindre au roi de France de l'usurpation de la maison de Boulogne et celui-ci conquérant la Normandie pour le compte du jeune Henri Plantagenet, dont il reçoit ensuite l'hommage. Les chroniques angevines et normandes sont muettes sur la part prise par Louis VII à cette affaire; elles semblent plutôt indiquer que la conquête de la Normandie

(1) *Histor. de Fr.* XII, 201.

fut le fruit des efforts personnels de Geoffroi (1) et qu'il se contenta de transmettre à son fils, comme faisant partie de la succession maternelle, le duché de Normandie ainsi recouvré (2). A vrai dire, la chronique française ne donne aucun renseignement précis sur les opérations de Louis VII en Normandie. Néanmoins, il semble bien difficile de mettre en doute les trois faits essentiels qu'elle nous révèle; à savoir l'appui militaire prêté par le roi de France au comte d'Anjou; l'hommage pour le duché de Normandie rendu par Henri d'Anjou à Louis VII; l'acquisition par celui-ci du Vexin normand, de l'Epte à l'Andelle, prix du concours fourni aux princes angevins. Tout au plus peut-on soupçonner l'auteur des *Gesta* d'avoir amplifié le rôle joué par le Capétien dans cette circonstance.

Mais à quelle époque placer ces événements? Les chroniques françaises ne donnent aucune date précise : elles se contentent d'attribuer le fait à la période qui a suivi immédiatement le retour de la Terre-Sainte; on sait d'ailleurs combien la chronologie est négligée dans les *Gesta,* comme dans l'*Historia gloriosi regis Ludovici.* Heureusement que les sources normandes, anglaises et angevines sont plus explicites sur ce point. Pour l'année, la chronique de Saint-Aubin d'Angers donne la date de 1149 : mais toutes les autres s'accordent à fixer en 1150 l'avènement d'Henri Plantagenet au duché de Normandie (3). On peut arriver à plus de précision. Gervais de Canterbury affirme qu'Henri d'Anjou revint d'Angleterre au commencement de janvier (4). D'autre part, une chronique angevine nous apprend qu'il était dans sa dix-septième année, quand il fut fait duc de Normandie (5). Or, il était né le 7 mars 1133. Il dut donc entrer en possession du duché en mars 1150 au plus tôt, et c'est sans doute pour cette raison que dans l'*Index rerum* du tome XII des *Historiens de France,*

(1) *Histor. de Fr.* XII, 537. « Ætatis anno XVII ducatum adeptus est Normanniæ (Henricus) quam pater suus viribus Andegavorum accinctus, de manibus Stephani regis Anglorum potenter extorserat. »

(2) *Robert de Torigni,* éd. Delisle, I, 253, ad. a. 1151. « Jam anno præterito, Henricus, filius ducis, de Anglia redierat et pater suus reddiderat ei hereditatem suam ex parte matris, scilicet ducatum Normaniæ. » Cf. Marchegay et Mabille, *Chron. des églises d'Anjou,* 36; *Histor. de Fr.* XII, 780 (*Chron. Cadom.*).

(3) *Histor. de Fr.* XII, 537, 780, et surtout *Robert de Torigni,* I, 253.

(4) Ed. Twysden, 1367.

(5) *Histor. de Fr.* XII, 537, 780, et surtout *Robert de Torigni,* I, 253.

à l'article *Henri II*, les Bénédictins ont placé tous ces événements au mois de mars. Il est vrai qu'à l'article *Louis VII*, ils donnent, comme possible, à côté de la date de 1150, celle de « fin 1149 ». Mais d'une part il est peu probable que le roi de France se soit mis, immédiatement après son retour d'Italie, en novembre et en décembre, à entamer des opérations militaires en Normandie. D'autre part, les chroniques françaises indiquent qu'Henri était déjà sur le continent, lorsque Geoffroi le Bel vint demander la coopération de Louis VII. Pour toutes ces raisons, on peut admettre que cette conquête de la Normandie a eu lieu entre janvier et mars 1150, ce qui s'accorde avec les dates des autres événements où le roi de France a été mêlé dans le courant de cette même année.

C'est très probablement aussi en 1150 et après cette nouvelle cession du Vexin Normand à la France que l'archevêque de Rouen, Hugues III, écrivit à Suger pour se plaindre du roi qui détenait injustement, suivant lui, certaines églises du Vexin et notamment celle de Gisors (1). Dom Brial a placé cette lettre en 1150, parce que l'archevêque de Rouen y parle « du péché depuis longtemps commis par le roi » (2), ce qui indique que la lettre ne peut se rapporter à la première cession du Vexin en 1144 (3). D'autres passages du même document permettent peut-être une détermination encore plus précise. On y voit, en effet, qu'au moment où écrivait Hugues, il était à Cluny, et qu'à cette même époque, Suger avait sur les bras « de nombreuses et importantes affaires » (4). Or nous savons par une lettre de Pierre le Vénérable (5) à saint Bernard, qu'une réunion générale de l'ordre de Cluny avait lieu dans cette localité le jour même où Suger réunissait l'assemblée de Chartres, relative à son projet de croisade, c'est-à-dire le 7 mai 1150. On ne peut s'étonner que l'archevêque de Rouen ait voulu se rendre à la réunion de Cluny, car il était cluniste lui-même, et d'autre part, il n'était sans

(1) *Histor. de Fr.* XV, 698, lettre X.
(2) *Ibid.* « Ne peccatum hoc jamdiu molitum judex omnipotens aliquando videat ulciscendum. »
(3) *Ibid.*, note *a*.
(4) *Ibid.* « Nobis rescribere festinetis, dum adhuc Cluniaci remoramur... Suo vos quam multis et magnis occupari negotiis, etc. »
(5) *Histor. de Fr.* XV, 649.



doute pas fâché, comme tant d'autres évêques et abbés, d'éviter par ce moyen l'assemblée de Chartres et les engagements qu'il aurait fallu y prendre vis-à-vis de Suger. Nous conjecturons donc que sa lettre fut écrite au commencement de mai 1150. Ce qui est certain, c'est que cette lettre resta sans effet, car l'archevêque en écrivit une seconde à Suger pour menacer directement le roi d'excommunication, s'il ne restituait pas Gisors à l'église de Rouen.

Ceci nous amène au second fait important qui occupa Louis VII et Suger pendant la première moitié de l'année 1150. Il s'agit du projet de croisade dont l'abbé de Saint-Denis prit l'initiative, que saint Bernard essaya de faire réussir malgré la froideur très visible du pape Eugène III, mais qui échoua devant la résistance de l'ordre de Cîteaux (1), l'indifférence de la plupart des prélats français (2), et le refus de l'empereur Conrad III de s'allier avec le roi de Sicile, Roger, contre l'empire grec (3). Le projet de Suger amena la réunion de plusieurs assemblées de la haute féodalité française, notamment à Laon et à Chartres. Les historiens ont cru longtemps que les documents relatifs à ce projet et à ces assemblées se rapportaient à la seconde croisade et devaient être placés sous l'année 1146. Mais dans son ***Mémoire sur la véritable époque d'une assemblée tenue à Chartres relativement à la croisade de Louis le Jeune*** (4), dom Brial a démontré d'une façon irréfutable, d'après la chronique d'Odon de Deuil, que le fait en question était postérieur à la seconde croisade. Il a prouvé de plus qu'il ne pouvait avoir eu lieu qu'en 1150, en s'appuyant sur la date de la réforme de Saint-Corneille de Compiègne (5), la lettre de l'empereur Conrad à l'impératrice

(1) *Histor. de Fr.* XII, 474; *Chr. de Tours* ad. a. 1150. « Habitis per Franciam conventibus, annuente etiam papâ Eugenio et abbas Clarævallis Hierosolymam ad alios provocandos mitteretur, grandis iterum sermo de profecture transmarinâ celebratur, *sed per Cistercienses monachos totum cassatur.* »

(2) Ceci ressort des prétextes mêmes allégués par les prélats pour ne point assister aux assemblées relatives à la croisade et aussi de l'assertion formelle du moine Guillaume. *Œuvr. compl. de Suger,* 399. « Accepto gustu formidinis et ignaviæ illorum. »

(3) Wilken, *Gesch. d. Kr.* III, 279 suiv.; Hefele, *Konz. Gesch.* V, 465-466; Jaffé, *Konrad III,* 179, 181, 203; Zeller, *Hist. d'Allem.* IV, 111.

(4) Lu à l'Institut le 29 août 1806 (*Histoire et Mémoires de l'Institut royal de France, classe d'histoire et de littérature ancienne,* t. V, 508-528).

(5) Brial, *ibid.*, 522.



Irène (1) et un passage de la chronique de Tours (2). Un seul de ses arguments est à rejeter, celui qui porte sur la mort de Suger « survenue, dit-il, en janvier de l'année suivante » (3).

Il faut donc placer l'assemblée de Chartres et les lettres qui s'y rapportent en 1150. Cependant l'historien des Croisades, Wilken, tout en acceptant les principaux résultats du mémoire de dom Brial, attribue les assemblées de Laon (4) et de Chartres à l'année 1151 (5) et il essaye de justifier son opinion de la façon suivante: « Attribuer, dit-il, l'assemblée de Chartres à 1150 ne peut pas être exact, parce que l'idée de la croisade ne vint à maturité *(zur Reife kam)* dans l'esprit de Suger, selon la narration de son biographe, que peu de temps avant sa mort *(kurz vor seinem Tod)*, et que sa mort n'arriva qu'au commencement de l'année 1152 » (6). L'historien des Conciles, Héfélé (7), a suivi la date de 1151 adoptée par Wilken. Mais la démonstration de ce dernier est loin d'être convaincante. Non seulement le texte de la *Vita Sugeri*, du moine Guillaume, ne renferme aucun passage de nature à faire croire que Suger ne songea à une nouvelle croisade que peu de temps avant sa mort; mais à plusieurs reprises il implique expressément le contraire. On y lit par exemple que Suger reçut du roi de Jérusalem et du patriarche d'Antioche des lettres où on l'avertissait de l'extrême nécessité où était réduite Antioche et où on le suppliait de secourir les chrétiens renfermés dans cette ville. C'est à ce même moment *(hiisdem diebus)* que, sur les instances du pape, il aurait conçu son projet de croisade (8). Or nous avons vu que le siège d'Antioche était de juin 1149. Le moine de Saint-Denis ajoute cette phrase caractéristique : « Jugeant convenable d'épargner le roi de France et ses chevaliers *récemment revenus, lesquels avaient à peine eu le temps de respirer un peu (quod vix paululum respirassent)*, Suger convoqua les évêques, etc. » (9). Il n'aurait pu parler ainsi évidemment,

(1) Brial, *ibid.*, 522.
(2) *Ibid.*, 527.
(3) *Ibid.*, 528.
(4) Wilken, *Gesch. d. Kr.* III, 277.
(5) Wilken, *ibid.*, 278.
(6) Wilken, *ibid.*, 279, et note 16.
(7) Hefele, *Konz. Gesch.* V, 465-66.
(8) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 399.
(9) *Ibid.* « Et regi quidem Francorum parcendum judicans vel reversæ nuper

si l'assemblée de Chartres avait été du 29 avril 1151; car le roi était revenu dès novembre 1149, et ses chevaliers, pour la grande majorité, presque un an plus tôt. Au lieu d'émettre aussi légèrement une opinion si mal fondée, l'historien allemand eût mieux fait de réfléchir sur les arguments présentés par dom Brial; de considérer que la chronique de Tours donne pour les assemblées relatives à ce projet de croisade la date de 1150 (1); que la lettre du pape Eugène III, datée d'Albano 19 juin, où il est fait une allusion évidente à l'assemblée de Chartres, et où Suger, d'autre part, reçoit l'ordre de procéder à la réforme de l'église de Compiègne, ne peut appartenir qu'à l'année 1150 (2); qu'enfin cette réforme, postérieure à l'assemblée de Chartres et qui eut lieu certainement en septembre ou octobre, est datée par une charte de Louis VII, expédiée en 1150 (3). La date de 1151, admise par Wilken et Héfélé, est donc inacceptable à tous les points de vue, et il faut s'en tenir à la démonstration de dom Brial.

Ce point établi, voyons dans quel ordre se succédèrent les événements relatifs à ce projet de croisade. Les affaires de Normandie étaient à peine terminées que Louis VII se rendait à Laon pour assister à la réunion préparatoire où l'on devait fixer la date de l'assemblée générale chargée de délibérer sur la future expédition. Cette réunion de Laon nous est connue par la lettre où Suger, écrivant à Pierre le Vénérable, rend compte de ce qui s'y est passé (4). D'autre part la diplomatique nous apprend que Louis VII était à Laon en 1150, lorsqu'il accorda à l'abbaye de Prémontré la confirmation d'une donation de l'évêque de Noyon. La charte qui en fait mention ne nous est point parvenue tout à fait en forme, mais elle est signée par Samson, archevêque de Reims, ce qui

militiæ quod vix paululum respirassent, convocatos super hoc negocio regni convenit episcopos. »

(1) Voir p. 298, note 1.

(2) Jaffé, *Regesta*, p. 640 suiv. Le pape passa à Ferentino toute l'année 1151, au moins jusqu'au 22 juin.

(3) Nous reviendrons plus bas sur cette charte qui est datée de 1150 et qui, dans tous les cas, ne peut être postérieure au 8 avril 1151. Or la réforme eut lieu certainement, comme nous le verrons, en septembre-octobre.

(4) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 268; *Histor. de Fr.* XV, 523. « Inde est quod archiepiscopi et episcopi, quin etiam dominus rex et regni optimates et nos super hoc Lauduni convenimus. »

suppose une assemblée solennelle des prélats du nord [1], et permet de la rapporter à la réunion dont parle Suger. Cette assemblée de Laon et la lettre de Suger qui l'a suivie de très près, sont certainement antérieures au 7 mai, puisqu'on y fixa pour cette époque la date de l'assemblée de Chartres, et elles ont dû précéder cette dernière assemblée d'un laps de temps suffisant pour que la convocation royale fût adressée aux évêques et aux grands en temps utile. Dans l'intérêt même de son projet, Suger devait vouloir que la réunion de Chartres fût aussi plénière que possible, et il dit en effet à Pierre le Vénérable qu'il le prie de communiquer aussitôt son invitation à l'archevêque de Lyon, en lui faisant remarquer que celui-ci n'aura pas ainsi à arguer du retard de la convocation pour éviter de s'y rendre. Or les *semonces (submonitiones)* laissaient généralement un délai de trente à quarante jours aux feudataires convoqués. Pour s'excuser auprès de saint Bernard et de Suger de ne pouvoir se rendre à l'assemblée de Chartres [2], Pierre le Vénérable affirme qu'il avait fixé la réunion générale de l'ordre de Cluny pour le jour même où l'on devait se réunir à Chartres, que sa convocation remontait *presque au commencement du carême* [3], c'est-à-dire vers le 1er mars 1150, et qu'il ne savait rien de la décision prise à Lyon lorsqu'il la fit. Nous pouvons donc supposer que l'assemblée de Laon et la convocation de Suger eurent lieu vers la même époque.

Mais il y a un indice plus précis. Dom Brial a placé aussi, avec raison, sous l'année 1150, une lettre d'Alain, évêque de Rennes, à Suger [4], où il annonce à l'abbé de Saint-Denis qu'il viendra le trouver *dans la première semaine de carême* (du 1er au 8 mars). Tout porte à croire en effet qu'il faut assigner cette date à l'assemblée de Laon. Rien n'indique que saint Bernard ait assisté à cette réunion, comme le veut Wilken [5]. Le contraire est même probable s'il faut encore y rapporter, comme nous le pensons, sa lettre 380 à Suger où

(1) *Ann. Præmonstr.* I, pr. 18. Elle n'est signée que d'un seul grand officier · le connétable Mathieu.
(2) *Histor. de Fr.* XV, 648-649.
(3) *Ibid.* « In initio pene Quadragesimæ, eadem die quâ conventus indictus est apud Carnotum. »
(4) *Histor. de Fr.* XV, 525.
(5) *Gesch. d. Kr.* III, 277.

il s'excuse de n'avoir pu venir le trouver à cause de l'insuffisance du délai et aussi parce qu'il avait promis de s'aboucher avec l'évêque de Langres pour la même époque (1).

Dans l'intervalle des deux assemblées, c'est-à-dire de la première semaine de mars au 7 mai, doivent donc se placer la lettre d'excuse de saint Bernard à Suger, les lettres de Suger et de saint Bernard à Pierre le Vénérable pour le convoquer à Chartres, et les lettres d'excuse de celui-ci à saint Bernard et à Suger. En répondant à saint Bernard, Pierre le Vénérable indique que l'abbé de Clairvaux se trouvait alors en Bretagne, où il avait été chargé d'une mission par le pape Eugène III (2). Nous rapporterions à ce voyage et à cette époque la lettre (placée par dom Brial en *1149 ou 1150)* où saint Bernard écrit à Louis VII au sujet de la succession du comté breton, que se disputaient le fils et la fille de Conan III, et de l'alliance du gouvernement capétien avec le mari de celle-ci, Odon de Porhoët (3). C'est également à la même période qu'appartiennent : 1° la lettre (4), datée du 25 avril, adressée par le pape Eugène III à Suger, réponse du pape à une lettre de Suger qui ne nous est pas parvenue, mais où il faisait part au pontife du projet de croisade et lui nommait les personnages ecclésiastiques qu'il désirait voir à la tête de l'entreprise; 2° les trois lettres, dont l'une datée du 28 avril, à Suger, écrites par le même pape au sujet du rachat du trésor de l'église de Sainte-Geneviève (5). De ces trois derniers documents, Jaffé attribuant celui qui est daté à l'année 1150, place dubitativement les deux autres sous l'année 1148 (6); mais l'examen de ces lettres prouve qu'elles se rapportent toutes à un même objet, et qu'il faut s'en tenir sur ce point à la détermination de dom Brial. Enfin ce fut aussi en mars et, plus probablement en avril, que Suger reçut de certains prélats des lettres d'excuses analogues à celle que lui avait adressée l'abbé de Cluny. Ce dernier n'était

(1) *Histor. de Fr.* XV, 614. Cf. Mabillon, I, 341.
(2) *Histor. de Fr.* XV, 649. « Apparet inde maxime verum esse quod dico, quod, cum in ultimo occidente, immo in ipso pene Occidui Oceani littore positus sitis. » Cf. la note *c*.
(3) *Histor. de Fr.* XV, 613.
(4) Jaffé, *Regesta,* n° 6516; *Histor. de Fr.* XV, 457.
(5) *Histor. de Fr.* XV, 457.
(6) Jaffé, *Regesta*, n° 6517, 6467, 6468.

pas le seul à témoigner les plus tièdes dispositions au sujet de la croisade, tout en protestant d'ailleurs de son dévouement à la cause des chrétiens d'Orient. Ainsi fit l'archevêque de Lyon, Humbert, qui prétexta l'impossibilité où il était de se rencontrer avec l'archevêque de Sens, en raison de leur rivalité de primatie (1). De son côté l'archevêque de Bordeaux, Geoffroi de Loroux, écrivit à Suger, un peu avant le 30 avril, puisqu'il fonde en partie son excuse sur la convocation faite, pour ce jour, de l'assemblée des grands du duché d'Aquitaine à Saint-Jean-d'Angély, sous la présidence de Thierri-Galeran (2).

L'assemblée de Chartres s'ouvrit donc, comme il avait été convenu, le 7 mai 1150, date fournie par les lettres de Suger et de saint Bernard à Pierre le Vénérable (3). Le roi y assistait avec les grands (4), mais bon nombre d'évêques et d'abbés manquaient à l'appel. On y décida, par acclamation, que saint Bernard serait le chef de la croisade, mais on n'y prit d'ailleurs aucune résolution bien positive (5). Il convient de rapporter à ce séjour de Louis VII et de Suger à Chartres, une lettre écrite par le roi à son ministre (6), pour lui confier le soin de terminer le procès « qui avait été débattu devant eux à Chartres » entre Raoul Mauvoisin (7) et les pauvres de cette ville. Le roi ajoute qu'il ne pourra assister au jugement de l'affaire, *la 5me férie prochaine après la Pentecôte,* c'est-à-dire le 8 juin. Sa lettre a dû être écrite par conséquent à la fin de mai.

Les travaux du concile de Chartres venaient à peine d'être terminés que Suger recevait une nouvelle lettre d'excuses

(1) *Histor. de Fr.* XV, 523.

(2) *Histor. de Fr.* XV, 524. « Præterea dominus Teodoricus Galeranni ex parte domini regio et nos et fratres nostres coepiscopos generaliter queque omnes proceres terræ nostræ convocaverat apud sanctum Johannem Angeliacensem *dominica Ego sum pastor bonus* pro pace terræ firmandâ. »

(3) *Histor. de Fr.* XV, 523 : « Quindecimo die post octavas Paschæ, » et XV, 614, « Tertia die dominica post Pascha. » Il est probable que les travaux de l'assemblée ne durèrent pas plus d'une semaine, car le 14 mai 1150 le grand-maître de l'ordre des Templiers, Evrard, était à Paris. (Tardif, *Mon. hist.*, n° 506.)

(4) Lettre de St Bernard à Pierre le Vénérable, *Histor. de Fr.* XV. 614. « Una cum domino rege et principibus »

(5) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger;* Guillaume, *Vita Sug.*, 400. « Quod cum *frustra* tertio attemptasset. »

(6) *Histor. de Fr.* XV, 525.

(7) Sur ce Raoul Mauvoisin, frère de l'archev. de Reims, Samson, voir *Gall. christ.*², X, pr. 258.

de Geoffroi de Loroux [1]. On y voit que l'archevêque de Bordeaux, pour témoigner de sa bonne volonté, s'était mis en route pour Chartres, après l'assemblée de Saint-Jean-d'Angély, c'est-à-dire après le 30 avril, mais qu'une maladie subite l'avait obligé de s'arrêter à Fontevrault et empêché ainsi de prendre sa part des délibérations « déjà presque achevées » de la réunion de Chartres. D'où l'on peut conclure que cette lettre fut écrite quelques jours après cette assemblée, au commencement de mai. Telle est aussi la date qu'on doit assigner probablement à la lettre 256 de saint Bernard, où l'abbé de Clairvaux rend compte au pape Eugène III de ce qui s'est passé à Chartres et l'engage à prendre la croisade un peu plus à cœur [2]. Quelque temps après, le 19 juin, Eugène III écrivait à Suger cette lettre embarrassée où, tout en le louant de son zèle pour la croisade, et en cédant, malgré lui, à la demande de ceux qui voulaient que l'entreprise fût dirigée par saint Bernard, il lui recommandait, dans l'exécution de son dessein, la plus grande circonspection [3]. Une troisième assemblée fut tenue par Suger en vue de la croisade, mais les documents n'en indiquent pas le lieu [4], et elle ne réussit pas mieux que les deux autres.

Au milieu de l'année 1150 une préoccupation d'un caractère plus pressant attirait de nouveau l'attention de la royauté vers la Normandie et l'Anjou. Le temps nous a conservé trois lettres de Suger [5], une d'Arnoul, évêque de Lisieux [6] et une de Geoffroi le Bel [7], d'où il résulte que la guerre était sur le point d'éclater entre le roi de France et le comte d'Anjou, lorsque les efforts combinés de Suger, de l'évêque de Lisieux, de Raoul de Vermandois et de Thierri d'Alsace, comte de Flandre, réussirent à obtenir la conclusion d'une

(1) *Histor. de Fr.* XV, 524.
(2) *Histor. de Fr.* XV, 615. « In Carnotensi conventu (quonam judicio satis miror) me quasi in ducem et principem militiæ elegerunt. »
(3) *Histor. de Fr.* XV, 458; Jaffé, nº 6524.
(4) Voir p. 298, note 2.
(5) 1º Lettre de Suger au comte d'Anjou et à l'impératrice Mathilde (Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl. de Suger*, 264-266; *Histor. de Fr.* XV, 520); – 2º du même à Louis VII (Lecoy, *ibid.*, 266-267; *Histor. de Fr.* XV, 522); — 3º du même à Geoffroi le Bel (Lecoy, *ibid.*, 267-268).
(6) Lettre d'Arnoul, évêque de Lisieux à Suger (*Arnulf. epist.*, éd. Giles, 86; *Histor. de Fr.* XVI, 657).
(7) Lettre de Geoffroi le Bel à Suger (*Histor. de Fr.* XV, 521).

trêve et à différer, du moins pour quelque temps, les hostilités. Les érudits ne sont pas d'accord sur la date qu'il convient d'assigner à ces négociations et à cette trêve. Dom Brial hésite entre 1149 et 1150 pour la lettre de Suger au comte d'Anjou et celle du comte d'Anjou à Suger : il place les trois autres en 1150. D'autre part, M. Léopold Delisle, dans une note de son excellente édition de Robert de Torigni (1), attribue ces cinq documents à l'année 1151, au mois d'août. Discutons ces deux opinions, d'abord pour la date de l'année; nous verrons ensuite s'il est possible d'arriver encore à plus de précision et à fixer une date de mois.

En premier lieu, il est malaisé de comprendre pourquoi dom Brial attribue deux des cinq lettres en question à 1149 ou 1150 et les trois autres à 1150. Elles portent toutes sur le même fait, les mêmes personnages, les mêmes circonstances et il est impossible de les séparer. Il est clair qu'elles se sont suivies à très peu d'intervalle. Ceci posé, on doit reconnaître que la date de 1149 est difficilement acceptable. Il y est question en effet, de la part du roi de France, de préparatifs militaires et d'une guerre imminente (2), qu'on ne peut guère placer en novembre ou en décembre, seuls mois de 1149 que Louis VII ait passés dans ses États. Nous avons vu d'autre part qu'au commencement même de 1150, Louis VII était l'allié de la maison d'Anjou et l'aidait même à recouvrer la Normandie. Mais une troisième raison assez décisive, c'est que, dans sa lettre à Suger, Arnoul qualifie Henri de duc de Normandie (3), et il est certain, nous l'avons montré, qu'Henri ne reçut l'investiture de la Normandie qu'après son retour d'Angleterre qui est du commencement de janvier 1150. Il reste donc à choisir entre les deux dates 1150 ou 1151. Dom Brial adopte 1150, mais on voit que la raison principale de son choix indiquée dans une des notes où il commente la seconde lettre de Suger à Geoffroi d'Anjou (4), c'est la conviction où il est que Suger est mort l'année suivante 1151, au commencement de janvier, opinion dont nous avons montré la

(1) I, 255, note 4.
(2) *Histor. de Fr.* XV, 521. « Oportet negotia mea præparare, ut exercitu regis advenienti viribus meis collectis, possim obsistere, etc. »
(3) *Histor. de Fr.* XVI, 657. « Apud dominam Imperatricem et filium ejus ducem Normanniæ. »
(4) *Histor. de Fr.* XV, 522, note *b*.

fausseté. Si nous attribuons, comme lui, les lettres qui nous occupent à l'année 1150, ce n'est certainement pas pour le même motif.

Il y a toujours mille chances contre une d'être dans l'erreur quand on s'écarte d'une assertion de M. Léopold Delisle. Aussi n'est-ce que très timidement que nous nous risquerons à rejeter l'attribution des cinq lettres à l'année 1151. Cette attribution repose sur un passage très précis de Robert de Torigni. En 1151, au mois d'août, d'après le témoignage du chroniqueur normand, Louis VII conduisit son armée sur la rive de la Seine, entre Mantes et Meulan, pendant que Geoffroi le Bel et Henri s'avançaient de leur côté vers les confins de la Normandie. Mais le roi de France tomba malade à Paris « et c'est pourquoi, » ajoute le chroniqueur, « *par la médiation d'hommes sages et religieux,* une trêve fut conclue des deux parts jusqu'à la convalescence du roi. » La raison de M. Léopold Delisle est, on le voit, des plus spécieuses. Cependant il nous semble que les négociations et la trêve d'août 1151 dont parle Robert de Torigni ne doivent point être confondues avec celles que nous révèlent les cinq lettres et se rattachent à d'autres circonstances. D'une part, en effet, au témoignage très précis de Geoffroi, biographe de Saint-Bernard, l'abbé de Clairvaux joua le principal rôle (1) dans les négociations de 1151, au moins en ce qui concernait la question de l'emprisonnement de Giraud II, seigneur de Montreuil-Bellay. Or, les cinq lettres ne font aucune mention de l'intervention de saint Bernard; elles ne mettent en scène que Suger, Arnoul, Thierri de Flandre et Raoul de Vermandois. D'autre part elles impliquent que Louis VII n'était point encore engagé avec le roi d'Angleterre Étienne (2), que les hostilités n'avaient point commencé et que l'armée capétienne n'était que convoquée (3). Or, en 1151, lorsque eurent lieu les négociations et la trêve du mois d'août dont parlent Robert de Torigni et le biographe de

(1) *Histor. de Fr.* XIV; Vita S[t] Bern. IV, 3, 13.

(2) Lettre de Suger au comte d'Anjou (*Histor. de Fr.* XV, 520-521). « Pacem, dum adhuc revocabilis est, dum necdum cum hostibus vestris fœdus iniit, strenue et diligenter quærere elaboretis. » — Lettre d'Arnoul à Suger (XVI, 657). « Agat itaque vestra sanctitas quod nobis tam sancte benigneque promisit, denique in quem (diem) regia responsa postulationibus Anglorum vestro studio dilata fuerunt. »

(3) Lettre de Suger au comte d'Anjou (*Histor. de Fr.* XV, 522). « Obtinuit ut submonitus exercitus differretur et trevia inter vos esset. »

saint Bernard, il y avait longtemps qu'on était en guerre et que l'alliance avec l'Angleterre était faite. Antérieurement au mois d'août, Louis VII et Eustache, fils du roi anglais, avaient forcé Henri d'Anjou à lever le siège de Torigni et menacé le château d'Arques. Telles sont les deux raisons qui nous font croire que les négociations de Suger et d'Arnoul n'étaient point les mêmes que celles dont il est question en 1151. Les premières étaient faites pour prévenir ou différer une guerre non encore entreprise; les secondes intervinrent une fois la lutte engagée pour y mettre fin. De ces considérations et d'une étude attentive des événements qui se succédèrent en 1150 et en 1151, il résulte à notre avis que les négociations de Suger et d'Arnoul ne peuvent se rapporter qu'à l'année 1150.

Comment s'explique ce revirement politique qui faisait que Louis VII, allié de Geoffroi le Bel, au commencement de 1150, allait entrer en guerre contre lui quelques mois après? La lettre d'Arnoul est seule à nous renseigner sur ce point et encore d'une façon assez vague; elle indique simplement l'existence de deux sujets de dissentiment, l'un, concernant la Normandie, l'autre, l'Anjou. La première difficulté, dont la solution dépendait particulièrement du duc Henri et de sa mère l'impératrice Mathilde, fut écartée sur les instances de l'évêque de Lisieux; mais il paraît qu'il était moins aisé d'avoir raison de la seconde, c'est-à-dire de Geoffroi d'Anjou, puisqu'il fallut que le duc de Normandie et sa mère promissent à Arnoul de joindre leurs efforts aux siens pour agir sur le chef de la maison angevine (1). En ce qui touche la Normandie, il s'agissait sans doute du retard que mettait le duc Henri à exécuter les clauses du traité relatif à l'hommage et à la cession du Vexin (2). Du côté de l'Anjou, Louis VII avait deux motifs de mécontentement contre Geoffroi. D'une part, en effet, celui-ci continuait à assiéger dans Montreuil, Giraud Berlai, allié de la France et même sénéchal du roi pour le

(1) Lettre d'Arnoul à Suger (XIV, 657). « Apud dominam Imperatricem et filium ejus ducem Normanniæ de negotio, de quo vobiscum tractavi, quantum ad Normanniam pertinet, bonam spem Domino volente concepi, nunciosque statim ad comitem Andegavensem pro altero verbo quod ad partem illam spectat cum festinatione miserunt supplicantes ut verbum illud ad pacem temperaret et illi quoque quod ad Normanniam pertinet benignum consilium pariter commodet et assensum. »

(2) *Histor. de Fr.* XII, 201.



Poitou (1). D'autre part, il était entré sur les terres de Robert, comte de Dreux, frère du roi de France, en s'emparant du château de la Nue (2), fait que Robert de Torigni attribue à l'année 1150. C'est sans doute à ce dernier événement que se rapporte la lettre du pape Eugène III à Suger, où il lui enjoignait de l'avertir du moment où l'armée de Geoffroi d'Anjou entrerait sur le territoire de Robert, frère du roi (3). Cette lettre est donc un peu antérieure à l'agression de Geoffroi, et par suite, aux négociations de Suger et d'Arnoul pour empêcher le commencement des hostilités, c'est-à-dire très probablement au mois de juillet ou d'août 1150.

Telle est en effet la date que nous assignerions aux cinq lettres qui nous occupent et à la querelle survenue entre la France et l'Anjou. Pour justifier cette détermination, nous observerons qu'il a dû se passer un certain temps avant que l'alliance franco-angevine conclue de janvier à mars 1150 ait été abandonnée par Louis VII. Nous savons d'ailleurs que le projet de croisade occupa le roi de France de mars à juin. On peut donc supposer que le roi attendit la fin du printemps ou le commencement de l'été pour manifester officiellement son mécontentement et se préparer à la guerre. C'était d'ailleurs l'époque ordinaire des hostilités. Mais à toutes ces présomptions s'ajoute une preuve. Il est certain qu'il y eut, pour l'année 1150, une convocation générale de l'armée capétienne à Mantes. On a une lettre où Pierre de La Châtre, archevêque de Bourges, s'excuse auprès de Suger de ne pouvoir se rendre à Mantes où il a été *semons* par le roi, parce qu'il revient de Rome, très fatigué des chaleurs de l'Italie (4). Or, l'affaire qui l'appelait à Rome (il s'agissait d'un différend avec Barthélemy, archidiacre de Bourges), avait été traitée le 11 juin (5). Il résulte d'ailleurs de l'ensemble des données que

(1) *Robert de Torigni*, éd. Delisle, I, 251, note 4.

(2) *Ibid.*, 254, ad a. 1151. « Quod *anno præterito* perdiderat (Robertus), »

(3) *Histor. de Fr.* XV, 461. Jaffé la place entre 1145 et 1141 (nº 6550).

(4) *Histor. de Fr.* XV, 705-6. « Quia ergo domini regis vocationem ut ei apud Meduntam occureremus et hoc impossibile est. »

(5) *Histor. de Fr.* XV, 705. « Bartholomæus siquidem archidiaconus noster, malæ vitæ et pessimæ famæ, precibus domini Regis apud dominum Papam obtinuit ut causa quæ inter nos et ipsum ex mandato domini papæ ante dominum Burdegalensem agitabatur, *in octavis Pentecostes*, ad gravamen nostrum Romæ tractaretur. »

fournissent les trois lettres de Pierre de La Châtre à Suger sur cette affaire, qu'elle se place, sans doute possible, dans l'année 1150 (1). Il faut donc conclure, étant donné le temps nécessaire à l'archevêque de Bourges pour séjourner à Rome et revenir en France, que la réunion de l'armée capétienne à Mantes était pour le mois de juillet ou pour le mois d'août. On sait que Mantes était d'ordinaire le point de concentration des forces royales en cas de guerre avec la Normandie. Rapprochons enfin de ce fait la charte de 1150 par laquelle Louis VII renouvelle en faveur des habitants de Mantes les privilèges qui leur avaient été accordés par Louis le Gros (2). Cette charte qui semble impliquer un séjour récent du roi de France à Mantes, ne peut être antérieure au 1er août 1150, ni postérieure aux derniers mois de cette même année pour des raisons qui vont être exposées.

Les diplômes de Louis VII nous apprennent que dans la période comprise entre le 1er août et octobre ou novembre au plus tard ce roi fit sur différents points de son domaine des séjours dont les documents proprement historiques ou épistolaires ne disent rien. Il est possible de dater ces chartes avec quelque précision, d'après le règne et d'après les noms des chanceliers qui se sont succédé au nombre de trois pendant l'année 1150. Presque toutes en effet sont de la quatorzième année du règne, c'est-à-dire postérieures au 1er août. D'autre part celles qui sont signées par le chancelier Cadurc en fonction pour la seconde fois dès 1149, sont antérieures à celles qu'a souscrites le chancelier Simon, et ces dernières antérieures à celles qui portent le nom d'Hugue de Champfleuri (3). Or, il est vraisemblable que le diplôme de Louis VII relatif à la réforme de Saint-Corneille de Compiègne

(1) Par la première, écrite à la fin de 1149, on voit que l'archidiacre Barthélemy s'était empressé d'accourir au-devant du roi qui revenait d'Italie et se dirigeait vers Cluny, pour le disposer en faveur de sa cause, et qu'il obtint de lui une recommandation auprès du pape (*Histor. de Fr.* XV, 705). Cette recommandation eut pour effet d'enlever à la connaissance de l'archevêque de Bordeaux le différend de l'archidiacre et de son archevêque et de le transporter en cour de Rome, où le jugement dut avoir lieu le 11 juin. Il ne peut s'agir évidemment que du 11 juin qui a suivi le retour de Louis VII.

(2) *Ordonn. des rois de Fr.* XI, 195.

(3) Voir Léopold Delisle, *Catal. des actes de Ph. Aug.* Introd. LXXXV, notes 4 et 5, et nos *Remarques sur la succession des grands officiers de la couronne qui ont souscrit les diplômes de Louis VI et de Louis VII.* (Paris, Picard, 1881, p. 39-40.)

et déjà signé de Hugue [1] a été expédié à l'époque même où s'exécutait cette réforme ou peu de temps après, c'est-à-dire du 14 septembre à fin octobre 1150, car Suger y est ainsi qualifié : « mediante venerabili Sugerio beati Dionysii abbate et precepto domini pape hujus operis legatione fungente. » Le cancellariat d'Hugue de Champfleuri remonte donc pour le moins au mois de novembre, indication qui, combinée avec celle de l'année du règne, nous permet de répartir, du 1er août à novembre 1150 et, dans l'ordre suivant, les divers séjours de Louis VII.

A Paris, le roi confirme la donation faite par Ansolde de Chailly et sa femme Aveline à l'abbaye de Saint-Victor, de la terre et de la grange de Billancourt [2]. Nous le retrouvons à Saint-Léger d'Iveline où il approuve la vente faite aux héritiers de Guery de Rueil des biens que ce dernier avait donnés aux religieux de Clairvaux [3]. Dans un autre séjour à Paris, il confirme une charte de Louis le Gros pour Saint-Martin-des-Champs [4], et, à Saint-Germain-en-Laye, consacre l'institution de la commune de Mantes [5]. Enfin à Laon, où il vient résider pour la seconde fois de l'année, il confirme, avec le consentement de Mathieu de Montmorency, les donations faites à l'abbaye de Prémontré par Hadwide, dame de Tourotte, à Attichy [6]. Un dernier diplôme royal est daté de 1150 : c'est celui où Louis VII cède à Thibaut, évêque de Paris, la dîme de Massy, faisant partie des biens confisqués sur Bouchard, seigneur de ce lieu ; mais les notations chronologiques ne permettent pas de décider s'il appartient aux derniers mois de 1150 ou s'il est de 1151, antérieurement au 8 avril [7].

La fin de l'année 1150, restée paisible par suite de la trêve conclue avec l'Anjou, fut consacrée, par le gouvernement

(1) *Gall. christ.*², X, pr. 120.

(2) 14e année du règne, Cadurc, chancelier (Tardif, *Mon. histor.*, no 511).

(3) 14e année du règne, Simon, chancelier (Tardif, *Mon. histor.*, no 508).

(4) 14e année du règne, Simon, chancelier (Tardif, *Mon. histor.*, no 510).

(5) Voir p. 309 note 2. La charte indique la 14e année du règne, Simon, chancelier.

(6) 14e année du règne, pas de souscription de chancelier, *Ann. ord. Præmonstr.* I, 16; *Bibl. Præmonstr.*, 426; Tardif, *Mon. histor.*, no 509. La charte appartient bien à l'année 1150, car elle est datée de l'épacte 20, indiction 13, concurrent 6. Elle doit se placer soit dans la vacance qui précéda le cancellariat de Simon, soit lans celle qui précéda le cancellariat d'Hugue de Champfleuri.

(7) Guérard, *Cartul. de N.-D. de Paris* I, 35; Tardif, *Mon. histor.*, no 507.

capétien, à résoudre la difficile affaire de la réforme de Saint-Corneille de Compiègne. Lors de l'entrevue de Louis VII et du pape Eugène III en Italie en octobre 1149, il avait déjà été question de substituer des religieux aux chanoines de Compiègne, dont la vie était devenue par trop irrégulière (1). En écrivant à Suger, le 19 juin 1150, Eugène III enjoignit à l'abbé de Saint-Denis et à Baudouin, évêque de Noyon, de procéder à cette réforme (2). Il s'agissait d'introduire des moines de Saint-Denis à Saint-Corneille, de bénir comme abbé l'un d'eux (le chroniqueur Odon de Deuil), et de déposséder les chanoines au profit de la nouvelle communauté. Pour se conformer à l'ordre du pape, Suger écrivit (3) à l'évêque de Noyon de donner la bénédiction à l'abbé, le jour même de la fête de Saint-Corneille, c'est-à-dire le 14 septembre, ce qui fut fait effectivement, comme le constate la réponse de l'évêque à Suger (4). Il est donc certain que de ces deux lettres, la première a précédé et la seconde suivi de très près le 14 septembre 1150. Mais il ne suffisait pas de créer un abbé de Compiègne, il fallait vaincre encore la résistance des belliqueux chanoines de Saint-Corneille, d'autant plus redoutables qu'ils avaient à leur tête le propre frère du roi, Philippe, trésorier du chapitre, et qu'ils étaient soutenus par la reine-mère, Adélaïde de Savoie. Suger écrivit donc à Louis VII une lettre qui ne nous est pas parvenue et dans laquelle il l'engageait à venir en personne terminer ces difficultés. Nous possédons la réponse de Louis VII (5). Le roi annonce à son ministre qu'il ne peut se rendre à Compiègne pour le moment et que ses affaires exigent un séjour à Orléans, où il compte rester jusqu'à la fête de Saint-Rémi, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre; qu'il ira ensuite à Beauvais et de là à Compiègne. Il ajoute qu'il a écrit à la reine Adélaïde, sa mère, pour l'engager à laisser en paix l'abbé de Compiègne et à attendre le jugement de l'affaire de son fils Philippe jusqu'à l'octave de Saint-Denis, c'est-à-dire jusqu'au 17 octobre. Enfin il a mandé également au comte Raoul (de Vermandois) et au

(1) Lettre du pape Eugène III à Suger, *Histor. de Fr.* XV, 458; Jaffé, n° 6524.
(2) *Ibid.*
(3) Lecoy de La Marche, *Œuvr. compl.*, 270-271; *Histor. de Fr.* XV, 526.
(4) *Histor. de Fr.* XV, 526.
(5) *Histor. de Fr.* XV, 529.

comte Thibaut (de Blois), d'investir l'abbé de Compiègne de tout ce qui appartient à son église.

Cette lettre du roi de France a donc été écrite certainement entre le 14 septembre et le 1er octobre. Si Louis VII a suivi exactement son programme (et aucun document n'indique le contraire), il en résulte qu'il était à Orléans dans les derniers jours de septembre, à Beauvais dans les premiers jours d'octobre, à Compiègne au milieu du même mois, et que c'est seulement à cette époque qu'eurent lieu les scènes peu édifiantes auxquelles donna lieu l'expulsion des chanoines de Saint-Corneille. C'est probablement aussitôt après cette exécution que Suger écrivit au pape Eugène III (1) et à Raoul de Vermandois (2), pour leur raconter les désordres commis dans l'église de Compiègne par Philippe et les chanoines. En même temps l'évêque de Noyon écrivait de son côté à Rome sur le même sujet (3). Ces trois lettres et la réponse du comte de Vermandois (4) appartiennent donc, selon toute vraisemblance, au mois d'octobre. Il en est de même d'une autre lettre adressée par Suger à l'abbé de Cluny (5) pour lui recommander l'abbé de Compiègne qui se rendait auprès du pape : car il ressort de la lettre à Eugène III qu'Odon était parti pour Rome immédiatement après l'expulsion des chanoines (6). C'est sans doute peu de temps après ces événements, comme il a été dit plus haut, qu'une charte solennelle de Louis VII vint officiellement consacrer tout ce qui s'était fait à Compiègne. Elle octroyait aux religieux nouvellement établis, la propriété d'une place contiguë au monastère et où se tenait habituellement la cour du roi (7). Enfin, le 13 décembre 1150 paraissait le dernier document relatif à cette affaire, la bulle d'Eugène III qui confirmait les possessions et privilèges de l'abbaye, en même temps que l'investiture de l'abbé Odon (8).

A. Luchaire.

(1) Lecoy, 271-279; *Histor de Fr.* XV, 526.
(2) Lecoy, 275-277; *Histor. de Fr.* XV, 527.
(3) *Histor. de Fr.* XV, 459.
(4) *Histor. de Fr.* XV, 528.
(5) Lecoy, 274; *Histor. de Fr.* XV, 527.
(6) *Histor. de Fr.* XV, 526.
(7) *Gall. christ.*², X, pr. 120. Datée de Paris.
(8) *Gall. christ.*², X, pr. 121-22; Jaffé, nº 6543.

COMMUNICATIONS

A PROPOS D'UN MANUSCRIT D'AUSONE

LETTRE A M. HENRI BARCKHAUSEN,

Professeur à la Faculté de Droit, Adjoint au Maire de Bordeaux.

Mon cher ami,

Sachant quels soins multiples vous occupent, j'ai tardé à vous entretenir d'une pensée qui, pour être réalisée, exigerait encore de votre part un surcroît d'efforts et de démarches. Mais je crois l'idée juste et utile : comment pourrais-je dès lors hésiter à la communiquer à celui qui est en situation de la rendre efficace, lorsque celui-là est précisément l'ami dont l'affection compte parmi les plus douces satisfactions de ma vie?

Vous qui savez tant de choses, vous ne connaissez peut-être pas dans ses détails essentiels l'histoire des poésies d'Ausone depuis la Renaissance. Je vais vous la raconter brièvement.

La première édition du poète bordelais (j'en parle d'après les livres, car je ne l'ai jamais vue) parut en 1472. Elle était à la fois très incomplète et très incorrecte. Depuis cette époque jusqu'au milieu du siècle suivant, et grâce aux découvertes successives de divers manuscrits partiels, la collection des poésies de notre illustre compatriote s'enrichit peu à peu de quelques pièces, sans cesser toutefois d'être misérablement corrompue (1); si corrompue que l'on se demande comment les érudits de la première moitié du XVIe siècle, les amis des Junte et des Alde, ne s'appliquèrent pas

(1) L'une des éditions du XVe siècle les plus intéressantes par l'addition de pièces antérieurement inédites est celle de Parme, 1499, in-4o. Elle fut contrefaite à Venise en 1501, et cette contrefaçon ne contient absolument rien de nouveau.



davantage à amender ces innombrables altérations (1). Notre bon Vinet y employa plus tard un savoir qui était presque aussi grand que son incomparable modestie. En 1551, il fit imprimer à Paris, sous la surveillance de son ami Jacques Goupyl, l'Ausone alors connu : ce n'était encore qu'une partie de l'Ausone que nous connaissons.

La réputation de Vinet ne tarda pas à grandir, et les soins qu'il apportait à préparer un commentaire sur les vers mutilés du vieux poète lui valurent une notoriété toute spéciale : il devint bientôt, à l'égard d'Ausone, à peu près ce que fut de nos jours, à l'égard de Montaigne, le docteur Payen. De toutes parts on lui écrivait ce que l'on apprenait d'intéressant sur son auteur favori. Or, un jour (2), Vinet reçut d'un ecclésiastique de Lyon, Étienne Charpin, une missive qui dut le faire tressaillir de joie. Charpin venait de découvrir, dans le monastère de l'Ile-Barbe, un manuscrit fort ancien qui semblait plus correct que les autres, et qui, en tout cas, était infiniment plus complet. C'est là, et là seulement, que se trouvaient l'*Éphéméride,* le livre entier des *Parentales*, celui des *Professeurs Bordelais,* les *Épitaphes des Héros,* quelques *Épigrammes,* six ou sept *Lettres,* etc. — Charpin ajoutait qu'avec le concours généreux et érudit de personnages ayant autorité dans le monastère (3), il allait publier, à Lyon, les textes nouveaux, et corriger les parties antérieurement publiées. En effet, l'édition annoncée parut en 1558, chez Jean de Tournes. C'est de ce livre lyonnais que date la collection totale de ce qui nous est parvenu des œuvres d'Ausone.

Vous devinez si le docte Vinet devait attendre avec impatience l'arrivée d'un tel trésor! Et pourtant, lorsqu'il eut reçu l'édition de Charpin, il comprit que ce lettré et ses collaborateurs avaient dû ne tirer que médiocrement parti du manuscrit de l'Ile-Barbe. Il conçut l'espoir de faire mieux, et demanda qu'on lui confiât

(1) Il est équitable cependant de mentionner avec éloge les utiles observations critiques contenues dans les *Diatribæ* d'Accurse. — En tête d'une édition publiée à Lyon en 1548, et soignée, paraît-il, par Ducherius, poète latin de la Limagne, Nicolas Bourbon de Vandœuvre constate ce mauvais état du texte. Rien n'était plus vrai. Mais lorsqu'il ajoute que son ami Ducherius (*Duchier*) y a mis ordre et correction, il me semble s'avancer beaucoup. Je n'ai jusqu'à ce jour constaté aucune correction importante datant de cette édition. Il serait bon toutefois d'en faire une collation complète. — Une autre édition digne d'être étudiée serait celle de Leipzig, 1515; ni Vinet, ni Scaliger, ni Tollius, ni Souchay ne paraissent l'avoir rencontrée; mais peut-être la trouverait-on dans quelque bibliothèque publique d'Allemagne.

(2) Les détails qui suivent sont extraits de la préface que Vinet a jointe à son Ausone de 1575-1580.

(3) Guillaume de La Barge et Antoine d'Albon. Ce dernier fut plus tard archevêque de Lyon.



le précieux codex. Ce volume, devenu bien vite fameux, n'était déjà plus à Lyon. Cujas, à qui rien de littéraire n'était étranger, en avait obtenu communication. Toutefois, peu de mois plus tard, le manuscrit quittait le cabinet de Cujas pour venir à Bordeaux, et Vinet pouvait enfin le collationner à loisir. Tous les savants de la contrée (et il y en avait beaucoup) allèrent voir, au collège de Guyenne, ces vénérables reliques rentrées pour quelques jours dans la patrie de celui dont elles conservaient les vers. Vinet prépara avec ce secours son édition définitive. Aussitôt que le texte en fut constitué, vers 1567, il l'envoya à l'imprimeur lyonnais Antoine Gryphe. Cinq ans plus tard, l'impression n'était pas encore commencée. Cujas à cette époque, professait à Valence, et parmi ses auditeurs se trouvait un jeune savant, ancien élève du collège de Guyenne, Joseph Scaliger (1). Vinet écrivit à tous les deux pour les prier de presser le typographe de Lyon et de surveiller l'impression d'Ausone. Le manuscrit de l'Ile-Barbe avait été rendu à Cujas, en sorte que Jos. Scaliger put confronter avec l'original la recension du professeur bordelais. A la suite de cette révision, les rectifications conjecturales ne tardèrent pas à se faire jour; et, étant donné le caractère absolu de Scaliger, il fallait s'attendre à voir l'Ausone de Vinet devenir bientôt celui d'un autre (2). Redoutant peut-être les conséquences de cette collaboration un peu forcée et envahissante; découragé en tout cas par les lenteurs de l'imprimeur de Lyon, Vinet entreprit de constituer une copie nouvelle et la livra à Simon Millanges, qui venait

(1) Joseph Scaliger avait déjà publié ses notes sur Varron et jouissait dès cette époque d'une certaine célébrité.

(2) Dans la préface de ses *Lectiones Ausonianæ* (1573) Scaliger, bien qu'à mots couverts, laisse entendre qu'il n'a fait que donner des conseils à l'imprimeur pour la publication du texte fourni par Vinet et ajouter quelques corrections; mais lorsque ce texte fut publié un peu plus tard à Lyon (1575), c'est le nom de Scaliger qui figura sur le titre comme étant celui de l'éditeur, et Vinet n'y parut plus que pour recevoir la dédicace des *Lectiones* de son jeune émule. Embarrassé par cette dédicace le vénérable professeur Bordelais ne protesta point contre ce procédé violent; mais le soin qu'il prit (dans la préface mise en tête de l'Ausone de Bordeaux) de constater la date de ses travaux, de ses envois, les communications faites à Scaliger de ses propres corrections alors qu'elles étaient inédites, ce soin indique le sentiment qu'eut Vinet de n'avoir pas été traité comme il le méritait. Quant à la postérité, elle n'a pas, en général, très bien distingué ce qui, dans l'établissement du texte d'Ausone, avait été la part de Vinet ou la part de Scaliger. La célébrité de ce dernier, la multiplicité des réimpressions de l'édition de Gryphe, et, il faut le dire, la valeur exceptionnelle de quelques-unes des corrections proposées en ses *Lectiones*, tout cela a contribué à faire attribuer à Scaliger seul le texte publié à Lyon en 1575, tandis qu'en réalité c'est un texte de Vinet revu par Scaliger. Dans les *Lectiones* même Scaliger s'attribue parfois des corrections qui sont de Vinet (comme celle du vers 438 de *La Moselle*, cf. Préface de Vinet, sect. *D*). En somme, pour bien distinguer en cette œuvre philologique ce qui revient à chacun, il faut regarder de très près, et je crois que Vinet n'a rien à perdre à une enquête scrupuleuse de cette nature.

d'établir à Bordeaux même un grand atelier de typographie. En 1575, ce texte bordelais était composé et imprimé. Dans la même année, on vit paraître à Lyon, chez Gryphe, l'Ausone de Scaliger. Quant au commentaire de Vinet, le papier ayant fait défaut par suite des troubles politiques de la Guyenne, Millanges dut en retarder l'impression; et, pour tirer profit de ce retard, on demanda à Cujas de prêter encore le manuscrit de l'Ile-Barbe. Cette seconde collation de Vinet put être insérée dans ses notes et le volume complet fut donné au public en 1580.

Je n'ai pas à faire ici l'examen approfondi des mérites respectifs de Joseph Scaliger et d'Élie Vinet en tant qu'éditeurs d'Ausone. Il suffit de dire que Scaliger fit preuve d'une merveilleuse sagacité, et souvent aussi d'audace excessive. Sûr de ses forces, et dédaignant ce qui n'était pas de haute difficulté, il profita, en quelque sorte, des défauts du texte d'Ausone pour se montrer, ce qu'il était, très grand philologue. Vinet, lui, se montra avec simplicité consciencieux commentateur(1), excellent humaniste. Défiant de lui-même (ce qui est une qualité essentielle de critique), il mit Ausone à la portée de tout le monde, sans fracas, mais en disant sur chaque vers ce que l'on n'a guère fait que répéter depuis, avec moins de candeur. Scaliger travaillait en songeant à Scaliger; Vinet, en songeant aux autres. Et si le premier impose l'admiration par son génie puissant, bien que trop personnel, et par les ressources prodigieuses d'une érudition sans banalité; le second inspire le respect, la sympathie, par un savoir très solide et très exact qu'il ne craignait pas d'éparpiller, lorsqu'il espérait par là servir efficacement le plus grand nombre.

Ce sont surtout les travaux de ces deux savants qui ont produit le texte vulgaire du poète bordelais (2). Plus tard, d'autres éru-

(1) Un maître, s'il en fut, dans l'art d'éditer les auteurs latins, Nicolas Heinsius, appelle Vinet « *diligentissimus Vinetus* » (*Adversar.*, p. 352).

(2) Il est juste cependant de ne pas oublier des travaux estimables tels que l'édition de Pulmann, 1568. Mais, à l'exception de quelques parties pour lesquelles ce savant si digne de sympathie avait pu consulter des manuscrits, son livre était une œuvre de compilation érudite, tandis que les éditions soignées par Vinet et par Scaliger avaient pour base l'étude scrupuleuse et constante d'un texte manuscrit. A ce titre, et jusqu'à ce que l'on ait refait ce travail de collation, les vieilles éditions de Vinet et de Scaliger resteront les instruments principaux de toute étude sérieuse sur Ausone. Ni l'édition de Tollius, ni celle de Souchay ne peuvent, à cet égard, les remplacer. L'édition de Valpy (Londres, 1823), reproduction de ces deux dernières, est enrichie d'un choix de variantes tirées des vieilles éditions; mais ce relevé est malheureusement très incomplet et ne dispense pas du recours aux originaux. — Enfin, je mentionne, pour mémoire, la *Silva critica* de Bolt, Harlem, 1766. Bien que ce livre traite *ex professo* de la correction des œuvres d'Ausone, on y trouve bien peu de choses nouvelles, et il n'a point dans l'histoire du texte de notre auteur l'importance que son titre pourrait lui faire attribuer à première vue.

dits, Tollius et Souchay, ont recueilli ou formulé eux-mêmes des corrections utiles [1], mais des corrections conjecturales, plutôt qu'établies sur des données paléographiques.

Des philologues distingués d'Autriche et d'Allemagne préparent en ce moment des éditions nouvelles d'Ausone [2]. Ils ont recours pour cela, comme il est naturel de le faire, aux textes écrits. Vont-ils donc à l'Ile-Barbe revoir le manuscrit de Charpin? Hélas non! Ce manuscrit, qui, à l'origine, était peut-être parti de Bordeaux pour aller à l'Ile-Barbe [3], qui, plus tard, à deux reprises, vint momentanément à Bordeaux, chez Vinet, ce manuscrit n'était plus en France dès le XVIIe siècle. Que Scaliger, qui pouvait le tenir de Cujas, l'eût apporté en Hollande, ou que Vossius, ce grand dénicheur de manuscrits, l'ait trouvé ailleurs que dans les reliques de Scaliger, toujours est-il que Vossius, au cours du XVIIe siècle, comptait parmi ses richesses bibliographiques l'Ausone de l'Ile-Barbe. De chez Vossius, l'antique volume est passé dans la Bibliothèque de l'Université de Leyde, où on le conserve encore.

Je ne viens point, mon cher ami, vous proposer d'entreprendre une campagne contre les Pays-Bas, afin de rentrer en possession d'un livre qui eût été si bien placé dans la Bibliothèque de Bordeaux, à côté de l'exemplaire annoté des *Essais* de Montaigne. Mais la Hollande est savante; elle prête une oreille bienveillante à tout ce qui touche au savoir sérieux, et, grâce à ce bon vouloir, on pourrait peut-être, sans la priver de rien, nous enrichir d'un véritable trésor littéraire.

Vous avez vu avec quel surprenant succès des savants éminents ont, en ces dernières années, donné la reproduction figurée de chartes intéressant l'histoire de notre pays. On croit voir des documents originaux, et, à l'inverse de Thomas, on veut toucher pour être convaincu que l'on se trompe. Eh bien! mon cher ami, puisque par la photogravure [4] on peut assurer à jamais la conservation de l'Ausone de l'Ile-Barbe, je n'hésite pas à vous dire qu'il faut absolument arriver à ce résultat. Je ne sais pas exactement ce qu'il en coûterait, mais, en coûtât-il beaucoup, on devrait se

(1) Je ne dois pas omettre ici le nom d'un commentateur fort distingué d'Ausone, le Bordelais Martin Despois, dont Souchay a cité quelques annotations inscrites sur un exemplaire de la Bibliothèque du Roi, exemplaire qui ne se retrouve pas dans ce grand dépôt.

(2) M. C. Schenkl, à Vienne, et M. R. Peiper, à Berlin.

(3) Voir, dans une note de ma dissertation sur le *Querolus*, p. 42, ce que j'ai dit de l'origine d'un certain nombre de manuscrits des auteurs latins.

(4) Quand il s'agit d'Ausone, on peut, à la rigueur, user de mots bilingues. J'emprunte celui-ci au plus célèbre des vulgarisateurs de cet admirable procédé, à M. Goupil, qui est peut-être un descendant de ce savant auquel fut confié le soin de veiller à Paris, en 1551, à l'impression du premier Ausone de Vinet.



hâter de sauver d'une destruction possible ce qui contient, sous la forme la plus authentique, l'œuvre du maître bordelais, la plus ancienne production littéraire de notre contrée, le premier esprit français chez le dernier poète latin.

Le premier esprit français, cela n'est pas douteux. Aussi y a-t-il toute raison de croire que l'État s'unirait pour cette entreprise à la ville de Bordeaux. Il le pourrait faire d'autant plus opportunément que le manuscrit en question, datant du ɪxᵉ siècle, est un texte paléographique fort instructif, et que la reproduction qui en serait ainsi faite deviendrait un document de la plus grande utilité pour les cours professés à l'école des Chartes et à l'école des Hautes-Études.

Rien, en effet, autant que ces copies figurées ne peut fournir des données utiles sur les éléments matériels de la critique des textes. Lorsque l'on étudie un auteur à l'aide des seuls livres modernes, la régularité précise des caractères typographiques, l'impossibilité apparente des confusions de mots, l'absence de surcharges, de corrections, de renvois, tout cela accoutume l'esprit à considérer la lettre imprimée comme une chose établie, presque indiscutable, et à l'admettre *à priori*, sans se laisser impressionner par les incorrections et les incohérences. La vue des manuscrits qui nous ont conservé les ouvrages des anciens produit une impression toute différente. Le Virgile de Foggini, par exemple, placé sous les yeux d'un jeune philologue, lui dévoilerait en quelques instants, sur la transmission des textes antiques, plus de notions vraies que ne le pourrait faire, sans le secours de pareils spécimens, un mois d'études abstraites sur l'appareil critique de Heyne ou de Ribbeck. Et combien les représentations telles qu'on réussit à les obtenir aujourd'hui sont-elles plus frappantes et instructives que ne l'était le défectueux *fac-simile* du *Codex Mediceus!* L'écriture, qui fut l'instrument de salut des œuvres du passé, a été bien des fois leur instrument de torture, aussi la paléographie est-elle aux études philologiques ce qu'est la clinique à l'art médical. Sans le concours de cet examen confirmatif ou révélateur, la conjecture, si ingénieuse qu'elle soit, n'est souvent que de l'empirisme.

Le manuscrit de Leyde contient 40 feuillets de parchemin, dont 35 occupés par les poésies d'Ausone. Il est écrit à deux colonnes, et chaque page, dans cette disposition, mesure 24 centimètres de haut sur 20 centimètres de large (1). Vous voyez qu'en somme la

(1) Ces détails me sont fournis par M. W.-N. du Rieu, le docte bibliothécaire de l'Université de Leyde. Je ne suis pas le seul qui, de Bordeaux, ait mis à contribution son savoir et son obligeance, et je serai l'interprète de plusieurs, en lui adressant ici les plus sympathiques remerciements.



reproduction intégrale ne serait pas une bien grosse affaire. J'ai parlé plus haut de photogravure, et je crois que c'est en effet le procédé auquel il faudrait recourir; mais, si la ville de Bordeaux et l'État ne voulaient pas faire la dépense totale en une annuité, rien n'empêcherait de commencer par la simple exécution des clichés photographiques, lesquels seraient ensuite, en une fois, ou à plusieurs reprises, transformés en planches héliographiques.

J'allais ajouter qu'une partie des exemplaires tirés pourraient être vendus... Mais, parce qu'on parle d'Ausone, on n'est pas tenu d'être gascon, et j'aime mieux dire tout d'abord que je ne crois point à l'efficacité financière d'une telle opération. Je me borne à vous faire remarquer que le précieux volume ainsi représenté se trouverait par son format même, par son origine et sa destination, tout naturellement appelé à prendre rang dans la collection des *Archives municipales de Bordeaux,* et que, par suite, les fonds nécessaires à son exécution pourraient être fournis par le crédit affecté chaque année à la publication des documents écrits qui intéressent très particulièrement l'histoire de notre pays (1).

Cela dit, mon cher ami, je vous livre mon programme. Je sais bien que le plus difficile n'est point d'en fournir, comme je viens de le faire, le plan général; mais je sais aussi, et par expérience administrative, ce que peut une ténacité convaincue, et je me permets de vous dire avec notre poète qui fut aussi, sans doute, du Conseil municipal de Bordeaux :

Incipe : dimidium facti est cœpisse. Supersit
Dimidium : rursum hoc incipe, et efficies.

A vous de tout cœur.

Reinhold Dezeimeris.

P.-S. — Puisqu'on m'engage à faire imprimer cette lettre, je voudrais qu'elle ne fût pas inutile aux prochains éditeurs, pour l'établissement du texte de notre poète. Tel est le but de ce post-scriptum.

Je possède un Ausone de l'édition d'Alde, sur les marges duquel un possesseur érudit a, de loin en loin, inscrit des collations du manuscrit de Leyde. On y trouve, en outre, de la main de ce savant inconnu, et d'une autre plus ancienne, quelques restitutions par conjecture dont plusieurs me semblent dignes d'attention.

(1) L'Ausone que prépare M. Schenkl va paraître dans une collection historique ayant pour titre : *Monumenta historiæ Germanica.* N'est-ce pas pour notre vieille cité, pour notre vieille France l'occasion de rendre un hommage pareil à celui qui, par la naissance, par l'esprit, par les faits qu'il rapporte, les noms qu'il cite, est si intimement lié à notre histoire nationale?



Les éditions vulgaires donnent ainsi les quatre premiers vers de la 118e épigramme, dont le sujet est l'image de Didon :

Illa ego sum Dido vultu, quem conspicis, hospes,
Assimilata modis pulchraque mirificis.
Talis eram, sed non, Maro quam mihi finxit, erat mens,
Vita nec incestis læta cupidinibus.

Mon correcteur anonyme a mis *læsa* à la place de *læta*. Au point de vue paléographique la leçon est parfaitement acceptable. Au point de vue du sens, elle est, ce me semble, bien plus juste que la leçon vulgaire ; car Virgile a dépeint Didon comme une femme profondément tourmentée par l'amour, et les mots *læta cupidinibus* seraient en opposition absolue avec la lettre et avec l'esprit de l'*Énéide* (cf. *Æn.* IV, 1-5; IV, 169-172) (1). Le seul défaut de la leçon proposée est de faire répéter deux fois le même mot, dans une pièce de 18 vers (il est au vers 10); mais le mot *pudicicia* est répété aussi (au vers 8 et au vers 14) avec cette aggravation que, par deux fois, il termine un pentamètre. Par conséquent la répétition du mot *læsus* ne saurait être un motif de rejeter la correction proposée, d'autant mieux que dans les deux passages ce mot est employé avec un sens qui n'est pas absolument le même.

Mon correcteur anonyme s'est ensuite arrêté à la 142e épigramme :

Deformis uxor cui sit, ancilla elegans,
Uxorem habere, subigere ancillam velit.

Je demande pardon de citer cette déplorable sentence; mais c'est précisément parce qu'elle est déplorable qu'Ausone n'a pu la formuler pour elle-même. C'est certainement le désir d'utiliser un trait, un jeu de mots, qui a dû le décider à risquer un tel distique, car il avait la faiblesse déjà française de croire que l'esprit fait passer les plus grosses grivoiseries.

Pourtant, dans le texte vulgaire, le bon mot est absent. Il y a donc altération probable du texte. Mais il est évident que, dans ce distique, deux mots seulement peuvent jouer ensemble, c'est *habere* et *subigere*. Évidemment l'un des deux a été dénaturé; et il est malheureusement peu probable que ce soit le second. Mon ingénieux philologue a pensé qu'au lieu de *habere* Ausone avait dû

(1) L'épigramme d'Ausone, au moins pour le commencement, n'est que la traduction d'une pièce grecque conservée dans l'*Anthologie* de Planude (IV, 9, 24). Le vers de l'original qui répond au vers d'Ausone dont nous nous occupons a été lu de diverses façons (voyez l'*Anthologie grecque* de Dübner-Didot); mais, quel que soit le texte qu'on adopte, la leçon *læsa*, dans Ausone, s'en rapprocherait beaucoup, tandis que la leçon *læta* s'éloigne du sens des vers grecs.

écrire *abigere*(1). Je crois qu'il a eu raison. Le jeu de mot, de cette façon *(abigere, subigere)* est rétabli. Je voudrais pouvoir rétablir aussi la morale du distique; mais hélas! ce serait trahir Ausone que lui ôter ces audaces. Je me contente de remarquer qu'il a employé le subjonctif, et que l'on a aggravé son dire en le traduisant (2) et en transformant en précepte ce qui n'est qu'une exposition conjecturale. Il dit en somme à peu près ceci :

« Quand on a femme laide, prendre servante jolie, c'est se » condamner à la tentation de chasser l'une afin de pourchasser » l'autre. »

La troisième correction que je citerai se rapporte à la XIVe épître. Ausone, venu en Saintonge, à Noverus, avertit de son arrivée Axiûs Paulus, qui, probablement, était à Saintes, et l'engage à venir le trouver. Le poète ajoute que, pour rendre plus facile et plus prompte cette visite désirée, Paulus peut se dispenser de porter avec lui des livres, car il trouvera chez son hôte une bibliothèque bien garnie (v. 21 et suiv.):

Attamen ut citius venias, leviusque vehare,
Historiam, mimos, carmina linque domi.
Grande onus in Musis. Tot secula condita chartis,
Quæ sua vix tolerant tempora, nostra gravant.

(1) La confusion entre *habere* et *abigere* ne serait pas difficile à expliquer. L'addition ou la suppression arbitraire du signe d'aspiration *h* était des plus fréquentes chez les Romains (voy. Aulu-Gelle, l. II, c. 3; Catulle, 84). La même inconstance s'est continuée dans les textes épigraphiques (voy. Gruter, *Inscr. Index grammat.*); ensuite dans les copies du haut moyen âge. On peut voir chez Ribbeck (*Proleg. ad Vergil.*, p. 421-422) les listes étendues de ces anomalies, en ce qui concerne les plus anciens manuscrits de Virgile. Il est résulté de ce fait que l'*h* n'a nullement mis obstacle à la confusion des mots de consonance analogue. On trouve :

habere, pour *agere,*
habet, pour *abit,* pour *avet,* pour *alet,*
hora, pour *ora* et pour *aura,*
hamatus, pour *armatus,*
hesternus, pour *extremus,*
humidus, pour *uvidus,*
herba, pour *umbra,*

et beaucoup d'autres semblables. On voit par là que l'*h* de *habere* n'était pas un empêchement à la substitution de ce mot au mot *abigere*. Quant à la présence, dans *abigere,* d'une syllabe de plus, il faut remarquer que la syllabe *er* était fréquemment représentée par les scribes au moyen d'un signe abréviatif placé au-dessus des lettres voisines; en sorte que la leçon qui nous occupe pouvait être figurée par *abigē*. La présence du *g* est la seule circonstance qui empêche d'admettre comme tout à fait vraisemblable le fait d'une confusion graphique simple; bien que la transmutation du *g* en *r* ne soit pas sans exemple (voy. Ribbeck, *Proleg.*, p. 245). Il est probable que, par suite de la disparition sur un exemplaire type du signe abréviatif de *er*, un copiste postérieur n'a rien compris à ce mot *abige*, et l'a volontairement transformé en un autre de même longueur syllabique, que l'analogie des consonances lui suggérait, et qui semblait donner un sens quelconque : *habere*.

(2) Je fais allusion à la traduction de M. Corpet, œuvre, d'ailleurs, fort estimable à beaucoup d'égards.

Au lieu de : *Grande onus in Musis,* le correcteur anonyme lit : *Grande onus immensis* (1), et supprime toute ponctuation après ce mot. La phrase qui était embarrassée retrouve ainsi de la netteté, et le mot *chartis*, soutenu par une épithète, appelle le relatif du vers suivant dont, sans cela, le rapport avec ce qui précède était trop amphibologique. Enfin le vers prend de la sorte un tour tout à fait conforme à la manière d'Ausone (comparez *Epist.* IV, 68).

Cette restitution me semble excellente.

Voilà, je pense, ce que contenaient de plus intéressant les marges de mon vieux volume.

En faisant ce relevé, je songeais au goût du jour qui consiste à laver les livres du genre de celui-ci, et à supprimer toute trace des annotations manuscrites. Cette manie de raffinement du costume peut contenir, on le voit, une bonne dose de vandalisme, et c'est pour parer à ses conséquences, soit chez moi (car je ne suis point inaccessible au charme des élégances bibliotechniques), soit après moi, que j'ai voulu sauver des notules dignes de figurer dans l'appareil critique des futurs éditeurs d'Ausone. R. D.

UN ÉPISODE

DU

VOYAGE DE "JACQUES III" DANS LE MIDI DE LA FRANCE

EN 1711

« Le roi d'Angleterre partit en ce même temps (à l'époque où Amelot obtint pour son fils « la charge de président à mortier de M. de Champlastreux ») (2), pour aller voyager par le royaume,

(1) L'altération sera probablement venue de la séparation involontaire en deux tronçons de *in mensis*. Le mot *mensis* ainsi formé n'ayant pas de sens acceptable en ce passage, un copiste l'aura arbitrairement changé en *Musis*. C'est justement le contraire de ce que Scaliger a fait ailleurs (*Epist.* XII, 37), avec les mêmes mots et sans meilleur succès (Voy. mes *Études sur le Querolus,* p. 19, note).

(2) Dangeau mentionne cette faveur obtenue par Amelot à la date du mardi 9 juin 1711 ; le merdredi 10, il annonça la venue du roi d'Angleterre à Marly pour le dimanche 14, et son départ pour le mardi 16. (*Journal du marquis de Dangeau,* publié par MM. Eud. Soulié et L. Dussieux, XIII, 421 et 422.)



ennuyé apparemment de ses tristes campagnes incognito, et plus encore de demeurer à Saint-Germain pendant la guerre (1). On soupçonna du mystère en ce voyage, sans qu'il y en eût aucun. Il alla avec une petite suite d'abord à Dijon, puis en Franche-Comté, en Alsace et voir l'armée d'Allemagne; de là par Lyon en Dauphiné, à l'armée du duc de Berwick, voir les ports de Provence et revenir par le Languedoc et la Guyenne. » C'est en ces mots que Saint-Simon (2), par un procédé qui lui est habituel, développant et commentant un passage du *Journal* de Dangeau (3), raconte le voyage que le prétendant fit, en 1711, dans l'est et le midi de la France. Ces renseignements sont bien incomplets et pourtant, avec la courte notice de Dangeau, c'est à peu près tout ce que l'on sait, je crois, de ce voyage (4), qui eut peu de retentissement, cela est vrai, mais auquel la qualité de celui qui l'entreprit donne néanmoins une certaine importance; aussi j'ai pensé qu'on ne lirait peut-être pas sans intérêt le récit anonyme envoyé à Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, du court séjour que fit à Toulouse le « chevalier de Saint-Georges ». On ne trouvera, sans doute, dans ce récit ni un style élégant, ni le moindre talent de narration, mais on y rencontrera plus d'un trait curieux des mœurs du temps, et l'épisode qui le termine est assez piquant pour mériter de fixer un instant l'attention. Mais quelle est l'origine de ce document resté inconnu?

(1) Peut-être aussi était-ce pour échapper à la petite vérole, dont il avait été déjà atteint, il est vrai, mais qui sévissait en ce moment même à Versailles et obligeait la cour de rester à Marly.

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Chéruel, in-12, VIII, 444.

(3) La comparaison du texte des *Mémoires* avec le passage du *Journal* de Dangeau dont Saint-Simon s'est inspiré ou servi rendra ceci évident : « Le roi d'Angleterre, » dit Dangeau à la date du 10 juin 1711, viendra dimanche ici dire adieu au roi, et » partira mardi de Saint-Germain pour aller voyager dans le royaume. Il va d'abord » à Dijon, puis en Franche-Comté, passera de là en Alsace, verra notre armée » d'Allemagne, reviendra par Lyon, verra notre armée de Dauphiné, puis passera » en Languedoc et en Guyenne. » (*Journal*, XIII, 422.)

Dangeau parle au futur, comme donnant le programme d'un voyage à faire; Saint-Simon, au passé, comme racontant un voyage fait depuis longtemps. C'est là la différence la plus grande qu'on peut signaler entre les deux récits; point de renseignements nouveaux chez Saint-Simon, tout au plus quelques réflexions sur les faits mentionnés si sèchement par son prédécesseur, réflexions, il est vrai, qui les éclairent et leur donnent la vie qui leur manquait.

(4) Voici les quelques mots que Dangeau en dit, comme en passant, à la date du 16 octobre; elles servent à reconstituer en partie l'itinéraire du Prétendant dans le Midi : « Le roi d'Angleterre a passé à Montpellier, où il a demeuré trois jours, » régalé par M. de Roquelaure magnifiquement; sa santé n'est point rétablie. Il en » est reparti pour aller à Toulouse, où on y fait préparer une barque fort ornée, » dans laquelle il descendra la Garonne pour se rendre à Bordeaux. » (*Journal*, XIV, 9.) On voit que Dangeau était mal renseigné ou que le programme du voyage de Jacques III fut changé; le récit du correspondant de Basville nous apprend, on effet, que le Prétendant ne se rendit point directement de Toulouse à Bordeaux, mais qu'il alla d'abord à Montauban et de là à Moissac, où il s'embarqua pour Bordeaux.

Comme les lettres du maréchal de Montrevel publiées dans le premier numéro des *Annales*, il est tiré du manuscrit 321 de la bibliothèque Méjanes; il ne porte point de titre et est la cent vingt-quatrième pièce, l'avant-dernière, du volume; il fait suite à la « Réponse de Sa Majesté Sérénissime la reine Christine de Suède à M. le chevalier Terlon », au sujet de la révocation de l'édit de Nantes, réponse que j'ai publiée dans la *Revue critique* du 2 mars 1878, et précède un projet d'éloge de d'Ormesson (1); la place que ce document occupe dans la collection d'où il est extrait ne saurait donc fournir aucune indication sur l'époque de l'événement qu'il raconte; il n'est point impossible cependant d'arriver à la fixer. A la date du 16 octobre 1711, Dangeau raconte dans son journal que le roi d'Angleterre, après avoir été reçu « magnifiquement » à Montpellier, où il avait passé trois jours, s'était mis en route pour Toulouse. Ainsi ce fut vraisemblablement pendant le mois d'octobre que ce prince arriva dans cette dernière ville. Il y était, nous dit le correspondant de Basville, au moment des vendanges, ce qui exclut déjà le mois de novembre, et son arrivée eut lieu le « lundi douzième »; mais le 12 septembre tomba, en 1711, un vendredi et le 12 novembre un jeudi, tandis que le 12 octobre fut précisément un lundi; c'est donc bien le lundi 12 octobre que le prétendant arriva à Toulouse, et comme il en repartit le mercredi suivant, c'est-à-dire le 14, on voit qu'il quitta cette ville deux jours avant que Dangeau mentionnât son passage par Montpellier. Cela dit, voici le récit du correspondant de Basville, reproduit tel qu'il se trouve dans le manuscrit d'Aix :

VOYAGE DU ROI D'ANGLETERRE A TOULOUSE

« Le Roy d'Angleterre arriva lundy douziesme (2) à Toulouse et logea à l'archevesché, il voulut se reposer ce soir la et souper en particulier avec les milords. Le landemain il se liura au public a dix heures du matin, mais comme la ville est deserte a cause des vandanges, il ne se trouva que huit ou dix personnes de condition qui se presenterent pour le saluer; a onze heures il alla entendre la messe à l'eglise de St Estienne; ou ce qu'il y a de dames dans la ville en tres petit nombre

(1) Christine mourut en 1689; sa réponse au chevalier Terlon est donc antérieure à cette date et probablement peu postérieure à celle de la révocation de l'édit de Nantes; d'Ormesson mourut en 1686; son éloge était sans doute aussi fait depuis longtemps quand eut lieu le voyage du « roi d'Angleterre » en 1711.

(2) J'ai prouvé plus haut que c'était le 12 octobre.



se rendirent et tout le peuple de mesme pour voir passer ce prince. Sur le midy Madame la première presidente et Me la presidente Riquet estant allées saluer le Roy d'Angleterre il les retint a diner; il y avoit huit ou dix couverts a sa table et dix huit a une autre table qui furent remplis par les gens qui s'y trouverent. C'est Mr le premier president qui a fait la despense de bouche. Aussitôt après diné ce prince sortit et alla voir l'hotel de ville, l'eglise et les reliques de St Sernin, l'eglise de la Daurade, le pont neuf, apres quoy il se retira et ne vit personne. Le landemain mecredy il partit a huit heures sans avoir voulu autre chose qu'une tasse de caffé; il alla ouir la messe chemin faisant a la maison professe des Jesuites; de la il partit pour Montauban ou Mr Le Gendre (1) luy donna une grande feste pour le dedommager du serieux de la ville de Toulouse; toutes les dames de la ville y estoient; on ne sortit de table qu'a trois heures après minuit. Le prince fut conduit a Moissac ou il s'embarqua pour Bordeaux.

» Il se passa mardy jour du sejour (2) du Roy d'Angleterre une scene assez singulière; Mr le premier president estant dans l'antichambre de ce prince dit a Mr l'abbé de Verneuil qui est encore logé dans l'archevesché que les penitents bleus luy avoient fait une deputation pour le prier d'engager ce prince a s'enroller dans leur confrerie, — ce qui consiste a mettre son nom dans un registre ou le Roy et Mgr. le Dauphin ont eu la complaisance de mettre les leurs, — et dit qu'il ne croyoit pas que cela convint a l'occasion presente. M. l'abbé de Verneuil feignit que les penitents noirs luy avoient fait une deputation, parce qu'il s'est toujours tenu aux cotez du Roy d'Angleterre, pour luy demander la mesme grace en leur faveur, sur quoy Mr le premier president luy dit que cette concurrence estoit encore une nouvelle raison pour ne parler point de cela et crut cette affaire finie. Cependant Mr l'abbé Verneuil prit son temps le soir, apres que le Roy d'Angleterre se fut retiré, et fit apporter le registre des penitents noirs, pour proposer a ce prince d'y mettre son nom. Il arriva par hazard que Mr de Campistron (3) estant venu de la campagne pour saluer le Roy d'Angleterre, de qui il a l'honneur d'estre connu fort particulierement, ce prince luy ordonna de souper en particulier avec luy et les milords, et comme M. de Campistron est penitent noir, l'abbé de Verneuil le pria de l'aider a faire reussir son projet; a quoy il parvint, M. de Campistron ayant dit a ce prince qu'il attend une procuration ou ordre

(1) M. Le Gendre était intendant de la généralité de Montauban.

(2) C'est du séjour à Toulouse qu'il s'agit, puisque Jacques III arriva dans cette ville le lundi et en repartit le mercredi.

(3) Il s'agit ici évidemment de l'auteur de *Tiridate* et du *Jaloux désabusé*, Jean Galbert de Campistron, né à Toulouse en 1656 et mort en 1723. A trente-cinq ans, c'est-à-dire en 1691, Campistron avait été secrétaire des commandements du duc de Vendôme qu'il suivit à la guerre; il avait pu dans ses fonctions faire la connaissance du Prétendant.



du Roy d'Espagne pour le faire entrer dans cette confrerie des penitents noirs, ainsi qu'il y a déja fait enroller le duc de Vandosme absent au moyen de sa procuration. Sur quoy le Roy d'Angleterre signa « le Chevalier de St George » seulement; un milord signa comme premier ministre de M^r^ le Chevalier de St Georges et un autre comme secretaire de ses commandements; ilz y mirent leurs qualités; on ne sçait pas ce que l'abbé de Verneuil y a adjouté pour explication, personne n'ayant pu depuis voir le registre. Cependant M^r^ le premier president se tient fort offensé de l'entreprise de cet abbé, au préjudice de ce qui avoit esté convenu entre eux et dit qu'on ne manquera pas de mettre dans la Gazette d'Hollande que le Chevalier de St George est entré, passant a Toulouze, dans la confrerie des penitents noirs, et peut estre mesme la contestation que les noirs et les bleus ont eu (!) sur ce sujet. »

Charles JORET,
professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

NOTICE SUR MARIE

REINE DE PORTUGAL

CONNUE EN FRANCE SOUS LE NOM DE MADEMOISELLE D'AUMALE

(Communication de M. Francisque-Michel, membre correspondant de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté de Bordeaux.)

C'est d'après la volumineuse correspondance de Portugal aux Affaires étrangères que l'on peut retracer la vie de cette princesse célèbre, et donner ses lettres inédites, la plupart adressées à Louis XIV. Si l'on y joint ses poésies, publiées par D. Francisco de Fonseca Bonavidès, et son *Journal,* imprimé seulement par extraits, on aura tous les éléments d'une très intéressante monographie.

Son mari, Alphonse VI de Bragance, devait d'abord épouser, en 1663, Mlle de Montpensier. Ce projet de mariage, qui devait cimenter l'union du Portugal et de la France, n'eut pas de suite. Trois ans après, Alphonse VI épousa Mlle d'Aumale, ou bien Louise-Marie-Françoise-Élisabeth de Savoie, fille cadette de Charles-Amédée de Savoie, duc



de Nemours, et tout aussi française par l'éducation que Mlle de Montpensier.

La nouvelle reine partit, accompagnée de M. de Saint-Romain, ministre de France en Portugal; de l'évêque de Laon, plus tard cardinal d'Estrées, son parent; de son médecin le Dr Yvelin, du P. Verjus, qui fut son secrétaire des commandements; de Velhera, son chirurgien, et du P. jésuite Villes, son confesseur. Des dames d'honneur de sa suite il n'y a rien à dire, si ce n'est que la plus qualifiée paraît avoir été Victoire de Cardillac et Bourbon, grand'mère d'Hélène de Bourbon, fille du comte de Los Arcos, mariée à Fernando Telles da Silva, marquis d'Alegrete. Au-dessous venait Mme de Guénégaud, ensuite Mme Du Puy, sous-gouvernante. On y voyait aussi Mlle Daucourt, femme du petit-fils de Gautier, célèbre joueur de luth, laquelle devait donner lieu à un scandale par son outrecuidance à ne pas céder le pas à Mme de Guénégaud. Il faut nommer enfin, parmi les autres femmes de chambre françaises de la reine, une dame entendue et avisée, qui avait épousé Galvao, petit écuyer de D. Pedro II; la demoiselle Dorigny, celle qui plus tard voulait le mariage de Mlle de Bourbon avec D. Pedro.

Mlle d'Aumale devait emmener Mme Scarron. Mais celle-ci, avant de partir, désira être présentée à Mme de Montespan, dont la faveur commençait. Elle lui fut présentée en effet, et bientôt elle écrivit : « Je » n'irai point en Portugal, c'est chose décidée. Ces jours passés, » Mme de Thianges m'a présentée à sa sœur, lui disant que je devais » partir incessamment pour Lisbonne. « Pour Lisbonne ! dit-elle, mais » cela est bien loin; il faut rester ici. » Lisbonne au lieu de Versailles, et Mme de Montespan retenant elle-même Mme Scarron, c'est un trait peu connu ! La reine partit donc de La Rochelle sans Mme Scarron.

On ne peut s'imaginer toutes les réjouissances qui marquèrent l'arrivée de Mlle d'Aumale en Portugal, ni l'admiration, l'estime, le respect qu'on lui témoignait constamment à Lisbonne. Dans les commencements, Alphonse VI fut tout de feu pour sa nouvelle épouse. Le 9 août 1666, le P. Verjus écrivait à Colbert : « Le roi passe toutes les » après-dînées dans la chambre de la reine, et ne peut presque » demeurer sans la voir. Il a des complaisances pour elle qu'on n'a » jamais que pour les personnes qu'on aime beaucoup ; et comme la » passion qu'il a pour elle est la plus juste et la plus raisonnable qu'on » puisse avoir, on peut assurer qu'il n'en a aussi jamais eu de plus » forte. Il y a d'autant plus d'apparence qu'elle durera, que la reine, » de son côté, est touchée des soins et de l'affection du roi, et cherche » à n'avoir pas moins de complaisance pour lui qu'il n'en a pour elle. » Ceux qui le connaissent mieux sont déjà persuadés qu'elle a beau- » coup de crédit sur son esprit, et qu'elle l'aura entier dans la suite... » Mais les choses devaient bien changer. Les assiduités du roi avaient

une autre cause... Dégoûtée peu à peu d'un mari qu'elle accusait de ne l'être pas, la jeune reine commença par l'abandonner en 1667, et parla de revenir dans son pays. Elle se réfugia au couvent de l'Espérance, d'où elle écrivit deux lettres en portugais, l'une à son royal époux, l'autre au chapitre de Lisbonne, pour demander la dissolution de son mariage. Mais Alphonse VI ayant été détrôné en 1668, elle s'arrêta au parti d'épouser son beau-frère D. Pedro II, celui à qui la Dorigny eût voulu donner pour femme Mlle de Bourbon. Le premier mariage étant déclaré nul, le second a lieu comme le désirait la reine, et une fille, l'infante de Portugal, naît bientôt de cette union. Mais point de fils; la jeune Infante resta longtemps l'unique héritière de la couronne portugaise. Les Espagnols, qui avaient toujours l'œil sur le Portugal, avaient ourdi des conspirations terribles, sous prétexte de rétablir sur le trône Alphonse VI, et de rendre le pouvoir au comte de Castel-Melhor, favori de ce prince. Quand ils virent que l'Infante continuait à être seule, ils songèrent à recouvrer le Portugal par un mariage, en faisant épouser cette princesse au roi d'Espagne Charles II. Les conspirations tramées par eux avaient éclaté en 1673; leurs intrigues, pour le mariage de Charles II et l'union des deux couronnes, eurent lieu en 1678, et c'est ici que se placent les lettres inédites de la reine de Portugal, ancienne Mlle d'Aumale, à Louis XIV et à d'autres personnages de France, entre autres le cardinal d'Estrées, qui avait été ambassadeur en Portugal.

1o LETTRE AU CARDINAL D'ESTRÉES

SUR LA CONJURATION DES ESPAGNOLS.

« Je ne doute pas, connaissant la vivacité de votre attachement pour tout ce qui me regarde, que vous ne lisiez en tremblant le péril que je viens de courre avec ma fille, c'est-à-dire tout ce que j'ai de plus cher; et quoique mon confesseur vous l'écrive, je ne puis vous parler d'autre chose que de la malice de nos ennemis : car, quoique la conjuration soit découverte, il est fâcheux toujours d'avoir à se prémunir contre les plus exécrables desseins et à craindre pour des personnes aussi précieuses. Elle a été sue miraculeusement, justement le temps où elle devait s'exécuter. Nos bons voisins de Madrid en sont les auteurs, *et ils ne voulaient seulement que nous faire périr, sous prétexte de faire revenir cette figure de roi sans substance ni esprit,* pour être maîtres après cela de ce royaume, et le conquérir par la perfidie, ne l'ayant pu faire par les armes..... L'amour des peuples s'est redoublé dans ce rencontre. Je crois que prochainement nous assemblerons les États, et qu'on y jurera l'Infante, ma fille... Le père Villes vous dira le reste... »

2o AU ROI LOUIS XIV

AU SUJET DU MARIAGE PROJETÉ DE L'INFANTE DE PORTUGAL AVEC UN PRINCE DE SAVOIE.

« Monsieur mon frère, je croirais manquer à l'obligation que mon inclination et ma reconnaissance m'ont prescrit, si Votre Majesté n'est pas le premier et même le seul prince à qui je rendisse compte de la résolution que le roi, mon seigneur, et moi avons prise de marier l'Infante ma fille avec le duc de Savoie mon neveu; et je le fais non seulement comme à un grand monarque à l'approbation duquel j'attache



la félicité que j'attends d'une aussi importante affaire, mais aussi comme au prince à qui j'ai une parfaite confiance, pour détruire les espérances des ennemis de la liberté et du repos de ce royaume... Le prince, mon seigneur, et moi prions Votre Majesté de vouloir bien tenir secrète cette affaire dont je lui écris, jusque au temps qu'il sera nécessaire d'en donner part aux autres princes, puisqu'elle est non seulement pour eux, mais pour le général de ce royaume... »

Louis XIV, par une lettre du 16 février 1679, répondit qu'il verrait ce mariage avec la plus grande satisfaction (1). Hélas! la jeune princesse mourut bientôt après, et ces beaux projets d'union entre deux puissances s'évanouirent. Ce fut un grand coup pour la reine de Portugal. Ajoutez à cela tous les commentaires qui couraient sur son compte' sur son divorce, sur son indifférence pour son premier mari, sur ses préférences pour don Pedro, sur la prison d'Alphonse VI depuis treize ou quatorze ans. Elle n'était pas heureuse, elle ne l'était plus; et c'est alors sans doute qu'elle composa, sur la recherche du bonheur, une élégie toute chrétienne, dont quelques strophes ne sont pas sans mérite et dont s'occupa beaucoup en France le cercle des dames dans lequel vivait Mme de Sévigné.

ÉLÉGIE DE LA REINE DE PORTUGAL

O mortel, enchanté des vanités du monde
Et charmé des plaisirs dont tu crois qu'il abonde,
Arrête ici tes pas, et considère un cœur
Qui, comme toi, dans lui fonda tout son bonheur.

Voyant ce qu'il a fait, juge si sa manie
Doit paraître à tes yeux ou sagesse ou folie.
Il suivit les plaisirs, il chercha les grandeurs,
Et crut ne les pouvoir jamais trouver ailleurs.

Mais, au comble des biens dont l'univers abonde,
Et de tous les honneurs que peut donner le monde,
Rien n'a pu le fixer dans ses désirs flottants,
Et rien n'a jamais pu rendre ses vœux contents.

Il lui manquait toujours quelque chose en lui-même,
Pour pouvoir parvenir à ce bonheur suprême
Dont la flatteuse idée occupait ses désirs,
Sous l'appas séducteur des terrestres plaisirs.

Après donc avoir fait ces diligences vaines,
Et, pour y réussir, essuyé mille peines,
Il reconnut enfin que qui veut être heureux
N'en doit faire jamais les objets de ses vœux

(1) On pardonnera à un père de citer son fils, jeune et sérieux historien. M. Roland Francisque-Michel, vice-consul de Portugal, a donné cette correspondance dans un ouvrage récent : *Les Portugais en France et les Français en Portugal.* Paris, Guillard, éditeur, rue Saint-André-des-Arts, 47; 1 vol. in-8°.



Aussitôt il sentit un rayon de la grâce,
Qui de ses mouvements faisant changer la face,
Chassait la vanité qui l'avait prévenu,
Et déjà lui donnait l'amour de la vertu.

« Pour cet objet divin il faut tout entreprendre,
» Lui dit-elle d'abord, si tu veux te défendre
» De tous ces biens trompeurs qui n'ont pu te remplir
» Et dont le faux éclat n'a fait que t'éblouir.

» Cherche dans la vertu ta véritable gloire.
» La peine aura pour prix l'honneur de la victoire,
» Et ta correspondance, égalant mes faveurs,
» Te fera surmonter les plus cuisants malheurs. »

Le parti lui parut aussi grand qu'admirable;
Avec joie il reçoit cette offre favorable,
Et, depuis cet instant, les plaisirs d'ici-bas
N'ont plus, pour le charmer, d'agréments ni d'appas.

La vertu lui plaît seule; elle seule l'enchante,
Et Dieu, dans ses bontés, surpassant son attente,
De sa puissante main en tous temps, en tous lieux,
La soutient, la protège et prévient tous ses vœux.

Regarde donc, mortel, dans ce récit fidèle,
Si ta félicité ressemble à l'éternelle.

Les derniers vers de chaque strophe sont faibles, et assurément la pièce n'est pas un chef-d'œuvre ; mais nous la donnons comme un spécimen de l'universalité de notre langue au XVII[e] siècle, et aussi de l'estime pour nos grands écrivains dont on cherchait à imiter la poésie et l'éloquence.

La reine elle-même, notre belle M[lle] d'Aumale, ne survécut pas longtemps à sa fille. Alphonse VI étant mort en 1683, elle vit son cher don Pedro échanger le titre de régent contre celui de roi ; elle vit les Portugais bénir le nouveau règne, qui fut en effet une époque de grandeur pour le Portugal ; mais elle n'assista que quelques jours à cette prospérité et à cette allégresse. L'année de la mort de son premier mari fut fatale pour elle ; leur trépas eut presque la même date.

Elle avait aimé les jésuites en Portugal. C'est un jésuite bien connu, le P. d'Orléans, qui composa sa première biographie, et la fit paraître à Paris, chez Pierre Ballard, en 1686.

UN FRAGMENT D'HÉRACLITE

Une des sources les plus fécondes en fragments d'Héraclite se rencontre au livre IX de la *Réfutation de toutes les hérésies* de saint Hippolyte. Parmi ces fragments, il en est un qui se trouve entaché d'une corruption assez singulière, en ce qu'elle a entraîné des interpolations ridicules et que le sens du texte d'Héraclite s'en trouve passablement défiguré.

Ce fragment porte le numéro 91 dans l'édition de Mullach (*Fragmenta philosophorum græcorum*, Didot, I, p. 327). Je vais suivre le texte de saint Hippolyte de l'édition (Duncker et Schneidewin) de Gœttingue, 1859, p. 446, en rétablissant toutefois les leçons des manuscrits indiquées dans les annotations.

Καὶ εὐθὺ δὲ, φησὶ, καὶ στρεϐλὸν τὸ αὐτό ἐστι. « Γραφέων », φησίν, « ὁδὸς εὐθεῖα καὶ σκολιὴ » —ἡ τοῦ ὀργάνου τοῦ καλουμένου κοχλίου ἐν τῷ γραφείῳ περιστροφὴ εὐθεῖα καὶ σκολιή· ἄνω γὰρ ὁμοῦ καὶ κύκλῳ περιέχεται — « μία ἐστί », φησί, « καὶ ἡ αὐτή. » Καὶ τὸ ἄνω καὶ τὸ κάτω ἕν ἐστι καὶ τὸ αὐτό· « Ὁδὸς ἄνω κάτω μίη καὶ ὡυτή. »

Pour γραφέων, Mullach et Ed. Zeller (1) lisent γραφείῳ, correction bien inutile. Mullach ponctue après κοχλίου et substitue περιέλκεται à περιέχεται.

Duncker écrit γναφέων, plus loin γναφείῳ pour γραφείῳ, enfin περιέρχεται.

Au reste Ed. Zeller ne reproduit pas la parenthèse et ne paraphrase le fragment qu'à partir du τὸ ἄνω en se demandant d'ailleurs si l'identité du haut et du bas a bien été posée par Héraclite.

A cet égard, on peut répondre négativement. Il suffit de parcourir les pages où saint Hippolyte fait des citations du philosophe d'Éphèse pour être édifié sur la question. L'apologiste chrétien relève les identifications paradoxales qu'il trouve dans Héraclite, les énonce en son langage à lui, puis cite à l'appui de son dire le passage qu'il a en vue. Les éditeurs de Gœttingue ont donc bien distingué les mots appartenant à Héraclite, sauf pour γραφέων qui n'est pas de lui et ne fait que

(1) *La Philosophie des Grecs*, traduction Boutroux, t. II, Paris, Hachette, 1882, p. 112, note 1. — Cette leçon est aussi celle de Bernays, qui avait d'abord adopté γναφείῳ.



troubler le sens. Héraclite n'a point dit : « Le haut et le bas sont une même chose ; » il a dit : « Le chemin vers le haut ou vers le bas est un et le même, » de même que plus haut il disait : « Le chemin direct et détourné est un et le même. »

L'authenticité de la première de ces deux propositions est garantie et par les formes ioniques du texte grec, qui n'ont point été conservées dans l'autre, et par la citation qu'en fait Hippocrate (Héraclit. fr. 32 Mullach). Ce qu'elle signifie, on le sait du reste par Diogène Laërce, IX, 8. Le chemin vers le haut, c'est la transformation de terre en eau, d'eau en vapeurs, etc., par laquelle la matière devient plus subtile et plus légère ; le chemin vers le bas, c'est la transformation inverse. La formule d'Héraclite, sous la tournure étrange propre à ce penseur, indique simplement l'unité de la loi qui préside à cette double transformation.

Le sens de l'autre formule apparaît dès lors immédiatement, et son rapprochement de la précédente est absolument justifié. Le chemin direct sera par exemple la transformation directe de feu en terre ; le chemin détourné sera la même transformation opérée par l'intermédiaire de l'eau. Qu'Héraclite identifie ces deux chemins, cela, pour lui, va dès lors de soi. Mais il n'a pas pour cela, comme le dit saint Hippolyte, identifié le droit et le contourné.

Reste à expliquer l'origine des interpolations. Pour la première, γραφέων, la chose est très simple.

Remarquons tout d'abord que probablement saint Hippolyte n'a pas sous les yeux l'ouvrage d'Héraclite, qu'il copie simplement un doxographe. Celui-ci se laisse aller à mettre φησί, comme ici après καὶ εὐθὺ δὲ, quand ce n'est pas Héraclite, mais lui-même qui parle. Seulement, dans ce cas, il se corrige en ajoutant un participe présent comme λέγων ὧδέ πως (1) pour indiquer qu'il va donner le texte exact de l'Éphésien. Cette fois, pour varier, il aura mis γράφων en employant peut-être la forme γραφέων, qu'en tout cas saint Hippolyte a lue en la prenant pour le génitif de γραφεύς, comme l'indique la répétition de φησίν qu'il aura ajouté à tort.

La parenthèse comprend maintenant au moins deux interpolations distinctes qui ne sont nullement de la même main et correspondent à deux ordres d'idées différents. La première ἡ τοῦ ὀργάνου τοῦ καλουμένου κοχλίου doit avoir été introduite la dernière. Son auteur, constatant celle qui suit, et ne la comprenant pas, ce qu'on ne peut guère lui reprocher, ne se sera pas fait scrupule de donner à son tour, comme explication du paradoxe d'Héraclite, l'exemple d'un mouvement à la fois rectiligne et curviligne ; il a indiqué celui d'une vis dans son

(1) Voir, huit lignes plus haut, dans l'édition de Gœttingue, p. 446, l. 96, ou fr. 89 Mullach.



écrou, sans se demander si les vis étaient connues avant Archimède.

Cette interpolation n'ayant aucun rapport avec ce qui suit, pour établir la concordance, on a imaginé la leçon moderne γναφείῳ. Car que peut-il y avoir de commun entre une vis et un pinceau (γραφεῖον)? Certes le premier inventeur de γναφείῳ a dû avoir un moment de fierté légitime. Mais s'il n'y a pas d'autres preuves que dans l'antiquité, c'était particulièrement dans les « boutiques de foulons » qu'il fallait chercher des vis (de pression?), l'histoire de la mécanique pratique ne peut certainement se contenter de celle-là.

La seconde interpolation ἐν τῷ γραφείῳ περιστροφὴ εὐθεῖα καὶ σκολιή est évidemment le commentaire du génitif γραφέων, et indique sans doute ce mouvement de *viration* qu'on fait subir au pinceau, en le promenant le long d'une ligne, pour en maintenir la pointe effilée. Ce commentaire peut être de saint Hippolyte lui-même, il peut lui être postérieur (1). Seulement ἐν est suspect, il faut probablement ᾗ. La corruption de cette lettre n'a pas besoin d'explication.

Le dernier membre de phrase de la parenthèse, ἄνω γὰρ ὁμοῦ καὶ κύκλῳ περιέρχεται (?) me semble se rapporter au contraire au mouvement de la vis dans son écrou bien plutôt qu'à celui du pinceau. Ce membre de phrase a donc pu faire partie de l'interpolation postérieure qui aura été écrite en marge. Quand elle aura passé dans le texte, le copiste aura maladroitement scindé en deux l'annotation qu'il rencontrait.

Quant à savoir s'il faut écrire περιέρχεται ou περιέλκεται, la question n'a évidemment plus d'intérêt.

Paul TANNERY,
Ingénieur de la Manufacture des tabacs du Havre.

(1) L'explication de Mullach : « Nam stili circumversio recta et curva est, siquidem a scribente simul sursum atque in orbem flectitur, » me paraît moins probable que celle que je donne.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*

Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.



PORCIUS LATRO

ET LA DÉCLAMATION SOUS AUGUSTE

César avait déplacé la tribune aux harangues et l'avait transportée du Comitium, où se dressaient les Rostres, à l'extrémité occidentale du forum, devant le temple de la Concorde (1). Auguste laissa debout la nouvelle tribune : il se contenta d'en bannir l'éloquence.

Successivement chassée des Rostres, qu'avait illustrés la parole de Cicéron et de ceux où la tête sanglante du grand orateur avait attesté la ruine de la liberté, l'éloquence quitta donc le forum et se renferma dans l'enceinte de la curie, des basiliques et des écoles. Plus de discussions politiques! plus de causes soutenues au grand jour devant la curie, en présence du peuple! Aux orateurs de la République vont succéder les rhéteurs de l'Empire : les orages de la parole libre font place aux luttes inoffensives de la déclamation.

La déclamation a été sévèrement jugée par les historiens et par les critiques. On l'a rendue responsable de la décadence des lettres en général, et de la chute du genre oratoire en particulier. On l'a confondue dans la même réprobation avec les instruments du despotisme impérial. Et malgré d'ingénieuses apologies et de savantes dissertations, le jugement qui la condamne ne semble pas près d'être réformé (2).

La déclamation, a-t-on dit, n'est que la pantomime de l'élo-

(1) V. Dion Cassius : « Τὸ βῆμα ἐν μέσῳ που πρότερον τῆς ἀγορᾶς ὄν, ἐς τὸν νῦν τόπον ἀνεχωρίσθη. » (Lib. XLIII, § 49.)

(2) Sur la déclamation et les déclamateurs du Ier siècle, v. Teuffel, *Hist. de la Littérat. romaine.* — Westermann, *Gesch. der Römischen Beredsamkeit.* — Adolf Schmidt, *Gesch. der Denk und Glaubensfreiheit* (Berlin, 1847). — Nisard, *Études sur les poètes latins de la Décadence*, t. II. — Egger, *Examen critique des historiens d'Auguste*, ch. IV. — Tivier, *De arte declamandi et de Romanis declamatoribus* (Paris, 1868). — Lindner, *De M. Porcio Latrone commentatio* (Breslau, 1855).

quence. C'est un langage factice, un verbiage élégant mais superficiel, qui délie la langue sans affranchir la pensée, qui développe la parole sans cultiver la raison, qui cherche à plaire sans vouloir convaincre; comédie aussi vaine, aussi fausse, aussi stérile que l'enthousiasme des applaudissements qu'elle excite. Sans passion, indifférente au droit, à la justice, à la vérité; moins soucieuse de la moralité des idées que de l'éclat des mots et du tour ingénieux des phrases, elle amuse l'esprit et l'abuse; elle lui cache la réalité, le détourne de l'action, et consume au profit de l'amour-propre, dans de puérils exercices, un talent qui trouvait jadis de plus sérieux emplois. — Mais quoi! tout est-il vain dans le travail des rhéteurs? La déclamation qu'ont cultivée, pendant trois siècles, tant d'intelligences distinguées, tant d'écrivains ou de personnages illustres, ne fut-elle qu'un amusement d'oisifs, une parade littéraire, une impuissante contrefaçon de l'éloquence disparue? Nous ne le croyons pas.

Qu'elle ait contribué pour sa part à gâter le goût et la langue par la recherche de l'expression, par la subtilité, l'exagération et l'emphase du discours, il serait difficile de le nier : les preuves abondent. Mais peut-on croire, d'un autre côté, qu'elle ait toujours parlé dans le vide? qu'elle ait pu si longtemps ressasser des mots sans rencontrer des idées? qu'entre les idées qu'elle soulevait elle n'ait pas fait un choix et témoigné des préférences? Peut-on croire qu'elle soit restée tout à fait étrangère aux passions, aux mœurs, aux affaires mêmes de son temps; qu'elle se soit volontairement abstraite de la société qui l'entourait, pour se débattre avec des fantômes au sein d'un monde imaginaire; et qu'à ce titre l'Empire l'ait encouragée pour mieux engourdir les cœurs et mieux assoupir les intelligences? Nous essaierons de prouver le contraire.

La déclamation ne date pas de l'Empire. Pompée, César, Antoine, Octave avaient déclamé. Cicéron déclamait dans les deux langues : et son fils, suivant son exemple, s'exerçait chaque jour avec Gorgias à l'art où s'était formé son père (1).

(1) V. Cicéron, *Brutus*, § 90. « Commentabar declamitans... » — Cf. *Tusculanes*, I, 4. « Hæc nunc mihi senilis est declamatio. » — Cf. *Epistol. famil.*, XVI, 21. — Le mot *declamatio* n'était pas connu à Rome avant Cicéron et Calvus. V. Senec. Rhet. « Ipsa declamatio apud nullum antiquum auctorem ante Ciceronem et Calvum inveniri potest, etc. . » (*Controv.* l. I, Præf., p. 59, édit. Bursian.)



— Sous la République, il est vrai, la déclamation n'était que le prélude de l'art; l'exercice élémentaire qui préparait le futur orateur aux luttes du forum et de la tribune. Sous l'Empire, elle devient un genre littéraire, une branche de l'art lui-même : elle n'est plus seulement un moyen, elle est un but. Voilà certes une différence capitale, mais qui résulte moins d'une erreur des esprits ou d'une tactique du pouvoir que de l'état général des mœurs, de la nécessité des temps, des conditions mêmes de la société.

La déclamation, sous Auguste, hérite de toute l'importance que perd la parole publique. Elle devient l'organe des idées et des sentiments que les Romains ne peuvent plus exprimer à la tribune. Si l'Empire la tolère, il ne la fonde pas : remarquons même qu'il la surveille (1). L'école, en effet, se transforme; elle n'est plus seulement le vestibule du forum : c'est l'arène ouverte à tous ceux qui ne peuvent se déshabituer encore d'être libres et de penser.

Le temps était loin où Plotius, l'affranchi gaulois, inaugurait sans bruit à Rome un cours de rhétorique latine (2): où Gniphon, son compatriote et son disciple, ne déclamait que les jours de marché *(declamabat vero non nisi nundinis)* (3). Tous les jours, au siècle d'Auguste, les héritiers de Plotius Gallus et de Gniphon improvisent en présence d'une foule empressée de retentissantes harangues. Ce ne sont plus des *chries* ou des *thèses,* des lieux communs offerts à l'inexpérience de jeunes écoliers. Ce sont des délibérations et des controverses *(suasoriæ, controversiæ)* (4), où des maîtres, à propos du droit, de l'histoire, de la philosophie, remuent les passions et soulèvent les acclamations du public. Si quelque vieillard triomphal, comme Asinius Pollion, n'admet pas le peuple à l'honneur de l'entendre et ne déclame que dans sa maison pour un cercle d'auditeurs choisis (5), Haterius, Asprenas, Æmilius Scaurus,

(1) Caligula exila le rhéteur Secundus Carinas, et Domitien fit périr le poète Maternus pour des déclamations ou des lectures qui paraissaient contenir des allusions offensantes. V. Dion Cassius, *Hist.*, LXVII, 12.

(2) « Primus omnium Latinus rhetor Romæ fuit, puero Cicerone, Plotius. » (Senec. Rhet. *Controv.* l. II, Præf., éd. Bursian.)

(3) V. Suétone, *De illust. Grammat.*, § 7.

(4) Le mot *controversiæ* date de l'époque de Sénèque. « Hoc enim genus materiæ, quo nos exercemur, adeo novum est, ut nomen quoque ejus novum sit. *Controversias* nos dicimus : Cicero causas vocabat. » (Senec. *Controv.* l. I, Præfat., éd. Bursian.)

(5) « Pollio Asinius nunquam admissa multitudine declamavit : ... inde est quod

des sénateurs et des chevaliers improvisent en présence du peuple *(admisso populo),* au sortir du sénat ou du tribunal (1). Les rhéteurs et les philosophes, souvent réunis dans la même école, discutent devant Auguste et ses amis des questions qui touchent par plus d'un point aux événements de l'heure présente. Ce qui ne peut se dire au forum se dit dans les salles de lecture ou de déclamation.

Et quelle distance de Plotius Gallus à Porcius Latro! du rhéteur gaulois du temps de César au rhéteur espagnol du temps d'Auguste! Celui-ci n'est plus un pédant qui donne gravement à des disciples les préceptes de l'art de bien dire. C'est un orateur plein de verve qui s'adresse à des auditeurs et non pas à des disciples (2); qui parle, mais qui ne professe pas; qui se fait écouter, mais qui n'écoute pas; et dont le seul enseignement consiste à s'offrir lui-même en modèle et à développer sans contrainte, devant un cercle d'admirateurs, toutes les ressources d'un incomparable talent. Ne lui demandez pas d'exposer les règles de la rhétorique; de reprendre les défauts d'une thèse et de corriger, en maître attentif, les déclamations d'un élève. Pareille besogne lui répugne. Il ne rature pas de copies et ne corrige pas de discours! Il ne tient pas débit d'éloquence.

Mêlé à la plus haute société de son temps, aux Pollion et aux Messala, familier avec des hommes tels que Labienus, Cassius, Severus, Cremutius Cordus, les derniers des républicains sous l'empire, il est le plus souvent l'interprète ou l'écho de leurs opinions. Il examine, par exemple, en leur présence, la conduite que Cicéron doit tenir à l'égard d'Antoine, à la veille des proscriptions (3). Le vieux consulaire doit-il implorer la clémence du triumvir? « Non! » s'écrie Porcius Latro. « Quand bien même tu pourrais, Tullius, obtenir ta grâce d'Antoine, il ne faudrait pas la demander. Et d'ailleurs,

Labienus dicit : Illas triumphalis senex ἀκροάσεις suas nunquam populo commisit. » (Senec. *Excerpta Controvers.* l. IV, Præfat., p. 375, éd. Bursian.)

(1) « Declamabat autem Haterius admisso populo ex tempore. » (Senec. *Excerpta Controv.,* l. IV, p. 377, éd. Bursian.)

(2) « Nec ulli ali contigisse scio quam apud Romanos Latroni, ut discipuli non audiri desiderarent, sed contenti essent audire. Initio contumeliæ causa a deridentibus discipuli Latronis *auditores* vocabantur : deinde in usu verbum esse cœpit, et promiscue poni pro discipulo *auditor.* » (Senec. *Controv.* l. IX, 25, p. 258, éd. Bursian.)

(3) V. Senec. Rhet. *Suasoria* VI. Deliberat Cicero an Antonium deprecetur.

tu ne l'obtiendrais pas. » Développant alors ces deux points, il établissait que pour tout Romain il est honteux de demander la vie, à plus forte raison pour Cicéron. Il rappelait au grand orateur l'exemple de tous ceux qui, sans attendre le coup fatal, s'étaient d'eux-mêmes en quelque sorte emparés de la mort. Il ajoutait que sans la liberté la vie lui serait inutile et lui serait même plus pénible que le trépas. Il lui mettait sous les yeux l'image de tous les maux qu'entraînerait la servitude. « Et comment penses-tu fléchir Antoine? Si ce n'est ta parole, c'est ton silence, c'est ton visage qui l'offensera. Songes-y, Tullius, tu ne saurais lui plaire (*haud enim placiturus es*). » On devine aisément ce qu'un tel sujet offrait d'occasions propices aux critiques, aux reproches, aux allusions les plus transparentes. Ces hardiesses n'effrayaient pas Porcius Latro. Tempérament fougueux, il se livrait sans réserve aux élans d'une imagination passionnée et d'une généreuse indépendance.

Quoique étranger par sa naissance à l'Italie et aux vieilles traditions latines, ce rhéteur portait haut la fierté du nom Romain et de la langue de Rome. Il méprisait les lettres grecques et dédaignait de les étudier (*Græcos enim et contemnebat et ignorabat*) (1). Il est le chef de cette école à laquelle appartiennent Sénèque, Lucain et Juvénal, qui proteste contre l'influence grecque, contre l'imitation grecque, contre la domination exclusive qu'exerce la Grèce sur les mœurs et la littérature romaine, depuis Cicéron et Atticus, depuis Catulle, Horace et Virgile. Il faut voir avec quel dédain Sénèque le père, dans son recueil de *Controverses*, traite en général les rhéteurs grecs. Ici, Glaucon émet une pensée de mauvais goût (*corruptam sententiam*). Plus loin, Craton, Dorion parlent comme des gens en délire (*furiose, furiosissime*), Hybreas est obscène : c'est du reste le défaut des Grecs ; ils se permettent tout dans leurs déclamations (*qui nihil non permiserint sibi*). Voici une sottise : elle est d'Æmilianus, un rhéteur grec ; c'est l'espèce de sots la plus agréable (*quod genus stultorum amabilissimum est*). Le signe particulier d'Æmilianus, c'est qu'il a la sottise maigre : il met de l'aridité dans la niaiserie (*ex arido fatuus*). Quand Spiridion prend la

(1) V. Senec. *Controv.* lib. X, 33.

parole, les plus fous des Romains semblent sensés à côté de lui *(multo enim vehementius insanit quam nostri phrenetici)* (1). Sénèque le père n'a de louange et de tendresse que pour les rhéteurs latins. Il en distingue quatre surtout, les maîtres du chœur, Porcius Latro, Junius Gallio, Fuscus Arellius, Albutius Silus, qui dominent et guident tous les autres. Mais le plus grand de tous est Porcius Latro (2). On ne peut rien imaginer de plus imposant, de plus suave, de plus beau que son éloquence *(nihil illo viro gravius, nihil suavius, nihil eloquentia sua dignius)* (3). Les puristes trouvaient sans doute des taches et des irrégularités dans son style. Valerius Messala disait avec un sourire ironique: « Porcius est éloquent dans sa langue *(sua lingua disertus est)* » (4); comme si Porcius parlait une langue différente de celle de Calvus et de Cicéron. Mais cet étranger n'en était pas moins le plus écouté et le plus applaudi des rhéteurs qui soutenaient alors à Rome la vieille réputation de l'éloquence latine.

Porcius Latro, comme Sénèque, était de Cordoue. Il tenait de son pays et de sa race les qualités nouvelles dont s'étonnait le goût sévère de Messala : cette véhémence, ces traits éclatants, ces transports qui contrastaient d'une façon si frappante avec la sobriété un peu froide des Attiques et l'élégance un peu molle des Rhodiens. Exposant un jour, dans une controverse, les griefs d'un frère contre son frère, il prêtait à son personnage des cris déchirants et des accents dramatiques. Ce n'est pas seulement de la colère, c'est de la fureur que devait éprouver cet autre Thyeste. Et s'emparant d'un vers de tragédie : « Pourquoi fuis-tu ton frère? — Il le sait bien, » s'écriait-il *(usus est illo versu tragico : « Cur fugis fratrem? Scit ipse »)* (5).

Comme Sénèque, il était venu, vers le temps de la bataille d'Actium, suivre à Rome des leçons de rhétorique dans l'école de Marillus. — Le maître avait un talent distingué

(1) V. Senec. *Controv.* X, 33. — I, 2. — Cf. l. II, 14. « Agroitas massiliensis longe vividiorem sententiam dixit quam ceteri Græci declamatores, qui in hac controversia tanquam rivales nugati sunt. » (P. 171.)

(2) « Declamatoriæ virtutis Latronem Porcium unicum exemplum, etc. (Senec. *Controv.* l. IX, Præfat.)

(3) Senec. *Controv.* l. I, Præfat., p. 51, éd. Bursian.

(4) Senec. *Controv* l. II, 12. « Ingenium illi concessit, sermonem objecit. »

(5) Senec. *Controv.* l. I, p. 65.

mais timide, que goûtaient médiocrement ses deux disciples. Déclamant un jour devant eux, Marillus s'en prit à son sujet de l'aridité de ses développements. « Sur ce terrain hérissé d'épines, disait-il, je ne puis marcher qu'à la pointe du pied. — Par Hercule, s'écria Latro, ce n'est pas sur le terrain, c'est sous tes pieds que naissent les épines *(non, me hercule, tui pedes spinas calcant, sed habent)*. » Et sur le champ il fournit au maître quelques traits dont il pût orner son discours (1). — Un autre jour, cependant, Latro ne trouvait pas d'expression assez vive pour louer une pensée de Marillus. Il ne l'admirait pas seulement, « il la baisait » de tendresse *(mirari Latro, imo, ut ipse aiebat, exosculari)* (2).

Tel était l'homme : toujours aux extrêmes. Il ne savait garder en rien cette mesure, cet équilibre sans lequel les plus belles qualités s'égarent. Se mettait-il au travail? Il y restait plongé nuit et jour, sans répit, sans intervalle, et ne s'arrêtait que quand les forces lui faisaient défaut *(sine intervallo gravius sibit instabat nec desinebat nisi defecerat)*. Se livrait-il, au contraire, au plaisir? Il s'y portait avec une telle impétuosité qu'il avait peine ensuite à reprendre ses occupations *(ut vix posset ad priorem consuetudinem retrahi)*. Tantôt, chassant sur les pentes boisées des montagnes, il rivalisait de solidité et d'adresse avec les montagnards eux-mêmes. Tantôt, cédant aux caresses du repos *(blandienti otio)*, il n'avait plus que jeux en tête. Mais dès qu'il se remettait à l'ouvrage, loin de s'être rouillé dans l'oisiveté, il paraissait plus actif et plus énergique qne jamais (3).

Tout entier à l'impression du moment, Porcius Latro ne ménageait ni sa santé ni ses forces. Souvent, écrit Sénèque, témoin des excès de son ami, souvent après avoir travaillé toute la nuit, il se mettait à déclamer en sortant de table; ou bien, sitôt le repas terminé, il revenait à l'étude et ne prenait pas même le temps de digérer à loisir. Ces excès finirent par altérer sa vue et son teint *(itaque oculorum aciem contuderat et colorem mutaverat)*. Il gardait sur sa figure la pâleur des veilles et des méditations prolongées.

C'était un type étrange que cet Espagnol au teint pâle, à

(1) Senec. *Controv.* I, Præfat., p. 55.
(2) Senec. *Controv.* I, 2, p. 74.
(3) Senec. *Controv.* I, Præfat., p. 51

l'âme ardente, qui groupait autour de lui, par l'ascendant de sa parole, l'élite de la société romaine. Sa voix forte, mais négligée, et qu'il dédaignait de plier aux modulations italiennes, conservait l'accent rude de l'Ibérie *(agrestem Hispanæ consuetudinis morem non poterat dediscere)*. On ne croyait pas au début qu'elle pût se soutenir si longtemps : elle s'élevait pourtant avec le discours et captivait l'attention. — Doué d'une mémoire extraordinaire, jamais il ne relisait le discours qu'il avait préparé la plume à la main. Il l'avait appris en l'écrivant : « chose d'autant plus singulière, remarque Sénèque, que sa plume courait aussi vite que sa parole. » Il avait accru par la culture cette facilité naturelle, en sorte qu'il savait par cœur tous les discours qu'il avait débités. « Je n'ai pas besoin de tablettes, disait-il; tout est gravé dans mon esprit *(aiebat se in animo scribere)*. » Très versé dans la connaissance de l'histoire, il pouvait au seul nom d'un général raconter immédiatement la suite de sa vie et de ses exploits.

Personne ne disposa plus en maître de plus riches facultés. Un jour, toutefois, cette possession de lui-même lui fit défaut : sa présence d'esprit l'abandonna tout à coup. Il plaidait en Espagne pour un de ses proches, Rusticus Porcius. Troublé de la vue du ciel, du bruit du forum, il s'embarrassa tellement dans son exorde, qu'il débuta par un solécisme. Il ne retrouva ses moyens qu'après avoir obtenu des juges que le tribunal se transporterait du forum dans la basilique (1). — De ce moment, il se consacra tout entier à la déclamation.

Quelle était la méthode de Porcius Latro dans la déclamation? quels sujets traitait-il en général? quels arguments faisait-il valoir de préférence? quelle influence eut-il sur les lettres latines? Telles sont les différentes questions que nous voudrions examiner.

Dès le début de son discours il s'éloignait de la méthode recommandée et suivie par Cicéron, qui préfère les exordes modérés et les préparations insinuantes. « Rien dans le monde, écrit Cicéron, ne se produit complètement d'un seul jet, rien ne prend du premier coup tout son essor. La nature a préparé ce qui existe par des commencements insensibles *(omnia lenioribus principiis natura ipsa prætexuit)* (2). — Porcius au

(1) Senec. *Controv.* l. IX, Præfat., p. 242.
(2) Cicéron, *De oratore*, l. II, § 78.

contraire entrait vivement dans son sujet et d'un bond prenait son élan. Il négligeait ces détours, « ces longueries d'apprêt » où s'attardait Cicéron et donnait la première charge avec toutes ses forces. Une fois même il aborda son sujet avec une si brusque impétuosité qu'il tint son auditoire immobile d'étonnement et d'admiration *(ut attonitos homines tenuerit)* (1). Il marchait droit au but (2) et blâmait ceux qui multiplient les divisions et les subdivisions dans une cause. C'est se créer volontairement des obstacles. Ainsi des déclamateurs accusant Popilius, le meurtrier de Cicéron, disaient : « Le crime qu'on te reproche c'est d'avoir tué non seulement un homme, mais un citoyen, mais un sénateur, mais un consulaire, mais Cicéron, mais ton défenseur. » — Toutes ces distinctions, leur fit observer Porcius Latro, n'augmentent pas l'indignation, elles la fatiguent. Il faut venir d'emblée au point qui intéresse l'auditeur : c'est le nœud de la question. Tous ces degrés, toutes ces nuances sont autant de ressources offertes au coupable. S'il a tué un citoyen, un consulaire, un sénateur, il peut s'excuser par la nécessité de la guerre. Ce qui fait l'horreur de son crime, ce n'est pas même qu'il ait tué Cicéron, mais c'est qu'il a tué son avocat, celui qui l'avait défendu, celui qui l'avait sauvé. Voilà le sujet (3).

Loin de s'étendre en longs développements et en digressions agréables, Porcius au contraire ramassait ses preuves, serrait son discours *(semper contrahebat)* (4) et laissait de côté tout ce qui ne servait pas directement à son argumentation. Peu de *questions* dans ses plaidoiries; peu de lieux communs! mais ceux qu'il traitait, nous dit Sénèque, « étaient traités de main de maître et en peu de mots *(non diu, sed valenter)* (5). » Sa maxime était « que le déclamateur, comme le préteur, doit tout faire pour abréger les procès et diminuer les plaidoiries. »

Le style de ses déclamations n'était pas le style périodique

(1) Senec. *Controv.* lib. I, 7, p. 105.

(2) « Non placebat illi orationem inflectere nec unquam recta via decedere, nisi cum hoc necessitas coegisset... » (Senec. *Controv.* l. I, Præfat., p. 56.)

(3) Senec. *Controv.* l. VII, 17. « Statim illo veniendum est ad quod properat auditor, etc... »

(4) Senec. *Controv.* l. VII, 22.

(5) Cicéron insiste au contraire, par la bouche d'Antoine, sur l'usage et l'utilité des lieux communs. « Habere certos locos oportet, qui, ut litteræ ad verbum scribendum, sic ad causam explicandam statim occurrant. » (*De oratore*, l. II, § 30.)

et cadencé de l'école cicéronienne. Sa phrase courte et nerveuse caressait moins l'oreille qu'elle ne frappait l'esprit. Il ne cherchait pas à faire illusion au public par le prestige du rythme et raillait même volontiers les périodes creuses et sonores qu'on applaudissait devant lui. Il donna là-dessus une piquante leçon à ses auditeurs. Dans une controverse qu'il plaidait avec sa verve ordinaire, il termina le principal développement par une phrase aussi vide que retentissante : c'étaient de grands mots qui avaient l'air d'une idée. De toutes parts les applaudissements éclatent. Se tournant alors vers ceux qui l'applaudissaient, il leur reproche leur méprise et leur enthousiasme déplacé : « Ils ont été dupes de la cadence des mots et battent des mains pour une ineptie. » Cette leçon ne fut pas perdue. Les auditeurs furent plus réservés désormais et se pressèrent moins d'applaudir, même les belles choses, craignant toujours quelque piège tendu *(hoc effecit ut in reliquum etiam quæ bene dicta erant tardius laudarent, dum insidias vererentur)* (1).

Parce qu'il avait de la force et de l'éclat, on reprochait à Porcius Latro de manquer de finesse (2). On entendait par là sans doute qu'il ne mettait pas assez de rigueur et de subtilité dans les plans de ses harangues, dans la division et l'enchaînement de ses idées (3). Mais son art consistait à dissimuler sa finesse; car ce n'est pas être assez fin que de le paraître : *Utilissima est dissimulata subtilitas, quæ effectu apparet, habitu latet* (4). Les juges éclairés ne s'y trompaient pas. Avant de se lever pour prendre la parole, il indiquait, assis, les différentes *questions* de la controverse qu'il allait traiter : et dans cette division préliminaire, que lui seul osa jamais essayer, sa finesse ne fut pas une fois mise en défaut. Il voyait et marquait d'avance avec précision les différents points du discours, leur place et leur hiérarchie. — Dans le développement, il n'avait pas seulement des élans passionnés, des cris pathétiques, mais des traits ingénieux, des mots justes, des observa-

(1) Senec. *Controv.* l. VII, 19, p. 212.

(2) Senec. *Controv.* l. I, Præfat. « Putant eniem fortiter quidem, sed parum subtiliter eum dixisse. »

(3) Cf. Tivier. *Thes. Lat.* « Salebris potius quam æquali tenore procedebat (unde visus parum subtiliter dixisse, id est nullo certo ordine argumentorum). » (Cap. II, § I, *de Porcio Latrone*, p. 31.)

(4) Senec. *Controv.* I, Præfat.

tions délicates ou profondes sur le cœur humain, des sentences morales qui font le prix et l'intérêt de ces controverses imaginaires.

On a beaucoup exagéré la bizarrerie des causes factices que l'on débattait dans l'école. On s'est égayé sur ces sujets extraordinaires des *jumeaux languissants* et du *cadavre mangé*. On a cité malignement, après Tacite, les titres de certaines thèses usitées chez les rhéteurs : les récompenses des tyrannicides, l'alternative offerte aux filles outragées; les remèdes à la peste, le fils déshonorant le lit paternel (1). On aurait pu citer encore : la prêtresse prostituée, la fille du chef de pirates, le père et le fils dissolus, et toutes ces questions d'héritage entre frères, fils et belles-mères; tous ces procès entre pères et fils *(abdicati filii; pater abdicans; abdicandus quia fratrem abdicatum adoptavit; exsul pater fundo prohibitus,* etc.). Mais peut-on juger ces exercices sur leurs titres?

On a fait ressortir les travers d'esprit que pouvaient donner aux déclamateurs ces situations violentes, recherchées, exceptionnelles. De pareilles matières ne devaient-elles pas nécessairement « les transporter hors de la vie commune, hors de la vraie donnée des passions humaines? leur suggérer des raisonnements tirés de loin, c'est-à-dire presque toujours faux? leur inoculer ce non-sens qui empoisonnait alors dans les écoles jusqu'aux sources de la pensée (2)? » — Mais ces sujets qui nous étonnent avec leurs situations violentes et tendues, ces matières compliquées et romanesques étaient au fond moins éloignées de la vie commune qu'elles n'en avaient l'air. On a beau dire avec Quintilien « que les causes dont les rhéteurs plaident le pour et le contre, ne se rencontraient jamais dans la vie et au barreau; il est constant, remarque avec raison M. J. Denis, qu'en mettant sans cesse en question le pouvoir du père de famille, qu'en revendiquant ou la liberté du fils, ou les droits de la femme et de la mère, ils agitaient des questions vivantes qui faisaient dans ce moment même l'objet des méditations et des travaux des jurisconsultes (3). » — Par exemple, dans la 8e controverse du premier livre de Sénèque, un père veut empêcher son fils, qui trois fois

(1) Tacite, *Dialog. Orator.*, § 35.
(2) V. Nisard, *Études sur les poëtes latins de la Décadence*, t. II, ch. I, § 3, *passim*.
(3) V. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*, t. II.



déjà a bravement servi sous les drapeaux, de retourner une quatrième fois à l'armée. Le fils persiste à reprendre les armes. Latro plaidait avec véhémence la cause du père : « Je te retiendrai, criait-il à son fils. Au moment de quitter la maison, tu trouveras mon corps sur le seuil. Pour arriver à l'ennemi foule d'abord le cadavre de ton père. » Publius Asprenas faisait répondre au fils : « J'obéis, mon père, aux leçons que vous m'avez données vous-même. N'est-ce pas vous qui me disiez jadis que la gloire nous rend immortels? N'est-ce pas vous qui embrassiez mes blessures quand je revenais du combat? Les premières impressions qu'a reçues notre âme y dominent toujours. » Latro, discutant les motifs du fils, aurait voulu qu'il agît plutôt par réflexion que par entraînement (1). Était-ce donc une discussion si bizarre? — Dans la 9e controverse du deuxième livre, à propos du fils d'un citoyen pauvre qui refusait d'entrer par adoption dans une famille riche, Porcius Latro justifiait l'usage tout romain de l'adoption. « L'adoption a mêlé les familles des Scipions et des Émiles. C'est ainsi que depuis l'origine de la ville jusqu'à nos jours s'est perpétuée la noblesse des patriciens. L'adoption corrige les caprices du sort *(adoptio fortunæ remedium est).* » Était-ce donc un argument tiré de si loin? — Une des premières causes qu'ait plaidées Quintilien, non pas à l'école mais au barreau, devant le tribunal du préteur *(prætor de parricidio),* était par hasard un sujet de déclamation en usage chez les rhéteurs (2). Il se trouvait donc, dans la vie réelle, en présence d'un de ces cas débattus par les *scholastici* qu'il condamne.

Les titres étranges recouvraient du reste des situations parfois assez naturelles et souvent très vraisemblables. Celles même qui nous paraissent le plus « toucher au drame ou à la nouvelle », offraient des textes commodes aux peintures de mœurs, aux revendications sociales, aux sentences morales, politiques ou philosophiques. Lisez, par exemple, la sixième controverse du premier livre de Sénèque intitulée : La fille du chef de pirates. C'est un roman. M. Saint-Marc Girardin y a

(1) « Latroni non placebat hic color : malebat adulescentem judicio quam morbo laborare. » (Senec. *Controv.*, I, 8.

(2) V. notre étude sur *Quintilien avocat.* (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, septembre 1880.)



retrouvé l'original et le modèle d'un des plus intéressants récits de Scudéry, d'un épisode de l'*Illustre Bassa.* Eh bien! dans ce cadre romanesque, les déclamateurs latins ont glissé les observations les moins fantastiques sur la noblesse, sur les mariages d'argent et le danger des grosses dots. Rien n'est plus pratique et plus sensé que le développement de cette donnée imaginaire (1).

Un fils de famille fait prisonnier par des pirates a été délivré par la fille même de leur chef. Il a pu s'enfuir et revient chez son père avec celle qui l'a sauvé. Mais le père veut séparer les deux amants pour faire épouser à son fils une riche et noble héritière. — Le fils combat les intentions de son père. A quoi bon rechercher la noblesse! « Il est des nobles qui, par leurs crimes, ont terni les images de leurs ancêtres : il est des hommes sans naissance qui ont laissé un nom à leurs descendants. Si les hommes pouvaient eux-mêmes choisir leur origine, personne ne serait humble ni pauvre. Mais tant que nous vivons, la fortune nous gouverne et nous assigne la place qu'il lui plaît. C'est d'après nos œuvres qu'il faut nous juger. » Et le jeune homme cite à son père les noms de Marius, de Pompée, de Servius Tullius. « Voyez Rome elle-même. Ses collines ont été nues. Eh bien! dans la vaste enceinte de ses murailles il n'y a rien de si glorieux aujourd'hui que l'humble cabane de son fondateur (2). »

C'est le thème que développera plus tard Juvénal. Voici maintenant celui que Plaute a déjà traité dans ses comédies.

(1) Les fictions les plus romanesques ont toujours un fondement réel. M. Havet, dans son beau livre sur l'*Hellénisme*, puise souvent au recueil des *Controverses* de Sénèque et en tire des renseignements précieux sur les idées et les croyances du siècle d'Auguste. Lisez, par exemple, l'analyse qu'il donne de la deuxième Controverse du premier livre, *Sacerdos prostituta*. « Une vierge prise par des pirates a été livrée à un prostitueur. Mais à mesure que des hommes approchaient d'elle, elle obtenait d'eux de l'épargner. Un jour, elle rencontre un soldat plus brutal, de qui elle ne peut obtenir grâce; elle le tue en lui arrachant son épée. On l'absout de ce meurtre; on la renvoie dans son pays. Là elle ne craint pas de se présenter pour être prêtresse, mais quelques-uns la repoussent à la fois comme impure et comme homicide. Sa défense était le thème proposé aux orateurs. Un d'entre eux lui faisait dire que ce n'était pas elle qui avait pu tuer ce soldat; un être plus qu'humain, paraissant à côté d'elle, l'avait assistée et avait donné des forces à son faible bras. Et l'orateur s'écriait : Qui que vous soyez, dieux immortels, qui avez fait un miracle pour la tirer de ce lieu infâme, vous n'avez pas protégé une ingrate; elle vous consacre la virginité qu'elle vous doit. » — N'est-ce pas une preuve du respect que conservait cette époque dissolue pour la virginité, et « de ce qu'on pourrait appeler la religion de la chasteté »?

(2) Senec. *Contror.* l. I, 6, p. 92 et sq.



La dot est plutôt un fléau qu'un avantage. « C'est un tyran redoutable qu'une femme riche *(impotens malum est beata uxor)*. Quand cette fille que vous voulez que j'épouse aura rempli mes coffres d'argent, que serai-je? un esclave opulent. Jugez, mon père, quelle différence entre la femme que j'ai choisie et celle que vous me proposez. Si l'une me quitte, elle emportera ses richesses; l'autre, en s'éloignant, ne me retirera rien de ce qu'elle m'aura donné. S'agit-il d'une adoption? que le jeune homme qui change de famille s'informe des biens et des ancêtres de celui qui veut l'adopter, je le comprends. Mais quand il s'agit d'un mariage, que doit-on demander à la femme sinon qu'elle réponde à vos désirs, qu'elle n'aime rien plus que son mari, qu'elle soit bonne, qu'elle soit courageuse, qu'elle puisse dans la mauvaise fortune supporter sa part de vos maux? Possède-t-elle ces qualités? je la trouve assez riche. — Nous ne pouvons pas être heureux ensemble; soit! nous unirons notre malheur; nous en avons déjà l'habitude *(non possumus una felices esse : quod solemus, una infelices erimus)*. » — Changez les noms des personnages. Qu'au lieu d'être la fille d'un pirate, la jeune fille soit une simple plébéienne : est-il rien de plus commun qu'une semblable situation? rien de plus bourgeois au fond que cette fiction romanesque? et faut-il que le titre de la controverse nous abuse sur le véritable sujet de la discussion?

La société romaine du Iᵉʳ siècle est peinte au vif, à vrai dire, dans la plupart de ces plaidoiries. La vingtième controverse, où l'intendant de la femme mariée est accusé par le fils d'un premier lit d'avoir tué son père, n'est pas une cause si rare qu'on pourrait le croire au premier abord. Elle s'explique par les changements apportés dès l'époque de Cicéron dans la condition de la femme et l'organisation du régime dotal. La femme que la loi mettait jadis, elle et sa dot, sous l'entière dépendance du mari, *in manu mariti*, s'est affranchie peu à peu de ce joug étroit. Elle a maintenant sa fortune à part qu'elle administre ou fait administrer par un intendant, *procurator*. L'intendant de son choix, l'homme de confiance, s'insinue partout et se mêle de tout dans la maison, « même des affaires du mari [1]. » Connaissez-vous le personnage? C'est cet

[1] V. Duruy, *Histoire romaine*. — Cf. Cicéron. *Pro Cæcina*. — Senec. *Controv.* l. VII, 20, p. 213, éd. Bursian.

Ebutius que nous montre Cicéron dans le *pro Cæcina :* « flatteur des dames, avocat des veuves, chicaneur de profession, ignorant et sot parmi les hommes, habile et savant avec les femmes, adroit à séduire par les apparences d'un faux zèle et d'une amitié hypocrite (1). » C'est l'intendant joli garçon *(procurator speciosus)* que mettent en scène Arellius Fuscus et Porcius Latro. De la rivalité de l'intendant et du mari naissaient des querelles ou des crimes. La déclamation nous indique un résultat de la nouvelle condition des femmes à Rome.

Nul ne décrit plus exactement que Porcius Latro, la tenue, les manières, les habitudes des dames romaines au temps d'Auguste. Nul ne leur reproche plus sévèrement leurs défauts et ne leur trace plus nettement leurs devoirs. La liberté récente dont elles jouissaient les avait rendues plus coquettes et plus hardies. De là des chutes fréquentes et de bruyants scandales. Une déclamation de Porcius Latro sur ce sujet délicat nous explique les vers d'Ovide et commente les lois d'Auguste touchant les mœurs et la famille (2). Le luxe est la première source du mal. « Quand une matrone, dit l'orateur, veut rester à l'abri d'injurieuses sollicitations, elle doit se vêtir tout juste assez bien pour ne pas paraître négligée. Elle doit s'entourer de compagnes dont l'âge respectable écarte, à défaut d'autre protection, l'insolence des libertins *(impudicos)*. Il convient qu'elle garde les yeux baissés. Aux saluts empressés des galants qu'elle oppose une froideur impolie plutôt qu'une politesse engageante *(inhumana potius quam inverecunda sit)*. Si elle ne peut se dispenser de répondre, que sa rougeur prouve sa confusion et qu'elle donne un tel gage de modestie que son visage, avant sa parole, dise non à tout amoureux *(sic se in verecundiam pigneret ut longe ante impudicitiam neget ore quam verbo)*. Aucune passion n'osera s'attaquer à la vertu qui se défend si bien. Voyez au contraire ces femmes qui se présentent le front paré de séductions, à peu près aussi nues que si elles n'avaient pas de vêtements *(paulo obscurius quam posita veste nudæ)*. Leur langage est plein d'un si gracieux enjouement, leur ton a de si molles caresses que tous ceux qui les voient n'hésitent pas à les approcher. Étonnez-vous

(1) Cicéron, *Pro Cæcina*, § 5.

(2) Senec. *Controv.* l. II, 15. Porcii Latronis. — « Quanquam eo prolapsi jam mores civitatis sunt, ut, etc... » (P. 172.)



ensuite qu'après avoir révélé leurs désirs par tant de moyens (1), par leur toilette, par leur démarche, leur conversation, leur physionomie, elles trouvent des gens qui ne se dérobent pas aux avances de leur effronterie! »

Cette vigoureuse tirade se trouvait dans une controverse dont le sujet (il faut bien l'avouer) n'avait rien d'extraordinaire. Un négociant, de retour d'un long voyage, trouvait sa femme jeune et belle en possession d'une fortune dont elle avait hérité en son absence. Cette libéralité lui venait d'un marchand étranger, qui s'était établi et qui était mort dans son voisinage. Le mari accusait sa femme d'adultère.

« J'accuse une adultère convaincue par sa richesse même. Je l'amène ici hors d'une maison où je ne vois plus rien qui soit à moi. Tandis que je bravais sur mer et sur terre les dangers d'un long voyage, elle tirait d'une maison voisine plus de fortune que je n'en recueillais à travers les mers... Et pourtant je me rappelle quelles recommandations je lui faisais au départ. Mais si vous voulez savoir comment un jeune homme beau, riche, inconnu est venu se loger dans le voisinage d'une femme belle et que l'absence de son mari laissait libre de ses actions; comment il est mort, épuisé par les excès d'une passion dont il s'enivrait nuit et jour, interrogez la rumeur publique. » — La jeune femme, il est vrai, proteste de son innocence. Mais quelle apparence qu'elle soit sincère! « — Quand donc as-tu écrit à ton mari pour l'avertir de l'injure faite à ton honneur? Quand as-tu hâté son retour, de peur que l'isolement ne t'exposât à de nouveaux outrages? Combien il m'eût été plus honorable d'apprendre par une lettre de ma femme l'affront fait à mon foyer que d'en être informé par le testament du séducteur! Tant de fois poursuivie, pourquoi n'as-tu pas détourné ce visage qui pouvait plaire et jeté ces ornements maudits comme la cause d'une telle injure *(ornamentum veluti causam talis injuriæ exsecrata es)?* N'était-ce pas déjà t'engager? On te propose la honte et tu restes muette *(rogata stuprum tacet)*. »

Et se tournant ensuite vers les juges: « J'accuse cette femme d'adultère, moi qui l'ai prise en mariage; moi qui ai

(1) Nous suivons le texte de Bursian : « Cum tot argumentis *impudicitiam præscripserit,* » de préférence au texte de l'édition Lemaire : « *Pudicitiam proscripserit.* »



prié les dieux de faire naître d'elle des enfants qui nous fussent communs; moi qui serais heureux de la croire encore chaste et fidèle. L'indifférence de notre siècle ira-t-elle jusqu'à permettre que la femme coupable oppose aux plaintes de son mari le témoignage d'un étranger, de l'homme même qui l'a séduite? Celui qui te loue, te nuit ici plus que celui qui t'accuse. Il la déclare honnête dans son testament: et moi je la proclame coupable. Lequel croirez-vous? le citoyen ou l'étranger? l'amant ou le mari?... Ah! ne devait-elle pas plutôt opposer à tous les mauvais bruits du dehors cette seule réponse: Je suis aimée de mon mari! » — Ces divers morceaux d'éloquence ne sont pas d'un parleur vulgaire: et la cause ainsi plaidée par Porcius Latro jette une assez vive lumière sur les mœurs de la Rome d'Ovide et d'Auguste.

A côté de Latro d'autres déclamateurs attaquaient le luxe stérile et les ruineuses prodigalités des riches : ces constructions immenses où venaient s'engloutir, pour les délices d'un maître insensé *(ad delicias dementis luxuriæ)*, le marbre, l'argent et l'or; tous les bois précieux, des forêts entières *(cæduntur ubique gentium silvæ)*. Ils signalaient ces violences faites à la nature pour bâtir au milieu des flots; pour transporter ou simuler des montagnes, des fleuves, des vallées dans l'enceinte des villas et des palais *(montes silvasque in domibus marcidis imitantur)* (1). Ils dénonçaient ces grands seigneurs qui recrutaient des légions d'esclaves et d'eunuques; qui mutilaient sans pitié de pauvres enfants destinés à subir leurs infâmes caprices et qui «n'étant pas hommes eux-mêmes, voulaient empêcher les autres de l'être *(et quia ipsos pudet viros esse, id agunt ut quam paucissimi sint)*. »

La coutume qui permettait au père de famille de reconnaître ou d'abandonner son enfant nouveau-né, coutume barbare encore autorisée par les lois, fournissait aussi plus d'un thème aux moralistes de l'école (2). Porcius Latro, Cassius Severus, Vibius Gallus déploraient le sort des victimes de cet incroyable abandon. Ils s'indignaient contre les spéculateurs impudents qui recueillaient les enfants exposés, les élevaient

(1) Senec. *Controv.* l. II, 9, p. 121-122.
(2) V. *Controv.* l. IX, 26. «Quidam duos filios expositos sustulit, educavit. Quærenti patri naturali pollicitus est se indicaturum ubi essent... » (P. 261, éd. Bursian.)

pour la mendicité et le vagabondage, et les estropiaient en bas-âge pour en faire des mendiants plus pitoyables et, par suite, plus avantageux (1). Ils flétrissaient tour à tour les parents et le bourreau de cette famille d'orphelins. — « Ce scélérat, disait Porcius Latro, vit des revenus de sa cruauté *(vectigalis isti crudelitas)*. Tu mendierais, si tu n'avais fait tant de mendiants. » — « Voyez, s'écriait Vibius Gallus, voyez les membres de ces infortunés. Celui-ci a les mains coupées, celui-là les yeux crevés, cet autre les pieds brisés. Chose inouïe! c'est l'homme intact et vigoureux qui se laisse nourrir : ce sont les infirmes et les estropiés qui le nourrissent. Ces malheureux enfants errent autour de la demeure de leurs parents qu'ils ne connaissent pas : et plus d'un peut-être n'obtient pas de son père sa chétive nourriture *(errant miseri circa parentum suorum domos...)* » Ce tableau n'est-il qu'une fiction? et ces rhéteurs n'avaient-ils pas vu de leurs yeux « l'entrepreneur de misères publiques, au milieu de sa troupe de borgnes, de manchots et d'affamés? »

D'un autre côté, Labienus demandait avec ironie « *si les honnêtes gens*, coupables eux-mêmes de tant d'attentats, avaient bien le droit de condamner ce misérable? » Il alléguait pour la défense de celui-ci « l'impunité dont jouissaient les grands seigneurs, non moins barbares et non moins coupables que lui *(et infamem reum majorum criminum impunitate defendit)* (2). » Enfin Gallion, feignant d'approuver le bourreau, regardait les tortures qu'il infligeait comme un service rendu à la République : « Tant mieux! il y aura moins de pères désormais pour exposer leurs enfants *(pauciores erunt qui exponant filios)!* » — Ce sarcasme n'était-il pas, après tout, la conclusion la plus pratique de ces satires morales et de ces pathétiques invectives?

Mais les rhéteurs ne se bornaient pas à ces tableaux de mœurs : ils discutaient aussi des questions de droit dignes d'être soulevées et débattues. Quintilien, après Sénèque le père, cite plusieurs de ces controverses juridiques et nous

(1) Senec. *Controv.* l. X, 33. « Quidam expositos debilitabat et debilitatos mendicare cogebat. » (P. 316, éd. Bursian.) — Cf. Boissier, *Religion romaine*, t. II, l. III, ch. IV : *Les esclaves*. — *L'opposition sous les Césars*, ch. II, § 4.

(2) V. Lib. X, p. 322. « Labienus tam diserte declamavit partem ejus qui debilitabat expositos, quam nemo alteram partem. » — Cf. Havet. *L'Hellénisme*, ch. XIII, p. 228 : La philosophie sous Auguste et Tibère.

indique le point où la déclamation se rencontrait avec la jurisprudence : « Les discussions les plus ordinaires des jurisconsultes, écrit-il, roulent sur la *lettre* et l'*esprit* de la loi *(scripti et voluntatis frequentissima inter consultos quæstio est).* Il n'est donc pas étonnant que de pareils débats se produisent dans les écoles (1). » Les sujets inventés par les rhéteurs sur ces matières difficiles pouvaient bien être absurdes en fait : logiquement, ils ne l'étaient point. « Voici un cas que mentionne Quintilien et qui ne s'est peut-être jamais présenté, mais qui fait ressortir très bien les difficultés inextricables de la *manus* ou du pouvoir soit du père, soit du patron : — Qu'un père ait plein pouvoir (droit de mettre la main, *injectio manus*) sur son fils; un patron sur son affranchi; que les affranchis suivent l'héritier : telle est la loi. Une personne prend pour héritier le fils de son affranchi. Après la mort du testateur, le père et le fils réclament réciproquement l'un contre l'autre le droit de *manus*. Qui doit l'obtenir? L'un s'appuie sur la lettre du droit ancien; l'autre invoque le droit naturel (2). » — Un père renonce son fils *(abdicat filium)* parce qu'il s'est enrôlé ou qu'il s'est marié sans son consentement. La sévérité du père est-elle juste? Tout ce qui est juste, répond Quintilien, est fondé sur la nature ou sur la loi *(justum omne continetur natura vel constitutione : constitutio est in lege, judicato, pacto)* (3). — Tout se ramenait donc, en définitive, dans ces débats fictifs, à des questions de droit écrit ou de droit naturel. C'était là ce qui se cachait sous les prosopopées et les figures variées des rhéteurs. C'est le fond de la plupart des discours du recueil de Sénèque.

Toutes ces controverses de fils *abdicati*, qui réclament contre l'exhérédation paternelle, correspondent à une transformation qui s'opère, à cette époque, sous l'influence de la philosophie, dans le vieux droit romain et la jurisprudence traditionnelle. Autrefois le père de famille avait la liberté absolue de déshériter ses enfants : *licet eos exhæredare quos et occidere licebat* (4).

(1) Quintilien, *Institut. Orat.*, l. VII, § 6.

(2) Quintilien, *Institut. Orat.*, l. VII, § 7. — Cf. Denis, *Histoire des théories et des idées morales dans l'antiquité*. Nous empruntons à M. Denis, sauf quelques changements, ce passage sur les rencontres de la déclamation et du droit. V. t. II, p. 193.

(3) Quintilien, *Institut. Orat.*, l. VII, § 4.

(4) Paul, l. II, *de lib. et post.* — Ulpian, *Fragm.*, XI, 14. — Cf. Amédée Thierry, *Tableau de l'Empire romain*, l. IV.

La volonté du testateur créait seule le droit de l'héritier. Désormais on oppose à cette volonté toute-puissante des droits qui la limitent ou qui l'enchaînent. Les lois de la nature sont invoquées contre la législation établie, et l'État lui-même intervient en faveur des *déshérités*. « La plainte d'*inofficiosité* peut être portée par l'héritier du sang dépouillé contre le testament qui le dépouille ; et l'admission de la plainte entraîne la nullité du testament. Par une fiction fondée sur les théories du droit naturel, le juge suppose qu'un père qui a déshérité les siens, sans motif grave, ne jouissait pas alors de sa pleine raison : *res illo colore defenditur apud judicem, ut videatur ille quasi non sanæ mentis fuisse, quum testamentum inique ordinaret* (1). » — De là ces controverses, en apparence si bizarres où les fils accusent les pères de démence. (V. Sénèque, *Controv.*, L. II, xiv, *filius accusat patrem dementiæ.*— Cf. *ibid.*, L. II, xi, xii.)

Porcius Latro, dans ses controverses, avait coutume d'opposer le droit naturel au droit écrit, l'équité à la lettre de la loi. — Dès la première déclamation qu'il prononça, jeune homme encore, dans l'école de Marillus, sur la question des aliments dus par les fils à leurs parents, il distinguait déjà le *droit* et l'*équité (Latro duas quæstiones facit : divisit in jus et æquitatem)* (2). Et Gallion, développant l'idée de Porcius Latro, s'écriait avec éloquence : « Il y a des devoirs qui ne sont pas écrits dans la loi, mais qui sont plus certains et plus impérieux que toutes les lois écrites : donner l'aumône à un mendiant, la sépulture à un cadavre *(stipem porrigere mendico et humum cadaveri)*. Il est injuste de ne pas tendre la main à ceux qui sont tombés : voilà le droit commun de l'humanité (3). »

Dans une cause de divorce, Porcius Latro, contrairement à l'opinion générale, invoquait l'équité, non la loi. — Un mari voulait répudier sa femme, sous prétexte de stérilité. Mais cette femme, mise à la torture, avait peu de temps auparavant gardé, malgré les souffrances, le secret de son mari. La répudiation était-elle possible ? — Il ne s'agit pas de savoir, disait

(1) Amédée Thierry, *Tableau de l'Empire romain*, ch. IV : Marche vers l'unité par le Droit, p. 297.

(2) Senec. *Controv.* l. I, i, p. 62. « Liberi parentes alant aut vinciantur. »

(3) Gallio quæstionem primam Latronis duplicavit sic :... quædam in jure non scripta sed omnibus scriptis certiora sunt. »

Latro, si la femme peut être légitimement répudiée, mais si elle peut être renvoyée sans ingratitude. La question de droit ici se résout dans une question d'équité. Butéon, rhéteur sec mais habile, était d'un avis différent. « Comment en appeler à l'équité, lorsqu'on discute non ce qu'il faut faire, mais ce qu'il est permis de faire? » — Mais Passienus donna raison à Porcius Latro : « Creusez la question, disait-il; et vous verrez que le divorce ne peut avoir lieu, même quand il serait permis *(apparet quam utique ne oportuerit, ne si licuit quidem)*. Qu'importe qu'il soit légal, s'il n'est pas équitable! *(itaque in æquitatis tractationem cadunt etiam quæ juris sunt)* (1). »

Plus moraliste que jurisconsulte, c'était surtout le cœur humain qu'étudiait et qu'analysait Porcius Latro. C'était dans les passions, dans les sentiments les plus intimes de l'âme qu'il cherchait le ressort des actions, le mobile des crimes ou des vertus qu'il devait apprécier en public. Il négligeait d'habitude la formule de la loi, l'édit du préteur et consultait plutôt la conscience pour juger la valeur des actes qu'il entreprenait de défendre ou de blâmer. *Latro hanc controversiam quasi tota officii esset declamavit,* écrit Sénèque: *nullas quæstiones juris inseruit* (2). L'excuse qu'il employait le plus volontiers, l'argument qu'il excellait à faire valoir en faveur de ses clients, c'était l'irresponsabilité du coupable. Il se demandait jusqu'à quel point la faute avait été volontaire. N'avait-elle pas été commise dans une heure d'égarement, d'entraînement irréfléchi (3)? L'accusé n'était-il pas un malade, toute passion violente étant une maladie? *Morbus,* c'est le mot qu'il emploie d'ordinaire pour désigner une affection déréglée.

Cimon est accusé d'avoir tué sa femme qu'il a surprise en adultère. — Il faut examiner, dit Latro, si, sous le coup de la passion et de la colère, il n'avait pas perdu possession de lui-même. Dans ce cas, il mériterait le pardon *(an, si affectu et indignatione ablatus non fuit in sua potestate, ignoscendum sit illi)* (4). — Un voyageur, tombé entre les mains des pirates, a fait un serment pour obtenir sa liberté. Le serment est-il

(1) Senec. *Controv*. l. II, 13. « Torta a tyranno uxor. »
(2) Senec. *Controv*. l. VII, 19, p. 209.
(3) Senec. *Controv*. l. I, p. 63. « Non feci ratione, affectu victus sum. »
(4) Senec. *Controv*. l. IX, 24, p. 247.



valable quand il a été arraché par la nécessité (1)? Ceux qui sont dans un grand péril cessent aussitôt de s'appartenir. *(Latro hoc colore usus est: scitis periclitantes alieno arbitrio agere)* (2). — Un père, injuste et cruel envers son fils, réclamait de lui des aliments. Il mettait en avant les droits de la nature: Je t'ai engendré, je t'ai élevé. « Les grands crimes abolissent les droits de la nature, » répondait le fils par la bouche de Porcius Latro *(magnis sceleribus jura naturæ intereunt)*. Il reprochait au vieillard une lettre écrite jadis contre lui et qui demandait son supplice. Mais le père exposait sa détresse et ses malheurs: « Je ne sais ce que j'ai pu écrire: j'avais alors perdu la raison *(jam mihi excussa mens est)*. Un de mes fils était prisonnier: l'autre avait péri de la main de son frère. Couvert du sang de mon enfant, seul, vieillard infortuné, je me suis pris à détester tous les miens (3). » — Un jeune homme était accusé de violence et de séduction. « J'étais ivre, lui fait dire Latro; j'ignore ce que j'ai pu faire. Aujourd'hui même je crois plutôt à ma faute que je ne me la rappelle (4). » — Dans une controverse assez singulière d'ailleurs, un père accusé de démence par son fils se défendait devant les juges. Il avait, dans un accès d'implacable ressentiment, dit à sa fille, qui l'avait quitté pour suivre son mari dans le camp opposé: « Meurs! » et l'infortunée s'était pendue de désespoir. « Je suis emporté, dur, cruel, je l'avoue; objectait le père: mais je ne suis pas fou. Dis-moi: tu n'as pas de sens, tu ne comprends rien. Je fournirai, si je le puis, des preuves de mon bon sens. Je répondrai: Ai-je jamais, dans le conseil, émis des avis déraisonnables? Quel acte de démence ai-je commis? Tu ne peux pourtant condamner ton père pour des paroles! Que dis-je? Pour une parole (5)? » — Porcius repoussait avec habileté ces accusations de démence si vagues et si dangereuses. Un fils taxait son père de démence pour ses prodigalités coupables. « Que l'on compare son luxe et le

(1) Senec. *Controv.* l. I, p. 95. « An nemo jurejurando teneatur, quo per necessitatem adactus est. »
(2) Senec *Controv.* l. II, xi, p. 147.
(3) Senec. *Controv.* l. I, 7. « Liberi parentes alant aut vinciantur. »
(4) Senec. *Controv.* l. VII, 23. « Rapta raptoris aut mortem aut indotatas nuptias optet. »
(5) Senec. *Controv.* l. X, 32, p. 313. « Damnare non potes patrem propter verba, immo propter verbum. »

mien, » répond le père. « Tu consumes, toi, le patrimoine de ton père; moi, je dépense celui de mon accusateur. Embarque-toi, sers dans l'armée, voyage, amasse tant que tu es jeune: tu pourras jouir quand tu seras vieux. Mais aujourd'hui mon accusateur semble éprouver à la fois deux sentiments contraires: il désire voir condamner celui qu'il accuse, mais absoudre la faute dont il le charge *(cupit reum damnari, crimen absolvi)* (1). »

Nul doute qu'il n'y eût de l'alliage dans le talent de Porcius Latro. Le rhéteur Albutius trouvait plus d'enflure que de force à certaines phrases de Latro que le public jugeait admirables *(Latronis illas sententias aiebat tumidas magis esse quam fortes)* (2). En effet sa fougue devenait facilement de l'emphase. Il abusait parfois des figures. Tantôt, nous dit Sénèque, Porcius, en guise d'exercice, n'écrivait que des épiphonèmes, tantôt que des enthymèmes. Imagine-t-on un discours composé d'un bout à l'autre d'exclamations et d'apostrophes *(epiphonemata)?* — Un autre jour, il ne débitait que des *sentences*, c'est-à-dire des pensées qui ne tiennent pas tellement au sujet qu'on ne puisse les en détacher pour les transporter ailleurs: pensées sur la fortune, sur la cruauté, sur le siècle, sur la richesse. C'est ce qu'il appelait ses provisions, sa réserve *(hoc genus sententiarum supellectilem vocabat)* (3).

Malgré ce qu'elle avait d'artificiel et de cherché, cette partie de son œuvre devait être la plus brillante et la plus solide. Nous pouvons l'apprécier d'après les fragments qui nous restent : et nous ne craignons pas de louer hautement une foule de sentences bien frappées, de traits vifs, d'observations fines ou élevées, qui donnent une valeur morale et philosophique à ce recueil de déclamations. Ainsi, Latro faisait répondre aux trois cents Spartiates laissés seuls devant Xerxès : « *Electi sumus, non relicti.* » — A quelqu'un qui s'excusait de rendre le mal pour le mal : « *Imitationem alienæ culpæ innocentiam vocas?* » — Il disait à des juges : « *Ita apud vos tutius est peccare quam erubescere?* » — Il définissait, avant Sénèque,

(1) Senec. *Controv.* l. II, 14. — Cf. *Excerpta Controv.* II, 6. Pater et filius luxuriosi.

(2) Senec. *Controv.* l. X, 30, p. 304.

(3) Senec. *Controv.* l. I, Præfat., p. 55. « Aliquo die nihil præter has translatitias quas proprie sententias dicimus, quæ nihil habent cum ipsa controversia implicitum... »



la véritable condition du bienfait: « *beneficium esse quod judicio detur, non quod furore aut morbo.* » — Il démasquait l'hypocrisie d'un prétendu sage: « *Turpe est sic castigare vitia ut imiteris* (1). »

Mais ne distinguons pas dans les sentences des *suasoriæ* et des *controversiæ* celles qui appartiennent en propre à Porcius Latro de celles qui sont dues à ses émules ou à ses disciples. Elles sont en quelque sorte la propriété indivise de tous les déclamateurs, qui se les prêtent et se les empruntent tour à tour. Relevons seulement, en passant, ce qui s'y trouve d'expressions ou d'idées neuves, de détails caractéristiques sur l'état des esprits à l'époque d'Auguste.

Les sentences les plus fréquentes sont des appels à la conscience du genre humain; des vérités générales, devenues depuis des *lieux communs,* mais qui ne manquaient alors ni de hardiesse, ni de nouveauté. La plupart des rhéteurs, à l'exemple de Porcius Latro, mettent en regard les lois de la nature et celles de la société. — La nature n'a créé ni riches, ni pauvres; ni nobles, ni plébéiens; ni maîtres, ni esclaves.— L'esclave n'était qu'un instrument animé pour Aristote. ἔμψυχον ὄργανον: et le grand philosophe enseignait que cet instrument était né spécialement pour remplir ce rôle, qu'il était naturellement esclave (2). « Non, s'écrie Albutius; personne ne naît esclave! C'est la fortune, c'est le hasard qui crée ces distinctions d'hommes libres, d'esclaves et d'affranchis. » Et il défendait un père de famille du reproche d'avoir donné sa fille en mariage à l'esclave fidèle qu'il venait d'affranchir (3).

Le sentiment de l'égalité originelle des hommes se fait jour

(1) Pour ces diverses citations V. Sénèque, *Suasor.* p. 11. — *Controv.* l. I, p. 57; — l. I, 6, p. 96; — l. II, 14, p. 169.

(2) Aristote considérait l'esclavage comme étant de droit naturel. Il pensait que la nature produit des hommes libres et des esclaves, des Grecs et des Barbares, comme des cerisiers et des pommiers. (V. Aristote, *Politique,* I, I, 5.) — Cf. *Morale à Nicomaque,* VIIIe livre. Ed. Lucien Lévy.

(3) Senec. *Controv.* l. VII, 21. — Sénèque le philosophe dira bientôt: « Tous les hommes, si l'on remonte à l'origine, ont les dieux pour pères (*omnes, si ad originem primam revocamur, a dis sunt*) » (Epist. 44.) — Et sous Alexandre Sévère, Ulpien écrira: « Par droit naturel, tous les hommes naissent libres et égaux. » (V. Dig. I, I, 4.) — L'affranchissement testamentaire devient du reste de plus en plus fréquent à partir d'Auguste et la condition de l'esclave s'adoucit sous l'influence de l'esprit nouveau. — Cf. Havet, *L'Hellénisme,* ch. XIII: La philosophie sous Auguste et Tibère.



dans les controverses qui mettent le pauvre aux prises avec le riche. — « Cet homme me dit : tu ne suivras pas la même route que moi; tu ne marcheras pas sur mes traces *(non ambulabis, inquit, eadem via qua ego...)*; tu n'offenseras pas la délicatesse de ma vue de l'aspect lugubre de tes vêtements. — En effet, juges, c'est un forfait indigne. Je suis pauvre, cet homme est riche; et nous foulons la même terre! *Facinus indignum, judices, factum est: pauper et dives eamdem terram calcavimus* (1). » — Les déclamateurs s'élèvent contre les richesses et font l'éloge de la pauvreté. « Que je t'aime, ô pauvreté, puisque, grâce à toi, je suis resté honnête! *(quam te, paupertas, amo, si beneficio tuo innocens sum!)* » — « Les riches ont bien des vices; mais voici le plus grand de tous : ils ne savent pas aimer *(suos non amant)*. » — Et Porcius Latro ajoutait : « Je ne désire pas la richesse *(non desidero patrimonium)*. La félicité est chose fragile et périssable. La fortune qui nous caresse brille d'un éclat périlleux *(blandientis fortunæ speciosus cum periculo nitor)* : souvent elle accourt à nous sans motif et nous abandonne de même (2). » — Mais la richesse n'est pas seulement fragile et trompeuse; elle est nuisible et corruptrice *(pestiferæ divitiæ)*. Elle engendre l'envie et la haine; elle étouffe les vertus les plus naturelles et pousse au crime les amis, les parents, les frères. Voyez ces luttes intestines, ces champs jonchés de morts, ces cadavres dont on se dispute les dépouilles. « Si l'on demande quelle cause porte ainsi l'homme à attenter contre l'homme (car les bêtes ne se font pas la guerre; et, se la feraient-elles, cette barbarie est indigne de l'espèce humaine créée clémente et semblable aux dieux, *placidum proximumque divino genus)* (3), quel égarement, quel délire pousse des êtres issus du même sang, des membres de la même famille, à se détruire les uns les autres? Est-ce pour dresser des tables à tout un peuple de convives et pour orner d'or la salle des festins qu'il faut commettre tant de parricides? » — Le droit naturel, qui défend aux particuliers de se nuire et leur prescrit de s'entr'aider, impose les mêmes obligations aux peuples. Les hommes sont frères, à

(1) Senec. *Controv.* X, 30, p. 298 et 303.
(2) Senec. *Controv.* II, 9, p. 117-119. — A propos de ce dédain des richesses et de ce panégyrique de la pauvreté, Albutius disait : « *Facilius est paupertatem laudare quam ferre.* » (*Excerpta*, l. II.)
(3) Senec. *Controv.* l. II, 9, p. 120.

quelque pays, à quelque race qu'ils appartiennent *(cum una stirps idemque sanguis sitis)* (1). Voilà des phrases qui n'étaient pas si creuses et des sentences qui n'étaient pas si banales !

On ne trouve pas seulement chez les rhéteurs du Ier siècle de belles sentences sur l'égalité et la fraternité humaine, mais encore d'éloquents passages sur l'immortalité de l'âme et la destinée de l'homme, de sages considérations sur les augures et les miracles, une négation ferme et raisonnée du merveilleux. « Ce qui meurt en nous, » dit Arellius Fuscus, « c'est le corps, enveloppe fragile et périssable, sujette aux maladies, aux coups du hasard, à l'exil; mais l'âme, venue d'une origine céleste, et qui ne connaît ni la vieillesse ni la mort, délivrée des liens de ce corps pesant, retourne vers sa patrie, près des astres dont elle émane (2). » — « La nature, dit-il ailleurs, nous prête la vie pour un temps: et, le jour de notre naissance, elle prononce notre arrêt de mort *(statutaque nascentibus in finem vitæ dies est* (3). » — Tandis qu'Auguste remet en honneur l'ancien culte avec son cortège d'aruspices et d'augures, les rhéteurs refusent toute créance aux réponses des oracles et traitent de fables les révélations, les sorts, les prophéties et les auspices. Les dieux ne font point connaître leurs volontés aux hommes. « Ils n'interviennent point dans la direction des choses humaines. En supposant qu'ils interviennent, l'homme ne peut comprendre leurs desseins. En admettant qu'il les comprenne, il ne peut modifier l'ordre des destinées. S'il n'y a pas de destins, impossible de deviner l'avenir: s'il y en a, impossible de les changer (4). » — C'en est fait des dieux officiels et de la mythologie consacrée. On parle surtout dans les écoles du dieu qui nous a créés *(deus)*, de la divinité qui gouverne le monde *(divinitas)*. Ce terme abstrait, *divinitas*, indique assez combien la notion divine s'épure alors et se dégage des vieilles superstitions (5).

(1) Senec. *Controv.* l. II, 9, p. 121.
(2) Senec. *Suasoriarum* lib. VI, p. 29.
(3) Senec. *Suasor.* lib. II, p. 10.
(4) Senec. *Suasor.* lib. III, p. 20.
(5) Senec. *Suasor.* lib. II. « Imbecilla enim materia nos *deus* orsus est. » — *Controv.* VII, 16, p. 187 « *divinitas.* » — Cf. Havet, *L'Hellénisme*, p. 227. « *Divinitas*, c'est peut-être la première fois que se rencontre en latin ce mot, qui débarrasse l'esprit en quelque sorte du polythéisme. » — *Quem tandem antistitem sanctiorem sibi invenire divinitas potuit quam M. Catonem?* (Senec. *Controv.* Præfat., l. I, p. 49, éd. Bursian.)

Porcius Latro cultivait moins les sentences philosophiques que les sentences morales. Une phrase de lui sur la paresse était célèbre dans l'école; et les disciples l'avaient apprise et la récitaient comme une formule. « Ne vois-tu pas qu'une torche immobile s'éteint, et qu'elle a besoin de mouvement pour briller? que le fer se rouille et se consume dans l'inaction? Ainsi le repos engourdit l'homme et la paresse éteint l'esprit (1). » — Ovide reproduisit cette image dans le distique suivant :

Vidi ego jactatas, mota face, crescere flammas
Et rursus nullo concutiente mori (2).

Ovide, encore jeune, était un grand admirateur de Porcius Latro, quoiqu'il n'eût ni la même tournure d'esprit, ni le même style. Il n'aimait pas l'argumentation et prenait peu de part aux controverses. Il déclamait plus volontiers des *suasoriæ*. Mais il écoutait assidûment les discours du maître et lui empruntait des sentences *(adeo studiose Latronem audiit, ut multas illius sententias in versus suos transtulerit)*.

L'influence de Porcius Latro se fait sentir sur toute la génération qui grandit à l'époque d'Auguste. Par ses défauts, aussi bien que par ses qualités, il s'était rendu l'idole de la jeunesse romaine. Les auditeurs accourus pour l'entendre ne se contentaient pas d'applaudir ses emportements oratoires, de répéter les *sententiæ* ou les *colores* de ses controverses; ils imitaient jusqu'au son rude de sa voix, jusqu'à ses gestes brusques, à son attitude provinciale, jusqu'à la couleur olivâtre de son teint. L'excès du plaisir et du travail l'avait pâli: ses admirateurs voulurent être pâles. Et comme le cumin passait à Rome pour avoir la vertu de pâlir le visage, les disciples de Porcius se mirent tous à consommer du cumin (3). — On retrouve dans les discours de Tite-Live, de même que dans les vers d'Ovide, des souvenirs ou des réminiscences de Porcius Latro (4). Le brillant déclamateur a mis à la mode ces pensées

(1) Senec. *Controv.* II, 10. « Non vides ut immota fax torpeat, ut exagitata reddat ignes?... » (P. 136.)

(2) Ovid. *Amor.* I, 2, 11 sq.

(3) V. Plin. « Omne cuminum pallorem bibentibus gignit : ita certe ferunt Porcii Latronis, clari inter magistros dicendi, adsectatores similitudinem coloris studiis contracti imitatos. » (*H. Nat.*, XX, 14.)

(4) Ad tyrannum per patrem eundum est. (P. Latro. *Controv.* IX, 27, p. 287.) — Per meum pectus petendus ille tibi transfigendusque est. (Tit. Liv., XXIII, 9). —

délicates, ces traits vifs, ces tournures ingénieuses et ces maximes générales que l'on remarque après lui dans Sénèque et dans Lucain, dans Tacite et dans Juvénal, chez les prosateurs comme chez les poètes. En même temps, il donnait au discours une allure plus impétueuse et remplaçait la gravité latine par la jactance espagnole. Plein de confiance en lui-même, il osait ce que personne n'aurait osé et se vantait, non de persuader le juge, mais de le subjuguer et de l'entraîner *(multa se non persuadere judici sed auferre)* (1). Il avait du reste le respect de son art et n'était pas de ceux qui déclamaient dans un festin pour amuser les convives. Jamais il ne prit la parole qu'à l'heure et dans le lieu désignés pour la déclamation: réserve assez rare, paraît-il, chez les rhéteurs (2).

Porcius Latro mit lui-même fin à ses jours. Se tua-t-il, comme le rapporte Eusèbe, pour échapper au supplice d'une fièvre quarte (3)? ou chercha-t-il dans la mort un refuge contre la colère de César? Il serait difficile de le dire; mais la seconde hypothèse est la plus vraisemblable.

Auguste était venu assister à une controverse, dans laquelle un père était accusé de démence parce qu'il voulait adopter l'enfant qu'un de ses fils avait eu d'une courtisane. C'était la veille du jour où il allait lui-même adopter ses petits-fils, Lucius et Caïus, les enfants d'Agrippa et de Julie. Or, Agrippa était de ceux qui ne sont pas nés nobles, mais qui le sont devenus *(erat Agrippa inter eos, qui non nati sunt nobiles, sed facti)*. Porcius Latro fit allusion aux enfants d'Agrippa : « En voici, s'écria-t-il, qui, n'ayant d'autre noblesse que l'adoption, vont cependant arriver à l'empire *(jam isti et imperia, adoptione nobilitati, ferunt)!* » et il continua sur ce ton (4). Auguste fit mine de ne pas entendre et ne se fâcha point sur le moment. Mais Sénèque ne peut s'empêcher de blâmer l'imprudence et l'étourderie d'un rhéteur qui aime mieux risquer sa tête que

Cf. Tivier, *Th. Lat.* « Colligemus quosdam sensus e controversiis desumptos quorum in Livio admodum pares facile inveniantur. » (P. 115.)

(1) Senec. *Controv.* l. X, Præfat., p. 297.

(2) Senec. *Controv.* lib. X, Præf. « Latro nunquam solebat disputare in convivio. »

(3) V. S. Hieronymum in Eusebii chronico. « M. Porcius Latro, Latinus declamator, tœdio duplicis quartanæ semet interfecit. » (*Olymp.* 194.)

(4) Senec. *Controv.* l. II, 12. « In hac controversia Latro contrariam rem non controversiæ dixit, sed sibi. » (P. 154.)



de perdre un bon mot *(horum non possum misereri, qui tanti putant caput potius quam dictum perdere,* etc.).

Que serait devenu le talent de Porcius Latro dans la Rome républicaine? Les luttes de la tribune l'auraient sans doute aguerri et trempé plus vigoureusement. Les passions du peuple, les grands débats du forum auraient offert à sa fougue un aliment, à son audace des obstacles dignes d'elle. Il eût été préservé du danger des succès faciles : il aurait mieux distingué l'emphase de l'éloquence. — Tel que nous le connaissons pourtant, ce talent a son prix et n'a pas été stérile. S'il n'a pas formé d'orateurs dans la véritable acception du mot, il a préparé les grands écrivains des deux premiers siècles de l'empire. N'est-ce pas Latro, qui, le premier, rompant avec l'imitation de la Grèce et des modèles grecs, infuse une sève nouvelle à la langue littéraire de Rome? N'est-ce pas lui qui crée ce style à la fois rapide et brillant qu'emploiera Sénèque, après lui, dans ses lettres et ses traités de morale; cette langue imagée, cette diction neuve et piquante, qu'il est plus facile de reprendre que d'imiter? Ce ne sont pas seulement des mots qu'il agite, mais des idées qui vont bientôt faire leur chemin et porter leurs fruits : idées d'équité, d'humanité, de charité même. Il les recueille et les répand autour de lui. Dans les périodes et les antithèses des rhéteurs qui le copient ou le réfutent, dans ces controverses si décriées, éclatent tout à coup des sentences et des expressions qui semblent annoncer une autre ère et révéler un progrès de l'esprit humain. Ceux qui les prononcent ne sont que des échos peut-être; mais ces échos redisent des pensées que sans eux le public n'aurait pas entendues. Dans ces causes imaginaires de rapt, d'adultère et d'empoisonnement, dans ces accusations d'ingratitude, de démence et de sacrilège, dont les détails nous font parfois sourire, Porcius Latro et ses émules inaugurent, en somme, le droit nouveau que va bientôt consacrer l'édit perpétuel de Salvius Julianus. Loin d'assoupir les esprits, ils les tiennent perpétuellement en éveil. Leurs déclamations contre les tyrans, qui de loin nous paraissent si vagues et si vides, sont plus précises qu'elles n'en ont l'air : et les Césars ne s'y trompaient pas (1). Faute de liberté, la

(1) V. Schmidt, *Gesch. der Denk und Glaubensfreiheit,* p. 424. Mucius Scævola et Caton étaient les héros préférés de l'école. « *Decantatæ in omnibus scholis fabulæ istæ sunt.* » (Senec. *Ep. ad Luc.*) — Cf. Friedlaender.



parole de Porcius Latro s'est dépensée à l'ombre des écoles sans profit apparent pour la République; mais elle a servi cependant à sa manière la cause éternelle de la justice et les intérêts de l'éloquence suspecte : elle marque le commencement d'un genre d'écrire et de parler qui n'a pas été sans gloire. C'en est assez pour que Porcius Latro garde une place à part dans l'histoire des lettres latines.

TH. FROMENT.

NOTES SUR LA LANGUE DE ROTROU

I. — Emploi des substantifs.

1° Un certain nombre de substantifs sont employés par Rotrou dans un sens qu'ils ont perdu depuis :

Abus. — Est employé pour signifier *illusion, état de quelqu'un qui est abusé :*

Qu'on m'a fait un plaisir et triste et déplaisant,
Et qu'on m'a mis en peine en me désabusant!
Qu'on a blessé mon âme en guérissant ma vue!
Car enfin mon erreur me plaisait inconnue;
D'aucun trouble d'esprit je n'étais agité,
Et *l'abus* me servait plus que la vérité.
(*Laure persécutée*, IV, 2.) (1)

Arrêt. — Dans le sens d'*arrestation :*

Des factieux mon ordre a prévenu les ligues;
L'arrêt de Siroès rompra toutes ses brigues.
(*Cosroès*, II, 2.) (2)

Courage, Débris, Déportement. — Ces mots sont employés avec une signification qu'ils conserveront souvent dans Corneille, dans Bossuet et dans Molière.

Courage signifie *cœur* ou *volonté*. — Il est employé avec le premier sens dans cet exemple :

L'amour excuse tout; l'expérience et l'âge
M'ont appris ce qu'il peut *en un jeune courage*.
(*La Pèlerine amoureuse*, III, 5.)

Il a le sens de *volonté* dans l'exemple suivant :

Sa perte est un effet de mon propre courage,
Et seul je suis ses flots, son vent et son orage;

(1) Cf. *Les Captifs*, III, 4. — *Bélisaire*, V, 7. — *Saint-Genest*, V, 2.
(2) Cf. *Ibid.*, III, 1; III, 3.

Son trépas est mon crime, et la loi de son sort
Destinait son époux pour auteur de sa mort.
(*L'Innocente Infidélité*, V, 7.)

Débris est pris dans le sens de *ruine :*

Dieux, enfers, éléments, faites ma sépulture
Dans le commun débris de toute la nature.
(*Ibid.*, V, 5.) (1)

Déportement a le sens de *conduite, façon d'agir :*

Imposteur, as-tu vu *dans ses déportements*
Quelque action conforme à tes faux sentiments?
(*La Pèlerine amoureuse*, IV, 2.)

Je parle sainement,
Et désapprouve fort *votre déportement.*
(*Ibid.*, IV, 4.) (2)

Élection. — Avec le sens de *choix :*

Je sais qu'avec plaisir l'infante vous écoute,
Qu'entre vous et don Sanche elle n'est point en doute,
Et que *l'élection qu'ont faite ses appas*
Diffère à s'expliquer, mais ne balance pas.
(*Don Lope de Cardone*, IV, 1.) (3)

Erreur. — Dans le sens latin :

Lassé de tant d'erreurs, où s'adressent vos pas?
(*Cléagénor et Doristée*, II, 3.)

Estime. — Avec le sens de *réputation :*

Cet art *donne* au plus sage *une mauvaise estime.*
(*Les Captifs*, IV, 2.)

Que vous délibérez d'un détestable crime,
Et qu'un léger plaisir *va perdre votre estime!*
(*Crisante*, II, 2.) (4)

Événement, Franchise. — Ces mots sont employés avec une signification qu'ils ont souvent conservée dans les auteurs du XVIIe siècle, surtout en poésie :

(1) Cf. *La Belle Alphrède*, III, 2. — *Cosroès*, III, 4.
(2) Cf. *L'Innocente Infidélité*, V, 4. — *La Sœur*, II, 2.
(3) Cf. *Clorinde*, II, 5. — *Amélie*, V, 4. — *Les Deux Pucelles*, II, 6; III, 6. — *Antigone*, II, 4.
(4) Cf. *Clarice*, III, 1. — *Bélisaire*, IV, 4. — *Célie*, IV, 3.

Événement a le sens de *issue, résultat :*

> Oh! de mes longs travaux *funeste événement!*
> (*Célie,* III, 2.) (1)

Franchise signifie *liberté :*

> Laissez-moi donc un cœur dont votre tyrannie
> Avecque *la franchise* a la raison bannie.
> (*Don Lope de Cardone,* I, 4.) (2)

Gêne. — Dans le sens archaïque de *torture :*

> Souffrant si justement, je rirais *dans les gênes,*
> Et me plairais moi-même à resserrer mes chaînes.
> (*L'Hypocondriaque,* III, 1.)

Gestes. — Dans le sens de *actions, exploits.* N'est employé qu'au pluriel :

> Qu'on va donner de gloire à nos *gestes* guerriers!
> Nous allons succomber sous le faix des lauriers.
> (*Amélie,* III, 7.) (3)

Médecine. — Employé avec le sens de *femme médecin, femme qui guérit.*

> Illustre pèlerine,
> Espoir des affligés, céleste *médecine,*
> Sous quel teint paraîtra devant votre vertu
> Le vice triomphant de ce cœur abattu?
> (*La Pèlerine amoureuse,* III, 10.) (4)

Ménage. — Avec le sens de *ménagement, emploi judicieux.*

> On tire de grands fruits *du ménage du temps.*
> (*Célie,* I, 1.) (5)

Paysage. — Dans le sens de *pays :*

> D'un berger estimé *dans tout le paysage,*
> Abondant en troupeaux et riche en pâturage,
> Mon amour, dont l'ardeur m'oblige à te chercher,
> A fait, belle Diane, un malheureux cocher.
> (*La Diane,* V, 1.) (6)

(1) Cf. *Iphigénie,* III, 1.
(2) Cf. *Ibid.,* IV, 5.
(3) Cf. *Bélisaire,* I, 5; II, 3. — *Saint-Genest,* I, 1.
(4) Cf. *Ibid.,* III, 4. — *Clarice,* I, 5.
(5) Cf. *Ibid.,* II, 2.
(6) M. Littré cite un exemple d'un prosateur du XVIe siècle, où le mot *paysage* est pris dans la même acception.

Respect. — Employé avec le sens de *considération, raison d'agir :*

Que *deux puissants respects,* l'amour et la naissance,
Te servent aujourd'hui d'une heureuse défense!
(*Le Filandre,* IV, 6.)

Sur tout autre respect l'honneur m'est précieux;
C'est mon chef, c'est mon roi, mon oracle et mes dieux.
(*Iphigénie,* IV, 5.) (1).

Ressentiment, Succès. — Ces mots se trouvent dans Rotrou avec la signification qu'ils conservent souvent chez les auteurs du XVIIe siècle. *Ressentiment* a le sens de *reconnaissance, Succès* celui d'*événement, issue* bonne ou mauvaise :

Sans trop d'aveuglement et trop d'inquiétude,
Je ne saurais douter de votre inquiétude;
Et si le cœur aussi se voyait clairement,
Vous ne douteriez pas de mon *ressentiment.*
(*Iphigénie,* V, 3.) (2)

Savez-vous *du combat le succès malheureux?*
(*Antigone,* III, 3.)

O tragique succès d'un courroux trop ardent!
(*Célie,* IV, 2.)

Saison. — Dans le sens de *temps :*

Mais *il n'est pas saison* que je t'en entretienne.
(*Don Lope de Cardone,* IV, 7.) (3)

2° L'emploi des substantifs abstraits au pluriel était beaucoup plus fréquent au XVIIe siècle que de nos jours; on en trouve de nombreux exemples dans Corneille et dans Bossuet. Rotrou en est plein; nous signalerons seulement les emplois rares ou inusités :

Abaissements :

Ces vils abaissements, ces lâches désespoirs,
Et ces efféminés et serviles devoirs,
Sentent leur âme basse et leur esprit malade,
Et n'ont rien qui me touche et qui me persuade.
(*Don Lope de Cardone,* I, 1.) (4)

(1) Cf. *L'Innocente Infidélité,* III, 1; III, 2. — *Laure persécutée,* I, 8. — *Saint-Genest,* III, 5.
(2) Cf. *Clarice,* II, 4.
(3) Cf. *Ilid.,* IV, 3.
(4) Cf. *Bélisaire,* IV, 5.

Attentes :

En vain contre les dieux ton cœur s'est mutiné,
Jamais d'heureux succès ne suivront *tes attentes,*
Et leur pouvoir détruit quelque effort que tu tentes.
(*La Belle Alphrède,* I, 1.) (1)

Contraintes :

Ses pas mal assurés, ses regards, *ses contraintes,*
Font voir un grand dessein joint à de grandes craintes.
(*Clarice,* IV, 4.)

Désobéissances :

Sauvant cet innocent, *vos désobéissances*
De sa majesté même auront des récompenses.
(*L'Heureux Naufrage,* V, 2.) (2)

Essors :

O ciel! il paraît bien que la prudence humaine,
Qui fait gloire ici-bas *des essors les plus hauts,*
Tombe quand il lui plaît en d'insignes défauts.
(*Bélisaire,* V, 7.)

Extractions :

Mais oser concevoir cette insolente audace
Est plutôt mériter son mépris que sa grâce;
Et quoi qu'ait fait ce bras, il ne m'a point acquis
Ni ces titres fameux, ni ce renom exquis
Qui *des extractions* effacent la mémoire.
(*Saint-Genest,* I, 3.)

Magnificences :

L'empereur m'honorant de *ses magnificences,*
Je ne les reçus pas comme des récompenses,
Mais ou comme des biens que j'empruntais de lui,
Ou comme des dépôts que je rends aujourd'hui.
(*Bélisaire,* V, 3.)

Mélancolies :

Ces transports étaient bons aux amants de jadis;
Par aucun accident ils n'étaient refroidis;
Et dans leurs passions ils faisaient des folies
Qu'on n'autorise plus *en nos mélancolies.*
(*La Céliane,* IV, 6.)

(1) Cf. *D. Bernard de Cabrère,* I, 8.
(2) Cf. *D. Lope de Cardone,* V, 2.

Pénitences, Incontinences :

Elle rompt ses cheveux, elle meurtrit son sein,
Et d'un mal nécessaire a fait *des pénitences*
Qu'un autre ne fait pas de *ses incontinences.*
(*La Pèlerine amoureuse,* III, 7.)

Servitudes, Charités, Ingratitudes :

Il est sans doute un Dieu qui jette ici les yeux,
Qui prend soin de la terre aussi bien que des cieux,
Qui sait notre besoin, qui voit *nos servitudes,*
Qui rend *les charités et les ingratitudes* ......
(*Les Captifs,* II, 6.)

Vigueurs :

Les deux camps rapprochés, enfin ce jeune Mars,
S'étant saisi d'ardeur d'un de nos étendards,
Pour exciter encor *nos vigueurs raffermies,*
Le lançant dans les rangs des troupes ennemies :
« Retirons, a-t-il dit, cœurs nobles et vaillants,
Les drapeaux d'Aragon des mains des Castillans. »
(*D. Bernard de Cabrère,* IV, 3.)

3° Nous savons par les *Remarques* de Vaugelas, que le genre d'un assez grand nombre de substantifs était encore mal fixé en 1647. Ce fait nous est confirmé par la lecture de Rotrou, qui a écrit entre 1628 et 1650. Des mots qui sont devenus masculins dans la langue moderne se trouvent dans Rotrou sous la forme féminine, et réciproquement il lui arrive de faire du genre féminin des substantifs qui sont définitivement devenus masculins.

A. Substantifs masculins employés comme féminins :

Age :

Sans ce revers du sort, *mon âge fortunée*
Verrait fleurir chez moi cet heureux hyménée,
Et l'hiver de mes jours ne serait point troublé
Par le nombre de soins dont je suis accablé.
(*Les Captifs,* III, 2.)

Amour :

C'est un léger effet *d'une si forte amour.*
(*L'Innocente Infidélité,* III, 4.)

L'amour perd de son prix quand on *la* sollicite.
(*Cosroès*, III, 1.)

Tu plais seul à mes yeux, mon cœur est adouci,
Je connais *ton amour*, et je *la* sens aussi.
(*Amélie*, I, 2.) (1)

Doute :

Voici, voici, Thébains, *la doute consommée.*
(*Les Sosies*, IV, 4.)

Son mépris paraît trop, *ma doute n'est point vaine.*
(*Bélisaire*, I, 6.) (2)

Guide :

L'avarice est d'amour *une mauvaise guide.*
(*L'Innocente Infidélité*, II, 3.)

Navire :

A peine *la navire* est encore arrêtée,
Et l'ancre n'est qu'à peine en la rive jetée.
(*Les Ménechmes*, II, 2.)

B. — Substantifs féminins employés comme masculins :

Dot :

Après votre tailleur j'ai cherché votre frère,
Pour savoir si le comte approuve votre amour,
Et s'il tombe d'accord et *du dot* et du jour.
(*Célie*, I, 1.) (3)

Étude :

Je sais pour l'éprouver, que *par un long étude*
L'art de nous transformer nous passe en habitude.
(*Saint-Genest*, II, 2.) (4)

Intrigue :

De vous-même et sans bruit réparez-en le crime,
Et *puisque cet intrigue est assez éclairci*,
Allons prendre Aurélie, et la rendons ici.
(*La Sœur*, V, 3.) (5)

(1) Cf. *La Célimène*, IV, 3; IV, 4. — *L'Heureux Naufrage*, II, 2. — *La Céliane*, III, 2. — *Le Filandre*, V, 3. — *Les Sosies*, II, 2. — *Laure persécutée*, IV, 2. — *Antigone*, V, 9. — *Les Captifs*, I, 1. — *Clarice*, III, 5. — *Célie*, II, 7. — *La Sœur*, II, 4. — *Floridonde*, I, 3.

(2) Cf. *La Belle Alphrède*, III, 1. — *Les Deux Pucelles*, I, 4. — *Iphigénie*, I, 5. — *La Sœur*, IV, 2. — *D. Bernard de Cabrère*, II, 5.

(3) Cf. *Ibid.*, II, 4; II, 5.

(4) Cf. *Amélie*, III, 4. — *Les Captifs*, II, 3.

(5) Cf. *Ibid.*, I, 3.

Rencontre :

Fernelle *en ce rencontre* a très mal réussi,
Hippocrate s'en tait.

(*Clarice*, IV, 3.)

II. — Emploi des adjectifs.

1° Rotrou emploie un certain nombre d'adjectifs dans un sens rare ou archaïque.

Douteux, chez Rotrou comme chez Corneille, peut avoir le sens actif et signifier *qui doute* au lieu de signifier *dont on doute :*

Dois-je croire, monsieur, ce changement de choses?
Et dois-je pas encore *avoir l'esprit douteux*
Après avoir reçu des affronts si honteux?

(*L'Heureuse Constance,* V, 4.)

Généreux, chez Rotrou comme chez Corneille, a parfois le sens de *courageux :*

Le plus généreux tremble en cette extrémité.

(*Le Filandre,* IV, 6.) (1)

Instant est employé pour signifier *pressant, urgent :*

Je cueille les avis *en ce besoin instant...*

(*D. Bernard de Cabrère,* IV, 3.)

Offensif est pris dans un sens analogue à celui d'*offensant :*

Même sans ressentir de véritable atteinte,
Qui ne veut pas déplaire oblige par la feinte;
Et l'art, quoique trompeur, d'un cœur indifférent
Est *bien moins offensif* qu'un mépris apparent.

(*Bélisaire*, IV, 2.) (2)

Provident est souvent employé pour signifier *prévoyant :*

Exaltons à l'envi la justice des dieux,
Dont le soin *provident* m'a conduit en ces lieux.

(*Cléagénor et Doristée,* I, 3.) (3)

(1) Cf. *La Céliane,* I, 2. — *D. Lope de Cardone,* II, 4.
(2) Cf. *Iphigénie*, II, 1.
(3) Cf. *Ibid.*, V, 3; V, 6. — *Les Captifs*, V, 6. — *Bélisaire*, III, 3. — *Cosroès*, III, 4.

Vif a le sens de *vivant :*

Vos soins du grand Trajan vous font *le vif exemple.*
(*D. Bernard de Cabrère,* I, 2.) (1)

2° Rotrou emploie substantivement des adjectifs masculins et féminins qui ne peuvent plus être employés aujourd'hui que comme adjectifs :

A. — Adjectifs masculins :

Ils sont employés : ou bien sans article, comme attributs ou au vocatif — ou bien avec l'article ou un pronom démonstratif — ou bien au superlatif relatif.

α) On trouve employé comme attribut l'adjectif *glorieux :*

Il n'est si glorieux en la céleste bande
Qui ne fît vanité d'une faveur si grande.
(*L'Heureuse Constance,* III, 2.)

Sont employés au vocatif les adjectifs suivants :

Chétif :

Rends, *chétif,* rends au sort ton premier sacrifice.
(*Bélisaire,* V, 2.)

Débordé :

Ta femme, *débordé,* saura comme tu vis,
Et je lui vais conter ce que tu lui ravis.
(*Les Ménechmes,* III, 2.)

Mauvais :

Mauvais, assure donc ma créance incertaine.
(*Les Deux Pucelles,* I, 4.)

Simple :

Simple, ainsi de César tu méprises la grâce !
(*Saint-Genest,* IV, 6.) (2)

Stupide :

Eh bien ! m'as-tu, *stupide,* assez considéré !
(*Les Sosies,* IV, 2.)

β) Les adjectifs suivants sont employés avec l'article ou le pronom démonstratif :

(1) Cf. *Iphigénie,* V, 1.
(2) Cf. *Les Deux Pucelles,* I, 2. — *Florimonde,* I, 2 ; III, 5. — *L'Hypocondriaque,* III, 1.

Dédaigneux :

Voilà ce beau rocher qui respire le jour,
. . . .
Et *ce fier dédaigneux* des libertés des dames.
(*Florimonde*, II, 4.) (1)

Détestable :

On sait qu'il m'était cher, et que *ce détestable*
Ne vit depuis trois ans que des mets de ma table.
(*Les Ménechmes*, IV, 5.) (2).

Fier :

Ce fier, ce dédaigneux, cet ennemi d'amour,
Aime plus que mortel qui respire le jour.
(*Florimonde*, IV, 3.)

Grand, Indompté :

Ce grand, cet indompté n'a plus de Déjanire.
(*Hercule mourant*, II, 2.)

Modeste :

Souvent à l'insolent la victoire est funeste.
— Elle est infructueuse et pénible *au modeste*.
(*Crisante*, II, 2.)

Vain :

Timante, son aîné, *ce vain*, cet inconstant,
En moi devant ce temps a trouvé quelques charmes,
Et me nommait alors le sujet de ses larmes.
(*Florimonde*, III, 6.)

Vertueux :

Quel tyran que l'honneur s'il perd ceux qui le suivent,
Et s'il faut que du jour *les vertueux* se privent!
(*Crisante*, II, 3.)

γ) Sont employés au superlatif les deux adjectifs suivants :

Constant :

Devant mes yeux l'inconstance de l'onde
A fait périr *le plus constant du monde*.
(*Amélie*, IV, 1.)

(1) Cf. *Ibid.*, IV, 3.
(2) Cf. *Florimonde*, V, 5. — *L'Innocente Infidélité*, II, 4. — *Les Captifs*, III, 5.

Fortuné :

O le plus fortuné du séjour où nous sommes,
Le plus chéri des dieux, le plus heureux des hommes!
(*Les Captifs,* IV, 8.)

B. — Adjectifs féminins :

a) Sont employés au vocatif les adjectifs suivants :

Chétive :

Chétive, tu te perds par le soin que tu prends,
Et deviendras enfin courtoise à tes dépens.
(*Les Deux Pucelles,* II, 4.) (1)

Indomptable :

Indomptable, insensée,
Ne t'ingère jamais d'expliquer ma pensée.
(*Les Ménechmes,* I, 2.)

Inexorable :

Eh bien! *inexorable,* êtes-vous satisfaite
De l'importunité dont je vous ai défaite?
(*D. Lope de Cardone,* V, 4.) (2)

Lascive :

Rentre, rentre, *lascive,* et que ta passion
Me commette le soin de ta réception.
(*Les Deux Pucelles,* I, 4.)

β) Les adjectifs suivants sont employés avec l'article ou le pronom démonstratif :

Farouche :

Je souffre ce rival! *Cette belle farouche*
D'aise laisse égarer son âme sur sa bouche,
Et mon bras engourdi languit sans mouvement!
(*Florimonde,* V, 2.)

Honteuse :

Mais *la honteuse* encor n'y peut souffrir personne,
De peur de démentir l'espoir que je lui donne...
(*Célie,* III, 4.)

Pudique :

Des pudiques la gloire est due aux vicieuses,
Et le crime de trois en fit sept glorieuses.
(*Les Sosies,* prologue.)

(1) Cf. *Bélisaire,* II, 9.
(2) Cf. *Amélie,* III, 6.

Vicieuse :

Vous plaigniez bien la foi que vous avez donnée
A cette vicieuse, à cette abandonnée!
(*Laure persécutée*, I, 11.)

c) Sont employés au superlatif relatif les adjectifs suivants :

Farouche, inhumaine :

J'aime *la plus farouche* et *la plus inhumaine*
Que je pourrais choisir pour l'objet de ma peine.
(*Les Ménechmes*, III, 5.)

Vile, odieuse :

Quoi! nous quitter, Adraste, et sans m'en avertir!
— Oui, quitter *la plus vile et la plus odieuse*
Que puisse dédaigner une âme furieuse,
. . . .
Oui, partir, et quitter, fuyant ta compagnie,
La même cruauté, la même tyrannie.
(*Les Occasions perdues*, IV, 3.)

3° Des mots qui dans la langue moderne ne sont plus employés que comme substantifs sont encore adjectifs dans Rotrou :

Adversaire :

Belle commission! — Toutefois nécessaire,
Puisque dessous le joug *d'un pouvoir adversaire*,
Des maux qu'on nous prescrit avoir l'élection
Est encor quelque bien en notre affliction.
(*Crisante*, II, 2.) (1)

D'autres mots, quoique substantifs ou employés substantivement, sont traités comme des adjectifs, et reçoivent des degrés de comparaison :

Censeur :

Si jusques à ce jour vous avez cru ma vie
Inaccessible même aux assauts de l'envie,
Et *si les plus censeurs* ne me reprochent rien,
Qui m'a fait si coupable en me faisant chrétien?
(*Saint-Genest*, III, 2.)

(1) Cf. *La Belle Alphrède*, II, 2. — *Les Ménechmes*, V, 1.

Favori :

> *En ses plus favoris* il veut que sa puissance
> Rencontre du respect et de l'obéissance.
> (*D. Lope de Cardone*, IV, 7.)

4° Rotrou, comme les auteurs de la vieille langue, emploie souvent le comparatif dans le sens du superlatif:

> Un seul Agamemnon s'est, parmi tant de rois,
> Trouvé le digne objet de la commune voix,
> Comme celui de tous dont le zèle et l'adresse
> Dirait porter *plus loin* l'intérêt de la Grèce,
> Et qui doit embrasser *avecque plus d'ardeur*
> Le pénible travail qui soutient sa grandeur.
> (*Iphigénie*, II, 3.) (1)

III. — Emploi des pronoms.

1° Pronoms personnels, réfléchis et possessifs.

A. — Les pronoms *moi* et *toi* sont employés comme sujets d'un verbe, sans l'intermédiaire des pronoms *je* et *tu* :

> Comme il voulait parler, la pluie est survenue,
> *Et moi,* me retirant, *l'ai laissé* dans la rue.
> (*Clarice*, II, 1.) (2)

> Il marche environné de toute la splendeur,
> Que d'un puissant monarque étale la grandeur;
> *Et toi,* dedans la nuit éternellement sombre,
> *Ne lui peux opposer* qu'un fantôme et qu'une ombre.
> (*D. Lope de Cardone*, I, 1.)

Me est employé pour *en moi*, *vous* pour *en vous*, *y* pour *à lui*:

> . . . . le feu dont je brûle pour elle
> Est aussi pur qu'ardent, aussi sain que fidèle;
> Il n'a rien de contraire à son honnêteté;
> Sa vertu *me l'allume* autant que sa beauté!
> (*Célie*, II, 2.) (3)

> Qui *vous* a pu *causer* ce changement extrême?
> (*La Sœur*, III, 2.)

(1) Cf. *Cléagénor et Doristée*, I, 1. — *Antigone*, IV, 1. — *Crisante*, II, 1. — *Célie*, V, 3. — *D. Lope de Cardone*, II, 4.

(2) Cf. *Ibid.*, II, 4. — *Les Deux Pucelles*, II, 4. — *Laure persécutée*, V, 9. — *Iphigénie*, II, 3.

(3) Cf. *Ibid.* II, 5. — *Iphigénie*, IV, 3.

J'admire *quelle ardeur son salut vous excite?*
(*Cosroès*, IV, 4.) (1)

Le voilà: cours, Leonse, appelle-le, de grâce.
Je m'y puis confier, et je le connais bien.
(*Clarice*, I, 3.)

B. — Le pronom *soi* est employé par Rotrou, comme il l'est souvent dans la plupart des auteurs du XVIIe siècle, là où nous emploierions les pronoms *lui* ou *elle* :

Il est mort, et ton cœur *soi-même* se survit!
(*Cléagénor et Doristée*, V, 3.)

La reine, parmi nous *seule égale à soi-même*,
Feignait de ne pas voir ce changement extrême.
(*L'Innocente Infidélité*, II, 3.)

Quel différend, cruels, suscitant ce combat,
Divise contre soi les forces de l'État,
Rend de si chers amis de mortels adversaires,
Et des deux bras d'un corps fait des partis contraires?
(*D. Lope de Cardone*, III, 3.) (2)

C. — Le pronom possessif est employé dans le sens passif :

Arrêtez, Célidor; dieux! quelle ardeur extrême
Vous fait tant oublier *mon respect* et vous-même!
(*Le Filandre*, IV, 6.)

C. à d. *le respect que vous aviez pour moi.*

Cachez cet accident qui perdrait *son estime*,
Quoiqu'il soit nécessaire et sa fin légitime.
(*La Pèlerine amoureuse*, III, 7.)

C. à d. *l'estime qu'on a pour elle.*

Mais rien ne me succède, et *sa recherche* est vaine.
(*Les Sosies*, IV, 1.)

C. à d. *la recherche que je fais de lui.*

Le pronom *son* se rapporte non à un mot, mais au sens marqué par l'ensemble de la phrase :

Il n'est pays si sain que *son natal séjour*.
(*La Sœur*, III, 2.)

C. à d. *que notre séjour natal.*

(1) Cf. *Célie*, II, 3. — *La Sœur*, I, 3.

(2) Cf. *Hercule mourant*, II, 1. — *L'Heureux Naufrage*, II, 3; IV, 2. — *Clorinde*, III, 1. — *Florimonde*, I, 1. — *Les Sosies*, I, 3; II, 3. — *Antigone*, I, 3. — *Les Captifs*, IV, 8. — *Clarice*, V, 7. — *La Sœur*, I, 3; II, 4.

2° Pronoms démonstratifs.

Rotrou emploie *celui*, *ceux*, là où nous emploierions *celui-là*, *ceux-là* :

> *Celui* ne pèche pas qui pèche sans dessein.
> (*Hercule mourant*, III, 4.) (1)
>
> Puisque de trop louer ce mal est provenu,
> Monsieur, j'ai bien dessein d'être plus retenu;
> Et *ceux* possèderont des mérites étranges,
> Qui se pourront vanter d'avoir de mes louanges.
> (*L'Heureuse Constance*, II, 2.)

Le même, *la même*, sont employés avec le sens du latin *ipse*, *ipsa*, *ipsum* :

> Ta passion est juste, et ta Laure, dis-tu,
> Est *la sagesse même* et *la même vertu !*
> (*Laure persécutée*, I, 10.)
>
> Ce que vous proposez *est la même équité.*
> (*Les Captifs*, II, 6.) (2)

3° Pronoms relatifs, interrogatifs et indéfinis.

A. — Les pronoms *qui* et *quoi* sont employés dans Rotrou, comme ils le sont souvent au XVIIe siècle, à la place de *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles* :

> J'ai vu *le testament, par qui* j'ai tout appris...
> (*La Sœur*, V, 3.)
>
> Les chefs des deux partis, *après quelques prières*,
> *Par qui chacun* se croit rendre les dieux prospères,
> Sollicitent leurs gens et marchent à la fois,
> Mais font mieux par l'exemple encor que par la voix.
> (*Les Sosies*, I, 3) (3)
>
> Mais dans *ce grand projet, à quoi* vous l'occupez,
> Il prévoit le péril des trônes usurpés.
> (*Cosroès*, I, 1.) (4)

Le pronom *qui* peut avoir pour antécédents les pronoms *je*

(1) Cf. *Les Occasions perdues*, II, 2. — *Agésilan de Colchos*, II, 7. — *Les Sosies*, III, 2. — *Les Deux Pucelles*, IV, 7. — *Les Captifs*, II, 6. — *Bélisaire*, III, 3.

(2) Cf. *L'Innocente Infidélité*, I, 5. — *Antigone*, III, 5. — *Célie*, III, 8. — *Cléagénor et Doristée*, III, 6; IV, 4. — *La Diane*, V, 3. — *Les Occasions perdues*, I, 2; I, 4; III, 2; IV, 3; IV, 4; IV, 5. — *La Céliane*, V, 2. — *La Belle Alphrède*, II, 1; V, 11.

(3) Cf. *Antigone*, II, 2. — *Les Captifs*, III, 2. — *Célie*, V, 1.

(4) Cf. *Laure persécutée*, IV, 2.

et *me*, et se construire avant le pronom *je*, qui est son antécédent logique et grammatical :

Mais de plus près que vous cet affront *me* regarde,
Qui ne vous choisis pas une plus sûre garde,
Et qui ne pus juger du lubrique dessein
Dont ce jeune insolent sentait brûler son sein.
(*Crisante*, III, 5.)

Simple, et *qui n'ai jamais fréquenté* les écoles,
Je ne puis que répondre à ces belles paroles.
(*L'Heureuse Constance*, I, 3.)

Le pronom relatif s'emploie sans antécédent :

Viens voir ce cœur ingrat souffrir sans récompense,
Et *qui fut* tout espoir t'aimer sans espérance.
(*Florimonde*, IV, 1.) (1)

B. — Rotrou emploie *quel, quelle,* dans une interrogation directe ou indirecte, au lieu de *lequel*, *laquelle :*

Votre ordre, Sardarigue, est-il exécuté?
— Non, madame, à regret j'en exécute un autre.
— *Quel?* — De vous arrêter. — Quelle audace est la vôtre?
(*Cosroès*, III, 2.) (2)

Je doute quel des deux est moins m'assassiner,
Ou de la retenir, ou de l'abandonner.
(*La Sœur*, IV, 4.)

Qui interrogatif est employé dans le sens du neutre latin :

Par quoi présumez-vous que florissent nos lois,
Et qui rend les Romains maîtres de tant de rois?
(*Crisante*, I, 2.)

Qui vous rend curieux d'un secret qui me touche?
(*Iphigénie*, II, 2.)

A qui puis-je égaler ces faveurs immortelles?
(*Florimonde*, V, 2.)

Rotrou, comme les auteurs du XVIe siècle, emploie dans les interrogations indirectes *que* au lieu de *ce que*, avec le sens du *quid* latin :

Je ne sais que promet toute cette aventure,
Mais je n'ose espérer que son succès soit bon.
(*Les Captifs*, III, 4.)

(1) Cf. *Ibid.* — *Iphigénie*, II, 2.
(2) Cf. *La Célimène*, V, 7. — *La Belle Alphrède*, II, 4. — *L'Innocente Infidélité*, IV, 4. — *Amélie*, II, 1. — *Laure persécutée*, III, 8; III, 10. — *Venceslas*, IV, 5. — *Florimonde*, II, 3.

C. — Les pronoms indéfinis *un, une,* sont employés absolument, pour signifier *un homme, une femme :*

Un qui ne te vaut pas en sera possesseur.
(*Le Filandre*, V, 1.)

Et vous me plaisez plus, insensible et cruelle,
Qu'*une* qui me rendrait une ardeur mutuelle.
(*Florimonde,* II, 2.) (1)

IV. — Emploi des verbes.

1° Un certain nombre de verbes sont employés avec des significations rares ou archaïques :

Etre à dire, trouver à dire, sont employés par Rotrou comme par la plupart des auteurs du XVIIe siècle, dans le sens de : *être regretté, regretter :*

Le sort est bien égal, il se déclare tard,
Et beaucoup *sont à dire* et d'une et d'autre part.
(*Antigone,* I, 3.)

. . . .
Et quand j'eusse avec vous fait perte d'un empire,
Je vous eusse plaint seul, *et trouvé seul à dire.*
(*Les Captifs,* V, 1.)

Déserter signifie *rendre désert :*

Quoi ! comte, quoi ! mon fils, ces fameuses épées,
. . . .
Elles dont la furie et les efforts unis,
Désertant la Grenade, en ont peuplé Tunis;
. . . .
L'une à l'autre opposée, ont rompu l'alliance
Où l'Aragon fondait toute sa confiance,
Et s'efforcent d'ôter par un même attentat
Deux favoris au roi et deux bras à l'État.
(*D. Lope de Cardone,* III, 3.)

Dispenser à signifie *autoriser à*, *Dispenser de* signifie *se permettre :*

Quelle loi *vous dispense à troubler* mon repos?
(*Florimonde,* III, 2.)

(1) Cf. *Ibid.* I, 2. — *Bélisaire,* III, 2. — *L'Heureuse Constance,* I, 3. — *L'Heureux Naufrage,* I, 2. — *La Céliane,* III, 3. — *Laure persécutée,* III, 7.

Je puis, s'il m'est permis, et si la vérité
Dispense les enfants à quelque liberté,
De sa mauvaise humeur craindre un mauvais office.
(*Saint-Genest,* I, 1.) (1)
Là chacun *à gausser* librement *se dispense.*
(*La Sœur,* II, 2.) (2)

Divertir signifie *détourner, empêcher :*

Tu ne peux par tes soins *divertir ma ruine,*
Ni charmer Céliandre avec ta bonne mine.
(*Clorinde,* II, 5.)
Il me prie, et voulant que j'implore ta grâce,
Lui-même *divertit ce qu'il faut que je fasse.*
(*Ibid.,* IV, 4.)
Et ma juste colère, en rage convertie,
Peut être différée, et non pas *divertie.*
(*La Céliane,* II, 3.)
Ni raison d'amitié, ni respect de nature,
Ne me divertiraient de punir l'imposture.
(*Le Filandre,* IV, 6.) (3)

Meurtrir est employé dans le sens de *tuer :*

Pour un frère *meurtri* ma douleur a des larmes,
Pour un frère meurtrier ma fureur n'a point d'armes.
(*Venceslas,* V, I.)

Nier est employé dans le sens de *refuser :*

J'étais prêt à quitter le sceptre *qu'on lui nie.*
(*Antigone,* I, 3.)
Quoi! vous osez *aux morts nier la sépulture!*
(*Ibid.,* IV, 3.) (4)

S'ombrager signifie *prendre ombrage :*

Je comprends beaucoup moins votre esprit inégal,
Qui ne vous souffrant point de flamme intéressée,

(1) Cf. *La Belle Alphrède,* III, 2. — *L'Innocente Infidélité,* V, 4. — *Les Captifs,* I, 1. — *Crisante,* III, 4.
(2) Cf. *Clorinde,* III, 1; III, 7. — *Amélie,* III, 5. — *La Diane,* IV, 7. — *L'Heureux Naufrage,* III, 6; V, 4. — *Le Filandre,* II, 3.
(3) *La Célimène,* I, 3. — *Les Deux Pucelles,* IV, 6; V, 2. — *Antigone,* III, 7. — *Célie,* II, 1. — *La Sœur,* V, 1. — *Amélie,* IV, 5. — *Les Occasions perdues,* IV, 1; IV, 4; V, 4. — *Hercule mourant,* V, 4. — *La Diane,* I, 1; I, 2; IV, 6; IV, 8. — *L'Innocente Infidélité,* I, 2. — *Clorinde,* II, 3; IV, 3; IV, 4; V, 3.
(4) Cf. *L'Innocente Infidélité,* III, 1. — *Les Deux Pucelles,* V, 1. — *Les Captifs,* II, 1. — *Iphigénie,* V, 1. — *Florimonde,* I, 1.

Et dans ce grand respect restreignant sa pensée,
S'ombrage toutefois *d'un acte de pitié,*
Non pas de mon amour, mais de mon amitié.
(*D. Bernard de Cabrère,* IV, I.)

Pleiger s'emploie comme dans la vieille langue, avec le sens de *servir de garant, répondre pour :*

Je connais sa vertu; c'est mon sang, c'est le vôtre,
Dont vos chastes ardeurs ont honoré mon flanc,
Et que j'ose pleiger du reste de mon sang.
(*Cosroès,* II, 2.) (1)

Remordre s'emploie pour *donner des remords :*

La honte m'en remord, la rage m'en consume,
La cervelle m'en bout, et tout le corps m'en fume.
(*Clarice,* V, 13.)

Succéder est employé par Rotrou, comme par beaucoup d'auteurs de la première moitié du XVIIe siècle, avec le sens de *réussir :*

A qui naît sans bonheur rien ne peut *succéder.*
(*D. Bernard de Cabrère,* II, 3.)
Notre feinte succède, et déjà vos rivaux
Paraissent dégoûtés du fruit de leurs travaux.
(*La Pèlerine amoureuse,* I, 5.) (2)

Travailler, se travailler, sont employés par Rotrou, comme par la plupart des auteurs du XVIIe siècle, dans le sens de *tourmenter, se tourmenter :*

Heureuse la bassesse où l'homme vit content,
Et malheureux l'honneur *qui le travaille tant!*
(*Iphigénie,* I, 5.)
Ainsi, *se travailler* pour son allègement,
C'est faillir et se faire ennemi d'un amant.
(*Florimonde,* II, 1.)

Venir est employé pour *devenir :*

La fille s'enhardit aussitôt qu'elle est femme,
Et, de glace qu'elle est, *elle vient tout de flamme.*
(*Iphigénie,* III, 1.)

(1) Cf. *Les Captifs,* II, 6.
(2) Cf. *Clarice,* I, 5. — *Florimonde,* IV, 6. — *L'Heureuse Constance,* I, 3. — *Le Filandre,* I, 2. — *L'Innocente Infidélité,* I, 4. — *Les Deux Pucelles,* I, 2. — *Antigone,* I, 4. — *Crisante,* I, 1. — *Iphigénie,* III, 3.

2° Un certain nombre de verbes, qui aujourd'hui ne sont plus que neutres, se trouvent dans Rotrou comme verbes actifs :

Aspirer :

Donne donc à tes vœux *quoi que ton cœur aspire.*
(*Bélisaire,* I, 6.)

Attenter :

Depuis votre servage *ai-je rien attenté*
Dont se pût offenser la même honnêteté?
(*Crisante,* I, 4.)

Conseiller :

J'ai quitté cette ingrate, et *conseillé Thimante*
D'étouffer, pour son bien, sa passion naissante.
(*Le Filandre,* IV, 5.)

Consentir :

Tu consens cet hymen? — Je suis prêt d'y souscrire.
(*Clarice,* V, 6.) (1)

Croître. — A été plusieurs fois employé de même par Corneille:

Nourrirez-vous sans fin d'inutiles douleurs,
Et vous plaisez-vous, sire, à *croître vos malheurs?*
(*Crisante,* IV, 2.) (2)

Désespérer. — Avec un nom de chose ou un pronom indéfini:

. . . . . Certain rayon commence à m'éclairer,
Qui me défend encor *de rien désespérer.*
(*Célie,* III, 2.)

Dissuader. — Avec un nom de chose pour complément direct; c'est la même construction que celle du verbe *persuader :*

Croyez-vous qu'il n'est pas de solides raisons
Pour vous dissuader un hymen si contraire,
Ou pour se désister du bien qu'il vous veut faire?
(*Célie,* I, 1.)

Douter :

. . . . Je n'ai plus rien à dire.
— *Ni moi rien à douter;* ce mot me doit suffire.
(*Bélisaire,* III, 2.)

(1) Cf. *Bélisaire,* I, 6. — *Célie,* III, 5. — *La Sœur,* III, 4. — *D. Lope de Cardone,* V, 4.
(2) Cf. *Les Deux Pucelles,* II, 5.

Éclore :

Je sens un nouveau jour en mon âme *s'éclore*.
(*La Bague de l'oubli*, II, 1.)

C'est, mon père, *un dessein que je devais éclore*
Lorsqu'aux veines des Grecs le sang bouillait encore.
(*Antigone*, I, 6.) (1)

Enquérir :

Mais ne *m'enquérez* plus : son maître que voici
Vous dira le sujet qui l'amenait ici.
(*Clarice*, II, 1.)

Entreprendre. — Avec un nom de personne comme complément direct :

Elle est trop sage, *et n'entreprendrait point*
Un homme comme vous à qui le sang la joint.
(*Bélisaire*, III, 2.) (2)

Faillir :

Entreprenant *un cœur qu'il ne veut pas faillir*,
Tout son dessein dépend de le bien assaillir.
(*La Belle Alphrède*, IV, 1.) (3)

Fier :

Je fie à ce vainqueur *mon honneur et ma vie.*
(*Amélie*, IV, 4.)

Vous me fiez votre or, vos joyaux, votre bourse,
Du repos des mortels le soutien et la source,
Et vous me déniez un penser, un secret.
(*Célie*, I, 1.) (4)

Influer :

. . . .
Et mon Dieu, dans la peine même
Qu'il veut que l'on souffre pour lui,
Quand il daigne être notre appui
Et qu'il reconnaît que l'on l'aime,
Influe une douceur suprême
Sans mélange d'aucun ennui.
(*Saint-Genest*, V, 1.) (5)

(1) Cf. *Les Deux Pucelles*, III, 2. — *Clarice*, II, 4. — *Saint-Genest*, IV, 4.
(2) Cf. *Ibid.*, III, 3.
(3) Cf. *Ibid.*, III, 5.
(4) Cf. *La Pèlerine amoureuse*, V, 4. — *Le Filandre*, II, 2.
(5) Cf. *Célie*, I, 1.

Prétendre :

En vain *tu prétendrais un plus doux traitement.*
(*Florimonde,* V, 1.) (1)

Profiter :

Pourquoi donc mille amants qui vous ont tant aimée
N'ont-ils rien profité?
(*La Célimène,* IV, 4.)
Que profite un espoir qui n'obtient point d'effet?
(*Antigone,* III, 5.) (2)

Protester :

Je proteste des dieux la grandeur souveraine
Qu'avant la nuit sa mort satisfera ma haine.
(*Laure persécutée,* I, 7.)

Sortir :

L'ennemi d'autre part, en superbe équipage,
L'impatience aux mains et l'audace au visage,
Sort l'enclos de sa ville, et par un vain orgueil
Semble sous ses remparts marquer notre cercueil.
(*Les Sosies,* I, 3.)

Survivre :

Tu n'es plus, cher Antoine, *et je survis ta vie !*
(*Les Deux Pucelles,* IV, 4.)
Par quel sort pouvons-nous *survivre ton trépas !*
(*Saint-Genest,* V, 2.) (3)

Veiller :

Veillez ses actions, et n'abandonnez point
Celle qu'un mauvais sort a réduite à ce point.
(*La Pèlerine amoureuse,* III, 8.) (4)

3° Des verbes qui ne sont plus employés aujourd'hui que comme verbes actifs se trouvent dans Rotrou comme verbes neutres.

Détester — sens latin :

Déteste maintenant, crie, peste, murmure,
Appelle-moi cruel, joins la plainte à l'injure...
(*La Belle Alphrède,* II, 4.)

(1) Cf. *L'Innocente Infidélité*, I, 5. — *Antigone*, III, 6. — *Célie*, V, 1.
(2) Cf. *La Belle Alphrède*, II, 2. — *La Pèlerine amoureuse*, III, 3. — *Le Filandre*, III, 2.
(3) Cf. *L'Innocente Infidélité*, I, 1; V, 4. — *Laure persécutée*, IV, 6. — *Antigone*, III, 2. — *Clarice*, IV, 4. — *Célie*, III, 2. — *Cosroès*, V, 2. — *D. Lope de Cardone*, V, 4.
(4) Cf. *Ibid.*, IV, 2. — *Antigone*, IV, 4.

Éclairer :

Taris, source de pleurs, en ces yeux bienheureux,
Puisqu'un si beau soleil doit *éclairer pour eux.*
(*La Pèlerine amoureuse,* II, 5.) (1)

Endurer :

Filandre sait mourir, s'ils savent *endurer*.
(*La Célimène,* I, 4.) (2)

Faire :

Le temps *fera pour vous...*
(*Amélie,* IV, 4.)
C'eût été mériter *que je fisse pour toi,*
Et me donner beaucoup que me laisser à moi.
(*Les Captifs*, IV, 5.) (3)

Fournir :

Qui peut *de ta faveur fournir* en son besoin
Est digne de pardon, puisqu'il l'est de ton soin...
(*Bélisaire*, I, 6.) (4)

Prévoir :

Prévoyez de bonne heure *à votre guérison,*
Ou, votre amour croissant, vous perdrez la raison.
(*Clorinde,* II, 4.) (5)

Satisfaire :

Deux mots *satisferont à votre impatience.*
(*Les Deux Pucelles,* III, 8.) (6)

Soigner à :

Mon père avec ardeur *soigne à sa délivrance.*
(*Les Captifs,* I, 1.)
Puisqu'un si doux succès finit ces aventures,
Qu'on veille sur Don Sanche et *soigne à ses blessures.*
(*D. Lope de Cardone,* V, 4.) (7)

4° Un certain nombre de verbes sont employés par Rotrou comme verbes neutres, dans des cas où aujourd'hui ils seraient employés comme verbes pronominaux.

(1) Cf. *L'Innocente Infidélité*, I, 3. — *Laure persécutée*, I, 9. — *Iphigénie*, III, 4.
(2) Cf. *Hercule mourant*, II, 4 ; III, 4.
(3) Cf. *Clorinde*, II, 4 ; II, 5. — *Saint-Genest*, V, 2. — *Les Ménechmes*, I, 3.
(4) Cf. *L'Innocente Infidélité*, II, 3. — L'expression *fournir de matière à*, employée par Rotrou dans *Crisante*, I, 3, se trouve encore dans Boileau.
(5) Cf. *Amélie*, I, 1.
(6) Cf. *Ibid.*, II, 7. — *Bélisaire*, V, 7. — *Célie*, IV, 6.
(7) Cf. *La Bague de l'oubli*, III, 2. — *La Pèlerine amoureuse*, III, 6.

Abîmer :

Que mon pays périsse, *et que l'Epire abîme !*
(*L'Innocente Infidélité*, V, 5.)

Achever :

Si de ce long récit vous n'abrégez le cours,
Le jour achèvera plus tôt que ce discours.
(*La Sœur*, I, 3.)

Arrêter :

Laure vient de ce pas, et *j'arrête* en ce lieu
Pour la rendre en sa chambre.
(*Laure persécutée*, III, 1.) (1)

Bâtir :

. . . .
Si depuis si longtemps vos vœux ont été vains,
Dessus quel fondement *bâtissent vos desseins ?*
(*Clarice*, I, 3.)

Briser :

Hasardons tout : n'importe, au moins j'ai l'avantage
De ne pouvoir périr par un plus beau naufrage,
De ne pouvoir briser contre un plus bel écueil,
Ni dans plus belle mer rencontrer mon cercueil.
(*Laure persécutée*, III, 2.)

Choquer :

Lorsque plus vivement *choquaient* les bataillons,
Qu'allais-tu faire seul dedans nos pavillons ?
(*Les Sosies*, II, 3.)

Laver :

Lors ? — Il fallut manger, *nous lavâmes ensemble.*
— Et puis ? — Nous prîmes place où le couvert fut mis.
(*Les Sosies*, II, 3.)

Mouvoir :

Toute la Perse *agit et meut* par son caprice.
(*Cosroès*, I, 3.) (2)

Proposer :

C'est vous qu'en ces habits *je proposais* d'atteindre.
(*Les Deux Pucelles*, IV 6.) (3)

(1) Cf. *L'Heureuse Constance*, II, 4. — *Crisante*, IV, 5.
(2) Cf. *Ibid.*, IV, 2. — *D. Bernard de Cabrère*, V, 7.
(3) Cf. *D. Bernard de Cabrère*, I, 5.

Renverser :

. . . .
Tu fais qu'avec le corps l'esprit se débilite,
Que le temps avee l'âge emporte la raison,
Et que *l'hôte renverse avecque la maison.*
(*La Sœur,* III, 4.)

User :

Ma table ne rompt point sous le fardeau des mets ;
Elle est encore entière, *et n'usera jamais.*
(*Les Captifs,* I, 3.)

5° Rotrou emploie l'imparfait du subjonctif avec le sens du conditionnel :

Ce crime *dût* armer le ciel contre la terre.
(*Florimonde,* II, 4.) (1)

6° L'infinitif est employé substantivement plus fréquemment qu'aujourd'hui.

A. — L'infinitif est employé substantivement sans être accompagné de l'article.

« . . . . . . *Avoir bien fait* t'a conservé le jour. »
(*Bélisaire,* II, 5.) (2)
Un empire vaut-il cette inhumanité?
— *Vaut-il nous menacer* de cette indignité,
Et qu'un père aveuglé destine pour victime
A son usurpateur son maître légitime?
(*Cosroès,* III, 4.) (3)
Le mal que je lui veux *vient de l'avoir aimé.*
(*Bélisaire,* I, 3.) (4)

B. — L'infinitif employé substantivement est accompagné de l'article ou du pronom indéfini :

Cette contagion se prend par *le cracher.*
(*Les Captifs,* III, 4.)
Le front ne portait pas l'image *du penser.*
(*Iphigénie,* II, 2.) (5)

(1) Cf. *Les Ménechmes,* IV, 2; III, 2; II, 1.
(2) Cf. *La Sœur,* I, 1. — *Cosroès,* IV, 1. — *D. Lope de Cardone,* II, 2. — *Clarice,* IV, 4.
(3) Cf. *D. Bernard de Cabrère* III, 7.
(4) Cf. *Clarice,* II, 1. — *L'Heureuse Constance,* V, 2. — *Les Captifs,* IV, 8.
(5) Cf. *Le Filandre,* III, 5. — *Les Deux Pucelles,* II, 5. — *Cosroès,* III, 1. — *Florimonde,* II, 1.

Dieux! appelez mon âme en cet heureux sommeil;
Accordez à mes yeux *un dormir* sans réveil.
(*La Célimène,* II, 2.)

6° Le participe présent et le participe passé sont employés substantivement.

Participe présent — ***Languissant :***

Déjà *cent languissants* invoquent la fortune.
(*La Belle Alphrède,* IV, 4.)

Participe passé — ***Abandonnée :***

Triste jouet du sort, chétive *abandonnée,*
A quoi te résous-tu? quelle est ta destinée?
(*Les Deux Pucelles,* II, 3.)

Abusé :

Abusé, quel malheur a ton bien diverti?
(*L'Heureuse Constance,* II, 2.)

Qu'un remède est aisé dans l'esprit d'un malade,
Et que facilement il se le persuade!
Mais lorsque *l'abusé* travaille à sa santé,
Qu'il y remarque peu cette facilité!
(*La Céliane,* IV, 3.)

V. — EMPLOI DES MOTS INVARIABLES.

1° Emploi des adverbes.

A. — Rotrou emploie quelques adverbes de manière peu usités; il donne à d'autres un sens rare ou archaïque.

Assurément — signifie, comme dans Corneille : ***avec assurance :***

Marchons assurément sur les pas d'une femme.
(*Saint-Genest,* IV, 2.)

Aucunement — signifie ***un peu :***

J'ai, pour *aucunement* couvrir ma lâcheté,
Quand je souffrais le plus, j'ai feint plus de santé.
(*Venceslas,* IV, 2.) [1]

[1] Cf. *Bélisaire,* III, 1.

Constamment — signifie *avec fermeté :*

Repoussez *constamment* ces premières atteintes,
Qui vous feraient l'objet de nos communes plaintes.
(*L'Innocente Infidélité,* II, 4.) (1)

Ingratement — est employé avec le sens passif, et signifie *pour rien :*

Jamais *ingratement* je ne l'ai réjoui.
(*Les Captifs,* I, 3.) (2)

Muettement :

Un regard, un souris, un geste, une action,
Disent *muettement* votre condition.
(*Laure persécutée,* V, 4.)

Prodiguement :

Clarimond, qui languit mourant sur la poussière,
A si *prodiguement* joint l'or à la prière,
Que je n'ai pu nier à ses fortes amours
Le soin qu'il m'a fait prendre aux dépens de ses jours.
(*L'Innocente Infidélité,* IV, 6.) (3)

B. — L'adverbe *où* est employé par Rotrou comme par beaucoup de ses contemporains, dans deux sens qu'il a perdus aujourd'hui :

Où signifie *à quoi.*

Où songeait mon souci? — Je songeais à vous-même.
(*La Célimène,* III, 8.) (4)

Où signifie *tandis que :*

Mais que ma plainte à tort ramène les vieux ans,
Où le temps lui fournit des objets si présents!
(*Les Sosies,* prologue.)

C. — L'adverbe admet des équivalents qu'il admet moins ou qu'il n'admet plus aujourd'hui :

Le pronom *que* est substitué bien plus fréquemment qu'aujourd'hui à l'adverbe *où :*

Fuis, malheureuse, fuis, puisque l'heure s'avance
*Qu'*on te doit appliquer au tourment de Mézence.
(*Clarice,* IV, 4.) (5)

(1) Cf. *Clorinde,* II, 4. — *Amélie,* II, 8. — *Florimonde,* I, I.
(2) Cf. *Clarice,* I, 4. — *D. Lope de Cardone,* I, 2.
(3) Cf. *Ibid.,* II, I.
(4) Cf. *Le Filandre,* IV, 6. — *Florimonde,* V, 2.
(5) Cf. *Venceslas,* II, 2. — *Cosroès,* V, 3. — *D. Lope de Cardone,* V, 2.

L'expression pronominale *ce que* est substituée à l'adverbe *combien :*

> Vous plaisez à mes yeux, il faut que je le die;
> Mais je sais *ce qu'*au ciel *déplaît* la prophétie.
> (*Amélie*, V, 2.)

Possible a le sens et l'emploi de *peut-être :*

> Cet étranger, madame, est *possible* de rang
> Qui puisse par l'hymen le joindre à votre sang.
> (*Les Occasions perdues*, II, 2.) (1)
> J'allais m'évanouir sans le secours de l'eau
> Que ma main a puisée au sein de ce ruisseau.
> — Et ce n'a pas été sans remarquer *possible*
> Combien des maux de cœur la douleur est sensible.
> (*La Belle Alphrède*, IV, 3.)
> Quoi! mais *possible*
> *Que* trouvant mon esprit à ses vœux insensible,
> Il a dessous tes lois engagé son désir.
> (*Le Filandre*, I, 3.)

D. — Rotrou emploie un certain nombre d'expressions adverbiales composées d'une préposition et d'un substantif ou d'un adjectif, qui ont disparu de la langue :

Par forme :

> *Par forme*, Sardarigue, assemblez le conseil,
> Mais du couronnement disposez l'appareil.
> (*Cosroès*, II, 1.)

De fortune :

> *De fortune*, ma chambre et son appartement
> Se trouvaient séparés par un mur seulement...
> (*Clarice*, I, 2.)

Du matin :

> Ce passe-temps est doux; mais il est tard, adieu;
> Et demain, *du matin*, soyons tous en ce lieu.
> (*Amélie*, III, 7.)

De refus :

> Ta rigueur si longtemps l'a traité *de refus*,
> Et tu lui donnes tout quand il n'espère plus.
> (*Le Filandre*, III, 5.)

(1) Cf. *L'Heureuse Constance*, II, 2; III, 3.

De vrai :

De vrai, cette première était plus longue encore,
Et je désespérais du retour de l'Aurore.
(*Les Sosies,* I, 3.)

2° Emploi des prépositions.

A. — La préposition *de* est très souvent employée là où nous mettrions la préposition *à :*

La femme, de nature, *aime de se venger*.
(*L'Innocente Infidélité,* III, 5.) [1]

Je ne m'attendais pas de m'en acquitter mieux.
(*Clarice,* I, 6.) [2].

Vous aviez en ma fille assez d'autres défauts :
Celui de sa fortune et ceux de son visage
Vous défendaient assez cet indigne servage,
Et vous *autorisaient d'en* rompre le lien,
Sans besoin d'offenser son bonheur et le mien.
(*Célie,* IV, 2.)

C'est cette Hermante aussi que *je cherche de* voir.
(*L'Innocente Infidélité,* II, 5.)

Je ne commence pas aujourd'hui *de connaître*
Où l'artifice règne et combien l'homme est traître.
(*Florimonde,* I, 2.)

Je consens d'accomplir cet heureux mariage.
(*Clarice,* II, 2.) [3]

Ah ! qu'inutilement un esprit *s'évertue*
D'exciter la vertu quand elle est abattue !
(*Crisante,* I, 2.)

Que gagne d'écouter qui n'espère plus rien ?
(*Célie,* IV, 6.)

Voyez-vous pas sortir de cet horrible gouffre,
Qui n'exhale que feu, que bitume et que soufre,
Un spectre décharné qui, me tendant le bras,
M'invite d'y descendre et d'y suivre ses pas ?
(*Cosroès,* II, 1.)

. . . . Ma parole me lie,
Joint *qu'il s'offre* sans dot *d'épouser* Aurélie.
(*La Sœur,* II, 2.)

(1) Cf. *Ibid.*, IV, 3. — *Les Sosies,* V, 1 ; V, 4. — *Florimonde,* I, 2. — *Célie,* II, 5. — *Les Captifs,* IV, 8.
(2) Cf. *Iphigénie,* IV, 2.
(3) Cf. *Laure persécutée,* IV, 2.

Mais *il se plaît* encor *d'irriter* mon martyre.
(*Agésilan de Colchos,* III, 4.)

Ecoutez ce remords, et *laissez-vous résoudre,*
Après tant de faiblesse et de légèreté,
D'être enfin infidèle à l'infidélité.
(*Clarice,* V, 3.)

Il reste donc, mon fils, *d'accomplir* mon attente,
Et de tourner vos vœux du côté de l'infante.
(*Laure persécutée,* III, 8.) (1)

Que délibérez-vous? *que tardent vos efforts*
De mettre en cent morceaux ce misérable corps?
(*L'Innocente Infidélité,* V, 4.)

B. — *De* s'emploie pour marquer le temps pendant lequel une chose se passe :

Le pouvoir des attraits sur l'esprit des amants
Était bon pour Hélène, et du temps des romans;
Mais *du siècle qui court* il n'est plus en usage.
(*Célie,* III, 3.)

Il a si loin d'ici sa valeur signalée,
Que l'aigle pour le suivre a forcé sa volée,
Et que jamais Trajan n'a vu nos bords si loin
Qu'on les voit *de mon règne* étendus par son soin.
(*Bélisaire,* III, 3.)

C. — *Traiter de mépris* signifie *traiter avec mépris :*

Quoi! seigneur, voulez-vous qu'une fille ait la gloire
D'avoir d'autorité conservé sa victoire,
D'oser impunément *vous traiter de mépris,*
Et, vicieuse ou non, régner sur vos esprits?
(*Laure persécutée,* IV, 2.) (2)

D. — La préposition *à* s'emploie dans des cas où nous emploierions la préposition *de :*

Espères-tu du fruit *à ta froideur extrême?*
(*La Célimène,* II, 3.)

. . . . Sollicite les dieux
A tirer ton esprit de ces funestes lieux,
Où ce corps dépourvu de sa vigueur première
Meurt à chaque moment sans perdre la lumière.
(*La Pèlerine amoureuse,* IV, 1.) (3)

(1) Cf. *Agésilan de Colchos,* I, 2.
(2) Cf. *Clorinde,* I, 2.
(3) Cf. *Bélisaire,* I, 6. — *Célie,* IV, 2.

E. — La préposition *à* s'emploie au lieu des prépositions *pour, par, sur, contre, dans :*

Il faut trop de faiblesse *à pouvoir* l'exercer,
(*Antigone,* I, 6.) (1)

Quel fruit m'acquiert ta peine, et de quel œil vois-tu
A cette perfidie accabler ma vertu?
(*Célie,* III, 3.)

Laissons un libre cours à ses jeunes désirs,
Et *fermons* pour un temps *les yeux à ses plaisirs.*
(*L'Innocente Infidélité,* III, 2.)

Je ne changerai point, à votre préjudice,
Au bandeau de l'amour celui de la justice.
(*Célie,* V, 1.) (2)

Si je m'en ressouviens, je crois que mon épée,
S'est au sang innocent quinze ou vingt fois *trempée.*
(*Les Deux Pucelles,* V, 2.) (3)

3° Emploi des conjonctions.

A. — La conjonction *que* s'emploie encore aujourd'hui, dans certains cas, avec le sens de *sinon, si ce n'est.* Nous disons : Il n'aima *rien que* la fortune. — Quel autre pourrait-on nommer *que* lui? Cet emploi de la conjonction était beaucoup plus étendu au temps de Rotrou. Cet emploi est très fréquent dans les phrases interrogatives :

En quel lieu qu'à vos pieds faut-il que je l'attende?
(*Bélisaire,* V, 5.)

Mais *peut-on qu'en souffrant vaincre* un mal sans remède?
(*Saint-Genest,* V, 2.)

. . . .
Et le ciel *devait-il qu'à ses divines mains*
Commettre à gouverner le destin des humains?
(*Florimonde,* II, 3.) (4)

On le trouve aussi dans des phrases affirmatives :

Je me laisse gagner, je dépêche en Argos,
Et pour tromper ma femme, écris qu'Iphigénie
Doit au fils de Thétis par l'hymen être unie,

(1) Cf. *Bélisaire,* II, 2. — *La Sœur,* V, I.
(2) Cf. *Clarice,* III, 2.
(3) Cf. *Laure persécutée,* III, 10; IV, 5.
(4) Cf. *Crisante,* II, 3. — *Amélie,* II, 1 ; II, 2. — *Les Deux Pucelles,* II, 3; II, 5. — *Don Lope de Cardone,* IV, 1.

Et *qu'il a refusé de partir* avec nous
Qu'emportant de ce lieu le nom de son époux.
(*Iphigénie,* I, 5.) (1)

B. — *Depuis que* s'emploie dans des cas où nous mettrions *lorsque :*

Je médite longtemps sur le choix que je fais;
Mais *depuis qu'il est fait,* je ne change jamais.
(*Amélie,* III, 3.)

Les rois ne sont plus rois *depuis que* leur puissance
Laisse à la calomnie opprimer l'innocence.
(*Bélisaire,* V, 5.) (2)

C. — Rotrou, comme Corneille, emploie *tant que* dans le sens de *jusqu'à ce que :*

. . . *Tant qu'il soit signé* du sang de l'un des deux,
Vous en pouvez tenir le succès hasardeux.
(*Célie,* V, 1.) (3)

D. — *Plus que de* signifie *trop pour ;* — *moins que de* signifie *trop peu pour.* Ce sont des latinismes.

Cet honneur m'arrivant, je ferais mon devoir :
Mais *j'ai plus de raison que de le concevoir.*
(*Clorinde,* III, 2.) (4)

Cet agréable objet *a moins de cruauté*
Que de n'accorder rien à ma fidélité.
(*Amélie,* II, 4.) (5)

E. — *De quoi* s'emploie pour signifier *de ce que :*

Ce que tu vois enfin, ce corps chargé de chaînes,
N'est l'effet ni des lois ni des raisons humaines,
Mais *de quoi des chrétiens j'ai reconnu le Dieu,*
Et dit à vos autels un éternel adieu.
(*Saint-Genest,* III, 4.) (6).

F. — *Et, si,* s'emploient comme mots explétifs soit au

(1) Cf. *Florimonde,* V, 1. — *Amélie,* III, 1. — *Laure persécutée,* I, 1.
(2) Cf. *Célie,* IV, 4. — *L'Heureuse Constance,* IV, 1; V, 1. — *La Céliane,* IV, 3. — *Le Filandre,* I, 4.
(3) Cf. *Clorinde,* I, 2.
(4) Cf. *Amélie,* III, 3; V, 6. — *Iphigénie,* II, 2.
(5) Cf. *Ibid.,* III, 6; IV, 4; V, 3. — *Les Deux Pucelles,* II, 2.
(6) Cf. *Le Filandre,* V, 3. — *Les Captifs,* IV, 5. — *D. Lope de Cardone,* IV, 5.

commencement, soit au milieu d'une phrase. L'emploi de *si* est archaïque.

> Pour moi, j'ai, de nature, un front capricieux
> Qui ne peut rien souffrir, *et* lui vînt-il des cieux.
> (*Les Sosies*, V, 6.)
>
> Enfin tous sont amants, *et si* pas un ne l'est.
> (*La Célimène*, IV, 1.) (1)
>
> *Si* faut-il avec soin éclaircir cette affaire.
> (*Les Sosies*, II, 3.) (2)

G. — La conjonction *ni* s'emploie avec un sens non négatif dans des propositions interrogatives ou affirmatives. C'est un reste de la langue du moyen âge et de celle du XVIe siècle.

> Est-il *ni jugement ni raison* qui ne cède?
> (*Iphigénie*, I, 5.) (3)
>
> . . . .
> Et si César prétend, par force ou par menace,
> Par offres, par conseils ou par allèchements,
> Et toi *ni par soupirs, ni par embrassements*,
> Ébranler une foi si ferme et si constante,
> Tous deux vous vous flattez d'une inutile attente.
> (*Saint-Genest*, III, 4.) (4)

VI. — Syntaxe de la proposition.

1° Emploi des modes du verbe.

A. — Le subjonctif est employé dans des cas où nous mettrions l'indicatif.

a) Dans une proposition complétive, particulièrement avec le verbe *croire :*

> Comme toi, *je croyais*, avant de l'éprouver,
> *Que l'amour fût un mal* dont on se pût sauver.
> (*La Belle Alphrède*, IV, 4.)
>
> *Je croyais que le comte*, avant la fin du jour,
> Comme il m'avait mandé, *dût* être de retour.
> (*Célie*, III, 7.) (5)

(1) Cf. *Ibid.*, V, 10. — *Amélie*, IV, 5.
(2) Cf. *La Bague de l'oubli*, IV, 8.
(3) Cf. *Cosroès*, V, 4.
(4) Cf. *Les Sosies*, III, 2.
(5) Cf. *Antigone*, III, 2. — *Crisante*, I, 3. — *Bélisaire*, II, 3. — *La Sœur*, II, 1.

β) Dans quelques autres cas :

Est-ce par un forfait *que je doive* régner ?
(*Cosroès*, I, 3.)

Quiconque vous ait fait cette fausse peinture,
Si j'en apprends le nom, il mourra, je le jure.
(*Laure persécutée*, I, 10.)

B. — L'indicatif est employé au lieu du subjonctif.

. . . .
*Il suffit qu'*en ce fils *nous voyons* votre image,
Et que nous ne pouvons lui rendre assez d'hommage.
(*Cosroès*, I, 1.)

Sa beauté seulement a droit de me blâmer,
Quoique, si j'ai failli, *c'est* pour la trop aimer.
(*La Bague de l'oubli*, II, 3.)

2° Construction du sujet et du complément.

A. — Le sujet est placé après le verbe :

Comment peut un seul homme occuper double place?
(*Les Sosies*, I, 3.)

Hyménée à mes yeux ne fut jamais si beau,
Jamais d'un si beau feu *n'éclaira son flambeau*.
(*Ibid.*, I, 5.) (1)

B. — Le sujet est placé entre l'auxiliaire et le participe :

Ah! de quel trouble, Argant, *est mon âme saisie!*
(*Célie*, II, 3.)

Entretenez d'encens cette sainte fumée,
Tant que *soit* par le feu *l'offrande consumée*.
(*Hercule mourant*, III, 1.) (2)

Par quelle ivrognerie ou quel plaisant caprice
A le dieu de la nuit oublié son office?
(*Les Sosies*, I, 3.)

Mais qu'aperçois-je, hélas ! de quel nombre de corps
A le tonnerre accru le triste rang des morts?
(*Ibid.*, V, 5.) (3)

C. — Le complément direct est placé devant le verbe :

La loi de notre honneur *toute autre loi précède*.
(*Les Sosies*, III, 2.)

(1) Cf. *Ibid.*, V, 1; V. 3; V, 4. — *Les Deux Pucelles*, II, 6. — *Antigone*, V, 3. — *Les Captifs*, I, 1. — *Iphigénie*, III, 4. — *Les Ménechmes*, III, 4.

(2) Cf. *L'Heureuse Constance*, V, 4. — *L'Heureux Naufrage*, III. 2. — *La Belle Alphrède*, III, 1. — *Amélie*, IV, 1. — *Les Sosies*, V, 5. — *Crisante*, III, 3. — *Iphig'nie*, II, 3.

(3) Cf. *Antigone*, IV, 1. — *Crisante*, IV, 1.

Quelque nouvel objet *qui mon âme entretienne,*
Il le faut, mon honneur m'oblige d'être sienne.
(*Les Occas. perdues*, V, 9.)

De leur col allongé sort une jaune bave
Qui coule entre ses doigts *et tout le bras lui lave.*
(*Les Sosies,* V, 5.)

Elle doit de ce bras *les efforts limiter,*
Et pouvant l'employer, a droit de l'arrêter.
(*La Céliane,* II, 3.)

Cet esprit libertin, *tout respect étouffant,*
Rit des avis d'un père, et suit ceux d'un enfant.
(*Amélie,* IV, 3.) (1)

D. — Le pronom personnel, complément direct ou indirect du second de deux impératifs coordonnés, se construit devant cet impératif :

α) Le premier impératif a pour complément un nom ou un pronom :

Offensez-moi souvent, *et m'apaisez* ainsi.
(*Amélie,* V, 4.)

Expliquez-moi ce trouble, *et me tirez de peine.*
(*Bélisaire,* III, 2.)

Ciel, *prépare son cœur, et le touche* aujourd'hui.
(*Venceslas,* I, 1)

Divisons entre nous *mes biens* et ma puissance,
Et de cette beauté *m'acquiers* la jouissance.
(*Laure persécutée,* II, 5.) (2)

β) Le premier impératif n'a pas de complément :

Entrons, et me prêtez et vos soins et votre aide
A chasser de ce lieu l'erreur qui nous possède.
(*Les Sosies,* IV, 3.)

Adieu, *vivez heureux, et vous servez* des armes
Que je mets dans vos mains pour racquérir ses charmes.
(*La Célimène,* V, 2.) (3)

(1) Cf. *Les Occasions perdues,* I, 2; II, 3. — *L'Heureuse Constance,* V, 3. — *Les Deux Pucelles,* II, 5; IV, 7.

(2) Cf. *Les Captifs,* III, 4. — *Clarice,* II, 4. — *Florimonde,* I, 1; I, 2. — *Clorinde,* II, 7; V, 1. — *Amélie,* V, 3. — *Les Deux Pucelles,* I, 2. — *D. Lope de Cardone,* II, 2.

(3) Cf. *Ibid.,* IV, 6. — *Le Filandre,* I, 4. — *Clorinde,* IV, 4. — *Antigone,* I, 3; V, 5.

E. — Le complément est placé entre l'auxiliaire et le participe. Corneille s'est servi souvent de cette construction.

D'un trait d'œil Céliandre *a mes yeux enchanté.*
(*Clorinde,* IV, 3.)
Tydée, oui, *de tes jours j'ai la course bornée.*
(*Antigone,* I, 6.)
Ce mignon d'étranger a son âme blessée;
Il a sur tes desseins une embûche dressée,
Et tes étonnements étaient bien superflus,
Quand cet esprit léger ne te caressait plus.
(*Les Occas. perdues,* III, 3.)
Ce prince, *ayant longtemps ce dessein consulté,*
M'a fait ambassadeur vers votre majesté.
(*Ibid.,* I, 2.) (1)

3° Défaut de symétrie dans la construction de la proposition.

A. — Une proposition impérative est coordonnée avec une proposition affirmative :

Moi je ferais pour toi plus que le penser même
Ne peut imaginer et d'étrange et d'extrême;
J'effacerais l'éclat de ton affection;
Et sois vain, si tu veux, de ma confusion.
(*Amélie,* III, 5.)

B, — Une proposition relative est construite symétriquement avec un adjectif :

. . . .
Celui que vous voyez est tombé dans nos pièges,
Coupable de larcin, carnages, sacrilèges,
Et qui de deux marchands *achevait le trépas;*
Ce que sa propre voix ne démentira pas.
(*Les Deux Pucelles,* V, 7.) (2)

C. — Deux verbes coordonnés sont à des temps différents :

Je me doutai bientôt de ce dessein étrange,
Et sens presque aussitôt que mon amour se change.
(*Florimonde,* V, 5.)

(1) Cf. *Ibid.*, IV, 3; IV, 6; V, 9. — *Hercule mourant,* II, 1. — *Clarice,* IV, 4. — *Célie,* IV, 3. — *D. Bernard de Cabrère,* V, 4. — *Cosroès,* IV, 2. — *Florimonde,* IV, 5. — *Cléagénor et Doristée,* II, 4; III, 1; IV, 3. — *La Diane,* II, 2. — *La Célimène,* II, 5. — *La Belle Alphrède,* III, 4. — *La Pèlerine amoureuse,* I, 4. — *Le Filandre,* I, 3; III, 6. — *Agésilan de Colchos,* IV, 2. — *Amélie,* II, 4. — *Les Sosies,* IV, 2. — *Laure persécutée,* IV, 2. — *Les Captifs,* I, 1; III, 4. — *Crisante,* III, 5.
(2) Cf. *Iphigénie,* III, 5. — *Bélisaire,* V, 5.

D. — Un même verbe est construit avec deux compléments de nature différente. — On trouve des traces de cette construction dans la plupart des auteurs du XVII[e] siècle :

Je doute de mon art, *et que* quelque remède
S'applique utilement au mal qui la possède.
(*La Pèlerine amoureuse,* III, 11.)

. . . *Je l'assurai de n'avoir connaissance*
De qui ni de quel lieu je tenais ma naissance,
Et que, par quelque sort soustrait à mes parents,
J'avais été vendu dès mes plus jeunes ans.
(*Clarice,* I, 2.)

Oui, seigneur, *je l'avoue, et qu'il est de justice*
Que ce bras qu'au besoin j'eus hier si propice,
Et qui sauva mes jours par un pieux effort,
Soit aujourd'hui celui qui me donne la mort.
(*Bélisaire,* III, 2.)

Christ réprouve la fraude, ordonne la franchise,
Condamne la richesse injustement acquise,
D'une illicite amour *défend l'acte indécent,*
Et de tremper ses mains dans le sang innocent.
(*Saint-Genest,* III, 2.) (1)

E. — Le verbe *croire* est employé avec deux compléments :

Croyez-moi, Clorimand, *que* cette frénésie
N'a pas jusqu'à ce point troublé ma fantaisie.
(*Les Occasions perdues,* III, 2.)

Je *le* crois comme toi, *que* sa naissance est vile.
(*L'Heureuse Constance,* II, 2.) (2)

4° Séparation de mots qu'on a pris l'habitude de réunir.

A. — Le relatif est séparé de son antécédent :

L'autorité naissante est toujours enviée,
Et souvent à leur foi les peuples renonçants
Aiment *ceux* affligés *qu'ils ont haïs puissants.*
(*Cosroès,* III, 4.)

. . . .
Mais elle a refusé deux ans *une franchise*
A des esprits constants *qu'un infidèle a prise.*
(*Florimonde,* III, 6.)

(1) Cf. *Florimonde,* I, 2. — *D. Lope de Cardone,* II, 4. — *La Pèlerine amoureuse,* V, 8. — *Célie,* II, 4.
(2) Cf. *Les Occasions perdues,* III, 3.



En quel lieu vous pourrai-je, ô secrètes douleurs,
Permettre en liberté les plaintes et les pleurs,
D'où le bruit n'en arrive aux oreilles d'Horace?
(*Clarice,* II, 4.) (1)

B. — L'adverbe est séparé du verbe. :

Assez pour sa vertu *parle* votre renom :
L'honneur qu'on a ravi conserve encor son nom.
(*Crisante,* III, 1.)

Mais quel est son visage, où *presque* l'abondance
Des charmes qu'on y trouve *en détruit* la créance?
(*Laure persécutée,* II, 5.) (2)

C. — La préposition est séparée de l'infinitif avec lequel elle est construite :

J'ai, si tu l'as ouï, souhaité ma franchise,
Pour de ma propre main *en tenter* l'entreprise.
(*Cosroès,* V, 2.)

5° Particularités de l'emploi de l'infinitif et du participe.

A. — L'infinitif se construit avec un sujet, comme en latin, avec les verbes qui signifient *penser :*

Un jour *j'ai cru son cœur répondre à* mon amour.
(*Laure persécutée,* IV, 2.)

Dès lors que je la vis choquer votre dessein,
Je ne la jugeai pas avoir l'esprit trop sain...
(*La Pèlerine amoureuse,* I, 2.)

Mais *quand j'ai reconnu ton esprit obstiné*
Contre quelque malheur qui lui fût destiné,
Chérir aveuglément cette belle inhumaine,
J'ai souffert ton amour, j'ai partagé ta peine.
(*Florimonde,* III, 4.) (3)

B. — Le participe présent se construit absolument :

Pensant l'avoir surpris, peut-être il nous surprend.
(*Célie,* III, 1.)

(1) Cf. *Bélisaire,* II, 11. — *Célie,* IV, 6. — *Le Filandre,* I, 1. — *L'Innocente Infidélité,* III, 5. — *Les Sosies,* III, 2. — *Laure persécutée,* III, 5.

(2) Cf. *Les Captifs,* II, 6. — *Crisante,* III, 2.

(3) *Célie,* II, 7; IV, 2. — *La Sœur,* I, 3. — *Les Occasions perdues,* V, 8. — *La Belle Alphrède,* II, 5. — *Les Deux Pucelles,* III, 8. — *Cléagénor et Doristée,* III, 1; IV, 3. — *La Diane,* II, 4.

S'agissant de l'honneur, l'erreur même est un crime.
(*Les Sosies*, V, 4.) (1)

C. — Le participe passé s'emploie absolument :

J'ai regret qu'*engagé* par de si fortes chaînes
A vous sacrifier et mes soins et mes peines,
Une triste nouvelle en soit le premier fruit,
Et qu'avec votre espoir mon effort soit détruit.
(*Célie,* III, 2.)

. . . .

Nous étant concertés, je fis croire à son père
Le rachat de sa sœur et la mort de sa mère.
(*La Sœur,* I, 3.)

VII. — Ellipses, pléonasmes, anacoluthes.

Avant de parler des ellipses et des constructions elliptiques, il faut signaler un certain nombre de cas où la langue du commencement du XVIIe siècle omettait des mots que nous exprimons aujourd'hui :

A. — L'article est omis:

α) Devant les noms propres de pays :

Mon pays est Épire, où depuis tant de lustres
La race des Thaumans, en tant d'exploits illustres,
A ce peuple guerrier fait révérer ses lois.....
(*L'Heureux Naufrage,* I, 2.)

Dalmatie est la terre où vous poussa le sort.
(*Id., ibid.*) (2)

β) L'article est omis devant le pronom démonstratif *même,* devant le pronom indéfini *tout,* devant l'adjectif *premier :*

L'attente est importune, *et même ardeur* me presse.
(*D. Lope de Cardone,* IV, 6.)

Moi, je vis autrement, *et je suis toujours même.*
(*Amélie,* III, 3.)

(1) Cf. *Laure persécutée*, I, 9. — *Crisante*, II, 3; II, 4. — *Iphigénie*, III, 5; IV, 5. — *La Sœur*, II, 1. — *Venceslas*, I, 1. — *Cosroès*, II, 1; V, 2. — *Florimonde*, II, 2; IV, 3; V, 1. — *Bélisaire*, II, 7; II, 8. — *Célie*, II, 7; III, 7. — *Clarice*, I, 2; II, 3. — *Les Ménechmes*, I, 3; III, 5; V, 6.

(2) Cf. *Les Captifs*, V, 2. — *D. Bernard de Cabrère*, II, 4. — *Cosroès*, IV, 1. — *D. Lope de Cardone*, I, 2; I, 4.

Ils tiennent même route, et rien ne les divise.
(*Les Deux Pucelles,* II, 3.) (1)

Tous remèdes sont vains, et mon soin impuissant
Ne cause point de crise aux douleurs qu'elle sent.
(*La Pèlerine amoureuse,* II, 4.)

Nous tentions *tous moyens,* et rien n'a réussi.
(*Le Filandre,* V, 4.) (2)

Barcelone est le lieu *qui premier* m'a porté.
(*La Belle Alphrède,* II, 2.)

γ) L'article est souvent omis devant le mot *nature :*

C'est le plus grand effort *que nature ait fait voir,*
Et la terre et le ciel marquent moins son pouvoir.
(*Célie,* I, 1.)

Faites aux droits du ciel céder *ceux de nature.*
(*Iphigénie,* V, 1.) (3)

δ) L'article est omis dans quelques autres cas :

Avec ce beau rival goûtez tous les plaisirs
Qu'hymen peut accorder à vos jeunes désirs.
(*Florimonde,* V, 5.)

Coupons racine aux maux dont ces sales amours
Troublent votre repos et menacent vos jours.
(*L'Innocente Infidélité,* III, 2.)

La loi d'humanité fait grâce aux étrangers.
(*Les Captifs*, I, 3.) (4)

B. — Le pronom indéfini est omis dans des cas où nous l'exprimons aujourd'hui :

a) Devant le mot *autre :*

Autre qu'Amphitryon n'a droit de me l'apprendre.
(*Les Sosies,* IV, 2.)

(1) Cf. *D. Lope de Cardone*, III, 6. — *D. Bernard de Cabrère*, I, 1. — *Les Occasions perdues*, IV, 6. — *Les Sosies*, II, 1; V, 4. — *Les Deux Pucelles*, II, 5. — *Laure persécutée*, I, 9; V, 8. — *Antigone*, I, 4. — *Les Captifs*, II, 1. — *Iphigénie*, II, 2. — *Clarice*, IV, 4. — *La Sœur*, II, 1. — *Saint-Genest*, I, 5.

(2) Cf. *Ibid.*, III, 6; V, 1. — *Les Deux Pucelles*, II, 5. — *Crisante*, I, 2. — *La Sœur*, II, 1.

(3) Cf. *Ibid.*, I, 5; III, 5. — *Florimonde*, II, 2. — *L'Heureux Naufrage*, IV, 2. — *Les Sosies*. II, 3. — *Laure persécutée*, V, 3.

(4) Cf. *Amélie*, II, 6. — *Antigone*, V, 8. — *Crisante*, I, 4. — *La Sœur*, I, 1. — *D. Bernard de Cabrère*, II, 4; IV, 5; V, 7. — *D. Lope de Cardone*, I, 2.

Je ne pouvais, mon fils, *prévoir autre querelle,*
Ignorant le dessein que vous aviez pour elle.
(*Célie,* V, 1.) (1)

β) Devant le pronom *tel :*

Quel sujet inconnu, quels sentiments secrets
Font *qu'il prend telle part* dedans mes intérêts?
(*Les Deux Pucelles*, II, 5.) (2)

γ) Dans un certain nombre d'autres cas :

Plus longue résistance excédait mon pouvoir,
Et je voyais la mort sous son teint le plus noir,
Quand le foudre imprévu de ton courage extrême
A chassé ces voleurs, ma peur et la mort même.
(*La Belle Alphrède*, I, 4.)
Du père de mon maître *Argante est créature.*
(*Les Captifs*, II, 6.)
A nouvel accident trouvons nouveau remède.
(*Bélisaire,* IV, 4.)
Le trait *est d'habile homme* et d'un esprit bien sain.
(*Laure persécutée,* III, 1.) (3)
Au milieu du danger nos gens, *comme lions,*
Ont battu les auteurs de ces rébellions.
(*Crisante,* I, 1.) (4)

C. — Le subjonctif est employé sans la conjonction *que :*

α) Dans une proposition principale ou coordonnée :

Conserve donc le jour et suis tes destinées ;
Le ciel à tes souhaits *égale* tes années !
(*La Belle Alphrède*, I, 4.)
Ainsi puisse le ciel vous rendre avec usure
Le change où nous oblige une amitié si pure !
Ainsi ce doux objet de mon affection
Reconnaisse dans peu cette obligation !
(*Cléagénor et Doristée*, IV, 4.)
Je meure, si jamais vous fûtes plus aimable,
Si dessous ces habits vous n'avez des appas
Que les perles et l'or ne vous donneraient pas !
(*L'Heureuse Constance,* I, 3.)

(1) Cf. *Les Occasions perdues,* II, 3. — *Les Deux Pucelles,* III, 4. — *Clarice,* IV, 4. — *Clorinde,* III, 3.
(2) Cf *La Sœur,* I, 3.
(3) Cf. *Les Deux Pucelles,* I, 4; V, 7. — *D. Lope de Cardone,* III, 4. — *Antigone,* II, 2. — *Les Captifs,* II, 5; IV, 6.
(4) Cf. *Laure persécutée*, V, 5. — *Antigone,* V, 5.

La reine vienne ou non, que vous sert sa venue?
(*L'heureuse constance,* I, 3.)

Réponde le succès à l'espoir qu'il nous donne!
(*Les Captifs,* IV, 8.)

Consulte là-dessus, *et qui s'aime se serve!*
(*Crisante,* II, 2.) (1)

β) Dans une proposition subordonnée :

Plût au ciel sussiez-vous de quelle indignité
A l'instant même encore elle vous a traité!
(*D. Lope de Cardone,* I, 3.)

Mais plût, *mais plût au ciel vissiez-vous* de vos yeux
Du mal que vous causez l'effet prodigieux!
(*Ibid.*, I, 4.) (2)

D. — La préposition *de* est omise après le pronom indéfini *rien* et avant l'adverbe *plus :*

J'en suis le plus confus et le plus en souci;
Mais *il n'est rien plus vrai* . . . .
(*Les Sosies,* II, 1.) (3)

Que désirez-vous plus? Je vous l'ai dit cent fois,
Et vous voyez l'effet s'accorder à ma voix.
(*Id., ibid.*) (4)

E. — Les particules *ne* et *pas* sont omises dans des phrases négatives:

Je ne fus jamais tel *ni serai de ma* vie.
(*Les Captifs,* V, 2.)

Je n'ai plus de respect, *ni connais plus* mon père.
(*Antigone,* V, 9.) (5)

(1) Cf. *Les Occasions perdues,* V, 3. — *Hercule mourant,* I, 3. — *La Célimène,* I, 5. — *L'Heureux Naufrage,* III, 3. — *La Belle Alphrède,* III, 1. — *Clorinde,* V, 3. — *Amélie,* III, 6. — *Agésilan de Colchos,* V, 3. — *Les Sosies,* II, 1; II, 3; IV, 2; IV, 4; V, 1; V, 2; — *Les Captifs,* V, 1; V, 5. — *Crisante,* I, 3; II, 4. — *Iphigénie,* I, 1. — *Les Deux Pucelles,* I, 2; III, 7; III, 8; V, 6. — *Laure persécutée,* V, 8. — *Clarice,* V, 4. — *Bélisaire,* I, 3; II, 11. — *Célie,* II, 7; III, 4. — *Cléagénor et Doristée.* II, 2; II, 3; II, 4; IV, 4. — *La Diane,* V, 8. — *Antigone,* I, 5; II, 4; III, 6; IV, 1, — *D. Bernard de Cabrère.* III, 7. — *D. Lope de Cardone,* III, 2.

(2) Cf. *Agésilan de Colchos,* II, 5; III, 2. — *Cléagenor et Doristée,* V, 3. — *Les Sosies,* I, 3.

(3) Cf. *Ibid.*, IV, 3. — *Les Deux Pucelles,* II, 5.

(4) Cf. *Les Deux Pucelles,* II, 7. — *Clarice,* II, 2. — *La Sœur,* II, 2.

(5) Cf. *Les Captifs,* I, 2. — *Les Sosies,* III, 6. — *Florimonde,* II, 2; V, 5. — *L'Hypocondriaque,* III, 2.

Plus juste qu'éloquent, *je ne veux* par des mots
Répondre à ce torrent d'inutiles propos.
(*Iphigénie*, II, 2.) (1).

F. — Certains mots employés dans la proposition principale ne sont pas répétés dans la proposition coordonnée.

a) Le pronom personnel n'est pas exprimé dons la proposition coordonnée :

J'ai cru voir de son corps son esprit séparé ;
Et, laissant Nise, Olinde et Murcie auprès d'elle,
Vous en viens par son ordre apporter la nouvelle.
(*Bélisaire*, V, 7.)

Mais quelle attente enfin nous avez-vous donnée,
Puisque vous l'étouffez aussitôt qu'elle est née,
Et, par une autre lettre et de la même main,
Révoquez lâchement ce glorieux dessein!
(*Iphigénie*, II, 2.) (2)

β) La préposition *de* est omise devant le second de deux infinitifs coordonnés :

Régnez, après l'État *j'ai droit de vous élire,*
Et donner en mon fils un père à mon empire.
(*Venceslas*, V, 9.)

Sujette, *c'est à vous à révérer* les rois,
Et, quand je vous commande, *obéir* à mes lois.
(*Cosroès*, III, 3.) (3)

G. — Omission de *il* ou *elle* explétifs dans une phrase interrogative :

Que déjà de son cœur *mon sein n'est le tombeau!*
(*Hercule mourant*, IV, 4.)

Que n'est fou tout le reste, et *qu'Alcmène n'est sage!*
(*Les Sosies*, V, 5.) (4)

(1) Cf. *Clarice*, IV, 3.

(2) Cf. *D. Bernard de Cabrère*, III, 1. — *Venceslas*, I, 1; IV, 2. — *Clarisse*, III, 1; IV, 4. — *La Sœur*, III, 5. — *Les Sosies*, prologue. — *Les Captifs*, IV, 5. — *Crisante*, II, 4.

(3) Cf. *Clarice*, I, 2. — *Bélisaire*, V, 5. — *La Sœur*, III, 2. — *D. Bernard de Cabrère*, IV, 5. — *D. Lope de Cardone*, IV, 5. — *Les Captifs*, IV, 8; V, 1. — *Crisante*, I, 3.

(4) Cf. *L'Heureux Naufrage*, II, 5. — *L'Innocente Infidélité*, II, 4; V, 5. — *Crisante*, IV, 5.

1° *Ellipses.*

On trouve dans Rotrou, outre ces omissions de mots, des ellipses ou des constructions elliptiques.

A. — Ellipse du sujet :

Qu'elle tarde à venir ! — *Vienne ou ne vienne pas,*
Que je perde le jour si je vous suis d'un pas !
(*L'Heureuse Constance,* I, 3.)

Faut en voir un effet : traître, tu délibères !
(*La Célimène,* IV, 2.)

Suffit que si mon fils enfreignait ma défense,
Son sang, son propre sang en laverait l'offense.
(*Antigone,* IV, 1.)

N'importe qui l'acquière ou la force ou l'adresse.
(*Célie,* IV, 3.) (1)

B. — Ellipse du verbe :

Cessez, fâcheux pensers ; *loin,* prudence importune !
(*Les Deux Pucelles,* I, 2.)

Loin, pensers indiscrets ; *hors,* tous soupçons jaloux !
(*Id., ibid.*)

Traître, *l'épée au poing*, si tu ne hais la vie !
(*Florimonde,* V, 4.) (2)

A quoi donc tant de tours à l'entour de sa porte ?
(*Clarice,* II, 4.)

A quoi tant répéter ce discours inutile ?
(*Les Sosies,* II, 1.) (3)

N'avais-je pas raison que les yeux de Célie
N'étaient pas les objets de sa mélancolie ?
(*Célie,* II, 6.)

Il suffit, pour bien peindre une guerre allumée,
Qu'on était espagnol en l'une et l'autre armée.
(*D. Lope de Cardone,* II, 4.)

La force n'ayant pu, la faiblesse me tue.
(*Crisante,* III, 1.)

Cette honte depuis si lâchement soufferte,
Croissant avec mon rang, me fit jurer sa perte,
Quand le sort, favorable à mon ressentiment,

(1) Cf. *Iphigénie,* II, 2 ; III, 5. — *Clarice,* II, 2. — *Saint-Genest,* I, 3.
(2) Cf. *Les Captifs,* III, 4. — *Florimonde,* II, 3.
(3) Cf. *La Sœur,* III, 2. — *Florimonde,* III, 1. — *La Célimène,* III, 4. — *Les Sosies,* II, 1. — *Les Deux Pucelles,* II, 1 ; II, 7. — *Laure persécutée,* III, 13. — *Antigone,* II, 2. — *Les Captifs,* IV, 8.

Me l'acquit pour sujet, n'ayant pu pour amant,
Et m'offrant en César ce qu'il refusait d'être,
Fit voir son mauvais goût par le choix de son maître.
(*Bélisaire*, I, 3.)

Et qu'ont fait vos soldats en cette occasion?
— *Excité* les premiers cette confusion.
(*Iphigénie*, IV, 5.) (1)

C. — Ellipse de l'attribut :

Je suis non pas son fils, mais de Sanche, un sien frère
Qui tient la prévôté des pays d'alentour.
(*Les Deux Pucelles*, III, 7.)
Ce n'est pas mon dessein. — Non, mais de la nature,
Qui vous fit préférable à toute créature.
(*Amélie*, I, 4.) (2)

D. — Ellipse du complément:

α) Dans des constructions analogues à celle où se produit l'ellipse de l'attribut :

J'aimais ton entretien comme de son parent,
Et j'ai promis beaucoup à ton mal apparent.
(*Florimonde*, V, 3.)
Je viens d'être averti *d'un hymen* qui se lie.
— Quel? — Il vous surprendra : *d'Alvare et de Célie.*
(*Célie*, III, 2.) (3)

β) Dans des constructions différentes :

Ce jour même *éteindra quelque ardeur que je sente.*
(*Crisante*, II, 4.)
Mais *contre quelque assaut que lui livre le sort,*
Son innocence en moi trouve un puissant support.
(*Bélisaire*, II, 8.) (4)

2° *Pléonasmes.*

A. — Pléonasme du sujet:

Mon exemple a déjà dégagé votre foi,
Et *la nécessité* qui me donne à la reine,
Elle vous donne au roi.
(*L'Heureuse Constance*, IV, 6.)

(1) Cf. *Saint-Genest*, I, 3.
(2) Cf. *Crisante*, II, 3. — *Iphigénie*, II, 2.
(3) Cf. *Ibid.*, V, 3. — *Antigone*, II, 4; III, 6. — *La Sœur*, IV, 4.
(4) Cf. *Ibid.*, III, 3. — *Florimonde*, V, 2.

B. — Pléonasme du complément:

Quoi! de cette action Clarimond fut capable,
Et *d'une amour* si sainte *en fit* une coupable!
(*L'Innocente Infidélité,* IV, 6.)

A qui naît fortuné, *tout lui* succède bien.
(*Les Sosies,* IV, 3.) (¹)

En dehors des pléonasmes proprement dits, il y a un certain nombre de constructions où la langue du temps de Rotrou exprime souvent des mots que nous avons pris l'habitude d'omettre.

A. — La particule *pas* est employée :

α) Dans le second terme d'une comparaison :

Je vois qu'il est plus tard *que je ne pensais pas.*
(*Les Occas. perdues,* V, 7.) (²)

β) Avec la conjonction *ni :*

Tes amis, tes sujets, les dieux, ni Parthénie,
Ne modèreront pas ton ardeur infinie.
(*L'Innocente Infidélité,* II, 4.)
En l'un ni l'autre lieu je *ne l'ai point appris.*
(*La Sœur*, III, 5.)
Votre rang n'entre pas dedans ses qualités,
Mais son sang ne doit rien au sang dont vous sortez,
Ni lui n'a pas grand lieu de vous porter envie.
(*Venceslas,* II, 2.)
Je ne trouverais pas en la fin de ta vie
Ni Thimante vengé, *ni* ma rage assouvie.
(*Le Filandre,* V, 3.) (³)

B. — La préposition *à* est exprimée dans des cas où elle ne l'est plus aujourd'hui :

Mes dents assurément, *à faute d'exercice,*
Si ce mauvais temps dure, oublîront leur office.
(*Les Captifs,* III, 1)
Il faut *à cette fois* que ma douleur éclate.
(*Laure persécutée,* IV, 8.) (⁴)

(¹) Cf. *Clorinde,* III, 1. — *Clarice,* I, 5. — *Célie,* V, 1.
(²) Cf. *La Belle Alphrède,* II, 5. — *Les Sosies,* III, 2. — *Antigone,* I, 2.
(³) Cf. *La Pèlerine amoureuse,* III, 10. — *Iphigénie,* V, 2. — *Florimonde,* II, 2; V, 2. — *Clorinde,* IV, 5. — *Antigone,* IV, 5. — *D. Lope de Cardone,* II, 1.
(⁴) Cf. *Clarice,* II, 4.

C. — L'article est exprimé dans des cas où il ne l'est plus aujourd'hui :

Prenez un siège, prince; et vous, infant, sortez.
— *J'aurai le tort*, seigneur, si vous ne m'écoutez.
(*Venceslas*, I, 1.)

Aveugles, apprenez, avant que mon courage
Me porte à réprimer cet insolent outrage,
. . . .
Qu'en mon fils comme ailleurs je déteste le vice,
Et que ma propre main *en ferait la justice*,
Si je savais l'endroit qui le cache à mes yeux.
(*Les Deux Pucelles*, V, 5.)

L'hymen, au pis-aller, *m'en ferait la raison.*
(*Célie*, III, 1.) (1)

3° *Anacoluthes.*

A. — Le pronom relatif est remplacé par le pronom personnel dans le second membre de phrase :

. . . . , . . .
Tel qu'un chêne élevé *dont les rameaux superbes*
Des chaleurs de l'été *garantissent* les herbes
Et conservent des fleurs le teint frais et vermeil,
Et lui-même languit aux rayons du soleil.
(*Clarice*, V, I.)

Le plus cher favori n'est rien qu'un peu de boue,
Dont l'inconstant fait montre, et puis après s'en joue.
(*Bélisaire*, V, 2.)

B. — L'infinitif, ordinairement accompagné de la préposition *de*, est construit au commencement de la phrase, sans lien grammatical avec ce qui suit :

Je vous attends ici ; *car d'entrer chez* Orgie,
Je n'espèrerais pas que l'on m'y reçût bien.
(*La Sœur*, V, 4.)

Mais *de la rechercher* après cet accident,
Il faut pour le pouvoir un esprit plus ardent.
(*La Pèlerine amoureuse*, II, 2.)

(1) Cf. *La Sœur*, IV, 2.

Je puis bien d'injustice accuser tes appas,
Mais *de t'outrager plus*, Hercule ne peut pas.
(*Hercule mourant,* I, 3.)

Le temps modère tout; *mais perdre Parthénie,*
Le désir et l'espoir de toute l'Albanie,
Et que les dignités emportent sur l'amour,
Cet objet le plus beau qui respire le jour,
C'est là que la constance excède le courage;
Ce sensible accident est un objet de rage.
(*L'Innocente Infidélité,* I, 5.) (1)

Tels sont les principaux faits grammaticaux que nous offre la langue de Rotrou. On a pu se convaincre qu'un certain nombre de ces faits ne sont pas particuliers à Rotrou, mais lui sont communs avec ses contemporains, Corneille par exemple. L'étude qui précède ne porte donc pas seulement sur Rotrou, mais sur la langue française entre 1630 et 1650. Il faut seulement remarquer que dans les chefs-d'œuvre de Corneille, qui ont tous été écrits entre ces deux dates, la langue a beaucoup moins vieilli que chez Rotrou, de même que dans les œuvres de Malherbe, contemporaines de celles de Regnier, la langue semble être de vingt ans en avance. Ces différences s'expliquent moins par la supériorité du génie que par la façon dont ces auteurs ont travaillé leurs œuvres. Malherbe et Corneille écrivaient pour la postérité, tandis que Regnier et Rotrou, paresseux et inspirés, ne se sont guère préoccupés que de plaire à leurs contemporains.

Antoine Benoist.

(1) Cf. *Clorinde*, II, 6. — *Célie,* IV, 5. — *La Pèlerine amoureuse*, I, 5. — *L'Innocente Infidélité,* III, 6. — *Les Deux Pucelles,* II, 5. — *Crisante,* I, 2. — *Bélisaire,* I, 1. — *Cléagénor et Doristée,* III, 6. — *La Diane*, II, 1. — *La Belle Alphrède*, I, 1. *Le Filandre,* IV, 1. — *Iphigénie*, IV, 3. — *Saint-Genest,* III, 4.

MORATIN A BORDEAUX

(Suite.)

II

D. Manuel Silvela [1], dont les exhortations et l'amitié appelaient Moratin à Bordeaux, était, depuis dix ans au moins, connu du poète. Venu à Madrid en 1809 pour obtenir son incorporation dans le collège des avocats, Silvela avait été immédiatement remarqué, caressé, séduit par le gouvernement du roi Joseph, qui s'empressa de lui faire accepter, dans la capitale, une place d'alcade *de casa y corte,* presque équivalente à celle de juge de paix et d'instruction [2]. Il se servit de son influence pour arracher à la mort bien des Espagnols dénoncés à la justice militaire des Français. Soumis à l'usurpation étrangère, mais travaillant à en adoucir les rigueurs, il reçut, plus d'une fois, durant les terribles années 1811 et 1812, la visite de Moratin qui venait lui recommander des *suspects,* l'intéresser en faveur de patriotes compromis et déplorer avec lui les malheurs de la nation [3]. Au retour de Ferdinand VII, Silvela fut banni, malgré l'affection dont les Madrilènes l'entouraient, et se réfugia à Bordeaux avec sa vieille mère, sa femme et ses trois jeunes enfants. Les premiers temps de son séjour y furent pénibles, mais bientôt il trouva des appuis et une occupation honorable autant que lucrative. Il établit, *Allée des Noyers, hôtel Barada* [4], une pension où de jeunes Espagnols et Américains pouvaient recevoir une éducation complète. Il vivait avec eux en famille et s'efforçait de les rendre pieux, honnêtes, instruits, et de leur

(1) Né à Valladolid le 31 octobre 1781, mort à Paris le 9 mai 1832. — *Obras póst. de Silvela* (Madrid, 1845, 24), t. I, p. VII. — (2) *Id., ibid.,* p. XIV-XXIII. — (3) *Id., ibid.,* p. XXV-XXVI. — (4) *Obr. póst. de Moratin,* t. I, p. 49. — *Obr. póst. de Silvela,* t. II, p. XXIII. — L'hôtel Barada est aujourd'hui un couvent-pensionnat, et les allées des Noyers se nomment rue David-Johnston.



apprendre le français sans leur permettre d'oublier leur langue maternelle.

« Il a treize élèves, écrit Moratin (1), et depuis l'âge de cinq » ans jusqu'à vingt. Naturellement les grands jouissent de » plus de liberté, mais ils ne sortent qu'avec l'autorisation de » leurs parents ou de leurs tuteurs. S'ils réussissaient à imi- » ter les exemples pratiques de vertu qu'ils trouvent dans » l'irréprochable conduite de leur directeur, de ses enfants et » de sa famille, pas un ne rentrerait en Espagne qui ne fût » digne des bénédictions de son père. »

Malgré son affection ancienne pour Silvela, Moratin ne s'empressa pas d'aller demeurer avec lui. Afin d'être plus indépendant et de se trouver plus au centre de la ville, il commença par louer un logement *Fossés de l'Intendance, n° 20, au second étage* (2). Là il se sentait assez heureux de vivre. « Cette » ville, tu la connais, écrivait-il à l'un de ses amis, et pas » n'est besoin de te dire qu'elle me plaît. Son seul défaut, » (vraiment abominable) c'est de ne pas vous offrir la vie à » bon marché, comme Tarbes ou Orthez; mais il faut bien » payer les promenades, le beau fleuve, les rues, les boutiques, » le mouvement de la foule et une infinité de choses avec » lesquelles j'espère distraire le triste souvenir que m'a laissé » la malheureuse cité (3) où je comptais passer le peu de jours » qui me restent. Je me suis abonné au théâtre et tu m'y ren- » contrerais tous les jours infailliblement de sept heures à » onze... Le théâtre de Bordeaux (4) me paraît une des plus » belles choses que les Français aient faites en ce genre; les » arches du pont (5) me font mal à la vue avec ces biseaux » ridicules, inutiles, absurdes qu'on y a pratiqués, sans doute » dans la louable intention de les faire paraître plus légères; à » quoi l'on n'a pas réussi, selon moi. Ce qui importe, c'est » qu'il y ait un pont, et en effet l'œuvre est digne de cette » grande ville. »

La lettre qui contient ces détails est du 15 octobre 1821; depuis quatre jours seulement Moratin était à Bordeaux. Durant les semaines qui suivent, la ville le charme encore, mais la dépense le gêne de plus en plus. La maison, les repas, le

(1) *Obr. póst. de Moratin,* t. II, p. 403. — *Id.*, t. III, p. 56-57. — (2) *Id.*, t. II, p. 378. — (3) Barcelone. — (4) *Obr. póst de Moratin*, t. II, p. 379. — (5) Inauguré le 25 août 1821, quarante-sept jours avant l'arrivée de Moratin.

service lui coûtent 180 francs par mois (1), le vin 15, le théâtre 30, la blanchisseuse 8, le barbier 4, le décrotteur 2, le chocolat 16, le bois 10; total 265 francs, et c'est beaucoup trop pour sa bourse. Aussi demande-t-il 2,500 réaux (625 fr.), à son ami D. Manuel Garcia de La Prada, entre les mains duquel il en a déposé 18,500 (ou 4,625 francs). « Je ne dois » m'en prendre de mes dépenses qu'à moi seul, écrit-il à un » autre ami (2). Je me suis entêté à vivre dans une belle rue, » dans un bel appartement, très gai et commode, près des » deux théâtres, car je redoute les pluies et les froids imper- » tinents des soirées d'hiver, et tout cela, il faut bien que la » bourse le paie. Je sais le moyen de réduire mes dépenses de » moitié, mais le remède est pire que le mal. A toi qui » n'aimes pas le théâtre et qui te promènes sur les hauteurs » voisines de Madrid, cela serait indifférent. Toi, tu ne veux » que marcher, et moi je marche très peu; toi, tu cultives les » plaisirs rustiques, et moi j'aime ceux que procurent les arts » d'imitation; toi tu es né parmi les bêtes sauvages, et moi » dans la capitale des deux mondes. »

Cette capitale, où il était né en effet le 10 mars 1760, il n'en faisait qu'un cas médiocre quand il la comparait aux splendeurs de Bordeaux; les faubourgs de Madrid et ses tristes environs excitaient son mépris, presque son dégoût. « Grand » bien te fassent (3), écrivait-il encore, ta Fontaine Castillane, » ton Chambéri, tes oliviers de Vallecas et tes auberges d'Àl- » corcon. Pour ne pas voir de si agréables sites on peut bien » payer. » Toutefois, il s'impatiente de payer si cher le séjour dans une trop belle ville et de courir, comme il dit, à la banqueroute. Prenant donc le parti le plus sage, le plus commode, celui que peut-être un désir de liberté, une crainte délicate d'être à charge, et mille autres secrets motifs l'avaient empêché de prendre jusqu'alors, il se rend aux instantes prières de Silvela, et vient demeurer chez cet excellent ami (4), Dès le 2 mars 1822, nous le voyons établi à l'hôtel Barada et jouissant de sa nouvelle installation (5) : « J'ai une grande » chambre, dit-il, où tiennent largement mon armoire, ma » commode, mes chaises, ma table ronde, mes livres (si je les

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 380. — (2) *Id.*, t. II, p. 382-383. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 383. — (4) *Id.*, t. I, p. 49. — (5) *Id.*, t. II, p. 400.

» avais), et moi. J'ai un jardin, une treille, des fleurs, des » arbres, du soleil et de l'ombre ; j'ai de longs et spacieux » salons où me promener, un billard, etc., etc. Je mange au » réfectoire, je vais le soir au théâtre, je rentre à la maison » en voiture. Tout cela ne me coûte guère que la moitié de ce » que me coûtait mon premier logement. »

Si Moratin eût touché tous les revenus auxquels il avait droit, il se fût trouvé riche et n'aurait eu besoin d'un ami comme Silvela que pour être mieux soigné et jouir d'une douce compagnie; la dépense, d'ailleurs, l'eût peu inquiété. Mais malheureusement ses ressources lui avaient été presque toutes enlevées par les révolutions ou par son absence même. Depuis son arrivée à Bordeaux, un grand nombre de ses lettres nous le montrent préoccupé de quatre ou cinq affaires qui auraient dû lui rapporter assez d'argent, et qui sont demeurées pour lui à peu près stériles; disons mieux, elles ont été très fécondes en désagréments et en déceptions.

Il eût désiré, par amour filial encore plus que par intérêt, faire vendre en Espagne les œuvres posthumes de son père Nicolas-Fernandez Moratin [1]; il n'y put réussir; le public espagnol donnait plus d'attention aux mouvements politiques du jour qu'à ces élégantes et classiques poésies; Léandro finit par céder, sous des conditions que nous ne connaissons point, la propriété de tous les exemplaires (moins cinquante) à son ami Garcia de La Prada [2]. Il renonça au projet de réimprimer en Espagne, avec des caractères fondus par Didot et des gravures sur cuivre déjà anciennes, chacune de ses propres comédies. La première, intitulée *El Viejo y la Niña (le Vieillard et la Jeune Femme)* devait reparaître d'abord à titre d'essai. Moratin en parla beaucoup [3], mais rien ne se fit.

De son bénéfice ecclésiastique d'Oviedo, ou plutôt de la pension que l'évêque était tenu de lui servir, il ne put retirer un réal. Les revenus de l'évêque ayant été saisis depuis un an par le gouvernement constitutionnel, Moratin demandait que l'État se chargeât de lui payer au moins 6,600 réaux (1,650 francs), montant de la somme due pour la dernière

(1) *Obr. pôst. de Moratin,* t. II, p. 381 et 383. — (2) *Id.*, t. III, p. 21. Garcia de La Prada lui donna 303 réaux (ou 76 francs), mais il n'est pas probable que ce fût là le prix total de la cession mentionnée *Obr. pôst de Moratin,* t. II, p. 401. — (3) *Id.*, t. II, p. 408, 409, 410, 413 (11 avril à 11 mai 1822).

année [1]. Il ne l'obtint pas; le gouvernement prit les rentes et rejeta les charges.

Possesseur d'un autre bénéfice à Montoro, près Cordoue, le poète s'était vu, durant la guerre de l'Indépendance, contraint de prêter 58,000 réaux (14,500 fr.), à la junte suprême de Séville. Cet argent, remis à la junte ou gouvernement provisoire, le 17 juillet et le 5 décembre 1809, ne fut jamais remboursé, selon Silvela [2]; une lettre de Moratin nous apprend néanmoins que son agent de Cordoue venait de mettre à sa disposition 3,808 réaux (952 fr.), et que ses fonds, restés en Espagne et déposés entre les mains de La Prada, s'élevaient ainsi à 19,808 réaux (4,952 fr.), qu'il voulait employer à solder quelques arriérés et à acheter 250 fr. de rente française. La lettre contenant ces détails est datée du 15 décembre 1822 [3]; elle ne dit point si les 3,808 réaux retirés de Cordoue provenaient de réserves anciennes ou de paiements nouveaux.

Quant à la maison de campagne construite par Moratin vers 1797 à Pastrana (district d'Alcalá de Henarez), donnée en dot à sa cousine Mariquita, femme de l'orientaliste Conde [4] et recouvrée par lui après la mort de cette parente, il en fut longtemps fort embarrassé. Un prêtre à qui on l'avait louée, un jardinier qui s'y était établi avec sa nombreuse famille, présentaient des comptes en désordre [5]; le jardinier surtout ne voulait ni régler ni partir, et se préparait, avec sa femme paralytique, ses huit enfants, ses plaintes sur la récolte, ses pleurs et ses cris, à ameuter tous le voisinage si l'on se décidait à l'expulser. Ne sachant que faire de cette propriété, dont son ami et agent de La Prada n'avait pu retirer que 412 réaux (ou 103 fr.) [6], Moratin prit le parti d'en faire un don gratuit à l'établissement des Enfants-Trouvés de Madrid par un acte daté du 11 janvier 1826. Deux ans auparavant (le 14 décembre 1823), il écrivait de Bordeaux à son ami D. Juan Antonio Melon : « Je n'ai jamais rendu au souve-» rain d'autre service que de lui souhaiter que toutes ses » mesures fussent *heureuses* [7]. Je lui avais demandé justice

[1] *Obr. pòst. de Moratin,* t. II, p. 480. — [2] *Id.,* t. I, p. 46. — [3] *Id.,* t. II, p. 442. — [4] *Viaje à Pastrana* par D. Ramon Mesonero de Romanos, inséré dans les *Obr. pòst. de Moratin,* t. III, p. 398. — [5] *Id.,* t. III, p. 65, 69 et 71. — [6] *Id.,* t. II, p. 469. — [7] Le mot espagnol *acierto* signifie à la fois *bonheur* et *justesse.*



» (la seule chose qu'on doive demander sans rougir); mais je » viens de savoir qu'on ne me paiera ce qui m'est dû ni à » Oviedo ni à Cordoue. Félicite-moi, car si les philosophes ont » raison de dire que la possession des richesses enfante mille » maux et que l'homme le plus libre et le plus heureux est » celui qui a le moins d'argent, je puis me compter parmi les » créatures les plus fortunées. »

Il ne faut pas croire, en lisant ces lignes, que Moratin, durant son séjour à Bordeaux, ait jamais souffert de la pauvreté et qu'il ait feint de rire pour dissimuler de vraies douleurs. Malgré la faillite de la maison Grassot, de Barcelone, qui lui engloutit plus de 70,000 réaux (ou 17,500 fr.) (1), malgré la remise d'une dette de 91,763 réaux (22,941 fr.), qu'il fit à des parents pauvres en 1809, et celle d'une autre dette de 116,414 réaux (29,103 fr.) (2), qu'il avait, en 1804, dispensé un de ses débiteurs de lui payer, il ne fut jamais réduit à l'indigence. Silvela (3), son plus intime ami et confident, et l'éminent historien de Madrid, Mesonero de Romanos (4), nous apprennent qu'il vendit sa maison madrilène, située dans la rue Fuencarral, nº 8 (aujourd'hui 17), son jardin de la rue San Juan, ses tableaux et les débris de sa bibliothèque; grâce à toutes ces opérations, il put acquérir une inscription française de 2,800 fr., dont il céda la propriété à l'Espagnol D. Julian Aquilino Perez, moyennant une rente viagère de 1,100 fr. que ledit Perez y ajouta. En 1822 et 1823, Moratin consulta Silvela (5) sur l'usage qu'il devait faire des derniers fonds provenant de l'aliénation de ses biens. « Avez-vous sur la » terre, lui demanda son ami, des obligations à remplir? — » Je n'en ai plus. — Des parents à qui faire du bien? — Je » suis convaincu d'avoir fait assez pour eux. — En ce cas, » reprit Silvela, mettez votre argent à fonds perdus dans la » Compagnie générale d'assurances. »

Moratin suivit ce conseil, se procura ainsi une nouvelle rente de 2,121 fr. (6), et parvint à réunir un revenu annuel d'environ 6,000 fr. (7). Comme il n'en dépensait chaque année que la moitié, il se trouvait encore riche, ne manquait de

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 46, et t. II, 474. — (2) *Id.*, t. III, p. 344 et 345. — (3) *Id.*, t. I, p. 46, 47 (vie de Moratin écrite par Silvela). — (4) *Viage á Pastrana* déjà cité et inséré dans les *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 393. — (5) *Obr. póst de Moratin*, t. I, p. 46-47. — (6) Testament de Moratin dans ses *Obr. póst.*, t. III, p. 808. — (7) *Obr. póst.* t. I, p. 47.

rien, et n'eut pas à se priver un seul jour des deux choses sans lesquelles il ne pouvait vivre, le *théâtre* et le *chocolat* (1).

Si, le 16 octobre 1823 (2), il refusa de prêter à une dame espagnole, à laquelle il témoignait pourtant beaucoup d'amitié, c'est qu'elle s'adressait à lui, comme il le dit lui-même, dans un mauvais moment, aux approches de l'hiver, quand il venait de dépenser 400 fr. à meubler sa chambre, et n'en avait que 500 en réserve pour s'habiller à neuf, s'acheter du linge et parer aux cas imprévus. Deux ans plus tard (17 octobre 1825) (3), étant plus en fonds, il envoya 75 fr. à la même personne.

Non, l'avarice ne fut pas son défaut, mais il en eut un autre qui, chez un homme voué comme lui à l'étude, étranger à toutes les professions où le sacrifice de la vie est un devoir, provoque plutôt le sourire que le mépris (4). Il se sentait peureux, et il l'avoua sans que personne le contraignît à cette confession. Durant les premiers mois de son séjour à Bordeaux, il regrettait d'avoir laissé à Barcelone ses livres, ses papiers, ses gravures; il les réclamait sans cesse de ses amis (5) et leur recommandait de ne rien négliger afin de lui faire parvenir sans encombre ces objets, pour lui si précieux. Le 22 mai 1822, il ne les a pas reçus encore, mais il les attend, et le malheur veut qu'il lise un livre publié sur la peste de Barcelone. La pensée que ses caisses vont lui arriver tout infectées de mauvais air et de contagion le bouleverse. Il craint de gagner la peste en y touchant (6). « Faites-moi le plaisir, écrit-il, d'employer un » moment à me transmettre des données rassurantes, capables » de me tranquilliser; que je puisse voir arriver mes caisses » sans les frayeurs dont je suis maintenant saisi, et qu'en » dépit de toutes les preuves qui m'en démontrent la vanité, » je ne puis encore rejeter loin de moi. Je ne saurais vous » expliquer quelle faible créature je suis quand une idée » s'empare fortement de mon imagination, et combien ma » raison est impuissante à la repousser. »

(1) Sur sa passion pour le *chocolat*, voy. *Obr. póst de Moratin*, t. II, p 416, et t. III, p. 5. — (2) *Obr. póst de Moratin*, t. II, p. 479. — (3) *Id.*, t. III, p. 73. — (4) En 1825 et 1826, il mit 10 francs par mois à la *loterie moderne espagnole*, mais il n'y gagna que 18 réaux (4 francs 50) et y chercha moins l'accroissement de sa fortune qu'une petite émotion de joueur, ou un moyen délicat de venir en aide à un certain Davalos, organisateur de cette loterie. Voy. *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 63, 65, 83. — (5) *Id.*, t. II, p. 407, 408, 409, 410, 412, 413. — (6) *Id*, *ibid.*, p. 417.



« Ma principale vertu, disait-il dans un autre passage, c'est » la peur. » Et il le prouva bien par tout ce qu'il écrivit sur les vicissitudes de la révolution espagnole. Depuis le jour où il quitta Barcelone, il n'en augura rien de bon. « Je serais » une bête, lisons-nous dans sa lettre du 12 février 1822 (1), » si je rentrais dans mon pays pendant que l'ignorance de » tous les principes, l'ambition, les vengeances, la fureur des » passions déchirent l'Espagne et hâtent sa ruine. Qui ne peut » éteindre l'incendie de sa maison, s'en tient éloigné. »

Trouvant à Bordeaux les lettres politiques de Miñano, imprimées l'année précédente (1821) en cette ville même (2), il se délecte à voir ces idées toutes françaises et toutes modérées rendues dans le plus pur espagnol et aiguisées de la plus fine ironie. « Voilà mes gens! » s'écrie-t-il sans doute comme le Cléonte de Molière, et il charge un de ses amis de féliciter l'écrivain si spirituel et si bien instruit des défauts dont la nation espagnole est atteinte. Mais ces Miñano, ces Lista, ces anciens *afrancesados,* devenus des libéraux tempérés, et qui rédigent le journal *El Censor,* ne parviennent guère à se faire écouter de leurs concitoyens. Aussi Moratin, à Bordeaux, prévoit-il que la cause libérale est perdue : « Vous en êtes, » écrit-il, au cinquième acte de la tragédie (3), vous aurez la » guerre, l'invasion et tout ce que vous promet la Sainte- » Alliance, dont l'affection paternelle ne vous oublie pas. » Et comme son cher Antonio Melon lui disait que certaines obligations envers des parents le retenaient en Espagne malgré l'approche de nouvelles catastrophes : « Quelles affaires as-tu » avec tes parents? lui répondit-il (4); quels chagrins veux-tu » t'infliger pour eux? C'est le moment aujourd'hui d'être » égoïste; voilà où nous en venons, à force d'ingratitudes et » de déceptions. Mon heureuse famille ne m'a jamais su gré » de ce que j'ai dépensé pour elle, et elle ne m'a donné ni » satisfaction ni consolation dans mes peines; elle m'a servi » seulement de leçon pour l'avenir. Vis et bois, promène-toi » dans ces champs délicieux, patrie des fourmis et des lézards, » et tout en te promenant, songe à ce qui occupe toujours » ma pensée; considère que le moment peut venir de faire » vers la France un voyage plein de précipitation et d'alar-

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 392. — (2) *Id., ibid.*, p. 393. — (3) *Id., ibid.*, t. II, p. 423 et 424 (16 juillet 1822). — (4) *Id., ibid.*, p. 396.

» mes. Recueille ce que tu peux, rends-toi indépendant, et » tiens-toi prêt, bien prêt pour l'instant critique. La barque » fait eau de toutes parts; elle s'enfonce inévitablement; toi, » songe à te sauver. Les horreurs du jacobinisme français vont » se renouveler là-bas; déjà tu le vois venir; occupe-toi de ta » personne, de ton petit avoir, et sois prêt; n'attends pas la » dernière minute; ne t'expose pas, quand viendra le péril, à » ne point savoir par où sortir. »

Ce péril de l'Espagne et de ses propres amis, Moratin ne cesse pas de le voir; aucun événement ne le rassure. Il écrivait, le 2 février 1822, les lignes que nous venons de traduire; après le 7 juillet de la même année, tandis que les libéraux vainqueurs se réjouissaient d'avoir déjoué une tentative absolutiste et réprimé une émeute de gardes du corps, il les blâmait de leur aveugle allégresse. « Les exaltés seuls, » disait-il (1), peuvent être contents, ils vont donner une dernière » impulsion à la machine, faire tout crouler, voler ce qu'ils » pourront dans la bagarre et périr ensuite comme les autres » sous les mêmes ruines. »

Non seulement il tremble pour ceux qu'il aime et qui sont restés au pays, mais avant que l'Europe et la France aient déclaré la guerre à l'Espagne constitutionnelle, il ne se croit pas pleinement en sûreté à Bordeaux. « Si l'on me harcèle, » dit-il dès le 14 février 1822 (2), si l'on m'inquiète, si l'on » veut me confiner ou m'interner, je m'exilerai moi-même et » m'internerai (3) si loin que je t'écrirai de Bologne ou de Flo- » rence. Hâte-toi de m'écrire en détail et longuement; car le » moment approche où nous ne saurons plus rien l'un de » l'autre. »

En attendant l'intervention de la France, les absolutistes espagnols forment des bandes qui parcourent la Catalogne, la Navarre et les provinces basques. Le gouvernement constitutionnel envoie des troupes contre ces volontaires royalistes; la guerre civile et le brigandage, masqués sous des prétextes politiques, infestent les routes. Moratin ne fait de vœux pour aucun des belligérants. « Si les absolutistes triomphent, dit-il, » on rétablira l'Inquisition et le Conseil suprême de Castille; » si les constitutionnels ont le dessus, ils seront dans peu la

(1) *Obr. póst de Moratin*, t. II, p. 423. — (2) *Id., ibid.*, p. 398. — (3) *Internar*, en espagnol, signifie aussi *s'enfoncer* dans un pays, y penétrer profondément.

» proie des exaltés ou les victimes de l'Europe qui les menace; » pour le moment, on arrête les courriers; mes livres et mes » lettres, pris entre la *Patrie* et la *Foi* (1), serviront à faire des » cartouches ou à cuire du riz pour ces *pauvres gens* qui, sous » un drapeau ou sous un autre, pillent les voyageurs, lèvent » des contributions et mènent la vie de gredins (2) *(la vida » airada).* » 1822 s'achève au milieu de ces crises; au commencement de l'année suivante, le roi Louis XVIII, dans son discours aux Chambres, annonçant la guerre, les fonds publics baissent; Moratin songe à en profiter pour acheter quelque rente nouvelle (3), et en même temps, ignorant ce que la France va faire des Espagnols réfugiés dans son sein, il se dispose, comme il le disait il y a un an, à se sauver jusques à Bologne et à Florence (4).

On ne l'inquiéta pas; il put rester chez nous et continuer à jouir du théâtre de Bordeaux et de l'affectueuse hospitalité de Silvela. Mais d'autres Espagnols, plus compromis ou plus ardents, sortirent de notre territoire. « Beaucoup d'entre » eux (5), écrit Moratin à Melon, le 17 février 1823, ont quitté » Paris; les uns sont à Londres, d'autres en Flandre; d'autres, » qui passent par ici, se rendent en Espagne. Un des premiers » qui ont demandé leur passeport a été ton compatriote Mar» cheti, avec sa tête chauve, son grand nez, ses quatre-vingts » ans dix mois et quinze jours. Voilà ce qui s'appelle du » patriotisme *(Esto se llama amor patrio).* Imagine-t-on où » diable il veut aller? »

Moratin n'étant pas de ces hommes à qui le patriotisme fait faire d'inutiles folies, reste à Bordeaux, et craint encore au mois de mars d'être tracassé (6); mais il se rassure peu à peu et continue (suivant ses expressions) à boire, à manger, à dormir tranquille, à se rendre chaque jour au théâtre aussi ponctuellement que le souffleur, et à fréquenter les promenades et les boutiques des marchands d'estampes (7). Cette fois-ci, plus encore que la première, il juge insensée la résistance de ses concitoyens. « Ne te semble-t-il pas, dit-il à un ami (8), qu'après tant d'années de privations, d'alarmes, de

(1) C'est-à-dire entre les libéraux qui s'intitulent patriotes et les absolutistes qui s'appellent eux-mêmes les soldats de la Foi.— (2) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 419, 426, 427, 434, 436. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 430. — (4) *Id.*, *ibid.*, p. 453 (12 février 1823). — (5) *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 454. — (6) *Id.*, *ibid.*, p. 458. — (7) *Id.*, *ibid.*, p. 461 (25 juin 1823). — (8) *Id.*, *ibid.*, p. 460-461.

» fatigues, d'inquiétudes, de persécutions, de vols et d'outra-
» ges, ils sont dans de beaux draps les hommes sensés et paci-
» fiques qui ont eu le malheur de naître sur cette terre de
» bénédiction? Et ne crois pas que cela finisse si tôt; tu vas
» voir quel dénouement nous préparent ces gens qui, de Cadix,
» menacent le monde entier et ajoutent à leur exaltation fré-
» nétique celle que donne le désespoir. Je ne parviens à pres-
» sentir autre chose que calamités, discorde et longues
» misères. »

Donc il faut se soumettre, ne plus parler politique, ne plus discuter sur l'équilibre des pouvoirs ou la liberté légale (1), et ne pas trop se plaindre si les Français, se logeant à Madrid, enlèvent au bourgeois un étage de sa maison et installent leurs chevaux dans les écuries espagnoles (2); c'est déjà beaucoup, pour un Madrilène, d'avoir échappé aux fusillades et aux pillages qui signalèrent la nuit du 22 mai (3). Quant aux soldats, miliciens ou fonctionnaires, qui, pour obéir aux ordres de leurs chefs et prolonger la résistance des libéraux, quittent leur famille et partent en campagne, Moratin les blâme avec une clairvoyance égale à sa timidité.

« Ce voyage de votre parent, écrit-il à une dame le 8 août
» 1823 (4), m'a rempli de mauvaise humeur : comment n'a-t-il
» pas vu que, dans huit jours, tout allait changer, que le chef
» qui leur ordonnait de partir serait des premiers (comme il
» l'a été en effet), à s'accommoder aux circonstances et à la
» nécessité? Ce que votre parent a de mieux à faire, c'est de
» retourner à Madrid et de comprendre que sa première obli-
» gation est de pourvoir à votre subsistance. Il a bien mal
» choisi son temps pour vous laisser seules; mais rien ne
» m'étonne: les opinions exaltées nous bouleversent et nous
» perdent. Pour qui fait-il le sacrifice d'abandonner sa famille
» et d'errer d'un lieu à l'autre, en butte à des misères dont on
» ne peut deviner le terme? Ne voit-il pas clairement que la
» nation ne lui en sait nul gré et qu'elle ne veut pas qu'on se
» tue pour elle? Ne sait-il pas que, si les Français ne suffi-
» saient pas à achever leur entreprise, nous aurions sur le dos
» toute l'Europe, parce que toute l'Europe a résolu d'en finir

(1) *Obr. pòst. de Moratin*, t. II, p. 460. — (2) *Id., ibid*, p. 475 (23 août 1823). — (3) *Id., ibid.*, p. 464. Voy. La Fuente, *Hist. gen. de España*, t. XIV, p. 335-326 (éd. économique). — (4) *Obr. pòst. de Moratin*, t. II, p. 472-473.



» avec cette constitution et avec le gouvernement insensé qui » la soutenait?... Que votre parent revienne, s'il peut, et » vos épreuves alors seront moindres... Pour moi je vais bien (1), » et une seule chose trouble ma paix; ce sont les lettres, fort » rares, que je reçois d'Espagne, parce qu'il n'y en a aucune » qui ne m'apporte de nouveaux sujets d'ennui. Je vous » l'assure, si ce n'étaient deux douzaines de personnes qui » vivent là-bas pour mon malheur et dont la félicité m'inté- » resse comme la mienne propre, j'aurais depuis longtemps » oublié que je suis né dans ce pays-là. »

Oublier! c'est la ressource de ceux qui, par la force des circonstances et la faiblesse de leur caractère, se sentent impuissants. D'autres, plus courageux que Moratin, conservèrent l'espérance et, tout en cédant à l'orage, attendirent une résurrection de la liberté espagnole et se tinrent prêts à y coopérer; lui, n'attend rien de bon pour l'Espagne, « *pour ta patrie* (2), » dit-il à Antonio Melon, en ayant l'air de vouloir la renier. Et en effet, ce que l'intervention française, ce que Ferdinand VII lui-même avaient promis, ne se réalise pas. On ne publie pas d'amnistie, et l'émigration espagnole continue par tous les passages de la frontière; les fugitifs d'au delà des Pyrénées abondent à Bordeaux (3). On ne rétablit pas l'ordre, et en décembre 1823, après deux mois de restauration absolutiste, le brigandage est aussi florissant (4). Le peuple, enthousiaste du despotisme comme il l'a été de Riego et de la constitution, attaque la maison d'une amie de Moratin, de celle-là même à laquelle il conseillait de ne plus parler politique. « Que voulez-vous? écrit-il à cette » occasion le 14 décembre 1823 (5). Ce sont d'innocents épan- » chements du peuple. *Le peuple est bon; le peuple est bon par* » *excellence; il peut bien s'égarer, mais il revient toujours à la* » *raison, à l'ordre. Tirons un voile sur les malheurs de la nuit* » *dernière* (6). Ainsi parlaient les moniteurs après les affreux » massacres d'août et de septembre 1792. Que de voiles il » faudra tirer aujourd'hui dans notre pays, le diable même ne

(1) *Obr. pó't. de Moratin,* t. II, p. 473. — (2) *Id., ibid.,* t. II, p. 490. — (3) *Id., ibid.,* p. 469-471 (pendant la guerre, le 2 et le 5 août 1823); p. 492 (14 décembre 1823, après la guerre). — (4-5) *Id., ibid.,* p. 492. — Ferdinand VII fut rétabli dans tous ses droits le 1er octobre 1823; dès le 24 mai, une régence royaliste avait été installée à Madrid. — (6) Tous les mots imprimés ici en italique, sont en français dans la lettre de Moratin

» le sait pas... Non, je n'attends pour l'Espagne ni l'amnistie, » ni l'ordre, ni le bon sens, ni la justice, ni la prospérité; il » n'y a pas de vie assez longue pour suffire à une pareille » attente ([1])... Ici, rien de nouveau, ajoute-t-il avec dédain ([2]); » nous avons eu beaucoup d'illuminations et de drapeaux » blancs aux fenêtres, des pièces de circonstance au théâtre, » des chansons, des applaudissements publics, des banquets, » des couronnes de laurier, des arcs de triomphe et beaucoup » de vin pour célébrer l'expédition d'Espagne. »

Que pensaient de ces fêtes les émigrés espagnols? Moratin ne le dit pas, et il ne s'en informe guère. Sa timidité naturelle, cette sauvagerie craintive qu'il avouait en s'appelant lui-même et en signant *l'ours Martin (el oso Martin)* ([3]), sa situation embarrassée d'*afrancesado*, d'homme qui dans les dangers de la patrie n'avait jamais fait brillante figure, tout cela l'empêchait de frayer avec ces innombrables Espagnols qui remplissaient Bordeaux et dont il « ne fréquentait aucun, grâces à Dieu ([4]). » C'étaient pourtant des gens riches, nous apprend-il, « et qui » ne pensaient à leur douce patrie que pour la maudire ([5]). » Quelle raison en ont-ils? je l'ignore, ajoute le poète; et, » m'enfermant chez moi, ou me promenant seul, ou remplissant » mon devoir journalier d'aller au théâtre, je m'épargne les » compliments, les mauvais propos et les dangers ([6]). »

De cette façon, en effet, il échappe au soupçon de conspirer avec des réfugiés, et sans blesser personne, il se contente d'exercer, dans ses lettres, sa verve comique contre tous ces marquis espagnols ([7]), vrais ou faux, et de demander avec une ironie étrange sous la plume d'un homme qui a tant voyagé et qui a fui deux fois l'Espagne ([8]): « Quelle manie de voyage » s'est emparée de nos concitoyens? Quelle nécessité si urgente » de changer d'air et de prendre les eaux? Tous les jours par » ici arrivent de nouvelles gens. »

Ces dernières lignes portent la date du 8 août 1824; déjà depuis plus d'un an Moratin avait quitté son logement de l'hôtel Barada. La famille Silvela allant s'établir à l'hôtel du Gouvernement rue Porte-Dijeaux, n° 27, l'y avait emmené avec elle ([9]).

([1]) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 490. — ([2]) *Id., ibid.*, p. 493. — ([3]) *Id.*, t. III, p. 15 et 56. — ([4]) *Id.*, t. II, p. 471. — ([5]) *Id., ilid.*, p. 470. — ([6]) *Id., ibid.*, p. 471. — ([7]) *Id., ibid.*, p. 480. — ([8]) *Id.*, t. III, p. 15. — ([9]) *Id.*, t. I, p. 49.

Au commencement du mois d'août 1823, Moratin avait eu à faire sa petite part de déménagement; huit caisses de livres, une magnifique étagère de noyer, une armoire, une commode, un secrétaire du même bois, à transporter de l'ancienne demeure à la nouvelle et à placer de la façon la plus avantageuse, c'était pour lui une occupation grave, presque redoutable, si nous en jugeons par le ton dont il en parle ([1]). « Je vous assure, dit-il à l'un de ses correspondants, que ce » mois d'août va être pour moi le plus agité et le plus troublé de » toute l'année. Heureux que vous êtes de jouir de la tran- » quillité! Moi je n'en jouirai point tant que je ne serai pas » hors de ce souci, qui occupe toute mon attention et tient en » continuel exercice mes facultés morales et physiques. »

Ainsi, tandis que le duc d'Angoulême entrait en Andalousie et préparait l'ordonnance d'Andujar, Moratin, à Bordeaux, transportait d'un quartier à l'autre quelques livres, quelques meubles et sa personne, et arrivait (c'est lui qui nous l'apprend) incroyablement fatigué et moulu à la fin de cette opération ([2]). Du reste, il valait la peine de déménager, la nouvelle demeure n'étant autre que l'ancien hôtel du gouverneur de la province, aujourd'hui palais archiépiscopal ([3]). « J'ai un appartement » superbe, écrit le poète ([4]); un grand salon, deux pièces » situées derrière, et sur le côté un cabinet ou chambre » d'étude, où j'ai mis la bibliothèque élégante et choisie sur » sa magnifique étagère de noyer. Je ne parlerai ni du papier » qui couvre les murs, ni des moulures et reliefs des portes et » des fenêtres, ni des deux glaces du grand salon qui ont » chacune sept pieds de large et quinze de haut; je te dirai » seulement que mes fenêtres donnent sur un beau jardin où » je descends par un escalier de pierre à deux branches garni » de balustrades de fer, et je me trouve entouré d'herbes et de » fleurs comme Adam dans le Paradis. Elle est magnifique » cette maison, et renferme des pièces qui ne dépareraient » point un palais. L'auteur de ces grandes choses fut le fameux » maréchal de Richelieu, opulent et voluptueux sybarite, » digne ami de Louis XV. »

([1]) *Obr. póst. de Moratin*, t. II, p. 468 (24 juillet 1823). — ([2]) *Id.*, *ibid.*, p. 470 (5 août). — ([3]) On n'y entre plus aujourd'hui par la rue Porte-Dijeaux, mais par la rue Vital-Carles, qui n'existait pas du temps de Moratin. — ([4]) *Obr. póst. de Moratin*, *loc. cit.*, t. II, p. 470 (5 août 1823).

Dans ce second séjour choisi par Silvela, la vie de Moratin fut aussi calme et aussi réglée qu'auparavant. Chaque matin il se levait entre huit heures et huit heures et demie ([1]), prenait, en véritable Espagnol, deux onces de chocolat et deux verres d'eau, lisait un journal auquel Silvela était abonné, restait dans sa chambre à lire ou à écrire jusqu'à midi, sortait alors si le temps était beau, et se promenait jusqu'à une heure et demie. Si le temps était mauvais, il demeurait chez lui jusqu'à une heure, et se rendant alors au petit salon où la mère, la femme et les deux filles de Silvela étaient rassemblées, il causait agréablement avec elles jusqu'à deux heures. A ce moment on dînait. Après le repas, Moratin ne touchait plus un papier, ne lisait pas même une lettre. Il allait faire sa sieste, puis revenait causer au salon jusqu'à l'heure du spectacle. Silvela et lui se rendaient au Grand-Théâtre et assistaient à la représentation qui, dans ce temps-là, était très souvent partagée entre le drame (de différents genres), l'opéra et la danse. L'instituteur se retirait à neuf heures du soir, le poète restait jusqu'à la fin. Et tous les jours les choses se passaient de même, Moratin fuyant autant que possible tout ce qui pouvait jeter un mouvement nouveau — il aurait dit : *un trouble,* — dans sa vie.

Quand Silvela maria une de ses filles ([2]), il voulait que le poète fût parrain de la fiancée et la conduisît à l'autel; Moratin déclina cette offre et répondit qu'il serait plutôt parrain du premier enfant à qui le jeune couple allait s'occuper de donner le jour.

En 1825, on l'avait chargé de plusieurs commissions : de vendre un violon que l'on croyait de Stradivarius; d'acheter un bracelet pour une dame; un châle pour une autre ([3]). Cette dernière affaire surtout l'exaspérait : « Quelle maudite rage, » écrivait-il ([4]), ont les femmes espagnoles de ne pas se con- » tenter de ce qu'elles trouvent dans les boutiques! Non, il faut » qu'elles fassent acheter en France, et il n'y a pas d'obstacle » qui les arrête. Elles font dépenser de l'argent à leurs protec- » teurs, ennuient ceux qu'elles chargent de pareilles emplettes, » et puis les parures, grâce auxquelles elles espéraient cesser » d'être vieilles et laides, se trouvent arrêtées en chemin par

([1]) *Obr. póst. de Moratin,* t. I, p. 49-50. — ([2]) *Id.,* t. II, p. 469. — ([3]) *Id.,* t. III, p. 26, 29, 30, 37, 38, 40. — ([4]) *Id., ibid.,* p. 46-47 (8 avril 1825).

» des voleurs de douane ou des voleurs de défilé. Ce sera le » sort du bienheureux châle. L'idée m'en vint quand je reçus » la commission; mais je connais trop bien le beau sexe; aussi » ai-je acheté le châle immédiatement, craignant de recevoir, » en échange de mes réflexions, cette réponse accoutumée : » Il s'excuse parce qu'il n'a pas envie de le faire. Croit-il donc, » le ladre, qu'on ne le paiera pas? »

Avec plus de plaisir et de bonne grâce Moratin s'occupa de son ami Goya, célèbre peintre, qu'il avait beaucoup pratiqué à Madrid et auquel il avait fait faire son portrait. Goya ariva à Bordeaux (et c'est Moratin qui le raconte), sur la fin de juin 1824. Sourd, vieux, faible, embarrassé, ne sachant pas un mot de français, n'amenant pas un domestique avec lui, il paraît néanmoins content et très désireux de voir le monde (1). Il reste trois jours dans cette ville, dîne deux fois avec Silvela et Moratin, puis continue sa route vers Paris (2). Le poète craignait qu'il ne revînt pas de ce voyage; il en revient au mois de septembre, comme il l'avait dit, s'installe avec Doña Leocadia Weis et les enfants de cette dame, dans un bon logement, et parle de peindre un second portrait de Moratin (3). Tantôt il querelle Doña Leocadia (4) qui lui témoigne tant de dévouement; tantôt il veut retourner à Madrid, s'imaginant y avoir beaucoup à faire; tantôt il se déclare satisfait de Bordeaux, et laisse calmer (pour quelques jours seulement), ses inquiétudes (5). En mai ou juin 1825, il tombe malade, est sur le point de mourir, guérit, et se remet à peindre d'arrache-pied, sans vouloir jamais corriger un trait (6). En octobre de la même année, deux mois avant d'accomplir ses quatre-vingts ans, il dit que dans son temps il a combattu le taureau et que, l'épée à la main, il ne craint personne (7).

En conséquence, au mois de mai 1826, plein de confiance dans sa force et sa santé, mais très mécontent des Français (8), il repart pour l'Espagne tout seul; et contre l'attente de Moratin, qui craignait qu'à la moindre indisposition il ne restât mort dans une auberge, il reparaît à Bordeaux au mois de juillet et rapporte à Moratin même un livre que lui envoie de Madrid son ami Melon (9). Le 28 juillet 1827, le poète parle

(1) *Obr. post. de Moratin*, t. III, p. 8 (27 juin 1824). — (2) *Id.*, *ibid.*, p. 10 (8 juillet). — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 18. — (4) *Id.*, *ibid.*, p. 22. — (5) *Id.*, *ibid.*, p. 49-50. — (6) *Id.*, *ibid.*, p. 54-55. — (7) *Id.*, *ibid.*, p. 73. — (8) *Id.*, *ibid.*, p. 86. — (9) *Id.*, *ibid.*, p. 91.

du peintre pour la dernière fois, disant qu'il se porte très bien, mais qu'il est très paresseux à écrire (1).

En somme, Goya l'intéresse et l'amuse par ses humeurs, ses imprévoyances, ses accès de travail, ses voyages toujours imprudents et toujours heureux. D'ailleurs il l'aime et il l'admire; s'il faut se déranger, se donner de la peine, il le fera plus volontiers pour un grand artiste comme celui-là que pour une vieille élégante de Madrid, ou pour ces émigrés espagnols qui sont vantards, importuns ou méchamment jaloux du succès de Silvela (2).

Parfois Moratin passe quelques jours à Saint-Brice, aux portes de Bordeaux (3). C'est là que son meilleur ami a commencé à habiter la France, à donner des leçons, à se créer une honorable clientèle (4) ; il y a conservé une campagne où le poète aime à se reposer, mais toujours peu de temps (5). Un grand attrait le ramène à la ville : c'est le théâtre, qui lui rappelle ses triomphes, sa gloire de Madrid et tient constamment sa pensée et son sens critique en éveil. Chaque jour, dans les entr'actes, ou le lendemain d'une représentation, Silvela et lui échangent leurs remarques, rient des pièces absurdes comme ils en riaient jadis en Espagne, mais ne sont pas toujours d'accord sur les lois fondamentales de l'art dramatique (6). « On a exagéré, disait Silvela, la rigueur des préceptes littéraires, et les règles imposées de nos jours au poète ont » asservi le talent et gêné son expression. Vous-même en êtes » la preuve; avec un génie fécond, une abondance extrême » d'idées comiques, dont vous semez si souvent votre causerie, » enfin avec une aptitude merveilleuse à imiter tous les ridicules et à peindre tous les caractères, vous auriez été un » Lope de Vega si vous aviez voulu vous abandonner à toute » la licence des anciens auteurs espagnols; mais vous vous êtes » soumis aux préceptes les plus austères, les plus minutieux, et » vous n'avez produit que cinq comédies originales (7). En » littérature comme en morale, il faut éviter le péché sans se

(1) *Obr. post. de Moratin*, t. III, p. 96. — (2) *Id., ibid.*, p. 74. — (3) *Id., ibid.*, p. 64, 66, 79, 93. — (4) *Ob. post. de Silvela*, p. XVIII. — (5) Moratin semble avoir fait aussi quelque séjour dans une autre campagne un peu plus éloignée de Bordeaux (à deux heures de voiture, dit-il), Saint-Brice n'est qu'à trois quarts de lieue. (*Obr. post. de Moratin*, t. III, p. 28). — (6) *Obr. pôst. de Moratin*, t. I, p. 50-51. — (7) *El Viejo y la Niña; La Comedia nueva o el Café; El Baron; La Mojigata; El Si de las Niñas* (de 1790 à 1806).



» laisser tomber dans des scrupules de nonne. Il est vrai qu'en
» morale mieux vaut être trop dévot et trop timoré qu'impie
» et pervers; mais dans les arts d'imitation, tout le contraire
» a lieu; là les péchés vraiment irrémissibles sont la froideur,
» l'insipidité, le défaut d'action où conduit une régularité
» excessive; les critiques rigides ont donné au masque riant
» de Thalie une gravité presque diplomatique, à une comédie
» l'importance solennelle d'un congrès, aux acteurs l'en-
» nuyeuse circonspection d'un chargé d'affaires et au style la
» sécheresse et la précision d'un traité. Il faut accorder une
» largeur raisonnable à la convention tacite qui ne peut man-
» quer d'exister entre le poète et les spectateurs. »

Cette dernière maxime de Silvela est pleine de sagesse. Toute œuvre théâtrale repose sur une convention, et c'est faire injure au public que de supposer chez lui trop peu d'imagination ou de bonne volonté pour pouvoir admettre, dans le cours d'une même action dramatique, quelques changements de lieu et de jour. Mais Moratin s'en tenait à ce beau raisonnement, répété plus d'une fois dans la poétique espagnole d'Ignacio de Luzán [1]: « Toute action théâtrale est une imitation de la vie; or, ce n'est point imiter la vie et la réalité que de transporter de Venise à Chypre un spectateur immobile dans sa stalle ou de faire durer plusieurs mois une intrigue représentée dans l'espace de trois heures. » Il attachait une telle importance à l'observation des unités de temps et de lieu, que chacune de ses comédies porte l'indication suivante : « La scène se passe dans telle ville, dans telle maison, *de cinq heures du soir à huit heures;* ou : *de sept heures du soir à cinq du matin.* »

Et avec cette heureuse inconséquence commune à tous les écrivains, illustres ou obscurs, de l'école étroitement classique, il fait parler en vers ses personnages; comme si la conversation *réelle* était versifiée!

Ces questions-là, du reste, n'en sont plus aujourd'hui : unité de temps et de lieu, vers ou prose, peu importe, pourvu que le talent se déploie, que l'action marche, que les scènes intéressent et que la vérité humaine soit peinte avec force et profondeur. Si, plus d'une fois, dans les œuvres de Moratin, ces

(1) Rédigée en prose et publiée en 1737.

ualités manquent ou n'atteignent pas un degré assez haut, doit-on l'attribuer, comme le faisait Silvela, à la contrainte des règles et aux scrupules exagérés? On peut le croire en voyant que dans une pièce, imitée et presque traduite de Molière [1], Moratin supprime des scènes pleines de verve et de naturel [2], sous prétexte qu'elles ne tiennent pas nécessairement à l'intrigue et que les règles de l'art n'admettent point ces sortes d'épisodes. La crainte de compliquer ou d'allonger l'action dut être bien grande chez un poète qui, pour la rendre plus vraisemblable, la resserre en si peu d'heures et se montre, sur ce point, encore moins libéral que Boileau.

D'autre part, le soin de *moraliser* le théâtre occupe à l'excès l'esprit de Moratin; de là tant de maximes et de leçons qui prennent trop de place et qui ralentissent le mouvement bien plus qu'un amusant épisode n'aurait pu le faire; de là aussi cette sagesse, cette modération, invraisemblable chez certains personnages, ou propre à refroidir l'intérêt que d'autres nous inspirent. La comédie de Moratin se souvient toujours qu'elle a pour devise : *Castigat mores;* et les Aristes, les sages qui, chez Molière, étaient au second plan, passent au premier dans les œuvres du poète espagnol. Or, les Aristes instruisent plus qu'ils n'émeuvent et plus qu'ils n'amusent, et c'est l'émotion ou le divertissement qu'on vient avant tout chercher au théâtre. « A l'âge de quatre ans, disait Moratin lui-même, j'étais le » plus vif, le plus gai, peut-être le plus aimable des enfants, » malgré mes fougues; à quatre ans j'eus la petite-vérole, et je » devins timide et taciturne; je gardai mon intelligence, mais » je craignais toujours, depuis ce temps, de me tromper. »

Jusqu'à la fin de sa vie poétique cette crainte lui resta; quand il jugeait les autres, il le faisait avec décision, découvrant sans peine les défauts et se plaisant à les railler, à les poursuivre, à leur livrer une véritable guerre; quand il créait, il perdait son audace, tremblait de tomber dans les mêmes fautes et de prêter à rire ou à blâmer, et voilà pourquoi son talent comique, moins libre, moins dégagé de soucis, moins aisé et moins franc d'allure que celui de Breton [3], n'obtient

(1) *Le Médecin malgré lui*, devenu en espagnol : *Le Médecin à coups de bâton* (El Medico á palos) et que Moratin fit jouer à Barcelone en 1814. — (2) La scène 2 de l'acte I, et la scène 2 de l'acte III. — (3) Breton de Los Herreros, fécond auteur comique, né en 1796, mort vers 1871; auteur de *Marcela*, *Una de tantas*, *A Madrid me vuelvo*, *Muere te y verás*, *el Pelo de la Dehesa*, etc.

plus aujourd'hui chez les Espagnols qu'un succès de profonde et reconnaissante estime.

Comment répondait-il aux réclamations de Silvela en faveur de la liberté dramatique? Souvent par un torrent de plaisanteries charmantes et telles qu'il lui en venait beaucoup dans l'intimité (1). Avec des amis sûrs et affectueux, il se laissait aller à sa verve naturelle, trop comprimée devant le parterre ou les lecteurs; il ouvrait, selon son expression, la veine des folies *(se soltaba la vena de los delirios)*, et c'est grand dommage que Silvela ne nous ait pas transmis quelques fragments de ces conversations sans frein. Mais plus souvent encore Moratin opposait aux objections libérales de son hôte une plénitude de doctrine et de réflexions qu'on retrouve en partie, nous dit Silvela, dans le *Prologue* de se *Œuvres poétiques*, publiées à Paris en 1825. « Moratin, ajoute Silvela, disait d'un » ton plaisant qu'il avait écrit ce *Prologue* pour mettre une » digue aux opinions relâchées et presque hérétiques que » contenait mon *Discours* préliminaire de la *Bibliothèque* » *choisie* (2); il m'accusait aussi d'être un Escobar qui, à force » de subtilités, tendait à vicier la morale dramatique. A » mesure qu'il composait ce prologue, dirigé contre mes opi- » nions, il me le lisait. Avec quel plaisir ne me dit-il pas le » paragraphe qui commence par ces mots : *Moratin crut en* » *effet... : creyó en efecto Moratin...!* (3) et avec quel plaisir ne » l'entendis-je pas! Notre discussion se renouvela; je sortis » de la chambre en lui disant : On te répondra, vieux coquin » *(pícaro viejo)!* Et lui se mit à rire de bien bon cœur. »

Tout entre eux était affection et confiance. Moratin aimait à s'entendre nommer par Silvela *mon petit vieux (mi viejecito)*, et Silvela était heureux de le voir se livrer aux études de toute sa vie et soigner sa réputation. Moratin, il est vrai, ne composait plus de comédies (4); il semblait même avoir cessé d'être poète.

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 50-51. — (2) Ce discours de Silvela, publié à Bordeaux dès 1819, se retrouve dans ses *Obras póstumas* (Madrid, 1845), t. I. Le passage combattu par Moratin et commençant par *En cuanto al desarreglo...* s'étend de la page 189 à la page 192 (de cette édition). — (3) Le *Prologue* de Moratin occupe, dans l'édition Rivadeneira, les pages 307-325. Les mots *creyó en efecto*, sont à la page 321. Moratin y parle de son père D. Nicolas, un des fondateurs de l'école classique française en Espagne. — (4) Silvela l'exhortait à mettre sur la scène les pédants des universités espagnoles. « Je n'ai jamais été leur élève, répondait Moratin; je ne les connais pas et je ne puis pas les peindre. » (*Obr. póst. de Silvela*, t. I, p. XXXIV.)

« Je n'ai plus d'imagination, écrivait-il, et quand on en est » là, on ne doit plus versifier. Voltaire a oublié ce conseil du » bon sens; aussi ses dernières tragédies sont-elles indignes » de lui; je ne veux pas, en ce point, l'imiter. Que celui-là » fasse des vers, qui a une fournaise dans le cœur et dans la » fantaisie; mais en arrivant à un certain âge il faut savoir » s'arrêter et ne pas faire comme le ménétrier de Bujalame » (à qui le souffle manqua en jouant de la cornemuse). » Ainsi s'exprimait Moratin le 6 juillet 1822 (1) et le 11 septembre il reprenait la lyre pour chanter, en un sonnet assez élégant, les louanges d'une jeune botaniste. Plus jaloux d'ailleurs de conserver sa gloire acquise que d'en acquérir une nouvelle, il recueillait ses poésies détachées, les revoyait, y ajoutait des notes critiques; mais se méfiant du succès et ne sachant par qui les faire imprimer, il les gardait en portefeuille « pour » qu'un jour, disait-il, ses exécuteurs testamentaires pussent » en faire des cornets de papier *(hasta que mis albaceas hagan* » *con ellas cucuruchos)* (2). » Dès le 6 juillet 1822, la collection était terminée et attendait qu'on la publiât.

Trois mois plus tard (3) (6 octobre de la même année), Moratin se félicite médiocrement d'apprendre qu'à Paris, dans une édition de *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers,* quatre de ses comédies, *le Vieillard et la Jeune Femme, la Comédie nouvelle ou le Café, le Baron* et *le Oui des jeunes filles,* ont été traduites *à tort et à travers* (á tajos y reveses), par Desmenard. De 1818 au mois de juin 1823, cinq éditions, dont la première à Londres et les quatre suivantes en France (deux chez Baudry, une chez Théophile Barrois, une à Avignon), répandent dans toute l'Europe la gloire de Moratin (4), mais propagent aussi des fautes, des inexactitudes que tout écrivain sérieux frémit de trouver dans son texte. De plus, aucune de ces cinq éditions ne lui a rapporté un sou. « Voilà, ajoute-t-il avec amertume, ce qu'il en coûte d'appartenir à la plus héroïque « des nations connues ». La législation espagnole, à cette époque, garantissait très mal dans la péninsule et ne protégeait nullement à l'étranger la propriété littéraire.

Pendant ces hésitations, pendant ces mécomptes qu'adoucis-

(1) *Obr. póst. de Moratin,* t. II, p. 421. — *Id., ibid.,* p. 394, 396, 422. — (3) *Id., ibid.,* t. II, p. 429. — (4) *Id., ibid.,* p. 463.



sait, pour Moratin, la certitude d'avoir conquis une grande renommée, on le consultait, de Madrid, sur la valeur de certains ouvrages. Un de ses amis avait critiqué une nouvelle traduction d'Horace; mais comme le traducteur était bien en cour, Moratin recommanda au critique de ne pas publier son opinion.

« Il se peut bien, disait-il, que le bon Horace n'ait pas été » traduit ainsi qu'il devrait l'être, mais la police pourrait se » mettre en tête que la traduction est excellente et faire un » mauvais parti au pauvre censeur. » Ces mots furent écrits à Bordeaux le 2 mars 1824 (1), au moment où la réaction absolutiste exerçait en Espagne toutes ses fureurs.

Le 4 août de la même année (2), s'adressant à deux de ses concitoyens, Mariano et Pedro Nouguès, qui lui avaient envoyé des pièces de vers, il les blâmait de trop suivre les errements des Cienfuegos, des Quintana, des Mor de Fuentes. Selon lui cette *école* (si on peut l'appeler ainsi, ajoutait-il), avait fait fausse route. Persuadés, et non sans raison, que les poètes espagnols du XVIe et du XVIIe siècle ont commis de nombreuses fautes de goût, Quintana et consorts leur ont tourné le dos, et négligeant même d'étudier les poètes de la Grèce et de Rome, ils se sont voués exclusivement à la littérature française, sans se souvenir de la langue qui les avait bercés dans leur enfance. « Ils ont méprisé nos poètes » castillans; comme si un Espagnol pouvait trouver ailleurs le » langage des Muses! Et puis ils se sont mis, en se privant » d'un tel secours, à filer des vers et à philosopher en rimes, » remplaçant l'idiome paternel qu'ils ignoraient par un autre » qui n'est ni français, ni castillan, qui n'appartient ni à notre » siècle ni à celui de Berceo (3) et qui tient de toutes les époques. J'en conclus : 1° qu'on ne sera pas bon poète en » espagnol si l'on n'étudie et n'imite nos bons poètes anciens, » parce qu'eux seuls ont les grâces du langage, du style et de » l'harmonie; 2° que les modernes ont corrompu le goût, » l'idiome, la phrase poétique, et qu'à les suivre on se perd » et l'on s'embrouille. »

A cette censure pleine de verve et d'âpreté, Quintana aurait pu répondre : Je connais très bien nos vieux poètes et 'ai

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 3. — (2) *Id., ibid.*, p. 11-14. — (3) Poète castillan mort vers 1260.

même publié un choix de leurs chefs-d'œuvre (¹); si j'ai traité un peu sévèrement ceux du XVIe et du XVIIe siècle, en revanche je suis allé chercher la poésie pure, naturelle et nationale là où elle est, dans nos romances du moyen âge. Je n'ai imité, il est vrai, ni les *romancistas* ni les autres, parce que les pensées, les sentiments, les aspirations de notre siècle n'étaient plus ceux du temps où ils ont écrit; j'ai chanté les progrès du génie humain, les merveilles de la science, l'affranchissement de la pensée, la haine du despotisme et celle du joug français sous lequel vous vous courbiez; et j'ai exprimé toutes ces choses avec une passion ardente et moderne que vous n'avez pas ressentie ou que vous n'osiez pas découvrir. Je ne suis pas un observateur des ridicules ni un scrutateur du cœur humain; je ne sais ni amuser ni attendrir comme vous, mais je suis plus poète, plus lyrique, et j'ai marché d'un pas plus résolu dans la voie de l'indépendance et de la liberté. Ainsi aurait pu parler Quintana, mais il n'aurait fait sans doute qu'irriter Moratin, jadis protégé par ceux que Quintana avait le plus détestés. Créature de Godoy, fonctionnaire de Joseph et accusé jadis par Quintana (²) d'avoir imparfaitement peint l'hypocrisie dans sa comédie de *La Mojigata*, Moratin ne pouvait guère être juste envers ce rival, ce censeur et cet adversaire politique. Mais son injustice même et sa mauvaise humeur nous ont valu la lettre du 4 août 1824, que je viens de citer et qui, dans son texte complet, est un modèle de style précis, colère et tranchant.

Au commencement de l'année suivante (février et mars 1825) nous trouvons Moratin libre enfin d'hésitations au sujet de ses œuvres poétiques; comédies et pièces de vers détachées s'impriment à Paris; l'Espagnol Gonzalez Arnao en est propriétaire (nous ne savons au juste à quelles conditions), et Moratin lui écrit à plusieurs reprises d'en envoyer des exemplaires aux souscripteurs et de lui en envoyer vingt-cinq à lui-même. Le journal de la librairie, en date du 19 février 1825, annonce la publication des trois volumes chez Duplessis. Le recueil commence par ce prologue classique dont Silvela nous parlait

(¹) *Coleccion de Poesias castellanas*, publiée en 1808 et en 1830. — (²) V. le t. III, p. 228-247, 295, 303 des *Variedades de ciencias, literatura y artes*, journal publié par Quintana et ses amis. Moratin y fit insérer, le 23 juillet 1804, une lettre assez hautaine où il déclarait qu'il dédaignait de défendre sa comédie.



tout à l'heure et où Moratin, dans un style parfait, exprime ses idées souvent justes, quelquefois étroites, avec une franchise qui l'honore et qui rachète un peu sa mollesse politique et la tiédeur de son patriotisme.

A la dernière page du troisième volume, une belle élégie adressée aux Muses et tout empreinte d'une douce émotion s'offre à nous comme un témoignage de reconnaissance envers Bordeaux et comme un adieu à la vie.

« Cette couronne, disait le poète, qui orne encore mon » front, cette lyre retentissante, ces flûtes d'or, ces masques » riants, c'est vous, ô Muses saintes, qui m'en avez fait don ; » reprenez-les de mes mains tremblantes; je termine mes » chants, l'âge me l'ordonne, ce serait témérité que de chanter » encore. Vous refusez d'ordinaire votre inspiration à la » vieillesse fatiguée, et vainement je vous la demanderais; » mais du moins, ô Muses, souffrez que je vous remercie de » vos faveurs. Si j'ai pu autrefois, héritier d'un nom illustre, » l'étendre au loin, le rendre plus fameux, c'est vous qui » avez couronné mon audace. Et plus tard, votre souffle » aimant m'a fortifié pour soutenir les épreuves qui troublè- » rent ma paix. J'ai vu ma patrie en proie aux discordes » civiles: j'ai vu les armes fratricides baigner nos murs de » notre propre sang; on se combattait, et vaincus et vainqueurs » étaient également fils de l'Espagne. Deux empires voisins » s'agitaient et se communiquaient leurs secousses. Ainsi » lorsqu'en Sicile l'Etna vomit la flamme, le Vésuve lui répond; » à son tour il s'enveloppe de feux et de fumée, et jusque sur » la rive du Tibre on voit trembler la coupole qui couvre le » tombeau du vicaire de Jésus!... Comment toucher la lyre » au milieu de telles horreurs? Comment répandre l'harmo- » nie dans les vers quand on entend résonner le cri de mort? » La tempête a tonné; l'ouragan furieux a surgi, arrachant » aux campagnes leurs fruits et leurs fleurs, mutilant sur » les arbres les rameaux superbes; et les timides oiseaux » ont fui tous le doux nid; l'épouvante les a rendus muets; » plus un gazouillement d'amour! Ainsi se sont troublées » les dernières années de mon âge, et c'est seulement sur » un sol étranger que mon cœur oppressé a pu trouver » enfin et le repos et la vie.

» Ce sera court: déjà la tombe m'attend; elle ouvre ses

» marbres pour me recevoir; j'y vais descendre. Ah! si la » rigueur des destins n'est pas éternelle, s'ils réservent un » meilleur sort à ma malheureuse patrie, qu'ils se hâtent de » le lui donner, et mon dernier soupir sera encore pour elle. » Préparez cependant, ô Muses célestes, vos chants plaintifs, » vos couronnes de cyprès funèbre, et là où l'opulente » Garonne mêle ses eaux à celles de la mer, dans un bois » silencieux de lauriers et d'humbles myrtes, cachez mes » cendres parmi des fleurs (1). »

Jamais accents plus purs et plus véritablement poétiques n'étaient sortis des lèvres et du cœur de Moratin : l'exil hospitalier, les malheurs encore récents, les orages à demi calmés, la conscience d'une gloire bien acquise, tout respire dans cette œuvre où la forme classique ne refroidit pas le sentiment.

III

Durant les années 1824 et 1825, entouré des soins de Silvela, le poète espagnol disait souvent : « Me voici devenu » vieux, mais je ne souffre d'aucune infirmité, et je ne changerais mon heureuse indépendance, ma paisible solitude, ni » pour la plus opulente fortune ni pour la splendeur d'un » trône. » Ces mots, que Silvela nous répète (2), et qui furent la plus douce récompense de ses attentions, se retrouvent très développés et nuancés de quelque tristesse dans une lettre du 14 août 1824 (3) : « Le 10 de ce mois, il y a douze » ans, dit Moratin, que je partis dans une carriole, à la » merci de ceux qui auraient compassion de moi, abandonnant » ma maison et mes biens, avec six duros (4) dans la poche » pour unique ressource, et que je me livrai aux mains de la » fortune qui, durant cinq annés consécutives, m'a fait souffrir » d'horribles tribulations; en vérité je ne les méritais pas. » J'ai dû, toutefois, à la bonté de Dieu, deux inappréciables » bienfaits : d'abord ma santé soutenue, qui m'a permis de » résister à tant de misères et de chagrins; et puis un caractère naturellement docile et gai, qui m'a consolé et rendu » capable de résignation dans les plus douloureuses épreuves.

(1) *Obr. de Moratin,* éd. Rivadeneira, p. 611. — (2) *Obr. pôst. de Moratin,* t. I, p. 51. — (3) *Id*, t. III, p. 16-17. — (4) 30 francs.



» J'en suis sorti vivant et connaissant mieux le monde; j'ai » pris la seule résolution qui pût me convenir; et, au » bout de sept ans pendant lesquels j'ai décidé de ne pas » vivre en compagnie de fous et de coquins, je n'ai pas » encore eu sujet de regretter cette résolution. Ainsi je » vis tranquille, obscur, estimé du très petit nombre » qui me connaît, jouissant de cette honnête liberté qui ne » s'acquiert que par la modération des désirs. Je n'aspire à » rien de plus; je n'espère pas recouvrer ce qu'on m'a volé » (c'est chose impossible); je pardonne à ceux qui m'ont » offensé, et toute mon ambition se réduit à pouvoir continuer » de vivre avec le peu que j'ai sauvé d'une si violente tempête » et achever en paix le cours de mon existence qu'il est déjà » temps de voir finir. Vous me direz : pourquoi ce sermon? » — Pour remplir ma lettre et m'entretenir avec vous par » écrit, puisque le diable ne veut pas que nous causions de » vive voix. »

Hélas! non; les amis restés en Espagne ne pouvaient pas être témoins de la vie tranquille menée par le poète; leur nombre, d'ailleurs, diminuait chaque jour : « Je suis de très » mauvaise humeur, écrit-il le 1er février (1) et le 7 mars » 1825 (2); je ne souffre pas, mais je vois que mes meilleurs » amis s'en vont et meurent; et moi, je reste, par erreur, à » pleurer leur perte. Cela me rend plus précieux les » quelques amis qui ne sont pas partis encore. Aimons-nous » bien pendant ce très peu de temps qui nous reste. Je me » souviendrai, le jour de Saint-Léandre (3), qu'il y a à Madrid » quelqu'un qui prie pour moi. Les prières des personnes ver- » tueuses, si elles sont impuissantes à nous prolonger la vie, » nous procurent du moins la satisfaction de savoir que » quelqu'un nous aime en ce monde, et pour un cœur recon- » naissant et sensible cette persuasion n'est pas indifférente. »

Enfin, à un autre ami qui paraissait triste ou tout au moins fort ennuyé, il adressait, le 22 juillet 1825, cette consolation et cet aveu : « Vous dites donc que votre vie est insipide! » Croyez-vous que la mienne soit bien piquante? Le bon » Dieu m'emporte, en vérité, si je jouis d'aucuns plaisirs » autres que des plaisirs négatifs! Je *ne* souffre pas, je *ne* suis

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 35. — (2) *Id., ibid.*, p. 38. — (3) Le 13 mars.

» pas affamé, personne *ne* m'insulte ni *ne* me bat; je *ne* dois
» pas un sou, je *ne* suis pas nu ; en somme, ces négations for-
» ment les délices de ma vie. Mais des plaisirs positifs!... Ah!
» ils sont bien finis pour moi. Ainsi je vais, passant le peu qui
» me reste de cette triste vie; et quant à l'immortalité de la
» gloire posthume, vous et moi, et le cardinal Mazarin et Cer-
» vantès et Voltaire, nous jouirons tous par parties égales de
» cette douce satisfaction qui commence lorsque l'on cesse
» d'exister. »

Résigné et tranquille plutôt qu'heureux, et regrettant, sans chercher à les recouvrer, les joies de sa jeunesse et de son âge mûr, beaux voyages, applaudissements, succès littéraires et dramatiques, Moratin continuait de vivre à Bordeaux et d'exhorter à venir dans cette bonne ville ceux de ses amis qui craignaient d'être inquiétés en Espagne (1). Tout à coup sa santé, dont il s'était loué jusqu'alors, reçut une assez grave atteinte. Au mois de décembre 1825, après un repas, il fut frappé d'une fausse attaque d'apoplexie (2). La bouche tournée, la langue embarrassée, les idées un peu en désordre, il eut pourtant la force de rester debout près de la cheminée, essayant de cacher son mal. Un médecin qu'on appela, prit de grandes précautions pour questionner Moratin sans le fâcher. Il vint comme en visite de pure amitié et resta une heure et demie, attendant toujours que le poète se plaignît. Moratin, incrédule comme Molière à la médecine, garda le silence; mais au bout de ce temps Silvela, qui l'observait, s'aperçut avec joie que son visage était moins altéré et que son trouble mental semblait disparaître. Alors s'adressant au médecin : « Mon petit vieux, dit-il, était tout à l'heure indis-
» posé. » Le médecin tâta le pouls du poète, ne lui trouva point de fièvre et fit une ordonnance que Moratin exécuta très imparfaitement.

En janvier 1826, il souffrit beaucoup des hémorrhoïdes, fut soulagé par l'écoulement du sang, mais trouvant qu'il durait ou se renouvelait trop, il s'obstina, malgré l'avis du docteur, à le supprimer (3), y réussit, et porta vraisemblablement l'irritation sur d'autres organes (4). Le 4 février, il entrait en

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 58 (17 juillet 1825). — (2) *Id.*, t. I, p. 52. — (3) *Id.*, t. I, p. 53 et t. III, p. 78. — (4) L'estomac et la veine porte, qui traverse le foie. V. t. III, p. 118 et 126.



convalescence, et n'avait plus à guérir qu'un panaris [1]; en mars, il était à Saint-Brice, passant des jours délicieux à la campagne, au milieu des prés et des vignobles [2]; et le 7 avril [3], revenu à Bordeaux depuis trois semaines, il annonçait à un ami que son grand ouvrage en prose était terminé, mais qu'il restait à le copier et ensuite à le vendre.

Cet ouvrage avait pour titre : *Origines du théâtre espagnol.* Moratin y avait consacré, nous dit-il, les deux tiers de son existence [4]. Il serait difficile peut-être de savoir à quel moment précis il le commença, et la discussion de ce petit problème d'histoire littéraire nous ferait sortir des limites du présent article; il est certain qu'avant d'aborder la rédaction de son livre, il dut en préparer longuement les matériaux. En 1817, habitant à Barcelone et ne pouvant plus puiser à la Bibliothèque nationale de Madrid, dont il avait été un an directeur, il possédait déjà près de huit volumes d'œuvres dramatiques appartenant à ce premier âge du théâtre espagnol, qui commence à Juan de la Encina et finit à Juan de la Cueva [5]. De Montpellier (en 1817) [6], de Paris (en 1819) [7], il écrit à des Madrilènes pour les prier d'acheter des livres nécessaires à la composition de cette histoire. A Bordeaux [8] (en octobre, novembre et décembre 1822), il recommence à s'en occuper et à charger ses correspondants de chercher en Espagne ou de faire copier certaines pièces. Il tient particulièrement à posséder tout le théâtre de Lope de Vega. Au moment même où les Français sont à Madrid et marchent sur Cadix (le 13 août 1823), il parle de ces *Origines* [9] comme d'un travail déjà très avancé, mais dont il ne sait trop que faire. Il veut le vendre huit mille francs, pas un sou de moins; et comme en Espagne personne n'aura le courage de les donner, et qu'en France les libraires veulent l'obliger à faire l'histoire du théâtre espagnol durant le XVIe et le XVIIe siècle, le livre tel qu'il est, s'arrêtant aux premiers triomphes de Lope de Vega, a fort peu de chances d'être imprimé.

Et en effet, le 9 décembre 1824 [10], l'auteur le corrige et le *lèche* encore (dit-il), espérant l'avoir fini dans quatre ou cinq

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 78-79. — (2) *Id., ibid.*, p. 79-80. — (3) *Id., ibid.*, p. 83-84. — (4) *Id., ibid.*, p. 84. — (5) *Id.*, t. II, p. 285. — (6) *Id., ibid.*, p. 290. — (7) *Id., ibid.*, p. 314. — (8) *Id., ibid.*, p. 429 et 430; 437, 440, 441. — (9) *Id., ibid.*, p 474. — (10) *Id.*, t. III, p. 26.



mois. Le 17 juillet 1825 (1), l'œuvre est achevée, mais ces *canailles* de libraires et d'acheteurs de manuscrits font des propositions inacceptables, et le 7 avril 1826, comme nous venons de le dire, Moratin n'a encore ni recopié, ni vendu. Les questions qu'il a adressées par un intermédiaire au savant Augustin Duran (2) ont pu l'aider à augmenter sa liste et ses analyses de drames espagnols, depuis le plus ancien jusqu'à 1590, mais rien n'est décidé au sujet de la publication. Toute l'année 1826 se passe à négocier sans plus de résultat; en 1827, au mois d'avril (3) ou de mai (4), Moratin écrit à l'imprimeur Auguste Bobée, lui expliquant ce qu'il a fait pour éclaircir l'histoire des origines du théâtre espagnol et ce qui reste à faire pour compléter le récit des vicissitudes que ce théâtre si riche a subies. La lettre est instructive, curieuse et respire une foi inaltérable dans l'idéal classique et régulier qu'Iriarte et les deux Moratin (père et fils) ont tenté d'atteindre; mais elle n'aboutit pas à un arrangement. Les *Origines* restent donc toujours en portefeuille. Et la vieillesse arrive à grands pas pour Moratin. Depuis sa fausse attaque et son flux de sang (décembre 1825 et janvier 1826), il a perdu presque toute sa gaieté (5); il demeure assis des journées entières, se décide très difficilement à sortir, ne veut plus aller au spectacle dès que la température est inférieure à dix degrés; il ne fait plus de visites et ne voit plus personne, si ce n'est Silvela et sa famille, à laquelle il s'attache comme un vieil oncle à ses neveux. Il règne dans ses lettres, à cette époque, un pressentiment assez calme de sa fin prochaine. « Mes voyages, écrit-il de Saint-Brice le 26 juillet 1826 (6), » se réduisent à venir de Bordeaux à cette maison de cam- » pagne, située à une heure de la ville; ici je suis tranquille, » je respire l'air pur, je lis un peu et j'attends la mort comme » on attendrait le sommeil. Je me vais ridant (7) et faisant » vieux chaque jour; rien ne me fait mal, je n'ai pas d'infir- » mités habituelles, je mène une vie exemplaire, et, sauf les » pénitences et les miracles, je pourrais passer pour un des » Madrilènes les plus abstinents et les plus religieux. Le peu » d'argent que je manie m'ouvre un large champ... pour fuir

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 59. — (2) *Id.*, *ibid.*, p. 67. — (3) *Id.*, *ibid.*, p. 63, 88, 90. — (4) *Id.*, *ibid.*, p. 110-113. — (5) *Id.*, t. I, p. 53. — (6) *Id.*, t. III, p. 94. — (7) *Id.*, *ibid.*, p. 98.



» les vanités du monde et m'affectionner à ces vertus chré-
» tiennes qui ne coûtent pas un sou à ceux qui les professent.
» Ainsi se passe mon temps, et je pense continuer de même
» jusqu'à ce qu'un jour la Camarde arrive et en finisse avec
» cette bagatelle qu'on appelle la vie. »

Trois mois plus tard (le 12 juin 1827) (1), Moratin était mis au courant d'une affaire qui fait bien voir à quel genre d'influence était soumise alors la cour d'Espagne. Son ami et admirateur D. José Gomez de Hermosilla avait publié l'année précédente un manuel de poétique et de rhétorique intitulé : *Arte de hablar y de escribir (Art de parler et d'écrire).* Dédié à la reine avec la permission du roi, approuvé par l'évêque de Malaga et la commission royale des études, loué par le ministre de grâce et de justice, déclaré livre d'enseignement pour les classes d'humanités, cet ouvrage, étroitement classique et illibéral dans ses doctrines, renfermait quelques citations d'idylles et d'élégies un peu amoureuses et semées d'expressions qui parurent risquées au nonce et au confesseur de la reine. Le Conseil d'État lui-même s'en émut; le ministre recula, fit suspendre la vente du livre qui fut soumis à l'examen de l'archevêque de Tolède, du patriarche des Indes et de l'évêque de Leon. Ces trois prélats commencèrent par consulter le Nonce; celui-ci, tout en louant l'érudition, la délicatesse et la solidité de l'ouvrage, fut d'avis d'en effacer une idylle « sur l'absence » qui précisément était de Moratin. Puis la commission se mit à l'œuvre et proposa de supprimer çà et là plusieurs expressions contraires à la décence ou même aux dogmes spiritualistes. On communiqua les censures à Hermosilla afin qu'il pût se défendre. Il voulut le faire et justifier les passages cités dans son livre en alléguant l'exemple d'autres poètes, vivants ou morts, qu'on n'avait jamais mis à l'index et qui s'étaient servis de termes encore plus vifs. Puis il envoya copie des accusations et de la défense à Moratin lui-même en ajoutant ces mots, destinés peut-être à capter son suffrage :
« Si je n'ai cité dans mon livre aucune composition entière
» d'autres poètes que vous, c'est que, sans flatterie, tout ce
» que vous avez donné dans le genre lyrique, didactique et
» bucolique, est, pour moi, la seule œuvre complètement

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 101-104.

» bonne. Chez les modernes, rien ne me satisfait, que vos » vers; nulle part les idées ne me paraissent aussi poétique- » ment exprimées que chez vous. »

A ce témoignage d'admiration presque idolâtre, Moratin (le 9 juillet 1827) (1) ne répondit par aucun remerciement. Il se contenta de railler les trois commissaires sur leur talent pour découvrir les obscénités, et de donner un prudent conseil à Hermosilla : « Ne montrez, disait-il, les censures et votre » apologie qu'à très peu de personnes et les plus sages possible, » de peur qu'on ne vous accuse de vouloir rendre cette affaire » trop publique. Souffrez et taisez-vous; en face du roi et » de l'Inquisition, silence! N'allez pas surtout vous justifier » en alléguant l'exemple d'autres poètes; eux et leurs amis » s'écrieraient que vous voulez les dénoncer. Du reste, ce que » le public peut savoir de la censure contribuera forcément à » faire vendre le livre. La curiosité est éveillée et cela va le » mettre en crédit. Arrêtez-vous à cette pensée, qui n'est pas » fausse; et haussez les épaules et riez-vous de tous ces sots. »

Un mois après que Moratin eut écrit ces lignes, où il tourne en ridicule l'inquisition littéraire de Ferdinand VII, un changement considérable survint dans sa vie (2). Plusieurs personnes ayant conseillé à Silvela de se transporter à Paris et lui assurant qu'il y trouverait une nombreuse clientèle et des protections, l'instituteur espagnol ne voulut pas accepter ces offres sans en avoir parlé *à son petit vieux.*

« Jamais, lui dit-il, je ne me séparerai de vous; je vous » considère comme un dépôt sacré, comme une relique qu'une » heureuse fortune a mise entre mes mains et que je dois » garder toujours. Parlez-moi librement, ainsi qu'un père à » son fils soumis. S'il vous en coûte trop de quitter Bordeaux, » j'y reste avec vous. »

Moratin, en entendant ces mots, éprouva quelque peine de renoncer à ses habitudes; mais l'essentiel étant pour lui de ne point quitter Silvela, il lui permit de se transporter à Paris et de l'y emmener. Leur entretien à ce sujet fut très émouvant; leurs yeux se parlèrent encore plus que leurs bouches, et ils demeurèrent contents l'un de l'autre, Moratin ayant eu la sagesse et la bonté de ne pas entraver l'avenir d'une famille.

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 105-108. — (2) *Id.*, t. I, p. 54-55.

Pour préparer le changement de résidence, Silvela et sa femme partirent les premiers, le 12 août 1827, à sept heures du matin, laissant le poète au lit et lui épargnant la secousse du réveil et des adieux (1). Le même jour Moratin fit son testament (2). Il avait peu de chose à léguer. Après les pertes énormes que lui avaient causées les révolutions d'Espagne et les banqueroutes de quelques créanciers, il lui restait six mille francs environ de rente viagère et une inscription de quatre cents francs achetée sur ses économies. Il laissa ces quatre cents francs de revenu à une petite-fille de Silvela; à Silvela lui-même ses papiers et sa bibliothèque, dont il le priait de répartir quelques ouvrages entre diverses personnes, telles que son fils Francisco Silvela, sa parente Louise Levielleuze (3); à certains amis plusieurs tableaux et objets d'art; à l'Académie San Fernando de Madrid son premier portrait peint par Goya. Après avoir dit adieu, dans son testament, à ses amis restés en Espagne, après avoir demandé pardon à ceux qu'il aurait offensés ou seulement oubliés; après avoir enfin recommandé qu'on donnât vingt duros (ou 100 francs par tête) à douze pauvres espagnols résidant au lieu où il mourrait; content d'avoir rempli ces derniers devoirs, il se sentit soulagé d'un grand poids et prêt à suivre la famille Silvela (4).

Au mois de décembre 1827 (5), il était à Paris et y trouvait son existence bien insipide. Le froid extrême le tenait renfermé vingt-cinq jours de suite à la maison; il n'allait que trois fois au théâtre et regrettait fort sa vie de Bordeaux. Pour qu'aucune tristesse ne lui manquât, il voyait en janvier et en avril Silvela et son fils tomber plusieurs fois malades et toute la famille se désoler (6). Ils échappèrent à la mort, mais Moratin ne put sortir de ses ennuis et de son abattement; ses lettres de Paris, en petit nombre, sont mélancoliques: « Dis-moi, écrivait-il à Garcia de La Prada, s'il est une » vieillesse plus ridée et plus anti-sociale que la mienne. » Et voilà où en est Moratin, qui autrefois a fait rire tant de » gens et procuré de si innocents plaisirs à sa nation! » (7)

(1) *Obr. póst. de Moratin*, t. I, p. 55. — (2) Ce testament a été publié dans les *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 307-310. — (3) La famille de ce nom existe encore à Bordeaux. — (4) *Obr. de Moratin* (Rivadeneyra). — (5) *Obr. póst. de Moratin*, t. III, p. 114-115. — (6) *Id.*, t. I, p. 33. — (7) *Id.*, *ibid.*, p. 116.

Il essaya encore de vendre à Madrid son manuscrit des *Origines*, mais il n'y réussit point (1); l'ouvrage resta dans ses papiers et ne fut imprimé qu'après sa mort par l'Académie royale espagnole en 1831.

L'hiver parisien de 1827 à 1828 l'avait cruellement éprouvé; au retour du printemps (16 mai 1828), il rêve de faire quelques excursions autour de Paris; et puis... « de lui » donner sa bénédiction pour ne jamais le revoir, et de s'en » aller pas à pas à *son* Bordeaux (2), — où je veux vivre et » mourir » — ajoute-t-il dans sa dernière lettre écrite le 4 juin 1828 (3).

A ce moment la mort avait mis la main sur lui; son irritation d'estomac augmentait chaque jour; le 21 juin il expirait, sans avoir pu rentrer dans *sa chère ville*.

Quelques Bordelais se souviennent-ils encore d'avoir vu ici Moratin, d'octobre 1822 à septembre 1827 (4)? Cela se pourrait, mais je l'ignore et j'en doute. Quoi qu'il en soit, Bordeaux doit s'honorer d'avoir pendant six ans offert un doux asile à ce nouveau Térence, à ce poète qui créa en Espagne la vraie comédie de mœurs et de caractères, exempte de surprises et d'imbroglios, fondée sur l'observation paisible, riante, parfois attendrie, des travers de l'homme.

A. DE TRÉVERRET.

(1) *Obr. pòst. de Moratin*, t. III, p. 122-125. — (2) *Id., ibid.*, p. 122-123. — (3) *Id. ibid.*, p. 126. — (4) Dans sa lettre du 8 janvier 1828 (*Obr. pòst. de Moratin*, t. III, p. 116), Moratin dit qu'il est *depuis quatre mois* à Paris, ce qui placerait à la fin d'août ou au commencement de septembre 1827, son dernier départ de Bordeaux.

Le Gérant,
A. COUAT, *Doyen de la Faculté*.

Bordeaux. — Imp. G. GOUNOUILHOU, rue Guiraude, 11.



Les Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux paraîtront désormais par fascicules d'un nombre de feuilles indéterminé, mais dont l'ensemble formera chaque année, comme par le passé, un volume d'au moins 400 pages. Le prix des fascicules pourra varier avec le nombre de feuilles dont ils seront composés. Chacun d'eux comprendra des études du même ordre: histoire et géographie; archéologie et philologie ancienne; philosophie; littérature ancienne et moderne. Il paraîtra au moins trois fascicules par an. Le format, l'impression et le prix d'abonnement des Annales ne sont pas changés. Le premier fascicule paraîtra prochainement.

NOTE

SUR DEUX PENSÉES DE PASCAL

« L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature, » mais c'est un roseau pensant. Il ne faut pas que l'univers » entier s'arme pour l'écraser. Une vapeur, une goutte d'eau, » suffit pour le tuer. Mais quand l'univers l'écraserait, » l'homme serait encore plus noble que ce qui le tue, parce » qu'il sait qu'il meurt et l'avantage que l'univers a sur lui. » L'univers n'en sait rien. »

« *Roseau pensant.* — Ce n'est point de l'espace que je dois » chercher ma dignité, mais c'est du règlement de ma pensée. » Je n'aurai pas davantage en possédant des terres. Par l'es- » pace, l'univers me comprend et m'engloutit comme un » point; par la pensée, je le comprends. »

Les deux *pensées* doivent être écrites ainsi, l'une à la suite de l'autre. Il est évident que l'expression *roseau pensant* est une expression trouvée la plume à la main, et non prévue, préméditée, préconçue par Pascal. « L'homme n'est qu'un roseau, se disait-il, mais il pense. » Pascal prend la plume

pour écrire sa pensée, et alors il rencontre dans son esprit et sous sa plume cette alliance de mots originale et saisissante : « roseau pensant. » Elle se grave dans son esprit, et elle devient pour lui le signe mnémonique de tout un ordre d'idées. Plus tard, son esprit s'étant reporté sur le même sujet, la faiblesse et la grandeur de l'homme en regard de l'univers, il écrit une nouvelle note qu'il intitule : « *Roseau pensant.* » C'est comme s'il avait écrit : « A rattacher au morceau où il y a *roseau pensant.* »

La seconde *pensée* n'est donc pas une *première rédaction* de la première, comme M. Havet l'avait cru d'abord, dans sa première édition des *Pensées* de Pascal, où cette seconde *pensée* n'est donnée qu'en note. D'ailleurs, l'idée de ce second fragment est nouvelle : Pascal n'y considère plus l'univers comme une force irrésistible, mais comme une étendue formidable.

Mieux inspiré dans sa seconde édition (où il faut consulter l'*errata*), M. Havet a rétabli la seconde *pensée* dans le texte, sous le n° 6 *bis* de l'article 1, à la suite de la première, qui occupe le n° 6; mais il n'a pas dit ses raisons.

Je m'étonne que M. Molinier, dans sa récente et précieuse édition (Lemerre, 1877; t. I, p. 70), ait interverti cet ordre : il donne d'abord la *pensée* intitulée « *Roseau pensant,* » puis celle où ce terme se trouve expliqué, comme si ces deux mots avaient pu être pour Pascal un titre général, clair par lui-même, indépendamment de la phrase : « L'homme n'est qu'un roseau, le plus faible de la nature; » comme si Pascal avait pu garder un certain temps dans son esprit cette formule étrange : « l'homme, roseau pensant, » avant de chercher à lui donner un commentaire et une forme littéraire. Accepter l'ordre suivi par M. Molinier, ce serait méconnaître la spontanéité du génie et du style de Pascal et les vraies lois de l'association des idées en matière d'invention littéraire.

Victor Egger,
professeur à la Faculté des lettres de Nancy.



NOTES

POUR SERVIR

A L'ÉTUDE DU SENS DE L'ESPACE

HISTOIRE SOMMAIRE DES RECHERCHES SUR LES FONCTIONS DES CANAUX SEMI-CIRCULAIRES (1)

FLOURENS. — Mémoire lu à l'Académie des Sciences, 11 août 1828. *Recherches expérimentales*, etc., p. 495. Paris, 1842. — Il pose la question par ses observations, déclarées par Cyon conformes aux faits :

« Voilà donc trouvée, dit Flourens, la cause des singuliers effets des canaux semi-circulaires : d'une part la section de chaque canal produit un mouvement dont la direction est toujours la même que celle du canal coupé.

» D'autre part la direction des mouvements produits par la section des fibres du cervelet et de l'encéphale est toujours la même que celle des fibres coupées.

» Enfin les filets nerveux du nerf des canaux semi-circulaires ont leur origine dans les nerfs de l'encéphale, lesquels sont à leur tour transverses ou droits, antérieurs ou postérieurs, et dont les effets sont opposés comme les directions. » (P. 495.)

Et page 501 : « Enfin dans les canaux semi-circulaires et dans les fibres opposées de l'encéphale résident les fibres modératrices des mouvements. »

PURKINGE. — (Même temps.) — *Sur le vertige*. Le vertige serait produit par le changement des sensations que les parties du cerveau éprouvent à l'état normal de leur contact

(1) Ces Notes ont été rassemblées pour résumer la discussion qui a eu lieu sur ce sujet dans la conférence de psychologie. M. Coÿne, professeur à la Faculté de médecine, a bien voulu donner aux auditeurs de la conférence une démonstration anatomique sur les canaux semi-circulaires.



mutuel; le contact changeant pendant le déplacement de ces parties produit par la rotation du corps (qui les laisse en arrière à cause de leur consistance molle), les sensations doivent nécessairement se modifier. Ce sont donc les mouvements inconscients qu'exécutent les muscles de notre corps et de nos globes oculaires par tendance à la fixation et pour contre-balancer la rotation apparente, qui provoquent les sensations du vertige. En effet, comme nous jugeons du mouvement des objets d'après le déplacement des images sur notre rétine ou d'après les contractions des muscles oculaires que nous faisons pour les fixer, il est évident que dans les cas de vertige les objets nous paraissent être en mouvement. (Résumé de Cyon, p. 10 et 11.)

Vulpian, Brown-Sequard renouvellent les expériences de Flourens et les interprètent différemment, ils en attribuent les effets « à un vertige auditif qui retentit sur tout l'organisme » (Vulpian); mais Brown-Sequard n'admet pas que les canaux semi-circulaires soient directement engagés dans la production des mouvements désordonnés.

Lœwenberg multiplie les expériences sur les canaux, joignant l'irritation à la section. Il conclut (1869) :

1° Les troubles de locomotion produits par la lésion des canaux sont dus à une excitation et non à une paralysie.

2° L'excitation des canaux produit les mouvements convulsifs par voie réflexe, sans aucune participation de la conscience.

3° La transmission de cette excitation réflexe se fait dans les couches optiques.

Goltz. — (Simultanément à Lœwenberg.) — « D'après lui, dit Cyon, les canaux ne servent à l'équilibre du corps qu'indirectement, en ayant pour fonction directe de ne maintenir que l'équilibre de la tête » et consécutivement celui du corps. « Ils remplissent cette dernière fonction de la manière suivante : l'endolymphe qui se trouve dans les canaux exercerait une plus forte pression sur les parois des ampoules, quand dans les mouvements de la tête ces ampoules se trouvent situées plus bas. Cette pression exciterait les nerfs des ampoules et les sensations produites par cette excitation serviraient à équilibrer la tête. Les mouvements désordonnés du corps qu'on observe chez les pigeons après les lésions de ces canaux

devraient, d'après cette hypothèse, être regardés comme secondaires, c'est-à-dire comme étant provoqués indirectement par la perte de la faculté d'équilibrer la tête. »

Recherches de Cyon.

Ses expériences datent de 1872 et leur publication de 1873. Il commence par établir qu'en effet la section des muscles du cou, la position anormale de la tête, et même la production subite du strabisme entraînent chez des chiens et des pigeons munis de colliers de force ou de lunettes prismatiques le vertige et l'impossibilité de la marche coordonnée. Trébuchement, culbutes. Donc l'équilibre et le sentiment de la position de la tête et des muscles oculaires sont liés. (P. 17.)

Expériences directes (voir le résumé par Ribot, *Revue philosophique*, juin 1878) :

« 1° On coupe chez un animal (pigeon, grenouille, lapin) le canal membraneux horizontal : il se produit une oscillation de la tête dans le sens horizontal. Si l'on sectionne le canal correspondant de l'autre côté, l'oscillation augmente et devient même si intense qu'elle entraîne le corps tout entier et qu'il en résulte un mouvement de manège.

2° On coupe le canal vertical postérieur (qui est dirigé de haut en bas) : les mouvements de la tête se font de haut en bas et de bas en haut, c'est-à-dire dans un plan vertical. Le corps, au lieu d'exécuter des mouvements de manège, fait des culbutes comme s'il était violemment entraîné de bas en haut.

3° On coupe le canal vertical supérieur ou antérieur, qui est dirigé d'arrière en avant : l'animal exécute des mouvements de la tête d'arrière en avant et de droite à gauche. Si la section des deux canaux est faite, le même mouvement se produit, plus violent, plus continu. »

Ainsi, dit Cyon, résumant ses expériences. « La section des deux canaux semi-circulaires symétriques provoque des oscillations de la tête dans le plan des canaux opérés. Cette loi est absolue et n'admet aucune exception. » (Cyon, p. 50.)

« 4° Si l'on détruit à la fois les six canaux, l'effet est foudroyant. L'animal ne peut se tenir debout, ni rester couché,



ni voler, ni exécuter un mouvement combiné, ni garder même un instant une attitude quelconque; on a peine à l'empêcher de se briser la tête. » (Il faut l'envelopper dans des linges sur un hamac, d'où il réussit quelquefois à se précipiter.)

5° Ces expériences ont une influence directe sur le mouvement des yeux. M. de Cyon a constaté « que l'excitation de chaque canal semi-circulaire provoque des oscillations des globes oculaires, dont la direction est déterminée par le choix du canal excité. » Ce dernier fait est pour lui d'une importance capitale : « l'appareil moteur de l'œil jouant un rôle prépondérant dans nos représentations de la forme et de la direction des objets dans l'espace. »

Après l'opération on peut calmer l'agitation des pigeons en leur fixant la tête; mais la moindre secousse provoque de nouveau la série des mouvements de manège ou les culbutes. Leur vol est très difficile, ils se heurtent aux obstacles. Ils ne trouvent du calme qu'accroupis dans l'obscurité. Ils sont en proie à un vertige « qui ne peut être produit que par un désaccord entre l'espace vu et l'espace formé par les sensations dues aux canaux semi-circulaires. Ces dernières sont profondément altérées à la suite de l'opération : les animaux supposant que la cause de ce désaccord se trouve dans leur champ visuel, cherchent à s'y soustraire au moyen de l'obscurité. » Ils doivent être nourris artificiellement. « 8 ou 10 jours après l'opération, le pigeon est le plus souvent complètement rétabli, et au premier coup d'œil ne peut être distingué d'un pigeon normal. Ce n'est que quand on le fait voler ou quand on l'effraye subitement qu'on peut encore faire revenir quelques-uns des troubles décrits. Le pigeon trébuche encore de temps en temps quand il cherche à s'échapper et court trop vite. Mais ces symptômes eux-mêmes finissent par disparaître et il ne reste de trace de l'opération qu'une certaine maladresse dans le vol. » (P. 19.)

Tels sont, réduits à l'essentiel, les résultats de l'expérimentation. Reste à les interpréter :

1° *Interprétation de Vulpian.* — La sensation de la direction est un phénomène d'ordre auditif.

2° *Interprétation de Goltz.* — « Ces canaux sont les organes de l'équilibre et de la coordination des mouvements; leur fonctionnement est provoqué par le changement de pression

de l'endolymphe sur les ampoules pendant les mouvements de la tête (Cyon, p. 35). »

3° *Interprétation de Mach* (1), *Crum Brown et Breuer* (2). — « Les canaux semi-circulaires sont les organes de la sensation de l'accélération du mouvement ou les organes du sens de rotation; ces sensations sont provoquées par la tendance de l'endolymphe à exécuter un mouvement dans le sens opposé au mouvement du canal membraneux pendant la rotation de la tête; le vertige de Purkinge repose sur ces excitations des canaux semi-circulaires. » (P. 36.)

Réfutation expérimentale de ces hypothèses. — 1° De Cyon a détruit complètement les canaux semi-circulaires sur des pigeons, en retirant les canaux membraneux avec les ampoules par les ouvertures faites dans les canaux osseux. « Les pigeons ainsi opérés, une fois qu'ils se sont calmés, montrent des réactions très vives contre tous les bruits. » (P. 97.)

2° De Cyon a modifié la pression de l'endolymphe; il l'a supprimée complètement en supprimant l'endolymphe elle-même; le résultat des expériences ci-dessus est resté le même. Même résultat, quand les cavités sont remplies d'une solution de gélatine solidifiée.

D'ailleurs il maintient avec force l'impossibilité d'un organe spécial pour la coordination des mouvements, déjà démontrée, dit-il, dans sa *Physiologie*. (Vol. II, p. 90-105.)

3° La troisième interprétation suppose que le nerf acoustique est le moyen de communication des sensations de vertige nées dans les canaux semi-circulaires et se rendant de là au cerveau; de Cyon a sectionné le nerf acoustique sur des lapins et ceux-ci, soumis ensuite à la rotation, ont présenté les mêmes mouvements.

Il n'y a donc pas dans les canaux semi-circulaires de sensation de rotation de la tête. Le vertige rotatoire est dû non aux canaux semi-circulaires, mais aux mouvements du cerveau.

Conclusion de M. de Cyon. — Donc : les fonctions des canaux semi-circulaires consistent à nous communiquer, à l'aide de sensations inconscientes, la représentation exacte de la position de la tête, représentation indispensable à l'équilibre du corps. La sensation de vertige chez les animaux auxquels

(1) Mach, de Prague. — (2) Breuer, de Vienne.

on a enlevé un des canaux, dépend de la contradiction entre l'espace vu et les données des canaux semi-circulaires.

« Les canaux semi-circulaires sont les organes périphériques du sens de l'espace; c'est-à-dire que les sensations provoquées par l'excitation des terminaisons nerveuses dans les ampoules de ces canaux servent à former nos notions sur les trois dimensions de l'espace. Les sensations de chaque canal correspondent à une de ces dimensions.

» A l'aide de ces sensations, il peut se former dans notre cerveau la représentation d'un espace idéal sur lequel seront rapportées toutes les perceptions de nos autres sens qui concernent la disposition des objets qui nous entourent et la position de notre corps parmi ces objets. (Ces sensations sont inconscientes.)

» La disposition des nerfs dans trois plans perpendiculaires l'un à l'autre se prête à merveille pour une pareille fonction. Nous pouvons très bien nous figurer comment les sensations d'étendue dans trois plans, dont la disposition chez tous les vertébrés répond exactement aux trois coordonnées de l'espace, peuvent être utilisées par notre intelligence pour la construction d'une notion de l'espace.

» Je dirai plus : aucun autre sens ne présente une relation aussi facile à saisir entre la représentation et la sensation que le sens d'espace d'après ma manière de voir. » (P. 73.)

Vérification expérimentale et physiologique sur la Lamproie. — Les myxines et les lamproies qui occupent le dernier échelon de la classe des vertébrés n'ont, comme on sait, pour organe auditif qu'un saccule avec *deux* canaux semi-circulaires.

Les lamproies, en raison de l'imperfection de cet appareil, ont l'ouïe extrêmement peu développée, s'ils sont doués de ce sens; ils ne présentent *aucune réaction contre les bruits*, bien que très sensibles aux rayons lumineux.

La section de l'un des canaux ou des deux produit des mouvements de manège variés décrits par l'auteur et une impossibilité de coordonner les mouvements natatoires; les notions de la lamproie sur la position de son corps sont tellement troublées qu'elle reste longtemps couchée sur le dos et cherche alors à s'attacher par la partie dorsale de sa ventouse, ce qui est impossible.

Au bout de sept semaines aucune trace de guérison.

A l'état normal « on sait que ces animaux ne se transportent en général que très difficilement. Leur manière de se transporter d'une place à une autre consiste à s'attacher au moyen de leurs ventouses à un bateau ou à la queue d'un poisson. Quand elles nagent, elles se dirigent toujours en avant, en arrière, en haut ou en bas. Jamais je n'ai vu une lamproie prendre à droite ou à gauche ou choisir une ligne diagonale. Il est très probable que ce défaut de mobilité tient à l'absence d'un troisième canal semi-circulaire. Leur unique nageoire se trouvant près de la queue indique aussi que leurs facultés de mouvement sont très limitées. » (P. 101.)

Et M. de Cyon exprime l'idée que les organes dits de l'ouïe chez les invertébrés ne sont que les organes du sens de l'espace ou tout au moins des organes d'orientation. Car voici un vertébré inférieur qui se sert de ces organes non pour entendre, mais pour se diriger.

Lacune avouée de la théorie. — Quel est l'excitant, l'agent spécial d'excitation de cet organe périphérique du sens de l'espace? Comment les sensations sont-elles reçues?

Réponse embarrassée. (P. 93.)

Il est possible que par suite des mouvements de la tête ou d'autres causes, il se produise dans l'endolymphe des vibrations qui se communiquent aux terminaisons nerveuses contenues dans les ampoules. On ne sait pas bien encore comment ces terminaisons sont excitées. « Il faut d'ailleurs garder en vue que les sensations ne sont pour notre intelligence que des signes à l'aide desquels nous formons nos représentations. Pour que les sensations provoquées par l'excitation des canaux semi-circulaires puissent servir à la formation de nos notions dans l'espace, il n'est nullement nécessaire que la nature de ces sensations contienne déjà en elle-même l'idée d'une étendue. » (P. 94.)

De Cyon montre seulement que les troubles dans la coordination des muscles de l'œil et des autres muscles sont liés aux altérations des canaux semi-circulaires.

Comment enfin la sensation perçue est-elle portée au cerveau? Par le nerf acoustique dont une branche garderait ce nom et dont l'autre qui se distribue dans les canaux et leurs ampoules, porterait le nom de *nerf de l'espace*.



Critiques élevées par différents auteurs contre la théorie de M. de Cyon.

Critiques de M. Alex. Crum Brown d'Edimbourg, dans *The Nature* du 10 et du 17 octobre 1878.

Il divise les théories en deux groupes : en *statiques* et *kinétiques*.

Celle de Goltz est *statique* en ce que pour lui, suivant la position de la tête, l'endolymphe exerce une pression par son poids sur la paroi qui se trouve inférieure à elle dans cette position.

Celle de Mach Breuer Brown est *kinétique* en ce que pour eux ce sont des mouvements de l'endolymphe qui donnent naissance à la sensation — soit, selon Breuer, par un courant opposé à la direction de la tête qui est déterminé dans les tubes à chaque rotation de celle-ci et qui est perçu par les poils dits auditifs, — soit, selon Mach qui regarde les courants comme impossibles à cause de la petitesse des canaux, par les changements de pression du liquide sur les ampoules, — soit enfin, selon Brown, par les mouvements des liquides contenus dans tout le système auditif, labyrinthe compris.

Il reconnaît que les expériences de Cyon, d'abord la suppression ou le remplacement des liquides des canaux semi-circulaires, ensuite et surtout la section du nerf auditif suivie des mêmes phénomènes de vertige après rotation chez les lapins, sont décisives contre la théorie kinétique, si elles sont bien faites. Mais elles laissent à désirer, suivant lui, parce que l'impression à laquelle les lapins sont soumis sur la roue tournante est trop violente, et que dans tous les sens, lorsque l'impression est trop forte, elle change de nature et se transporte à un autre, comme par exemple un son violent n'est plus perçu comme son, etc. (P. 658). Il faudrait faire sur les animaux dont le nerf auditif a été sectionné des expériences comparatives en les soumettant à des rotations plus modérées, analogues à celles dont les canaux semi-circulaires nous donnent l'impression dans les cas ordinaires où les muscles du cou agissent naturellement.

C'est cet ordre d'expériences comparatives, délicates, qui fait défaut, selon C. Brown, aux démonstrations physiologiques

de Cyon. On sent cependant que sa croyance dans la théorie kinétique est plus ébranlée qu'il ne veut l'avouer.

Un mot est à recueillir sur la nature du vertige oculaire. « Quelques physiologistes, dit-il (page 659), ont considéré ces mouvements oscillatoires comme la cause, d'autres, et notamment M. de Cyon, comme l'effet du vertige visuel. La seconde opinion semble la plus raisonnable, et vraiment le vertige visuel et le vertige tactile semblent être matière de jugement plutôt que de sensation. Quand la rotation réelle s'arrête, l'expérimentateur perçoit par son sens de rotation que sa tête tourne; il sent que son corps et le siège sur lequel il est assis sont en repos relativement à sa tête; il *voit* que les objets extérieurs sont en repos relativement à sa tête et il conclut que puisque sa tête tourne, son corps, sa chaise, et tous les objets extérieurs devraient tourner aussi; ses yeux oscillent précisément comme ils le feraient si toutes ces rotations imaginaires étaient réelles. »

Critiques de G. Croom Robertson dans le *Mind*, 1878, p. 559.

La conclusion de cet article renferme toutes les critiques de l'auteur.

« Si l'habitude naissante des psychologues de se référer aux conditions organiques a quelque raison d'être, il est impossible, en présence des faits signalés ci-dessus, de ne pas accorder que dans les canaux semi-circulaires nous avons affaire à des organes de grande importance pour la théorie psychophysique de la perception extérieure. Tout en parlant ainsi cependant, on peut bien refuser de tomber exactement d'accord avec M. de Cyon sur l'interprétation des faits. Sans rien dire des difficultés que soulèvent les faits eux-mêmes, difficultés que M. de Cyon effleure avec une étrange indifférence — comme quand il suppose que les paires symétriques des canaux verticaux ont des plans identiques, — que penser de sensations d'espace qui sont inconscientes et pourtant discernables? Et comment accorder l'analogie absolue qu'il voudrait établir entre l'espace et les autres expériences sensibles? Dire, comme il le fait, que le caractère inconscient des sensations de ces canaux n'est pas une difficulté plus grande que dans le cas des impressions d'innervation musculaire, ne peut le tirer d'affaire. Ceux qui attachent à ces impressions une réelle importance dans le

développement de nos sensations spatiales, les regardent tout autant que les autres sensations passives comme des états conscients; tandis que, pour l'autre point, ses propres assertions peuvent être tournées contre sa propre vue que l'espace est un objet d'expérience comme le son ou la couleur. Bien qu'il parle quelquefois de l'espace comme simplement donné à la conscience à l'occasion de la stimulation des canaux, organes de l'espace, son expression ordinaire est beaucoup plus précise; c'est que les canaux ne fournissent directement que ces sensations (inconscientes) qui sont comme des *signes* dont nous nous servons pour former la notion d'espace. Mais il y a entre ces deux expressions très certainement une grande différence. Quand la couleur ou le son est rapporté à un organe physique, cela veut dire qu'à l'occasion de l'excitation de cet organe, il se produit en fait dans la conscience une sensation d'une certaine qualité définie; et bien que nous puissions parler d'une notion de couleur, comme *se formant*, il n'y a là qu'une expression généralisée de la variété de couleurs immédiatement perçue, et personne n'entend par là que l'expression de couleur elle-même est *construite* mentalement avec les éléments fournis par l'expérience comme matériaux. C'est pourtant si bien ce que M. de Cyon veut soutenir de l'espace qu'il n'estime pas du tout nécessaire, pour que la *notion* se forme normalement avec les *sensations*, que la nature de ces sensations contienne le moins du monde l'*idée d'étendue*. Soit, mais alors la différence entre notre expérience de l'espace et les sensations passives est pleinement reconnue. Et il y a une autre objection dont M. de Cyon devra tenir compte. Pourquoi, si, comme il l'admet, il est possible de former la notion de l'espace avec des éléments qui ne contiennent pas en eux-mêmes l'*idée d'extension*, pourquoi serait-il impossible, comme le prétendent les empiriques, de construire la notion avec des idées d'innervation, etc.? La faiblesse de leur doctrine est dans la disparate qu'il y a entre les éléments qu'ils assignent et le résultat qu'ils professent d'atteindre. Mais les éléments qu'emploie M. de Cyon sont aussi disparates. Ainsi donc ou bien la position empirique n'est pas aussi intenable qu'il la représente, ou bien elle ne reçoit pas un atome de force de plus par l'addition des sensations spéciales supposées reçues des canaux semi-circulaires et il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de

déclarer avec Lotze que le problème est insoluble en termes d'expérience. C'est en somme ce que M. de Cyon arrive à faire, dirait un adversaire, après avoir pris beaucoup de peine pour établir son nouveau et très important facteur empirique. »

Critiques de M. Ribot (*Revue phil.* du 30 juin 1878) :

1° « M. de Cyon, qui a adopté en général la théorie de Lotze sur l'espace — (théorie des signes locaux selon laquelle les signes n'ont aucun rapport objectif avec la chose signifiée) — semble tomber ici — (dans le passage où il montre que la nature de l'espace est en conformité avec la structure des trois canaux) — dans le défaut presque inévitable signalé par ce philosophe et qui consiste, pour expliquer l'espace, à employer des éléments qui impliquent déjà cette notion. Si les sensations ne sont que des signes, quelle nécessité et même quelle utilité y a-t-il à ce que la structure anatomique de l'organe nous offre comme une image de la notion à expliquer ? »

2° « De plus, si des animaux, privés de leurs six canaux, parviennent au bout de quelques mois d'apprentissage à se mouvoir et à s'orienter de nouveau, comment expliquer ce fait? Faut-il l'attribuer à la mémoire, ou bien le sens de l'espace détruit peut-il être remplacé? »

Réponses de M. de Cyon :

1° Il ne pouvait répondre à la première objection.

Le passage relevé ici est en effet en contradiction formelle avec la théorie de Lotze qu'il invoque ailleurs.

Mais on pourrait répondre pour lui que, du moins en ce qui concerne les sens supérieurs, une ressemblance extérieure entre l'objet de la sensation et l'organe n'a rien de contradictoire. La sensation fondamentale de la vue est la couleur : les yeux rudimentaires des animaux inférieurs se réduisent à un groupe de cellules pigmentaires ou colorées, au milieu desquelles ne tarde pas à se montrer un point réfringent. Les expériences de Boll ont démontré que la coloration de la rétine joue un grand rôle dans la perception de la couleur. D'autre part la sensation de l'ouïe est une vibration sonore; toutes les formes connues de l'oreille se réduisent à de petits corps capables d'entrer en vibration sous l'action des ébranlements externes et à des terminaisons très délicates auxquelles les otolithes communiquent leurs propres ébranlements. Enfin,

on a remarqué que les sensations musculaires ont pour objet des déplacements de nos membres exactement semblables à l'idée que nous nous en faisons.

2° De Cyon a prévu lui-même la deuxième objection et y a répondu de la manière suivante (p. 96) :

« Il est évident que la section d'un canal membraneux ne peut en aucune façon être comparée à la section d'un nerf, et rien n'autorise à croire qu'après une pareille section les fonctions du canal soient complètement supprimées. La disparition immédiate des troubles moteurs lorsqu'un seul canal est sectionné, ainsi que le rétablissement des pigeons, même après la section des deux canaux, indiquent qu'au contraire le fonctionnement des canaux peut persister après leur section. Ceci se comprend, vu la disposition des éléments anatomiques dans ces canaux, la section ne peut que troubler leurs fonctions ou en détruire une partie, celle par exemple qui dépend des terminaisons nerveuses séparées par la section du tronc nerveux. »

Hypothèse de M. Viguier.

Article de M. C. Viguier (*Revue philosophique* de juillet 1882) : « Le sens de l'orientation et ses organes chez les animaux et chez l'homme. »

M. C. Viguier rapporte qu'un nouveau travail sur la question a paru dans les *Archives de Pflüger* en 1880 (p. 585). Il est dû à M. C. Spamer. Celui-ci ne considère pas les canaux semi-circulaires comme l'organe *central* du sens de l'équilibre. « Aucune expérience n'a apporté jusqu'ici rien qui contredise l'opinion si vraisemblable qui fait du cervelet cet organe central, opinion appuyée par tant de recherches et d'observations pathologiques. » Il regarde donc, d'accord avec M. de Cyon, ces canaux semi-circulaires comme un organe *périphérique*, un *organe sensoriel* pour le sentiment de l'équilibre (Goltz), un organe du *sens statique* (Breuer), et veillant à la coordination des mouvements. Mais il pense que cet organe n'est pas le seul pour accomplir cette fonction, puisqu'il peut être chez l'homme suppléé jusqu'à un certain point et que sa suppression artificielle ne produit chez les animaux que des troubles momentanés. Quant à la nature de l'excitation et au mode

suivant lequel les sensations se produisent dans les canaux, il n'est pas possible, selon lui, d'en donner une explication satisfaisante.

C'est précisément ce qu'essaie M. Viguier. Il accepte les conclusions générales de M. de Cyon. Les canaux semi-circulaires sont bien pour lui un organe d'orientation. Non qu'ils nous donnent à eux seuls la notion de l'étendue: les canaux semi-circulaires ne se trouvent que chez les vertébrés, et tous les animaux ont la notion de l'espace. « L'idée d'espace, dit avec raison M. Delbœuf, est propre à tout être doué de motilité, » et M. Viguier admet aussi avec Lewes que c'est une notion *à posteriori* qui dérive des sensations éprouvées pendant toute l'évolution de la série ancestrale à l'aide de la vue, du toucher et du mouvement. (*Nature*, 10 avril 1873.) Mais les canaux semi-circulaires contribuent par une *sensation* spéciale à nous renseigner sur un élément capital de cette notion, à savoir la position de notre tête dans l'espace. Ils le font par leur sensibilité vis-à-vis d'un agent physique dont l'action est présente sur toute la surface du globe, à savoir: le magnétisme terrestre.

La théorie de M. Viguier est exposée dans un recueil assez répandu pour qu'il soit inutile de donner ici les raisons sur lesquelles il l'appuie. Nous nous bornerons à indiquer les objections qu'elle nous paraît soulever.

Son auteur ne la donne lui-même que comme une hypothèse, attendant la vérification expérimentale. Il s'agit donc seulement de voir ce qu'elle vaut comme hypothèse, c'est-à-dire si, indépendamment de sa vérité ou de sa fausseté, elle est d'accord avec les faits connus et avec elle-même.

Darwin et un autre auteur signant J. T., dans le journal anglais *Nature* des 27 février et 20 mars 1873, ont déjà fait à la théorie magnétique cette objection qui saute aux yeux si je puis dire : ce sens ne servirait de rien à l'animal pour se transporter d'un point à un autre, s'il n'avait en même temps une carte pour lui indiquer la position relative des deux endroits.

M. Viguier discute cette objection (p. 12). Voici sa conclusion : « On peut donc admettre qu'un lieu serait déterminé pour un animal doué d'un sens magnétique aussi complet que nous pouvons le supposer, par la valeur des actions

magnétiques en inclinaison et en déclinaison, tout aussi nettement qu'il le serait pour nous par l'intersection d'une ligne isocline et d'une ligne isodyname données. Ces conditions magnétiques une fois bien connues, l'animal sera toujours capable de revenir directement à ce point. » Le sens magnétique permettrait donc à l'animal de reconnaître un lieu, d'après le *souvenir* des impressions magnétiques qu'il y a éprouvées. Retournant à son point de départ, il tendrait de lui-même là où ses impressions magnétiques indiquent une intensité d'action approchant de celle qui est fixée dans sa mémoire, et pendant le voyage il continuerait de marcher dans la direction qui le rapproche de cet état magnétique : de même quand on cherche dans une rivière un endroit déjà exploré, on descend jusqu'à ce qu'on rencontre une profondeur et une intensité de courant connues. La région une fois rencontrée, la vue ferait le reste. Il faudrait donc que l'animal eût, même après un an, au retour d'une migration, le souvenir distinct d'une sensation magnétique déterminée, correspondant à une position déterminée de sa tête. Il faudrait, par suite, que cette sensation magnétique elle-même fût extrêmement distincte. Cela ne va pas sans plusieurs difficultés.

Nous ne pouvons nous faire une idée des sensations de l'animal que d'après les nôtres. S'il s'agissait d'une sensation qui nous manquât, le problème serait insoluble et la thèse ne pourrait être défendue pas plus qu'elle ne pourrait être attaquée. Mais il s'agit d'une sensation dont nous sommes doués, puisque, comme tous les vertébrés, sauf l'amphioxus, nous avons des canaux semi-circulaires. Or, nous nous faisons une idée distincte de toutes nos sensations. Nous savons très bien ce que sont, comme sensations, les sensations de l'odeur, de la saveur, du son, de la couleur et de la résistance. Comment ne savons-nous pas ce que peuvent être les sensations magnétiques? Par l'exercice, dit M. Viguier, le sens de l'orientation, resté rudimentaire ou tombé en désuétude chez les autres hommes, se développe d'une manière étonnante chez ceux qui en ont besoin, chez les chercheurs de caoutchouc dans les forêts sans chemins, chez les indigènes des vastes étendues glacées de la Sibérie, chez les indous du Sindh. Ces hommes perçoivent la direction, comme on perçoit le rouge ou le vert, sans raisonnement. Ces deux cas sont-ils

semblables? Y a-t-il entre eux même une réelle analogie? Un sens dont l'action est supposée continue, peut-il s'atrophier au point de ne fournir à ceux qui ne l'emploient pas aucune espèce de sensation? Est-il admissible que ce même sens après un tel état d'atrophie rentre en action d'emblée, si bien qu'un civilisé devienne sur ce point supérieur aux sauvages? (P. 20.) Il est possible, et le fait le montre, que nous demeurions pendant fort longtemps ignorants de certains détails de nos sensations, que les observateurs méthodiques soient forcés de nous révéler, par exemple, les *mouches volantes* et le *punctum cœcum*. Mais autre chose est d'ignorer certaines particularités perdues au milieu de sensations très relevées et très distinctes, ou d'ignorer toute une catégorie de sensations. On ne saurait davantage invoquer avec vraisemblance pour expliquer une lacune de cette gravité un défaut de différenciation du langage. (P. 18.)

On allègue avec Helmotz cette loi que des groupes de sensations ne se sont formés pour correspondre aux variations des forces physiques que dans la mesure où nous avions un intérêt vital à connaître ces variations; mais l'homme, et les mammifères en général, disons mieux, les vertébrés ont-ils tous et toujours vécu dans des conditions telles que la perception des variations magnétiques leur importe d'une manière capitale? Certains poissons, certains oiseaux, quelques rares mammifères font une fois par an de grands voyages; mais la majorité des vertébrés n'est-elle pas sédentaire, ou du moins les perceptions visuelles ne suffisent-elles pas au plus grand nombre pour se diriger dans le domaine qu'ils parcourent? Il paraît difficile dès lors d'expliquer la croissance chez tous d'un organe dont l'usage est restreint à une partie des genres, et demeure intermittent à de longs intervalles chez ceux qui s'en serviraient le plus. On ne peut comprendre surtout que des classes entières d'animaux fixés au sol aient conservé des canaux semi-circulaires parfaitement développés, alors que chez les insectes cavernicoles et chez un mammifère à vie souterraine, la taupe, l'organe visuel porte des marques plus ou moins évidentes de dégradation. Enfin on est bien surpris de constater que l'oiseau voyageur par excellence, le pigeon, bien que peu domestiqué (M. Viguier le reconnaît), comme c'est le cas du pigeon messager, doive, d'après l'auteur, à la

vue et non au sens magnétique la faculté de retourner au nid. Et encore certains d'entre eux se servent du sens magnétique, d'autres non; variations étonnantes, s'il s'agit d'un sens normal si nécessaire à tous les pigeons sauvages dans leurs lointaines migrations et que la vie libre des pigeons de colombier est plutôt propre à entretenir. Si cette théorie n'explique pas le cas classique du pigeon voyageur et qu'il faille recourir pour en rendre compte à une vulgaire mémoire des lieux, cela est de nature à inspirer quelque inquiétude sur son efficacité à expliquer le reste des cas.

Ainsi les canaux semi-circulaires ne servent à l'orientation que chez un petit nombre des animaux qui en sont pourvus; si M. Viguier avait pu penser que dans l'immense catégorie d'animaux qui en sont dépourvus on en puisse trouver qui s'orientent, il n'aurait sans doute pas émis son hypothèse. Or, depuis la publication de l'article sur le *Sens de l'orientation,* M. Fabre, le patient observateur, a montré dans ses *Nouveaux Souvenirs entomologiques* que des hyménoptères sont doués, à n'en pas douter, de la faculté de reconnaître les directions à de grandes distances. C'est sur les indications de Darwin que les expériences ont été entreprises. Des *Chalicodomes,* après avoir été préalablement marqués d'un trait coloré, ont été mis dans un cornet, et le cornet dans une boîte, qui, fixée à un cordon, a été emportée à un demi-kilomètre dans la direction opposée à celle que l'on se proposait de suivre l'instant d'après, et vivement agitée en cercle dans tous les sens par un mouvement de rotation semblable à celui de la fronde, l'expérimentateur tournant de plus plusieurs fois sur lui-même; puis les hyménoptères ont été, toujours dans leur cornet et dans leur boîte, ramenés à trois kilomètres au delà du point de départ, à l'opposé de la première station et lâchés. Trois sur dix sont revenus le jour même, le premier au bout d'un quart d'heure. Un autre jour un Chalicodome ne mit que cinq minutes pour franchir, après toutes ces précautions, les 3 kilomètres. Un autre jour 17 sur 49 sont revenus dans la même journée après 5 rotations. On les lâche au milieu d'un bois, de l'autre côté d'un rang de collines, à 4 kilomètres de leur nid : même résultat. « Bien que les insectes aient à lutter contre le faible vent du midi qui souffle, ils prennent à leur premier essor la direction du nid. Tous vont au sud après

avoir décrit quelques cercles, quelques crochets autour de nous. Il n'y a pas d'exception pour aucun de ceux dont il nous est possible de suivre le départ. Le fait est constaté par moi et mon collègue. Mes Chalicodomes mettent le cap au sud comme si quelque boussole leur indiquait le rumb du vent. » En quatre heures, 9 sur 40, soit 22 pour cent, sont rentrés au nid. Même résultat enfin lorsque les expérimentateurs lâchent deux séries d'insectes dont l'une avait fait en voiture un crochet de 9 kilomètres et l'autre avait été portée par la route directe à 2 kil. 1/2: les deux séries donnent une proportion à peu près égale de rentrées, 46 et 40 pour cent. (P. 99 et suiv.)

Darwin demanda à M. Fabre de faire des expériences nouvelles pour savoir si le port d'une aiguille aimantée ne troublerait point le sens de direction, qui eût été dans ce cas un sens magnétique. C'est là la vérification que M. Viguier voudrait aussi réaliser sur des pigeons et sur des chevaux. M. Fabre essaya de bonne foi. Mais quand il vit que le port de l'aiguille si artistement attachée qu'elle fût, bouleversait l'insecte et que le moindre fétu de paille produisait exactement le même effet, il renonça à l'expérience, difficile à exécuter, il faut l'avouer, sur de pareils sujets.

Antérieurement déjà, M. Fabre avait éprouvé sur des *Cerceris* la faculté d'orientation des insectes. Il en avait porté plusieurs à 3 kilomètres de leur nid, à Carpentras, les avait tenus pendant une nuit enfermés, puis les avait lâchés au matin en pleine rue. « Chaque *Cerceris* relâché monte d'abord verticalement entre les deux rangées de façades, comme pour se dégager au plus vite du défilé de la rue et gagner les larges horizons; puis, dominant les toits, il s'élance tout aussitôt et d'un fougueux essor vers le sud. Et c'est du sud que je les ai apportés à la ville. » (*Souvenirs entomologiques*, p. 261.) Le récit est de 1879. Dans le même volume, M. Fabre n'hésite pas attribuer à une émigration la singulière rencontre qu'il fit de plusieurs centaines d'Ammophiles sur le mont Ventoux, à une altitude de 1,800 mètres.

D'autre part M. Forel (l'auteur du beau livre sur *les Fourmis de la Suisse*) attribue formellement au sens de la vue chez les insectes ailés leur faculté de se diriger. « Ce sont, dit-il, seulement les yeux réticulés qui conduisent les Mouches aussi

bien que les Papillons, les Hannetons, les Libellules, les Bourdons et les Guêpes dans leur vol. » *(Bulletin de la Société entomologique de Munich.)* Ces insectes, lorsque M. Forel enduisait leurs yeux d'une couche de laque, ou se butaient en volant contre les obstacles ou montaient verticalement dans l'air comme les cerceris et comme les pigeons voyageurs sortant du panier. Ce dernier trait est caractéristique en ce qu'il montre des vertébrés et des invertébrés qui essaient de s'orienter par le même moyen, c'est-à-dire en étendant leur champ visuel, ou en cherchant des couches d'air à courants plus fixes.

Il ne semble donc pas possible de soutenir que les animaux pourvus de canaux semi-circulaires sont seuls capables d'orientation, puisque rien qui ressemble à ces organes n'a jamais été constaté chez les insectes. La théorie est tenue en échec de ce côté.

Une dernière observation. Les courants galvaniques, dit M. Viguier, exercent une action puissante sur notre système nerveux, et les aimants eux-mêmes produisent des effets très marqués dans les maladies nerveuses. Il est, au reste, bien prouvé qu'il existe un rapport étroit entre l'agent nerveux et l'électricité, dont le magnétisme n'est qu'une forme. — Ces remarques sont justes en elles-mêmes, mais elles n'établissent pas que les canaux membraneux soient le siège de cette sensibilité magnétique. Ce ne sont pas des masses nerveuses, et la conclusion naturelle des lignes qui précèdent serait plutôt que le cerveau et le système nerveux dans son ensemble est le siège des impressions de cette nature.

Comment expliquer, demande M. Viguier, si l'on fait de l'aptitude à se diriger une opération mentale plus ou moins obscure, comment expliquer ce *saisissement* qui s'empare tout à coup dans les forêts sauvages des chasseurs les plus expérimentés, cette sensation de *malaise* et de *renversement* qui fait qu'ils ne savent plus *où ils sont,* même quand leurs compagnons les réconfortent. Nous ne voyons pas pourquoi cette sorte de vertige de direction serait inexplicable par la théorie de l'observation demi-consciente. Cette sorte de vertige peut résulter de la confusion des souvenirs multiples sur lesquels repose le sentiment de la direction à suivre; il nous saisit souvent nous-même quand nous chassons dans des parages mal

connus (1); il nous a même souvent troublé dans une petite ville où, quand nous sommes arrivés pour la première fois, nous nous sommes orientés tout à l'envers, si bien que cette impression primitive se mêle à tous nos jugements de direction, chaque fois que nous descendons à la gare de cette ville. On comprend un égarement momentané du jugement, surtout quand il porte sur des remarques à peine aperçues, et qui se sont organisées d'elles-mêmes pendant la marche en un champ topographique déterminé par quelques directions générales; on ne comprend pas la suspension d'un sens positif comme la vue et l'ouïe, tant que l'excitant spécial ne cesse pas d'agir sur l'organe (2).

La théorie de M. de Cyon ne paraît donc pas sensiblement améliorée par l'hypothèse de M. Viguier. A vrai dire, celle-ci est plus qu'un complément de celle-là; elle en est une transformation si profonde qu'elle équivaut presque à une négation. Quel est est effet le point de départ de M. de Cyon? Ce fait que la connaissance de la position de la tête est nécessaire à l'équilibre du corps, et l'expérience qui consiste à sectionner trois muscles de la nuque chez le chien, expérience entraînant chez l'animal l'impossibilité presque entière de coordonner ses mouvements. De même le vertige oculaire, c'est-à-dire le trouble apporté dans les mouvements des muscles des yeux, est lié, selon M. de Cyon, très étroitement aux lésions des canaux semi-circulaires. Bref, la théorie considère seulement les fonctions des canaux semi-circulaires comme l'un des éléments prépondérants de l'équilibre total du corps. On lit à la page 23 de la thèse : « Les fibres nerveuses des canaux membraneux ou de leurs ampoules reçoi-

(1) Des souvenirs musculaires et visuels fondus par addition et soustraction des écarts en sens divers en une seule ligne de direction qui en résulte nous guident dans ce cas, comme ils guident probablement les animaux migrateurs. Nous nous dirigeons au juger, et approximativement. Des erreurs sont possibles. Les animaux en commettent. Des oiseaux sibériens pressés par le temps sont ainsi amenés à faire leur nid sur les côtes de la Normandie. Nous avons tué une petite mouette sur les bords d'un étang en Bourgogne. (Voir le *Catalogue des oiseaux de la Côte-d'Or*, par M. Marchand.) — Les habitudes des perdrix qui vont avec certitude d'une *remise* à une autre sur leur territoire accoutumé, prouvent qu'elles possèdent la topographie de cette région restreinte; est-il impossible que d'autres oiseaux, meilleurs voiliers, aient des notions analogues sur une région plus étendue?

(2) On peut rapprocher du saisissement dont parle M. Viguier le trouble de l'orateur qui perd le fil de ses idées, celui de l'homme envahi de soucis multiples qui ne sait plus *où il en est*, et une sorte de vertige intellectuel que nous éprouvons quelquefois quand nous cherchons à nous orienter rapidement à travers un grand nombre de documents et d'idées.



vent une série d'impressions qui servent à former des représentations tout à fait inconscientes sur la position de notre tête *(et indirectement de notre corps)* dans l'espace; de même que les sensations inconscientes des muscles oculaires nous instruisent sur la direction de nos axes visuels, et par là, sur la disposition des objets qui nous environnent. » (Cf. p. 25.) Est-ce bien là l'esprit et la portée des conjectures de M. de Cyon? Selon nous, son travail vise à un but tout autre. Il ne s'agit pas pour lui d'expliquer comment, en se rendant compte de la position de sa tête par rapport aux autres parties du corps, l'animal se rend compte de la position de son corps et de la position des objets environnants qu'il ne peut connaître que relativement à celle-là; il s'agit d'expliquer comment un animal, éloigné d'un lieu quelconque sur le globe, peut sans aucun secours de l'expérience visuelle trouver la direction de ce lieu, soit mener une ligne entre deux points quelconques de la surface terrestre. Ces deux problèmes sont bien différents; autre chose est d'embrasser sous une vue d'ensemble, dans un seul espace à trois dimensions, un groupe de points rapprochés dont notre corps fait partie, c'est-à-dire savoir où est le haut, le bas, la gauche, la droite, l'avant et l'arrière; autre chose est à coup sûr de savoir où sont les points cardinaux et de plus où se trouvent deux endroits du globe par rapport à ces points. D'une part il s'agit de la situation, de la position de notre corps et des corps environnants dans un espace déterminé quelconque; d'autre part il s'agit de la faculté de reconnaître le Nord sur la surface du globe : les deux problèmes peuvent être considérés comme connexes; mais ils sont différents encore une fois, et le premier, sans aucun doute, peut être résolu indépendamment du second. On peut même, en ce qui concerne le second problème, arriver à s'orienter sans découvrir la direction d'un point par rapport au point où l'on est.

Quand donc M. Viguier nous dit que son hypothèse laisse subsister l'hypothèse de M. de Cyon et se borne à déterminer l'excitant normal de l'organe de l'espace, il nous paraît tomber dans une confusion assez grave. De son propre aveu, les sensations magnétiques cessent de guider l'animal à travers les diverses parties d'un lieu connu; admettons que la cause de cette insuffisance soit, comme il le suggère, dans la faiblesse

des indications magnétiques comparées aux indications visuelles dans ce cas beaucoup plus claires. Mais les sensations magnétiques peuvent-elles nous renseigner sur notre position dans un espace quelconque par rapport aux trois dimensions fondamentales de cet espace; nous donnent-elles, en même temps que les deux lignes d'inclinaison et de déclinaison, la hauteur, la longueur et la largeur sur une étendue restreinte comme celle de notre corps? Il est sur ce point, et avec raison, encore moins affirmatif. Les lignes isogones, isoclines et isodynames forment, lisons-nous à la page 13 de son article, un réseau perpétuellement changeant; et il ajoute: « Le sens magnétique, en effet, ne saurait, dans les conditions où je l'admets, indiquer autre chose qu'une direction générale suffisante pour ramener l'animal dans le même district. » Si ce sens ne guide l'animal qu'à quelques lieues près, comment pourrait-il le renseigner sur la position exacte de sa tête par rapport aux autres parties de son corps et sur celle des objets immédiatement avoisinants? Nous sommes loin, on le voit, de la thèse de M. de Cyon, dont l'attribution de ces sensations précises aux canaux semi-circulaires est la proposition fondamentale.

En résumé, après le travail de M. Viguier, la question des fonctions des canaux semi-circulaires reste à peu près en l'état où l'ont laissée MM. de Cyon et Spamer. Il reste établi que ces organes ont un rapport direct avec les mouvements des yeux et de la tête, et par suite avec les mouvements qui assurent l'équilibre du corps; mais on ne sait pas davantage quel est l'excitant normal de ces organes, ni même si les troubles de la motilité (vertige, tournoiement, incoordination, etc.) qui suivent l'ablation des nerfs correspondants, sont primitifs et essentiels ou seulement accidentels et dérivés, comme ceux qui suivent chez le lapin l'arrachement du nerf facial. (*Comptes-rendus de la Société de Biologie,* 1849, t. I, p. 133; Expériences de Martin Magron et Brown-Sequard.) Le lapin exécute un mouvement de manège précisément du côté lésé et tournoie sur lui-même quand le nerf a été arraché des deux côtés à la fois. Les effets de la section des canaux semi-circulaires seraient donc dus à une répercussion de l'excitation sur des centres moteurs.

C'est ce que suppose en effet, non sans quelque vraisem-

blance, M. Milne-Edwards. (*Leçons de physiologie*, vol. XIII, p. 310.) « Nous savons, dit-il, que le nerf acoustique prend naissance d'un amas ou noyau de substance grise situé dans le bulbe rachidien, très près du foyer initial des nerfs pneumogastriques et des nerfs hypoglosses où s'effectuent des actions nerveuses réflexes dont résultent certains mouvements déterminés. Nous avons constaté également qu'il existe dans cette région de l'axe cérébro-spinal un foyer excito-moteur très considérable, dont l'influence, susceptible d'être mise en jeu par des excitations sensitives, s'exerce sur les muscles de l'appareil locomoteur. Il est donc présumable que les mouvements spéciaux, provoqués par l'irritation de la portion terminale des nerfs acoustiques, dépendent de l'excitation de certaines parties de ce foyer excito-moteur, déterminée par l'activité fonctionnelle de ces nerfs centripètes, et que ces mouvements sont par conséquent le résultat d'une action nerveuse réflexe dont le siège est dans la portion bulbaire de la moelle allongée. — Il a été constaté, d'autre part, que l'excitation mécanique de cette même partie de la moelle allongée ou de points qui en sont très voisins, peut déterminer des mouvements rotatoires analogues à ceux que provoquent les excitations sensitives venant de l'oreille interne. » — Si cette hypothèse de M. Milne-Edwards était vraie, les canaux semicirculaires ne seraient pas l'organe du sens de l'espace et la connaissance du lieu reviendrait aux perceptions musculaires du corps tout entier, parmi lesquelles celles des muscles oculaires joueraient un rôle prépondérant.

A. Espinas.

COMMUNICATIONS

ESSAIS
D'ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES
SUR RABELAIS

LA PROGNOSTICATION PANTAGRUÉLINE. — SES ORIGINES. SES IMITATEURS.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ce qui concerne la bibliographie de la *Pantagruéline Prognostication;* ce sujet a été traité à fond par M. J.-Ch. Brunet dans le *Manuel du Libraire,* tome IV, et dans ses *Recherches sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais* (Paris, 1852); l'édition originale parut en 1532, in-4°, 4 feuillets; il en existe une autre de la même époque, in-8°, 8 pages.

Une réimpression, *Lyon,* 1534, est augmentée de quatre chapitres et le texte présente quelques variantes, lesquelles ont été relevées par M. G. Régis, le traducteur et commentateur de Rabelais (*Dresde,* 1839-1841, 2 vol. in-8°), tome II, pages 1317-1319; elles sont assez nombreuses, mais elles se bornent d'ailleurs à quelques mots changés ou ajoutés.

Toutes les éditions de l'épopée de notre Homère bouffon (ainsi le qualifie Charles Nodier) ont reproduit cette ingénieuse facétie.

Ce que les commentateurs de Rabelais ont négligé de signaler, avec l'attention que cette circonstance mérite, c'est que maître François avait eu, en Allemagne, des devanciers dont il a eu connaissance et qui lui ont donné l'idée de les imiter, mais il s'est montré imitateur comme l'ont été plus tard Molière et La Fontaine; il a substitué sa verve, son entrain satirique et moqueur à de lourdes plaisanteries germaniques.

LES ORIGINES.

Henri Bebel, qui est généralement signalé comme mort en 1518, à l'âge de quarante-huit ans, fut un écrivain actif et renommé; poète et cosmographe, il recueillit des *Facetiæ* qui furent imprimées en 1508, en 1512, en 1515, et qui ont reparu depuis à diverses reprises. On y retrouve un *Prognosticon ex Ethrusco sermone in Latinum traductum* ab anno Do. M. D. IX *usq: ad finem mundi*.

Cette production, fort ignorée en France, mais que G. Régis a reproduite dans l'ample commentaire qu'il a joint à sa traduction allemande de Rabelais (t. II, p. 1347), est divisée en trente *propositiones*. Reproduisons le texte d'un petit nombre d'elles :

« Frequentiori in usu erit panis triticeus quam milli.

» Civitates Italiæ, Roma, Florentia, Senæ, cæteræque omnes erunt » in iisdem locis ut exactis temporibus fuerunt, et hoc secundum » sententiam Ptolomæi.

» Propter naturalem et consuetum cursum Solis, longiores erunt » dies æstatis quam hyemis.

» Sani melius habebunt quam infirmi, pariter divites quam pauperes.

» Plures feræ capiuntur in campis et sylvis quam in urbibus, » secundum opinionem Aleiati. »

A la suite de ces *propositiones* vient un autre *prognosticon* que Jacques Heinrichmann adresse au noble baron Christophe de Schwarzenberg et à Henri Bebel; elle est datée *11 calendas Martii, Anno octavo ultra sesquimillesimum;* elle est partagée en vingt-quatre chapitres; ils nous apprennent que les bains et les onguents feront du bien aux galeux; la bière sera très bonne si on n'y met qu'une petite quantité d'eau. L'or sera plus cher que le plomb et l'argent que l'étain. Les femmes auront peu de mémoire, mais elles auront de longs cheveux. Les habitants de la Saxe et de la Thuringe auront une grande aversion pour les petits verres à boire. Le petit peuple de Wurtzbourg aura moins d'argent que les chanoines. La paix règnera entre les époux jusqu'à ce qu'ils commencent à se quereller. Dans le cours de l'année actuelle, les riches mourront tout comme les pauvres, et il vaudra mieux recevoir de l'argent que d'en donner.

Vers la fin du xve siècle, au commencement du xvie, on vit surgir une foule de *Prognosticationes*, la plupart rédigées en latin et qui, s'appuyant sur les principes de l'astrologie (science alors en vogue), prétendaient faire connaître à l'avance les secrets de l'avenir.

Deux penchants innés dans le cœur de l'homme, l'amour du merveilleux et la curiosité, assurent à une époque de crédulité universelle le succès de ces productions prophétiques, et il ne manqua pas de charlatans pour exploiter ce genre d'imposture.

Ce fut surtout en Allemagne que les prognosticateurs se mirent à l'œuvre, et ce n'est pas sans motif que Rabelais parle de ceux de Nurenberg et de Tubingue; l'Italie marcha sur leurs traces, et l'on peut citer, parmi ces écrits, aujourd'hui tombés dans l'oubli le plus profond, ceux de Jérôme de Manfredi, médecin alors en renom, *Bologne*, 1479 (un parent de ce docteur, Scipion Manfredi, publia, dans la même ville, en 1491, une *Defensio contra detractores prognostici*), de Jean Vierdung, *Leipzig*, 1495; de Jean de Laet, *Paris*, 1495; de Lothar (sans lieu ni date), de Paul de Middelbourg, qui composa des *Prognosticum* pour diverses années et qui y joignit une *Defensio prognostico contra J. Barbam* (*Urbini*, 1844); Odours Thibault, mathématicien, et Olivier de Leyras, astrologue, publièrent tous deux, à Louvain, des écrits du même genre qui furent connus de maître François.

Le *Prognosticon* de François de Vascano, *ad annum 1470;* ceux d'Antoine Torquatus, médecin à Ferrare pour les années 1492 à 1495; de Bernardino della Moneta, docteur en droit à Rome, *in annum 1500;* de Pierre Bonus, pour diverses années, 1495-1499; de Pierre Faber, 1487-1499, et bien d'autres que nous passons sous silence, attestent avec quel empressement le public accueillait les productions de ce genre.

Au milieu de ce fatras, on distingue un livre digne d'attention, la *Prognosticatio* de Jean Lichtenberg, publiée en 1528, et par conséquent antérieure à Rabelais. Des vignettes sur bois (au nombre de 44, non compris le frontispice) donnent du prix à ce petit volume qui renferme des prédictions basées sur des théories astrologiques: Nodier en a fait mention, *Mélanges extraits d'une petite bibliothèque*, 1828, page 239; il observe qu'il se rencontre des affirmations qu'on pourrait rattacher à des événements survenus trois cents ans après l'époque où Lichtenberg tenait la plume :

« In illo Anno veniet Aquila a parte Orientali... tunc castra » destruent, timor magnus erit in mundo, Perdet Lilium coronam » quam accipiet Aquila. »

Le *Manuel du Libraire* entre dans de longs détails au sujet de cet écrit, qui fit beaucoup de bruit en Allemagne et dont il existe une traduction italienne (*Modena*, 1492) plusieurs fois réimprimée.

A côté des prophéties de Lichtenberg, on peut placer le *Mirabilis Liber qui prophetias, revelationes demonstrat;* il est également antérieur à la *Pantagruéline*, car on en connaît des éditions datées de 1522 et de 1523. Des prédictions assez spécieuses sur les tribulations de l'Eglise catholique, à la fin du XVIIIe siècle, ont attiré quelque attention sur ce livre, quoique ces prophéties puissent tout aussi bien s'appliquer à la Réforme et au schisme d'Henri VIII. Ce n'est pas le seul exemple qu'on rencontre en ce genre.

Ainsi que le dit Nodier (et nous le citons volontiers, cet ingénieux écrivain qui a su donner à la bibliographie un charme qu'elle offre rarement) : « Il est curieux de chercher dans les essais de cette folle » science ou de cette fausse inspiration de l'homme, qu'on appelle la » divination, par quelles heureuses rencontres les aberrations les plus » absurdes de notre intelligence ont pu se rapprocher quelquefois de » la vérité : ce sont là des documents curieux pour l'histoire du » hasard. »

Le *Livre merveilleux* mérite une mention spéciale; ce n'est pas, comme le titre pourrait le faire croire, une traduction du *Liber mirabilis,* composé vers 1500. Il signale avec amertume les abus qui s'étaient introduits dans l'Église et qui amenèrent, peu de temps après, le schisme de Luther. On remarque, dans le titre d'une édition datée de *Paris, Thibault Bessault,* 1565 (il existe quelques autres éditions), cette phrase digne d'attention : « Un temps auquel » on ostera et tollera aux gens d'église et clergé leurs biens temporels, » tellement qu'on ne leur laissera que leur vivre et habit nécessaire. »

Jacques Pflaum (ou Prunus), astrologue à Ulm, travaillant de concert avec Stoepler, professeur à Tubinge, mit au jour, à Ulm, en 1490, des *Prognosticata plurimis annis venturis inserventia;* Boettinger (*Introduction* (en allemand) *à l'histoire ecclésiastique*, I, 359) observe qu'on y rencontre une annonce de la venue de Luther justifiée par l'événement, et prédite quarante ans environ d'avance : « Surget » anno 1520 publicis typis divulgatorus libros latinos et germanos » contra Pontificem nostrum romanum et suos cardinales et sacerdotes » totumque clericatum qui patefaciet et deteget omnium ipsorum » improbitatem et nequitiam. »

Nous trouvons une œuvre digne de quelque attention dans la *Prognostication de maître Albert Songecreux Biscain;* 4 feuillets in-4°.

On ne connaît qu'un seul exemplaire de cet opuscule qui a figuré dans diverses collections fameuses (duc de La Vallière, Armand Bertin, Solar) et qui entra, en 1860, dans la bibliothèque peu nombreuse (400 volumes environ) mais très soigneusement formée par un des *curieux* les plus distingués de Paris, M. Léopold Double, mort en 1880.

Une note du commentaire de Le Duchat sur Rabelais (liv. I, chap. 20) fait mention de ce livret et ajoute que les mots : *proclamatum anno Domini 1527*, étaient écrits sur le frontispice. Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque françoise* (*Paris,* 1585, in-folio), donnait un certain Préel (inconnu d'ailleurs) comme auteur d'une *Prognostication* imprimée en 1527.

Un des écrivains les plus féconds du commencement du XVIe siècle, Pierre Gringore, a signé du nom de Songecreux un volume partie en prose, partie en vers, intitulé : *Les Contreditz* (*Paris,* 1530), mais il n'y a pas lieu de lui attribuer le livre qui nous occupe.

Rabelais connaissait certainement cet opuscule, car il fait figurer dans son catalogue burlesque une *Prognosticatio balata* (mise en ballade) *per magistrum Songecrusium* (nº 63).

Voir ce que dit à cet égard M. Paul Lacroix dans son très curieux et savant travail sur la bibliothèque fantastique de Saint-Victor (Paris, Téchener, 1862, p. 147 et suiv.).

Au commencement de l'année 1862, M. Double fit exécuter une réimpression fac-simile de la *Prognostication* dont il s'agit; c'est un petit in-4º de 16 pages : les huit premières sont consacrées à une judicieuse et substantielle notice due à la plume de M. P. Lacroix et datée du 20 décembre 1861. Cette édition nouvelle n'a été tirée qu'à un très petit nombre d'exemplaires et n'est point entrée dans le commerce; l'œuvre d'Albert Songecreux figure donc parmi les productions les moins connues du XVIe siècle, et nous sommes autorisés à donner quelques détails à son égard.

Elle se compose de 44 strophes de quatre vers, et nous conviendrons que le mérite poétique est des plus médiocres. Les faits annoncés comme devant se produire n'ont rien de bien piquant; maître François, s'emparant des platitudes de ses devanciers, y mit la griffe de l'aigle.

Transcrivons quelques-uns des vers d'Albert Songecreux :

Quatre saisons moult differentes
Le monde en cest an passera;
Les deux luy seront excellentes,
Mais les aultres il craindra.

Leste sera de chault solstice
Plaisant à toute créature
Mais lyuer fera l'homme nice
Car il est froid de sa nature.

Tenèbres auront sur la terre
Quand le soleil couche sera
Si la lune ne nous esclere
Tant qu'au matin retournera.

Vin de beaulne, vin dauxerre
Vin dallemaigne et vin de france
Feront trebucher gens par terre
Et endurer griefue souffrance.

Vin bastard, rosette, ypocras
Rommenie et aultres bons vins
Auec morceaulx frians et gras
Seront bons pour boire au matin.

Beure, laict, marons, œufz, fromage
Et tout ce que en mesnage fault,
Se il nen est beaucoup au vilaige,
Plusieurs en auront grant default.

Poussins, chappons, oyes, pigeons
Lieures en broches estendus
Grues, bitardes et cochons
A plusieurs seront cher vendus.

Je treuue en escript ou iestudie
Que ceux qui ont douleur de rains
Ou quelque estrange maladie
Qu'après la mort ilz seront sains.

LES IMITATEURS.

Bien peu de temps après la facétie rabelaisienne, parut la *Prognostication des Prognostications, non seulement de ceste presente année* MDXXXVII, *mais aussi des aultres à venir, voire de toutes celles qui sont passées, composée par maistre Sarcomoros, natif de Tartarie et secretaire du très illustre et très puissant roy de Cathay;* 1537, très petit in-8°, 8 feuillets.

Cette pièce de vers est due à Bonaventure Des Periers; elle figure dans le *Recueil* de ses œuvres (*Lyon,* 1544) et elle a été reproduite dans les éditions de cet écrivain des plus remarquables (1).

Il fait nettement connaître son but :

« Par ainsi donc, o monde lunatique!
» Ayez pour tous cestuy seul prognostique,
» C'est que pour vray tous les prognostiqueurs
» Sont et seront ou mocquez ou mocqueurs. »

C'est d'ailleurs une œuvre sérieuse où il n'y a nul sujet de rire.

Nous avons déjà, dans une étude précédente, parlé de Jean Fischart, au sujet de sa paraphrase du *Gargantua;* il imita la *Pantagruéline* dans un écrit publié en 1579: « *Alles Practik Grossmuther* (Pratique générale de la grand'mère); nous n'avons pu réussir à le rencontrer.

Peu de temps après la publication de la *Pantagruéline,* on vit sortir des presses allemandes un petit volume fort rare aujourd'hui, *Prognosticatio eximii doctoris Theophrasti Paracelsi :* XXXII *figuris æneis expressa,* in-4° (autre édition, 1576, figures sur bois). C'est une satire contre l'Église romaine, et les figures doivent se ranger parmi les caricatures que le luthéranisme naissant dirigea contre la papauté (2). C'est par supercherie que l'éditeur met l'ouvrage sur le compte de ce Paracelse, célèbre au commencement du XVIe siècle; il fut à la fois un charlatan, un laborieux érudit, un médecin de valeur; souvent discuté, il reste encore imparfaitement connu.

(1) Voir t. I, p. 130-135 de l'édition donnée par M. Louis Lacour et faisant partie de la Bibliothèque elzévirienne (1856, 2 vol. in-16).

(2) Parmi ces recueils fort recherchés aujourd'hui, et qui mériteraient une étude spéciale, on peut signaler l'*Antithesis Christi et Antichristi,* dont il existe diverses éditions latines et françaises.



« Maître Tiburce Dyariferus, demeurant en la ville de Pampelune », mit au jour, vers 1535, la *Grande et vraye Prognostication pour cent et ung an;* c'est une pièce de vers, formée de 54 quatrains; M. Anatole de Montaiglon l'a insérée dans le tome VIII, page 337, de son recueil d'*Anciennes poésies françoises*.

On a lieu de croire que le nom supposé de l'auteur cache un rimeur contemporain de François Ier, Jean d'Abondance, dont on possède diverses productions devenues d'une rareté extrême; plusieurs de ses écrits indiqués par d'anciens bibliographes ne se retrouvent plus [1].

Le sel de cette prognostication consiste en ce qu'elle annonce des choses toutes simples :

L'hiver de l'année présente
S'il est froid ne sera pas chault;
Et vers la fin, que je mente,
Gracieux s'il n'y a deffault.

Plusieurs bestes semblablement
En quelque lieu quelles seront
Sans difficulté nullement
Qui les tuera, elles mourront.

Les planetes tel cours auront
Sur le pole equinoctial
Que maintes gens souvent iront
A pié par faulte de cheval.

M. de Montaiglon a également admis, dans le recueil que nous venons de citer, la *Grant Prognostication perpétuelle composée par les anciens, à roynoistre quand il sera bonne saison, ou cherté des vivres, guerres ou aussi pestillences*.

Cet écrit n'est point facétieux; il reproduit un grand nombre d'idées superstitieuses dont il reste encore des traces parmi les populations rurales.

Il s'agit de ce qu'annonce le jour de la semaine qui se trouve le 1er janvier. « En l'an que janvier entre le lundy, l'hiver sera commun avec chaleur et froideur, les gens seront doux et benins les uns aux autres. Les mouches à miel mourront. »

« Quand le jour de l'an vient un mercredy, l'hiver sera fort aspre et froid; le printemps sera mauvais; l'esté bon. »

Si le jour Saint Pol le couvert (25 janvier)
Se trouve beau et descouvert
Lon aura pour cette raison
Du bled et du foin à foison.

(1) Voir le *Manuel du Libraire*, I, 22, et le recueil des *Anciennes Poésies françaises*, édité par M. A. de Montaiglon, XI, 313.



Saigner le jour Saint Valentin (14 février)
Faict le sang nest soir et matin,
Et la saignée du jour devant
Garde des fievres tout ce l'an.

C'est un moraliste plutôt qu'un satirique qui a écrit la *Grande Prognostication générale pour tous climats et nations, nouvellement translatées d'arabien* (1) *en langue françoise et subtilement calculée sur le temps passé, présent et advenir, par le grand Haly Habenragel,* à Calicut, chez le seigneur de Senegua, à l'enseigne des *Cannibales*. Cum privilegio. C'est un opuscule de 16 feuillets in-4°; on n'en connaît, paraît-il, qu'un seul exemplaire, qui fait partie de la riche bibliothèque de M. Cicongne (2). Elle a été également reproduite par M. A. de Montaiglon, dans le tome VI du recueil que nous avons déjà cité.

La date d'impression peut être fixée approximativement vers 1530; elle semble l'œuvre d'un étudiant qui se moque des choses de l'Université; il divise ses vers en douze chapitres (capitulum I à XII); le septième est consacré aux « douze signes et leur domination ».

Ariès est selon tous droictement
Au premier lieu, lequel nous admoneste
Qu'il ha tousjours le droit gouvernement
Dessus tous ceulx qui hont maulvaise teste.

Apres sensuyt laultre signe céleste,
Vulgairement appelé le Thaureau,
Dominateur de toute grosse beste,
De dur engin et trop rude cerveau.

Les *Plaisantes Éphémérides et Pronostications très certaines pour six années* (vers 1410) ont été réimprimées dans les *Variétés historiques et littéraires* (t. IV, p. 24), éditées par Édouard Fournier et faisant partie de la *Bibliothèque elzévirienne*.

Une courte citation donnera une idée de cette facétie qui prend une une forme astrologique :

« Plusieurs sortes de gens sont menacés d'être engraissés de l'huile de coteret comme les larrons et coupeurs de bourses. Il y aura par toute la France, Dauphiné, Provence et Savoye beaucoup plus de pierres que de pistoles d'Espagne; les turbans auront plus de vente à Constantinople qu'à Rome. De long temps ne se verra de crocodiles le long de la rivière de Loire. »

Parmi les imitateurs de Rabelais, nous pouvons mentionner l'auteur

(1) La souscription fait connaître que l'ouvrage a été imprimé *sumptibus C. Planepineti, anno collecto ad tran diluvii*, 6480.

(2) M. Armand Cicongne, né en 1790, fut agent de change à Paris; il est mort le 29 avril 1859; il avait réuni une très importante bibliothèque où dominaient les écrivains français antérieurs à 1600; cette riche collection a été achetée en bloc par Mgr le duc d'Aumale au prix de 300,000 francs; un catalogue, rédigé avec le plus grand soin par M. Le Roux de Lincy, a été publié en 1861, grand in-8°, LXII, et 553 pages, 2,910 numéros.



de la *Prognostication* du sieur Gaulard (personnage bien connu des lecteurs des *Touches* et *Bigarrures*, du seigneur des Accords (Étienne Tabourot). Elle se trouve dans le *Thrésor des récréations*, recueil de facéties dont on publia sept ou huit éditions successives, de 1605 à 1657; en cherchant bien, on le rencontrerait aussi sans doute dans d'autres compilations du même genre.

Donnons un échantillon des prophéties du sieur Gaulard :

« Cette année Mercure sera inconstant, Saturne rétrograde et un tas » d'autres planètes n'iront selon la volonté de plusieurs dont pour ces » causes les aveugles ne verront que bien peu ou rien; les sourds » entendront fort mal; les muets ne parleront guère. Ceux qui seront » pleurétiques auront grand mal au côté; le mal des yeux sera fort » nuisible à la vue. Il y aura force poissons à la mer, et force étoiles » au ciel. Rome, Naples, Venise demeureront où elles étoient l'an » passé. Au printemps, vous verrez plus de fleurs que dans les autres » saisons. En automne on vendangera, ou non, toutes les autres après » ou avant; ce n'est tout poison qu'un bon vin en abondance. En » hiver, selon mon petit entendement, ne seront sages ceux qui » vendront leurs fourrures pour acheter du bois. »

« Ceux qui iront souvent aux champs humeront plus de vent que » d'huîtres. Les pierres seront dures, et il n'y aura en hiver rien de » plus froid que la glace. Cette année les femmes ne tiendront long- » temps silence. Les goutteux se porteront mieux des dents que des » jambes, et l'on ne prendra point d'écrevisses en l'air. »

Une des plus rares productions du genre de celles qui nous occupent est intitulée : *Productions grotesques et récréatives du docteur Bruscambille, pour l'année 1619, ou sous motz couverts est traicté des choses de ce temps*. Paris, 1619, in-8°.

On assure que l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale (Y², 1296) est le seul connu ; cette facétie n'a été reproduite ni dans les *Fantaisies* de Bruscambille, ni dans les anciens recueils portant le nom de ce bouffon (1); elle ne manque pas d'*humour* et elle a le mérite d'être fort courte.

Gaultier Garguille (2) au lecteur :

« Un habile homme seroit bien empesché d'accorder les diverses opinions de tous les almanaqueurs ou almana-manteurs de ce temps qui sont aussi ignorants en cette science que Gaultier Garguille, car qui leur a dit ce qui se fait aux cieux? S'ils disent la vérité, il faut les pendre car ils sont sorciers ; s'ils mentent, pourquoy les croiras-tu ? Il y a longtemps que je donne gage à plus de mille officiers du cheval

(1) Son véritable nom était Deslauriers; ses facéties, souvent de fort mauvais goût, ont eu de nombreuses éditions à l'époque de Louis XIII.

(2) Encore un baladin qui fit beaucoup rire un public peu délicat. Ses chansons, publiées en 1634, ont reparu, en 1853, dans la *Bibliothèque elzévirienne*, avec une très curieuse introduction de M. Édouard Fournier, sur la Farce en France.

de bronze et péripatéticiens du Pont-neuf, et c'est tout ce que je peux faire que d'apprendre les maquignonages et volleries qui sont déjà passés à Paris. »

Voici maintenant quelques échantillons des prophéties de Bruscambille :

« En janvier, le soleil, qui fait la moue à nostre horizon, nous avertit qu'il fera meilleur se chauffer que se noyer. »

« En février, Jupiter qui, en ce mois, fait couvrir la rivière de glaçons, vous advertit que le bled, le vin, le porc ne vous nuyra point. »

« Le bois sera de recherche; faites provision de figués, avelines et pruneaux, car Caresme prenant vous prendra bientost. »

« En avril, Vénus, entrant dans la maison de Mars avec le trine aspect de Vulcain, nous fait voir que beaucoup de Parisiennes iront à Montmartre pour faire leurs maris martirs. »

« En mai, oh! que le Pré aux clercs nous fera gaigner d'argent! que de farces garguillesques! »

« En octobre, faites provision de vin, car les futailles pleines valent mieux que les vuides. »

Un émule de Bruscambille, encore plus célèbre peut-être, Tabarin [1], fit paraître entre autres écrits facétieux un *Almanach prophétique pour l'année 1625, avec les prédictions admirables pour chaque mois de ladite année.* L'édition originale est introuvable, mais ces *Prédictions*, « calculées sur le méridien de la place Dauphine » (c'est là que se dressait le théâtre en plein vent de Tabarin), ont été reproduites dans deux éditions des œuvres complètes mises sous le nom de l'illustre farceur; l'une, publiée par G. Aventin (Veinant), dans la *Bibliothèque elzévirienne,* 1858, 2 vol. in-16; l'autre, qui a paru la même année chez l'éditeur Delahaye, et qui a été revue par M. George d'Harmonville (pseudonyme, nous le croyons, de M. Paul Lacroix).

Un des pronostiqueurs est entré, sans réserve, dans la voie ouverte par Rabelais; c'est « maistre Astrophile le Roupieux, intendant des » affaires de Saturne, grand échanson de Jupiter, premier écuyer du » dieu Mars, porte-caducée de Mercure, garde des sceaux de la Lune » et très grand contemplateur des éphémérides bourrabachales. »

L'auteur, caché sous cette dénomination, fit paraître, vers 1610, les *Grandes et récréatives Prognostications pour cette présente année,* 08145000476, *selon les promenades et beuvettes du Soleil dans les douze cabarets du Zodiaque.*

Cette facétie, où se montrent bien des traits empruntés aux

[1] La collection tabarinesque se compose d'une trentaine de compositions diverses, quelques-unes de fort peu d'étendue. Il serait à peu près impossible de les réunir en éditions originales. Consulter un curieux travail publié en 1835, réimprimé en 1856, *Plaisantes recherches d'un homme grave sur un farceur,* par M. C.-L. (Constant Leber.)

écrits d'Heinrichman, a été plusieurs fois imprimée, au commencement du XVIIe siècle; elle faisait partie des livres populaires; une réimpression, tirée à fort petit nombre, a vu le jour à Bruxelles en 1862.

Un exemplaire de l'édition originale se rencontre dans la bibliothèque de M. Leber (acquise par la ville de Rouen), et dont le catalogue a été imprimé (*Paris*, 3 vol. in-8°). Une note, n° 2539, qualifie ce livret de « facétie comme on en voit peu; le titre n'est rien en comparaison » du reste, c'est un feu roulant de saillies, de quolibets, de fines ou de » grosses plaisanteries qui semblent jaillir d'une verve intarissable et » qui ne laissaient pas respirer un rieur d'autrefois. »

Le lecteur est tout d'abord prévenu que pour entendre « ces nou» velles toutes nouvelles, il faut un esprit fin et délié comme toille » d'estoupe, pointu comme une sphère, et transcendant comme une » lichefrite. »

Les douze mois de l'année sont, tour à tour, l'objet de prédictions particulières. Voici le début de ce qui concerne janvier :

« Le vingt neufvieme de décembre, le ronfleur et pénible Phlegeton » ira manger de l'avoine en l'hostellerie du Capricorne, domicile de » l'engelé Saturne. Lors le trembleux et morfondu Hyver, avec sa robe » fourrée, les espaules plus hautes que la teste, le dos vouté, les » jarrets souples comme bottes de pescheurs, la barbe emperlée de » glaçons, le bout du nez de couleur de pourpre, fera sa neigeuse » entrée, claquant des dents comme trembleurs de fièvres quartes. »

« Les cheminées seront plus hantées que les fenestres; les paresseux » auront plus de draps que de souliers; les advocats auront le nez plus » gelé que les mains; les gueux s'eschaufferont à coups de besaces. »

En juillet, les choses seront bien différentes :

« Les poissonieres et fruitières vendront leurs chaudrons à feu pour » avoir à boire; les tonnerres feront plus de bruit que les esclairs; les » bien mariez seront accidentaux; les femmes ne garderont le silence. » Il y aura grande guerre entre les chiens et les lievres, entre la » belette et les œufs, entre l'eau et le feu; s'il pleut, nous aurons » moins de poussière aux talons; ceux qui boiront avant la soif ne » seront jamais altérés; le mal des yeux sera contraire à la vue; les » menestriers n'auront la goutte aux dents estant conviez aux nopces. »

Astrophile nous apprend « qu'en cette année ci, il sera plus agréable » d'aller à cheval qu'à pied et de recevoir de l'argent que d'en donner. » Celui qui n'aura pas de vin ne devra pas dédaigner de boire de » l'eau. Les gens mariés vivront en paix jusqu'au moment où ils » commenceront à se quereller. Les vaches noires donneront du lait » blanc. »

Les prédictions astrologiques conservent d'ailleurs une place importante dans des livrets que le colportage répand parmi les populations

rurales de la France; M. Charles Nisard, dans son curieux ouvrage sur les *Livres populaires*, en fait mention (1852, 2 vol. in-8°; 1864, 2 vol. in-12; voir t. I, p. 27 et suivantes de cette seconde édition).

Nous ne saurions, sans entrer dans des détails trop étendus, nous occuper ici des prognostications publiées, après Rabelais, en langues étrangères; nous en indiquerons du moins une qui figure au catalogue d'une précieuse réunion de livres italiens (vente Libri, 1847, n° 2970) : *Pronostico perpetuo supra anno presente, calculato al meridiano della flora dell agosto, dato in luce per un dottor Gratiano* (Milan, vers 1550), in-4°, 4 feuillets.

Le docteur Gratiano est un des types de l'ancienne comédie italienne.

Le *Bibliographer's Manual*, de Lowndes (très bon travail consacré à la littérature anglaise), indique (2e édit., 1861, p. 1979 et 1980) treize prognostications différentes; la plupart se rattachent à l'astrologie ou à l'hygiène, mais il en est deux qui rentrent dans la classe des facéties; nous en traduirons les titres : *Prognostication joyeuse pour l'année 1554; je puis hardiment pronostiquer que lorsque l'année nouvelle est venue, la vieille année est finie*. L'autre est une *Nouvelle et joyeuse prognostication faite d'après la mode la plus nouvelle par quatre savants docteurs*. Londres, 1623.

Le célèbre auteur de Gulliver et du *Talc of a tub* (titre si mal rendu par les mots *Conte du Tonneau*) s'empara du rôle de devin afin de verser sur ses adversaires politiques les flots de son acre *humour*. Il fit paraître, en 1710, un *Almanack, or vindication of the stars*, sous le nom de Bickerstaff, étudiant en astronomie, commentateur des sciences occultes et membre du huitième ordre des poètes des cités de Londres et de Westminster.

G. BRUNET,

Membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Le Gérant,

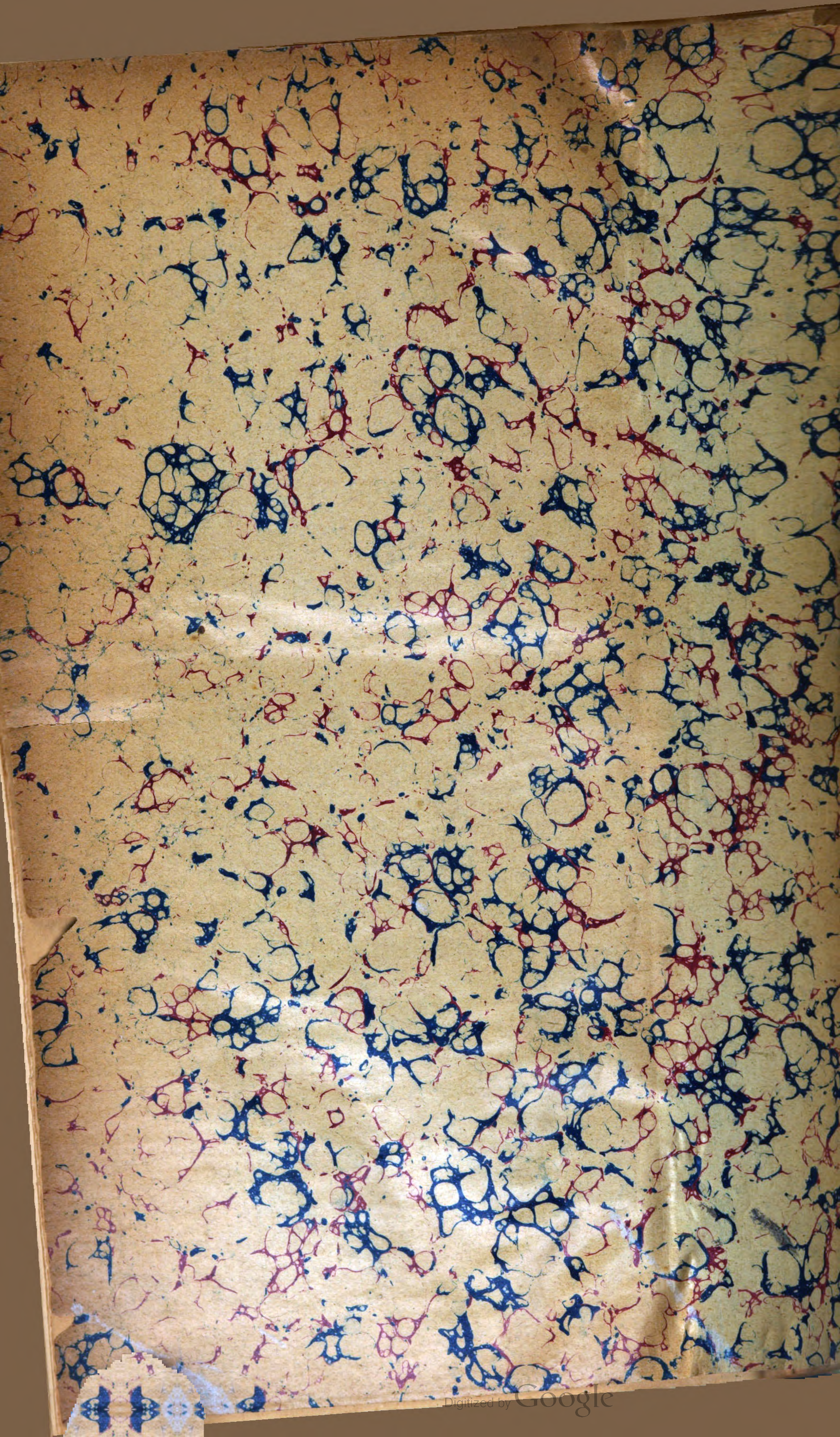
A. COUAT, *Doyen de la Faculté.*



TABLE DES MATIÈRES

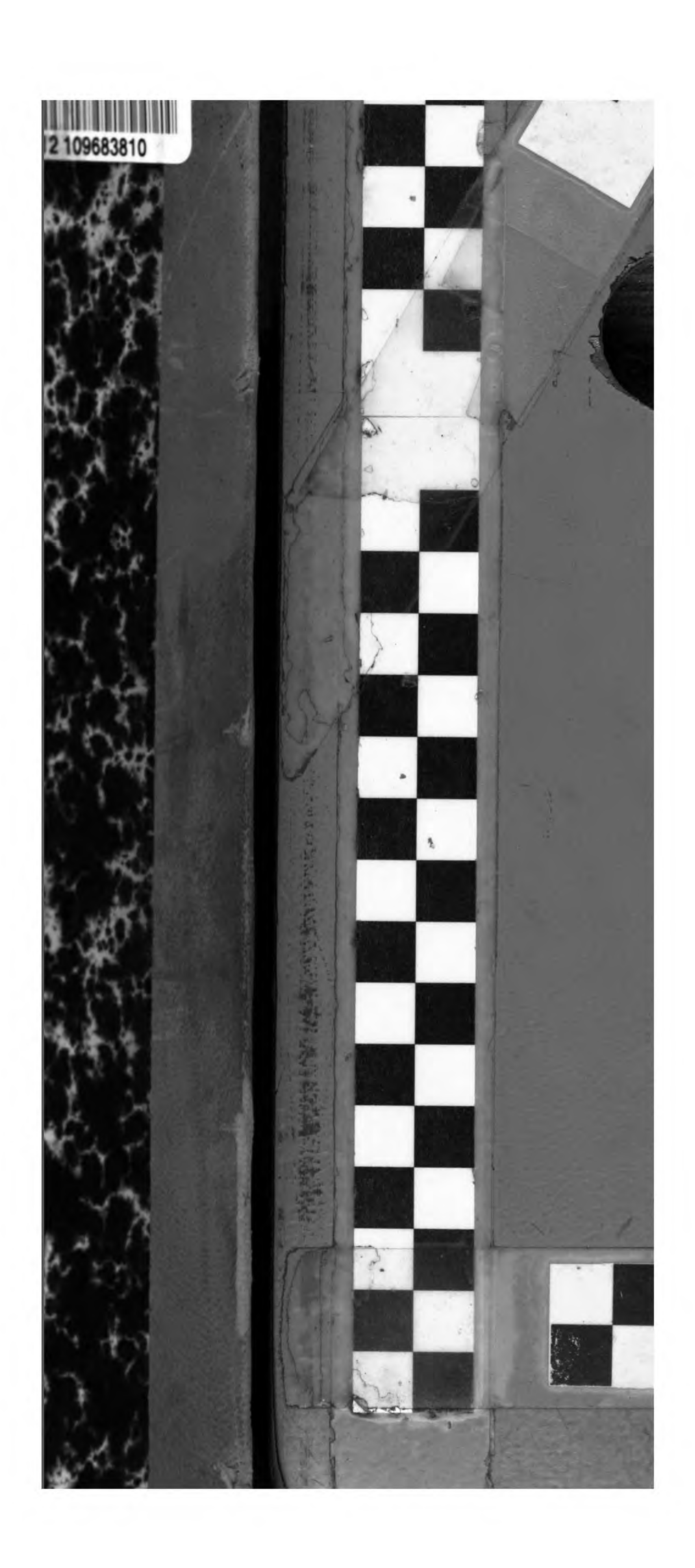


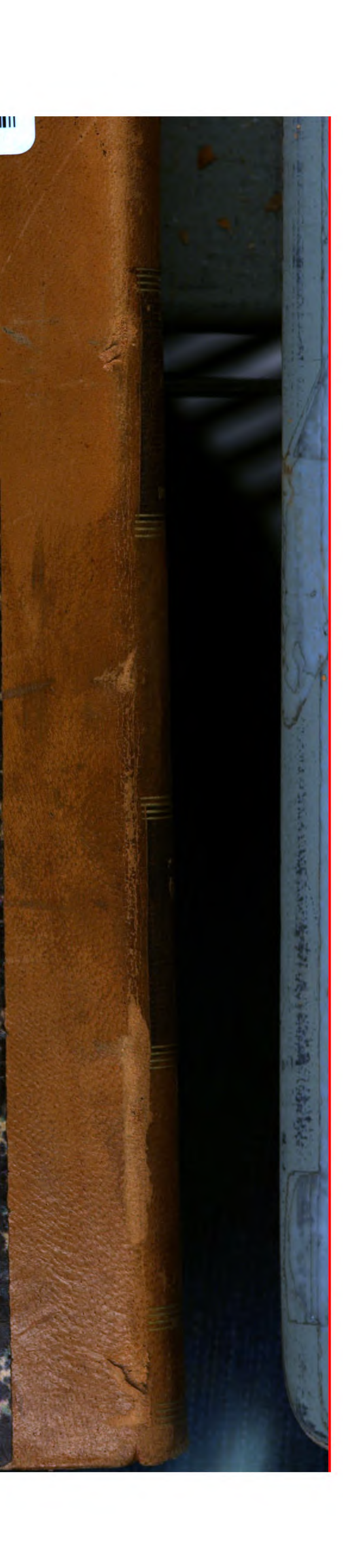
Bordeaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11.

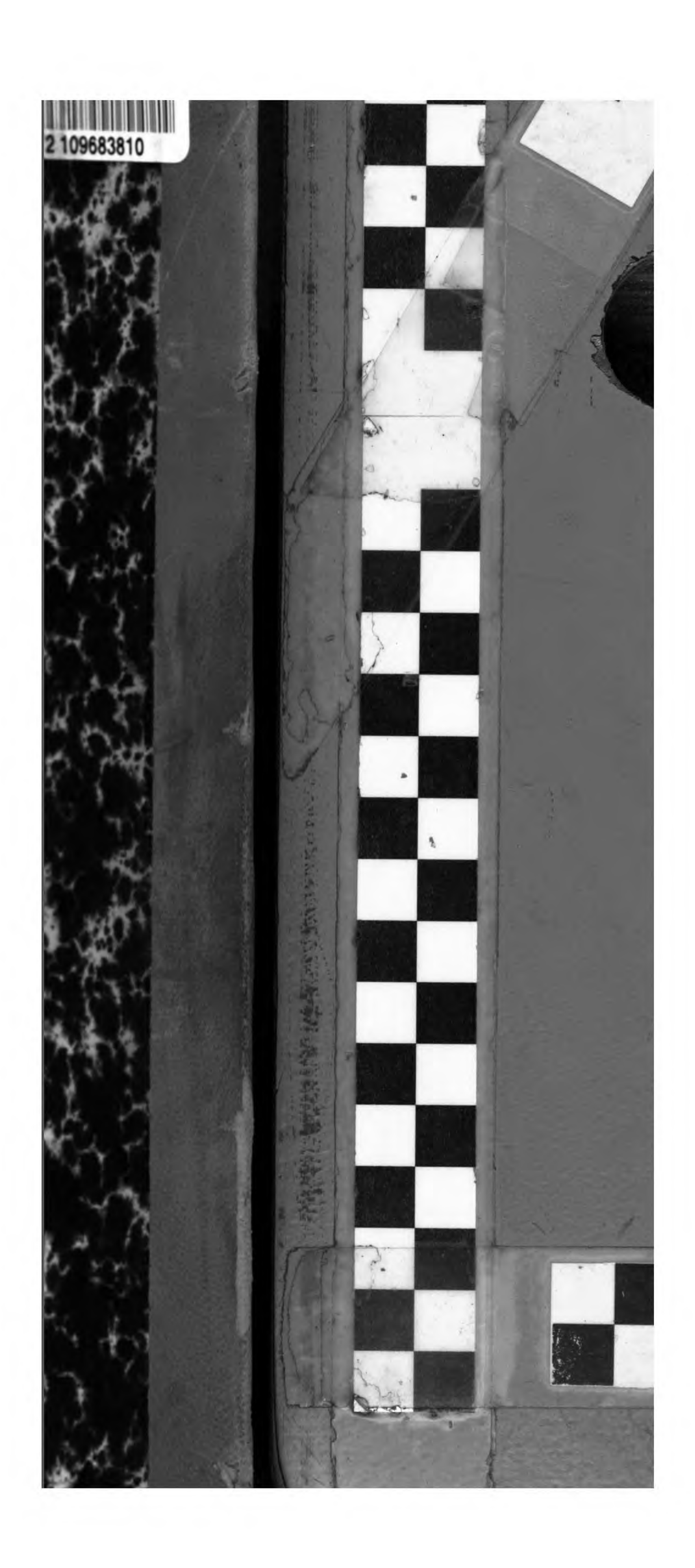







2 109683810




2 109683810

